

BIBLIOTHEQUE
EVECHE
JOLIETTE

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis



HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE L'ÉGLISE

Fe II. 7.

PARIS. — IMPRIMERIE V^{ve} P. LAROUSSE ET C^{ie}

49, RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, 49

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'A NOS JOURS

PAR

L'ABBÉ J.-E. DARRAS

VICAIRE GÉNÉRAL DE NANCY, NEVERS, TROYES, CHANOINE HONORAIRE
D'AJACCIO ET DE QUIMPER



TOME DIX-SEPTIÈME



PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

1877



BX
945
.D26
1881
v.17

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

TROISIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT (476) JUSQU'A CHARLEMAGNE (800).

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT GRÉGOIRE III (18 mars 731 - 28 novembre 741).

§ I. NOTICE DU LIBER PONTIFICALIS.

1. Élection de saint Grégoire III par voie d'acclamation. — 2. Antécédents du nouveau pontife. Première lettre à l'empereur. — 3. Concile de Rome. Seconde lettre à l'empereur. — 4. Travaux du pape aux diverses églises de Rome. — 5. Derniers actes de Grégoire III.

§ II. LES SARRASINS ET CHARLES MARTEL.

6. Alliance de Munuz avec Eudes d'Aquitaine. — 7. Défaite de Munuz par Abdérame et du duc Eudes par Charles Martel. — 8. L'invasion d'Abdérame. — 9. Les Sarrasins et les Bretons de Saint-Émilianus à Autun. — 10. Saint-Michel-*in-periculo-maris*. — 11. Les Sarrasins et saint Ebbo évêque de Sens. — 12. Défaite d'Eudes d'Aquitaine par Abdérame. Les Sarrasins à Tours. — 13. Les documents authentiques sur la lutte de Charles Martel contre les Sarrasins. — 14. Les chroniques arabes. — 15. Véritable date de la défaite d'Abdérame par Charles Martel. — 16. Problème historique. — 17. Solution. Première bataille livrée près de Tours.

Huit jours de combats préliminaires. — 18. Récit de la bataille de Poitiers d'après les textes authentiques. — 19. Conséquences de la bataille de Poitiers. — 20 Charles Martel en Bourgondie puis chez les Frisons. Victoire d'Eudes d'Aquitaine sur le nouvel émir Abdel-Malek. Mort du duc Eudes. — 21. Eudes et les reliques de sainte Madeleine en Provence. — 22. Spoliation des fils du duc Eudes par Charles Martel. L'émir Ocha. Nouvelle invasion des Sarrasins en Provence. — 23. Alliance de Charles Martel avec Luitprand. Défaite des Sarrasins en Provence. — 24. Destruction des forteresses de Provence par Charles Martel. Spoliation des biens ecclésiastiques. Saint Villicaire métropolitain de Vienne. — 25. Retour des Sarrasins en Provence sous la conduite du traître Maurontius. Derniers exploits de Charles Martel.

§ III. HAGIOGRAPHIE DES GAULES.

26. La personnalité de Charles Martel éclairée par ses rapports avec les saints de son temps. — 27. Plectrude épouse légitime de Pépin d'Héristal. — 28. La concubine Alpaïde, mère de Charles Martel. — 29. Martyre de saint Théodard évêque de *Trajectum-ad-Mosam* (Maëstricht). — 30. Saint Lambert évêque de Trajectum. Son exil à Stavelo. — 31. Retour de saint Lambert à Trajectum. Son apostolat. — 32. Lambert reproche à Pépin d'Héristal son union scandaleuse. Tentative d'assassinat contre le saint évêque. — 33. Un grand festin à la villa de Jopilium. Lambert refuse de communiquer avec Alpaïde. Martyre de saint Lambert. — 34. Popularité du culte de saint Lambert. Châtiment providentiel. Expulsion d'Alpaïde. Mort de Pépin d'Héristal. — 35. Saint Hubert évêque de Trajectum. Lacanisme des précédents historiens sur saint Hubert. — 36. Véritable généalogie de saint Hubert d'après la charte d'Alaon. — 37. Hubert fils de Bertrand duc d'Aquitaine. Son enfance, sa jeunesse, son mariage et sa conversion. — 38. Hubert sous la direction de saint Lambert. Pèlerinage à Rome d'après les *Gesta Huberti*. — 39. Rapports de saint Hubert avec le pape Sergius I. Saint Hubert promu au siège de Trajectum. — 40. Antagonisme de la famille des Pépins contre la dynastie mérovingienne dont saint Hubert était issu. — 41. Translation du siège de Trajectum à Leodia. Fondation de la ville de Liège par saint Hubert. — 42. Apostolat de saint Hubert. Ses prédications. — 43. Saint Hubert thaumaturge. — 44. Mort de saint Hubert. — 45. Saint Florebert, fils de saint Hubert et son successeur à Liège. Première translation des reliques de saint Hubert. — 46. Seconde translation des reliques de saint Hubert au monastère d'Audaïn. — 47. Sainte Oda, veuve de Boggis duc d'Aquitaine, tante de saint Hubert. — 48. Les fondations pieuses de Charles Martel. — 49. Saint Leufroy. — 50. Guérison miraculeuse de Grypho fils de Charles Martel par saint Leufroy. — 51. Guérison miraculeuse de Charles Martel à Trèves. — 52. Saint Hugues de Rouen neveu de Charles Martel.

§ IV. LE PAPE ET LÉON L'ISAURIEN.

53. La flotte iconoclaste à Ravenne. Complet anéantissement. — 54. Vengeance de Léon l'Isaurien. Mariage de Constantin Copronyme et d'Irène.

— 55. Le pseudo-Tibère. Victoires des Sarrasins en Orient. — 56. Tremblement de terre. Mort de Léon l'Isaurien.

§ V. LE PAPE ET LUITPRAND.

57. Révolte de Trasimond duc de Spolète et de Romuald de Bénévent contre le roi des Lombards. — 58. Le duc de Rome, Étienne, allié de Trasimond. Dangers courus par le saint-siège. — 59. Première lettre de saint Grégoire III à Charles Martel. — 60. Seconde lettre pontificale au duc d'Austrasie. — 61. Mort du pape et de Charles Martel.

§ VI. LE VÉNÉRABLE BÈDE.

62. Saint Grégoire III et saint Boniface apôtre des Germains. — 63. Eloge du vénérable Bède par saint Boniface. — 64. Naissance de Bède. Ses premières années au monastère de Yarrow. — 65. Études de Bède. Son ordination. 66. Enseignement du vénérable Bède. Son cours d'instruction pédagogique. — 67. Travaux d'exégèse et d'hagiographie. — 68. L'histoire ecclésiastique des Angles par le vénérable Bede. — 69. Calomnies contre le saint docteur. Lettre à Egbert archevêque d'York. — 70. Mort du vénérable Bède.

§ I. Notice du Liber Pontificalis.

1. Grégoire III fut élu pape à l'unanimité, cinq jours après la mort de son prédécesseur ; mais comme on attendit la confirmation de l'exarque de Ravenne, il ne fut sacré que le 18 mars 731. Il semble que la papauté devait se croire désormais assez forte pour abolir une coutume abusive contre laquelle ses protestations n'avaient jamais cessé, depuis l'époque où Théodoric, roi des Visigoths, l'avait le premier introduite à force ouverte. Léon l'Isaurien s'était d'ailleurs rendu assez odieux à l'Église pour qu'il n'eût plus le droit d'exercer sur elle aucun patronage. Mais l'hostilité des rapports entre le saint-siège et la cour de Constantinople était précisément un nouveau motif d'éviter toutes les occasions de querelles. Cette conduite des papes répond péremptoirement aux accusations calomnieuses d'ambition personnelle et de révolte incessante contre la domination des empereurs. L'élection de Grégoire III fut un triomphe. Pendant les funérailles de son prédécesseur, le peuple l'enleva de force et le porta au palais de Latran avec des acclamations unanimes. Pareil enthousiasme avait jadis signalé la promotion de saint

Electio
de saint Grégoire III
par voie d'acclamation.

Grégoire le Grand et celle de Grégoire II, dont le nouveau pape allait faire revivre en sa personne le nom, la gloire et les vertus.

2. « Grégoire III syrien d'origine, dit le *Liber Pontificalis*, était fils de Jean. Il siégea dix ans, huit mois, vingt jours. A une douceur incomparable, il joignait une profonde sagesse et la science des Écritures. Il possédait les deux langues grecque et latine à un égal degré; il récitait tous les psaumes de mémoire, et avait étudié à fond le sens des versets les plus obscurs. Son élocution, dans les homélies qu'il adressait au peuple, était d'une élégance exquise, il avait l'art de la persuasion et faisait aimer les vertus dont il recommandait la pratique. Défenseur vigilant de la foi sainte et apostolique, il la prêchait constamment, l'inculquait au cœur des fidèles et faisait passer dans toutes les âmes le zèle qui dévorait la sienne. Ami de la sainte pauvreté, il s'était constitué l'intendant des pauvres, leur prodiguant avec son amour le fruit de ses travaux et de son étude. Il rachetait les captifs, nourrissait les veuves et les orphelins, se dévouait à l'assistance des religieux, se prodiguait pour quiconque voulait vivre dans la piété et la crainte de Dieu. Tant de mérites l'avaient fait promouvoir à l'ordre sacré du presbytérat. Les patriciens et le peuple de Rome, le plus petit comme le plus grand, dans un concert unanime et par une inspiration venue du ciel, l'acclamèrent subitement le jour où, durant les funérailles de son prédécesseur, il suivait modestement le cercueil. On le prit de force et on l'éleva au pontificat suprême. Il siégea pendant le règne des empereurs Léon III l'Isaurien et Constantin V Copronyme ¹, au milieu de la persécution soulevée par eux contre les images sacrées de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la Vierge mère de Dieu, des saints apôtres et de tous les bienheureux martyrs et confesseurs. Le courageux pontife écrivit à ces princes les lettres les plus pressantes pour les rappeler à l'orthodoxie. Il leur tint un langage qui rappelait la vigueur apostolique de son prédécesseur de sainte mémoire. Ses rescrits furent confiés au prêtre Georges,

¹ On se rappelle qu'en 720, un an après la naissance de Copronyme, Léon l'Isaurien avait associé cet enfant à l'empire.

qui reçut la mission de les porter à Constantinople. Mais cédant à une crainte tout humaine, Georges n'osa point les présenter aux empereurs et revint sans avoir accompli le devoir de sa charge. Il confessa humblement sa faiblesse au très-saint pontife, se soumettant à la peine qui pourrait lui être imposée. Grégoire annonça l'intention de le déposer du rang sacerdotal. Toutefois sur les instances du concile romain qui était alors réuni, à la prière des principaux citoyens de la ville qui intervinrent également, le pape se borna à infliger au coupable une pénitence méritée, après laquelle il le fit partir de nouveau pour accomplir sa mission. Mais les empereurs, dont la violence ne connaissait plus de bornes, firent arrêter Georges à son passage en Sicile et le tinrent une année entière en exil. On le relâcha ensuite, avec défense de mettre jamais le pied à Constantinople. »

3. « Ces violences ne firent que redoubler le zèle du pontife pour la défense de la foi persécutée. Dans un synode romain auquel assistèrent quatre-vingt-treize évêques d'Occident, parmi lesquels Antonius métropolitain de Grade et Jean de Ravenne, en présence des prêtres et diacres du siège apostolique, devant tout le clergé, les nobles, les consuls et la foule immense des fidèles, Grégoire III, à l'autel de la Confession, promulgua un décret solennel d'excommunication contre les iconoclastes. « Quiconque, dit-il, répudiant l'antique coutume et les pieux usages de l'Église apostolique, aura l'audace de détruire, outrager ou blasphémer les images sacrées de notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ, de Marie sa mère immaculée toujours vierge, des bienheureux apôtres et de tous les saints, sera écarté de la communion du corps et du sang du Seigneur, et exclu du sein de l'Église catholique. » Tous les pères souscrivirent ce décret, qui fut solennellement placé au rang des constitutions inviolables, portées par les pontifes prédécesseurs de Grégoire. A la suite du synode, le pape écrivit un nouveau commonitoire aux empereurs, et chargea le défenseur Constantin de le porter à Byzance. Ce légat fut encore arrêté par ordre des princes et jeté dans un cachot. On lui arracha de force le rescrit pontifical, en l'accablant d'injures. Une supplique des provinces d'Italie fut adressée aux

Concile de
Rome.
Seconde
lettre
à l'empereur.

empereurs, mais le patrice et stratège Sergius, gouverneur de Sicile, incarcéra les députés, les retint huit mois en prison et ne les relâcha qu'après mille outrages. Enfin le seigneur pape, renonçant à faire passer ses messages par la voie de Sicile, impitoyablement fermée par Sergius, les remit au défenseur Pierre, qu'un navire transporta en Orient. Cette fois les lettres du pontife furent remises aux princes Léon et Constantin, ainsi qu'à l'intrus Anastase, usurpateur du siège de Constantinople. »

4. « L'exarque Eutychius fit don au pontife de six colonnes torses d'onyx très-pur, lesquelles furent placées dans le *presbyterium* de la basilique vaticane, en avant de l'autel de la Confession, trois de chaque côté, s'harmonisant avec les six autres déjà existantes. Grégoire les fit surmonter d'un baldaquin d'argent massif, avec les statues du Sauveur et des apôtres, de la Mère de Dieu et des saintes vierges. Des candélabres d'argent, dont les branches représentaient des lys, du poids total de soixante-dix livres, complétèrent cette ornementation. Sous l'arcade principale, dans la galerie des hommes, le pape fit construire une chapelle, où il réunit en l'honneur de Jésus-Christ et de la divine Marie des reliques de tous les saints apôtres, martyrs et confesseurs, honorés dans tout l'univers. Trois monastères voisins de la basilique furent désignés pour fournir chaque jour, à tour de rôle, des religieux qui devaient, en la fête de chacun de ces saints, chanter les vigiles et célébrer les messes anniversaires. Une constitution pontificale ordonna d'ajouter pour ces fêtes au canon de la messe les paroles suivantes : *Quorum solemnitas hodie in conspectu tuæ majestatis celebratur, Domine Deus noster, in toto orbe terrarum*. Dans l'intérieur de l'oratoire il fit graver cette constitution sur une table de marbre ¹. A l'extérieur, il fit fermer l'accès par une grille à jour. Il enrichit cette cha-

¹ M. de Rossi a retrouvé un fragment de cette inscription, dont il est parvenu à restituer les phrases suivantes : *Gregorius sanctissimus ac beatissimus apostolicus papa dixit : Dum vestra, sanctissimi, intentio meæ concordat dispositioni, ea quæ nobis decreta sunt coram beati Petri apostoli confessione sub interdicto anathematis firmentur. Sanctissimi episcopi et venerabiles presbyteri responderunt : Gratum ducimus ut interdicto apostolicæ auctoritatis hæc quæ salubri considerationi prævisa sunt stabiliri debeant, neve quis audeat existere temerator.*

pelle de présents magnifiques, entre autres deux patènes (*gabathas*) d'or et cinq d'argent, quatre croix d'or et dix d'argent, deux bassins d'argent doré et cinq fibules ornées de pierres précieuses, une couronne d'or suspendue au-dessus de l'autel, deux calices d'or enrichis de perles et deux aiguères d'argent, une statue de la sainte Vierge mère de Dieu couronnée d'un diadème d'or et de pierreries, avec un collier de diamants et des pendants d'oreille formés de six hyacinthes. La face antérieure de l'autel et la Confession furent revêtues de lames d'argent; les trois côtés de l'autel étaient décorés chacun d'une croix d'argent massif du poids de dix livres. En dernier lieu, Grégoire donna à cette chapelle deux corbeilles d'argent, un calice de même métal pour l'usage quotidien; les trois croix d'argent massif disposées sur le pourtour de l'abside, les ornements de la grille et tous les vêtements sacrés nécessaires au service de l'autel. — Dans la basilique de Sainte-Marie *ad Præsepe* (Sainte-Marie-Majeure), il fit suspendre dans les entrecolonnements des candélabres semblables à ceux de l'église Saint-Pierre. Dans la chapelle dite de la Crèche, il plaça une statue d'or du poids de cinq livres, ornée de pierreries, représentant la mère de Dieu tenant le Sauveur dans ses bras. — Il répara la toiture de la basilique de Saint-Chrysogone, décora la Confession de nouvelles peintures et y plaça un *ciborium* d'argent, à cinq arcades de même métal, pesant en tout deux cent vingt livres. — Il établit près de cette basilique un monastère sous l'invocation des saints Étienne, Laurent et Chrysogone, y constitua un abbé et des religieux pour y célébrer les offices du jour et de la nuit. Cette congrégation, réglée comme celle de la basilique vaticane, fut déclarée indépendante de la juridiction du prêtre titulaire. De pieux fidèles, amis de Jésus-Christ, s'empressèrent de contribuer par des donations à la prospérité du nouvel établissement. L'ancien monastère dédié aux saints Jean-l'Évangéliste, Jean-Baptiste et Pancratius, situé

Gregorius sanctissimus ac beatissimus apostolicus papa dixit: Si quis contra hujus privilegii definitionem venire tentaverit, anathema sit. Et responderunt omnes tertio: Anathema sit. (Mozzoni, Tavole Cronologiche, secol. VIII, pag. 89.)

près de l'église du Sauveur, était depuis longtemps abandonné. Grégoire le rétablit dans sa première splendeur, y appela également une congrégation de religieux auxquels il confia le soin de célébrer les divins offices dans la basilique constantinienne du Sauveur, au Latran. Dans cette église, il fit revêtir d'argent très-pur l'antique statue de la sainte mère de Dieu et employa à cet usage cinquante livres de métal. Il offrit une grande patène d'or enrichie de pierres précieuses, du poids total de vingt-six livres. Il répara l'oratoire du bienheureux apôtre André, près la basilique vaticane, fit orner la chapelle de peintures à fresque, recouvrit les parois de la Confession de lames d'argent doré, et plaça au milieu la statue de saint André en or très-pur avec pierreries, du poids de huit livres. Il refit à neuf la basilique du saint pontife et martyr Calliste, la décora entièrement de peintures, la pourvut d'une patène avec calice d'argent et de vêtements sacerdotaux. Il reprit également par pied la basilique des saints Processus et Martinien, et répara celle du bienheureux martyr Genesius. Dans cette dernière, il érigea un autel dédié à Jésus-Christ Sauveur, l'enrichit d'une patène avec calice d'argent, d'une *corona* (lustre) à six lampes en forme de dauphins, et d'une *coronula* d'or, avec croix pendante, placée au-dessus de l'autel. La couverture de Sainte-Marie-ad-Martyres (Panthéon), presque entièrement détruite par l'injure du temps, fut restaurée avec soin ; Grégoire fit recouvrir l'édifice de lames de plomb posées sur un lit de chaux, et rétablit dans leur splendeur primitive toutes les annexes de l'édifice. L'oratoire dit *in Aquiro*, dédié à la sainte mère de Dieu, siège d'une antique diaconie, fut transformé en une spacieuse basilique, décorée de riches peintures. Il en fut de même de la diaconie des saints Sergius et Bacchus, près la basilique vaticane. Le pape leur alloua à perpétuité des revenus pour la subsistance des pauvres. Il institua une station annuelle à la catacombe de Sainte-Pétronille, et à cette occasion il offrit à l'église de ce lieu une couronne d'or, un calice d'argent avec patène et divers ornements nécessaires au service de l'autel. Il restaura et fit peindre les *accubita* (chambres) dépendants de la basilique vaticane. Il renouvela la toiture de la

basilique Saint-Marc, située sur la voie Appienne, en dehors de murs de Rome. A Saint-Paul, il renouvela cinq travées entières, répara le toit depuis l'arcade de l'autel jusqu'à la porte principale (*regias*). La basilique de Sainte-Marie-*ad-Præsepe* (Sainte-Marie-Majeure) fut l'objet d'une restauration semblable. L'église des saints Marcellin et Pierre, voisine du Latran, fut reconstruite, ainsi que l'oratoire des bienheureux martyrs Janvier, Urbain, Tiburce, Valérien et Maxime. »

5. « Sous le pontificat de Grégoire, les murailles de Rome furent presque entièrement réparées. Le pape voulut fournir de son trésor la solde des ouvriers et le prix des matériaux. Il racheta de Trasimond duc de Spolète le *castrum Galliense* (Gallese), qui était une cause de guerres incessantes entre le duché de Spolète et celui de Rome. Au moyen d'une somme considérable, Grégoire obtint la cession définitive de cette forteresse, qui fut annexée au domaine de la république sainte, au territoire cher au Christ de la puissance romaine (*in compage sanctæ reipublicæ atque in corpore Christo dilecti exercitus romani annecti præcepit*). — Les remparts de Centumcellæ (Civita-Vecchia) étaient tombés en ruine ; le pape les fit entièrement reconstruire. Enfin, terminant son pontificat comme il l'avait commencé par un acte de dévotion en l'honneur des saints, il promulgua deux constitutions solennelles : l'une, relative au collège sacerdotal établi par lui dans l'oratoire de Tous-les-Saints à la basilique vaticane, prescrivait d'y célébrer chaque jour les vigiles, et réglait le service des prêtres hebdomadaires chargés d'y offrir le saint sacrifice de la messe : l'autre concernait les anniversaires des martyrs dans les catacombes situées autour de Rome. Pour chacun d'eux, le prêtre officiant devait être désigné d'avance par le pontife, et le diacre *oblationarius* (chargé des distributions et offrandes) avait ordre de faire porter du Latran le luminaire, les vases sacrés et tout ce qui serait nécessaire pour la célébration de la messe. En trois ordinations au mois de décembre, Grégoire imposa les mains à vingt-quatre prêtres, trois diacres et quatre-vingts évêques destinés à diverses églises. Il donna le *pallium* et conféra l'archevêché de

Derniers
actes de Gré-
goire III

Vienne, dans le pays de France, *in partibus Franciæ*, au vénérable Vulcarius (Villicaire). Grégoire fut enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre, le iv des calendes de décembre (28 novembre 741). Après lui le siège épiscopal ne fut vacant que quatre jours ¹. »

§ II. Les Sarrasins et Charles Martel.

Alliance de
Munoz avec
Endes
d'Aquitaine.

6. Au moment où Grégoire III montait sur le siège de saint Pierre, la Gaule se trouvait menacée d'une seconde invasion musulmane. Vers la fin de l'an 729, le calife Hescham avait reçu dans son palais de Damas une députation de Sarrasins espagnols, venus pour se plaindre des violences et des exactions de l'émir Aleuta (Alhaïtam). Ils lui reprochaient une avarice insatiable et des cruautés révoltantes. Jean Damascène était encore grand-visir, il put donc en cette qualité recevoir les délégués de la péninsule ibérique. Toujours est-il que justice leur fut rendue, Aleuta fut destitué et remplacé par Abdérame, le plus grand homme de guerre qui eût paru en Espagne depuis Tarif et Mousa. Après la défaite et la mort de Zama sous les murs de Toulouse (721), Abdérame (Abder-Rhaman) avait rallié les débris de l'expédition, ranimé les courages et manœuvré avec tant de bonheur que les Sarrasins vaincus purent conserver en deçà des Pyrénées une partie considérable de la Narbonnaise. Devenu lieutenant du calife, Abdérame ne songea plus qu'à prendre une revanche éclatante et à réaliser la conquête des Gaules. Depuis dix ans, les immigrations en Espagne n'avaient cessé de s'accroître d'une foule d'aventuriers accourus de toutes les parties de l'empire musulman, Maures, Arabes, Persans même, « en nombre tel, dit le chroniqueur contemporain Isidore de Béja, que les armées arabes couvraient comme une inondation tout le territoire espagnol. » Il fallait ouvrir de nouveaux débouchés à ce torrent d'hommes. Leur agglomération nécessitait une entreprise dont elle semblait en même temps assurer le succès. Abdérame

¹ *Liber Pontifical.*, Notit. xcii; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1023-1032.

ne voulut cependant laisser que le moins possible au hasard dans la future expédition. Le désastre de Toulouse l'avait rendu prudent ; il savait par expérience combien les grandes armées sont impressionnables, et passent facilement d'une confiance outre-cuidante à des paniques irremédiables. Or, la province Narbonnaise restée au pouvoir du croissant avait pour gouverneur un chef d'origine maure, Abu-Néza, dont les chroniqueurs chrétiens transformèrent le nom en celui de Munuz. Abdérame était arabe de naissance. Entre les deux races subsistait encore une rivalité sourde, que la communauté de religion n'avait pas éteinte. Munuz se déclara indépendant du pouvoir d'Abdérame, et entama des négociations avec le duc Eudes d'Aquitaine pour entrer dans son alliance. Celui-ci reçut avidement les ouvertures du Maure. Au mépris de la religion et de son honneur, le descendant des rois très-chrétiens vendit son propre sang pour garantir la sécurité de ses états. Il livra sa fille Lampegia à un mahométan, à un soldat africain ; et Munuz devint le gendre d'un prince franc.

7. Cette monstrueuse alliance fut fatale aux deux parties contractantes. Eudes se croyant invincible rompit le traité de paix conclu dix ans auparavant avec Charles Martel, et revendiqua les droits qu'il tenait, comme issu des mérovingiens, à la couronne de Neustrie. Ragenfred, l'ancien maire du palais de Chilpéric II, avait, depuis la mort de son malheureux maître, reconnu la domination de Charles Martel et reçu en récompense le comté d'Angers. Il est probable que le duc d'Aquitaine comptait sur l'appui que Ragenfred pourrait lui prêter dans sa nouvelle entreprise ; mais son espoir fut déçu par la mort inopinée de ce personnage. Charles Martel guerroyait au pays des Suèves (la Souabe actuelle), lorsqu'il apprit la levée de boucliers du duc Eudes. Prompt comme la foudre, il accourut des bords du Rhin, entra sans coup férir à Toulouse, ravagea l'Aquitaine, gorgea ses troupes de butin et contraignit le duc à implorer de nouveau sa merci. Pressé de retourner en Germanie, où son absence pouvait entraîner de nombreuses défections, Charles se montra clément envers

Défaite de
Munuz par
Abdérame et
du duc Eudes
par Charles
Martel.

un vassal qui l'avait déjà trahi deux fois ; il accepta ses nouveaux serments de fidélité et lui laissa le gouvernement de ses provinces (631). Abdérame n'avait pas été moins rapide que Charles Martel. Pendant que le duc d'Austrasie châtiât la révolte du beau-père, l'émir de Cordoue écrasait celle du gendre. Munuz avait déjà franchi les Pyrénées et se trouvait près d'Urgel. Contre un pareil ennemi, Abdérame ne voulut pas employer toutes ses forces ; il aurait fallu trop de temps à son immense armée pour s'ébranler, traverser la péninsule et faire une guerre de montagnes. Avec une troupe d'avant-garde, recrutée parmi les plus vaillants et les plus déterminés soldats, un lieutenant d'Abdérame, Gedhi ben Zecan, surprit Munuz à l'improviste, et le contraignit de se renfermer avec sa nouvelle épouse à Puycerda, capitale de la Cerdagne, située sur le versant méridional des Pyrénées. Le siège ne pouvait être long ; les vivres firent défaut dans la place, l'eau manqua la première. Munuz et Lampégia réussirent à s'échapper durant la nuit, se jetèrent dans les anfractuosités des rochers, se cachant dans les montagnes, et se sauvant de retraite en retraite. Gedhi les fit poursuivre. Munuz, épuisé par la fatigue et les brûlantes ardeurs du soleil, s'était arrêté près d'une fontaine, avec la malheureuse Lampégia qu'il s'efforçait de consoler et de ranimer par ses soins. Tout à coup il entendit sur les hauteurs voisines un bruit de pas étouffés : il se retourna ; un gros de musulmans l'enveloppaient. Quelques serviteurs restés jusqu'à ce moment fidèles à son infortune l'abandonnèrent en ce péril extrême. Seul il essaya de combattre encore pour le salut de la jeune chrétienne qui avait consenti à devenir son épouse ; mais il tomba percé de coups ; sa tête fut envoyée à Cordoue, hommage funèbre que ne dédaigna point la vengeance d'Abdérame. Lampégia eut la douleur d'être épargnée. Les vainqueurs l'expédièrent à Damas, et la fille des rois mérovingiens termina sa vie dans le harem du calife Hescham.

L'invasion
d'Abdérame.

8. Comme un rideau jeté entre la Gaule et l'Espagne, les Pyrénées avaient dérobé à l'un et l'autre pays les scènes qui venaient d'ensanglanter leur double versant. Eudes vaincu par Charles

Martel ignorait que son gendre l'était par le lieutenant d'Abdérâme, et réciproquement le visir de Cordoue ne se doutait pas encore de la lutte engagée entre le duc d'Aquitaine et celui d'Austrasie. Mais de pareils secrets franchissent bientôt toutes les barrières : les vents eux-mêmes les portent sur leurs ailes. L'émir ne tarda guère à savoir que le duc d'Aquitaine, était dans l'impossibilité d'opposer une résistance sérieuse à l'invasion musulmane. Gedhi, après la victoire de Puycerda, s'était rendu maître de toute la province Narbonnaise. Les Pyrénées libres de l'un et de l'autre côté n'étaient plus pour les envahisseurs qu'un marche-pied qu'ils pouvaient franchir à leur aise, avec la certitude de n'y rencontrer aucun ennemi. Ce n'était plus, comme en 720, une armée de trois cent mille combattants qui allait se jeter sur la Gaule ouverte de toutes parts. Un peuple entier, une multitude qu'on ne saurait guère évaluer à moins d'un million d'âmes se mit en mouvement pour une de ces formidables invasions dont l'époque d'Attila jadis avait offert le spectacle. Au printemps de l'an 732, Abdérâme franchit les Pyrénées à la tête de ses hordes africaines et asiatiques. La petite armée de Pélage, cachée dans les montagnes des Asturies et des provinces vascongades (la Biscaye actuelle), regarda de loin passer le torrent sans lui opposer le moindre obstacle. La marche d'Abdérâme accusa d'ailleurs un plan et des combinaisons stratégiques dignes d'un véritable homme de guerre. Pendant que l'émir en personne, à la tête du principal corps d'armée, descendait au pays des Francs par la vallée depuis si célèbre de Roncevaux, deux flottes mettaient à la voile dans les ports de la Biscaye et de la Tarragonaise pour aller aborder sur les côtes de la Provence et de la Septimanie ; enfin une autre armée de terre se dirigeait sur les rives de la Bidassoa et venait inonder la province de Lapurdum (Bayonne), à l'embouchure de l'Adour. En arrière de ces divers corps d'expédition, marchaient des troupes de réserve, véritables armées aussi considérables que les premières, destinées à combler tous les vides, à réparer tous les accidents. Ce fut une inondation de fer et de feu,

dont le quadruple courant se réunit en une seule masse dans le territoire compris entre les Pyrénées, le Rhône, l'Océan aquitainique et la Méditerranée, depuis Bordeaux jusqu'à Marseille. Les villes de Béarn, Oléron, Auch, Aix, Dax, Lapurdum furent saccagées ou livrées aux flammes. Les Sarrasins laissaient sur leur passage une longue traînée de sang. On compte un grand nombre de martyrs que leur glaive envoya au ciel : au diocèse du Puy en Velay, saint Théofred, vulgairement saint Chaffre, abbé du monastère de Carméry ; à Marseille, dans le couvent de Saint-Sauveur, l'abbesse sainte Eusébie et quarante religieuses ses compagnes, qui se défigurèrent le visage et se coupèrent le nez pour se soustraire aux outrages des musulmans. Les Sarrasins massacrèrent ces héroïques vierges : elles furent enterrées toutes ensemble dans une fosse commune sur laquelle on éleva depuis une chapelle dite « de la Confession. » Le monastère de Lérins, sous la conduite de Porcharius (saint Porchaire), deuxième du nom, comptait alors plus de cinq cents moines : ils furent massacrés par les hordes d'Abdérane. Quatre religieux seulement échappèrent, comme par miracle, à cette boucherie ; ils revinrent après le départ des mécréants inaugurer de nouveau la vie monastique sur les tombes de leurs frères. Pardulfus (saint Pardoux), abbé du monastère de Varetum (Guéret), reçut aussi la couronne du martyr.

Les Sarrasins et les bretons de saint Æmilianus à Autun.

9. De Marseille, une nuée de Sarrasins remontant le Rhône et la Saône jusqu'à la rivière de l'Yonne saccagea toutes les cités de la Provence et de la Burgondie, Avignon, Viviers, Valence, Vienne, Lyon, Mâcon, Châlon-sur-Saône, Besançon, Autun. Dans cette dernière ville, une armée de bretons, sous la conduite de l'évêque de Nantes Æmilianus (saint Millan), attendait de pied ferme les envahisseurs. « Le bienheureux Æmilianus, disent les actes, avait appris, dans sa ville épiscopale, les désastres infligés au peuple chrétien par les hordes barbares qui se promettaient d'avaler la Gaule comme une bouchée de pain (*deglutientes Galliam*). Ce très-saint évêque, émule des apôtres et défenseur ardent de la foi, était lui-même un fils de la Bretagne : son visage était admirablement beau, l'expression de sa physionomie pleine d'aménité, sa

parole d'une angélique douceur ; il était compatissant pour le peuple et aimable par-dessus tout, parce qu'en lui tout respirait la vertu. Il communiqua son ardeur à ceux qui l'entouraient, et finit par atteindre les plus éloignés. Au nom de la patrie menacée, il enflammait tous les courages. « Hommes forts sous les armes, disait-il, soyez-le davantage encore pour votre religion et votre pays. Prenez en main le bouclier de la foi, mettez la croix du Seigneur sur votre front, le casque du salut sur la tête, la cuirasse du Christ sur la poitrine. Allons, soldats de Jésus-Christ, aux armes contre des chiens venimeux ! Notre devise est celle de Judas Machabée : « Mieux vaut mourir dans la bataille que de voir les malheurs de notre patrie, l'opprobre des saints du Seigneur ! » — Tous les bretons, d'un cœur unanime, lui répondirent : Seigneur vénéré, notre pasteur et notre père, ordonnez, commandez ; nous vous suivrons partout où vous nous conduirez. » — Au jour fixé pour le départ de la croisade sainte, la cité nantaise se trouva remplie d'une multitude de soldats, munis d'armes offensives et défensives. L'évêque, sans autre armure que son bâton pastoral, sans autre engin de guerre que sa foi, prit le commandement suprême. Il célébra au milieu des guerriers une messe solennelle, et les communia tous de sa main au corps et au sang du Seigneur. Quand la cérémonie fut terminée : « Enfants, dit-il, rendons grâces au Sauveur, Dieu du ciel et de la terre, qui nous a réunis en tel nombre et par sa grâce a réchauffé et fortifié nos cœurs. Prions-le dévotement d'accomplir par nous sa volonté pour le salut de la patrie. » Puis, disant adieu à tout ce qui leur était cher, lui et tous les combattants, soutenus par l'espérance, fortifiés par les sacrements divins, soldats de Jésus-Christ, se mirent en route. Que de gémissements et de larmes éclatèrent parmi les citoyens éplorés, les veuves et les orphelins ! Passant à travers ce cortège sans se laisser attendrir, les Bretons marchèrent jour et nuit, dirigeant leur marche sur les frontières burgondes. Ils arrivèrent ainsi à la cité des Éduens (Autun), où ils furent accueillis par les habitants comme des libérateurs envoyés de Dieu. Or, deux bandes exterminatrices, l'une de six mille cavaliers sous la conduite de Nempheus, l'autre

de vingt mille sous les ordres d'Eustrategeus, avec une multitude immense de fantassins, environnaient la cité. Les guerriers bretons, sans regarder au nombre, s'élançèrent, l'évêque à leur tête, et firent une trouée de leurs épées et de leurs lances dans les rangs des ennemis de Dieu. Eustrategeus s'enfuit ; cinq ou six mille des siens restèrent navrés ; les Bretons poursuivirent le reste jusqu'à Luzia, non loin du *burgum Anselmi* (Bourbon-Lancy). En ce moment, dans la direction de Châlon-sur-Saône, Nempheus arrivait au secours des Sarrasins. Le bienheureux évêque le vit venir, et sonnant du cor (*buccinavit*), il rassembla autour de lui un gros de soldats : « Braves guerriers, dit-il, je vous félicite de votre vaillance. Vous êtes dignes d'être les soldats de la chrétienté. Mais l'heure est venue où la force n'est rien, Dieu seul peut nous donner la victoire. » Comme il parlait ainsi, un cavalier, bride abattue, vint dire : « Seigneur, hâtez-vous ; les infidèles fondent sur nous de toutes parts. » Æmilianus, traçant alors le signe de la croix : « Seigneur, dit-il, je remets mon esprit entre vos mains, » et s'élançant au milieu des Bretons : « Courage, mes enfants ! criait-il. Dieu compte sur vous (*in Deo confiditur de vobis*). » Or, le chef sarrasin Nempheus, d'une force et d'une stature extraordinaires, se rencontra sur le chemin de l'évêque. En voyant le carnage fait par le barbare au milieu des rangs chrétiens, Æmilianus s'élança audacieusement sur le chef ennemi, le saisit d'une main vigoureuse, et le renversa de cheval. Les païens, se ruant alors sur Æmilianus, le percèrent de mille coups. En expirant, ses dernières paroles furent un encouragement aux siens. « Bretons, dit-il, combattez jusqu'à la mort. La mort pour vous c'est la vie éternelle, où je vous précède. » Cependant Nempheus s'était relevé ; d'un coup de cimeterre, il trancha la tête d'Æmilianus et la fit porter devant lui comme un trophée de victoire ¹. »

¹ Bolland., *Act.* 25 junii. Nous ne saurions entrer dans l'examen des recherches d'érudition locale auxquelles l'expédition de saint Æmilianus et des Bretons a donné lieu en ces derniers temps. Le lecteur pourra les étudier dans les ouvrages spéciaux, tels que : *Notice historique et critique sur*

10. Triomphants pour le ciel mais vaincus sur la terre, les Bretons d'Æmilianus furent moissonnés par le glaive des Sarrasins. Leur glorieuse défaite inspira d'autres dévouements, que les historiens modernes affectent de passer sous silence. C'est une raison de plus pour nous de recueillir, à l'honneur de l'Église, les exploits que la foi chrétienne inspira aux évêques et aux fidèles des Gaules, durant cette terrible invasion. D'ailleurs, nous ne cesserons de le redire, le silence ou le dénigrement de parti-pris, vis-à-vis des grandes choses accomplies sur notre terre par nos aïeux très-chrétiens, constitue une trahison véritable, en même temps qu'une insulte au patriotisme. Les domaines du passé sont inviolables ; quiconque les parcourt, qu'il soit révolutionnaire, athée, matérialiste, positiviste, doit respect à ce champ sacré de la mort : si l'on a la fantaisie de relever les inscriptions gravées sur les tombes, on ne peut rien y changer, rien en retrancher. Ou n'écrivez pas l'histoire, ou résignez-vous à reproduire ses monuments tels qu'ils sont, et non tels que vous voudriez qu'ils fussent. Le VIII^e siècle fut un siècle de foi ; prétendre le transformer rétrospectivement en un siècle sceptique est un anachronisme et un sacrilège. Au berceau de ce siècle, la Gaule, qui devait lutter contre l'invasion arabe et la refouler victorieusement, venait de consacrer ses armes à l'archange saint Michel. En l'an 708, sur la côte de l'océan neustrien, au sommet d'un immense rocher que la marée haute ceint comme une île, et auquel de fréquents naufrages avaient valu le nom sinistre de *Tumba-in-periculo-maris*, l'archange saint Michel apparut, comme jadis en Italie sur le Gargano ¹. Le vainqueur des

St-Michel-
in periculo-
maris.

saint Emilien, évêque de Nantes, mort à Autun au VIII^e siècle, par M. l'abbé Cahour, aumônier du Lycée de Nantes ; Nantes, Mazeau, 1859 ; *Nouvelles données sur saint Émilien évêque de Nantes*, extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, Nantes, Vincent Forest, 1861, in-8° ; *Saint Émilien et les Sarrasins en Bourgogne*, par M. Le Maistre, numéros d'octobre et novembre 1869, de la revue provinciale *La Bourgogne*, Dijon, Rabutot, in-8° ; *Observations critiques sur le travail de M. Le Maistre intitulé saint Émilien et les Sarrasins en Bourgogne*, par M. Harold de Fontenay ; même Revue, numéro d'août 1870-1871.

¹ Cf. tom. XIII de cette *Histoire*, pag. 588.

légions de Lucifer apportait à la Gaule chrétienne l'appui de sa flamboyante épée. « Défenseur du peuple de Dieu sous l'ancienne loi, disent nos chroniques nationales, Michel est devenu celui des chrétiens, depuis l'élection des gentils. Il a voulu se révéler aux mortels de notre âge, afin d'appeler le genre humain à la société des esprits célestes. Autpertus, le vénérable évêque d'Abrincum (Avranches), reçut le premier la visite de l'archange, qui lui ordonna d'élever en son honneur une église et un monastère au sommet du rocher de Tumba » (708). Craignant d'être le jouet d'un esprit de ténèbres, Autpertus resta sourd à un premier et à un second avertissement. Une troisième fois, la foule ayant été attirée sur le rocher désert par un hardi voleur qui y avait recélé un taureau dérobé dans les prairies voisines, l'évêque fut averti par l'archange de s'y transporter en personne. Il le fit, parvint non sans peine à la cime et s'assit sur une saillie de rocher. L'archange lui apparut encore, déclarant qu'il ne lui serait plus permis de se lever, s'il ne faisait enfin le vœu d'accomplir la mission jusque-là obstinément répudiée. « On montre encore, ajoute le chroniqueur, la pierre sur laquelle Autpertus était assis. » Comme pour une dernière et décisive épreuve, l'évêque, sans faire la promesse que la vision exigeait de lui, essaya de se lever, mais une force invincible paralysait tous ses mouvements. Il crut enfin, et prononça le vœu solennel qu'il devait si magnifiquement accomplir. Descendu de la montagne sainte, il raconta à son peuple la triple apparition, avec toutes ses merveilleuses circonstances. Au chant des hymnes sacrés, une procession d'ouvriers courageux, une foule de pieux fidèles se dirigèrent sur le sommet du mont Tumba. Les constructions dont l'archange avait indiqué la forme, devaient rappeler celles du mont Gargano, c'est-à-dire affecter le plan d'une crypte en rotonde, voutée comme un dôme. Le site lui-même fut miraculeusement désigné. L'archange avait dit que, comme pour la toison de Gédéon, la rosée deviendrait un signe. En effet, au matin, quand la procession arriva sur la cime, toute la montagne était couverte de rosée ; seul, l'emplacement prédestiné était complètement resté sec. Or, à cet endroit même, deux roches gigantesques

obstruaient le terrain ; elles résistèrent aux efforts faits pour les enlever : les travailleurs y passèrent toute la journée sans aucun succès. La nuit suivante, l'archange apparut à un père de famille, nommé Baïno, lequel avec ses douze fils habitait la *villa* d'Iciacus (aujourd'hui le village d'Huynes). La céleste vision lui ordonnait de se rendre le lendemain avec ses fils sur la montagne, et de prêter son concours aux travailleurs. Sitôt que Baïno et ses enfants eurent mis la main à l'œuvre, les deux roches cédèrent avec tant d'aisance qu'on eût dit qu'elles avaient perdu tout leur poids. Les constructions s'achevèrent. Douze religieux clercs furent établis par l'évêque sur la montagne, pour y servir à perpétuité le Seigneur et son archange saint Michel. Mais, à cette altitude, l'eau manquait, « l'eau sans laquelle, ajoute le chroniqueur, nul homme mortel ne saurait prolonger sa vie. » Le peuple et l'évêque demandèrent à l'archange d'ouvrir une source dans le rocher : encore une fois l'apparition céleste répondit à leurs vœux, et montra à Autpertus une grotte d'où jaillit, au premier coup de pioche, une source d'eau vive. Les pèlerins affluèrent en nombre immense au rocher miraculeux. L'eau guérissait toutes les maladies. Restait à consacrer pour jamais le saint lieu par une dédicace solennelle. Des reliques étaient nécessaires ; mais Autpertus, obéissant toujours à la vision céleste qui dirigeait seule l'entreprise, n'en voulait pas d'autres que celles qui pussent rappeler le souvenir de saint Michel. Il envoya au mont Gargano des religieux chargés de solliciter de cette abbaye une parcelle des pieux trésors qu'elle possédait en ce genre ; un fragment du marbre sur lequel l'archange était apparu en Italie, et un morceau du voile rouge qui recouvrait son autel. A leur retour, les envoyés furent processionnellement conduits sur la montagne, au chant des hymnes sacrés et au milieu d'un immense concours de fidèles. Comme on traversait un hameau appelé Asteriacus, une femme aveugle se fit porter près des saintes reliques, et recouvra immédiatement la vue. L'humble hameau changea de nom en souvenir du prodige : il s'appelle encore aujourd'hui Beauvoir. La dédicace du mont Saint-Michel-*in-periculo-maris* eut lieu le xvii des calendes

de novembre (16 octobre 708). C'est ainsi qu'une protection céleste et toute-puissante venait se reposer sur la Gaule du VIII^e siècle, « parce que Dieu voulait, continue le chroniqueur, accorder son secours aux Francs par le ministère de l'archange : des miracles sans nombre ne cessent d'en fournir la preuve ¹. » Aussi Charles Martel et plus tard Charlemagne n'hésitèrent point à faire bénir leur épée au sanctuaire de Saint-Michel-*in-periculo-maris*. Or, quoi qu'en puissent dire les modernes rationalistes, Charles Martel et Charlemagne s'entendaient mieux à repousser une invasion que les hommes du XIX^e siècle. La bravoure chez un peuple est en raison directe de sa foi ; faites une nation d'athées, vous n'aurez plus un soldat.

11. La France du VIII^e siècle enfanta par milliers des héros qui savaient mourir, comme les Bretons de saint Æmilianus, et léguer avec leur sang un gage de victoire à leurs vengeurs. Les chefs sarrasins dont le nom déformé par les chroniqueurs s'est transformé en ceux de Nempheus et d'Eustrategeus, sans qu'il nous soit possible d'en rétablir, à une si lointaine distance, la véritable identification, continuèrent leur course jusqu'à Sens. Là, ils rencontrèrent un autre évêque, Ebbo (saint Ebbon), qui fut pour la cité des Senonais ce que jadis avaient été Lupus à Troyes, Anianus à Orléans. « Ebbo, disent les actes, était né au *castrum Ternodorum* (Tonnerre), dont son père avait le commandement sous le titre de comte. Lui-même il en avait, par droit d'hérédité, exercé les fonctions, jusqu'à ce que, s'arrachant à l'amour du peuple et quittant tout pour Dieu, il fût venu déposer la cuirasse et l'épée au monas-

¹ Anonym. VIII sæcul., *Apparit. S. Michael. archangel. in partibus occiduis, in monte Tumba in Gallia*; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 1389-1394. Le Mont-Saint-Michel, longtemps appelé la merveille de l'Occident, devint après la révolution de 1789 une maison centrale de détention. Ce fut le sort de la plupart des abbayes que la fureur révolutionnaire n'eut pas le temps de démolir. Les prisons se sont multipliées en France en proportion des monastères qu'on y a supprimés; ce qui n'empêche pas les libres penseurs de nous parler des merveilleux progrès dont ils croient avoir doté la civilisation. Aujourd'hui le Mont-Saint-Michel vient d'être rendu à sa destination primitive, et c'est là un véritable progrès.

Les Sarrasins
et saint
Ebbo évêque
de Sens.

tère de Saint-Pierre-le-Vif, et échanger les dignités du monde contre une cellule de religieux. A cette époque, le vénérable Gueric, oncle paternel d'Ebbo, gouvernait pieusement le diocèse de Sens ; la sainteté paraissait dans sa famille un héritage qui se transmettait de génération en génération. Les deux sœurs d'Ebbo, Leotheria et Mummia, se consacrèrent au Seigneur. Ebbo lui-même, ne trouvant pas encore son renoncement assez complet, ni sa solitude assez absolue, se retira dans un ermitage où il éleva deux oratoires, dédiés l'un à la sainte Vierge, l'autre à l'archange saint Michel. A la mort d'Aygilenus leur abbé, les moines de Saint-Pierre-le-Vif élurent unanimement Ebbo pour son successeur. L'évêque Gueric mourut à son tour, et cette fois la population sénonaise en masse supplia le roi Childebert III (711-715), ou plutôt Pépin d'Héristal qui gouvernait alors sous le nom de ce prince, de leur donner Ebbo pour évêque. Le maire du palais accueillit favorablement leur requête, mais Ebbo refusa énergiquement l'honneur qu'on lui offrait. Le peuple entier vint s'agenouiller devant l'humble moine, le suppliant avec larmes de lui servir de père, et jurant qu'il n'en aurait jamais d'autre. Il fallut céder à des instances si touchantes, le sacre eut lieu parmi les acclamations d'allégresse de la cité. « La pourpre des pontifes dont Ebbo fut revêtu, continue l'hagiographe, était moins brillante mille fois que les vertus qui le décoraient comme autant de pierres précieuses, et dont l'éclat rayonnait à tous les regards. Il devint la consolation des affligés, la providence des pauvres, la lumière et le guide des âmes. Tout à tous, il ne s'appartenait plus, il était l'homme non pas seulement de la cité, mais des plus pauvres villages de son diocèse. Pasteur au milieu de ses clercs, il ne cherchait point à les dominer, mais à se faire comme l'un d'eux, ou plutôt à les rendre tous semblables à Jésus-Christ et à lui-même. Les miracles opérés par son intercession furent nombreux et éclatants. Les relations qui en furent écrites ont presque toutes disparu, à l'époque où une invasion vandالية de païens promena l'incendie sur toutes les campagnes de la Gaule ¹. » Ces Vandales dont parle

¹ Bolland., *Act.*, 27 august., pag. 98, nos 1-4.

le chroniqueur, n'étaient autres que les Sarrasins, dont la nuée vint s'abattre sur la ville de Sens, après avoir écrasé les bretons d'Emilianus sous les murs d'Autun ¹. Cependant l'hagiographe ne connaît ces ennemis du Christ ni sous le nom de Sarrasins ou d'Arabes, ni sous celui de mahométans. Ils sont toujours pour lui des Vandales, absolument comme les soldats d'Attila pour l'auteur de la *Passio* de saint Nicaise de Reims. Tant avait été persévérant dans le centre de la Gaule le souvenir de l'invasion vandالية, la première de toutes en date, et dont les suivantes ne firent que renouveler sans les dépasser peut-être les sanglantes horreurs ². « Donc, reprennent les actes, en ce temps la race des Vandales sortit de ses confins, se précipita d'un bond sur la Gaule, et avec une cruauté féroce sema partout le carnage. Les villes furent broyées, tout le butin enlevé, les forteresses rasées, les monastères anéantis, le territoire dévasté. Gorgé de sang et de rapines, l'ennemi parut devant la cité Sénonaise, l'entoura de son camp, plaça aux portes des sentinelles vigilantes pour fermer toutes les issues. Des engins de guerre, balistes, pierriers, catapultes, battaient les remparts. Cependant les citoyens munissaient les points faibles, élevaient des tours de défense, et lançaient des traits enflammés pour brûler les machines de l'ennemi. La fureur des assiégeants, doublée par l'énergie de la résistance, ne connut bientôt plus de bornes. Cette race barbare imagina un expédient épouvantable. De

¹ On lit dans les *Annales veteres Francorum*, sous la date évidemment erronée de 725 au lieu de 732, la mention suivante : « *Saraceni Augustodunum civitatem destruxerunt iv feria xi calendas septembris* (mercredi 22 août) *thesaurumque civitatis illius capientes cum præda magna Spaniu redeunt.* »

² Nous prions le lecteur de se reporter ici à la dissertation sur la véritable date du martyre de saint Nicouse, tom. XV de cette *Histoire*, pag. 592 et suiv. L'*Historia Francorum Senonensis* qui nous a été conservée par Hugues de Sainte-Marie, moine de l'abbaye de Fleury (Saint-Benoit-sur-Loire), porte également, sous la rubrique de l'année 732, la double mention suivante : *Eo tempore gens impia Wandalorum Galliam devastare cepit... Ea tempestas gravissime per totam Galliam detonabat, Wandalis omnia flammis et ferro proterentibus.* (*Patr. lat.*, tom. CLXIII, col. 853.) Nous ne nous trompons donc pas en affirmant que, durant toute la première partie du moyen âge, la Gaule centrale donna aux diverses invasions accomplies sur son territoire le nom générique d'*irruptio Wandalica*.

toutes parts les forêts furent coupées, et quand le bois eut été amoncelé comme une montagne circulaire sur toute l'enceinte de la ville, on y mit le feu. La flamme s'éleva bientôt triomphante; les citoyens consternés vinrent trouver l'évêque. L'homme de Dieu était agenouillé, les yeux baignés de larmes. D'une voix entrecoupée de sanglots, il suppliait le Seigneur Jésus-Christ en faveur du peuple dont il lui avait confié le soin. Sa prière terminée, il se releva, et désormais sûr de la protection céleste, il bénit la foule. « Les gros bataillons ne font pas la victoire, s'écria-t-il; une poignée de soldats conduits par le Seigneur suffira à nous sauver. Suivez-moi. » Se dirigeant alors vers l'une des portes qu'il fit ouvrir, il se précipita avec les guerriers, à travers la fumée et les flammes, pour se jeter sur l'ennemi. Témoin de cette héroïque sortie, le reste de la population s'abandonnait au désespoir, mais l'homme de Dieu et ses compagnons ne doutèrent pas un instant du succès. Surpris à l'improviste dans leurs campements, les barbares s'enfuirent en désordre; la panique fut telle qu'ils tournèrent leurs armes les uns contre les autres. Dans leur déroute, ils tombèrent par milliers, jonchant la plaine de cadavres. Après cette glorieuse journée, l'évêque et ses compagnons rentrèrent en triomphe dans la ville, sur les débris fumants des buchers dont ils avaient éteint la flamme; les tentes abandonnées par l'ennemi offrirent aux vainqueurs un butin immense ¹. » Pour sa part, Ebbo n'ambitionna d'autre trésor que celui de son ancien ermitage, assez loin de la cité pour y trouver la solitude, assez près pour être à la portée de ses fils spirituels. Il alla donc retrouver l'oratoire de Saint-Michel, et remercier l'archange de la victoire accordée au peuple chrétien. « Chaque dimanche, il revenait à son siège épiscopal, célébrait à l'autel les saints mystères, prêchait la céleste doctrine et fortifiait son troupeau par sa bénédiction ². »

¹ Bolland., *Act.*, loc. cit., n° 5.

² Bolland., *Act.*, loc. cit., n° 6. L'ermitage de saint Ebbo est désigné dans les actes sous le nom d'*Arcea*. C'est le village d'Arcees, dans la forêt d'Othe, canton de Cerisiers (Yonne), à huit lieues de Sens.

Défaite
d'Eudes d'A-
quitaine par
Abdérème.
Les Sarrasins
à Tours.

12. Le courage de saint Ebbo arrêta subitement l'aile droite des Sarrasins : ils se replièrent sur le midi, où de nouveaux désastres les attendaient. Leur aile gauche, commandée par Abdérème en personne, venait d'être anéantie. Rien n'avait pu faire prévoir ce dénouement subit. Après avoir incendié la ville de Bazas, Abdérème était arrivé sans coup férir sous les murs de Bordeaux. Le faubourg et le monastère de Sainte-Croix, avec tous les édifices sacrés qui se trouvaient hors de l'enceinte, furent livrés aux flammes. La cité elle-même, emportée d'assaut, devint le théâtre d'un effroyable carnage ; la population fut égorgée sans merci, toutes les églises pillées et brûlées : quand les hordes barbares s'éloignèrent, chaque soldat pliait sous le poids du butin. Eudes d'Aquitaine, le désespoir dans l'âme, avait été forcé de se retirer au confluent de la Garonne et de la Dordogne, déplorant sans doute mais trop tard son alliance avec Abu-Néza, la rupture avec Charles Martel qui en avait été la conséquence, et la destruction de ses principales forces par le duc d'Austrasie. Tant de revers n'abattirent cependant point son courage. A la lueur de l'incendie qui dévorait ses plus florissantes cités, il se promettait une éclatante revanche, une seconde journée de Toulouse. Il réunit une nouvelle armée, concentra ses forces, se préparant à un retour offensif, lorsque sans l'attendre Abdérème passa la Garonne, emporta chemin faisant la forte cité d'Agen, et tomba à l'improviste sur les troupes d'Aquitaine. Le duc Eudes fit inutilement des prodiges de valeur, ses recrues plièrent au premier choc ; ce fut une déroute et un massacre effroyables : « Dieu seul, dit Isidore de Béja, sait le nombre de Francs qui périrent dans cette journée. » — Les Sarrasins s'élancèrent à la poursuite des fuyards. Périgueux, Saintes, Angoulême, envahies soudain, marquèrent d'un sillon de flammes et de sang le passage des vainqueurs. Des rives de la Charente, l'invasion arriva bientôt à ceux du Clain. Dans le faubourg de Poitiers, la basilique de Saint-Hilaire fut pillée et réduite en cendres. Abdérème, que le fleuve de la Loire séparait seul de la Neustrie, s'empessa de franchir ce dernier obstacle. D'un bond

il se porta jusqu'à Tours, et mit le siège devant cette illustre cité, que protégeait la mémoire de saint Martin.

13. Le duc d'Aquitaine, vaincu et fugitif, n'hésita point à faire appel au grand cœur de Charles d'Austrasie. Toutes les rivalités, tous les ressentiments devaient se taire en présence du danger commun. Charles l'avait déjà compris : il convoqua par un ban de guerre tous les hommes d'armes neustriens et austrasiens, tous les alliés des tribus germanes, tous les auxiliaires de bonne volonté, depuis les profondeurs de l'Hercynie (la Forêt-Noire) jusqu'aux rivages de la mer du Nord. La terreur des Sarrasins d'une part, l'espérance du butin de l'autre, attirèrent sous ses drapeaux des multitudes d'Alemanni, rebelles jusque-là à l'influence franque. Témoin de ces belliqueux apprêts, Eudes d'Aquitaine recouvra l'espérance. Il fut convenu qu'après la victoire ses états lui seraient rendus, mais à la condition de les tenir en fief et comme vassal de la couronne. Le roi mérovingien, Thierry de Chelles, au nom de qui s'ébranlaient ces masses formidables de Francs, de Teutons et de Gallo-Romains, n'apparut nulle part. « Il se contentait, dit Eginhard, d'avoir les cheveux flottants et la barbe longue ; il était réduit à une pension alimentaire, réglée par le maire du palais ; il ne possédait qu'une villa (maison de campagne) d'un revenu modique, et quand il voyageait, c'était sur un chariot traîné par des bœufs, et qu'un bouvier conduisait à la manière des paysans ¹. » Thierry de Chelles ne saurait être responsable de cette situation abaissée qu'il était contraint de subir. Le titre de « rois fainéants, » adopté par l'histoire pour désigner les derniers mérovingiens, n'est vrai que dans le sens relatif, en tant qu'il signifie que les maires du palais ne laissaient plus aucune autorité à ces malheureux princes. Libre de telles entraves, affranchi de ce joug odieux, Thierry de Chelles se fût-il trouvé de taille à porter le fardeau du pouvoir dans des circonstances si graves ? Sa main était-elle

Documents
authentiques
sur la lutte
de Charles
Martel contre
les Sarrasins.

¹ Eginhard, *Vit. Carol. Magn.* ; *Patr. lat.*, tom. XCVII, col. 27, traduction de M. de Châteaubriand : *Analyse raisonnée de l'histoire de France*, édit. in-12, pag. 22.

assez forte pour lever contre les Sarrasins l'épée victorieuse de la France ? Nous ne le savons : aucun document ne nous est parvenu sur le caractère et la valeur personnelle de ce roi nominal. Il est à croire cependant qu'il n'avait ni l'héroïsme ni le coup d'œil de Charles Martel. L'absence de renseignements détaillés sur cette période si intéressante de notre histoire nationale, où la valeur de nos aïeux sauva non-seulement la Gaule, mais l'Europe entière, est un trait caractéristique de cette glorieuse époque, où l'on savait faire modestement de grandes choses. Nous avons relevé tous les textes relatifs à la bataille de Poitiers, en les empruntant aux diverses chroniques, depuis celle du continuateur de Frédégaire, contemporaine de l'événement, jusqu'au *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais ¹. Les plus étendus n'ont pas dix lignes ; ce qui n'empêche pas nos modernes historiens d'offrir un récit stratégique du combat, agrémenté d'incidents, de charges de cavalerie, de *fantasias* arabes, comme s'ils avaient suivi chaque mouvement des corps d'armées, saisi le secret des généraux, étudié leurs opérations sur place ². La vérité est que ni le champ de bataille, ni les circons-

¹ Voici l'indication exacte de ces chroniques : Fredegar., *Chronicon continuatum*, pars II ; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 675 ; *Annales veteres Francor.*, et *Chronicon cænobii Moissiacensis* ; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1414. — Ado Vieunens., *Chronicon* ; *Patr. lat.*, tom. CXXIII, col. 121. — Regino Prumiens., *Chronicon* ; *Patr. lat.*, tom. CXXXII, col. 41. — *Annales Hildesheim.* ; *Quedlinb. Weissemb. et Lamberti Aschnafnaburg* ; *Patr. lat.*, tom. CXXI, col. 467. — Petrus Bibliothecar., *Histor. Francor. abbreviata* ; *Patr. lat.*, tom. CLI, col. 1279. — Hugo Flaviniacens., *Chronicon* ; *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 138. — Ekhard., *Chronicon universale*, col. 833 et *Chronicon Wirtzburgense*, col. 481 ; *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 481. — Ivo Carnotens., *Chronicon de regibus Francor.* ; *Patr. lat.*, tom. CLXII, col. 613. — Hugo Sanctæ Mariæ, *Histor. ecclesiastic.*, col. 838 et *Historia Francorum Senonensis*, col. 853 ; *Patr. lat.*, tom. CLXIII. — Helinandus de Frigido Monte, *Chronicon* ; *Patr. lat.*, tom. CCXII, col. 818. — Vincentius Belvacens., *Speculum historiale*, lib. XXIV, cap. cXLIX ; tom. II grand in-fol. Johann. Mentellin, 1473. — *Les grandes chroniques de France selon que elles sont conservées en l'église de Saint-Denis*, publiées par M. Paulin Paris, tom. II, pag. 28.

² Cf. Henri Martin, *Hist. de France*, liv. III, chap. III ; tom. II, pag. 274-279, édit. Furne, 1847. Le récit de M. Henri Martin a été reproduit par M. Le Bas, *France*, tom. XI, pag. 621-622 ; nous-même, dans le manuel de l'*Histoire de l'Église*, en avons inséré une partie, tom. II, pag. 304. En essayant aujour-

tances de la lutte, ni même la date ne sont fixés d'une manière précise. Il y eut plusieurs actions en diverses rencontres, avant la catastrophe définitive. Telle est la conclusion qui résulte aujourd'hui d'un travail capital, entrepris à ce sujet par le savant orientaliste M. Reinaud, dont l'érudition a ouvert pour l'histoire de nouvelles sources, en déchiffrant les manuscrits et les chroniques arabes ¹. Ces annales des vaincus sont d'autant plus intéressantes qu'elles viennent, après tant de siècles, apprendre aux fils des vainqueurs jusqu'à quel point fut grande la gloire de leurs pères. D'un autre côté, à l'époque même où les soldats fugitifs d'Abdérâme repassèrent en tumulte les Pyrénées et rentrèrent désespérés en Espagne, l'évêque Isidore de Paca (Béja) recueillait soigneusement leurs récits, et les consignait dans ses *Ephemerides Arabum*, dont ils forment la page la plus saisissante ². Enfin, vers 1230, l'archevêque de Tolède, Roderic Ximénès, insérait dans son *Historia Arabum*, principalement composée d'après les auteurs arabes, deux chapitres trop courts pour notre curiosité rétrospective, mais cependant fort précieux, sur l'expédition d'Abdérâme dans les Gaules ³. Telles sont, dans leur ensemble, les sources auxquelles

d'hui de réparer cette erreur, nous nous associons complètement aux réflexions de l'auteur des *Annales du moyen âge*. « Comme l'expédition des Sarrasins et la victoire de Charles forment, dit-il, l'événement le plus frappant qui se fût passé dans les Gaules depuis les conquêtes du grand Clovis, on doit regretter que le malheur de cet âge nous en ait dérobé les plus beaux traits. Au lieu donc d'emprunter les récits chimériques et brillants dont quelques modernes ont pris plaisir à l'embellir; d'autant plus soigneux de la vérité qu'elle nous est parvenue plus nue et plus stérile dans une si grande action, il ne nous reste qu'à recueillir les traits épars dans les monuments contemporains. » (Frantin, *Annal. du moyen âge*, liv. XXII; tom. VI, pag. 343).

¹ Reinaud, *Invasions des Sarrasins en France*, Dondey-Dupré, 1836, in-8°. Déjà un travail de ce genre avait été entrepris pour l'Espagne par un autre orientaliste, M. Conde, bibliothécaire de l'Escurial, d'après les manuscrits arabes de ce riche dépôt. M. Reinaud l'a complété en traduisant ceux de notre bibliothèque nationale, et en les comparant avec les autres chroniques précédemment connues.

² Isidor. Pacens., *Epitome imperatorum, vel Arabum ephemerides atque Hispanie chronographia*; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 1254.

³ L'ouvrage de Roderic Ximénès se trouve en appendice à la fin d'un vo-

l'écrivain sérieux doit puiser des renseignements authentiques sur cette période de notre histoire, si peu connue jusqu'ici et pourtant si digne de l'être.

14. Les historiens arabes sont unanimes à déclarer que les bataillons victorieux d'Abdérane s'avancèrent jusqu'à Tours et en firent le siège. Quelques-uns affirment même que la ville fut prise d'assaut, pillée et livrée aux flammes. Mais ils sont en cela contredits par tous les chroniqueurs francs, et par le fait même de la préservation de la basilique de Saint-Martin, dont les trésors échappèrent à la cupidité musulmane. Les faubourgs seuls durent donc être incendiés, après avoir été pillés par les hordes barbares. Deux faits préliminaires sont surtout relevés par les chroniqueurs arabes, comme objet d'étonnement d'un côté et de réprobation de l'autre. « Nos soldats, disent-ils, connaissaient la vigueur du chef franc dont le nom seul, Karlé (c'est ainsi qu'ils désignent Charles Martel), ne se prononçait qu'avec terreur. Ils s'étonnaient de ne le rencontrer nulle part sur leur chemin. Or, les leudes étaient allés se plaindre à Karlé de son inaction. Ils lui racontèrent les ravages commis par les fils de Mahomet dans les provinces méridionales de la Gaule; ils parlaient de la honte qui devait en rejaillir sur les guerriers francs. Quoi! disaient-ils, nos gros bataillons, munis de cuirasses, armés de tout ce que la guerre peut offrir de plus terrible, se laisseront dévorer par des hordes armées à la légère, sans discipline et sans ordre! — Laissez-les faire, répondit Karlé; ils sont au moment de leur plus grande audace; ils ressemblent au torrent qui renverse tout sur son passage. L'enthousiasme leur tient lieu de cuirasse, et le courage de places fortes. Mais quand leurs bras seront chargés de butin, quand ils auront pris goûtaux belles et spacieuses demeures, l'ambition s'emparera des chefs, la

lume assez rare, dont voici le titre exact : *Historia Saracenica a Georgio Elmacino, latine reddita opera ac studio Thomæ Erpenii* (Van-Erpen). *Accedit et Roderici Ximenez archiepiscopi Toletani Historia Arabum longe quam ante e manuscripto codice excerpta*, in-fol. *Lugduni Batavorum* (Leyde), ex typographia *Erpeninna linguarum orientalium*, 1625. — *Prostant apud Johannem Maire et Elzevirios.*

discorde pénétrera dans leurs rangs ; alors nous irons à eux et nous en viendrons à bout sans peine ¹. » Cette curieuse réponse du héros austrasien, transmise par un chroniqueur arabe, est une véritable révélation. Elle fait comprendre non-seulement la tactique de Charles Martel, mais le caractère réciproque des deux forces qui allaient se trouver en présence ; elle nous révèle la supériorité des bataillons francs au point de vue de l'armement spécial et de la discipline militaire, la composition hétérogène des bandes arabes qui arrivaient dans les Gaules moins pour combattre que pour s'y établir. Nos chroniques nationales avaient déjà relevé ce dernier point, et Sigebert de Gemblours l'exprimait en une seule phrase fort significative : « Les Sarrasins, dit-il, arrivaient avec toutes leurs familles, comme pour habiter la Gaule : » *Saraceni cum omnibus familiis suis, quasi Galliam habitaturi, Garumnam transeunt* ². Pour n'avoir pas suffisamment compris ce caractère d'immigration que présentait l'invasion d'Abdérâme, la plupart des auteurs modernes traitent de fabuleux le chiffre des victimes qui tombèrent sous l'épée de Charles Martel, tandis que nos anciennes chroniques s'accordent au contraire à présenter ce chiffre comme vraiment énorme. Nous verrons bientôt que les sources arabes donnent raison à nos vieux annalistes, en dépit de la dédaigneuse répugnance des écrivains actuels ³. Un second fait, noté par les chroniques arabes avec l'expression indignée du reproche et du désespoir, est corrélatif au premier : il confirme de même les brèves indications de nos propres annalistes. « Les auteurs arabes, dit M. Reinaud, parlent d'une riche capitale (probablement Bordeaux), où les troupes d'Abdérâme se chargèrent de butin. Parmi les richesses ainsi par-

¹ Bibl. Richelieu, *Mss. arab.* — Maccary, n° 704, fol. 72, verso. Trad. de M. Reinaud, *Invas. des Sarrasins en France*, pag. 33.

² Sigebert. Gemblacens., *Chronic.* ; *Patr. lat.*, tom. CLX, col. 139.

³ On nous pardonnera de citer, comme échantillon du genre, la phrase suivante, empruntée à un manuel destiné à la jeunesse française : « Trois cent mille Sarrasins, disent les vieux chroniqueurs avec leur exagération ordinaire, tombèrent sous l'épée de Charles Martel. » Duruy, *Hist. de France*, tom. I, pag. 147.

tagées, figure une longue énumération de topazes, d'hyacinthes et d'émeraudes. Quant aux bagages encombrants, au lourd butin que traînaient avec eux les vainqueurs, on se borne sans le décrire à le représenter comme immense. Effrayé d'un tel désordre, Abdérame eut un instant l'idée d'interdire le pillage et de laisser en arrière la masse énorme du butin déjà partagé. Mais il n'osa pas donner suite à ce projet. Les troupes d'ailleurs auraient probablement refusé d'obéir, car, sous les murs de Tours, les soldats pareils à des tigres furieux se gorgèrent encore une fois de sang et de pillage, « ce qui attira contre eux la colère d'Allah, et occasionna leur prochain désastre ¹. » Ainsi parlent les historiens musulmans. Nos chroniqueurs confirment d'un seul mot leur récit : « Les Sarrasins, disent-ils, pillaient tout et brûlaient les églises de Dieu, » *omnia devastant, ecclesiasque Dei cremant* ².

15. On était alors, disent les chroniques arabes, en l'année 115 de l'hégire, qui représente l'an 733 de l'ère chrétienne. Cette indication chronologique nous semble devoir être désormais maintenue, bien qu'elle soit en contradiction avec la donnée généralement admise par les historiens modernes, lesquels adoptent l'année 732 comme date de la bataille de Poitiers. Les manuscrits arabes de l'Escurial, traduits par M. Conde, sont précis ; leur témoignage mérite d'autant plus de confiance qu'il est d'accord sur ce point avec notre plus ancienne chronique, celle du continuateur de Frédégaire, terminée deux ans seulement après la grande bataille ³. L'erreur tient à une fausse indication de la chronique dite de Moissac, où la bataille de Poitiers est mentionnée sous la rubrique de 732 ; mais la chronique de Moissac n'est pas un document

Véritable
date de la dé-
faite d'Ab-
dérame
par Charles
Martel.

¹ Reinaud, *Invas. des Sarrasins*, pag. 44.

² Sigebert. Gemblacens., *Chronic.* ; *Patr. lat.*, tom. CLX, col. 139.

³ Fredegar. Continuat., II pars ; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 675. La seconde partie de la continuation de Frédégaire s'arrête à l'an 735 : par conséquent son auteur n'était, au moment où il la terminait, séparé de l'événement que par une distance de deux années. A un si court intervalle, une confusion de date semble impossible. L'*Historia Arabum* de Roderic Ximénès confirme également cette donnée, cap. XIII, pag. 12.

contemporain : elle ne fut achevée qu'en 818, presque un siècle après l'événement. Dès lors, nous pouvons à bon droit suspecter son exactitude, surtout lorsque nous voyons, à l'époque de la chronique de Moissac, un historien d'ailleurs très-compétent, Paul Diacre, dans son grand ouvrage sur la monarchie des Lombards, confondre la bataille de Poitiers avec celle de Toulouse, et les indiquer comme une seule et même action ¹. Le lecteur nous pardonnera de le plonger ainsi dans les catacombes de l'histoire, et de l'initier aux labeurs de notre voyage à la recherche de la vérité. Le sujet est de la plus haute importance. Nous sommes ici en face de la première des croisades, sur le sol même de la France. Plus tard nos aïeux en reporteront le théâtre aux extrémités de l'Orient. Abdérame aux bords de la Loire explique Godefroy de Bouillon aux rives du Jourdain, et saint Louis aux ruines de Carthage. L'historien a le devoir d'insister sur les origines de cette lutte séculaire. Plus les écrivains hostiles à l'Église se sont efforcés d'atténuer ces grandes choses, d'en laisser ignorer la gravité et les patriotiques angoisses, plus il nous faut dire ce qui est, tout ce qui est, ou du moins tout ce qu'à force de recherches la science impartiale est parvenue à dérober aux ténèbres d'un passé si lointain. Tout d'abord la date de 733 ² nous paraît devoir être

¹ Paul Diac., lib. V, cap. XLVI ; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 654.

² La date de 733 explique, d'une part, le reproche d'inaction fait par les seigneurs francs au duc d'Austrasie et le long étonnement des Sarrasins qui avançaient toujours sans rencontrer le héros ; elle explique, d'autre part, la possibilité pour les musulmans de concentrer dans la Septimanie leurs deux armées de terre et celles qui arrivaient par mer aux bouches du Rhône, à celles de l'Adour et de la Gironde. Si l'on songe que derrière ces quatre grandes immigrations s'en trouvaient autant d'autres qui, sous le nom de réserves, devaient prendre le même chemin, on concevra que ce mouvement gigantesque de tout un peuple dut nécessiter un large intervalle. Nos vieilles chroniques, dont la prétendue « exagération » défraie tant d'ignorantes railleries, avaient dit tout cela. Yves de Chartres parle des barques allongées, *longis navibus*, qui transportèrent les Sarrasins sur les côtes de l'océan aquitannique et sur le littoral de la Méditerranée. Le massacre des religieux de Lérins fut la suite de cette invasion maritime. Cependant, par les défilés des Cantabres et des Vascons, deux immenses caravanes

restituée à l'histoire : de plus, il y a tout lieu de fixer la fameuse bataille dite de Poitiers au samedi 17 octobre 733. Nous renvoyons en note les preuves de cette double assertion ¹.

pédestres franchissaient les Pyrénées sur les deux anciennes routes des soldats d'Annibal. Mais on ne voulait pas croire à nos vieilles chroniques ; on les taxait d'exagération précisément sur un point où elles se montrent d'une indigence de détails vraiment désespérante. Maintenant que les Arabes eux-mêmes, les vaincus de Charles Martel, les débris décimés des bandes d'Abdérame sont venus confirmer explicitement la véracité de nos annalistes, les ironiques insolences des historiens modernes n'inspirent qu'un sentiment de dégoût et de mépris. Il fallait aux quatre courants simultanément déversés de l'Espagne sur les Gaules des mois pour converger et faire leur jonction. Leur concentration opérée, il fallait des mois encore pour que, se divisant en deux ailes, la droite vint faire le siège d'Arles, et remontant le Rhône, la Saône et l'Yonne, arrivât, après mille combats partiels, jusque sous les murs d'Autun et de Sens ; pendant que l'aile gauche, commandée par Abdérame en personne, emportait la ville de Bordeaux, infligeait sur la Dordogne à Eudes d'Aquitaine une défaite sanglante et venait s'abattre dans les plaines de Poitiers, puis de Tours, comme une grêle de fer et de feu. Après la défaite du duc d'Aquitaine, il fallait à celui-ci le temps de se rendre aux bords du Rhin pour appeler Charles Martel au secours de la Gaule envahie. Il fallait à Charles Martel lui-même le temps d'essayer sa politique à long terme, politique si judicieuse, qui devait puissamment seconder l'effort de ses armes. Il lui fallait le temps de proclamer le ban de guerre, de réunir sous ses drapeaux les hommes du Nord depuis les rives du Danube jusqu'à l'embouchure de la Vistule. Or, il n'y avait pas de chemins de fer à cette époque. Les Sarrasins entrèrent sur le territoire des Gaules vers le mois de mai 732, il est de toute impossibilité que cette même année 732, au mois d'octobre, des opérations de part et d'autre si nombreuses, si compliquées, si laborieuses aient pu s'accomplir. L'année 733 est donc très-réellement celle de la fameuse bataille.

¹ Quelques-uns de nos chroniqueurs nous renseignent sur le mois où fut livrée la bataille dite de Poitiers : ils s'accordent à désigner le mois d'octobre. Deux ou trois d'entre eux fixent à un samedi le jour de cette victoire définitive, *Karolus pugnavit contra Sarracenos die sabbato* (*Annal. Hildesheim.* ; *Patr. lat.*, tom. CXLl, col. 467). Seul, le quantième est jusqu'ici resté complètement inconnu. Un manuscrit latin, de date relativement récente, mais dont l'exactitude pour tous les autres faits s'est trouvée irréprochable, pouvait cependant mettre sur la voie. Le chiffre romain qu'il indique est fruste : il n'en reste que les trois derniers signes formant un VII. Faut-il lire XVII, faut-il lire XXVII ? Nous croyons qu'il est possible de résoudre ce problème, grâce aux tables chronologiques et au calendrier perpétuel insérés par les Bénédictins dans l'*Art de vérifier les dates*. La confrontation des

16. Ces rectifications chronologiques, que nous prenons la liberté de soumettre au jugement des érudits, n'ont en somme qu'un intérêt secondaire. Une difficulté beaucoup plus sérieuse résulte de la contradiction entre les divers chroniqueurs, dont les uns affirment que la première rencontre de Charles Martel avec Abdérame eut lieu sous les murs de Tours, les autres dans le voisinage de Poitiers. Les textes de provenance arabe, les manuscrits de l'Escurial, ceux de la bibliothèque Richelieu s'accordent à désigner la ville de Tours comme le théâtre du premier choc. Isidore de Béja, contemporain de l'événement, partage cette croyance et l'affirme en ces termes : « Abderraman était sous les murs de Tours, brûlant les palais et les églises, se promettant de piller bientôt la grande basilique de saint Martin, lorsqu'il se trouva en face du consul austrasien, Charles, prince de la France intérieure, *cum consule Franciæ interioris Austriæ sese infrontat*, héros rompu dès son jeune âge au métier des armes, expérimenté dans la science de la guerre, et amené au secours de la Gaule méridionale par les supplications d'Eudes d'Aquitaine ¹. » Roderic Ximénès n'est pas moins précis. « Après sa victoire sur le duc d'Aquitaine, où le nombre des Francs qui succombèrent fut, dit-il, tellement considérable qu'on ne put en faire le relevé, Abderraman crut qu'il lui serait donné de dévaster les patries des Francs, *Francorum patrias*. Mais Dieu a posé des barrières à l'Océan ; il lui a dit : « Tu viendras jusque-là, et ici tu briseras le vain fracas de tes ondes. » Ce n'était pas de Dieu qu'Abderraman tenait sa puissance : il comptait uni-

tables chronologiques avec le calendrier perpétuel donne un résultat très-précis. Dans l'année bissextile 732, 114^e de l'hégire, dont les lettres dominicales sont F E, le calendrier solaire correspondant n'offre, pour le mois d'octobre, aucun samedi dont le quantième soit un VII ni un chiffre se terminant par ce nombre. Ce résultat confirme donc notre conclusion, et prouve que l'année de la bataille dite de Poitiers ne fut pas celle de 732. Quant à l'année 733, 115^e de l'hégire, sa lettre dominicale est D. Or, le calendrier solaire correspondant donne un samedi d'octobre tombant le XVII de ce mois. Nous estimons donc qu'on peut très-légitimement désormais fixer la bataille dite de Poitiers au samedi 17 octobre 733.

¹ Isidor. Pacens., *Chronicon* ; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 1271.

quement sur ses propres forces. Résolu d'envahir la Gaule intérieure, il s'élança à la poursuite du duc Eudes, traversa les cités de Périgueux, Saintes et Poitiers, dévastant et brûlant les maisons et les églises. Les incendies ne cessaient pas, *igne continuo*. Il arriva ainsi à la ville de Tours, où il détruisit la cité, l'église et les palais ¹. Cependant Eudes s'était enfui près du consul de France et de Germanie, Charles, vaillant héros, auquel il raconta les infortunes des siens. Ce Charles, qui fut plus tard surnommé Martel, appela sous ses drapeaux les Germains, les Gépides ² et tout ce qui restait de guerriers francs. A leur tête, il s'avança à la rencontre d'Abderraman, au moment où celui-ci dévastait la ville de Tours ³. » Le continuateur de Frédégaire, écrivant en 735, n'est pas moins formel. « Les Sarrasins, dit-il, avec leur roi Abdirama, traversèrent la Garonne, parvinrent à la cité de Bordeaux, dont les églises furent brûlées et le peuple exterminé, *populis consumptis*. Ils s'avancèrent jusqu'à Poitiers, où, ce que je ne puis dire sans des larmes de douleur, *quod dici dolor est*, la basilique de saint Hilaire fut livrée aux flammes ; enfin ils se rendirent à Tours, dans l'espoir de traiter de même la maison du très-bienheureux Martin ⁴. » C'est donc bien réellement à Tours que se trouvaient les Sarrasins, lorsqu'au mois

¹ Nous avons dit précédemment, n° 14, que la basilique de Saint-Martin ayant échappé à la dévastation des Maures, il est probable que ces derniers ne se rendirent pas maîtres de la ville proprement dite. Notons cependant qu'au VIII^e siècle l'abbaye et la basilique étaient fortifiées, et qu'elles formaient une citadelle intérieure dans l'enceinte même de la cité. Peut-être Abdérame et ses nuées de musulmans, après avoir forcé les remparts extérieurs, se trouvaient-ils au pied des murs de la basilique, au moment de l'arrivée de Charles Martel. Ainsi s'expliqueraient les affirmations si précises de l'*Historia Arabum*.

² Le nom de Gépides, sous la plume de l'historien espagnol, a une signification particulière. On sait que les Goths, si longtemps maîtres de l'Espagne, avaient la même origine que les Gépides, lesquels s'étaient primitivement fixés vers les sources de la Vistule sur le revers des monts Carpathes. Dans la pensée de Roderic Ximénès, les Gépides désignaient donc toutes les tribus germaniques qui marchaient soit comme alliées, soit comme auxiliaires, sous les drapeaux de Charles Martel.

³ Roderic. Ximen., *Histor. Arab.*, cap. xiv, pag. 13

⁴ Frédégar., *Chronie. continuat.*, pars II ; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 675.

d'octobre 733, *facta concertatio mense octobri*¹, Charles Martel se présenta à leur rencontre. Cependant la chronique de Moissac, confirmée par les *Annales veteres Francorum* et par le témoignage non interrompu du souvenir national, fixe aux environs de Poitiers, c'est-à-dire à vingt lieues de Tours, le théâtre de la lutte. Voici le texte des *Annales veteres*, complètement identique à celui de Moissac : « Charles, ayant réuni une grande armée, se porta au-devant des ennemis ; le combat eut lieu sous les murs de Poitiers, et les Sarrasins furent vaincus par les Francs. » *Carolus collecto magno exercitu exiit eis obviam, et inito praelio in suburbio Pictaviensi, Saraceni a Francis debellati sunt*². La plupart de nos chroniqueurs ont reproduit ce texte : enfin la tradition locale a fidèlement conservé la mémoire du lieu même où, dans le *suburbium Pictaviense*, Charles conquit son surnom de Martel, écrasa les Sarrasins, et tua Abdérame. C'est un hameau de cent habitants, lequel n'a pas même l'honneur d'être une commune ; il porte cependant le plus glorieux souvenir de l'histoire militaire des Francs, et s'appelle Moussey-la-Bataille. Sa situation topographique, à quatre lieues de Poitiers, sur l'ancienne voie romaine conduisant de cette ville à Tours, en fait le centre d'une plaine coupée aujourd'hui par la forêt de la Chapelle-Monlière, et divisée en un triangle dont la base serait la route actuelle de Poitiers à Montmorillon, et le sommet le confluent du Clain, de la Vienne et de la petite rivière de l'Ozon, en amont de Châtellerault. Habitué à tenir sérieusement compte des traditions locales, surtout quand elles ont le bénéfice d'une possession séculaire et ininterrompue, nous regardons comme indubitable que Moussey-la-Bataille, cette ferme aujourd'hui oubliée³, fut très-réellement le théâtre de la grande et définitive victoire dite de Poitiers, remportée par Charles Martel sur les troupes d'Abdérame.

¹ Ado Viennens., *Chronicon*; *Patr. lat.*, tom. CXXIII, col. 122.

² *Annal. veter. Francor.*; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1414; D. Bouquet, *Chronic. Moissiac.*, tom. II.

³ « Moussey-la-Bataille (Vienne), commune de Vouneuil-sur-Vienne, cent habitants. » — « Vouneuil-sur-Vienne (Vienne), chef-lieu de canton, arrondissement de Châtellerault, mille trois cent vingt-six habitants. » Briand de Varzé, *Dict. de la France et de ses colonies*, Paris, 1858.

Solution.
Première ba-
taille livrée
près de
Tours.

17. Toutefois, nous ne mettons pas non plus en doute la véracité du continuateur de Frédégaire et des chroniques arabes, lesquels s'accordent à fixer la première rencontre des deux grandes armées chrétienne et musulmane, non dans les plaines de Poitiers, mais dans celles de Tours. Tel est aussi l'avis motivé de M. Reinaud. Encore sur ce point la tradition locale, cette mémoire populaire, souvent plus exacte et plus précise que les historiens eux-mêmes, autorise la nouvelle donnée de la science. Elle nous apprend qu'une première bataille, entre les Francs de Charles Martel et les Sarrasins d'Abdérâme fut livrée dans le voisinage de Tours, au lieu dit *Saint-Martin-le-Bel* ou *le-Beau*, *Sanctus Martinus a Bello*¹. Isidore de Béja confirme implicitement la tradition : il fixe sous les murs de Tours la première rencontre, et mentionne sept jours de combats préliminaires avant la grande victoire de Poitiers : *Dum Turonensem ecclesiam Abderraman deprædari desiderat, cum consule Franciæ Carolo sese infrontat, ubi pene per septem dies utrique de pugna conflictu excruciant*². Nous avons ainsi la solution du problème, et nous pouvons concilier les diverses opinions des historiens dont les uns, comme Velly par exemple, fixaient le lieu du combat à cinq lieues de Tours, les autres dans le *suburbium* de Poitiers. Des deux côtés on avait raison et tort : raison, puisque le premier engagement eut lieu aux environs de Tours, et le dernier dans les plaines de Poitiers ; tort, parce qu'on s'obstinait à n'admettre qu'une seule action, quand la série des engagements successifs occupa une semaine entière. Il est maintenant facile de s'expliquer comment les Sarrasins, reculant pied à pied, durant sept jours, devant les attaques victorieuses des Francs, se trouvèrent enfin reportés des rives de la Loire et des environs de Tours, théâtre des premiers combats, aux bords de la Vienne sous les murs de Poitiers, où ils furent définitivement écrasés. Notons en passant le nom de Saint-Martin-le-Bel, *Sanctus Martinus a Bello*,

¹ Reinaud, *Invasions des Sarrasins*, pag. 45 et note 1. Saint-Martin-le-Deau (Indre-et-Loire), village, quatre lieues Est-Sud-Est de Tours, canton d'Amboise, 1406 habitants.

² Isidor. Pacens., *Chronic.* ; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 1271.

donné par la reconnaissance publique au lieu témoin de la première victoire des armées chrétiennes sur Abdérame. Si près de la basilique de saint Martin, le patron des Gaules, les guerriers de la croix durent sentir doubler leur courage. Vraisemblablement la *cappa* du thaumaturge, cette relique qui accompagnait les princes francs dans toutes les grandes expéditions militaires ¹, était, en ce jour, à son poste de péril et de protection. Saint Martin dut être mille fois invoqué dans ces combats gigantesques, où la religion de Jésus-Christ luttait contre la barbarie de l'Islam. De là, le nom glorieux de *Sanctus Martinus a Bello*, attestant la puissante intercession du protecteur céleste. De là encore, deux ans plus tard, la fondation par Eudes d'Aquitaine du grand monastère bénédictin de Saint-Martin-de-Rhé, dans l'île du même nom, qui vit se grouper autour de lui la cité actuelle.

18. Après sept jours de combats, les deux armées se trouvèrent reportées, sous leurs étendards respectifs, dans les plaines de Poitiers. On était, si nos inductions ne nous trompent pas, au samedi 17 octobre 733. En admettant la tradition qui fixe à Mousse-la-Bataille le point central de la lutte décisive, trois cours d'eau traversaient le champ du combat, le Clain, la Vienne et la petite rivière de l'Ozon. Les chroniques arabes parlent d'une rivière qu'elles nomment *Owar*, peut-être l'Ozon actuel, dont les rives furent vivement disputées. Les Sarrasins engagèrent l'action par une charge de toute leur cavalerie ². « En un clin d'œil, dit Isidore de Béja, les hommes du Nord groupèrent leurs masses compactes, immobiles comme un mur, ou plutôt comme un rempart de glace qui n'offrirait aucun interstice. Les Arabes essayèrent vainement de les rompre : ils tombaient impitoyablement sous le fer des épées et des lances. Les guerriers d'Austrasie avaient sur l'ennemi l'avantage d'une taille plus élevée et d'une solide armure. Leur main de fer frappait en pleine poitrine ³. » Les écrivains arabes attribuent la perte de la bataille à un mouvement inopportun des

Récit de
la bataille de
Poitiers.

¹ Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 339.

² Reinaud, *Invasions des Sarrasins*, pag. 46.

³ Isidor. Pacens., loc. citat., col. 1271.

cavaliers sarrasins, qui durent se porter à la défense de leur camp attaqué par une division de l'armée franque ¹. Ce détail est confirmé par Paul Diacre en ces termes : « Le duc Eudes, avec ses Aquitains, se jeta sur le camp ennemi, tuant et ravageant tout ce qui lui tombait sous la main ². » L'ardente soif du butin, qui dévorait les hordes arabes, avait entassé dans leur camp des trésors de tout genre et d'immenses richesses. D'ailleurs « les femmes, les vieillards, les enfants, ces innombrables familles venues dans l'espoir d'habiter la Gaule ³, » étaient restés sous les tentes. Une partie des Sarrasins quitta donc le champ de bataille, pour voler à leur défense; Abdérame essaya en vain de s'opposer à ce mouvement. Il fut atteint d'un trait lancé par les chrétiens, disent certaines chroniques arabes. Selon d'autres, ralliant autour de lui un gros de cavaliers, il s'élança à leur tête sur la muraille vivante des troupes austrasiennes, et vint expirer sous la lance d'un soldat inconnu. Sa mort se révéla, du côté des Sarrasins, par l'absence de tout ordre et de tout commandement. Le duc Charles put faire un massacre effroyable. Cependant la cavalerie arabe parvint à dégager le camp et à repousser l'attaque du duc d'Aquitaine. La nuit survint alors. « Sans se débander, les Francs, dit Isidore de Béja, élevèrent la pointe de leurs épées et de leurs lances, comme pour défier l'ennemi, et couchèrent sur le champ de bataille : *Statim nocte prælium dirimente, despicabiliter gladios elevant.* » L'aurore vint éclairer la plaine jonchée de cadavres, et révéler aux vainqueurs l'importance de leur triomphe. « Sortant le glaive du fourreau, reprend le chroniqueur, les Européens s'élançèrent en ordre de combat sur le camp arabe, dont les tentes étaient toujours debout. Étonnés de n'entendre aucun bruit,

¹ Conde, *Historia de la dominacion de los Arabes en Espana*; Madrid, 1820, 3 vol. in-4°, tom. I, pag. 87-88.

² Paul. Diac., *Gest. Langobardor.*, lib. VI, cap. XLVII; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 654. Nous rappelons ici que Paul Diacre semble avoir confondu en une seule les deux batailles de Toulouse et de Poitiers.

³ *Cum uxoribus et parvulis venientes.. quasi habitaturi* (Paul Diac., loc. cit.) *Cum omnibus familiis suis quasi Galliam habitaturi* (Sigebert. Gemblac. *Chronic.*, tom. CLX, col. 139).

de n'apercevoir aucun mouvement, ils se persuadaient que les phalanges des Sarrasins, dissimulées derrière ce rideau, préparaient une embuscade. Des reconnaissances furent envoyées dans toutes les directions, *mittentes exploratorum officia*; elles revinrent annoncer que la plaine était vide et le camp abandonné; que les fils d'Ismaël avaient profité de la nuit pour s'enfuir dans le plus grand silence; que tous, répartis par groupes et par escadrons, se précipitaient dans la direction des Pyrénées pour regagner leur patrie. Cette disparition subite pouvait cacher un piège; les Européens le craignirent, et ne voulurent pas se compromettre dans une poursuite téméraire. Ils parcoururent tout le pays, et demeurèrent comme stupéfaits en le voyant complètement libre. Enfin convaincus qu'ils n'étaient dupes d'aucun stratagème militaire, ils purent se livrer à toute la joie de la victoire. Les dépouilles immenses trouvées dans le camp furent régulièrement distribuées, entre tous les bataillons d'abord, puis à chaque soldat, *spoliis tantum et manubiis decenter divisis.* » — Ainsi parle l'auteur le plus voisin des événements, et le mieux renseigné sur toutes les péripéties de cette bataille gigantesque. Quant au chiffre des Sarrasins tombés sous le marteau de Charles Martel dans cette glorieuse bataille de Poitiers, il n'est fixé par aucune des chroniques contemporaines. Paul Diacre, qui écrivait au siècle suivant, donne l'évaluation de trois cent soixante-quinze mille morts du côté des vaincus et quinze cents seulement du côté des vainqueurs. Ce chiffre a été reproduit par les annalistes suivants, mais il nous paraît devoir se rapporter à la bataille de Toulouse, que Paul Diacre confondait avec celle de Poitiers. Le lecteur se rappelle en effet qu'après la victoire de Toulouse, le duc Eudes d'Aquitaine, dans une lettre au pape saint Grégoire II, avait officiellement transmis ces deux chiffres. Nous n'avons donc aucune donnée numérique sur le résultat de la victoire de Poitiers; mais à défaut d'un chiffre, les chroniqueurs arabes fournissent une idée de la perte des Sarrasins, en désignant le théâtre de la lutte par le nom significatif de « pavé des Martyrs. » Sur ces plaines ensanglantées, « devenues, ajoutent-ils, un lieu sacré pour tout bon musulman, on entend encore la voix des anges du ciel

qui invitent les fidèles à la prière. » Les Francs n'affirment pas avec moins d'énergie l'immensité du désastre infligé par le duc Austrasien aux hordes musulmanes. Charles reçut de ses compagnons d'armes « le surnom de *Tudites*, c'est-à-dire Marteau, parce que, comme le marteau du forgeron qui brise et dompte tous les métaux, il avait écrasé la terrible invasion ¹. » Ce sont les paroles de l'annaliste Hugues de Flavigny. Les « grandes chroniques de Saint-Denis » disent de même, dans leur français du XIII^e siècle : « Lors fu il primes apelé Martiaus par seurnom, car aussi comme le martiaus débrise et froisse le fer et l'acier et tous les autres métaus, aussi froissoit-il et brisoit par la bataille tous ses ennemis et toutes estranges nacions ². »

Consé-
quences de la
bataille
de Poitiers.

19. Les conséquences de la bataille de Poitiers furent décisives pour le saint-siège. Charles Martel expédia, du champ de bataille même, des messagers au pape Grégoire III, pour lui annoncer la victoire de l'armée chrétienne. Ils étaient chargés de présents et

¹ Voici les paroles textuelles de la *Chronique* de Hugues de Flavigny : *Propterea Tuditis appellatus est quod est malleus fabri, quia sicut malleo universa tunduntur ferramenta, ita ipse contrivit omnia regna sibi vicina.* (Hug. Flaviniac., *Chronic.* ; *Patr. lat.*, tom. CLIV, col. 138.) Le lecteur voudra bien remarquer ce mot latin *Tuditis* ou *Tudites*, dont la traduction est très-réellement, ainsi que l'explique le chroniqueur, *malleus fabri*, marteau de forgeron. Nous croyons devoir mettre en regard de ce surnom de *Tuditis*, les paroles suivantes qu'on lit dans un ouvrage devenu classique, dans un article portant pour signature le nom de Fievéé : « On a répété mille fois que Charles reçut de la bataille de Poitiers le surnom de Martel, comme s'il se fût servi d'un marteau pour écraser les barbares. C'est un de ces contes populaires que les historiens adoptent sans examen, parce qu'il a l'air d'une explication. Martel et Martin sont un même nom, et l'on sait le respect que les Francs avaient pour saint Martin. Martel était d'ailleurs un nom particulier dans la famille des Pépin (!), puisque les deux premiers ducs auxquels les Austrasiens confièrent le soin de les gouverner, lorsqu'ils essayèrent de se séparer du royaume étaient parents, et que l'un se nommait Pépin, l'autre Martel. » (Michaud, *Biograph. universelle*, Paris, Desplaces, art. *Charles Martel*). *Tudites* signifiant Martin est, ce nous semble, un assez curieux spécimen de science étymologique.

² *Les grandes Chroniques de France*, édit Paulin Paris, tom. II, pag. 29. M. Reinaud, qui cite ce passage ne confond pas, comme Fievéé, Martel avec Martin, ni *Tudites* avec le nom du thaumaturge de Tours. (Cf. *Invasions des Sarrasins*, pag. 48.)

d'offrandes destinés à la confession de Saint-Pierre, dépouilles opimes, que les chrétiens vainqueurs envoyaient au tombeau du père de la chrétienté. Leur rapide passage, à travers les populations que l'invasion musulmane avait frappées d'épouvante, fut une course triomphale. Dans toutes les églises de France et d'Italie, on rendit à Dieu de solennelles actions de grâces. Les envoyés francs avaient ordre de signifier à tous les adversaires de Grégoire III que Charles Martel, son fils, après avoir été lui-même l'objet d'une protection si marquée du Christ, se déclarait le protecteur de la papauté, et ne souffrirait jamais que l'on se permît la moindre insulte contre le vicaire de Jésus-Christ. Si l'enthousiasme fut grand de ce côté des Pyrénées, à la nouvelle de la grande victoire, on comprend qu'en raison inverse la désolation fut immense à Cordoue et jusqu'à Damas, où la mort et la défaite d'Abdérâme furent bientôt connues. « Parmi les musulmans, dit M. Reinaud, ceux qui nourrissaient des sentiments pieux profitèrent de l'occasion pour s'élever contre la corruption qui s'était introduite, avec la richesse et le luxe, au sein de l'islamisme. » Une réaction s'opéra contre ces tendances démoralisatrices. Un nouveau gouverneur ou émir, Abdel-Malek, fut envoyé en Espagne. Les instructions qu'il reçut du calife Hescham portaient qu'à tout prix il fallait venger les flots de sang arabe si abondamment répandu. Abdel-Malek courut sans s'arrêter jusqu'au versant méridional des Pyrénées, où il rencontra les bandes fugitives d'Abdérâme. « Le plus beau jour pour les vrais croyants, leur disait-il, c'est le jour du combat, le jour consacré à la guerre sainte : c'est là l'échelle du paradis. Le prophète s'appelait le fils de l'épée ; il ne voulait de repos qu'à l'ombre des étendards conquis sur les ennemis de l'Islam. La victoire, la défaite, la mort sont entre les mains d'Allah, qui les distribue comme il lui plaît. Le vaincu de la veille peut devenir le vainqueur du lendemain. » Ces paroles, que M. Reinaud a relevées dans les chroniques arabes, n'eurent pas tout l'effet que s'en promettait Abdel-Malek. Il paraît, d'après les mêmes chroniques, que les guerriers chrétiens des Asturies, profitant du désastre d'Abdérâme, don-

nèrent la main par-dessus les Pyrénées aux troupes d'Eudes d'Aquitaine, et que les Francs venus à leur secours les aidèrent à s'emparer de Pampelune et de Girona. Ces faits ignorés de nos annalistes, mais affirmés par les manuscrits arabes, comblent une lacune importante dans notre histoire : ils nous permettent de mesurer dans toute son étendue le danger qui menaçait alors la France et l'Europe chrétiennes, et d'apprécier à sa juste valeur le service rendu à la civilisation par Charles Martel.

Charles
Martel en
Burgondie
puis chez les
Frisons.
Mort du duc
Eudes.

20. La victoire de Poitiers avait été le couronnement de huit jours de combats successifs ; elle devint le point de départ d'une série d'expéditions qui se prolongèrent jusqu'à l'an 739, et que l'infatigable activité de Charles Martel poussa vigoureusement sans interrompre ses exploits en Germanie. Le héros austrasien, après la défaite d'Abdérame, avait traversé la Burgondie, soumis Lyon et les cités voisines à son pouvoir. Jusque-là, en effet, les Burgondes étaient restés indépendants de l'autorité du maire du palais. Cette fois, ils l'accueillirent comme un libérateur. Sa présence et la terreur de son nom chassaient devant lui les bandes isolées de Sarrasins demeurés encore dans le pays. A son approche, elles se retiraient vers les côtes de Provence pour regagner leurs vaisseaux, comme un fleuve débordé qui rentre peu à peu dans son lit. Charles fut cependant obligé d'abandonner leur poursuite, rappelé de sa personne sur les bords du Rhin, où les Frisons avaient repris les armes. Laissant donc à ses lieutenants le soin de compléter la victoire, « il choisit, parmi ses leudes, les capitaines les plus habiles et les plus éprouvés, leur confia la défense des cités et des frontières contre les nations infidèles, leur remit la garde de Lugdunum, et conclut avec les Burgondes un traité par lequel ceux-ci reconnaissaient officiellement son autorité¹. Les lieutenants de Charles Martel répondirent à la confiance de leur maître ; ils s'établirent non-seulement en Burgondie mais jusqu'en Provence², dans les cités d'Arles

¹ Fredegar., *Chronic. continuat.*, II pars ; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 675.

² *Usque Massiliensem urbem vel Arelatum suis iudicibus constituit.* (Fredegar., *Chronic. continuat.*, III pars ; *Patr. lat.* tom. LXXI, col. 677.)

et de Marseille. » Au printemps de l'an 734, Charles descendit le cours du Rhin avec une flotte, entra dans la pleine mer, à l'embouchure du fleuve, et vint débarquer sur les côtes de Frise. Le nouveau chef frison, Poppo, successeur de Radbod, n'était point préparé à une attaque maritime ; il vint cependant offrir le combat, mais il fut défait et tué près de la rivière de Burden. Charles ravagea tout le pays de la Westrackie ¹, renversa les temples païens, incendia les forêts sacrées des druides et brûla leurs idoles. « La race féroce (*dirissima*) de ces contrées, ajoute le continuateur de Frédégaire, s'astreignit à payer le tribut. Charles emmena avec lui des otages, et avec le secours du Seigneur rentra triomphant en Austrasie ². » Cependant, au pied des Pyrénées, Eudes d'Aquitaine luttait avec gloire contre le nouvel émir Abdel-Malek. Nous avons vu que ce dernier cherchait à relever le courage des bandes décimées d'Abdérame. Il dut se borner pendant quelques mois à une guerre de montagnes, dans la Navarre et la Biscaye, où les soldats de Pélage, profitant des circonstances, s'étaient établis en maîtres. Sur ce terrain dont la topographie accidentée ne saurait se prêter à de grandes batailles, l'émir pouvait espérer de rendre à ses troupes démoralisées quelque confiance en elles-mêmes. Ce fut alors qu'il se heurta, dans les défilés de Roncevaux, à l'armée d'Eudes d'Aquitaine, en marche pour rejoindre celle de Pélage et des Vascons ibériens. Abdel-Malek fut complètement défait, et dut s'enfuir, avec les débris de ses soldats, jusque dans les provinces centrales de l'Espagne (735). Eudes survécut à peine quelques mois à cette victoire. Selon le vœu qu'il exprima en mourant, on rapporta son corps au monastère de Saint-Martin-de-Rhé, fondé par lui, de concert avec la pieuse Valtrude sa femme, en reconnaissance du succès des armées chrétiennes à Toulouse et à Poitiers ³.

¹ La West-Frise actuelle, province qui a pour chets-lieux Straveren et Leuwarden.

² Fredegar., *Chronic. continuat.*, III pars ; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 677.

³ Ces faits sont attestés par la charte d'Alaon, que nous ferons bientôt connaître plus en détail. « La couronne d'Eudes d'Aquitaine, disent les auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, fut trouvée en 1731 à l'île de Rhé, en creusant dans les ruines d'une maison bâtie sur l'emplacement du monastère. Elle

Eudes et
les reliques
de sainte
Madeleine en
Provence.

21. Au nom du duc Eudes se rattache un souvenir hagiographique très-précieux pour l'histoire du culte de sainte Madeleine. Les reliques de la patronne de la Provence avaient été enfouies dans la crypte de l'abbaye de Saint-Maximin, pour les soustraire à la profanation des Musulmans. Elles y restèrent, ignorées de tous, jusqu'en 1279, où le prince Charles de Salerne, plus tard roi de Sicile et comte de Provence, les découvrit enfin avec une inscription ainsi conçue : « L'an de la nativité du Seigneur 710, le vi^e jour du mois de décembre, sous le règne d'Eudes, très-pieux roi des Francs, *regnante Odoino piissimo rege Francorum*, au temps des ravages de la perfide nation des Sarrasins, ce corps de la très-chère et vénérable sainte Marie Madeleine a été, par crainte de cette nation perfide, transféré très-secrètement, pendant la nuit, de son sépulcre d'albâtre dans celui-ci qui est de marbre, duquel on a retiré le corps de Sidoine, parce qu'ici il est plus caché. » Cette inscription est l'un des monuments les plus incontestables et les plus intéressants de l'histoire ecclésiastique. Le tombeau de marbre, où l'on transféra les reliques de l'illustre pénitente, était celui de saint Sidoine, disciple de saint Maximin et son successeur sur le siège épiscopal d'Aix. Le marbre devait mieux résister que l'albâtre à la pression du sable et des terres rapportées, sous lesquels on enfouit à une grande profondeur le pieux trésor, afin de le dissimuler à la rapacité des Sarrasins. L'opération se fit « très-secrètement, durant la nuit, de peur sans doute, dit M. Faillon, que si la chose devenait publique, les Sarrasins qui mettaient quelquefois les chrétiens à la torture, pour les obliger à déclarer les lieux où étaient recélées les richesses des églises, ne vinsent à découvrir le précieux dépôt ¹. » Le titre de roi est ici donné à

est de cuivre doré, garnie de pierreries dont la principale est une turquoise, avec des fleurons, au nombre de quatre, représentant des fleurs de lis et autant de triangles renversés. » Ce précieux joyau faisait naguère partie du musée des souverains au Louvre.

¹ *Monuments sur l'apost. de sainte Marie-Madeleine*, tom. I, col. 693. Les reliques de sainte Madeleine ne quittèrent pas le sol de la Provence, où elles restèrent enfouies jusqu'en 1279. Leur translation prétendue au monastère de Vézelay, fondé au ix^e siècle par Gérard de Roussillon, comte et gouver-

Eudes, parce que ce prince le portait réellement dans toute la Gaule méridionale, bien que les Austrasiens ne lui reconnussent que celui de duc.

22. Sa mort fut une occasion de nouvelles discordes civiles, dont les Sarrasins ne tardèrent point à profiter. Il laissait deux fils, Hunald et Hatto ¹, qui devaient, aux termes du traité antérieurement conclu avec Charles Martel, succéder sans conteste à leur père, sous la condition de vassalité vis-à-vis de la couronne mérovingienne. Mais le duc d'Austrasie, entraîné par une ambition démesurément accrue par le succès, ne laissa point aux deux orphelins le temps de recueillir l'héritage paternel. D'un bond, il franchit de nouveau la Loire, se mit en possession de Blaye et de Bordeaux, traitant l'Aquitaine comme naguère la Bourgogne, et la soumettant à son pouvoir (736). Hatto fut fait prisonnier, et Hunald dut se résigner à la spoliation dont il était victime. Nous aurons l'occasion de revenir sur les véritables motifs de la haine acharnée que les ducs d'Austrasie entretenaient contre la famille d'Aquitaine. L'injustice et la violence de Charles Martel en cette circonstance ne faisaient que continuer les traditions politiques accréditées à la cour de Metz. Avant d'entreprendre son expédition en Aquitaine, Charles crut devoir consulter ses leudes, et ses palatins dans un plaid national; tous avaient par acclamation voté la guerre. Mais l'intervention subite des Sarrasins changea bientôt la face des événements. L'émir Abdel-Malek, après sa défaite à Roncevaux, fut disgracié par le calife Heschem, qui lui laissa seulement la possibilité de rétablir son honneur militaire, en lui attribuant le gouvernement des provinces basques, sous la direction suprême d'un nouvel émir Oucbah-ben-Allégah, envoyé de Damas à Cordoue. Ocba, c'est ainsi que le nomment les chroniqueurs francs,

Spoliation
des fils du duc
Eudes par
Charles Mar-
tel. L'émir
Ocba.

neur de Provence, est une légende apocryphe, dont M. Faillon démontre péremptoirement la fausseté.

¹ Ainsi que le lecteur pourra le voir, lorsque nous donnerons la généalogie des ducs d'Aquitaine d'après la charte d'Alaon, Eudes avait eu un troisième fils, nommé Imitarius, lequel mourut en bas âge, ou du moins n'a laissé dans l'histoire aucune autre trace que son nom.

s'était signalé en Orient par son zèle pour la doctrine de l'Islam. « Ayant eu, dit M. Reinaud, le choix entre plusieurs provinces, il préféra celle d'Espagne, uniquement par la facilité que ce gouvernement lui procurerait de sévir contre les chrétiens. Quand il tenait un prisonnier, il ne manquait jamais de le solliciter à se faire musulman ¹. » L'arrivée d'Ocba fut le signal d'une recrudescence d'ardeur guerrière et de fanatisme islamite. Déjà l'administration de la péninsule ibérienne s'était constituée à la façon musulmane. Sous la suprême direction de l'émir, des *walis* gouvernaient chaque district; ils avaient sous leurs ordres des *alcaïdes* ², véritables syndics ou maires, et des *cadis*, juges locaux qui rendaient, après une procédure sommaire, sous l'unique inspiration du sens commun, des sentences sans appel, souvent plus équitables que celles des tribunaux les plus compliqués. Les *cadis*, fonctionnaires non rétribués de l'ordre judiciaire, ne donnaient lieu à aucune plainte. Il n'en était pas de même des *walis* et des *alcaïdes*. Chargés de la perception de l'impôt dans leur cité ou leur district, ils s'enrichissaient à force d'exactions et de rapines. « Ocba en destitua un grand nombre, se déclara le protecteur des faibles, emprisonna les déprédateurs des revenus de l'état, et tous ceux qui avaient levé des impôts arbitraires. Il obligea les *walis* à entretenir dans chaque province des corps armés, destinés à la poursuite du brigandage qui s'exerçait dès lors sur les grandes routes d'Espagne. Enfin il multiplia les écoles publiques, les mosquées, les lieux de retraite et de prière ³. » C'est ainsi que parlent d'Ocba les chroniqueurs arabes, et ils s'accordent tous à le surnommer le « grand émir. » Combien d'hommes d'État, soi disant chrétiens, ne mériteront jamais un pareil éloge ! La guerre sainte contre les infidèles de la Gaule fut prêchée avec

¹ Reinaud, *Invasions des Sarrasins*, pag. 58.

² Le titre d'*alcaide* encore usité en Espagne est un souvenir survivant à la domination des Maures.

³ Conde, *Hist. de la dominacion de los Arabes en Espana*, tom. I. Cf. de Marlès, *Hist. de la dominat. des Arabes et des Maures en Espagne et en Portugal*, tom. I, pag. 146

un enthousiasme dont Abdérame lui-même n'avait pas été témoin. La mort du duc Eudes d'Aquitaine, la spoliation de ses deux fils par Charles Martel, le mécontentement causé dans les provinces méridionales de la France par cette injustice, tous ces faits, parvenus à la connaissance des Maures d'Espagne, relevaient les espérances stimulées d'ailleurs avec énergie par Ocba. Les avant-gardes musulmanes passèrent les Pyrénées et s'emparèrent du Languedoc, fortifiant par des *rebath* (murailles et fossés) tous les lieux susceptibles de défense. « C'est sans doute à cette époque, dit M. Reinaud ¹, que les Sarrasins renouvelèrent leurs incursions dans le Dauphiné; Saint-Paul-Trois-Châteaux et Donzère se couvrirent de ruines ²; Valence fut occupée, et toutes les églises voisines de Vienne, sur l'une et l'autre rive du Rhône, qui avaient échappé aux précédentes dévastations, furent réduites en cendres. Les barbares essayèrent même de se venger sur les provinces de Charles Martel, de la défaite que ce grand capitaine leur avait fait essuyer quelques années auparavant. Leurs détachements, occupant de nouveau Lyon, envahirent la Bourgogne. » La conquête de la Provence ne leur avait pas coûté une seule bataille. Le duc Maurontius et les autres seigneurs provençaux détestaient la domination austrasienne. Dès l'an 733, ils avaient secrètement négocié avec l'émir d'Espagne. Préférant le joug de l'Islam à celui d'un prince chrétien, ils ne rougirent pas de signer l'acte qui constatait à la fois leur trahison et leur apostasie, et s'engagèrent à payer un tribut annuel aux émirs. Le lieutenant d'Ocba, le général Jussuf vint pacifiquement prendre possession d'un territoire que la trahison lui livrait; il fut reçu en triomphe à Arles et s'empara des trésors de la cité. Divisant alors son armée en deux grands corps d'expédition, l'un remonta le cours du Rhône par le chemin déjà suivi lors de la première invasion, l'autre se disposa à franchir les Alpes pour passer en Italie (737). Les églises et les sanctuaires, qui commençaient à se relever des ruines accumulées

¹ Reinaud, *Invasions des Sarrasins*, pag. 56.

² *Gallia christiana*, tom. I, pag. 703 et 737. Not. de M. Reinaud.

par les bandes d'Abdérame, furent dévastés de nouveau. Les trésors que les populations chrétiennes tenaient à sauver de préférence étaient les reliques de leurs saints patrons. Ce fut ainsi que Villicaire, métropolitain de Vienne, transféra en toute hâte les ossements de saint Ferréol et le chef de saint Julien dans l'intérieur de sa ville épiscopale¹. Les Sarrasins, ennemis jurés de la foi chrétienne, avaient d'abord incendié tous les édifices religieux qu'ils rencontraient dans les Gaules. Bientôt ils s'aperçurent que leur fanatisme barbare tarissait une source féconde de revenus. Ils imaginèrent alors de prélever un tribut sur les églises, et la cupidité fit taire les haines religieuses. Une taxe qu'on appela « lunaire, » parce qu'elle était prélevée à chaque nouvelle lune, fut établie sur les habitants des cités qui obtinrent à ce prix de conserver quelques-unes de leurs églises avec la liberté d'y pratiquer leur culte. Arles put sauver ainsi son antique cathédrale². Il en fut de même à Saint-Maximin et à Vienne. En dehors de ces conventions spéciales, les bandes de Jussuf pillaient, saccageaient et brûlaient tout : un cri d'immense désolation retentit des bords du Rhône jusqu'à l'Océan aquitanique.

Alliance
de Charles
Martel avec
Luitprand.

23. En présence d'une situation plus périlleuse que celle de l'an 733, Charles revint à la politique qui lui avait réussi alors. L'invasion d'Abdérame l'avait forcé à se réconcilier avec Eudes d'Aquitaine; celle de Jussuf le détermina à restituer aux fils d'Eudes l'héritage paternel. Dans le traité conclu avec Hunald et Hatto, les deux frères juraient fidélité à Charles Martel et à ses fils Pépin et Carloman. Le roi mérovingien Thierry IV de Chelles, venait de mourir (736) dans sa villa de Maumaques. On ne lui avait pas donné de successeur. Le duc d'Austrasie voulait habituer les peuples au changement de dynastie qui devait faire passer la couronne de Clovis dans la famille des Pépins. En même temps qu'il traitait en personne avec les princes d'Aquitaine, Charles écrivait à Luitprand, roi des Lombards, pour réclamer son secours. Le dan-

¹ Ado Vienn., *Chronic.*; *Patr. lat.*, tom. CXXIII, col. 122.

² Cf. *Monum. inéd. sur l'apostol. de sainte Marie Madeleine*, tom. I, col. 783.

ger, cette fois, menaçait l'Italie non moins que les Gaules ; dans le commun péril, Luitprand ne fit pas attendre sa réponse. A la tête d'une puissante armée, il franchit les Alpes, pendant que Hildebrand, frère du duc d'Austrasie ¹, repoussait les Sarrasins jusqu'à Avignon, dont il commença le siège. De sa personne, Charles pressait l'arrière-ban des troupes franques et germanes ; il rappelait aux soldats les récents souvenirs de Tours et de Poitiers. Bientôt il put se mettre en marche et vint rejoindre Hildebrand sous les murs d'Avignon. De son côté, Luitprand taillait en pièces une troupe de Sarrasins au pied des Alpes. Avignon fut emportée d'assaut, et tous les Maures qui s'y rencontrèrent passés au fil de l'épée. Charles Martel et Hildebrand se hâtèrent de traverser le Rhône et s'avancèrent jusqu'à Narbonne, où commandait un chef Sarrasin désigné par nos chroniqueurs sous le nom d'Athima (Othman). Une circonstance providentielle permit aux deux frères de continuer leur expédition avec le même succès qui en avait signalé le début. Ocba était resté à Saragosse, ne voulant franchir les Pyrénées qu'à la tête d'une armée plus formidable encore que celle d'Abdérane. En apprenant la double défaite de son avant-garde au pied des Alpes et sous les murs d'Avignon, il allait s'ébranler enfin avec ses bandes innombrables, lorsqu'il fut subitement appelé en Afrique pour y comprimer une révolte des Berbères. La coïncidence fut d'autant plus heureuse pour les Gaules, qu'à ce moment même mourait à

¹ Pépin d'Héristal avait eu d'Alpaïde sa concubine deux fils, Charles Martel et Hildebrand. La naissance illégitime de Charles Martel est maintenant un fait admis par tous les historiens. On peut dire que la gloire des Carolingiens effaça la tache de leur origine. Mais, comme toutes les fautes, celle de Pépin d'Héristal entraîna des conséquences funestes même à sa race. Le peu de sympathie que la domination de Charles Martel rencontra dans la Gaule méridionale tenait à ce vice d'origine. Hildebrand, prince d'ailleurs aussi généreux que brave, n'est guère connu aujourd'hui dans le monde classique que par ces deux vers fort injustes de Boileau :

Oh ! le plaisant projet d'un poète ignorant,
Qui, de tant de héros, va choisir Childebrand !

(*Art. poétiq.*, chant III).

Oviedo, après un règne de dix-neuf ans, le héros des Asturies, l'invincible Pélage. Favila, son fils et son successeur, n'avait ni l'expérience militaire ni l'autorité suffisante pour intervenir dans la lutte des Francs contre Ocha. On dit que ce dernier, contraint de transporter en Afrique une armée qu'il destinait à la conquête de l'Europe, versa des larmes de désespoir. Il dut se borner à faire passer en Provence quelques troupes de renfort, sous les ordres d'un lieutenant qu'Isidore de Béja appelle Amor, peut-être Omar. Cette armée auxiliaire s'embarqua à Barcelone; elle devait arriver par le lac Sigean jusqu'aux portes de Narbonne et débloquent cette ville. Le lieutenant d'Ocha ne put remplir que la moitié de son programme. En effet, Charles Martel, laissant son frère sous les murs de la ville assiégée, se précipita avec une troupe d'élite à la rencontre des nouveaux ennemis. Il les joignit à sept milles de la cité, dans le val de Corbières, sur les rives du petit cours d'eau nommé le Berre ¹, qui se jette dans le lac Sigean. Amor, avec des forces bien supérieures, occupait tous les points culminants, et se croyait sûr de la victoire. L'attaque de Charles Martel fut si impétueuse que, malgré le désavantage de la position et du nombre, les troupes musulmanes furent taillées en pièces. Leur chef tomba mort sur le champ de bataille. « Les guerriers venus de Syrie, ajoute le chroniqueur, éprouvèrent encore une fois, dans ce combat avec les Francs, que le bras de Charles Martel était toujours le plus fort ². »

24. Cette brillante victoire fut pourtant stérile. Narbonne resta insoumise; Othman ne la rendit pas. Charles ne pouvait, sans compromettre les intérêts de l'Austrasie, s'attarder au siège d'une place exceptionellement forte, grâce à sa situation naturelle et aux travaux de défense exécutés jadis par les Romains. Les nouvelles reçues des bords du Rhin étaient inquiétantes. Placé entre

¹ *Super Berre fluvio (Annal. veter. Francor.; Patr. lat., tom. XCVIII, col. 1414).* Ce nom est encore aujourd'hui resté le même.

² *Et experti sunt Saraceni Francorum prælio qui ex Syria egressi sunt, Carolum fortissimum in omnibus reperiri. (Annal. veter. Francor.; Patr. lat., tom. XCVIII, col. 1414.)*

l'islamisme du midi et l'idolâtrie du nord comme entre deux hydres dont les têtes renaissaient sans cesse sous ses coups, Charles était vraiment le « marteau » obligé de frapper à droite et à gauche, sans s'arrêter nulle part. Contraint de lever le siège de Narbonne et de livrer ainsi la Septimanie à la discrétion des Sarrasins, il prit un parti extrême dont l'archéologie moderne lui sait fort mauvais gré, sans se douter peut-être qu'il n'y aurait plus en France d'autres archéologues que des musulmans, si le héros se fût laissé attendrir par des considérations de ce genre. « Il résolut, dit M. Reinaud, de désarmer toute la Provence, et de mettre les Sarrasins dans l'impossibilité de s'établir d'une manière solide ailleurs qu'à Narbonne. Les fortifications de Béziers, Agde et d'autres cités considérables furent rasées. Nîmes vit abattres ses portes et ses remparts : les fameuses « Arènes, » qui par les dimensions et l'épaisseur de leurs murailles auraient pu servir de forteresse à l'ennemi, furent livrées aux flammes. Le même traitement fut infligé à Maguelonne ¹, ville qui, à une époque où Montpellier n'existait pas encore, présentait un aspect imposant, et qui d'ailleurs par la sécurité de son port sur le lac du même nom, offrait un lieu de retraite aux navires sarrasins venus d'Espagne et d'Afrique. Telle était la défiance de Charles qu'il emmena avec lui, outre un grand nombre de prisonniers arabes, plusieurs otages choisis parmi les chrétiens du pays ². » Ces rigoureuses mesures auraient eu besoin d'être compensées, vis-à-vis des populations qu'elles atteignaient si douloureusement, par des ménagements d'un autre genre. La politique, à défaut d'une inspiration plus élevée, semblait en faire un devoir. Charles ne le comprit pas, soit que son génie exclusivement guerrier ne se prêtât point à d'autres combinaisons que celles du champ de bataille, soit que la popularité de la maison d'Aquitaine dans tout le midi de la Gaule et la défaveur qui s'attachait dans

¹ Maguelonne se releva de ce désastre, et devint, en 1060, le siège d'un évêché que le pape Paul III transféra à Montpellier en 1536. Elle fut définitivement ruinée en 1622, par Louis XIII. Il n'y reste plus aujourd'hui que dix habitants et une magnifique église du ^{vii}^e siècle transformée en écurie.

² Reinaud, *Invasions des Sarrasins*, pag. 60.

ces provinces à la domination d'Austrasie, l'aient poussé à des violences auxquelles d'ailleurs son caractère était naturellement enclin. Toujours est-il qu'au lieu de rendre aux églises, aux abbayes, aux évêques les territoires dont les Sarrasins les avaient dépouillés, il s'en attribua à lui-même la dévolution et les répartit comme des épaves entre ses leudes et ses compagnons d'armes. On eut donc le spectacle d'un prince chrétien aggravant par une spoliation sacrilège les calamités de l'invasion musulmane. « Le vénérable Villicaire, métropolitain de Vienne, voyant, dit Adon, son église dépouillée de toutes ressources par la politique furieuse et insensée des Francs, abdiqua la charge épiscopale, et se retira au monastère d'Agaune pour y achever ses jours dans la retraite. Les provinces ecclésiastiques de Lyon et de Vienne, indignement spoliées toutes deux, restèrent quelques années sans pasteur, et des laïques se mirent à main armée en possession des biens sacrés des églises ¹. » De semblables lamentations remplissent les chroniques des divers diocèses. L'église de Reims perdit le riche domaine de *Sparnacum*, Épernay; elle ne devait le recouvrer qu'un siècle plus tard sous le règne de Louis le Pieux ². L'historien rémois Flodoard dépeint Charles Martel, *ex ancilla stupro natus*, comme un despote terrible, qui « surpassa en audace tous les anciens rois, livra les évêchés du royaume des Francs à des comtes et à des laïques, dépouillant les pasteurs légitimes de l'administration épiscopale ³. » Les églises de Verdun ⁴ et de Toul ⁵ furent également spoliées; l'abbaye de Saint-Evre passa aux mains du comte Odoard, l'un des leudes favoris de Charles Martel. D'autres laïques furent mis en possession des monastères de Moyen-Moutier, de Sénones, de Saint-Dié ⁶.

¹ *Vastata et dissipata Viennensi et Lugdunensi provincia, aliquot annis sine episcopis utraque ecclesia fuit, laicis sacrilege et barbare res sacras ecclesiarum obtinentibus.* (Ado Vienn., *Chronic.*; *Patr. lat.*, tom. CXXXII, col. 122.

² Digot, *Histoire du royaume d'Austrasie*, tom. IV, pag. 459.

³ Flodoard, *Hist. eccles. Remens.*, lib. II, cap. XII; *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 116. — ⁴ *Episcop. Viridunensium Gesta*; *Patr. lat.*, t. CXXXII, col. 513-514.

⁵ Benoit Picard., *Hist. de Toul, preuves*, pag. 1-3.

⁶ Benoit Picard., *Hist. de Toul, preuves*, pag. 275.

25. Avec de tels sujets de récriminations et de plaintes, la pacification du pays était impossible. Charles avait à peine ramené ses armées victorieuses au confluent du Rhin et de la Lippe, refoulé les Saxons dans leur ancien territoire et reçu d'eux un nouveau serment de fidélité, quand il apprit que Maurontius venait de rentrer en Provence, suivi de ses alliés, les Arabes, qui s'étaient réinstallés à Marseille, à Arles et jusqu'à Avignon. Tout le fruit de la campagne précédente était perdu. Cette fois encore, une armée lombarde, envoyée par Luitprand, franchit les Alpes et rejoignit Charles Martel et Hildebrand, qui accoururent eux-mêmes du fond de la Germanie avec leurs troupes infatigables (739). Il ne fallait rien moins qu'une telle célérité pour arrêter à son début une troisième invasion, aussi redoutable que les précédentes. Après des combats sanglants, Avignon, Arles, Marseille, tout le territoire compris entre la Durance et la Méditerranée furent successivement reconquis. Maurontius et les débris des troupes musulmanes se réfugièrent dans les tours bâties sur des rocs inaccessibles, vers l'embouchure du Var et les montagnes de Nice. Le rôle de Maurontius finit là; l'histoire ne nous apprend pas quelle fut la fin de ce traître. Il est certain seulement que les soldats lombards s'acharnèrent au siège de chacune de ces forteresses isolées et s'en rendirent maîtres. La Provence fut donc de nouveau délivrée du joug des Sarrasins; mais ces infidèles gardaient toujours Narbonne et la Septimanie. « Or, disent les Annales de Metz, Charles ayant soumis la région de Marseille à son empire, revint au pays des Francs, à la villa de Verberie-sur-Oise. Tous ses ennemis étant vaincus, il gouverna en paix ses états, et dans l'année qui suivit (740), il ne conduisit d'armée sur aucun point du territoire. » L'année du repos précédait pour lui celle de la mort. Sa carrière militaire était terminée, mais les Sarrasins devaient longtemps encore souiller de leur présence le sol des Gaules. Ils se maintinrent au pied des Alpes jusque vers les premières années du XI^e siècle, laissant de ce long séjour deux souvenirs désastreux, le sac de l'abbaye d'Agaune dont tous les religieux furent passés au fil de l'épée, et l'incendie de Saint-Jean-de-Maurienne.

Retour
des Sarrasins
en Provence.
Derrière
expl. de
Ch. Martel

Le lecteur comprendra que des faits de cette importance devaient être remis en lumière dans une histoire de l'Église, parce qu'en dehors de toute préoccupation religieuse ils préparent, expliquent et justifient surabondamment les croisades, ces expéditions que l'Europe chrétienne décora du titre magnifique de *Gesta Dei per Francos*.

§ III. Hagiographie des Gaules.

26. Les grandes actions de Charles Martel et ses fautes non moins éclatantes ont suscité à sa mémoire des apologistes enthousiastes ¹ et des détracteurs passionnés. Nous ne ferons pas au héros l'injure rétrospective de dire qu'il a mérité les éloges d'écrivains notoirement hostiles à l'Église, lesquels en ces derniers temps ont voulu faire de lui un précurseur de la libre pensée, un aïeul anticlérical ². Nous ne citerons non plus que pour mémoire la légende de saint Eucher d'Orléans, la vision dans laquelle cet illustre proscrit, après la mort de Charles Martel, aurait vu l'âme du prince tourmentée en enfer par les démons ³. Le hollandiste Henschenius a nettement saisi le caractère de ce récit apo-

La personnalité de Ch. Martel éclairée par ses rapports avec les saints de son temps.

¹ Dans son *Histoire du royaume d'Austrasie*, pag. CLIX, M. Digot, s'appuyant de la double autorité du « docte Repsaët, qui a le premier, dit-il, traité à fond cette grande question et de M. Beugnot dont le travail est encore tout récent, » croit qu'il est « démontré qu'aucun écrivain contemporain n'a accusé Charles Martel d'avoir spolié l'Église et que, pour découvrir le germe de ces incriminations, il faut descendre jusqu'à la seconde moitié du ix^e siècle. » Nous prenons la liberté de signaler à M. Digot la lettre de saint Boniface à Daniel de Winchester. Cette lettre, la xii^e des épîtres de l'illustre apôtre de la Germanie, fut écrite en l'an 723 ; elle est par conséquent fort antérieure à la seconde moitié du ix^e siècle. Nous en avons reproduit quelques fragments très-significatifs, tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 639-640.

² M. Michelet, *Histoire de France*, tom. I, pag. 288, se montre fier de pouvoir affirmer le paganisme de Charles Martel. La conduite de ce prince envers l'Église, le surnom de *Marceau* dans lequel l'écrivain trouve, on ne sait pourquoi, un hommage au dieu Mars, sont à ses yeux des preuves irrécusables.

³ Surius, *Vit. S. Eucher.*, 20 Febr.

crypte, « imaginé, dit-il, pour mettre un frein à la licence militaire des leudes et aux convoitises sacrilèges des rois francs². » Les actes authentiques de saint Eucher ne mentionnent pas la vision prétendue; c'est donc à juste titre que Mabillon l'a répudiée comme indigne de figurer dans les *Acta sanctorum ordinis benedictini*. Mais entre le dénigrement de parti-pris et l'apologie exagérée, l'historien doit rétablir dans son milieu véritable la grande personnalité de Charles Martel. Les rapports de ce héros et de sa famille avec les saints qui illustrèrent alors l'église de France sont de nature à jeter quelque lumière sur un certain nombre de faits jusqu'ici mal connus. La naissance illégitime de Charles Martel fut pour une grande part dans les difficultés que sa politique eut à vaincre, et dans l'aversion prononcée du clergé à son endroit. Plus tard, quand la dynastie carlovingienne, sous Pépin le Bref et Charlemagne, fut parvenue à un degré de puissance et de majesté qui semblait défier toutes les vicissitudes humaines, les chroniqueurs n'osèrent plus rappeler la tache originelle qui souillait le berceau de la famille impériale. La plume tremblait dans leur main, quand ils étaient obligés d'y faire l'allusion même la plus voilée. Ce vice d'origine fut peut-être, dans les conseils de la Providence, la cause cachée mais profonde de la rapide décadence des carlovingiens.

27. Deux femmes, l'une légitime, l'autre *conthoralis*, comme on disait alors par un euphémisme de cour que l'Église frappait d'anathème, s'étaient partagé l'affection et le cœur de Pépin d'Héristal. Nous avons déjà plusieurs fois eu l'occasion d'en faire la remarque : De toutes les prescriptions que la morale catholique eut à imposer au monde, l'unité et la sainteté du mariage chrétien furent les plus difficiles à établir. Les mérovingiens ne s'y soumirent presque jamais, les carlovingiens y résistèrent avec la même énergie, les autres dynasties souveraines jusqu'à nos jours y furent constamment rebelles. L'Angleterre n'est protestante que parce qu'un roi débauché, Henri VIII, se heurta de front contre

Plectrude
épouse légitime de Pépin
d'Héristal.

¹ Bolland., *Act. Sanct.*, 20 Febr.

cette règle inflexible ; l'histoire de Luther n'est elle-même qu'une question matrimoniale, absolument comme le schisme des Grecs ou celui du clergé russe, et comme la grande polygamie musulmane. Ce sera l'éternel honneur de la papauté d'avoir seule maintenu, sans la laisser jamais flétrir, la sainteté du mariage, sacrement institué par Jésus-Christ pour réhabiliter à sa source le genre humain déchu, et préparer les âmes à la régénération baptismale. Un jour viendra où les passions feront silence, où les origines seront mieux connues, l'histoire vraie plus approfondie. Alors, des rives de la Néva, des bords de la Vistule ou de la Tamise jusqu'aux sables brûlants de la Mecque et aux rivages de l'Euphrate et du Tigre, les esclaves d'une concupiscence abrutissante rougiront d'eux-mêmes. Ils compteront les flots de sang et de honte accumulés depuis des siècles par une volupté rebelle ; ils seront forcés de s'agenouiller aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, sous peine de voir tarir comme un fleuve desséché la fécondité des races humaines, sous peine de disparaître et de mourir. Pépin d'Héristal, prince d'ailleurs incliné à la foi chrétienne et aux saintes œuvres, était loin de soupçonner la conséquence extrême de ses désordres personnels. S'il était un seul lecteur qui fût tenté de lui en faire un crime irrémissible, il n'aurait qu'à jeter un regard sur le spectacle de dégradation morale offert par le matérialisme et l'athéisme actuels. Avant de nous scandaliser des fautes qui se commettaient au VIII^e siècle et dont on savait se repentir, commençons par voir les crimes sans nom dans lesquels se plonge notre génération présente et dont elle refuse absolument de faire pénitence. Pépin d'Héristal avait épousé en légitime mariage *Plechtrudis* ou Plectrude, fille d'un seigneur appelé *Hugobertus*, dont un diplôme de l'abbaye d'Epternach nous donne le nom sans nous faire connaître son origine. Une statue de Plectrude, au chevet de l'église Sainte-Marie-du-Capitole à Cologne, nous la représente d'une taille élancée, d'un visage majestueux et ferme, aux traits réguliers, à la physionomie pleine de pudeur à la fois et de noble énergie. La tête, encadrée dans un voile, est décorée d'une auréole, emblème de gloire céleste, et surmontée d'une inscription qui donne à la pieuse duchesse

d'Austrasie le titre de sainte : s. PLECTRVDIS. Les plis d'une draperie, qui rappellent l'art antique dans son plus beau style, enveloppent tout le corps. La main droite est levée comme pour bénir, la gauche tient une bande de parchemin à demi déroulée, sur laquelle on lit ces mots : DOMINE DILEXI DECOREM DOMVS TVE. Ce verset du psaume résume très-parfaitement ce que l'histoire nous apprend de la vie de Plectrude. Avec le vénérable prêtre Beregisus (saint Bergis), elle fonda dans la forêt des Ardennes le monastère d'Andaïn ¹, si célèbre depuis sous le nom de Saint-Hubert, lorsque les reliques de ce thaumaturge y furent transférées. A Cologne, le monastère de Sainte-Marie-du-Capitole où elle fut enterrée, et celui de Saint-Martin étaient son ouvrage. L'abbaye de Saint-Trudo (Saint-Tron) conserva longtemps un autel d'or massif, don royal de Plectrude ². En 691, le 20 février, Plectrude s'associait à Pépin d'Héristal pour céder, par un diplôme que nous avons encore, la villa de Nugaretum (Norroy), près de Metz, à l'abbaye de Saint-Arnoul ³. Le 16 mai 702, elle intervenait dans une donation de ce genre à l'église de Saint-Viton, à Verdun ⁴. Les historiographes des XVII^e et XVIII^e siècles, le savant Le Cointe entre autres, ont enregistré soigneusement ces diplômes, où le nom de Pépin d'Héristal est associé à celui de Plectrude toujours désignée avec sa qualification *inlustris uxor*. Ce n'était nullement pour relever la munificence et les pieuses libéralités de Plectrude, que les savants critiques prenaient un pareil souci; ils se préoccupaient exclusivement de prouver que Pépin d'Héristal, aux diverses dates de ces pièces cancellaires, était un modèle de fidélité conjugale. Il avait en effet de sa noble épouse deux enfants, Drogo et Grimoald.

28. Mais tous ces diplômes et toutes les dissertations des érudits ne sauraient effacer le fait incontestable de la naissance de Charles Martel et de son frère Hildebrand (683-687), tous deux fils de la *conthoralis* Alpaïde, sœur du leude austrasien Dodo, intendant des

La concubine
Alpaïde,
mère de Ch.
Martel.

¹ Bolland., *Act. S. Beregisi*, 2 octobre.

² Cf. *Vit. S. Trudon. confessor.*; Mabillon, *Act. SS. ord. Benedictin.*, sæc. II.

³ *Patr. lat.*, tom. LXXXVIII, col. 1219. — ⁴ *Ibid.*, col. 1216.

domaines que Pépin d'Héristal possédait aux environs de *Trajectum ad Mosam* (Maëstricht). Le contraste entre la vertueuse Plectrude et l'arrogante Alpaïde rappela celui de Frédégonde et de Brunehaut. Il y eut un évêque qui osa anathématiser le duc Pépin d'Héristal et sa concubine ; il paya de sa vie, comme autrefois saint Jean-Baptiste, cette héroïque liberté. Les actes en font foi. Or, il importait, sous le règne de Louis XIV, de dissimuler et même de nier carrément des faits de ce genre. Quel trouble à la cour de Versailles, si un évêque avait anathématisé l'adultère couronné, comme jadis saint Lambert de Maëstricht excommunia Alpaïde et Pépin ! Voilà pourquoi les savants officiels dépensaient toutes les ressources de leur érudition à prouver que Pépin d'Héristal, coupable seulement d'une faiblesse passagère, avait rompu dès l'an 690 toute espèce de relations avec Alpaïde. Dès lors le martyre de saint Lambert, qui n'eut lieu qu'en 709, ne pouvait nullement avoir eu pour cause la courageuse conduite de cet évêque vis à vis d'un désordre princier qui n'existait plus depuis vingt ans. Les diplômes de 691 et 702, où le nom de Plectrude se trouve associé à celui de Pépin d'Héristal, semblaient une preuve irrécusable de la bonne intelligence rétablie entre les deux époux. Ainsi, au nom de la chronologie, les actes de saint Lambert étaient atteints et convaincus de calomnie et d'erreur. Un pareil raisonnement nous fait aujourd'hui sourire. Le Cointe avait sous les yeux la série des reines de la main gauche, qui se succédaient à la cour de Louis XIV, sans que leur présence officiellement imposée empêchât la femme légitime, Marie-Thérèse d'Autriche, de voir son nom associé dans tous les actes publics à celui de son royal et trop infidèle époux.

29. Les historiens de nos jours ont fait justice de cette thèse impossible, et les plus fervents apologistes de Charles Martel n'osent plus la soutenir ¹. Lambert, évêque de *Trajectum ad Mosam* (Maëstricht) ou plutôt, comme le désignent les actes, évêque de Tongres (*Tungrensis*), ville épiscopale ruinée par les Huns, dont le titre

Martyre de
S. Théodard,
évêque de
*Trajectum-
ad-Mosam*.

¹ Cf. Digot, *Hist. du royaume d'Austrasie*, tom. IV, pag. 411.

avait été transféré à *Trajectum*, naquit vers l'an 636 au *pagus Tungrensis*, d'une famille illustre. Le nom de *Land-Bert* (*patricæ miles*) lui fut donné par ses parents comme une allusion au rôle que sa naissance l'appelait à remplir dans la carrière des armes : mais par un mystérieux dessein de la grâce divine, il devait s'appliquer beaucoup mieux à la mission supérieure qui attendait cet enfant prédestiné. « Dès son premier âge, disent les actes, il fut confié à la direction d'hommes sages et versés dans l'étude de l'histoire, *viros sapientes et historicos*, lesquels le formèrent à la science et aux lettres sacrées ¹. » Il passa quelques années dans la demeure du prêtre romain Landoald ², envoyé par le pape Martin I pour aider dans leurs travaux apostoliques saint Aubert évêque de Cambrai et saint Remaclus de Maëstricht. Les merveilles de docilité que l'histoire raconte du jeune Maurus à Subiaco se renouvelèrent entre saint Landoald et son disciple. Lambert acheva son éducation à l'école palatine que saint Théodard, successeur de Remaclus, établit dans son palais épiscopal à la demande de Childéric II. Là, nulle distinction n'existait entre les fils des leudes, destinés à remplir les grandes charges civiles et militaires de la cour mérovingienne, et les jeunes clercs, appelés dans l'avenir soit à la vie du cloître, soit aux fonctions ecclésiastiques. La discipline de l'école palatine était celle d'un monastère : *monasticis disciplinis in aula regia erudiendus*, disent les actes. Lambert y acquit la double science des lettres humaines et de la vertu. « On admirait, dit l'hagiographe, la sagesse profonde de cet adolescent, le charme de sa noble figure, la douceur de sa parole. Il se fit chérir dans la maison du pontife, aussi bien qu'à la cour du roi, où il commença le service des armes. Sa vigueur corporelle, son adresse, son courage furent signalés dans plusieurs expéditions guerrières ; mais la vie des camps n'altérait en rien sa piété profonde ; il restait chaste, humble, assidu à l'oraison et à la lecture des saints livres. Théodard l'apprécia tellement qu'il songeait à en

¹ Bolland., *Act. S. Lambert.*, 17 sept. — ² Saint Landoald, mort vers l'an 668 à Wintershowen, est honoré le 19 mars.

faire son fils adoptif ; il l'aurait désigné comme son successeur, si les lois canoniques le lui eussent permis ¹. » Or il advint que le saint évêque dut faire un voyage en Alsace, où se trouvait alors Childéric II, pour revendiquer près du roi mérovingien des domaines injustement ravés à l'église de Trajectum par quelques leudes spoliateurs. Arrivé avec son escorte au territoire des Némètes (Spire), comme il traversait la forêt de Benaltum (Benalt), des sicaires apostés par les spoliateurs fondirent sur Théodard et le massacrèrent. « Dans leur rage, dit l'hagiographe, les meurtriers brisèrent en morceaux la tête de leur victime, que l'huile sainte avait sacrée ; ils coupèrent l'un après l'autre les membres du martyr (10 septembre 668). » Toute l'escorte s'était enfuie ; seul, un des serviteurs, dissimulé dans l'épaisseur d'un fourré voisin, resta témoin du crime. Après le départ des bourreaux, il s'approcha en pleurant et rassembla les restes mutilés de son vénérable maître. Mais les brigands s'étaient emparés de tous les bagages, de toutes les bêtes de somme. Le serviteur désolé ne pouvait emporter seul les sanglantes dépouilles qu'il vénérât comme des reliques ; il ne voulait pas non plus les abandonner. Dans cette perplexité, il aperçut à quelque distance une villa, où il courut chercher du secours. Sur la route, il rencontra une bergère qui filait, en gardant ses moutons. Elle lui prêta sa fusée afin qu'il pût, avec le fil, lier ensemble les membres épars du saint martyr ; elle-même alla prévenir les habitants de la villa, qui accoururent sur le théâtre du crime. Avec des éponges et des linges, ils recueillirent le sang épanché à grands flots. Une femme aveugle recouvra subitement la vue, au contact de ces reliques du serviteur de Dieu. Ce miracle, bientôt connu dans le voisinage, amena une foule de nouveaux visiteurs. Des voiles précieux furent apportés pour servir de linceul ; le corps fut déposé sur un *gestatorium* que chacun des assistants sollicitait la faveur de porter. Ce cortège funèbre, ou plutôt cette rustique ovation décernée à un saint par une popula-

¹ Bolland., loc. cit., pag. 574. Allusion au principe du droit canonique qui interdit aux évêques le choix de leur successeur.

tion qui ne l'avait jamais connu, arriva ainsi à la villa de Nec ¹. La femme miraculeusement guérie offrit le tombeau de sa famille pour y recevoir le dépôt sacré. Quand la sépulture fut convenablement préparée, une multitude immense se réunit de toute la province de Nemetum et des Wangiones (Spire et Worms). Les infirmes, aveugles, boiteux, paralytiques, fébricitants, arrivèrent par milliers. L'ombre du cercueil de Théodard, comme jadis celle de saint Pierre, guérissait toutes les maladies. L'évêque de Worms, à la juridiction duquel appartenait le territoire de Nec, songeait à transférer dans sa ville épiscopale le pieux trésor ².

30. Cependant la sinistre nouvelle était arrivée à *Trojectum*, où elle jeta la consternation. « Lambert sur qui reposaient toutes les espérances, dit l'hagiographe, fut délégué par l'acclamation unanime pour aller chercher les précieux restes d'un maître qu'il pleurait plus que tous, parce qu'il en avait été le plus aimé ³. Il vint donc à cette petite villa qui renfermait le précieux tombeau. Prosterné à deux genoux, il versa un torrent de larmes, et quand il eut épanché sa douleur, comme un fils sur la tombe de son père, il exposa aux assistants l'objet de son voyage, les suppliant de rendre à la cité de Trajectum les reliques de son ancien évêque. D'une commune voix, tous refusèrent. C'est Dieu lui-même, disaient-ils, qui nous a envoyé Théodard pour patron. Les miracles sans nombre qu'il opère chez nous le prouvent assez. — Lambert dut céder aux instances de cette pieuse et reconnaissante population. Il revint désespéré à Trajectum, sans y rapporter les restes de l'évêque mort; mais il y ramenait à son insu un évêque vivant. C'était lui-même : car, durant son voyage, le clergé et les fidèles l'avaient unanimement élu. Le martyr de la veille avait ainsi pour

Saint Lambert, évêque de Trajectum. Son exil à Stavelo.

¹ Les Bollandistes insèrent, à propos de cette localité, la mention suivante fournie par le P. Gamans, dans une lettre datée du 2 avril 1648 : *Exploravi et inveni locum martyrii S. Theodardi episcopi Tungrensis, ni fallunt omnia, hodiernum solemnissime votivum, ac proprio sacello rurali ad viam publicam consecratum circa Landaviam (Landau), imperiale oppidum diœcesis Spirensis.*

² Bolland., *Act. S. Theodard.*, 17 septembre.

³ *Hic plus omnibus mortem magistri defebat, quia plus omnibus magister eum amaverat.* (Bolland., *Act. S. Theodard.*, 17 septembr.)

successeur le martyr du lendemain. Toutes les précautions furent prises en l'absence de Lambert. Les *optimates* les « hommes illustres qui avaient alors la puissance au palais, obtinrent l'assentiment du glorieux roi Childéric ¹. » En sorte que, malgré sa résistance, Lambert dut incliner les épaules sous le fardeau que l'amour de tout un peuple lui imposait : il n'avait alors que trente-deux ans (669). Cependant la cité de *Trajectum* voulait toujours que le fils vivant lui rapportât les restes du père mort. Lambert dut retourner à la villa de Nec; mais, cette fois, il y revenait avec la splendeur de l'épiscopat et tout l'éclat d'une renommée qui formait comme une auréole à son front. « Il s'était muni, dit l'hagiographe, d'or, d'argent, de bijoux de toute sorte : un magnifique cortège, pourvu de vivres et de tous les objets nécessaires au voyage, l'accompagnait. Les populations surprises de son prompt retour l'accueillirent avec la révérence due à sa nouvelle dignité, et lui prodiguèrent leurs hommages. Lambert voulait obtenir de leur piété seule ce qu'il pouvait exiger à titre juridique, ou acheter au poids de l'or. Il commença par d'humbles prières, leur représentant avec larmes que le corps d'un père, d'un évêque, ne pouvait être refusé aux vœux de ses fidèles, de ses fils. Il ajouta que leur terre n'en serait pas moins illustrée à jamais par le sang d'un martyr; que le patronage de saint Théodard resterait pour toujours acquis à ceux qui lui avaient donné les premiers la sépulture. Son angélique visage, le miel de sa parole captivèrent toutes les âmes, domptèrent toutes les résistances. Alors seulement, vainqueur par la persuasion, il ouvrit à ce peuple des mains pleines de largesses. Il leur fit les présents qui convenaient à la situation de chacun. La foule des pèlerins et des pauvres ne fut pas oubliée; chaque vieillard, chaque infirme, chaque enfant reçut de lui une somme d'argent. La somme était double pour les femmes enceintes. Il put donc emporter son pieux trésor, non-seulement sans résistance de leur part, mais avec le concours empressé que tous lui prêtèrent, malgré la douleur profonde qui se

¹ Bolland., *Act. S. Lambert.*, 17 sept.

trahissait par leurs larmes. Les restes du bienheureux Théodard furent ainsi transférés par Lambert non loin de Trajectum, à la villa de Legia ou Leodium (Liège), son domaine paternel ¹. » Le jeune évêque prit dès lors l'habitude de venir passer la nuit en prières sur la tombe de son prédécesseur. Accompagné de ses clercs, il y récitait l'office des matines et ne s'accordait un peu de sommeil qu'après avoir prolongé, autant que ses forces le lui permettaient, ses veilles saintes, ses méditations ferventes. Dans ce commerce avec le ciel, il puisait une sagesse et une science qui lui valurent la première place dans les conseils de Childéric II. Mais ce malheureux prince ne tarda point, nous l'avons dit, à tomber sous le poignard de Bodilo. Ébroïn, redevenu tout-puissant, persécuta le saint évêque de Trajectum, comme il persécutait Léodégar d'Autun. Saint Lambert fut proscrit et relégué au monastère de Stavelo. Pharamond, un soldat couvert de sang et de rapines, s'installa de force sur le siège de Maëstricht ². De même que saint Léger à Luxeuil ³, Lambert à Stavelo voulut suivre la règle monastique dans toute son austérité. Deux de ses clercs consentirent à partager les saintes rigueurs d'une réclusion qui dura sept années. L'un d'eux se nommait Audoenus. » Il m'a souvent raconté, dit l'hagiographe, entre autres exemples de vertu pratiquée jusqu'à l'héroïsme par son angélique évêque, le trait suivant. Lambert n'avait pas voulu de cellule séparée, il couchait dans le dortoir commun. Pendant une nuit d'hiver, il lui arriva de se lever avant l'heure des matines, dans l'intention de prier à genoux au bord de sa couche, comme il avait l'habitude de le faire en attendant le signal qui devait appeler la communauté à la psalmodie nocturne. Il évitait soigneusement le moindre bruit, qui aurait, en troublant le sommeil des frères, trahi le secret de ses humbles et silencieuses mortifications. Mais l'une de ses sandales tomba sur le parquet retentissant. Réveillé à ce bruit, le père abbé, qui n'en connaissait pas la cause, prononça ces mots : Le frère qui a commis

¹ Bolland., *Act. S. Theodard.*, 10 septembr. — ² Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 219. — ³ Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 217.

la faute va se rendre au pied de la croix, pour y faire amende honorable. — Or, cette croix était placée à l'extérieur, dans le jardin du monastère. Le saint évêque, pieds nus, de peur de prolonger le bruit, sans autre vêtement que le cilice qui lui couvrait le corps, alla faire la pénitence indiquée ; il sortit du dortoir dans le plus profond silence et ne fut reconnu de personne. La neige tombait à gros flocons : il vint se placer devant la croix, et, les bras étendus, commença la récitation des psaumes de la pénitence. La neige s'amoncela bientôt sur ses pieds nus, et les couvrit jusqu'à la cheville. Au moment où il prononçait le verset du XL^e psaume : *Quando veniam et apparebo ante faciem Dei*, le coq chanta pour la première fois. C'était le signal des matines. Lambert aurait pu dès lors mettre fin à son héroïque expiation, et se rendre avec les autres à la chapelle du monastère. Il n'en fit rien, voulant garder le poste où un ordre l'avait envoyé, jusqu'à ce qu'un nouvel ordre l'en rappelât. Les matines s'achevèrent sans lui. Quand toute la communauté fut réunie dans la grande salle, autour du feu que la rigueur de la saison avait fait allumer, le père abbé, inquiet de ne le pas voir, demanda où était le saint évêque. Nul ne le savait. Cependant un des religieux répondit : Père, je vous ai entendu cette nuit prescrire à quelqu'un d'entre nous d'aller faire amende honorable à la croix de pénitence ; mais je ne sais sur qui tombait votre ordre. — Comme il parlait encore, un frère se précipita dans la salle : Je viens, dit-il, d'apercevoir le seigneur Lambert, pieds nus dans la neige, debout devant la croix. — Épouvanté à cette nouvelle, l'abbé dit à deux de ses moines : Courez près du saint évêque, et suppliez-le humblement de revenir. — Ils le trouvèrent debout, immobile, les bras en croix, la tête et les épaules couvertes de neige ; ses lèvres prononçaient en ce moment le verset du psaume : *Cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies*. Seigneur, lui dirent-ils, notre père et tous les frères vous supplient de rentrer près d'eux. — Lambert obéit aussitôt. L'abbé se précipita aux genoux du pontife : Pardonnez-moi, disait-il, révérendissime père, pardonnez-moi ma faute. J'ai péché sans le savoir, mais ma négligence n'en est pas moins criminelle. Laissez tomber de vos lèvres sacrées une parole d'indul-

gence. — Vous n'êtes nullement coupable, répondit l'homme de Dieu, vous avez au contraire fort prudemment agi : de mon côté, je puis dire avec saint Paul : « Je sers le Christ mon Dieu *in frigore et nuditate* ¹. » — Cependant on avait préparé dans l'*hospitium* un bain chaud pour l'héroïque pénitent ; les religieux, empressés à le servir, lui baisaient respectueusement les mains et les pieds ². »

31. Quand la tyrannie d'Ébroïn eut fait place au gouvernement sage et pacifique de Pépin d'Héristal, le clergé et les fidèles de Trajectum réclamèrent leur saint évêque. L'intrus Pharamond se vit honteusement expulsé, et le duc d'Austrasie donna des ordres pour que Lambert fût ramené en pompe dans sa ville épiscopale. Ce retour, en effet, fut un véritable triomphe. Toutes les populations de Flandre et du Brabant voulurent y prendre part. « L'un des douze apôtres du Christ n'aurait pas été accueilli avec plus d'enthousiasme, » disent les actes (681). Dix-huit ans s'écoulèrent depuis, pour Lambert, dans les travaux d'un fécond apostolat. « La ferveur de l'esprit, dit l'hagiographe, se traduisait dans ses œuvres par une infatigable sollicitude ; il était le trait d'union entre les riches et les pauvres ³ ; il réglait son estime pour les personnes non sur leur fortune, mais sur leur conduite, mesurant les honneurs qu'il rendait au degré de sainteté de chacun. Il nourrissait les pauvres, implorant pour eux les secours du ciel et ceux de la terre. Quand il visitait les monastères, la prédication qu'il adressait d'abord à la communauté était toujours suivie d'une aumône. Sa devise était : *Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur*. Bien qu'il eût tous les avantages physiques, taille élancée, physionomie remarquablement noble, belle chevelure, regard perçant, mains élégantes, doigts allongés, peau délicate et blanche ⁴,

Retour de
S. Lambert
à Trajectum.
Son apos-
tolat.

¹ II Cor., XI, 27. — ² Bolland., *Act. S. Lambert.*, 17 sept., pag. 575.

³ *Inter divites et pauperes medius.*

⁴ *Erat autem Landebertus pontifex statura procerus, facie decorus, cæsarie formosa, inclylus oculis, manibus honestis, digitis longis, carne candida ; a planta pedis usque ad verticem capitis fuit irreprensibilis.* (Bolland., loc. cit., pag. 575).

il ne voulait porter que d'humbles vêtements ; jamais il ne souffrit que dans sa demeure on ornât le siège dont il se servait. Lorsque, selon l'usage, on lui préparait pour les cérémonies pontificales les ornements les plus riches, il demandait au contraire les plus délabrés, cherchant l'humiliation là où d'ordinaire on affecte la magnificence. Il parcourut les cités, municipales et villages confiés à sa juridiction, portant à tous le flambeau de l'Évangile, ravivant la foi des chrétiens, convertissant les idolâtres. Il pénétra jusque dans la Toxandrie et au pays des Frisons, détruisant sur son passage les temples et les statues idolâtriques, multipliant de toutes parts les adorateurs de Jésus-Christ. » Les fondations religieuses étaient le corollaire obligé de ses prédications. Sainte Landrade élevait sous sa direction, à Bellisia, le monastère connu depuis sous le nom de *Munster-Bilsen*. Une princesse d'Aquitaine, Oda (sainte Odette), dont nous parlerons bientôt plus en détail, érigeait une communauté de femmes dans la villa d'Amay, près d'Huy, sur la rive gauche de la Meuse.

32. « Cependant, reprennent les actes, Pépin d'Héristal, ce prince des Francs dont la famille avait produit tant de fleurs de sainteté, gouvernait alors avec gloire. Rien ne manquait à l'éclat de sa puissance, à la mesure de sa félicité, d'autant qu'on pouvait dire de lui que son génie était encore supérieur à sa fortune ¹. Plectrude, sa légitime épouse, lui avait donné deux fils, Drogo (Dreux) duc de Champagne ² et Grimoald qui, jeune encore,

¹ *Cum Pippino nihil gloriæ, nihil potentiæ, nihil felicitatis deesset, nunquam ei super industriam fortuna fuit.* (Boll., loc. cit., pag. 597).

² « Drogo ou Dreux, l'aîné des fils de Pépin d'Héristal, dit M. d'Arbois de Jubainville, fut investi par son père, vers l'an 695, du duché de Champagne. Il épousa Adaltrude ou Austrude, fille de Bertaire, ancien maire du palais de Neustrie, et mourut prématurément de la fièvre, au printemps de l'année 708 ; il fut enterré près de Metz dans la basilique de Saint-Arnoul. » (*Histoire des ducs et comtes de Champagne*, tom. I, pag. 50). Le savant auteur ajoute les lignes suivantes : « Dreux laissait un fils, nommé Hugues, qui fut à la fois archevêque de Rouen, évêque de Paris et de Bayeux, abbé de Saint-Vandrille et de Jumièges. Mais Hugues ne succéda pas au duché de Champagne. Dreux est le dernier duc de Champagne que nous connaissons. » M. d'Arbois nous pardonnera de lui soumettre ici deux observations qui peut-être ont

formait un rejeton de plus à la famille princière¹. Mais le héros qui avait su remporter tant d'autres victoires ne put se vaincre lui-même. Sous sa cuirasse de fer, Pépin se laissa toucher le cœur par une noble et belle jeune fille, nommée Alpaïde. Il ne rougit pas de lui donner un rang supérieur à celui de Plectrude²; il eut d'elle, entre autres fils, le fameux Charles, que sa bravoure indomptée fit surnommer plus tard *Tudites*, c'est-à-dire Martel. Alpaïde était sœur de l'intendant Dodo, l'un des leudes les plus riches, les plus puissants, les mieux apparentés de la cour austrasienne. Les clients de ce leude formaient une véritable armée; nulle influence ne pouvait lutter contre la sienne. Les évêques eux-mêmes se renfermaient dans le silence; seul, Lambert eut

échappé à ses consciencieuses recherches. Il ne paraît pas que Drogo ait été le dernier duc de Champagne. Ce prince laissa en mourant deux fils : Hugues, dont parle M. d'Arbois de Jubainville, et Arnulfus ou Arnoul, qui prit à la mort de son père le titre de duc. Le fait résulte d'un diplôme publié par les Bollandistes (tom. I, avril., pag. 844), et daté du « VIII des calendes de juillet, année ve du règne du seigneur roi Dagobert » (24 juin 715). Il s'agit d'une donation faite à la basilique des Saints-Apôtres, plus tard Saint-Arnoul de Metz, où les deux fils de Drogo avaient donné la sépulture à leur père. Ils se nomment l'un et l'autre en ces termes : *Nos in Dei nomine Hugo sacerdos humilis et germanus meus illustre vir Arnulfus dux*. D'après ce texte, dont les Bollandistes n'ont pas mis en doute l'authenticité, il semble que le nom d'Arnoul devrait être ajouté à la liste des ducs de Champagne. La seconde observation tombe sur la personnalité de Hugues lui-même. M. d'Arbois de Jubainville énumère très-exactement tous les titres anticanoniques que Charles Martel imposa à son neveu, en vertu du déplorable système de commende militaire imaginé par le héros austrasien. Mais au-dessus de tous ces titres et malgré eux, Hugues en conquit un autre, celui de saint, dont l'omission nous a paru regrettable dans l'*Histoire des ducs et comtes de Champagne*. (Cf. Bolland., *Act. S. Hugonis*, 9 avril.) Nous parlerons plus loin des vertus qui rendirent le nom de saint Hugues populaire dans l'ancienne France, et le firent inscrire au livre d'or des élus.

¹ *Grimoaldus hereditarium patris principatum expectabat*. Nous croyons devoir interpréter de la sorte le passage des actes. Grimoald était le plus jeune des deux frères. Les états héréditaires de Pépin d'Héristal se composaient des provinces d'Austrasie; mais à leur possession étaient attachés le titre et le pouvoir presque royal de maire du palais. Cette part, la plus brillante de l'héritage, devait être réservée à l'aîné des deux frères, c'est-à-dire à Dreux ou Drogo, déjà pourvu du duché de Champagne, et qu'une mort prématurée enleva à ces légitimes espérances.

² *Superduxit legitimæ conjugis suæ Plectrudis*.

le courage de se poser comme le rempart d'Israël, prêt à combattre les combats du Seigneur. Il prodiguait à Pépin d'Héristal ses remontrances, n'omettant jamais l'occasion de faire entendre, *opportune importune*, le langage du droit et de la vérité. Comme jadis Élie ou Jean-Baptiste, il ne craignit pas d'affronter la vengeance d'une autre Jésabel, d'une nouvelle Hérodiade. Cependant Pépin d'Héristal avait la plus haute estime pour l'homme de Dieu ; il l'appelait à ses conseils et goûtait fort ses avis. Le seul point sur lequel il ne voulut jamais lui céder était précisément la question de l'alliance adultère. Alpaïde se plaignit amèrement à son frère Dodo de la conduite du saint évêque ; elle craignait qu'un jour, touché de ses avertissements, Pépin ne la réduisît à la honte d'un divorce. C'est le nom qu'elle donnait à une mesure qui n'eût été, de la part du duc austrasien, que la cessation d'un horrible scandale. Dans son arrogance, le leude crut pouvoir emporter de haute lutte le désistement de l'évêque. Il alla le trouver avec une formidable escorte, et lui intima la défense de parler jamais d'Alpaïde, ni de ses rapports avec le duc d'Austrasie. Lambert demeura inflexible ; il était de ces natures que l'injustice peut briser, mais qu'elle ne saurait soumettre. Le frère d'Alpaïde comprit alors qu'un crime seul pouvait le débarrasser de Lambert ; il apostâ deux de ses parents, Gallus et Rioldus, avec ordre de tuer l'évêque. Mais les sicaires de Dodo trouvèrent une résistance inattendue ; leurs hommes d'armes furent vigoureusement chargés par Pierre et Audolecus, neveux de Lambert, lesquels s'étaient mis à la tête des défenseurs du pontife. La lutte fut acharnée et sanglante : enfin Gallus et Rioldus, mortellement frappés, restèrent sur le champ de bataille, et leur bande se dispersa ¹. » Cet échec ne fit qu'exaspérer la rage d'Alpaïde et de son frère. Ils durent cependant la dissimuler, grâce à une circonstance qui rapprocha Pépin d'Héristal du théâtre des événements. Personnellement en effet le duc d'Austrasie était jusque-là resté étranger à l'infâme complot ; les divers hagiographes sont unanimes à lui rendre cette justice.

¹ Bolland., *Act. S. Lambert.*, loc. cit., pag. 597.

L'intrigue s'était poursuivie exclusivement entre Dodo et sa sœur, avec d'autant plus de mystère qu'Alpaïde avait le plus grand intérêt à se réserver, pour l'avenir, la possibilité de nier toute participation au complot.

33. « Or, disent les actes, en ce temps, Pépin vint habiter sa villa de Jopilium (Jupille), voisine de Legia (Liège). Lambert fut invité aux conseils qui s'y réunissaient pour traiter les affaires du royaume. Le prince et sa concubine (*pellez*) lui firent le plus gracieux accueil ; parmi les courtisans, les uns dissimulaient leurs sentiments de vengeance, les autres affichaient un air de joie, chacun selon ses impressions ou ses intérêts particuliers prenait une attitude diverse. Alpaïde cherchait un intermédiaire qui pût agir sur l'esprit du saint évêque, et le déterminer, sinon à se réconcilier avec elle, du moins à s'abstenir près de Pépin d'Héristal de tous reproches importuns. Durant un grand festin où toute la cour semblait heureuse de voir assister l'évêque, l'échanson apporta au prince sa coupe pleine. Pépin, agissant comme autrefois à Trèves l'empereur Maxime pour saint Martin de Tours, commanda qu'on présentât d'abord la coupe à Lambert, afin qu'il daignât la bénir et la lui remettre de sa main consacrée. L'évêque le fit ; il offrit au duc la coupe qu'il venait de bénir. L'exemple du prince fut imité par les leudes et les autres convives : tous se pressèrent autour de l'homme de Dieu pour en recevoir une coupe bénie. Alpaïde se glissa dans le groupe et tendit la main, espérant échapper à l'attention du pontife, et recevoir par inadvertance un gage subreptice de communion avec lui. Mais l'homme de Dieu la remarqua : s'adressant à Pépin d'Héristal, il déclara hautement qu'un ministre du Seigneur ne pouvait se prêter à l'artifice sacrilège d'une femme qui avait encouru les censures de l'Église, et il quitta la salle du festin. Ce fut un coup de foudre, une consternation générale. Pépin se précipita pour rejoindre l'évêque, le conjurant de ne pas quitter Jopilium sans avoir salué du moins Alpaïde. Grand prince, répondit Lambert, au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur, l'espérance de notre vie, ouvrez donc enfin votre cœur à la vérité et à la religion. Saint Paul nous a donné ce précepte : *Ne commisceamini*

Un grand festin à la villa de Jopilium.

*fornicariis*¹ : je ne puis donc communiquer avec Alpaïde ; je ne dois pas même la saluer. Saint Jean, l'ami de notre Dieu, le défend en ces termes : *Si quis non permanet in doctrina Christi, non eum recipiatis, nec ave ei dixeritis ; qui enim dicit illi ave, communicat operibus illius malignis*². Je souffre cruellement de vous voir engagé dans de tels liens, car je vous respecte et vous aime ; mais je crains Dieu, et je dois obéir à sa loi sainte. — Ayant ainsi parlé, il prit congé de Pépin d'Héristal et retourna à Leodium. Il y passa la première partie de la nuit en prières, récita avec ses clercs l'office des matines, et allait vers l'aurore prendre un peu de repos, lorsque ses serviteurs accoururent, disant que la villa était cernée de tous côtés par des hommes d'armes. Dans l'intérieur de la maison épiscopale, chacun s'armait pour se défendre. Lambert lui-même, se souvenant de son ancien métier de soldat, prit en main une épée. Mais il la rejeta bientôt, demandant pardon à Dieu de ce mouvement irréfléchi. Puis il s'agenouilla et fit cette prière : Seigneur, vous avez dit : *Mihi vindicta, ego retribuam*³. Je vous en supplie, faites-moi la grâce de ne pas perdre ma véritable victoire. Il vaut mieux mourir pour vous, que de repousser mes ennemis les armes à la main. — En ce moment, les barrières extérieures de la villa étaient franchies par les envahisseurs, les portes de la maison enfoncées à coups de lances. Pierre et Audolecus, les neveux de l'évêque, furent tués en essayant de le défendre. Dodo., frère d'Alpaïde, car il commandait en personne cette barbare expédition, fit massacrer tous les clercs qui lui tombèrent sous la main. L'un des meurtriers parvint jusqu'au saint évêque, et lui enfonça un poignard dans le cœur. Le crime fut bientôt connu. Une multitude immense se pressa autour du corps sanglant de Lambert. Les assassins s'étaient hâtés de disparaître, pour échapper à la vengeance du peuple. Un cri d'horreur contre Alpaïde retentit de la conscience indignée de la foule. « On raconte, dit l'hagiographe, que, parmi la multitude qui venait baiser les pieds de la sainte victime, quelques femmes de mauvaise vie cherchèrent à s'approcher du lit funèbre ; mais elles se sentirent intérieurement repoussées

¹ I Cor., v, 9. — ² II Joan., II. — ³ Rom., XII, 19.

par une force surnaturelle et invincible. Le Seigneur attestait de la sorte la sainteté de son martyr, et la férocité de l'odieuse concubine qui venait de souiller la France et l'Église par ce meurtre effroyable. Cependant la terreur inspirée par Alpaïde et son frère fut telle, que les habitants de Trajectum, après avoir transporté chez eux les reliques de l'évêque martyr, n'osèrent pas ériger un monument en son honneur. Ils déposèrent le corps de Lambert, dans le tombeau de sa famille. Mais les miracles qui éclatèrent sur cette tombe sacrée la rendirent bientôt l'objet d'un culte universel. Une jeune fille, aveugle de naissance, nommée Oda, y reçut la lumière du jour. Dodo fut saisi, quelques semaines après, d'une maladie inconnue; il rejetait par la bouche ses entrailles putréfiées. Tous ceux qui avaient participé à la criminelle expédition de Leodium moururent dans l'année même (708). » Lambert fut dès lors choisi pour patron par une infinité d'églises et de paroisses des Ardennes, de la Bourgondie, de l'Aquitaine, de la Provence même. Son culte devint national, comme ceux de saint Léger d'Autun, de saint Germain d'Auxerre, de saint Martin de Tours. A l'heure actuelle, ce patronage céleste n'a pas cessé dans notre patrie, bien que l'histoire même du martyr y soit si peu connue que, pour la plupart des lecteurs, elle paraîtra complètement nouvelle.

34. On comprend qu'avec la renommée croissante de la sainteté de Lambert pénétrât dans toute la Gaule un sentiment d'horreur contre Alpaïde, et par conséquent contre les fils de cette concubine, Hildebrand et Charles, son frère aîné, celui qui devait plus tard conquérir à Poitiers le surnom de Martel. Tant il est vrai que les familles princières expient cruellement les fautes d'immoralité qu'elles se permettent, hélas! si facilement, et pour lesquelles les adulateurs de cour leur prodiguent de si honteuses complaisances. La vénération qui entourait déjà la mémoire de Lambert ne fit que s'accroître sous le pontificat de son successeur. « Le nouvel évêque de Trajectum, dit l'historien récent du *Royaume d'Austrasie*, ordonna que les restes du martyr seraient solennellement transférés à Legia (Liège). Au jour fixé, un immense cortège

Popularité
du culte de
saint Lam-
bert.

se mit en route, suivant le *feretrum* sur lequel ils étaient placés. De distance en distance, des chœurs de prêtres, de clercs et de religieux chantaient la psalmodie sainte, avec accompagnement d'orgues portatifs et de cymbales¹. Le corps fut déposé provisoirement dans un oratoire que saint Lambert avait élevé lui-même à Liège, en l'honneur des saints Cosme et Damien. Mais on entreprit immédiatement, dans la villa où il avait été tué, la construction d'une superbe basilique, où il fut transféré plus tard. On conserva précieusement la chambre dans laquelle il avait rendu le dernier soupir, et l'on y montrait comme une relique le peigne dont il se servait, selon l'usage liturgique de cette époque, pour arranger ses cheveux avant de monter à l'autel². On éleva également des églises en l'honneur de saint Lambert à Nivialla et Hérimala, bourgades où la procession avait fait halte, entre Trajectum et Liège. On voulut que la vie du martyr fût écrite avec détails. Le fidèle Audoenus, qui avait accompagné saint Lambert dans son exil à l'abbaye de Stavelo, fournit les principaux renseignements, et Godescalcus, diacre de l'église de Trajectum, se chargea de la rédaction³. Enfin on décida que le siège épiscopal de Trajectum serait définitivement transféré à Liège, et telle fut l'origine d'une cité si célèbre durant tout le moyen âge et aujourd'hui encore florissante. Pépin d'Héristal ne vivait plus, lors de cette translation qui eut lieu en 721, six ans après sa mort. Le duc d'Austrasie avait pu croire que le crime dont il était resté lâchement

¹ *Chori psallentium, cum cimbis organisque suavissima modulatione sonantibus.* (Bolland., loc. cit., *Liber de Miracul. S. Lambert.*, n° 6). Note de M. Digot.

² « Ce peigne, ajoute M. Digot, était d'un travail magnifique, dont nous pouvons avoir une idée en examinant celui de saint Lupus, métropolitain de Sens, que l'on garde encore aujourd'hui dans le trésor de cette église, et qui a été récemment décrit dans un recueil archéologique. » (Cf. *Quelques recherches sur les peignes liturgiques*, par M. Bretagne, dans les *Mémoires d'archéologie Lorraine*, tom. H.)

³ Le diacre n'osa cependant, dans un ouvrage écrit du vivant de Charles Martel, raconter en détail la véritable cause du martyre de saint Lambert. Ce fut seulement après la chute de la dynastie carlovingienne que la vérité tout entière fut publiée par Étienne évêque de Liège, et par Sigebert de Gemblours.

spectateur impassible n'aurait pas d'autres suites. Il se trompait, et Dieu lui réservait un châtement exemplaire. Son fils aîné, Drogo ou Dreux duc de Champagne, mourut à la fleur de l'âge, emporté par une fièvre maligne, au printemps de l'année 708. L'un des fils de Dreux, Hugo (saint Hugues), annonçait déjà la résolution d'abandonner le monde et de se consacrer exclusivement au service du Seigneur. Grimoald, frère puîné de Drogo, semblait devoir hériter du duché d'Austrasie. Mais Grimoald ne voyait pas sans une profonde irritation le crédit d'Alpaïde et des enfants illégitimes dont elle était mère. Il se proposait de les éloigner, quand il serait parvenu au pouvoir, perspective que la vieillesse et les infirmités de Pépin d'Héristal rapprochaient de jour en jour. Vers la fin de mars 714, Grimoald se rendit à Jopilium pour y visiter le vieux duc, déjà souffrant de la maladie à laquelle il devait succomber. Rempli de vénération pour la mémoire de saint Lambert, il annonça l'intention de visiter son tombeau. Cette détermination parut une menace à la famille d'Alpaïde : les scélérats qui la composaient résolurent de se défaire du jeune prince. L'un d'eux, nommé Rantgarius, s'embusqua dans la basilique et assassina Grimoald, pendant qu'agenouillé il priait sur la tombe du martyr ¹. » Cette fois Alpaïde venait de combler la mesure de ses forfaits. Le nouvel évêque de Trajectum qui n'avait, pas plus que son prédécesseur, ménagé les avertissements à Pépin d'Héristal sans réussir davantage à se faire écouter, n'eut qu'à montrer au malheureux père le cadavre du dernier de ses fils légitimes égorgé par l'ordre d'une concubine. Alpaïde fut reléguée au monastère d'Orp, où, dit-on, elle termina ses jours dans une pénitence sincère. Voulant donner une marque posthume de son repentir, elle légua une partie de ses richesses à l'église de Liège, comme pour honorer la mémoire d'un martyr dont elle avait jadis fait répandre le sang. Les autres complices du meurtre de Grimoald furent mis à mort ; l'aveuglement et la faiblesse de Pépin d'Héristal coûtaient cher à ce duc infortuné. Il ne lui restait pour héritiers légitimes que deux enfants

¹ Digot, *Hist. du royaume d'Austrasie*, tom. IV, pag. 115-116.

en bas âge, Théodoald fils du prince assassiné, et Arnulf, fils de Drogo duc de Champagne et frère de saint Hugues. Ce fut à eux qu'en mourant, le 16 décembre 714, il laissa le pouvoir, sous la tutelle de Plectrude leur aïeule. Ils en furent bientôt dépossédés, comme on l'a vu ¹, par l'ambitieux génie de Charles Martel. Plectrude mourut dans une condition privée à Cologne. Théodoald succomba à la fleur de l'âge. Les « Annales de Metz » disent qu'il fut assassiné. Arnulf disparut aussi sans laisser de trace dans l'histoire. Mais Charles Martel n'imposa définitivement son autorité aux Neustriens qu'après des dissensions et des guerres ² dont le souvenir néfaste arrachait, cent cinquante ans après, à l'évêque Hinemar, cette exclamation : *Imo plusquam civilia, quia parricidalia bella* ³.

S. Hubert
évêque de
Trajectum.

35. De tels antécédents ne disposaient pas Charles Martel à une grande bienveillance pour l'Église et les évêques. On s'explique, dès lors, le système violent des commendes militaires, organisées autant pour satisfaire ses ressentiments personnels que pour grossir son trésor et enrichir ses hommes d'armes. Le successeur de Lambert, le nouvel évêque de Trajectum, par son intervention dans la mesure qui éloigna Alpaïde de la cour austrasienne et prépara la régence de Plectrude, avait dû nécessairement encourir la disgrâce de Charles Martel. Des motifs d'un autre ordre pouvaient encore le rendre plus particulièrement désagréable au prince austrasien. Le nouvel évêque de Trajectum était le grand thaumaturge Hugbertus (saint Hubert), dont la légende a jusqu'ici presque étouffé la véritable histoire, à tel point que les écrivains ecclésiastiques se bornent à en inscrire le nom, sans oser l'accompagner d'aucun détail biographique ⁴. Mais, en dépit de cette réserve, les miracles sont restés fidèles à la tombe de saint Hubert ;

¹ Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 578. — ² Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 578.

³ Hinemar., *Oper.*, tom. II, pag. 731. Note de M. Digot, tom. IV, pag. 128.

⁴ Cf. Fleury, *Hist. ecclés.*, lib. XLI, chap. xvi et xxxviii ; Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. X, pag. 490-491. Une circonstance particulière justifie dans une certaine mesure ce silence. La fête de saint Hubert tombe

chaque année des milliers de pèlerins y trouvent la préservation ou le remède d'une maladie contre laquelle l'art humain est demeuré dans l'impuissance absolue. En 1621, le P. Jean Roberti publiait en latin le meilleur ouvrage biographique et critique que nous possédions jusqu'à ce jour sur la vie du thaumaturge. Il l'intitulait : « Histoire de saint Hubert, prince d'Aquitaine, dernier évêque de Tongres, premier de Liège, fondateur de cette ville, apôtre des Ardennes, grand thaumaturge ¹. » L'emphase du titre nuisit sans aucun doute au succès de l'ouvrage. Fleury, dans son Histoire ecclésiastique ne daigna pas citer le travail du P. Roberti; Dom Ceillier se tait complètement sur saint Hubert; les auteurs de l'*Histoire de l'église gallicane* se montrent également fort embarrassés quand ils arrivent à la biographie du grand évêque de Liège. Le peu qu'ils en disent est résumé fort exactement par un de leurs derniers abrégiateurs, qui s'exprime ainsi : « Hubert succéda à Landbert sur le siège de Maëstricht. Sa vie est peu authentique : on sait seulement qu'il continua les missions de son prédécesseur ². » Grâce à Dieu, ce laconisme ignorant ne satisfait plus aujourd'hui personne. Quand une série ininterrompue de pieux

le 3 novembre. Or, les Bollandistes ne sont encore arrivés, dans leur immense travail sur les *Acta Sanctorum*, qu'aux derniers jours d'octobre. Jusqu'ici donc, les véritables actes de saint Hubert n'ont point été publiés par eux, ni soumis au contrôle de leur sage et judicieuse critique. Cependant au tom. X d'octobre, paru à Bruxelles en 1861, le P. Vau-Hecke, dans le *Commentarius prævius* des actes de sainte Oda (Odette), tante de saint Hubert (23 octobre), a établi la généalogie du grand évêque de Liège. Nous sommes heureux de faire jouir le lecteur de ces données désormais authentiques.

¹ *Historia S. Huberti principis aquitani, ultimi Tungrensis et primi Leodiensis episcopi, ejusdemque urbis conditoris, Arduennæ apostoli, magni thaumaturgi, conscripta a Johanne Roberti, Arduennate Andaino, societatis Jesu sacerdote, sacræ theologiæ doctore. — Luxemburgi, excudebat Hubertus Revlandt, sumtibus monasterii S. Huberti in Arduenna anno virginæ partus MDCXXI, reformationis ejusdem monasterii IIII.* — Ce volume renferme, outre les actes de l'épiscopat de saint Hubert déjà publiés par Surius, les *Gesta Huberti, præsertim de conversione ipsius*, tirés de deux manuscrits, l'un de la Chartreuse de Liège, l'autre du monastère de Rubea Vallis (Raucloistre), au diocèse de Malines.

² Guettée, *Hist. de l'église de France*, tom. II, pag. 469.

fidèles vénèrent depuis douze cents ans la mémoire d'un évêque thaumaturge, les modernes auteurs qui se donnent la mission d'écrire l'histoire de l'Église ont-ils le droit de passer si légèrement, sans même accorder une minute d'attention à un saint dont la puissante intercession survit aux âges et est aujourd'hui aussi populaire qu'elle put l'être au VIII^e siècle? Tous les titres que le P. Roberti donne à saint Hubert sont attestés par l'histoire; et quand il le nomme « prince d'Aquitaine, » il ne dit que la plus exacte vérité. Mais que n'a-t-il pas fallu de temps, et de découvertes successives dans le domaine du passé, pour que la généalogie authentique de saint Hubert fût enfin scientifiquement rétablie! Les légendes traditionnelles étaient unanimes sur ce point; mais quel savant aurait daigné ajouter la moindre foi à une légende? Pour le judicieux Fleury, saint Hubert était seulement « de la noblesse d'Aquitaine. » C'est toute la concession qu'il crut pouvoir, sans compromettre sa réputation de critique, accorder à la légende. M. l'abbé Rohrbacher n'osa pas même s'aventurer jusque-là; il supprima au grand évêque de Liège ses titres de noblesse. « Hubert, dit-il, était, à ce que l'on croit, originaire d'Aquitaine. » En somme, il importe assez peu à la gloire céleste de saint Hubert d'être issu en ce monde d'une race royale. Mais il importe extrêmement à l'honneur national de ne pas oublier à ce point une de nos gloires les plus pures. Les descendants des Gaulois et des Francs que saint Hubert n'a cessé de protéger dans la suite des âges, ont le droit de connaître plus exactement une vie apostolique, consacrée tout entière au bonheur de leurs aïeux. La piété populaire enfin, qui s'est montrée si persévérante dans sa vénération pour le thaumaturge de Liège, malgré les défaillances des écrivains ecclésiastiques et en dépit des sarcasmes de l'incrédulité, a droit à une justification solennelle.

36. Saint Hubert, prince mérovingien d'Aquitaine, descendait à la sixième génération, et en ligne directe, de Clovis et de sainte Clotilde. Le fait est maintenant démontré par deux monuments authentiques, savoir, d'une part, les actes de sainte Oda tante du

Véritable
généalogie de
saint Hubert
d'après
la charte
d'Alaon.

grand évêque de Liège et veuve de Boggis duc d'Aquitaine, publiés en 1861 par le P. Van-Hecke, au tome X d'octobre des nouveaux Bollandistes; d'autre part, la fameuse charte d'Alaon, retrouvée à la fin du XVII^e siècle dans les archives de l'église d'Urgel par le savant cardinal d'Aguirre, qui l'inséra au tome IV de sa collection des « Conciles d'Espagne. » Le monastère de Sainte-Marie d'Alaon, appelé aujourd'hui par les Espagnols *Nuestra Señora-de-la-O*, fut fondé en 835, sur les frontières de la Catalogne et de l'Aragon, aux bords de la Ribagorza, par le comte Vandrégésile, descendant des premiers ducs d'Aquitaine et tige de la maison d'Armagnac, si célèbre dans notre histoire. Vandrégésile, en mourant, légua à la nouvelle abbaye tous ses droits héréditaires sur les riches domaines qui avaient jadis appartenu à sa famille dans la Gaule méridionale. L'abbé d'Alaon, Obbonius, se présenta en 845 à l'audience de Charles le Chauve, sous les auspices de Berarius archevêque de Narbonne, pour solliciter la confirmation des privilèges de son monastère. Mais la curie royale, dans un conseil ou assistèrent « les *optimates*, archevêques, évêques, abbés, ducs et comtes, » réunis en ce moment pour les fêtes du mariage de leur souverain avec Hermentrude, rejeta unanimement la requête d'Obbonius. Le diplôme délivré en cette circonstance par la chancellerie de Charles le Chauve est précisément celui que la science moderne désigne sous le titre de charte d'Alaon. Son authenticité, déjà reconnue par dom Vaissette dans l'*Histoire du Languedoc*, le fut de nos jours par MM. Guizot, Fauriel, Thierry, et vient d'être une fois encore démontrée par la science des nouveaux Bollandistes. Cette charte est un véritable monument généalogique et historique, qui jette une lumière inattendue sur la période mérovingienne. Pour motiver leur sentence défavorable aux prétentions d'Obbonius, les juges de Charles le Chauve énumèrent, degré par degré, toute la descendance des ducs d'Aquitaine, depuis Caribert frère de Dagobert I. Ils signalent, avec plus d'aigreur que de sincérité, des actes qu'ils qualifient de félonie et de haute trahison, « ayant, disent-ils, entraîné la déchéance des ducs aquitains et la dévolution légale de leurs domaines aux rois francs de

la seconde race. » Le point de vue auquel ils se placent révèle l'antagonisme profond, irréconciliable, des carlovingiens contre la dynastie de Clovis. Aujourd'hui que ces querelles politiques sont recouvertes par la poussière de dix siècles, l'historien impartial ne placerait peut-être pas la félonie et la trahison du côté où les mettaient les juges de Charles-le-Chauve. Mais ce qui nous intéresse plus spécialement dans la charte d'Alaon, c'est qu'elle éclaire la véritable origine de saint Hubert. Elle lui restitue son rang si longtemps contesté de prince mérovingien d'Aquitaine, et le représente comme le plus proche parent des princes Hunald et Hatto, injustement spoliés une première fois par Charles Martel des états de leur père, le duc Eudes. A l'appui de ces assertions, nous mettons sous les yeux du lecteur la table généalogique dressée d'après la charte d'Alaon par dom Vaissette, et reproduite par les nouveaux Bollandistes ¹.

Hubert
fils de Ber-
trand, duc
d'Aquitaine.

37. Grâce à ce monument paléographique nous savons aujourd'hui que Boggis ou Bogo, fils de Caribert, premier roi d'Aquitaine, avait eu deux frères, Hilderic assassiné au berceau par les leudes neustriens, et Bertrand qui partagea avec Boggis la souveraineté héréditaire sur les Aquitains et les Vascons. Boggis et Bertrand avaient épousé deux sœurs, Oda (sainte Odette) femme du premier, et Phigberta femme du second, dont elle eut, vers 656 ou 658, un fils qui fut saint Hubert. La tradition rattache le souvenir de saint Hubert à la fondation du célèbre monastère de Saint-Sernin à Toulouse. Dans une grande chasse à laquelle Hubert, âgé de douze ans, assistait déjà, Bertrand faillit perdre la vie sous l'étreinte d'un ours qu'il venait de blesser. L'animal furieux, s'élançant sur la croupe du cheval monté par le prince d'Aquitaine, serra le cavalier dans ses pattes velues comme dans un étou. A ce spectacle, Hubert s'écria : Mon Dieu, donnez-moi la force de sauver mon père ! — Et, d'un coup de francisque, asséné par une main que l'amour filial et une grâce surnaturelle rendirent prématurément virile, l'enfant ouvrit la poitrine de l'ours

¹ Voir la table généalogique à la page suivante.

et l'étendit mort à ses pieds. Echappé à ce péril, Bertrand aurait fait vœu de consacrer sa reconnaissance pour le Seigneur et de perpétuer le souvenir du courage de son fils, en élevant un monastère à l'honneur du patron de Toulouse, saint Saturnin. La tradition nous apprend encore que le jeune Hubert fut envoyé plus tard à la cour de Thierry III, pour y être élevé à l'école palatine, et y faire ses premières armes sous les yeux du chef de la famille mérovingienne. À partir de ce moment, les *gesta* de saint Hubert publiés par Roberti, et les actes de son épiscopat reproduits par Surius nous fournissent des documents authentiques, dont nous allons faire connaître la substance. « Au temps où la cruauté d'Ébroïn, disent les *gesta*, opprimait le royaume des Francs, se trouvait à la cour du roi Thierry, un noble adolescent d'Aquitaine, le comte du palais Hubert, aussi distingué dans l'étude des lettres que dans l'exercice des armes. Il ne tarda point à deviner l'astucieuse politique d'Ébroïn et les désastres qu'elle devait causer bientôt. Plein d'horreur pour les crimes de ce tyran, il quitta la France des Séquanais et vint offrir son concours au duc d'Austrasie, Pépin d'Héristal, dont la sagesse, la prudence et les talents militaires pouvaient seuls délivrer la Gaule. La tante d'Hubert, Oda (sainte Odette), veuve de Boggis duc des Aquitains, vint dans la suite rejoindre son neveu en Austrasie, et s'attacha à lui pour ne plus le quitter ¹. » Les *gesta* se taisent sur l'accueil que Pépin d'Héristal fit au jeune prince. Mais l'arrivée d'Oda à la cour austrasienne indique suffisamment le caractère bienveillant des relations qui s'établirent entre Pépin d'Héristal et son hôte. Nous en avons une autre preuve dans le mariage contracté à cette époque par Hubert avec une princesse d'Austrasie qui portait le gracieux nom de Floribana, et qu'on croit avoir été arrière-petite-fille de saint Arnoul de Metz. Un fils naquit de leur union et s'appela Florbert en souvenir du nom maternel. La vie d'Hubert dans le monde n'était ni celle d'un païen, comme l'ont écrit à la légère divers auteurs qui prétendent que le prince aquitain ne reçut le

¹ Roberti, *Histor. S. Hubert. Gesta de ipsius conversione*, cap. I, pag. 5 et 6.

baptême qu'après sa conversion ¹, ni même celle d'un incrédule, libre penseur ou esprit fort, comme se l'imaginent les modernes romanciers. Le neveu de sainte Oda, élevé au palais mérovingien,

³ L'erreur populaire qui fait d'Hubert avant sa conversion un véritable païen, vivant dans tous les désordres de l'intelligence et du cœur, remonte à une légende apocryphe, racontée en 1463 par David Aubert, « très-humble et indigne escrivain de la ville de Bruges, » lequel, « par commandement et ordonnance de son très-redouté et très-glorieux prince Philippe (III dit le Bon 1419-1467), duc de Bourgoigne et de Brabant, grossa et paracheva » le fameux manuscrit de la *Vie de saint Hubert*, illustré par le pinceau de Jean Van Eyk, et conservé aujourd'hui comme un joyau inappréciable dans la bibliothèque de La Haye. Le manuscrit commence par donner la véritable origine de saint Hubert, en traduisant très-fidèlement la première page des *gesta*. « Au temps que ung pervers tirant et plein de cruauté, nommé Ebroine, guerroyoit et oppressoit moult le royaume de France, ung jeune damoiseul du pays d'Aquitaine, appelé Hubert, estoit conte du palais dessoubz le roy Théodorich. Celluy jeune damoiseul estoit de grandes sciences et vertus plain, et moult preux et vaillant en armes. » Après avoir ainsi rapporté les faits sérieux et vraiment historiques, l'auteur, en sa qualité de brabançon, ne pouvait omettre la légende nationale qui fait naître saint Hubert, non pas dans la Gaule méridionale, mais au pays de Liège et de Trajectum. Sans transition aucune et sans souci de la contradiction flagrante, il ajoute donc : « Nous lisons en plusieurs croniques et anciennes histoires, lesquelles sont tenues vrayes, que saint Hubert fut natif du pays d'Ardenne et fut de noble lignie et duc. Toutefois il avoit long temps vescu en la loy de Mahom, pendant lequel il ne vouloit nullement entendre et croire en la foy de nostre seigneur Jhésus. Et de fait, d'autant que les festes commandées par nostre mère sainte Eglise estoient plus solempnelles et plus grandes, il les fuyoit plus, et de l'office divin il ne vouloit nullement oyr parler, ainchois s'en alloit par les bois et forests chassant les bestes sauvages; et que pis est il sacrifioit aux ydoles. Et ung jour, liste de la nativité nostre seigneur Jhésu-Crist, Hubert se parti de son hostel, etc. » (Cf. A. Jubinal, *Lettres adressées à M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique*; De Villenfagne, *Notice sur un beau manuscrit qui a appartenu à Philippe le Bon*; Stanislas Prioux, *Saint Hubert apôtre des Ardennes*, pag. 84). Nous verrons bientôt que les *gesta* ne désignent nullement le jour de la fameuse chasse et de la vision miraculeuse. Une tradition autorisée le place dans la période de la semaine sainte, peu avant la fête de Pâques. Les religieux de l'abbaye de Saint-Hubert, dans l'*Histoire en abrégé de la vie de leur illustre patron*, publiée à Liège en 1697, adoptent le jour du vendredi saint, qui serait, disent-ils, « à ce qu'on croit, » la véritable date. « Et certes, ajoutent-ils fort judicieusement, si de chasser en un jour si saint ce n'est pas un péché énorme en lui-même, Dieu qui voulait faire de saint Hubert un modèle pour les plus parfaits ne laisse pas de l'en reprendre sévèrement. »

où il s'était distingué entre tous ses condisciples dans l'étude des lettres, *litterarum studiis eruditus*, c'est-à-dire, dans la science des Écritures divines et dans les arts libéraux, tels que les enseignaient les évêques et les clercs chargés de l'école palatine, ne ressemblait nullement à l'un de ces échappés de collège qui promènent sous nos yeux leur ignorante suffisance, rehaussée d'un vernis d'athéisme précoce. Les documents authentiques ne nous apprennent rien d'analogue dans l'attitude d'Hubert; ils se bornent à nous dire que le cœur du jeune prince était épris du sentiment de la gloire humaine, d'ardeur pour la puissance à laquelle son rang l'appelait, enfin d'une véritable passion pour les armes¹. Les exercices du corps, la chasse, cette image de la guerre, étaient, on le sait, fort en honneur chez les princes mérovingiens. Hubert partageait les prédilections de sa race, il en avait la fougue belliqueuse; cependant Dieu l'appelait à une autre milice, à une gloire plus solide que celle du trône. « On raconte, disent les *gesta*, qu'en un jour solennel où les autres chrétiens se rendaient à l'église, Hubert, tout entier aux vanités du monde, partit pour la chasse. Mais voici que soudain le cerf qu'il poursuivait s'arrêta; une croix éclatante de lumière, encadrée entre les deux cornes, parut sur la tête de l'animal. En même temps une voix se fit entendre: Si tu ne te convertis et ne mènes une vie sainte, dit-elle, tu descendras bientôt en enfer. — Hubert sauta à bas de son cheval, et se prosterna pour adorer le Seigneur, dont la majesté venait de lui apparaître. En se relevant, il était un autre homme, et ne songeait plus qu'à faire tout ce qui lui avait été commandé. » Telle est, d'après le récit des *gesta*, cette fameuse vision, qui transforma un prince de la terre, un chasseur de bêtes fauves, en chasseur d'âmes et en prince de l'Église. Un manuscrit hagiographique, cité par Roberti, fixe le théâtre de l'apparition dans la forêt des Ardennes,

¹ Les divers hagiographes indiquent positivement ces trois points: *Cor clarissimi comitis Huberti adeo immutatum, penitusque succensum est caelestis patriae desiderio, ut abjecto militiæ cingulo, calcata mundanae potentiae gloria, castris dominicis in clericali habitu adscribi voluerit.* (Nicol. Can., Vit. S. Lambert. Cf. Bolland. *Act. S. Floribert.* 23 avril.; et les *Gesta Huberti*, cap. II.)

non loin du monastère d'Andaïn, actuellement Saint-Hubert, et explique le *dies solemnis* des *gesta* par un des jours qui précèdent la fête de Pâques, peut-être le vendredi-saint ¹.

38. Hubert converti se rendit à Trajectum, pour remettre aux mains du bienheureux Lambert la direction de sa nouvelle vie. « La réputation du saint évêque, continuent les *gesta*, était alors célèbre dans toute la Gaule. Hubert avait entendu parler de lui à la cour d'Austrasie, mais il ne le connaissait pas encore personnellement. Il fut accueilli par l'homme de Dieu avec une allégresse sainte. Les entretiens et les exemples du pontife touchèrent profondément le cœur du clarissime prince Hubert. Il s'enflammait d'ardeur pour la patrie céleste; il eût voulu déposer immédiatement le ceinturon militaire, fouler aux pieds la gloire et la puissance humaines, prendre rang dans l'armée du Seigneur et revêtir l'habit clérical. Il l'eût fait dès lors, s'il n'avait été engagé dans les liens d'un légitime mariage. Il resta donc en apparence chevalier du siècle et comte du palais, *miles et comes* : en réalité il était déjà clerc et disciple du bienheureux évêque. La grâce de l'Esprit-Saint agissait en silence mais efficacement sur son âme, par le ministère du saint pontife. » L'exil de Lambert à Stavelo rompit ces douces relations. Sur les entrefaites, Floribana vint à mourir. Hubert se retira dans un ermitage de la forêt des Ardennes, non loin du monastère d'Andaïn, et édifia toute la contrée par l'austérité de sa pénitence. Les *gesta* ne parlent point de ce fait, attesté, comme nous le verrons, par un concile tenu à Aix-la-Chapelle, en 817. En revanche, ils racontent fort longuement le pèlerinage entrepris à Rome par Hubert, sous le pontificat de Sergius. Ce récit, qui forme le troisième et dernier chapitre des *gesta*, est évidemment d'une main différente : il a dû être postérieurement ajouté par un auteur beaucoup plus récent. Le style n'a ni la sobriété ni la concision des deux premiers chapitres : les circonstances merveilleuses s'accumulent en dehors de toute vraisemblance. Un ange apparaît à Sergius, au moment où, après l'office des matines, le pontife pre-

Hubert
sous la direc-
tion de saint
Lambert.

¹ Roberti, *Hist. S. Hubert.*, pag. 345-346.

naît quelques instants de repos ; il lui apprend le meurtre que commettait à l'heure même le frère d'Alpaïde sur la personne de l'évêque de Tongres. « Or, ajoute l'ange, un disciple de Lambert viendra aujourd'hui même se prosterner *ad limina apostolorum*. Il se nomme Hubert ; c'est lui que tu devras choisir pour succéder au nouveau martyr sur le siège de Tongres. » — Sergius après cette vision s'éveilla, et comme il hésitait à y ajouter foi, un ange vint déposer à ses côtés le bâton pastoral de Lambert. « Après avoir terminé ses oraisons et immolé la sainte hostie, Sergius se tint en observation *circa limina apostolorum*. En ce moment, Hubert, qui avait passé la nuit dans un *vicus* voisin de la ville, entraît pour la première fois dans l'église du bienheureux Pierre, terme de ses longues fatigues, but de ses plus chères espérances. Qui êtes-vous ? lui demanda Sergius. — Je me nomme Hubert, serviteur de votre sainteté, répondit le pèlerin. — Le pontife le prit affectueusement par la main, le conduisit à l'autel du prince des apôtres, et lui fit connaître avec tous ses détails la vision angélique. En apprenant la mort de son vénérable évêque, Hubert fondit en larmes. Mais quand le pontife eut ajouté que le disciple devait succéder au maître et devenir évêque de Tongres, le pèlerin refusa nettement, se déclarant indigne d'un tel honneur. Comme il parlait ainsi, on vit paraître, divinement apportés sur l'autel par le ministère des anges, les ornements pontificaux dont Lambert avait coutume de se servir à Trajectum. Sergius en fit sur-le-champ revêtir Hubert ; il ne manquait que l'étole. Soudain une étole de soie blanche, brodée d'or, fut apportée par un ange ; c'est celle que l'on conserve encore aujourd'hui à Liège, et qui opère tant de miracles. Elle était envoyée par la vierge Marie, patronne de l'église de Tongres. A la vue de ces prodiges, tous les assistants poussèrent des cris d'admiration et rendirent grâces à Dieu. Le bienheureux Hubert reçut du pontife la consécration épiscopale. Or, Hubert célébrant un jour la messe sur l'autel de la Confession, le bienheureux apôtre Pierre lui apparut et lui remit une clef dont le métal paraissait être de l'or. Cette clef, symbole du pouvoir spirituel de lier et de délier les âmes, avait la puissance de rendre

la santé aux lunatiques furieux. Aujourd'hui encore on la conserve dans l'église Saint-Pierre de Liège. Cependant, comme on célébrait dans la basilique de Trajectum les obsèques du bienheureux Lambert, une voix se fit entendre, disant : Le souverain pontife, inspiré de Dieu, a choisi Hubert pour votre nouveau pasteur. » — Aussi, quand muni de la bénédiction du pape, Hubert revint à Trajectum, revêtu des ornements pontificaux de Lambert, tenant d'une main le bâton pastoral de ce martyr, de l'autre la clef miraculeuse remise par le bienheureux Pierre, il fut acclamé par le clergé et le peuple, qui l'intronisèrent solennellement sur la chaire épiscopale. Ainsi se vérifia la parole si connue :

Huic honor obvenit, cui visio cœlica favit.

39. Tel est le troisième chapitre des *gesta*. En dehors des caractères intrinsèques qui ne permettent de le considérer que comme une légende complètement dépourvue d'authenticité, il se heurte à une impossibilité chronologique absolue. En effet, le pape Sergius mort le 8 septembre 701 ne put de son vivant avoir connaissance du martyr de saint Lambert en 709. De tout ce récit, à peine deux faits nous semblent pouvoir être maintenus, celui d'un pèlerinage à Rome réellement entrepris par Hubert au temps de Sergius I vers l'an 699, et peut-être la consécration épiscopale donnée par le pape au noble pèlerin, sans attribution de siège, mais au titre de ces évêques missionnaires que l'église romaine multipliait alors pour la Germanie et les populations encore idolâtres du nord de la Gaule. Ainsi s'expliquerait la tradition constante qui, en dehors de la légende apocryphe, rattache le sacre de saint Hubert au pape Sergius. Les auteurs les plus graves ont enregistré cette tradition : elle est encore aujourd'hui celle de Rome, et nous l'avons mentionnée nous-même à sa date ¹. Les « actes » du pontificat de saint Hubert semblent indirectement la confirmer ; ils laissent entendre qu'Hubert était déjà évêque lorsqu'il fut appelé à succéder sur le

Rapports
de S. Hubert
avec le pape
Sergius I.

¹ Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 502 ; Ciacon., *Vitæ Summ. Pontific.*, tom. I, col. 492.

siège de Trajectum au martyr saint Lambert : *Hubertus venerandus presul ejus (Lamberti) sedi subrogatur episcopus, cui non erat virtute secundus*¹. Quant à l'étole de saint Hubert et à la clef miraculeuse dont parle la légende, ces deux reliques existent encore, leur contact n'a cessé, depuis tant de siècles, d'être réclamé avec ferveur par les pèlerins, comme un tout-puissant remède contre la rage. Une tradition ininterrompue prétend que l'étole de saint Hubert lui fut donnée par Sergius. L'autre relique, dite « clef de saint Hubert, » ne représente en réalité ni la forme ordinaire d'un instrument de ce genre, ni l'aspect que lui donne la légende apocryphe. C'est une tige de fer assez courte, à l'une des extrémités de laquelle, selon l'opinion de Roberti, devait jadis être gravée une empreinte, avec l'inscription célèbre : *Legia sancta Romanæ ecclesie filia*. La prétendue « clef de saint Hubert » serait ainsi le sceau épiscopal du grand thaumaturge.

40. On conçoit que l'élévation d'un prince mérovingien, oncle des ducs d'Aquitaine, sur le siège épiscopal de Trajectum, après le martyre d'un précédent évêque, mis à mort pour avoir soutenu contre Alpaïde les droits méconnus de l'épouse légitime Plectrude et de ses enfants, ne dut pas être fort agréable au fils de la concubine, Charles Martel. Entre l'épiscopat des Gaules et ce prince, qui devait d'ailleurs racheter par tant d'héroïsme l'irrégularité de sa naissance, il y avait un antagonisme réel, des souvenirs sanglants et comme une semence de haines domestiques. C'est ce point de vue, jusqu'ici complètement resté dans l'ombre, que nous avons cherché à mettre en relief, afin de restituer leur véritable caractère aux mesures spoliatrices de Charles Martel contre les monastères et les églises. La préoccupation exclusive d'une certaine école historique, trop accréditée de nos jours, consiste à chercher dans le passé, à inventer au besoin des personnages qui aient d'avance professé soit l'athéisme moderne, soit la haine du cléricalisme. C'est ainsi qu'on a voulu faire un esprit fort du théurge Julien l'Apostat, le plus superstitieux des hommes; de saint Hubert avant sa conversion, un mahométan

¹ Surius, *Vit. S. Hubert. episcop. Leod. auctore quodam ejus discipulo vel familiari, ex antiquis ms. codicibus*, 3 novembr.

ou un païen ; de Charles Martel un prince systématiquement incrédule, inaugurant au VIII^e siècle les procédés de persécution systématique dont notre siècle est aujourd'hui témoin. Ces assimilations imaginaires ont perverti en France les notions vraies de l'histoire ; elles nous rendent la fable des savants étrangers. Charles Martel était un prince croyant : sa foi religieuse est suffisamment attestée et par la haute protection dont il couvrit les missionnaires catholiques en Germanie, et par les fondations pieuses qu'il multiplia aux bords du Rhin, et par ses relations avec le saint-siège. Les soldats de Charles Martel étaient des soldats chrétiens. Il n'est pas un *compendium* d'histoire de France, un de ces manuels classiques mis avec approbation officielle aux mains des écoliers, qui ne raconte, pour le tourner en dérision, l'épisode de la bataille d'Amblef¹, où les Neustriens éperdus, se réfugiant dans une église, y furent couverts par le droit d'asile et eurent ainsi la vie sauve, sans outrages ni blessures. Seul, un malheureux soldat qui franchissait en courant le seuil du lieu sacré, ayant déjà tout le haut du corps dans l'église, eut le pied qui restait hors de l'enceinte abattu d'un coup de sabre par l'un des vainqueurs. Charles Martel eut à décider si le soldat austrasien avait outre-passé le droit de la guerre, car la victime déféra sa plainte au tribunal du prince. L'affaire fut entendue, et Charles débouta le plaignant de sa requête, par la considération de droit strict qu'il n'y avait aucune violation de l'immunité ecclésiastique, puisque le pied coupé l'avait été en dehors des limites sacrées. En vérité, que peuvent donc trouver de si ridicule, dans cette anecdote, les aimables faiseurs d'ironies et d'histoires officielles ? Qu'ont-ils donc substitué de noble et de généreux au droit d'asile, cette institution religieuse et sociale, qui atténuait miséricordieusement les férocités de la guerre ? Est-ce qu'il aurait été bien regrettable que les armées française et prussienne de 1870 eussent reconnu un droit d'asile quelconque ? Sachons donc enfin substituer le bon sens et la vérité aux thèses d'imagination et de parti-pris. Le vice de sa naissance créait à Charles Martel une oppo-

¹ Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 579.

sition fort légitime, de la part du clergé de son temps. L'antagonisme de la famille des Pépins et de la dynastie mérovingienne établissait entre le héros et le prince d'Aquitaine, Hubert, devenu évêque de Trajectum, une situation particulièrement délicate ; voilà toute la vérité.

41. Les « actes » de l'épiscopat de saint Hubert laissent deviner, plutôt qu'ils ne les accentuent, les difficultés que le successeur de Lambert rencontra sur sa route. Écrits du vivant même de Charles Martel, ces actes ne pouvaient sans danger pour l'auteur être plus explicites ; c'est donc en termes généraux qu'ils disent : « Le troupeau exposé à la fureur des loups, à la dent des bêtes féroces, avait besoin d'un pasteur qui sût prendre la défense des plus humbles brebis, relever les courages abattus, cicatriser les plaies, repousser intrépidement les invasions hostiles. L'église de Trajectum, deux fois rougie du sang de ses évêques, attendait qu'une main ferme éloignât les crimes nouveaux, effaçât la trace des anciens et rendît au temple du Seigneur sa tranquillité première. Hubert résolut de prendre pour modèles non pas ces caractères indolents et mous, qui n'ont ni ardeur pour le bien ni zèle pour la science de Dieu, mais les antiques apôtres dont la vie fut une lutte continuelle, un effort incessant vers la plus haute perfection. Les pauvres trouvèrent en lui un consolateur, les orphelins un père, les opprimés un soutien. Il avait sans cesse à la pensée le glorieux martyr de son prédécesseur : un tel souvenir l'enflammait d'une ardeur sainte et généreuse. Fondant en larmes, il s'écriait : Malheureux que je suis et trois fois misérable, accablé sous le poids de mes fautes, je suis indigne du martyr ; je ne pourrai jamais cueillir la palme de Lambert ! — Il parlait ainsi, et on le voyait chaque jour s'élever davantage aux sommets de la sainteté ¹. » En 721, à l'époque où Charles Martel, vainqueur à Soissons du duc Eudes d'Aquitaine et du roi neustrien Chilpéric II, était à l'apogée de sa puissance ², Hubert procéda à la translation solennelle des reliques de saint Lambert ; il les fit rapporter de Trajectum à Liège dans la ville

¹ Surius, *loc. cit.*, pag. 50-51. — ² Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 587

qui avait été le théâtre des vengeances d'Alpaïde ¹. Une pareille manifestation était de nature à réveiller dans l'âme du tout-puissant duc d'Austrasie des ressentiments héréditaires. Hubert, de son côté, ne s'y détermina par aucun motif humain. « Durant l'année précédente, reprend l'hagiographe, Lambert lui apparut à diverses reprises, pour lui ordonner cette translation. Cependant Hubert, placé dans une situation pleine d'anxiétés, *quasi in meditullio positus*, ne voulut pas s'en rapporter à des visions dont lui seul avait conscience. Il prescrivit à tous les religieux et clercs de son diocèse un jeûne et des prières solennelles, afin que le Seigneur fit publiquement connaître sa volonté. C'est ce qui arriva ². » Le biographe de saint Hubert omet de nous dire par quels moyens ; mais les divers actes de saint Lambert nous apprennent qu'on vit alors, durant la nuit, la villa de Leodium s'illuminer de clartés resplendissantes. Des guérisons miraculeuses s'y opéraient en grand nombre ; enfin le glorieux martyr apparut à plusieurs prêtres et fidèles craignant Dieu, et leur renouvela les communications surnaturelles déjà faites à Hubert lui-même ³. La translation fut donc résolue ; elle eut un éclat et un retentissement extraordinaires. L'archevêque Anno de Cologne, saint Rigobert l'illustre proscrit de Reims, saint Vindicien évêque des Atrebatés (Arras), Willibrord (saint Clément) apôtre de la Germanie, Garulfus de Tournai, Dominicus d'Amiens, Erkembodo (Archambaud) évêque des Morins (Térouanne ⁴), rehaussèrent par leur présence la pompe de cette cérémonie, qui attira un concours immense. L'humble villa de Leodium, jusque-là simple maison de campagne entourée de quelques chaumières, se transforma soudain en une véritable cité. De nouvelles familles accouraient de toutes parts se fixer près du tombeau de Lambert, centre de grâces et de prodiges sans nombre. Hubert y transféra le siège épiscopal, et construisit une basilique somptueuse. « Il prit en main, disent les *Gesta episcoporum Leodiensium*, le gouvernement de cette ville improvisée, lui donna des lois, régla

¹ Nous avons raconté cette translation au n° 33 de ce chapitre. — ² Surius, *Vit. S. Huberti*, pag. 52. — ³ Bolland., *Act. S. Lambert.*, 17 septembr. — ⁴ Cf. Bolland., *Ibid.*, *Commentar. prævius*.

la discipline et les mœurs des citoyens. Il fixa l'étalon des poids et des mesures : la livre de pain, la mesure de vin, le boisseau dont nous nous servons encore, ajouta le chroniqueur, furent réglés par lui avec une rectitude et une prudence admirables ¹. » C'est ainsi qu'au VIII^e siècle les reliques d'un évêque martyr faisaient éclore une cité dont l'évêque vivant devenait le véritable roi, en même temps qu'il en était le pasteur et le père.

Apostolat
de S. Hubert.
Ses prédi-
cations.

42. L'apostolat de saint Hubert dans les Ardennes, la Toxandrie et le Brabant, se développa dès lors avec des succès merveilleux. « Les multitudes idolâtres, dit le biographe, se pressaient autour de l'homme de Dieu, sollicitant la grâce d'être baptisées de ses mains et délivrées par lui de la puissance du démon. Elles renversaient spontanément les temples païens, avec leurs idoles si longtemps l'objet d'un culte superstitieux. La parole d'Hubert avait une douceur, une grâce, une force irrésistibles. Elle réalisa dans le royaume des Francs la prophétie sacrée : « Le peuple assis dans les ténèbres vit se lever la grande lumière; les régions ensevelies dans les ombres de la mort s'illuminèrent des clartés de la résurrection ². » Le témoin oculaire, qui raconte ces œuvres de conversion et de salut, nous a conservé quelques-uns des sujets développés de préférence par saint Hubert, devant les multitudes captivées par le charme de la sainteté et de l'éloquence. Les textes évangéliques sur l'amour infini de Dieu pour les hommes, et réciproquement les joies célestes de l'amour des hommes pour Dieu, revênaient dans presque tous ses discours. L'élévation surnaturelle du chrétien, dont le corps est un temple où l'Esprit-Saint réside; le respect pour ces temples vivants de Jésus-Christ, lui fournissaient l'occasion d'énumérer à son auditoire les lois de la discipline évangélique, en opposition avec la barbarie et l'immoralité païennes. Il lui arrivait de parler trois heures de suite, et l'on ne se rassasiait pas de l'entendre. « Mes fils bien-aimés, disait-il, si l'un d'entre vous se sent la conscience tachée par quelque faute, plongée peut-être

¹ Martene, *Veter. Scriptor.*, tom. IV, col. 855. Cf. Hériger., *Gest. ep. Leod.*, lib. II, cap. XVI; *Patr. lat.*, tom. CXXXIX, col. 1080. — ² Surius, loc. cit.; Isai, IX, 2.

dans l'abîme du péché, qu'il songe que le remède est sous sa main, remède efficace qu'il suffit d'approcher de la blessure, car votre juge n'a pour le repentir que des entrailles de miséricorde. Tant que dure la vie, la porte de la miséricorde est grande ouverte; elle ne se fermera qu'à la mort. Mais à ce moment terrible, une autre porte, une seule, celle de la géhenne, s'ouvrira à son tour devant les contempteurs de la loi divine, les déserteurs de Jésus-Christ. Qu'étiez-vous, qu'êtes-vous, que deviendrez-vous? telles sont les pensées qui doivent absorber toute votre attention. S'il se rencontre dans votre passé une offense contre la loi du Seigneur, rachetez-la par des œuvres de pénitence sincère; réconciliez-vous avec votre Dieu. Quand je vous parle ainsi, je tremble pour moi-même; en songeant à tout ce que le ministère que je remplis près de vous exige de perfection, à tout ce que je devrais corriger dans ma misérable vie. L'heure approche pour moi où le juge va paraître; on criera dans ma nuit: « Voici l'époux qui vient ¹! » Et ma lampe fera défaut; l'huile des saintes œuvres, la lumière de la charité y manqueront. Serviteur paresseux et négligent, le maître me demandera compte de mon administration. Je t'avais constitué pasteur de mon troupeau, dira-t-il, chef de l'armée de mes prêtres. Le lait de mes brebis a nourri ton indigence, leur toison a réchauffé tes épaules, qu'as-tu fait pour leur salut? — Frères bien-aimés, je vous en prie, réfléchissez, que pourrais-je répondre? Quelle sera mon excuse devant ce grand juge, environné des bataillons angéliques, des phalanges d'esprits bienheureux, quand à son approche le ciel se repliera comme un livre dont on ferme les pages, la terre se consumera dans les ardeurs du feu, les pécheurs seront précipités dans l'abîme, les justes couronnés par le Seigneur entonneront l'hymne des miséricordes éternelles? Ah! du moins, si parmi vous il en est qui soient trouvés dignes de prendre place dans ce chœur des élus, je les présenterai au juge: Seigneur, dirai-je, voici près de vous mes intercesseurs. C'est en écoutant ma parole qu'ils ont revêtu le bouclier de la foi, qu'ils se

¹ Matth., xxv, 6.

sont armés pour les combats de la vertu, pour l'honneur de votre nom, et qu'enfin triomphants ils ont conquis la couronne de gloire. — De leur côté, ces enfants de salut offriront au Christ les gerbes de leurs saintes œuvres, et en leur faveur il me sera dit, comme à eux : « Venez, les bénis de mon Père, prenez possession du royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde ¹. »

S. Hubert
thaumaturge.

43. Telle était cette éloquence apostolique des grands évêques qui trempèrent si fortement dans la foi la nation française. Le jour où la prédication s'est abaissée parmi nous au point de revêtir « les formes persuasibles de la sagesse humaine, » l'esprit chrétien s'est retiré de nos sociétés, la civilisation a rétrogradé parallèlement, et aujourd'hui nous flottons suspendus sur des abîmes. Il est temps de revenir au verbe vivant de Jésus-Christ dans sa divine et toute-puissante simplicité. « Avec de la foi gros comme un grain de sénevé, disait le Maître, vous soulèveriez des montagnes ². » Saint Hubert joignait à la puissance du verbe chrétien celle du miracle. « Il advint, disent les actes, que, durant ses missions dans les campagnes, le vénérable évêque passa le second dimanche de carême dans une villa nommée Uivoch. Au matin, une femme de cette localité, transgressant la loi du repos dominical, se mit à préparer son pain. Tout à coup ses deux mains se contractèrent avec une telle violence que les ongles des doigts s'enfonçaient dans la chair. En ce moment, l'homme de Dieu sortait de l'église ; la malheureuse femme courut se jeter à ses pieds, implorant à la fois la guérison de cette terrible maladie et le pardon de sa faute. « Relevez-vous, dit Hubert, promettez de respecter à l'avenir le jour du Seigneur, et vous serez guérie. » La femme n'eut pas plutôt fait cette promesse qu'elle recouvra l'usage de ses mains. « Quelques mois après, un autre miracle, opéré par l'intercession du thaumaturge, rappelait, continue le témoin oculaire, les prodiges bibliques des prophètes Élie et Élisée. Une sécheresse extraordinaire désolait les campagnes, au point que le fleuve Mosa (la Meuse) n'avait plus assez d'eau pour faire flotter une barque. L'homme de

¹ Matth., xxv, 34 ; Surius, loc. cit., pag. 56. — ² Matth., xvii, 19.

Dieu se trouvait alors au *vicus* Gabelium ; il s'entretenait avec ses disciples de ce fléau, qui désolait la population et l'affligeait vivement lui-même. Tout à coup il nous fit cette question : Pourriez-vous me dire le nom de celui qui d'une parole ouvrit les cieux fermés depuis près de trois ans, répandit l'humidité dans l'atmosphère, et fit tomber la pluie avec la fécondité sur le sol aride ? — C'est Élie, répondit aussitôt l'un d'entre nous. — Le Dieu d'Élie est le nôtre, reprit Hubert ; sa puissance n'est pas diminuée. Implorons-le dans le jeûne et la prière, et sa miséricorde fera le reste. — En parlant ainsi, il s'agenouilla, priant avec ferveur. A l'instant même, le ciel se couvrit de nuages ; bientôt la pluie commença à tomber, lentement d'abord, puis en plus grande abondance et d'une manière continue, jusqu'à ce que le fleuve, dont naguère les troupeaux franchissaient le lit desséché, eut ses rives remplies à pleins bords. » — « Dans une villa, nommée Hannal, comme jadis saint Martin de Tours, il arrêta subitement d'un signe de croix un incendie qui éclata dans la maison où il avait reçu pour la nuit l'hospitalité. » — « Une autre fois, dit toujours le témoin oculaire ¹, nous étions occupés, dans le *prædium* de Nuvella (Nivelle), à un travail qui rappelait le métier primitif des apôtres. Il s'agissait d'établir un barrage pour retenir le poisson, et d'enfoncer des pieux dans le lit du fleuve. Le saint était resté à Nuvella. Nous montâmes sur une barque ; mais la violence du courant, jointe à un ouragan qui se déclara soudain, fit chavirer notre embarcation, et tous nous fûmes précipités dans le gouffre. Hubert, averti par une révélation du danger qui nous menaçait, se mit en prières et obtint du ciel notre salut. J'étais tombé au fond, continue le narrateur ; ma tunique s'accrocha à l'un des pieux déjà à demi enfoncés, de sorte que, malgré les plus violents efforts, je ne pouvais réussir à me dégager. Deux ou trois fois j'essayai, mais inutilement, de rompre l'obstacle. Songeant alors à mon âme : O mon Dieu, dis-je intérieurement, par l'intercession de mon saint maître, secourez-moi ! A l'instant, je me sentis complètement libre ; je remontai à

¹ Surius, loc. cit., pag. 53-54.

la surface et pus gagner la rive, où tous mes condisciples étaient déjà réunis sains et saufs. »

Mort de
saint Hubert.

44. « Le thaumaturge fut divinement averti du jour où il quitterait la terre, et nous laisserait orphelins, reprend l'hagiographe. Durant une vision, où son œil mortel put contempler par avance les splendeurs de la Jérusalem céleste, un ange lui dit : Dans un mois, à pareil jour, tes liens seront brisés : tu viendras au royaume du Père jouir de la gloire des élus. — Hubert nota fidèlement le jour et l'heure ; il s'en ouvrit à quelques-uns de ses disciples et prit ses dispositions suprêmes. Il se rendit d'abord au tombeau du bienheureux Lambert, où il pria longtemps, baignant le sol d'un ruisseau de larmes. Puis il alla prier à la basilique élevée par ses soins en l'honneur du bienheureux Pierre prince des apôtres. Là, il se prosterna devant l'autel qu'il avait consacré au bienheureux Albinus (saint Aubin). En se relevant, il étendit les bras contre la paroi de la chapelle, et dit : C'est en ce lieu que vous creuserez la terre pour me donner la sépulture. — Hélas ! nous ne devons que trop tôt, nous ses très-fidèles et très-dévoués disciples, exécuter un ordre qui nous coûta tant de larmes. Trente jours après, il nous fallut en ce lieu déposer son corps sacré, quand les anges eurent escorté son âme bienheureuse au paradis. Dans l'intervalle, sur l'invitation de quelques hommes illustres du Brabant, il fit un dernier voyage pour consacrer une église nouvelle ¹. L'un de ses disciples, chargé de préparer la cérémonie, lui demanda, à son arrivée : Père, voulez-vous que l'office soit abrégé quelque peu ? — Mon fils, répondit-il, ne faisons rien à la hâte. Prenez tout le temps nécessaire : que tous les rites soient accomplis sans en rien omettre. — La cérémonie eut lieu, et Hubert parla au peuple depuis la

¹ Nous ne savons s'il est question ici de l'église paroissiale d'Utrecht, où se lit encore aujourd'hui, sur une table de marbre, l'inscription suivante :

*Basilicam sacer hanc Hugbertus episcopus olim
Servitio Domini, populo, spectante sacrauit :
Quippe decembris erant, in primo sole, calendæ,
Annorum Domini septingenti duodeni.*

troisième heure jusqu'à la sixième (neuf heures du matin à midi). Durant le repas qui suivit, l'homme de Dieu s'assit à table avec les convives, bénissant chacun des mets sans toucher à aucun. Ses yeux se levaient sans cesse vers le ciel, et il paraissait en communication avec Dieu. Avant la chute du jour, il voulut reprendre le bateau qui l'avait amené. Un vénérable anachorète, qui, depuis douze ans, édifiait ce pays, le supplia de remettre son départ au lendemain. Mon frère, répondit-il, priez Dieu de m'accorder la joie de vous revoir au ciel. — En parlant ainsi il s'embarqua. Mais à une distance de deux milles la fièvre le saisit ; on le mit à terre et ses disciples, le soutenant de chaque côté, le maintinrent sur un cheval, qui le conduisit dans une de ses maisons, au *vicus* Fusa ¹. Avant de s'étendre sur le lit où il devait mourir, il voulut faire toutes ses oraisons accoutumées, et baiser les coins de son autel domestique. Depuis la première férie jusqu'à la sixième (du lundi au vendredi), il resta sur sa couche de douleur, priant, psalmodiant, redoublant de ferveur pour le ciel à mesure qu'il s'en rapprochait davantage. Le démon, sous des formes terribles, essaya d'altérer le calme de ce juste mourant. Une nuit, la maison retentit de clameurs extraordinaires, qui ressemblaient à des cris de bêtes fauves. L'homme de Dieu dit à son serviteur : Allez chercher de l'eau consacrée par la mixtion du sel, et bénie selon le rite apostolique. Elle mettra en fuite l'esprit infernal. — Il fut fait ainsi, et le silence ne fut plus troublé. — Au matin de la sixième férie, son fils Florbert et nous, les disciples du vénéré pontife, réunis autour de sa couche et le voyant s'affaiblir, nous attendions, le désespoir dans l'âme, sa glorieuse migration. Il tourna sur nous les yeux : Bien-aimés et très-dévots fils, dit-il, c'est maintenant qu'il vous faut prier pour moi, car je vais quitter la maison de boue qui s'appelle le corps. En ce moment, je vois passer sous mes yeux, comme des bataillons formidables, les péchés de toute ma vie ; opposez-leur le bouclier de vos prières, conjurez le Seigneur de me faire miséricorde. — Ainsi parlait le bienheureux,

¹ Aujourd'hui Testure, en Brabant.

vérifiant la parole de l'Écriture : *Justus in principio sermonis accusator est sui*¹. Élevant ensuite les mains au ciel, et les yeux pleins de larmes, il dit : Préparez un voile que vous déposerez sur mon visage, car mon âme va s'échapper. » — Puis il chanta tout entier le symbole *Credo in Deum patrem omnipotentem*. Après quoi, il commença l'oraison dominicale, mais quand il eut articulé les premières paroles *Pater noster qui es in caelis*, il rendit l'esprit. Transporté parmi les chœurs angéliques, il acheva le cantique dans les cieux. L'assemblée des élus célébra son triomphe dans l'allégresse; mais pour nous que de larmes, quel deuil irréparable et sans fin ! (3 mai 727). Il fallait entendre les pauvres habitants du pays pousser des sanglots et se désoler de la mort de leur père. Vinrent les divers ordres de religieux, la tête couverte de cendres, le visage baigné de pleurs; ils baisaient respectueusement les pieds de celui qui avait été leur père, et leur douleur témoignait assez la sainteté du pontife qu'ils pleuraient. Aussitôt qu'il eut rendu l'âme, nous récitâmes, près de ses restes inanimés, l'évangile du Christ². Le corps fut ensuite lavé soigneusement, enveloppé de tissus précieux, déposé sur une litière et transporté depuis Fura jusqu'à Leodium, c'est-à-dire à une distance de trente milles. Sur le passage du cortège, les populations affluaient des bourgades et des villas circonvoisines. Tous les âges, toutes les conditions, hommes, femmes, vieillards, enfants, les yeux baignés de larmes, se frappaient la poitrine, en disant : Nous avons tout perdu avec l'homme de Dieu. Lui seul nous protégeait ici-bas. — Les lamentations se renouvelèrent ainsi jusqu'aux portes de Leodium. Tout le peuple était sorti de la ville, précédé des clercs portant les bannières de la croix, les images des saints, les flambeaux rayonnants de lumière, les *thymiamateria* (encensoirs) où brûlaient les aromates. La douleur

¹ Le texte actuel des Proverbes (cap. XVIII, v. 17) porte ces mots : *Justus prior est accusator sui*. La citation du disciple de saint Hubert prouve qu'au VIII^e siècle on se servait encore dans les Gaules de la version italique, dite ancienne Vulgate.

² *Evangelium Christi perlegitur*. Nous croyons qu'il s'agit ici de l'une des quatre passions, peut-être celle de saint Jean, que l'Église récite le vendredi-saint.

universelle se traduisit alors par des accents dont rien ne saurait peindre la déchirante expression, *dolor intolerabilis*. O père, ô pasteur, disaient-ils, nous avons tout perdu en vous perdant ! Homme de Dieu, apôtre, vous guérissiez toutes les maladies de l'âme et du corps. Nous n'étions pas dignes de vous posséder. Protégez-nous du haut du ciel, vous qui nous avez fait tant de bien sur la terre. — Ce fut ainsi que le cortège arriva à la basilique de Saint-Pierre, œuvre du bienheureux évêque. Le corps fut revêtu par les clercs de tous les ornements pontificaux. Le visage avait conservé une telle fraîcheur, une telle grâce, que mort il paraissait plus beau même que vivant. En lui rendant ces derniers honneurs, les disciples arrosaient de larmes le visage bien-aimé de leur père. Un jour d'absence nous était si cruel loin de vous, disaient-ils, et maintenant c'est la séparation pour toute notre vie. O colonne, soutien, gloire de l'Église, illustre gardien de nos âmes ! intercédez maintenant près de Jésus-Christ, afin qu'il nous admette un jour avec vous au sein de la miséricorde éternelle. — Cependant la foule se pressait pour baiser les pieds du saint ; à genoux, le front dans la poussière, les assistants demandaient à haute voix pardon à l'homme de Dieu de n'avoir pas assez fidèlement pratiqué les préceptes qu'il leur donnait durant sa vie. » L'office funèbre s'accomplit au milieu de ces manifestations de la piété et de la douleur publiques. Le corps fut déposé dans la sépulture que l'évêque s'était lui-même choisie. « Sur la tombe, ajoute le biographe, nous déposâmes un rameau vert, symbole de céleste victoire. Quelques heures après, le rameau avait grandi de deux palmes. Dieu voulait manifester ainsi à tout un peuple que le pasteur mort était vivant de l'immortelle vie. Pour conserver à la postérité le témoignage de ce prodige, nous avons fait entailler la paroi au-dessus du tombeau, et nous y avons fixé le rameau miraculeux ¹. »

45. Le fils du thaumaturge, Florbert, ce prêtre *egregius*, ainsi que le désigne le biographe, fut acclamé par la multitude éplorée comme seul digne de succéder à un tel père. « Le nouveau pon-

S. Florbert,
évêque
de Liège.

¹ Surius., loc. cit., 3 novembr.

tife, ajoutent les actes, suivit en effet les traces paternelles ; saint remplaçait un autre saint sur le siège de Leodium. La dévotion et la doctrine rayonnaient en Florbert ; il avait, lui aussi, foulé aux pieds les honneurs du siècle ; l'humilité était le trait distinctif de son caractère, il accueillait les avis avec la docilité touchante d'un inférieur, et cependant nul n'égalait sa majesté et sa vigueur quand il avait à faire des reproches mérités. Durant les dix-huit années de son administration épiscopale, l'église de Liège vit s'accroître ses richesses spirituelles et temporelles ; les fruits de grâce et de salut, se multiplièrent dans son sein ¹. » La tombe d'Hubert devint un centre de pèlerinage, où l'on accourait de toutes les provinces voisines. « Des miracles fréquents s'y renouvelaient, continue l'hagiographe, et la renommée du thaumaturge remplissait la Germanie et les Gaules. Le Très-Haut voulait que les honneurs d'un culte public fussent rendus à son illustre serviteur. Une solennité ecclésiastique fut donc ordonnée pour le VII des ides du mois de juillet (9 juillet 743). Le pontife Florbert disposa toutes choses pour cette cérémonie, qui dut être si chère à son cœur filial. Le corps fut retrouvé avec les ornements pontificaux, la crosse et l'étole, exactement dans le même état d'intégrité parfaite où ils avaient été vus, seize ans auparavant, le jour des obsèques. Le visage du saint évêque avait rajcuni dans le sépulcre, ses joues vermeilles étaient parsemées de gouttelettes qui ressemblaient à des perles d'une rosée odoriférante ; les cheveux avaient perdu leur blancheur sénile et repris la couleur de la jeunesse, leurs boucles avaient poussé dans la mort et couvraient les épaules. A ce spectacle, des cris d'admiration et d'actions de grâces retentirent sous les voûtes de la basilique. La nouvelle se répandit bientôt, on laissa plusieurs jours le corps exposé à la vénération de la foule. Cependant un message fut expédié à la cour d'Austrasie, pour y annoncer la merveille. « Dieu voulait, dit l'hagiographe, que la gloire posthume de saint Hubert fût attestée par le clarissime et orthodoxe prince Carloman. » Ainsi, ajouterons-nous, le fils

¹ Bolland., *Act. S. Florebert.*, 25 avril.

d'Alpaïde et de Charles-Martel allait constater la sainteté d'un prince mérovingien d'Aquitaine. « Carloman, la duchesse son épouse, tous les grands du palais accoururent à la basilique de Liège. Le pieux prince ne put retenir ses larmes en contemplant ce merveilleux spectacle. Il voulut lui-même, de ses mains augustes, aider à transporter les vénérables reliques dans une châsse d'argent ciselé, sur laquelle il fit placer son sceau et qui fut exposée devant le maître-autel. A cette occasion, Carloman fit à la basilique de Liège, par un *testamentum* (diplôme), de royales donations ¹. » Peut-être le miracle de l'invention des reliques de saint Hubert ne fut-il pas étranger à la détermination prise, quelques années après, par Carloman, de renoncer au monde pour aller, lui, prince carlovingien, demander à la retraite et à la vie monastique les palmes de la sainteté conquise par le prince canonisé d'Aquitaine.

46. Soixante-douze ans plus tard, en 815, sous le règne de Louis le Pieux, fils de l'invincible Charlemagne, l'évêque de Liège Walcand, troisième successeur de saint Florbert, rebâtit le monastère d'Andaïn ², ruiné par les guerres incessantes, et y établit une colonie de religieux bénédictins tirés de l'abbaye de Saint-Pierre de Liège, fondée par Hubert. Les fils de saint Benoit firent reflourir la régularité et la ferveur dans les forêts des Ardennes; mais ils ne pouvaient se consoler de vivre loin des reliques du thaumaturge. Ils supplièrent l'évêque Walcand de leur céder ce pieux trésor. Une pareille requête semblait ne devoir jamais être exaucée; en tout cas, l'évêque n'aurait pu y donner suite sans compromettre son autorité, et soulever peut-être les populations entières. L'archevêque de Cologne, Hildebold, saisi de la question comme métropolitain, renvoya les religieux d'Andaïn à l'empereur Louis le Débonnaire. Ce prince, n'osant lui-même assumer une telle responsabilité, remit la décision à un concile national, qui se tint à Aix-la-Chapelle en 817. Après mûre délibération, la sentence fut rendue

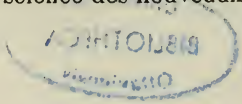
Seconde translation des reliques de saint Hubert au monastère d'Andain.

¹ Surius., loc. cit., pag. 60. — ² Nous avons plus haut parlé de la fondation de cette abbaye par Plectrude et Pépin d'Héristal en faveur de saint Berégisus. Cf. pag. 57 de ce présent volume.

en ces termes : « La cité de Liège doit se contenter de l'honneur insigne de posséder le corps de saint Lambert. Retenir encore les reliques de saint Hubert au préjudice des habitants des Ardennes, ce serait envier le corps d'un père à ses enfants, puisqu'Hubert fut leur père et leur apôtre; ce serait injustement priver le pays d'une gloire à laquelle il a contribué plus que tout autre, puisque le thaumaturge a illustré la forêt des Ardennes par sa retraite et sa pénitence. Nous déclarons donc, ajoutent les pères, qu'il est juste que saint Hubert soit le plus glorifié, au lieu où il s'humilia jadis davantage par sa pénitence. » Malgré ce décret conciliaire, il fallut encore huit années pour habituer les esprits à une pareille translation, et décider le peuple de Liège au sacrifice qu'on exigeait de sa vénération et de sa piété filiale. Enfin, le 3 novembre 825, après la reconnaissance solennelle du corps sacré, qui se retrouva dans le même état de jeunesse posthume où l'avait admiré Carloman, la châsse primitive fut remplacée par une nouvelle, revêtue de lames d'or massif, enrichie de pierres précieuses et décorée des statues des douze apôtres. La translation de Liège à Andain fut une véritable marche triomphale : en traversant les multitudes groupées sur son passage, la châsse vénérée, comme autrefois l'ombre de saint Pierre, opérait des miracles sans nombre. Le monastère d'Andain changea son nom pour prendre celui du grand évêque, et donner naissance à la ville si connue aujourd'hui de Saint-Hubert-des-Ardennes.

Sainte Oda,
veuve de
Boggis duc
d'Aquitaine,
tante de saint
Hubert.

47. La race depuis impériale des Pépins avait détroné les mérovingiens d'Aquitaine, mais elle ne pouvait leur ravir les palmes de la sainteté, le sceptre du miracle. A l'époque de la première élévation des restes du thaumaturge, Florbert, son fils et son successeur, avait rendu les mêmes honneurs aux reliques de sainte Oda, cette veuve du duc Boggis, tante de saint Hubert. Elle-même était une princesse mérovingienne, issue d'un fils de l'infortuné Thierry II, nommé Childebert, échappé au massacre de toute sa famille par Clotaire II en 613. Cette origine princière d'Oda, constatée par la science des nouveaux Bollandistes, éclaire défini-



tivement celle de Phigberta, épouse de Bertrand d'Aquitaine et mère de saint Hubert, puisque Phigberta et Oda étaient sœurs. Oda se trouvait donc, selon la remarque du P. Van-Hecke, tante paternelle et maternelle, *amita et matertera*, de saint Hubert, par conséquent grande-tante de saint Florbert ¹. « Après la mort de Boggis, disent les actes, la pieuse princesse fit vœu de continence perpétuelle. Durant la minorité de son fils Eudes, elle gouverna admirablement la province d'Aquitaine, s'entourant du conseil des hommes les plus sages et les plus fidèles. Uniquement préoccupée du bonheur de ses sujets, à toute heure, en tout lieu, elle y travaillait, subvenant par une charité inépuisable à toutes les misères. A côté de son palais, elle fit ériger un hôpital où elle recevait les pauvres et les infirmes. Deux fois le jour, le matin et le soir, elle les visitait et les servait de ses mains. » A la majorité de son fils, elle vint retrouver en Austrasie Hubert son neveu, et quand celui-ci fut devenu évêque, Oda se fixa dans le diocèse de Liège au *vicus Amanium*, Amay, près d'Huy, sur la rive gauche de la Meuse, et y fonda un monastère de vierges dont elle fut la première abbesse. Son couvent, comme jadis son palais, était l'asile de tous les pauvres et de tous les membres souffrants de Jésus-Christ. « Un jour, continuent les actes, toutes les provisions avaient été distribuées; les celliers étaient vides, pas une mesure de farine ne restait dans les greniers, ni un morceau de pain dans les corbeilles. Un pèlerin se présenta, jeune encore, mais épuisé de faim et de fatigue, priant la vénérable Oda de lui donner à manger. L'abbesse courut à la huche (*sporta*), y trouva du pain en abondance, des aliments de toute sorte, en prit ce qui était nécessaire et revint l'offrir à l'étranger. Dans sa précipitation elle ne songeait pas que les sœurs, quelques instants auparavant, l'avaient prévenue que la *sporta* comme le reste était vide. Le pèlerin inconnu lui rendit grâces et reçut ce qu'elle lui apportait; mais bientôt son visage parut tout transfiguré, et avec une douceur ineffable il dit : Puisqu'aujourd'hui vous avez fait à moi-

¹ Bolland., *Act. S. Odæ.*, 23 octobr., *Commentar. præv.*

même la charité que vous ne refusez jamais à mes membres souffrants, la grâce de votre Rédempteur ne laissera jamais vos greniers vides, en attendant qu'elle vous appelle aux joies de l'éternité. — Après ces paroles, il disparut. Or, les serviteurs et les servantes accoururent, disant que les celliers, les granges, les réserves regorgeaient de vin, de gerbes, de farine, de blé, de pain, de provisions de toute espèce, à tel point qu'il eût été impossible d'y ajouter quoi que ce fût. — Quelques années après, épuisée par l'abstinence et les veilles, Oda eut une révélation qui lui annonçait sa mort prochaine. Elle s'y disposa par un testament, où elle léguait ses richesses terrestres aux pauvres, aux monastères et aux églises. Puis, convoquant pour sa dernière heure les prêtres et les fidèles, elle implora le secours de leurs prières. Après s'être confessée, elle reçut avec une dévotion admirable le corps du Seigneur et l'onction de l'huile sainte. La bienheureuse récita ensuite le symbole et l'oraison dominicale. En ce moment, le ciel s'ouvrit à ses yeux : Jésus-Christ, environné des saints anges appelait au ciel sa glorieuse servante. Oda, d'une voix déjà céleste, recommanda au divin maître chacun des assistants, et remettant son esprit aux mains du Seigneur, elle sembla doucement s'endormir, et expira le x des calendes de novembre (23 octobre 723). » Bien que les actes ne le nomment pas personnellement, saint Hubert assistait à la mort de sa bienheureuse tante. Il présida aux funérailles qui se firent au milieu d'un immense concours de population. Le corps de sainte Oda fut inhumé dans l'église Saint-Georges d'Amay, dont elle était la fondatrice. Vingt ans plus tard, en 743, Florbert procédait à l'ouverture canonique de ce tombeau glorieux, près duquel des miracles sans nombre n'avaient cessé de s'accomplir. « Quand la pierre du sépulcre fut levée, une suave odeur s'échappa des saintes reliques ; elles furent transférées dans une châsse précieuse et déposées sous le maître-autel de l'église d'Amay ¹. »

48. Ainsi la sainteté éclatait à tous les degrés de la généalogie des mérovingiens d'Aquitaine. Ce fait explique d'une part l'atta-

¹ Bolland., *Act. S. Oda.*, 23 oct.

chement de la Neustrie et de la Gaule méridionale à la descendance de Clovis, d'autre part l'attitude hostile de Charles Martel vis-à-vis de l'Église, et le discrédit que sa naissance illégitime contribuait encore à faire rejaillir sur le héros. Mais, en dehors des passions politiques qui égarèrent plus d'une fois le vainqueur d'Abdérame, il y a toute une série d'actions chrétiennes sur lesquelles l'histoire impartiale a le devoir d'insister d'autant plus qu'on les a systématiquement tenues dans l'ombre. Charles Martel, ce prétendu païen des histoires profanes, avait choisi, parmi les religieux de Corbie, un des moines les plus exemplaires pour lui confier le soin de diriger sa conscience. Un confesseur en titre pour Charles Martel ! Voilà certes de quoi singulièrement déranger les calculs des libres penseurs du XIX^e siècle. Il en est ainsi cependant. « Il y avait à Corbie, disent les *Annales veterrimi Francorum*, un religieux, nommé Martinus, homme d'une admirable pureté de vie et d'une science consommée. Le duc Charles le tenait en haute vénération, c'était à lui qu'il confessait ses péchés ¹. » Pour son référendaire ou grand chancelier, Charles Martel avait choisi un jeune leude, Chrodegang, élevé à l'école du palais, et rappelant à la cour les vertus de saint Ouen et de saint Éloi. Dans un diplôme par lequel le héros austrasien fait donation à l'abbaye de Saint-Denis de la villa de Clippiacum (Clichy), le référendaire, qui devait plus tard illustrer le siège épiscopal de Metz, souscrit en ces termes : *Crotgangus jussus hanc epistolam donationis recognovi. Actum XVII septembris anno quinto post defunctum Theodericum regem* (737) ². L'abbé de Saint-

¹ *Fuit autem Martinus monachus in Corbeia, vir vitæ continentissimæ et adprime eruditus, quem Karolus dux in summa veneratione habuit et peccata sua ei confitebatur.* (*Annales veterrimi Francor.*, ad. ann. 726 ; Du Chesne, tom. II, pag. 7 ; *Annales Francorum.*, ad ann. 726, apud. Labbe, *Bibliothec. manuscript.*, tom. II, pag. 733). « Les mots *adprime eruditus*, dit M. Digot, nous font penser que ce personnage dut être le même que Martinus, moine de l'abbaye de Saint-Amand, qui transcrivit, au VIII^e siècle, un manuscrit conservé dans la bibliothèque Richelieu, fonds latin, n^o 974. (Cf. *Journal des savants*, année 1860, pag. 382). Le corps de Martinus était autrefois vénéré comme une relique à Saint-Priest (*locus sancti Præjecti*), près de Limoges.

² Bolland., *Act. S. Chrodegang.*, 6 martii, pag. 453.

Gall, Othmarus (saint Othmar), « fut présenté, disent les actes, à l'audience de Charles Martel par le noble et puissant leude Waldramm. Il venait réclamer contre des usurpations faites par quelques seigneurs du voisinage sur les domaines de son monastère. Le duc d'Austrasie lui fit rendre les biens spoliés, et ajouta en son nom personnel de riches offrandes ¹. » Stavelo et Malmundarium furent traités avec une pareille munificence ². Ainsi, de la même main qui avait dépouillé tant d'églises et de monastères, Charles Martel, à la fin de sa vie, enrichissait les monastères et les églises. Sa propre fille Hadeloga prit le voile à Kitzingen, où elle voulut vivre sous la direction de la vierge anglo-saxonne, Thecla, appelée au pays des Bajoarii par le grand missionnaire saint Boniface ³. A cette occasion, Charles Martel transforma l'établissement de Kitzingen en abbaye princière, et le dota de riches domaines (741) ⁴. Le contraste entre les spoliations des premières années et les fondations pieuses des dernières s'explique, croyons-nous, par le changement survenu dans la fortune du héros. Tant que son pouvoir fut discuté et combattu, il s'abandonna, avec la fougue de son tempérament, à des représailles qui dépassèrent parfois toute justice et toute mesure. Après la lutte, les ressentiments s'effacèrent : Charles comprit que les églises et les abbayes, véritables centres de civilisation et d'instruction populaire, avaient droit à toute sa bienveillance.

Saint
Leufroy.

49. Les rapports qu'il eut, vers 730, avec Leutfred (saint Leufroy) méritent aussi d'être enregistrés par l'histoire. Leutfred, né d'une noble famille du *pagus Ebroëcensis*, sentit de bonne heure un vif attrait pour la vertu et la science. Un jour, à l'insu de ses parents, il vint se jeter aux pieds de Taurinus (saint Taurin) premier évêque d'Évreux ⁵, et le supplia de l'admettre parmi les disciples de l'école épiscopale. Les parents avaient rêvé pour leur fils une autre milice que celle du Seigneur : ils cherchèrent à le détourner de sa voca-

¹ Surius., *Vita S. Othmar.*, 16 novembr., pag. 400. — ² Pardessus, tom. II, pag. 315-345. — ³ Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 642. — ⁴ Lecoïnte, *Annal. eccles. Francor.*, ann. 741, tom. V, pag. 49. — ⁵ Saint Taurin est honoré le 11 août.

tion sainte. « Quoi ! répondit-il, que diriez-vous d'un soldat qui déserterait le drapeau, un jour de bataille, par amour pour sa famille ? — Le noble adolescent persévéra donc dans la voie où il était appelé. Son ardeur pour l'étude s'enflammait chaque jour davantage. Il surpassa bientôt tous ses compagnons ; il en vint à égaler ses maîtres. Apprenant qu'au *vicus* de Condat ¹, un habile religieux se distinguait comme professeur, il y courut : mais ne trouvant pas encore là ce qu'il cherchait, il se rendit à la cité des Carnutes (Chartres), où florissaient alors toutes les branches des diverses sciences, *ubi diversorum studiorum doctrinam abundare cognoverat*. La supériorité de son intelligence y fut bientôt remarquée ; mais elle suscita la jalousie, qui s'acharne d'ordinaire contre le vrai talent. L'homme de Dieu céda à l'orage et revint près de ses parents. Il transforma la maison paternelle en une école, où toutes les familles de la province lui amenèrent leurs enfants, pour les former à l'étude des lettres et à la science de la religion. Un hospice pour les pauvres et les pèlerins fut organisé près de l'école ; puis un oratoire s'éleva comme le lien et le centre des deux établissements. L'accès de cette église domestique fut soigneusement interdit aux femmes. Simple laïque, Leutfred pratiquait déjà toutes les observances religieuses, le jeûne, les veilles saintes, la prière et l'aumône. Un jour, il invita à un grand festin son père, sa mère, tous ses proches, et le soir venu, comme les convives allaient se retirer : « Écoutez-moi, dit-il, vous tous, parents et amis, qui avez daigné honorer de votre présence ma pauvre demeure, consentez à y passer encore cette nuit. Demain vous saurez ce que le Seigneur Jésus-Christ demande de moi. » Le lendemain, Leutfred avait disparu. Il s'était séparé pour jamais de tout ce qu'il avait de plus cher en ce monde, sa famille et ses disciples, pour aller d'abord au monastère de Varenna ², puis dans un ermitage

¹ Aujourd'hui Condé-sur-Iton (Eure), au confluent des deux bras de l'Iton et à la jonction de deux voies romaines, six lieues Sud-Sud-Ouest d'Évreux, canton de Breteuil, 1133 habitants.

² Aujourd'hui Saint-Pierre-la-Garenne (Eure), canton de Gaillon, quatre lieues Est-Sud-Est de Louviers, 460 habitants.

voisin, en un lieu nommé Calliatus ¹. Là, il vécut quelques années sous la direction d'un serviteur de Dieu, nommé Bertramn, chantant les louanges du Seigneur, et renouvelant, dans ce coin de la Neustrie, les merveilles des Thébaidés. Bertramn, poussé par un plus grand désir de solitude, le quitta pour aller mourir dans quelque forêt inconnue, où sa vie s'acheva sous l'œil des anges. Resté seul, Leutfred se promettait de finir lui-même ses jours loin du monde ; mais l'évêque de Rouen, saint Ansbert ², de concert avec le bienheureux Sidonius (saint Saëns) ³, l'arrachant à son ermitage, le forcèrent d'accepter l'honneur du sacerdoce et l'apostolat du *pagus Madriacensis* ⁴, encore à cette époque peuplé d'idolâtres. « Le nouvel apôtre, disent les actes, sortit de Rouen, guidé par l'Esprit-Saint, et arriva en un lieu déjà célèbre, quoique complètement désert. Jadis Audoenus (saint Ouen), le vénérable évêque de Rouen, se rendant à la villa royale de Clippiacum, où il devait mourir chargé d'ans et de vertus, remontait le cours de l'Auxura (Eure). Arrivé à un endroit où le chemin bifurquait, les deux mules qui conduisaient le char s'arrêtèrent épouvantées. Audoenus leva les yeux et vit une croix, éblouissante de clarté, dont le pied touchait la terre et dont les bras rayonnaient jusqu'au firmament. Il descendit de char, se prosterna pour adorer le Seigneur, et Dieu lui révéla qu'un jour, en ce lieu où la croix venait de lui apparaître, Jésus-Christ crucifié aurait de vrais adorateurs. Le vénérable évêque, voulant marquer pour l'avenir ce lieu prédestiné, demanda au clerc qui l'accompagnait quelques branchages dont il put faire une croix. Comme il ne s'en trouvait point, on acheta d'un laboureur, qui travaillait dans le voisinage, l'aiguillon avec lequel il stimulait ses bœufs. Une croix rustique en fut formée, et plantée au lieu même

¹ Aujourd'hui Cailly (Eure), à deux lieues de Louviers.

² Saint Ansbert, honoré le 9 février, fut évêque de Rouen depuis 684 jusque vers 695.

³ Nous avons précédemment parlé de saint Sidonius, missionnaire anglo-saxon, qui passa en Neustrie, et fonda près de Rouen le monastère vulgairement appelé Saint-Saëns. Il est honoré sous ce nom le 4 novembre. (Cf. tom. XVI, de cette *Histoire*, pag. 196.)

⁴ Le pays actuel de Louviers et de Gaillon.

où la croix céleste avait apparû. Tel était le monument que Leutfred retrouva, quinze ans plus tard, sur sa route. La croix dite de saint Ouen avait été conservée, elle changea de nom et s'appela la croix de Saint-Leufroy, après que le prêtre missionnaire y eut élevé un monastère bénédictin, dont il prit le gouvernement, et qui répandit dans la contrée, avec la foi du Christ, la bonne odeur de toutes les vertus ¹.

50. L'apostolat de Leutfred fut béni : son abbaye était en pleine prospérité, lorsque « des affaires urgentes, disent les actes, lui firent entreprendre un voyage près du très-noble prince Charles Martel, maire du palais. » A cette époque, c'est-à-dire vers l'an 730, le duc d'Austrasie, veuf en premières noces de Rotrude qui lui avait laissé deux fils, Carloman et Pépin, était remarié à une princesse de Bavière, Sonnichildis, dont il avait eu un troisième fils, nommé Grypho. « Leutfred reçut de Charles l'accueil le plus favorable, continuent les actes ; il en obtint tout ce qu'il était venu demander. La sainteté de Leutfred était connue à la cour et Charles saisit cette occasion de le consulter sur les choses de sa propre conscience, *de animæ suæ salute cum eo diutius tractavit*. Après de longs entretiens, Leutfred prit congé du prince, pour retourner en Neustrie. Déjà il était au *castrum Laudunense* ² (Laon), quand des messagers envoyés en toute hâte le supplièrent de revenir à la cour. Le jeune Grypho venait d'être pris d'une fièvre pernicieuse ; on désespérait de sa vie. Charles rappelait l'homme de Dieu, pour obtenir du ciel la guérison de son fils. Leutfred accourut, bénit de l'eau, dont il baigna les membres du jeune malade, en traçant sur lui le signe de la croix ; et il passa toute la nuit en prières. Un mieux sensible se manifesta : le lendemain matin, le serviteur de Dieu célébra la solennité de la messe, et fit communier l'enfant au sacrement du corps de Jésus-Christ. A l'instant même, la fièvre disparut sans retour. Charles Martel, serrant dans ses bras le fils qui lui

Guérison
miraculeuse
de Grypho
par saint
Leufroy.

¹ Bolland., *Act. S. Leutfred.*, 21 junii ; tom. IV, pag. 105-108.

² *Castrum Laudunense* ou *Lugdunum Clavatum*, Laon. Le passage de saint Leutfred en cette cité fait supposer que son entrevue avec Charles Martel avait eu lieu à la villa austrasienne de Jopilium, près de Liège.

était rendu, exprima avec toute la cour sa reconnaissance à Leutfred ¹. »

Guérison
miraculeuse
de Charles
Martel à
Trèves.

51. Un saint vivant rendait la santé au fils : un autre saint, mort depuis quatre siècles, guérissait subitement le père lui-même. « Charles Martel étant à Trèves, disent les actes, fut saisi d'une violente maladie, qui le mit en quelques jours aux portes du tombeau. Une nuit, tourmenté de la fièvre, il vit paraître un vénérable évêque qui lui dit : Que fais-tu, malheureux ? — Je ne fais aucun acte de volonté, répondit le prince, puisque je meurs. Mais toi, qui es-tu ? — Le personnage inconnu répondit : Je suis Maximin, évêque de Trèves. Va demain te prosterner à mon tombeau, et tu seras subitement guéri. — Après ces quelques paroles, la vision disparut. Charles appela son *credendarius* (secrétaire), couché près de lui. Tu as vu ce Maximin, qui vient de me parler ? lui dit-il. — Non, seigneur, je n'ai rien entendu ni vu. — Cours après lui, dit le prince. Il vient de m'annoncer que si je me prosterne à son tombeau je serai subitement guéri. — Le secrétaire sortit de l'appartement, et visita tout le palais sans rencontrer l'étranger. Dès l'aube du jour, le prince se fit transporter sur un char au tombeau de Maximin. Là, il fut pris d'un doux sommeil ; le bienheureux évêque lui apparut de nouveau, et lui dit : J'ai prié le Seigneur afin qu'il te rendit la santé. Maintenant aie confiance, mais ne fais plus de mal. — En se réveillant, Charles était guéri. Il raconta à son secrétaire cette seconde vision. Toutes ses forces lui étaient subitement revenues, et, comme depuis les vingt jours que durait sa maladie il n'avait rien mangé, le custode de la basilique dut lui apporter de quoi apaiser la faim qui le dévorait. En souvenir de cette guérison miraculeuse, Charles Martel offrit à

¹ Saint Leufroy mourut en 738 dans son monastère de Sainte-Croix. Au IX^e siècle, les religieux, obligés de se réfugier à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, pour se soustraire à la fureur des Normands, emportèrent avec eux le corps de leur fondateur, et l'y laissèrent depuis, en reconnaissance de la généreuse hospitalité qui leur avait été offerte. En 1212, on rapporta au monastère de Sainte-Croix un ossement de l'un des bras du saint fondateur.

saint Maximin de Trèves les domaines de Petra-Salis, Widmar, Comitiacum et Andalina ¹. »

52. Le Charles-Martel de l'histoire vraie ne ressemble guère, on le voit, au personnage de fantaisie que les historiens modernes prétendent décorer de son nom. Il trouvait d'ailleurs, dans son entourage, des exemples de sainteté pour ainsi dire domestique et de famille. Son neveu paternel, Hugues, fils de Drogo duc de Champagne ², « était, disent les actes, un saint prêtre, dont la vertu et la science n'avaient d'égales que la modestie et l'humilité. Instruit dès ses premières années dans l'étude des lettres saintes, il surpassait tous ses condisciples en sagesse et en dévotion. Arrivé à l'âge de l'adolescence, son âme, dégagée de toute affection aux choses de la terre, ne respirait que du côté du ciel. Il distribua ses richesses entre les diverses églises de la Neustrie, et prit l'habit religieux au monastère de Fontenelle. Or, son oncle, Charles-Martel, se plut à accumuler sur sa tête les plus grands évêchés et les plus riches abbayes. Il lui conféra simultanément les sièges de Rouen, de Paris, de Bayeux, en même temps qu'il lui donnait le gouvernement des monastères de Fontenelle et de Jumièges, ainsi que l'administration de nombreux domaines royaux. De telles nominations étaient directement contraires à la loi de l'Église et aux règles des saints canons. Hugues, en les acceptant, ne cédait point à un sentiment de cupidité perverse. Il n'usa de son autorité que pour prévenir de plus grands maux, remettant l'administration des diverses églises aux mains des prêtres les plus vertueux, restaurant les édifices sacrés, pourvoyant à tous les besoins des âmes. Celui qui voudrait se rendre compte, ajoutent les actes, du zèle vigilant, de l'infatigable sollicitude que le vénérable évêque déploya dans ces circonstances, n'aurait qu'à consulter les archives épiscopales de Rouen, Paris, Bayeux et celles des monastères de Fontenelle et de Jumièges. La liste des pieuses libéralités de saint Hugues est immense. Il fut vraiment le père et le consolateur des peuples. Sa vie fut courte, mais pleine de saintes

Saint Hugues
de Rouen
neveu
de Charles
Martel.

¹ Bolland., *Act. S. Maximin. Trevir.*, 29 maii; tom. VII, pag. 24.

² Cf. pag. 66 de ce présent volume, note 3.

œuvres; il émigra vers le Seigneur le vi des ides d'avril (9 avril 730) et fut enterré dans l'église Sainte-Marie-de-Jumièges ¹. » Les nombreux miracles obtenus par son intercession rendirent son culte populaire, et quelques années après, ses reliques furent exposées à la vénération publique.

§ IV. Le pape et Léon l'Isaurien.

53. Pendant que les armes victorieuses de Charles-Martel écrasaient le mahométisme dans les Gaules, et qu'une génération de saints évêques y développait chaque jour davantage la foi et la civilisation chrétienne, l'hérésie iconoclaste, soutenue du crédit de Léon l'Isaurien, prenait en Orient des proportions formidables. Le pape saint Grégoire III, ne pouvant réussir à faire parvenir ses lettres à Constantinople, avait assemblé dans la basilique vaticane un concile où assistèrent quatre-vingt-treize évêques d'Italie, tout le clergé romain, avec les sénateurs et le peuple (732). L'hérésie des iconoclastes et ses auteurs y furent solennellement frappés d'anathème ². Ainsi que nous l'apprend le *Liber Pontificalis*, cette manifestation canonique exaspéra le César byzantin. Ses violences et sa rage ne connurent plus de bornes. Décidé à traiter l'Italie en nation rebelle et renouvelant la folie de Constant II ³, il équipa une flotte immense, destinée à transporter sur les rives du Tibre une armée de briseurs d'images. Au moment où il préparait cette expédition sacrilège, les Arabes, commandés par Moavia et Soliman, tous deux fils du calife Hescham, s'emparaient de la Paphlagonie; les Turcs forçaient les portes Caspiennes; les Maures d'Afrique

¹ Bolland., *Act. S. Hugon. Rotomag.*, 9 avril., tom. I, pag. 845.

² Les actes de ce concile ne sont pas venus jusqu'à nous. Il n'est plus connu aujourd'hui que par la notice du *Liber Pontificalis*. (Cf. n° 3 de ce présent chapitre). La lettre circulaire de convocation, adressée par le pape à tous les évêques d'Italie, s'est retrouvée dans les archives de l'église de Grade. Cet exemplaire porte pour suscription : *Gregorius tertius pontifex dilectissimo fratri Antonio Gradensi episcopo, seu dilectissimis nobis episcopis ejusdem ordinationi seu concilio pertinentibus.* (*Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 586.)

³ Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 143.

essayaient une nouvelle descente en Sicile et mettaient le siège devant Syracuse. Insensible à tant de désastres, l'empereur ne reconnaissait qu'un seul ennemi, le pape; une seule nécessité, celle d'imposer aux Romains le dogme iconoclaste. Le commandement de la flotte fut confié au général Manès, qui reçut pour instructions de livrer Ravenne et les cités de la Pentapole au pillage, de s'emparer de Rome, d'y détruire toutes les images saintes, et d'amener Grégoire III pieds et poings liés à Constantinople. L'archevêque de Ravenne, ayant assisté au concile de Rome et souscrit ses décisions, était désigné le premier aux vengeances impériales. De là, l'ordre non moins insensé que barbare de livrer au pillage la capitale de l'exarchat et les cités de la Pentapole, c'est-à-dire la seule province qui relevât encore, dans l'Italie septentrionale, de la domination byzantine. La flotte mit à la voile au printemps de l'an 733, traversa l'archipel, et s'engagea dans la mer Adriatique. Déjà l'on apercevait, du haut des remparts de Ravenne, les navires redoutés, lorsqu'ils furent assaillis par une violente tempête : les uns, brisés contre les écueils, furent engloutis avec tous les passagers; les autres se dispersèrent, fuyant devant l'orage, et gagnèrent non sans peine le canal du Pô, à l'embouchure de ce fleuve. Manès, échappé au péril, fit débarquer ce qui lui restait de troupes et descendant le littoral marcha sur Ravenne. Encouragée par son archevêque, la population était résolue à une résistance énergique. La foi se réveilla avec le patriotisme dans toutes les âmes. Pendant que les femmes et les vieillards, sous la cendre et le cilice, remplissaient les églises, invoquant la miséricorde du Seigneur, tout ce qui était en état de porter les armes sortit de la ville et marcha à la rencontre de l'ennemi. La bataille s'engagea, d'un côté, avec une fureur aveugle, de l'autre avec une tactique aussi habile que prudente. Le gros de l'armée de Ravenne, concentré en arrière, n'avait détaché qu'un petit nombre de légions, qui avaient ordre de se replier au premier choc, pour attirer les Grecs dans une embuscade. Manès, ne soupçonnant pas le stratagème, s'abandonna à la poursuite des fuyards. Tout à coup, il se vit enveloppé comme dans un filet par les troupes de Ravenne. Il y eut un horrible massacre, et les Grecs

périssent par milliers. Ceux qui purent échapper se jetèrent à la nage et regagnèrent leurs vaisseaux. Les vainqueurs les poursuivirent, montés sur des milliers de barques, et coulèrent à fond ce qui restait de la flotte et des soldats de Léon l'Isaurien (26 juin 733). La date de cette victoire inespérée devint une fête solennelle et nationale pour les habitants de Ravenne.

Vengeance
de Léon
l'Isaurien.
Mariage de
Constantin
Copronyme
et d'Irène.

54. Quand ces nouvelles arrivèrent à Constantinople, on y célébrait, avec tout l'éclat des pompes officielles, les noces de Constantin Copronyme, fils de Léon et son héritier présomptif. Le jeune prince atteignait à peine sa quatorzième année ; il épousait la fille du khan des Khazars, païenne jusque-là. Le baptême de la future impératrice précéda son mariage. Elle prit sur les fonds sacrés le nom d'Irène (Εἰρήνη, la paix), nom d'heureux augure, qu'elle commença dès lors à justifier, en se montrant sincèrement orthodoxe entre un beau-père et un époux iconoclastes dont elle cherchait à calmer les fureurs, sans rien perdre de sa tendresse pour l'un ni de son respect pour l'autre. Le désastre de Ravenne porta au comble la fureur de Léon l'Isaurien. Il confisqua tous les patrimoines que l'église de Rome possédait dans ses états ; il détacha de la juridiction du saint-siège la Grèce, l'Illyrie, la Macédoine, leur interdit toute espèce de relations avec le pape, et les contraignit de subir la domination du patriarche byzantin. Le funeste édit de Léon II ne fut jamais révoqué ; il entraîna plus tard ces trois provinces dans le schisme de l'église grecque. L'empereur iconoclaste couronna la série de ses vengeances en frappant d'une taxe exorbitante les malheureux habitants de la Sicile et de la Calabre. L'impôt de la capitation y fut augmenté d'un tiers, et étendu aux enfants eux-mêmes, lesquels durent être inscrits au registre fiscal dès le jour de leur naissance.

Le pseudo-
Libère. Vic-
toires des
Sarrasins en
Orient.

55. La loi providentielle qui ne laisse jamais impunis en ce monde les attentats des souverains contre la personne des successeurs de saint Pierre, atteignit le César persécuteur. Durant les six années qui s'écoulèrent jusqu'en 739, l'Arménie, la Cappadoce, la Phrygie, déjà tant de fois ravagées, ne cessèrent de l'être encore par Moaviah et Soliman. Dans une de ces expéditions, Moaviah

mourut d'une chute de cheval, mais Soliman son frère continua le même système de déprédations et de pillage. Des villes, des provinces entières furent dépeuplées; tous les habitants étaient traînés en esclavage. Parmi cette nuée de captifs, se trouvait un aventurier, né à Pergame, lequel se faisait passer pour le prince Tibère, fils de Justinien II, dont nous avons précédemment raconté la mort tragique ¹. Soliman accueillit l'imposteur; il le présenta au calife Hescham, qui l'investit du titre et des ornements impériaux. Le nouveau César devait siéger à Jérusalem : il fit son entrée dans la ville sainte, le sceptre en main, les enseignes déployées. Une armée de Sarrasins, en guise de légions romaines, promena le pseudo-Tibère dans toute la Syrie, où les peuples s'empressaient, pour échapper à la mort, de reconnaître l'autorité de ce fantôme impérial. Durant trois ans, Léon l'Isaurien se trouva en face de ce ridicule compétiteur, sans pouvoir lui arracher le manteau de pourpre dont il se décorait, ni surtout les impôts qu'il prélevait dans les plus riches provinces de l'empire. Enfin, en 739, les lieutenants de Soliman, Melich et Batal, qui se dirigeaient avec vingt mille hommes sur Constantinople pour y installer le faux Tibère, furent attaqués à l'improviste près d'Acronium en Phrygie : dans la mêlée, le pseudo-césar périt sous la flèche d'un archer inconnu.

56. Ce léger succès rendit quelque tranquillité à Léon l'Isaurien, mais un désastre formidable le replongea bientôt dans de nouvelles inquiétudes. On se rappelle que l'hérésie iconoclaste était éclosée dans l'esprit de ce prince sous l'impression de terreur causée par une éruption volcanique au sein de l'Archipel ². En détruisant les saintes images, il croyait apaiser le courroux du ciel et prévenir le retour de semblables catastrophes. Or, le 26 octobre 740, un quart de siècle presque jour pour jour après la promulgation du premier édit iconoclaste, vers les trois heures de l'après-midi, le sol de Constantinople se souleva avec d'épouvantables secousses. Les habitants éperdus s'enfuirent les uns sur les embarcations mouillées à la Corne d'Or, les autres en rase campagne. Les deux

l'remble-
ment de
terre. Mort
de Léon
l'Isaurien.

¹ Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 533. — ² *Ibid.*, pag. 602.

tiers des maisons s'écroulèrent; les colonnades, les portiques, les églises furent renversés. Les statues de Constantin, de Théodose le Grand, d'Arcadius, laissées debout pendant que les briseurs d'images abattaient celles du Sauveur et des saints, tombèrent de leur piédestal et disparurent sous les décombres. Toute la partie du mur d'enceinte qui touchait au continent s'effondra dans une immense ruine. Ce tremblement de terre, l'un des plus effroyables dont l'histoire ait gardé le souvenir, se renouvela avec des intermittences irrégulières pendant une année consécutive. Il étendit ses ravages depuis le Bosphore jusqu'au Nil; la Thrace fut dévastée; Nicomédie et Prœnete en Bithynie disparurent presque complètement; de l'antique Nicée, il ne resta que l'église, où jadis le premier concile œcuménique avait anathématisé Arius. En Égypte, des villes entières furent détruites avec leurs habitants: la mer, perpétuellement agitée par des courants électriques, submergeait les vaisseaux. Le nombre des victimes fut incalculable. Léon l'Isaurien, affolé de terreur, s'obstinait de plus en plus dans son hérétique système. Il ne vit dans ce fléau qu'une nouvelle vengeance du Seigneur contre la prétendue idolâtrie des images; il se promettait d'extirper jusqu'aux derniers vestiges du culte orthodoxe, quand une apoplexie soudaine l'enleva à ses préoccupations et à ses barbares projets (18 juin 741). Le dernier décret signé par lui, à titre provisoire, augmentait d'un douzième la capitation des habitants de Constantinople. L'argent de cet impôt était uniquement destiné à rétablir les remparts écroulés. Les murailles furent bientôt reconstruites, mais Constantin V Copronyme, que la mort de son père faisait empereur à vingt-quatre ans, trouva la mesure fiscale à son gré: il laissa subsister la nouvelle taxe, qui se perpétua de la sorte jusqu'à la chute de l'empire d'Orient.

§ V. Le pape et Luitprand.

57. La politique insensée du défunt empereur à l'égard de l'Italie avait semé dans cette province des germes de mécontentement qui produisirent des luttes sanglantes. D'un autre côté, la consti-

Révolte
de Trasimond
contre le roi
des Lombards.

tution féodale du royaume lombard se prêtait à toutes les ambitieuses convoitises des ducs, et entretenait un état d'agitation perpétuelle. Malgré son autorité prépondérante et la force de son génie, Luitprand ne venait pas toujours facilement à bout des rebelles. Ceux-ci cherchaient d'ordinaire le concours de l'exarque de Ravenne, et trouvaient dans son alliance un appui qui doublait leurs forces. En 729, Trasimond, fils de Faroald duc de Spolète, s'empara des états de son père et contraignit le malheureux vieillard à se faire moine. Surexcité par ce barbare succès, Trasimond porta plus haut ses vues : de concert avec Romuald II, duc de Bénévent, il entreprit de se faire proclamer roi des Lombards. La tentative échoua devant l'énergie de Luitprand, qui surprit les deux rebelles par la rapidité de sa marche, et les vit implorer à ses genoux le pardon de leur faute (730). Il agréa leur soumission forcée, et la paix sembla rétablie. Mais Trasimond n'avait nullement renoncé à ses rêves ambitieux. Son duché de Spolète était séparé de celui de Bénévent par le territoire romain, dont les papes étaient dès lors les gouverneurs réels, bien que nominalelement le *ducatu Romanus*, comme on disait alors, eût à la tête de ses milices un duc relevant de l'exarque de Ravenne. Pour conserver la liberté des communications avec son allié de Bénévent, Trasimond avait intérêt à se ménager sinon l'alliance au moins la neutralité bienveillante du pape et de l'exarque. Ce fut sans doute dans cette vue qu'il consentit, ainsi que nous l'apprend le *Liber Pontificalis*, au rachat du *castrum Galliense* (Gallese) par saint Grégoire III. Cette forteresse, dont le nom rappelait l'antique invasion des Gaulois de Brennus, faisait depuis longtemps partie du territoire de Rome ; mais les ducs lombards de Spolète s'en étaient violemment emparés¹. La restitution à prix d'or d'un domaine injustement détenu enrichissait Trasimond, et lui donnait un titre à la faveur du pape. Sur les entrefaites, Romuald II mourut prématurément, vers 733, laissant un fils au berceau, Gisulf II, que la fidélité des Bénéventins eût voulu maintenir sous une régence dans les états paternels.

¹ Murator., *Annal. Ital.*, ad ann. 735.

Mais Luitprand, qui n'avait pas oublié la révolte du père, spolia le fils, et investit du duché vacant un seigneur lombard de sa propre famille, nommé Grégoire. Ce dernier étant mort lui-même en 740, les Bénéventins, qui avaient impatiemment supporté son joug, se choisirent un duc à leur guise, nommé Godescale, et renouvelèrent leur alliance avec Trasimond dans le but de détrôner Luitprand. L'exarque de Ravenne entra dans cette ligue, à laquelle saint Grégoire III demeura complètement étranger, ce qui ne l'empêcha pas d'en être bientôt la victime.

58. Luitprand ne laissa point à la révolte le temps de s'organiser. Il fondit avec la rapidité de la foudre sur les provinces de l'Ombrie, et parut à la tête d'une armée formidable aux portes de Spolète. Trasimond, trop faible pour résister, ne pensa pas même à soutenir le premier choc. Fuyant la vengeance du roi, il courut se réfugier à Rome, où le duc Étienne, par ordre de l'exarque, mit à sa disposition toutes les milices romaines. Ainsi la politique byzantine allait compromettre la sécurité de Rome, et engager le pape dans un conflit terrible. Simple réfugié à l'ombre de la confession de saint Pierre, Trasimond y eût trouvé l'asile inviolable que l'Église ouvrait alors à toutes les infortunes royales ou particulières : mais entré en belligérant pour recruter dans Rome même une armée, il n'était plus l'hôte du pape, il devenait l'allié de l'exarque de Ravenne, de la cour de Byzance. Saint Grégoire prévoyait toutes les calamités qu'une pareille situation allait attirer sur la capitale du monde chrétien. Le roi lombard réclama en effet l'extradition du duc rebelle, et n'ayant pu l'obtenir, il s'empara comme représailles des cités d'Ameria, Orta, Polimmarzo et Blera, appartenant au territoire romain ¹. De leur côté, Trasimond, le duc

¹ Nous avons encore une lettre de saint Grégoire III aux évêques de Toscane pour les prier de joindre leurs instances à celles des légats apostoliques, le prêtre Anastase et le sous-diacre régional Adéodat, dans le but d'obtenir de Luitprand la restitution de ces quatre cités. « Si vous refusez votre concours, dit le pape, je n'hésiterais pas, malgré les infirmités qui m'accablent, à entreprendre moi-même ce laborieux voyage, et je sévirais contre votre négligence à remplir les obligations contractées le jour de votre sacre envers l'église du bienheureux Pierre. » (*Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 585.)

Etienne, Godelscalc de Bénévent, à la tête de toutes les milices de Rome et de l'Italie méridionale, profitant de la saison d'hiver qui avait rappelé Luitprand dans sa capitale, firent un retour offensif sur l'Ombrie, chassèrent les garnisons lombardes, et entrèrent triomphants à Spolète. A cette nouvelle, Luitprand jura de se venger sur les Romains de l'appui qu'ils venaient de prêter à son ennemi, et prépara tout pour l'exécution de ses menaces.

59. Telle était, au commencement de l'an 741, la situation pleine de périls créée à Rome par l'astucieuse et vindicative politique de Byzance. Isolé dans ce conflit, Grégoire III cherchait de quel côté pourrait lui venir le secours. Son regard et ses espérances se fixèrent sur les Gaules ; le vainqueur d'Abdérame lui parut le seul prince digne de sauver Rome et l'Église. Plusieurs ambassades furent coup sur coup adressées à Charles Martel. Le pape lui envoya les clefs du tombeau de saint Pierre, avec quelques parcelles des chaînes du prince des apôtres. Nous avons encore deux des lettres écrites par saint Grégoire au héros austrasien. Voici la première : « Au seigneur et très-excellent fils Charles vice-roi (*subregulo*), Grégoire pape. Le flot des tribulations nous submerge, nos larmes ne tarissent ni jour ni nuit, en voyant la sainte Église de Dieu abandonnée par les fils sur lesquels reposait son espoir. Dans toute la province de Ravenne, les revenus ecclésiastiques, les ressources destinées à l'entretien et à la nourriture des pauvres de Jésus-Christ, ont été anéantis par le roi lombard. Rome et son territoire sont envahis par des bandes armées, qui dévastent et ruinent les domaines de saint Pierre ; tout ce qui avait échappé au fer et au feu est maintenant livré au pillage. Déjà, très-excellent fils, vous avez été informé de notre détresse, cependant aucune consolation ne nous est encore venue de votre part. Vous avez ajouté foi aux fausses relations qui vous ont été adressées par Luitprand, et la vérité que nous vous faisons connaître n'a obtenu près de vous aucune faveur. Plaise au Seigneur de ne point vous l'imputer à péché. Les Lombards qui assiègent Rome nous répètent sans cesse : Qu'il vienne donc, ce Charles que vous avez appelé à votre secours, qu'il vienne avec ses Francs ; nous verrons s'il vous tirera de nos mains ! —

Première
lettre de saint
Grégoire III
à Charles
Martel.

De telles insolences ne font que redoubler notre douleur, et nous sommes bien forcé d'avouer que la sainte Église de Dieu, votre mère spirituelle, ne trouve plus, parmi tant d'illustres enfants, un seul protecteur. Le prince des apôtres est assez puissant, très-cher fils, pour défendre lui-même sa maison et son peuple, pour tirer vengeance de ses ennemis ; mais il veut éprouver le cœur de ses fidèles. Pour savoir exactement la vérité et vous convaincre, très-chrétien fils, que toutes les accusations dont nous sommes l'objet sont dénuées de fondement, choisissez un de vos fidèles serviteurs, un homme intègre, que l'or ne puisse séduire, chargez-le de se rendre près du roi lombard et ensuite près de nous. Il verra de ses yeux l'injustice dont nous sommes victime, l'humiliation de l'Église, la dévastation de ses domaines, les larmes des pauvres et des orphelins. De la sorte, il pourra éclairer votre religion. Au nom du Seigneur notre Dieu et notre juge, pour le salut de votre âme, nous vous en conjurons, très-chrétien fils, ne différez pas votre intervention, et ordonnez à Luitprand de rentrer dans les limites de ses états. Je remets entre vos mains les clefs de la confession du bienheureux Pierre : ne faites pas au prince des apôtres l'injure de préférer à son alliance celle d'un roi lombard. Le porteur de ces lettres, Anshard, votre serviteur fidèle, vous dira de vive voix tout ce qu'il a vu ici, et tout ce que nous l'avons chargé de vous déclarer plus spécialement en notre nom ¹. »

Seconde
lettre ponti-
ficale au duc
d'Austrasie.

60. Cette dernière parole indique suffisamment que l'envoyé du pontife avait à poursuivre près de Charles Martel une négociation dont le secret ne pouvait être confié aux hasards d'une correspondance si lointaine. Nos chroniques nationales nous apprennent la nature des propositions faites par le pape au héros austrasien. « En ce temps, dit le continuateur de Frédégaire, le bienheureux pape Grégoire, successeur du prince des apôtres, envoya en Austrasie une ambassade solennelle, comme on n'en avait jamais vu dans les Gaules. Les légats remirent à Charles Martel les clefs de la confession de saint Pierre, des fragments de ses

¹ S. Gregor. III, *Epist.* v; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 581-583.

chaînes, et d'autres présents aussi nombreux que magnifiques. Le pape annonçait l'intention de se soustraire à la domination des empereurs d'Orient, et il offrait au prince Charles le consulat de la ville de Rome ¹. » Les *Annales veteres*, en mentionnant le fait, y ajoutent quelques détails importants. « Outre les lettres du pape, dit cette chronique, les légats apportaient un décret des princes et du peuple de Rome, déclarant leur volonté d'abandonner l'empereur grec et sa domination, pour se mettre sous la protection et la défense du prince franc ². » Pendant que cette première légation négociait avec Charles Martel, un second message de Grégoire III, plus pressant encore, parvint au puissant maire du palais. « Nos douleurs se multiplient, disait le pape, je m'adresse encore une fois à votre excellence, comme au fils dévoué du bienheureux Pierre prince des apôtres. Les attaques et les violences des Lombards sont devenues intolérables. Ils ont spolié tout ce qui appartenait à la basilique de Saint-Pierre; ils ont enlevé les riches offrandes qu'elle tenait de votre munificence et de celle de vos parents. Le seul fait d'avoir imploré votre protection devient à leurs yeux un crime impardonnable; c'est pour nous en punir qu'ils ont dévasté l'église Saint-Pierre. Notre envoyé donnera de vive voix à votre excellence de plus amples détails. Pour vous, très-cher fils, le Dieu tout-puissant vous traitera, en cette vie et dans l'autre, selon que vous en userez vous-même vis-à-vis de l'Église qui implore votre secours. Montrez à tout l'univers, en prenant notre défense, combien est sincère la foi qui vous anime, combien est ardent votre amour pour le bienheureux Pierre prince des apôtres. Ainsi vous assurerez à votre nom l'immortalité dans le temps, et à votre âme la gloire éternelle ³. »

61. « Les envoyés du pape et du peuple romain furent reçus par le prince avec une extraordinaire magnificence, disent nos annalistes, et Charles Martel les chargea à leur retour de riches présents. Un plaid national fut réuni pour délibérer sur la déterminacion

Mort
du pape et
de Charles
Martel.

¹ Fredegar., *Chronic. continuat.*, III pars; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 680.

² *Annal. veter. Francor.*; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1414.

³ S. Greg. III, *Epist.* VI; *Patr. lat.*, tom. XCIX, col. 533.

tion à prendre. La réponse du prince et du peuple franc fut transmise à Rome par une ambassade, qui devait en même temps déposer de somptueuses offrandes au tombeau du bienheureux Pierre prince des apôtres. Le duc d'Austrasie choisit pour cette mission Grimo, abbé de Corbie, et plus tard archevêque de Rouen, auquel il adjoignit un religieux de Saint-Denis, Sigebert, promu lui-même dans la suite à la dignité abbatiale ¹. » Mais quelle fut la teneur de cette importante réponse, délibérée dans un plaid national, adoptée à la fois par Charles Martel, par les leudes et les guerriers francs? Les chroniqueurs ne nous le disent point. On devine cependant, au choix des envoyés chargés de la transmettre, une intention bienveillante. D'autre part, il est certain que Luitprand cessa bientôt sa lutte contre Rome, et que cette ville demeura quelques années encore sous la domination de l'empire grec. D'où l'on peut conclure que Charles Martel, sans refuser absolument pour l'avenir le rôle de consul romain, ne voulut point l'accepter dans le présent. Il lui fallait d'abord assurer à sa famille la couronne de France, but de toute son ambition. Il ne pouvait prendre en Italie un rôle souverain, quand il n'était encore dans les Gaules qu'un maire du palais. Son alliance avec Luitprand s'opposait d'ailleurs à une intervention à main armée. Cette alliance s'était traduite, de la part de Luitprand, par un secours efficace, au moment de l'invasion des Sarrasins. Pour la fortifier davantage, Charles Martel avait envoyé le jeune Pépin, son fils, au roi des Lombards, afin que, selon la coutume de ce temps, Luitprand accordât au prince franc l'adoption légale, en lui coupant quelques boucles de cheveux : de tels antécédents ne permettaient pas une rupture soudaine. Enfin, quand les envoyés du pape arrivèrent dans les Gaules, Charles Martel était déjà atteint de la maladie à laquelle il devait bientôt succomber. Nous croyons donc que, déclinant les propositions du peuple romain, Charles se contenta d'agir près de Luitprand, pour le déterminer à cesser sa lutte contre le pape et le saint-siège. L'heure de créer un empereur

¹ Cf. Fredegar., *Chronic. continuat.*, loc. cit. et *Annal. veter. Francor.*, loc. cit.

d'Occident n'était pas encore venue, mais les événements la préparaient. Baronius a très-judicieusement caractérisé la politique de Grégoire III, en disant « qu'il sema dans les larmes ce que ses successeurs allaient bientôt moissonner dans l'allégresse. » Les envoyés de Charles Martel ne devaient plus revoir ce prince, qui mourut au mois de septembre 741, dans la villa de Carisiacum (Quiercy-sur-Oise). Ils arrivèrent à Rome pour assister aux funérailles du pape saint Grégoire III, dont la vie et le pontificat se terminèrent le 28 novembre suivant. Ainsi la même année vit disparaître les trois personnages les plus considérables du monde, le pape, l'empereur d'Orient et le duc d'Austrasie.

§ IV. Le vénérable Bède.

62. Grégoire III, dont le pontificat fut si rempli d'angoisses et de périls, est un des papes auxquels l'univers catholique doit le plus de reconnaissance. Il profita des malheurs mêmes de son temps pour garantir la liberté de l'Église contre le despotisme césarien de Byzance : il préserva l'Europe de la cruelle alternative de s'abâtardir sous l'empire dégénéré des Grecs ou de succomber sous la domination brutale des Sarrasins. Il continua les encouragements donnés par son prédécesseur aux missions de Germanie ¹. Dès l'an 732, il transmettait à saint Boniface le pallium, insigne de l'autorité métropolitaine ². Boniface n'avait pas seulement à lutter contre les mœurs farouches des idolâtres, mais contre les scandales des évêques, des prêtres, des moines déjà établis sur les rives du Rhin. « C'est ainsi, dit M. Ozanam, que le siège de Mayence fut occupé successivement par deux soldats, Gérold et Gewilieb, son fils. Le premier périt en combattant les Saxons ; le second vint en armes défilier le meurtrier de son père, le tua d'un coup d'épée, et retourna sans remords au service des autels. De semblables chefs n'étaient pas faits pour contenir le clergé ; le désordre ne trouva plus de résistance. Les derniers vestiges de la réforme accomplie par saint Colomban s'effacèrent : s'il en faut croire Hinmar, le

Saint
Grégoire III
et saint
Boniface
apôtre des
Germaines.

¹ Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 631 et suiv.

² S. Gregor. III, *Epist.* 1 ; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 575.

christianisme sembla un moment aboli, et dans les provinces orientales les idoles furent restaurées. D'un autre côté, les hérésies grecques, propagées au midi de la Germanie par les Goths et les Hérules, renaissaient de leurs cendres. L'arianisme reparaisait dans la Bavière; des religieux africains y avaient porté les erreurs manichéennes. On y trouvait des évêques sans siège, des prêtres sans mission, des serfs tonsurés échappés des manoirs de leurs maîtres, des clercs vagabonds et scandaleux qui pratiquaient la morale du concile quinisexe. D'autres immolaient des victimes au dieu Thor; ils venaient ensuite baptiser les enfants, on ne sait au nom de quelle divinité. Un hérétique, nommé Aldebert, faisait lire aux multitudes une lettre de Jésus-Christ apportée par les anges, se vantait de prétendus miracles et distribuait lui-même ses propres reliques. La foule, entraînée à ses oratoires, qu'il érigeait sous sa propre invocation, désertait les églises et n'écoutait plus la voix des pasteurs. Ces égarements, qui rappelaient les antiques erreurs du gnosticisme, s'accréditaient à mesure que s'accroissaient davantage la tyrannie des grands, la corruption des ecclésiastiques, la hardiesse des sectaires. Ces maux voulaient une répression décisive. Boniface résolut d'en conférer avec le pape saint Grégoire III. Il partit pour Rome en 738; une multitude innombrable de Francs, de Bavares, d'Anglo-Saxons, pèlerins de tous les pays de l'Occident, l'accompagnaient pour ne rien perdre de ses discours, et furent accueillis par l'hospitalité paternelle du souverain pontife. Après un séjour de près d'une année, employé à régler les affaires de son église, Boniface s'éloigna, comblé de présents, muni de trois lettres pontificales pour tous les prélats, pour les nations converties, pour les évêques des Alemanni et des Bavares¹. Il était chargé d'une délégation nouvelle, à l'effet d'instituer des sièges épiscopaux, de réformer le clergé et le peuple, et d'achever enfin l'organisation ecclésiastique des contrées qui obéissaient aux Francs. Le délégué du saint-siège se rendit remièrement en Bavière. Là, de concert avec Odilo, duc de cette

¹ S. Gregor. III, *Epist.* II, III, IV; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 578-580.

nation, il y commença la réforme religieuse. Son premier soin fut de convoquer un synode où la province ecclésiastique des Bajoarii fut canoniquement partagée entre les quatre évêchés de Salzbourg, Freisingen, Ratisbonne et Passau, dont les titulaires furent choisis parmi les prêtres les plus capables et les plus dignes. Autour d'eux les rangs du sacerdoce se resserrèrent, les hérésies et les idoles rentrèrent dans l'oubli, et l'on vit se relever avec gloire l'ouvrage ruiné de saint Séverin et de saint Rupert (740) ¹. » La mort de Charles Martel ne retarda point les projets de réorganisation concertés à Rome pour les provinces rhénanes soumises au pouvoir des Francs; nous aurons plus loin l'occasion de le constater. Cependant Boniface se préoccupait de l'instruction ecclésiastique à établir dans les nouvelles cités épiscopales, à fortifier dans les anciennes. Sa correspondance avec les évêques d'Angleterre offre à ce sujet de curieux détails.

63. « Vous raconter tout ce que je souffre intérieurement et extérieurement, écrit-il à Egbert métropolitain d'York, dépasserait les limites d'une lettre. Que votre béatitude reçoive l'expression de ma reconnaissance pour les livres qu'elle nous a déjà envoyés : mais ne vous laissez pas de diriger sur nos contrées les rayons de science et de lumière que l'Esprit-Saint a daigné, en ces derniers temps, faire éclater au milieu de vos églises. Donnez ordre qu'on nous transmette les ouvrages du prêtre Bède, ce grand interprète de l'Écriture. Si vous ne pouvez nous les envoyer tous, du moins choisissez ce qu'il y a de plus pratique, ce qui pourra servir de manuel pour l'instruction et pour la prédication ². » Dans une autre lettre aux abbés et aux religieux de Lindisfarn, Boniface s'exprimait ainsi : « Je conjure votre fraternité de ne pas oublier les pauvres missionnaires, jetés au milieu des peuplades farouches et ignorantes de la Germanie. Nous y semons le grain de l'Évangile; aidez-nous de vos prières, concourez à faire croître la semence confiée aux sillons, afin qu'elle grandisse en une moisson de science et de salut. Je vous supplie de me faire parvenir le

Eloge
du vénérable
Bède par
S. Boniface.

¹ Ozanam, *La civilisation chrétienne chez les Francs*, pag. 192.

² S. Bonifac., *Epist.* XXXVIII; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 736.

reste des ouvrages composés par cet illustre moine, Bède, qui naguère brillait au milieu de vous, dans la maison du Seigneur, comme un flambeau de science ecclésiastique ¹. » Quand Boniface ne pouvait écrire lui-même, son disciple, saint Lull ², tenait la plume et renouvelait les mêmes instances. « Je vous importune peut-être par mes demandes, dit Lull, mais la vraie charité ne trouve rien de pénible. Je vous en supplie donc, procurez-vous pour nous les transmettre les commentaires du prêtre Bède de bienheureuse mémoire sur Samuel, Esdras, Néhémie et l'évangile de saint Marc. Nous ne les avons point encore, ils manquent à l'instruction de nos frères et à la consolation de notre exil ³. » Pour obtenir ces précieux ouvrages, Lull envoyait, du fond de la Germanie, un tissu de soie destiné à envelopper les reliques du saint docteur. « J'ai reçu l'offrande de votre charité, lui répondait l'abbé de Yarrow, avec d'autant plus de joie que j'y ai reconnu votre affectueuse dévotion pour le souvenir de Bède, notre maître, de bienheureuse et vénérable mémoire. Il me paraît bien juste que tous les fils des Angles, en quelque lieu du monde qu'ils habitent, rendent au Seigneur des actions de grâces pour avoir donné à notre nation cet homme admirable, doué de tous les genres de science et orné de toutes les vertus. Je puis lui rendre ce témoignage, puisque, nourri à ses pieds, je l'ai vu donner l'exemple de la plus haute perfection. Le rigoureux hiver qui vient de désoler notre île et le froid insupportable dont nous avons souffert n'ont pas permis aux copistes d'avancer beaucoup leur travail. Je ne vous envoie donc que deux livres de grammaire et de prosodie, composés par notre bienheureux père. Le reste, si Dieu nous prête vie, ne tardera point à vous arriver. » En effet, quelques mois plus tard, Lull recevait du même correspondant cet avis : « Je vous adresse pour la consolation de votre exil le livre de *œdificio Templi*, composé par notre maître Bède, ce clarissime docteur de l'Église de Dieu ⁴. »

¹ S. Bonifac., *Epist.* xxxvii; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 735.

² Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 642.

³ Lull., *Epist. ad Cœnam*; *Patr. lat.*, tom. XC, col. 116.

⁴ Cuthbert., *Epist. ad Lull.*; *Patr. lat.*, tom. XC, col. 116-117.

64. A l'époque où s'échangeait cette correspondance, il y avait trois ans à peine que le vénérable Bède était mort, dans la soixante-deuxième année de son âge, le 26 mai 735. Déjà tous les peuples de l'Europe catholique enviaient à l'Angleterre un si grand homme, « le premier parmi les rejetons des races barbares qui eût, dit M. de Montalembert, conquis une place parmi les docteurs de l'Église ¹. » On se rappelle qu'à la mort de Benoit Biscop, en 690, Cœolfrid, son disciple, et saint comme lui, avait été appelé au gouvernement des monastères unis de Wearmouth et Yarrow dans la Northumbrie ². Au nombre des religieux de cette communauté florissante, on distinguait dès lors un jeune homme de dix-sept ans, dont le nom anglo-saxon *Bed* signifie « prière. » Né en 673, « il vit le jour, dit Guillaume de Malmesbury, dans un obscur village du Northumberland, aux extrémités du monde, mais la lumière de sa doctrine devait éclairer tout l'univers ³. » A sept ans, il fut présenté par sa famille au bienheureux Benoit Biscop, et prit rang parmi les jeunes *oblats* que la piété de cette époque offrait aux abbayes, afin d'y recevoir l'instruction première, et très-gratuite, qui leur permettrait plus tard de suivre, dans le siècle ou dans le cloître, la vocation à laquelle Dieu les appellerait. En 682, la ruche monastique de Wearmouth, trop pleine pour suffire aux nouveaux arrivants, fut obligée d'envoyer une colonie de vingt religieux fonder à quelque distance, près de l'embouchure de la Tyne, la colonie de Yarrow. Benoit Biscop confia cet essaim des abeilles du Seigneur, dans lequel fut compris le jeune Bède, à son disciple Cœolfrid. Détachés dans une contrée marécageuse, qu'ils devaient transformer par leurs travaux, ils eurent le sort de presque tous les premiers colons. La peste en enleva dix-huit, il ne resta pour l'office canonial que l'abbé Cœolfrid et le jeune Bède (686). « Tous ceux qui pouvaient lire ou chanter les antiennes et les répons, dit l'hagiographe, étaient morts, à l'exception de l'abbé

Naissance
de Bède. Ses
premières
années au
monastère de
Yarrow.

¹ *Les moines d'Occident*, tom. V, pag. 100. — ² Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 478.

³ Willelm. Malmesbur., *Gest. rég. angl.*, lib. I, cap. LIV; *Patr. lat.*, tom. CLXXIX, col. 1011.

et d'un petit enfant, *excepto ipso abbate et puerulo*. Ce *puerulus* était le jeune Bède, nourri et instruit dans le monastère. Le cœur plein de tristesse, Céolfrid continua avec lui la psalmodie sacrée, mais sans le chant accoutumé des antiennes, sauf aux vêpres et aux matines. Il en fut ainsi pendant toute une semaine, et l'abbé ne cessait de verser des larmes de douleur. Après ces huit premiers jours, Céolfrid et l'enfant se remirent, non sans grande fatigue, *non sine multo labore*, à chanter intégralement tout l'office; ils continuèrent de la sorte, aidés par les fidèles du voisinage, jusqu'à ce que d'autres religieux fussent venus repeupler le cloître désert ¹. » Telle était alors la sainte ardeur des clercs et des religieux pour l'office canonical, pour le chant grégorien. Les règles de ce chant avaient été portées en Angleterre par un religieux bénédictin, Jean, abbé de Saint-Martin de Rome, et *archicantor* (maître de chapelle) de la basilique vaticane, envoyé, à l'époque du pape saint Agathon (680), pour faire recevoir en Angleterre les décrets du concile de Rome contre le monothélisme ². « Sur l'invitation de Céolfrid, écrivait plus tard le vénérable Bède, l'*archicantor* vint à Yarrow, où il développa, dans un cours public, l'ordre de la liturgie telle qu'elle se pratique à Saint-Pierre de Rome, les rites prescrits pour les cérémonies, les règles du chant, de la psalmodie, de la lecture au chœur, les divers degrés de solennité pour la célébration des fêtes annuelles. Il nous laissa un résumé de ses leçons, écrit de sa main, dont l'original est resté en notre monastère, et dont les copies se sont depuis multipliées dans toutes les églises de la Grande-Bretagne. Durant son séjour en Angleterre, Jean fit profiter de ses instructions les abbayes qu'il visita : celles qui ne purent le posséder envoyaient des religieux assister à ses cours. Un concile national, tenu sous sa présidence, anathématisa le monothélisme et rédigea une lettre synodique où les évêques bretons protestaient de leur soumission au saint-siège et de leur inviolable attachement à la foi orthodoxe. Muni de ce précieux document, le légat apostolique quitta notre île pour

¹ Venerabil. Bedæ, *Opera*, edit. Giles, tom. VI, pag. 421.

² Vener. Bed., *Vit. S. Benedict. Biscop*; *Patr. lat.*, tom. XCIV, col. 717.

retourner à Rome ; mais, en traversant les Gaules, il mourut au monastère de Saint-Martin de Tours. Ses compagnons désolés poursuivirent seuls leur route, et remirent au pape le témoignage écrit de la foi catholique des Angles ¹. »

63. Bède, né en 673, entra au monastère de Wearmouth en 680, par conséquent à l'époque où l'*archicantor* romain y arrivait lui-même. Sous la direction de cet illustre maître, le jeune enfant se passionna pour les mélodies grégoriennes, pour les magnificences de la liturgie sacrée. Sa vive et précoce intelligence était d'ailleurs ouverte à toutes les études sérieuses. Il apprit l'Écriture sainte aux leçons d'un disciple de saint Cédada évêque de Lichtfield, le pieux moine Thumbert, dont il inscrivit plus tard le nom avec une reconnaissance toute filiale dans « l'Histoire ecclésiastique des Angles ². » Le grec, la poésie, les sciences exactes lui furent enseignés par des religieux de l'école que saint Théodore, originaire de Tarse ³, avait fondée dans sa métropole de Cantorbéry. « De cette source, dit Bède lui-même, des flots de science sacrée et d'érudition littéraire se répandirent dans la Grande-Bretagne. L'astronomie, les mathématiques, la poésie, rien n'était étranger à leur enseignement ; toutes les branches des connaissances humaines se développaient sous l'influence de la discipline religieuse et de la révélation des livres saints. Les Bretons, leurs disciples, parlent le latin et le grec comme leur langue maternelle. Grâce à eux, jamais les Angles, depuis qu'ils ont mis le pied dans la Grande-Bretagne, ne connurent des temps plus prospères ; les rois, devenus chrétiens à cette école, font régner la justice dans leurs états, ils sont les délices de leurs sujets et la terreur des barbares ; les études sont florissantes, et ouvertes à quiconque veut les cultiver ⁴. » Heureux temps en effet, pourrions-nous ajouter, où la science conspirait avec la foi pour élever les nations, et développait l'intelligence sans pervertir le cœur ! A dix-neuf ans, Bède avait parcouru le cercle entier de la science sacrée et profane ; la piété s'était accrue dans son âme en

Études
de Bède. Son
ordination.

¹ Bed., *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. XVIII ; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 200.

² Lib. IV, cap. III, col. 177. — ³ Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 186.

⁴ Lib. IV, cap. II, col. 174.

proportion du savoir. Par une glorieuse exception, il fut dès lors (691) ordonné diacre, sur la demande expresse de saint Cœolfred son abbé, par l'évêque d'Exham, saint Jean de Béverley, sous la juridiction duquel l'abbaye de Yarrow était placée ¹. A trente ans (702), il reçut du même pontife l'ordination sacerdotale, et à partir de cette époque jusqu'à sa mort, ce fut lui qui chaque matin chanta au chœur la messe conventuelle.

Enseignement du vénérable Bède. Son cours d'instruction pédagogique.

66. Six cents disciples de la double communauté de Wearmouth et de Yarrow, sans compter ceux qui accouraient en foule des divers points de l'Angleterre près de l'illustre docteur, assistaient chaque jour à ses leçons. « Ma vie s'est écoulée tout entière disait-il plus tard, dans l'enceinte de ce monastère. En dehors de la méditation des saintes Écritures, des observances de la discipline régulière, du chant de la messe quotidienne au chœur, je n'ai rien connu de plus doux que d'apprendre sans cesse, d'enseigner, et d'écrire ². » Pour avoir une idée de ce que fut son enseignement, véritable encyclopédie, qui exigerait aujourd'hui vingt professeurs spéciaux, il suffit de parcourir la liste des traités composés par lui sur toutes les branches de l'instruction, depuis les éléments jusqu'aux sommets de la littérature et de la science : de l'*Orthographe* comprenant à la fois les règles de la grammaire et les notions de l'étymologie ; de l'*Art métrique*, prosodie, versification et art poétique ; de *Schematis et Tropis*, rhétorique, figures, art oratoire, principes de style ; de *Natura rerum*, de *Temporum ratione*, traités d'astronomie, sphère céleste et terrestre, zodiaque, saisons, éclipses de soleil et de lune ; philosophie d'Aristote, traité de *Substantiis* ; éléments de philosophie ; de *arithmetiis propositionibus*, traités d'arithmétique, de géométrie et de hautes mathématiques ³. Ce programme, rempli par un seul homme, dépasserait de nos jours la puissance de plusieurs facultés réunies. On conçoit donc l'immense succès de l'enseignement du Vénérable, alors que, se multipliant lui-même avec une infatigable activité, il se faisait tout

¹ Lib. V, cap. xxiv, col. 288. — ² Bed., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. xxiv ; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 288. — ³ Bed., *Oper. omn.* ; *Patr. lat.*, tom. XC.

à tous, distribuant à la fois le lait de la doctrine aux petits enfants, et le pain substantiel de la science aux intelligences les plus élevées. Bède fut le véritable pédagogue, non-seulement de l'Angleterre qui entendit sa voix, mais de la Germanie qui en reçut l'écho par saint Boniface, et de la France elle-même, où Alcuin vulgarisa son enseignement à l'école palatine de Charlemagne.

67. Toutefois ce n'est là qu'un des côtés les moins resplendissants du génie et de la gloire de Bède. A peine âgé de trente ans, « ce docteur, qu'il est plus facile d'admirer que de louer dignement, » selon l'expression de Guillaume de Malmesbury ¹, avait achevé son encyclopédie littéraire et scientifique. Il entreprit alors et conduisit jusqu'à sa perfection un gigantesque travail d'exégèse patristique, où il résuma tout ce que les pères les plus accrédités d'Orient et d'Occident avaient écrit sur les divers livres de l'ancien et du nouveau Testament, depuis la première parole de la Genèse jusqu'au dernier verset de l'Apocalypse ². Chacune des citations, empruntées aux pères et aux docteurs, est exactement indiquée, avec le titre de l'ouvrage et les divisions numériques. Les bibliothèques de Cantorbéry et de Wearmouth, si libéralement pourvues par les soins de saint Théodore et de saint Benoît Biscop, fournirent les matériaux de cette chaîne d'or, exécutée au VIII^e siècle par le moine anglo-saxon, qui devançait ainsi le génie de saint Thomas d'Aquin. L'œuvre du vénérable Bède, encouragée par tous les évêques de la Grande-Bretagne, fut poursuivie avec une admirable persévérance. « Malgré les innombrables charges de la vie monastique, écrivait-il lui-même, je suis mon propre secrétaire, je dicte, je rédige, je transcris tout de ma propre main ³. » Comme si tant d'œuvres n'eussent pas suffi encore à remplir une vie si laborieuse, il composait l'histoire des fondateurs de Wearmouth, saint Benoît Biscop, saint Cœolfrid, et celle de l'illustre évêque de Lindisfarn ⁴, saint Cuthbert. Enfin, tel qu'autrefois

Travaux
d'exégèse et
d'hagiogra-
phie.

¹ *Gesta reg. Angl.*, lib. I, cap. LIV; *Patr. lat.*, tom. CLXXIX, col. 1011.

² *Bed., Oper. omn.*; *Patr. lat.*, tom. XCI, XCII et XCIII.

³ *Bed., Præfat. ad Evang. Lucæ*; *Patr. lat.*, tom. XCII, col. 304.

⁴ *Patr. lat.*, tom. XCIV, col. 711-790.

Jérôme à Béthléem, il dressait dans son « Martyrologe » la liste de tous les saints honorés d'un culte public dans l'Église, reliant pour jamais le nom de sa patrie terrestre à la gloire de la Jérusalem triomphante du ciel ¹.

68. « La pensée de Dieu, de l'âme, du salut éternel, dit M. de Montalembert, présidait à tous les travaux de cette vie féconde et de cette virile intelligence. » Elle se retrouve en tête de la grande œuvre qui lui vaut encore aujourd'hui l'attention et la reconnaissance du monde savant, à la première page de son « Histoire ecclésiastique de la nation des Angles. » Ce livre immortel couronna en effet sa prodigieuse carrière ; Bède fut, pour la Grande-Bretagne, ce que Grégoire de Tours avait été pour les Francs, l'historien national. « Je conjure, dit-il, tous ceux de mes compatriotes qui liront ou entendront lire ces récits, de recommander souvent à la clémence divine mes infirmités de l'âme et du corps. Que chacun dans sa province, en voyant le soin que j'ai mis à noter tout ce qu'il y a de souvenirs mémorables et chers aux habitants de chaque contrée, me paie de retour en priant pour moi ². » Le roi des Northumbres, Céolwulf, et l'abbé de Cantorbéry, Albinus, avaient inspiré la pensée de cet ouvrage. L'humble auteur le dédia au prince en ces termes : « Au très-glorieux roi Céolwulf, Bède serviteur et prêtre du Christ. » Quant à Albinus, il lui écrivait : « Révérendissime père, vous que je puis appeler mon ami bien-aimé dans le Seigneur, souvenez-vous, je vous en supplie, de ma fragilité, vous et tous les serviteurs du Christ qui vivent avec vous. Ne vous laissez pas d'intercéder pour moi auprès du juge miséricordieux, et faites prier de même par tous ceux à qui vous communiquerez ce modeste opuscule ³. » Cet opuscule, dit encore M. de Montalembert, « est l'œuvre qui a fait de Bède, non-seulement le père de l'histoire anglaise, mais le véritable fondateur de l'histoire du moyen âge. Les juges les plus compétents ont reconnu en lui un chroniqueur aussi méthodique que bien rensei-

¹ *Patr. lat.*, tom. XCIV, col. 800-1148. — ² *Bed.*, *Hist. eccles. gentis Anglorum, præfat.*; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 24. — ³ *Ibid.*, col. 21, et *Epist. ad Albinum abbat.*; *Bed.*, *Oper.*, édit. Giles, tom. VI, pag. 229.

gné, un critique habile et pénétrant, investi par la précision rigoureuse de son langage, comme par la scrupuleuse exactitude de son récit, du droit de faire compter et peser son témoignage, même sur des faits dont il n'a pas été le contemporain ¹. » — « J'ai obtenu, dit Bède lui-même, tous les renseignements relatifs à la province de Cantorbéry du révérendissime abbé Albinus, qui les tenait de l'archevêque Théodore, et remontait ainsi aux missionnaires envoyés dans nos contrées par saint Grégoire le Grand, dont il conservait les écrits et la tradition. Le pieux Nothelm, prêtre de l'église de Londres, m'a fourni des mémoires et des renseignements du plus haut intérêt. Dans un voyage qu'il fit dernièrement à Rome, il obtint du pontife Grégoire III, qui gouverne en ce moment l'Église, l'autorisation de copier, dans les archives du saint-siège, la correspondance des papes avec l'Angleterre depuis saint Grégoire le Grand jusqu'à nos jours, et j'ai pu insérer ces précieuses lettres dans mon récit. Les évêques des Saxons orientaux et occidentaux, ceux de la Northumbrie, le vénérable Daniel de Winchester, l'évêque de Lindisfarn, les abbés des monastères de Mercie, de Lindissa, et mille autres témoins, aussi fidèles que consciencieux, ont mis à ma disposition tous les documents écrits ou traditionnels. Je crois donc n'avoir rien avancé que sur des preuves irréfragables. Cependant je prie le lecteur, s'il trouvait quoi que ce fût qui s'éloignât de la vérité, de ne m'en pas faire un crime, car, selon la véritable loi de l'histoire, j'ai recueilli en toute simplicité ce que les mémoires écrits et la tradition orale ont transmis jusqu'à nous, et je me suis borné à l'écrire pour l'instruction de la postérité ². »

69. L'« Histoire ecclésiastique des Angles » se termine à l'an 731. L'auteur n'avait plus que quatre années à vivre sur la terre : déjà il ressentait les premières atteintes de la maladie qui devait l'enlever à l'amour de ses disciples et à la vénération de sa patrie. Sa gloire, au point de vue humain, avait dompté l'envie ; car, de

Calomnies
contre le saint
docteur.
Lettre à Eg-
bert arche-
vêque d'York.

¹ *Les Moines d'Occident*, tom. V, p. 66. — ² Bed., *Hist. eccles., præfat.*; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 22-23.

même que tous les hommes de mérite, il rencontra cette dernière sur son chemin. A la fin de la « Table chronologique » qui termine son traité *de Temporum ratione*, le pieux docteur s'appuyait de l'autorité de saint Julien de Tolède pour combattre l'opinion alors accréditée que le monde ne devait durer que six mille ans. En outre, devant les prétendues découvertes de la science moderne, il signalait l'inexactitude de la date ordinairement assignée à l'incarnation. Des esprits étroits et violents le taxèrent, à cette occasion, de visionnaire et d'hérétique ; l'opinion publique fut perfidement soulevée ; on fit circuler contre lui des chansons injurieuses, que le peuple redisait dans les tavernes. Cette manœuvre nous a valu un véritable traité chronologique, adressé, sous forme de lettre, par le vénérable Bède à un moine d'York, son ami ¹. Cette apologie bientôt répandue dans toute l'Angleterre mit fin à la calomnie. En 732, Bède se rendit à York, près de l'archevêque Egbert, son disciple, et frère du roi des Northumbres. Il consentit à donner une série de leçons dans le monastère métropolitain, et promit de revenir les continuer l'année suivante. La maladie l'empêcha de tenir sa parole. Egbert, désolé de ce contre-temps, écrivit à son ancien maître, le suppliant de lui donner à lui-même, pour le gouvernement de son vaste diocèse, les conseils d'une expérience de soixante ans, confirmée par l'étude de la théologie et de l'histoire ecclésiastique. Telle fut l'occasion de la lettre, si souvent citée, de Bède à Egbert, où se retrouvent tous les principes du *Pastoral* de saint Grégoire le Grand, appliqués aux besoins de l'église anglosaxonne. Après avoir recommandé à l'évêque l'étude et la méditation de l'Écriture sainte, la régularité et la simplicité de vie, le choix d'un entourage édifiant, la mortification, l'emploi réglé du temps, Bède ajoute : « Votre diocèse est trop vaste pour que vous puissiez chaque année en visiter tous les villages et tous les hameaux. Le choix des prêtres que vous y envoyez appelle donc toute votre sollicitude. Chaque fidèle devra apprendre d'eux au moins le symbole des apôtres et l'oraison dominicale. Tous les chrétiens doivent

¹ Bed., *Apologetica ad Plegwinum* ; *Patr. lat.*, tom. XCIV, col. 669.

pouvoir réciter et chanter ces deux prières, sinon en latin, au moins dans leur langue maternelle ; c'est dans ce but que je les ai traduites en anglo-saxon. Ne négligez rien pour envoyer aux populations des prêtres capables de leur enseigner la doctrine du salut, la haine du péché, la pratique des bonnes œuvres. Au besoin concertez-vous avec le pieux roi Ceolwulf, dont le zèle pour la religion ne vous fera pas défaut ; obtenez du saint-siège qu'on érige de nouveaux évêchés, suffragants de votre métropole ; donnez à tout ce peuple qui les demande des pasteurs en nombre suffisant. » Le vénérable Bède insiste sur la communion fréquente des fidèles au corps et au sang du Seigneur. « Elle est en usage, vous le savez, dit-il, dans toute l'Église du Christ, en Italie, dans les Gaules, en Afrique, en Grèce, dans tout l'Orient. Chez nous, telle est l'incurie des pasteurs que cet acte de religion, le plus important de tous, le plus nécessaire à la sanctification des âmes, est presque inconnu des laïques. A peine les plus fervents osent-ils communier à Noël, à l'Épiphanie, à Pâques ; et pourtant il y a d'innombrables chrétiens, jeunes gens et jeunes filles, vieillards et veuves, qui mènent une vie exemplaire, et qui pourraient sans aucun scrupule s'approcher des célestes mystères au moins tous les dimanches et toutes les fêtes d'apôtres ou de martyrs, ainsi que vous l'avez vu pratiquer dans la sainte et apostolique église de Rome. Les personnes mariées le peuvent de même, et le feraient, si l'on prenait la peine de les instruire convenablement sur ce point. » L'illustre docteur s'élève contre l'avarice des clercs. « Prenez bien garde, dit-il, au crime de ceux qui ne sont occupés qu'à retirer de leur ministère un lucre terrestre. On me dit qu'il y a en Northumbrie un grand nombre de villages, au fond des forêts, sur la cime des montagnes, où l'on n'a jamais vu paraître un évêque pour baptiser, enseigner la foi, apprendre la distinction entre le bien et mal : cependant personne n'y est dispensé de payer la redevance épiscopale. Ainsi certains évêques, loin d'évangéliser gratuitement leur troupeau, comme le veut Notre-Seigneur, reçoivent sans prêcher l'argent qu'il leur a défendu de prendre même en prêchant. » Pour remédier à ce déplorable état de choses,

Bède conseille à son ami d'établir, dans les monastères voisins, un évêque chargé de l'administration des districts abandonnés. A ce propos, il flétrit énergiquement l'abus de la commende laïque, qui s'introduisait alors dans certaines provinces anglo-saxonnes. Il veut qu'on réprime partout le scandale des moines et des clercs gyrovagues, dont se plaignait non moins éloquemment saint Boniface en Germanie ¹.

Mort
du vénérable
Bède.

70. La lettre à Egbert fut comme le testament spirituel du grand docteur. « Je vais mourir, mandait-il à l'évêque Eadfrid et aux religieux de Lindisfarn. Vous avez consenti à inscrire mon nom parmi les vôtres, sur le registre de votre sainte communauté ; quand je serai mort, traitez-moi, je vous en supplie, comme l'un des frères, comme un membre de votre famille ; priez et célébrez des messes pour la rédemption de mon âme ². » Les derniers moments du vénérable Bède ont été décrits jusque dans les moindres détails par un témoin oculaire, un disciple fidèle, Cuthbert, dont les larmes ont dû couvrir plus d'une fois le parchemin sur lequel il retraçait cette scène, digne des plus beaux âges de l'Église. « Vous désirez, dit Cuthbert à un condisciple absent, vous attendez de moi que je vous dise comment notre père chéri, notre bon maître, Bède, aimé de Dieu, est sorti de ce monde. C'est une consolation à ma douleur, en même temps qu'un chagrin de plus, d'avoir à vous l'écrire. Environ quinze jours avant Pâques (17 avril 735), il fut pris d'une extrême faiblesse par suite de la difficulté à respirer, mais il n'éprouvait encore aucune douleur vive. Il vécut ainsi jusqu'à l'Ascension, toujours joyeux, rendant grâces au Dieu tout-puissant nuit et jour, ou plutôt à toute heure du jour et de la nuit. Il nous donnait ses leçons comme à l'ordinaire, et employait le reste du temps à la psalmodie sainte. Chaque nuit, après un très-court sommeil, il continuait dans l'allégresse ses prières et ses actions de grâces, récitant à haute voix, les bras étendus, les versets de l'Écriture qu'il aimait tant à redire, ou bien les vers anglo-saxons qu'il avait

¹ Bed., *Epist. II ad Egbertum* ; *Patr. lat.*, tom. XCIV, col. 655-669.

² Bed., *Præfat. ad vitam S. Cuthberti.* ; *Patr. lat.*, tom. XCIV, col. 734.

composés lui-même sur la mort, et où il dit : « Avant son départ forcé, personne n'est plus sage qu'il ne faut ; personne ne sait suffisamment combien il doit se préoccuper, au sortir de ce monde, du jugement, soit pour le bien soit pour le mal, qui attend l'âme après la mort ¹. » Parmi les antiennes qu'il chantait de préférence selon la liturgie de Rome, il commença celle-ci : « O roi de gloire, Seigneur des vertus, qui, triomphant en ce jour, êtes monté au-dessus de tous les cieux, ne nous laissez pas orphelins, mais envoyez-nous l'Esprit de vérité, l'Esprit du Père, que vous nous avez promis ². » A ce mot : « Ne nous laissez pas orphelins, » il fondit en larmes et pleura longtemps. Une heure après, il répéta la même antienne, et nous pleurâmes tous avec lui. D'autres fois nous lisions, mais les larmes interrompaient la lecture, et nous ne lisions jamais sans pleurer. Les quarante jours de Pâques à l'Ascension s'écoulèrent ainsi : il était toujours au comble de la joie, et remerciait Dieu de sa maladie. Il disait avec saint Paul : « Le Seigneur flagelle le fils qu'il va recevoir ³, » et avec saint Ambroise : « Je n'ai pas vécu au milieu de vous de telle sorte que j'aie à m'en repentir ; je ne crains donc pas la mort, puisqu'elle me réunira au Seigneur, notre bon Maître ⁴. » Pendant tous ces jours, en sus des leçons qu'il nous continuait encore et de la psalmodie sacrée qu'il n'interrompt jamais, il entreprit deux nouveaux ouvrages : la traduction en notre langue de l'Évangile selon saint Jean, et un recueil de sentences extraites des ouvrages d'Isidore de Séville. Je ne veux pas, disait-il, que mes disciples lisent des mensonges, et qu'après ma mort, leur travail soit sans fruit. — La troisième férie (mardi 24 mai) avant l'Ascension, il se trouva beaucoup plus mal ; la respiration devint haletante, une certaine enflure se manifesta aux

¹ Ces vers ont été omis dans l'édition latine des œuvres du vénérable Bède ; mais ils se trouvent dans un manuscrit de Saint-Gall, presque contemporain du grand docteur. Ils constituent l'un des plus antiques monuments de la poésie anglo-saxonne. Cf. M. de Montalembert, *Les Moines d'Occident*, tom. V, pag. 94, note 2.

² Antienne de l'Ascension dans l'office romain. — ³ *Hebr.*, XII, 6. —

⁴ Paulin., *Vit. S. Ambros.* ; *Patr. lat.*, tom. XIV, col. 43. Cf. tom. XI de cette *Histoire*, pag. 75.

pieds. Il continua néanmoins de dicter avec sa gaiété habituelle, et il nous disait : Hâtez-vous d'apprendre, car je ne sais combien de temps je resterai avec vous, ni si mon Créateur ne m'appellera pas bientôt. — La quatrième férie (mercredi 25 mai 735), veille de l'Ascension, aux premières lueurs du matin, il ordonna de transcrire ce qui était commencé, et nous travaillâmes jusqu'à l'heure de tierce. Vint ensuite la procession accoutumée en ce jour, avec les reliques des saints, et nous la suivîmes. Mais l'un d'entre nous, Wibert, resta près du malade et lui dit : Il manque encore un chapitre au livre que vous avez dicté, bien-aimé maître ; serait-ce une trop grande fatigue que de vous faire parler davantage ? — Bède répondit : Je le puis encore, prends la plume, taille-la, et écris promptement. — Le disciple obéit. A l'heure de none, Bède me dit : J'ai quelques objets précieux dans ma cassette, du poivre, des *oraria* (linges fins), de l'encens. Cours prévenir les prêtres du monastère, afin que je leur distribue ces petits présents, tels que Dieu me les a envoyés. Les riches de ce siècle travaillent toute leur vie pour léguer de l'or, de l'argent, des pierres ; moi je donnerai, en grande joie et charité, à mes frères, le peu que je tiens du Seigneur. — Ils vinrent donc, et leur parlant à chacun en particulier, il les supplia de célébrer pour lui le sacrifice de la messe et de prier pour son âme. Tous pleuraient, en lui faisant cette promesse ; « leurs sanglots éclataient, parce qu'ils ne devaient plus en ce monde revoir sa face ¹. » Mais lui les consolait, en disant : Le temps est venu où, s'il plaît à la volonté divine, je vais retourner à celui qui m'a fait, qui m'a créé, qui, du néant où je n'étais pas, m'a appelé à l'être. J'ai vécu de longs jours, mon juge miséricordieux en sait l'emploi. L'heure de ma délivrance est proche, je la désire afin d'être avec Jésus-Christ ; mon âme a soif des félicités du ciel, pour contempler la gloire de son roi. — Ces entretiens suaves et déchirants se continuèrent jusqu'à l'heure de vêpres. Le disciple Wibert dit alors : Maître chéri, il reste encore une sentence à dicter. — Écris donc promptement. répondit Bède

¹ Act., xx, 37-38.

Quand il eut terminé, Wibert s'écria : Maintenant c'est fini. — Tu dis vrai, reprit alors le maître. « Tout est consommé ¹. » Prends ma tête dans tes mains, et tourne-moi, car j'éprouve une grande consolation à diriger mon regard vers le lieu saint où j'ai tant prié. — Ainsi, couché sur le pavé de sa cellule, et tourné du côté du sanctuaire, il se mit à chanter une dernière fois : *Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto*, puis il rendit l'âme. Il allait achever dans les siècles des siècles la doxologie interrompue sur ses lèvres par la mort ². »

¹ Joan., XIX, 30. — ² De obitu vener. Bed. a Cuthoert. ejus discipul.; Patr. lat., tom. XC, col. 63-63.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT ZACHARIE 13 décembre 741 - 15 mars 752).

§ I. NOTICE DU LIBER PONTIFICALIS.

1. Élection de Zacharie. Dangers courus par le saint-siège. — 2. Voyage du pape à Terni. Entrevue avec Luitprand. Traité de paix. — 3. Guerre de Luitprand contre l'exarque. Intervention du pape. Son voyage à Ravenne. — 4. Paix définitive. Mort de Luitprand. — 5. Travaux de Zacharie dans les basiliques de Rome. Le *triclinium* géographique du Latran. — 6. Lettres de Zacharie à Constantin Copronyme. L'usurpateur Artabaze. — 7. Un fils de Charles Martel au Mont-Cassin. La traite des esclaves par les Vénitiens. — 8. Abdication de Ratchis et sa retraite au Mont-Cassin. — 9. Derniers travaux et mort du pape Zacharie. — 10. Premières monnaies pontificales.

§ II. CONSTANTIN V COPRONYME.

11. Éducation de Copronyme. Débauches précoces, théurgie. Révolte d'Artabaze. — 12. Ambassade des deux empereurs rivaux au calife Hescham. — 13. Victoire de Copronyme. Ses vengeances. Le patriarche Anastase à l'hippodrome. — 14. Révolutions dans l'empire musulman. Chute des Ommyades. Avènement des Abbassides. — 15. Recrudescence de la persécution iconoclaste. — 16. Ténèbres à Constantinople. Tremblement de terre. Croix miraculeuses. La peste.

§ III. LE PAPE ET L'ITALIE.

17. Dernières lois promulguées par Luitprand. — 18. Caractère du nouveau roi lombard Ratchis. — 19. Première lettre de saint Boniface au pape Zacharie. — 20. Réponse de saint Zacharie à Boniface. — 21. Premier concile de Rome sous le pape Zacharie. — 22. Deuxième concile de Rome sous Zacharie. Condamnation des hérétiques Aldebert et Clément. — 23. Dédicace de la nouvelle église du Mont-Cassin par le pape Zacharie. — 24. Encyclique aux évêques des Gaules pour réclamer le corps de saint Benoît. Solution définitive de la difficulté. — 25. Saint Anselme duc de Frioul. Fondation des monastères de Fagnano et de Nonantola. — 26. Sturm, disciple de saint Boniface, dans la forêt de Bochonia. — 27. Fondation du monastère bénédictin de Fulde.

§ IV. CARLOMAN ET PÉPIN LE BREF.

28. Nombreux enfants de Charles Martel. Discordes domestiques. Révolte générale. — 29. Caractère et première éducation de Carloman et de Pépin. — 30. Childéric III dernier roi mérovingien. Entrevue de Carloman et de saint Boniface. — 31. Capitulaire de Carloman au concile germanique. — 32. Expédition de Carloman et de Pépin en Aquitaine. Naissance de Charlemagne. La reine Berthe. — 33. Concile et capitulaire de Leptines. — 34. Formule en langue teutonique de l'abjuration précédant le baptême. — 35. *Indiculus superstitionum et paganiarum*. — 36. Expédition de Carloman et de Pépin contre Odilo duc de Bavière. Le légat du saint-siège Sergius. — 37. Le prêtre Virgilius, missionnaire chez les Bajoarii. — 38. Capitulaire de Pépin le Bref au concile de Soissons. — 39. Saint Abel, métropolitain de Reims. Ardobert de Sens. Grimo de Rouen. Gratuité de la délivrance du *pallium*. — 40. Campagne contre les Saxons. L'évêque de Mayence Gewilieb. — 41. Déposition de Gewilieb au synode de 745. Saint Boniface archevêque de Mayence. — 42. Lettres de saint Boniface au roi anglo-saxon Ethelbald. Concile de Cloveshoë (Clif). — 43. Abdication du duc d'Aquitaine Hunald. Sa retraite au monastère de l'île de Rhé. — 44. Vainfre et les martyrs Bertarius et Alalenus. — 45. Dernière expédition de Carloman en Germanie. Projets d'abdication. — 46. Retraite de Carloman au Mont-Soracte puis au Mont-Cassin. — 47. Élection de Pépin le Bref au trône des Francs. Députation adressée au saint-siège. Réponse du pape Zacharie. — 48. Sacre de Pépin le Bref par saint Boniface archevêque de Mayence. — 49. Résistances impuissantes. Le comte Wulfoald fondateur de Saint-Mihiel. Mort du pape Zacharie.

§ I. Notice du Liber Pontificalis.

1. La vacance du siège, à la mort de Grégoire III, ne fut que de quatre jours ; l'élection unanime du clergé et du peuple appela saint Zacharie à prendre le gouvernement de l'Église, au milieu des difficultés et des complications les plus redoutables. « Zacharie, grec d'origine ¹, dit le *Liber Pontificalis*, eut pour père Polychrone ; il siégea dix ans, trois mois, quatorze jours. La douceur, la suavité, une bonté inaltérable étaient ses vertus distinctives ; elles lui valurent l'amour du clergé et du peuple romain. Suivant le précepte de l'apôtre, il était lent à punir et prompt à pardonner, ne

Election
de Zacharie.
Dangers cou-
rus par le
saint-siège.

¹ *Natione græcus*. On désignait encore à cette époque la province de Calabre sous le nom de Grande-Grèce ; c'est en ce sens qu'il faut expliquer la parole du *Liber Pontificalis* relative à l'origine de saint Zacharie. La tradition constante de l'église romaine fait naître ce pape à San-Severina, en Calabre. Cf. *Annuario pontificio*, et Ciacon., *Vit. Pontific. romanor.*

rendant jamais le mal pour le mal, inaccessible à un sentiment de vengeance, toujours plein de tendresse et de miséricorde. Promu au pontificat, il se fit tout à tous : ceux qui avaient auparavant été ses persécuteurs ne reçurent de lui que des bienfaits ; il les combla d'honneurs et de largesses. — A son avènement, il trouva l'Italie et surtout le duché de Rome ¹ en conflagration, par suite de la révolte de Trasimond duc de Spolète contre Luitprand roi des Lombards. Trasimond s'était réfugié à Rome sous le pontificat de Grégoire III de bienheureuse mémoire et, de concert avec le patrice Étienne, s'était mis à la tête des milices du duché romain. Luitprand réclama sans pouvoir l'obtenir l'extradition du duc rebelle ; il se vengea en s'emparant des quatre cités d'Ameria, Orta, Polimmarzo et Blera, appartenant au duché romain, puis, l'hiver approchant, il était retourné à son palais de Pavie. Trasimond et le patrice Étienne profitèrent de son éloignement pour reprendre l'offensive ; ils partagèrent l'armée romaine en deux corps, dont ils prirent chacun le commandement, et entrèrent en campagne. Ils ne trouvèrent nulle part de résistance ; les contrées de Marsi, Forconio, Valva et Penna ² rentrèrent sous l'obéissance de Trasimond ; la cité de Rieti fit de même, et enfin, au mois de décembre 740, le duc reprenait possession de Spolète sa capitale. La lutte était donc sérieuse entre les Lombards et les Romains ; ceux-ci avaient pour alliés les ducs de Spolète et de Bénévent. Cependant Trasimond ne tint pas les promesses qu'il avait faites au pape, au patrice et au peuple romain, concernant la restitution des quatre cités perdues au commencement de la guerre. D'un autre côté, Luitprand se préparait à entrer en armes dans le duché

¹ Le duché de Rome, dont les titulaires étaient nommés par l'empereur byzantin, se composait alors de la ville de Rome, ainsi que des forteresses, bourgs et villages de la Toscane et du *Latium*, tels que Porto, Centumcellæ (Civita-Vecchia), Blera, Maturana, Sutri, Népi, Castrum Galesii, Orta, Polimmarzo, Ameria, Tudertum, Pérouse, Narni, Otricoli, Segni, Anagni, Ferentino, Alatri, Frosinone et Tibur. (Bencini, *Not. ad Lib. Pontifical.* ; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1067.)

² *Marsicani, Forconini, Balvenses, Pennenses* (*Lib. Pontifical.*, *Notit.* xciii ; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1050). Nous suivons pour l'identification de ces villes ou contrées l'interprétation de Muratori, *Annal. Ital.*, ad ann. 740.

de Rome, lorsque, le pontife de bienheureuse mémoire Grégoire III étant mort, le très-saint Zacharie lui fut donné pour successeur. »

2. « Le Dieu tout-puissant inspira au nouveau pape un dévouement tel, qu'il n'eût pas hésité à donner sa vie pour le salut de son peuple. Il expédia sur-le-champ une ambassade au roi des Lombards, avec des lettres si touchantes que Luitprand promit de restituer les quatre cités qu'il détenait encore. De son côté, le très-saint pape réussit, par ses exhortations, à détacher la milice romaine de l'alliance avec Trasimond. Cette mesure mit fin à la guerre. Le duc de Spolète n'était plus assez fort pour résister à l'armée lombarde ; il vint se jeter aux genoux de Luitprand, implorant sa clémence. Trasimond eut le sort qu'il avait lui-même fait subir à son propre père. Le roi lui pardonna, à la condition de se faire couper les cheveux et d'entrer dans la cléricature ; le duché de Spolète fut donné à Ansprand, neveu du roi ¹ (742). Il ne fallait plus, pour compléter l'œuvre de pacification générale, que restituer au duché romain les quatre forteresses depuis si longtemps réclamées. Luitprand, malgré ses promesses, différait toujours. Le très-saint pontife Zacharie, décidé comme le bon pasteur à se sacrifier pour son troupeau, et plaçant en Dieu seul son espérance, sortit processionnellement de Rome, escorté de ses prêtres et de ses clercs. Il s'avança ainsi, avec une noble audace, jusqu'aux frontières du duché de Spolète, se dirigeant vers la cité des *Interamnenses* (Terni), où se trouvait alors le roi. A cette nouvelle, Luitprand fit partir Grimoald, son ambassadeur, pour accompagner honorablement le pontife jusqu'à Narni. Dans cette dernière ville, Zacharie trouva les ducs, les satrapes ², et les principaux chefs de l'armée lombarde, réunis par ordre de Luitprand pour le recevoir : ils le conduisirent jusqu'au huitième milliaire de Narni, où le roi en personne se présenta à sa rencontre.

¹ Nous empruntons à l'historien Paul Diacre, ces deux dernières phrases qui complètent le récit et ne se trouvent pas dans la notice du *Liber Pontificalis*. Le duc de Bénévent, Godescalc, allié de Trasimond, fut tué par ses sujets révoltés, et Luitprand rendit le duché à Gisulf II, fils de Grimoald.

² Nous conservons cette curieuse désignation de *satrapas*, telle que l'emploie le *Liber Pontificalis*. Cf. note 1, pag. 471 du tom. XVI et pag. 470 du tom. IX de cette *Histoire*.

Voyage
du pape à
Terni. En-
trevue avec
Luitprand.

Enfin, le jour de la sixième férie (vendredi), le très-saint pontife fit son entrée solennelle dans la cité des *Interamnenses* (Terni) et fut conduit en grande pompe à la basilique de Saint-Valentin, évêque et martyr¹, aux portes de laquelle le roi l'attendait, entouré de ses *optimates*. Après la prière solennelle, le roi reconduisit le pontife à un demi-mille de la cité, et chacun rentra sous ses tentes de campement. Le lendemain samedi, dans une longue conférence avec le roi, Zacharie le conjura de mettre un terme à des discordes qui avaient déjà coûté tant de sang, et d'inaugurer une politique de paix. Touché de ses pieux discours et plein d'admiration pour la fermeté et la sagesse du pontife, Luitprand consentit à restituer les villes et territoires dont il s'était emparé durant la guerre contre Trasimond. Plus tard, il ratifia solennellement cet acte dans l'oratoire du Sauveur, à la basilique vaticane. Luitprand ajouta dans l'acte de donation les territoires de Narni, Osimo, Ancône, Nomana et la vallée dite « la grande, » près de Sutri, dont il céda la propriété au bienheureux Pierre prince des apôtres. Il rendit tous les prisonniers de guerre appartenant au duché romain, et étendit cette faveur aux captifs originaires de Ravenne, entre autres aux consuls Léon, Sergius et Agnellus, qu'il remit entre les mains du pape. Durant son séjour à Terni, le pontife, sur la requête de Luitprand, sacra, dans la basilique de Saint-Valentin, un nouvel évêque en remplacement de Constantin qui venait de mourir. Le roi et tous les grands assistèrent à cette cérémonie. Zacharie y prononça un discours si émouvant que l'illustre assemblée ne put retenir ses larmes. Ce même dimanche, après la messe du sacre, le très-bienheureux pontife invita Luitprand à un festin qui commença par la

¹ Saint Valentin, évêque d'Interamne (Terni), promu à l'épiscopat par saint Victor I (185-197), fut martyrisé pour la foi durant la cinquième persécution générale, au commencement du III^e siècle. Voici sa notice au martyrologe romain, à la date du 14 février : *Interamnæ sancti Valentini episcopi et martyris, qui post diuinam cædem custodiæ mancipatus, cum superari non posset, mediæ noctis silentio ejectus de carcere, decollatus est, jussu Placidi urbis præfecti.* (Cf. Bolland., tom. II Februarii, pag. 754; *Martyrol. Roman.*, 14 Febr.) Le nom d'Intéramne (*inter amnes*) fut donné à cette ville parce qu'elle est située entre les deux bras du fleuve Nar, qui l'environne de tous côtés.

bénédiction apostolique. Le soir, le roi témoigna toute sa satisfaction, disant que jamais il n'avait passé une journée plus heureuse. Le lendemain, deuxième férie (lundi), le pontife et le roi prirent congé l'un de l'autre ; Aldeprand duc de Clusium, neveu du roi, le *gastald* (comte) Tacipert, Raming *gastald* de Toscane, et Grimoald furent chargés par Luitprand d'escorter l'homme de Dieu, et de faire entre ses mains la remise des cités, objet de son voyage. On passa donc par Ameria, Orta, Polimanzo, sur les frontières de la république romaine, et ces trois forteresses furent rendues au pape. On se dirigea ensuite, par le territoire de Sutri, sur les frontières lombardes de Toscane, près de Viterbe, où est située la ville de Bléra, dont le *gastald* Raming et Grimoald firent également la remise officielle. Ce fut ainsi que Zacharie, après une excursion bénie de Dieu, rentra à Rome avec la palme de la victoire. Tout le peuple se porta à sa rencontre, et avec des actions de grâces conduisit processionnellement le pape, au chant de la litanie, depuis l'église Sainte-Marie-ad-Martyres (Panthéon) jusqu'à Saint-Pierre. »

3. « L'année suivante, indiction XI^e (743), le roi Luitprand, qui n'avait pas encore conclu de traité de paix avec l'exarque de Ravenne, se mit en campagne pour assiéger cette ville. A cette nouvelle, l'exarque Eutychius, l'archevêque Jean de Ravenne, ainsi que toutes les populations de la Pentapole et de l'Emilie envoyèrent une ambassade au saint pontife, le suppliant d'intervenir pour les sauver. L'homme de Dieu adressa à Luitprand, avec de riches offrandes, une légation composée de l'évêque et *vice-dominus* (vidame) Bénédict et du primicier des notaires Ambroise. Mais toutes leurs instances échouèrent devant l'obstination du roi : ils revinrent sans avoir pu le détourner de son entreprise. Le très-saint pape se déterminâ donc, sans autre appui que sa foi, à entreprendre un second voyage. A l'exemple du bon pasteur, il quittait son troupeau pour voler au secours de la brebis en péril. Le duc Étienne fut chargé, en l'absence du pontife, de veiller à la sécurité de Rome. En partant, Zacharie se recommanda lui-même, ainsi que les prêtres et les clercs qui devaient l'accompagner, au bienheureux Pierre prince des apôtres. Or, par la volonté du Tout-Puissant, il

Guerre
de Luitprand
contre
l'exarque.

advint que, durant le voyage, les nuées couvrirent le ciel chaque jour, ne se dissipant qu'au moment où l'on dressait les tentes pour la nuit. Les chaleurs de la saison d'été n'apportèrent ainsi aucun dommage. A cinquante milles de Ravenne, l'exarque vint au-devant du pontife : la rencontre eut lieu dans la basilique du bienheureux Christophe ¹, en la cité nommée *ad Aquilam*. En entrant à Ravenne, une multitude immense acclama le très-saint pape. La foule rendait grâces au Seigneur et se prosternait les larmes aux yeux sur le passage du pontife : « Le voilà, le bon pasteur ! disaient toutes les voix ; il a quitté sa ville de Rome pour venir sauver Ravenne. » Or, ce même jour et à la même heure, les habitants de Pavie, capitale du roi des Lombards, virent dans les airs des armées célestes, aux cuirasses et aux boucliers étince-

¹ La fête de saint Christophe se célèbre le 25 juillet ; le martyrologe romain la mentionne en ces termes : *In Lycia sancti Christophori martyris, qui sub Decio virgis ferreis attritus et a flammæ æstuantis incendio Christi virtute servatus, ad ultimum sagittarum ictibus confossus, martyrium capitis obtruncatione complevit.* Nous croyons devoir faire suivre cette notice des observations que Baronius y ajoute dans son édition du martyrologe : *Christophori acta depravata ac inter se diversa admodum reperiuntur, quæ omnia censura indigeant. Quod pertinet ad giganteam staturam qua pingi consuevit, quid dicam non habeo, referam hic tantum ex hymno Breviarii Toletani, hos versus quibus ejus imago describitur, imo potius adumbratur :*

*Elegans que statura, mente elegãntior,
Visu fulgens, corde vibrans, et capillis rutilans,
Ore Christum corde Christum
Christophorus insonat.*

*De minimo grandis, ut ex milite
Dux fieret fidelium populorum.*

Porro ea cuncta quæ de sancto Christophoro feruntur, de palma, flumine, statura procera, ea inquam, omnia Hieronymus Vida episcopus Albæ allegorico sensu interpretata, egregio cecinit epigrammate. Les Bollandistes, au tom. VI de juillet, pag. 125-149, confirment le jugement porté par le savant cardinal sur les actes de saint Christophe. : *Difficile est ex fabulosa Christophori legenda aliquid certæ veritatis eluere.* Il est probable que ces actes, comme ceux de saint Georges et de sainte Catherine, furent à dessein corrompus par les hérétiques du 1^{er} siècle, *eo nimirum, ait synodus Gelasii, consilio, ut Dei martyres officerent ignominia, et qui illas historias audirent ad incredulitatem deducerent : quas omnes eadem sancta synodus vetuit publicari, ignique tradi mandavit.* (Baron., *Not. ad Martyrol. in fest. S. Georg.,* 23 april.)

lants comme des flammes. De Ravenne, le pontife dirigea sur Pavie le prêtre Étienne et le primicier des notaires Ambroise, afin de prévenir le roi Luitprand de son arrivée. Mais à Imola ¹, première ville des frontières lombardes, ils furent arrêtés par les magistrats, qui ne leur permirent point de continuer leur route. Les deux légats trouvèrent moyen, durant la nuit suivante, de faire partir un courrier chargé d'une lettre pour le pape. Au point du jour, le message fut remis au très-saint pontife. C'était un samedi. Sans perdre un instant, sans calculer le péril auquel il pouvait s'exposer, Zacharie quitta Ravenne et accourut pour délivrer ses légats. Il les fit mettre sur-le-champ en liberté, et leur ordonna de continuer leur voyage afin de prévenir Luitprand de sa prochaine arrivée, car il les suivit de près. Mais le roi lombard refusa de les admettre à son audience. Cependant, le 28 juin (743), veille de la fête des bienheureux Pierre et Paul princes des apôtres, le pontife arriva sur la rive droite du Pô, où l'attendaient les *optimates* de la cour lombarde. Franchissant le fleuve, en face de Pavie, il arriva pour l'heure de none à la basilique du Ciel-d'Or ², où il célébra la messe de la vigile. Puis il fit son entrée dans la capitale. »

4. « Le lendemain, fête du prince des apôtres, sur l'invitation de Luitprand, il célébra la messe solennelle à la même basilique du Ciel-d'Or ; après le repas, où le roi assista, ils revinrent ensemble à Pavie. Le lendemain, Luitprand envoya ses *optimates* inviter le saint homme à se rendre au palais ; il le reçut avec la plus grande magnificence. Ce jour-là, ils eurent un premier entretien, où le pape supplia Luitprand de renoncer à ses projets sur la Pentapole, de restituer les villes dont il s'était déjà emparé, la forteresse de Césena entre autres, suggérant comme moyen terme que,

Paix définitive. Mort de Luitprand.

¹ C'est la première fois que cette cité, dont le nom antique était *Forum Cornelii*, se trouve désignée sous son vocable actuel. Paul Diaire (*De gest. Langobardor.*, lib. II, cap. xviii ; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 493) nous apprend que le château fort de Forum Cornelii s'appelait *Imolas*, abréviation probablement de *in molas*, d'où le nom moderne Imola.

² Nous avons parlé précédemment de la fondation du monastère de Saint-Pierre-au-Ciel-d'or par Luitprand, et de la translation des reliques de saint Augustin dans l'église de cette abbaye. Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 572.

s'il répugnait trop au roi de les remettre directement à l'exarque, la restitution fût faite par l'intermédiaire du pontife. Aucune de ces propositions ne paraissait avoir chance d'être agréée, tant le roi se montra d'abord inflexible ; mais enfin il se laissa toucher, et consentit à rétablir les frontières de Ravenne dans leur ancien état. Jusqu'au retour des ambassadeurs qu'on devait envoyer à Constantinople pour y faire ratifier le traité, il fut convenu que le roi retiendrait un tiers du territoire de Césena et ne le remettrait qu'après la signature impériale. Dès le lendemain, le pontife quitta Pavie, et Luitprand l'accompagna au départ jusqu'à la rive gauche du Pô. Là, prenant congé de l'homme de Dieu, il le fit escorter par ses ducs et *primates*, chargés de remettre entre ses mains la portion de territoire restituée à l'exarchat. Cette restitution eut lieu en effet. La cité de Ravenne et la Pentapole furent ainsi, par la miséricorde divine, arrachées à l'oppression qui les menaçait. Jusque-là Luitprand avait intercepté toutes les communications, et le peuple souffrait cruellement du manque de vivres. L'abondance revint avec la paix ; tous purent, selon l'expression des saints livres, « se rassasier de froment, d'huile et de vin. » Zacharie et ceux qui l'avaient accompagné dans cet heureux voyage rentrèrent à Rome au chant des hymnes d'action de grâces. Le pontife voulut célébrer de nouveau, au milieu de ses fidèles, dans la basilique vaticane, la fête des bienheureux Pierre et Paul princes des apôtres. Il conjurait avec ferveur la clémence divine de préserver à l'avenir le peuple de Rome et celui de Ravenne contre les violences et la perfidie lombardes. Sa prière fut exaucée. On apprit bientôt que Luitprand venait de mourir. Il avait laissé le trône à son neveu Hildebrand, qui portait déjà depuis quelques années, conjointement avec son oncle, le titre de roi. Mais Hildebrand s'était fait détester par sa mauvaise conduite ; les Lombards le détrônèrent et élurent pour les gouverner le duc de Frioul, Ratchis, prince sage et pacifique (744), dont l'avènement causa une joie universelle non-seulement à Rome et à Ravenne, mais dans toutes les provinces d'Italie. Le très-bienheureux pontife lui envoya une ambassade solennelle, et Ratchis, pour témoigner son respect filial au prince des apôtres, conclut

avec les Romains un traité de paix qui devait durer vingt ans. L'Italie put ainsi se reposer après tant d'agitations. »

5. « Zacharie fit exécuter dans le patriarcat de Latran, en avant de la basilique du pape Théodore de bienheureuse mémoire, un *triclinium* en marbre avec des mosaïques et des peintures ; il décora l'oratoire et le portique du bienheureux Sylvestre et y plaça les images et les statues du saint. Il fit élever le portique et la tour qui protègent l'entrée des archives du Latran, y plaça des portes de bronze ornées de la figure du Sauveur, et fit poser des grilles de fer ouvragé à toutes les ouvertures. A l'étage supérieur de la tour, il disposa un *triclinium*, éclairé par des fenêtres également grillées, et y plaça une table géographique représentant toutes les contrées de l'univers ¹. Chacune d'elles y était désignée par un distique latin. Tout le palais patriarcal, qu'il trouva dans un état complet de délabrement, fut restauré par ses soins. A la basilique vaticane, il donna les tentures de soie qui recouvrent les entre-colonnements. Il fit disposer les armoires de la bibliothèque, et enrichit ce dépôt de tous les *codices* qu'il avait en sa possession. Les livres liturgiques dont on se sert dans le courant de l'année furent disposés dans un meilleur ordre. Il constitua une somme de vingt livres d'or, dont le revenu doit être employé chaque année à l'achat de l'huile nécessaire pour les lampes qui brûlent constamment devant la confession de saint Pierre ; le pontife frappa d'anathème quiconque détournerait cette offrande de sa pieuse destination. Il fit exécuter pour le maître-autel un parement de soie et d'or, enrichi de pierres précieuses, dont la broderie représente la nativité de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ. Enfin, il offrit, de ses propres deniers, une couronne lampadaire d'argent massif, avec dauphins ciselés, du poids total de cent vingt livres. »

Travaux
de Zacharie
dans les ba-
siliques de
Rome.

¹ Voici la note de Victorelli à ce sujet : *Triclinium seu cœnaculum suum Zacharias in Lateranensi patriarchio conditum provinciarum omnium Christiani orbis tabulis exornaverat, seipsum aliosque Christi vicarios monens, ne inter epulas quidem ecclesiarum toto orbe diffusarum memoriam et sollicitudinem principi sacerdotum abjiciendam esse. Tempore Zachariæ in die dominicæ Cæne et tempore Leonis etiam in Natali Domini, clerus, clerique optimates in triclinio cum summis pontificibus convivari solebant.*

Lettres
de Zacharie
à Constantin-
Copronyme.

6. « Lors de sa promotion, le très-bienheureux pontife avait adressé, selon l'usage, et pour accomplir le devoir de sa charge apostolique, des lettres synodiques au clergé de Byzance et au très-sérénissime empereur Constantin, pour les rappeler à l'orthodoxie. Les apocrisaires, en arrivant à Constantinople, trouvèrent le palais impérial au pouvoir d'un usurpateur, nommé Artabaze. Celui-ci, pendant que Constantin Copronyme était allé combattre les Agariens (Sarrasins), avait répandu l'or à profusion parmi le peuple de la capitale, et s'était fait proclamer empereur. A cette nouvelle, Constantin accourut d'Orient avec son armée, assiégea la cité, l'emporta de vive force et ressaisit le pouvoir. Artabaze et ses fils eurent les yeux crevés; les principaux auteurs de la révolte furent envoyés en exil. Les légats du siège apostolique, arrivés durant cette conflagration, reçurent ordre de se présenter à l'audience impériale. Constantin les traita favorablement, et les renvoya en Italie avec une lettre où il faisait donation à l'église romaine et au très-bienheureux pape des deux domaines de Nympha et de Normia, qui avaient jusque-là relevé du fisc impérial (744). »

7. « Vers cette époque, Carloman, fils de Charles Martel, prince des Francs, renonçant à la gloire et à la puissance de la terre, vint avec quelques-uns de ses fidèles se prosterner au tombeau du bienheureux Pierre prince des apôtres. Il fit vœu de se consacrer à la milice ecclésiastique, et fut admis par le très-saint pape Zacharie dans l'ordre de la cléricature. Entre autres offrandes à la basilique vaticane, Carloman fit ériger devant la confession la grande arcade d'argent du poids de soixante-dix livres. Quelque temps après, le prince se rendit au monastère du bienheureux Benoît, au Mont-Cassin, sur les frontières des Aquinates, prononça ses vœux et se fixa dans cette retraite avec l'intention d'y terminer ses jours (747). — En ce temps, des trafiquants vénitiens, qui parcouraient les *nundinæ* (marchés) de l'Italie, vinrent à Rome sous le prétexte apparent d'y vendre diverses marchandises. Mais leur commerce réel consistait à embaucher des multitudes de jeunes gens et de jeunes filles, qu'ils allaient ensuite vendre comme esclaves à la race païenne et musulmane des côtes d'Afrique. Le

Un fils de
Charles Mar-
tel au Mont-
Cassin.

très-saint père interdit pour jamais ce trafic infâme. Comme les Vénitiens se plaignaient qu'il leur fit perdre ainsi des sommes énormes, car ils avaient des vaisseaux remplis de ces malheureuses victimes de leur cupidité, Zacharie leur paya le prix qu'ils demandèrent, et délivra tous les captifs. »

8. « La paix, conclue pour vingt ans entre Ratchis et les cités italiennes de l'exarchat, fut rompue à cette époque (749). Le roi lombard, irrité de quelques injustices commises à son détriment, entra en campagne. Il avait résolu d'envahir toute la Pentapole, et vint mettre le siège devant Pérouse. A cette nouvelle, le très-saint pape, confiant encore une fois dans le secours de Dieu, partit accompagné d'un petit nombre de clercs et de quelques *optimates*, et arriva à Pérouse au moment où cette ville était cernée de toutes parts. Il offrit au roi des présents magnifiques, le conjura au nom du Seigneur d'oublier ses ressentiments, et obtint la levée du siège. Durant ses conférences avec le pontife, Ratchis sentit son âme s'éveiller aux choses du ciel. Quelque temps après, abdiquant la dignité royale, il se rendit, avec sa femme et sa fille, au tombeau du prince des apôtres, reçut la tonsure cléricale des mains de Zacharie, et toute cette famille illustre embrassa la vie monastique (749) ¹. »

9. « Sous le pontificat de Zacharie, le Seigneur notre Dieu enrichit la ville de Rome d'un trésor inappréciable. Le très-saint pape découvrit dans la basilique patriarcale de Latran un reliquaire contenant le chef du bienheureux martyr Georges, avec une inscription grecque en attestant l'authenticité. Toute la population de Rome accourut, au chant des hymnes sacrés, pour vénérer l'insigne relique, qui fut processionnellement transférée dans la diaconie de la région II^e, érigée sous le vocable de Saint-Georges-*ad-velum-areum* (aujourd'hui *in-Velabro* ²). — En ce temps, le patrice

¹ Tasia, femme de Ratchis, et Ratrudis, sa fille, vinrent fonder près du Mont-Cassin, à Piombarola, une abbaye de religieuses, où elles finirent saintement leurs jours. Trois siècles plus tard, on montrait encore au Mont-Cassin une vigne qui portait le nom de Ratchis, parce que ce prince l'avait plantée et cultivée de ses mains.

² Nous avons précédemment noté, sous le pontificat de saint Léon II, la

Abdication
de Ratchis et
sa retraite
au Mont-
Cassin.

Derniers
travaux et
mort du pape
Zacharie.

Théodore, fils du magnifique Cataxas, légua, pour la rémission de ses péchés, au bienheureux Pierre prince des apôtres un *prædium* situé au cinquième milliaire, sur la voie Tiburtine, dans lequel se trouve l'oratoire de Sainte-Cécile. Le pape décora cet oratoire avec magnificence, et l'agrandit par des constructions nouvelles. Il acheta les champs circonvoisins, qui prirent dès lors le nom de *domus culta sanctæ Cecilie*, en fit don à perpétuité au bienheureux Pierre, et y érigea l'oratoire dédié à saint Cyr, qu'il enrichit de nombreuses reliques. Il convertit de même en *domus cultæ* (fermes) un patrimoine de Toscane, et les propriétés léguées à saint Pierre par Anna, veuve du primicier Agathon. Il acheta encore, de ses deniers, les *massæ* (terres) d'Antro et de Formies, qu'il transforma également en *domus cultæ*, et qu'il donna à la basilique vaticane. Dans une assemblée solennelle, où fut convoqué tout le collège des prêtres, il promulgua une constitution interdisant sous peine d'anathème d'attenter à ces propriétés désormais sacrées. Le très-bienheureux pape ordonna que les distributions hebdomadaires d'aliments et de subsides, qui se font aux pèlerins et aux pauvres dans la basilique Saint-Pierre, fussent fournies par les *paracellarii* (cellériers) du palais patriarcal de Latran. Il étendit ces distributions aux pauvres et aux malades de tous les quartiers de Rome. Sa dernière œuvre fut la restauration de l'église du bienheureux martyr Eusèbe, dont la toiture s'était écroulée; il l'accomplit avec le goût et la magnificence qui distinguèrent les nombreux travaux exécutés par lui dans les diverses églises de Rome. Zacharie avait un tendre amour pour son clergé; il fit doubler pour les prêtres les distributions annuelles. Père et pasteur, il avait des entrailles de miséricorde, il savait échauffer le zèle de tous, il ne

fondation de cette basilique. Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 404. Aujourd'hui encore, les fidèles vénèrent le chef du saint martyr, déposé en ce lieu par le pape Zacharie (Bleser, *Rome et ses monuments*, pag. 254). Les Bollandistes au 23 avril, pag. 109, dans le commentaire sur les actes de saint Georges, expriment l'opinion que la précieuse relique retrouvée sous le pontificat de Zacharie avait jadis été donnée à la basilique de Saint-Jean de Latran par l'impératrice sainte Hélène. En l'année 1600, le pape Clément VIII octroya à la ville de Ferrare une portion considérable de cette relique insigne.

laissait molester personne. Sous son administration, le peuple de Dieu vécut en sécurité et dans une allégresse sainte. Il traduisit en grec les quatre livres des *Dialogues* de son prédécesseur de bienheureux souvenir, le pape Grégoire [le Grand], afin de mettre cet ouvrage à la portée des Orientaux qui ne savent pas le latin ¹. En trois ordinations au mois de mars, il ordonna trente prêtres, cinq diacres, et quatre-vingt-cinq évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli à Saint-Pierre le jour des ides de mars indication v^e (15 mars 752), et le siège resta vacant douze jours ². »

10. L'intéressante notice du *Liber Pontificalis* nous fait comprendre comment les papes étaient devenus alors, selon l'expression de saint Grégoire II, les véritables arbitres de l'Italie. Placés entre la politique byzantine des exarques de Ravenne et la royauté lombarde, qui subissait les attaques d'une féodalité militaire où le vassal cherchait perpétuellement à supplanter le maître, les vicaires de Jésus-Christ, pasteurs, pères et défenseurs des peuples, se voyaient investis, dans l'ordre politique, d'une prépondérance qu'ils ne durent qu'à leurs bienfaits et à l'autorité morale de leur caractère. Saint Zacharie fut très-réellement le sauveur des populations de Rome et de l'exarchat. L'histoire le constate; elle s'associe à

Premières
monnaies
pontificales.

¹ Jean Diacre, au livre IV de la Vie de saint Grégoire le Grand, chap. LXXV (*Patr. lat.*, tom. LXXV, col. 225), confirme le fait en ces termes : « L'évêque de la sainte église romaine, Zacharie, qui possédait à fond les deux langues latine et grecque, traduisit en cette dernière les *Dialogues* de saint Grégoire le Grand, afin d'en faire jouir les églises d'Orient. Mais la perfidie grecque trouva moyen d'altérer le fameux passage relatif à la procession du Saint-Esprit, tel qu'il se trouve et dans le texte latin original et dans la traduction de Zacharie. Le nom du Père fut effacé frauduleusement par les Grecs. » Le passage auquel Jean Diacre fait allusion, et dont l'importance dogmatique, n'échappera à personne, se trouve à la fin du xxxviii^e et dernier chapitre du livre II des *Dialogues* de saint Grégoire le Grand (*Patr. lat.*, tom. LXVI, col. 204). Voici le texte latin, c'est-à-dire l'expression authentique de saint Grégoire : *Cum enim constet quia Paracletus Spiritus a Patre semper procedat et Filio*. La version grecque altérée par les falsificateurs byzantins, travestit la pensée du saint docteur en ces termes : Φακνερὸν ὄν ὑπάρχει ἔτι τὸ Παράκλητον Πνεῦμα ἐκ τοῦ Πατρὸς προέρχεται, καὶ ἐν τῷ Υἱῷ διαμένει (*Patr. lat.*, tom. LXVI, col. 203).

² *Lib. Pontifical.*, Notit. xciii; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1047-1062.

la reconnaissance des habitants de Ravenne, agenouillés sur le passage du vicaire de Jésus-Christ, et disant : « Le voilà notre pasteur, il quitte ses enfants de Rome pour venir nous sauver ; » elle bénit la main généreuse du pontife qui brisa les chaînes de l'esclavage et arracha leur proie aux trafiquants de Venise, inventeurs de la traite en Europe. Les monuments sont d'accord avec les chroniques pour attester l'existence du droit, quasi souverain, exercé dès lors à Rome par les papes. Mozzoni, dans ses *Tavole Cronologiche*, a reproduit les premières monnaies pontificales, frappées au nom de saint Grégoire III et de saint Zacharie. Ce sont des pièces de cuivre, ayant la forme carrée, portant à la face le nom du pape et au revers l'inscription *Sancti Petri*. L'empreinte de la croix est reproduite sur chaque côté : le nom du pape est toujours au génitif, *Gregorii papæ*, *Zachariæ papæ*, par un sous-entendu plein d'une charitable délicatesse. Pour compléter la phrase inachevée, il faut suppléer le mot *eleemosyna* ; ces humbles pièces de monnaie représentent ainsi l' « aumône de saint Pierre, de Grégoire, de Zacharie, » aux pauvres de Rome, aux pèlerins du monde entier, qui venaient se prosterner sur le tombeau des apôtres¹. La charité des pontifes romains leur préparait ainsi un empire immortel.

§ II. Constantin V Copronyme.

11. Au moment où saint Zacharie montait sur le siège apostolique, presque tous les trônes changeaient de maîtres : des révolutions éclataient à la fois sur tous les points du monde. A Constantinople, Léon III l'Isaurien, ce farouche iconoclaste, laissait en mourant (741), outre son fils et successeur Constantin V Copronyme, âgé de vingt-deux ans, une fille, Anna, mariée au curopalate Artabaze. Constantin Copronyme, sans aucune des qualités de son père, en avait tous les défauts et tous les vices, exagérés encore par une éducation telle que pouvait la recevoir un

¹ Mozzoni, *Tavol. cronol. et critich. della storia della chiesa universal. Secol. ottav.*, pag. 95.

porphyrogénète, avec le système de corruption précoce dont le servilisme byzantin entourait l'enfance et la jeunesse des princes nés sur le trône. Élevé dans l'impiété par le renégat Baéser, favori de Léon l'Isaurien ¹, il ne se contenta plus de briser les images, il défendit de donner le titre de saints à ceux que l'Église invoquait comme tels. « Ils n'ont, disait-il, aucun pouvoir; leurs reliques sont de vils ossements qu'il faut se hâter de réduire en cendres, pour mettre un terme à une dégoûtante superstition. » Le culte de la sainte Vierge lui était particulièrement odieux. Au milieu de ses débauches, il en faisait le texte habituel de plaisanteries blasphématoires et sacrilèges. Les dogmes de la maternité divine, de la virginité immaculée de Marie, révoltaient les instincts pervers de cet adolescent, dont la corruption⁷ avait fait un incrédule. « Voyez cette bourse pleine d'or, disait-il à ses courtisans; vous l'estimez tant qu'elle est pleine. Vide, vous n'en faites aucun cas. C'est l'histoire de Marie. » On trouvait sans doute au palais la comparaison fort ingénieuse, surtout si le jeune empereur vidait la bourse entre les mains de ses compagnons de débauches. Mais le peuple, profondément attaché au culte de Marie, la protectrice céleste de Constantinople, témoignait toute son indignation et toute son horreur. Constantin acheva de l'exaspérer en profanant les églises : il y fit peindre des chasses et des courses de char en guise de tableaux religieux; des chevaux, habilement sculptés, prirent la place des statues des saints. Copronyme, comme autrefois Caligula, avait la passion du cheval; on le surnomma *Caballinus*. Il en vint à trouver que les odeurs de l'écurie étaient les parfums les plus suaves, il n'en voulut plus d'autres, et les courtisans bon gré mal gré durent, à l'imitation du maître, adopter cette mode infecte. Autant il aimait les chevaux et la volupté, autant il détestait les religieux, les « hommes noirs, » ainsi qu'il les appelait. Les prisons se peuplèrent de vierges consacrées au Seigneur, de prêtres et de moines. Les monastères furent détruits. « Fort contre Dieu seul, faible dans tout le reste, ajoute un historien moderne,

¹ Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 604-605.

Copronyme était le jouet des plus superstitieuses terreurs. Nourri dès l'enfance dans les sombres mystères de la magie, il invoquait les démons par des sacrifices nocturnes, il consultait les entrailles des victimes : un songe, un sinistre présage le faisaient pâlir d'effroi ¹. » Il eut bientôt des sujets de crainte plus sérieux. Les Sarrasins venaient d'envahir l'Asie-Mineure ; en quelques marches, ils pouvaient atteindre Constantinople. Le peuple, révolté de la tyrannie de Copronyme, appelait au trône le curopalate Artabaze. Celui-ci était alors avec quelques troupes à Dorylée ; il pouvait se joindre aux Sarrasins pour renverser son beau-frère. Dans cette anxiété, Copronyme prit le parti de se mettre à la tête d'une armée pour aller combattre un double ennemi, les Sarrasins et Artabaze. Il quitta Constantinople le 27 juin 742, et vint camper près de Crase, en Phrygie. Le curopalate, étranger au mouvement d'opinion qui se produisait en sa faveur, ne songeait point à se révolter, lorsqu'il reçut l'ordre d'amener ses deux fils en otage au camp impérial. Pour toute réponse, il réunit les guerriers qu'il avait sous la main, y joignit tous les auxiliaires qui voulurent partager sa fortune, et marcha contre Copronyme. Sur sa route, il rencontra Baéser, accouru avec l'élite de l'armée impériale ; Baéser fut tué dans le combat, et ses troupes taillées en pièces. Constantin épouvanté se sauva presque seul en Phrygie.

Ambassade
des deux
empereurs ri-
vaux au calife
Hescham.

12. Artabaze fut accueilli à Constantinople comme un libérateur. Le patriarche Anastase, cet intrigant auquel saint Germain avait prédit les honneurs de l'hippodrome ², et qui devait son élévation à Léon l'Isaurien, n'omit pas l'occasion d'ajouter à ces tristes antécédents un nouvel acte d'ingratitude. Du haut de l'ambon, dans la basilique des saints apôtres, un crucifix à la main, il déclamaient contre Copronyme et exaltait le nouveau César. « Chrétiens, disait-il, écoutez ma parole, et connaissez le tyran dont vous êtes enfin délivrés. Voici ce que j'ai entendu de la bouche de Copronyme ; j'en prends à témoin le Dieu crucifié dont je tiens l'image :

¹ Lebeau, *Hist. du Bas-Empire* tom. XIII, pag. 402 — ² Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 610-611.

Gardez-vous de croire, me disait ce prince apostat, que le Christ, né de Marie, soit fils de Dieu : il ne fut qu'un homme comme je le suis moi-même. Entre sa naissance et la mienne, il n'y eut pas de différence ; ma mère s'appelait aussi Marie. » A cet exécrationnable blasphème, le peuple répondit par des cris d'horreur. Artabaze fut acclamé et couronné des mains du patriarche (743). Son premier décret eut pour but de rétablir le culte des images. Anastase, qui s'était fait iconoclaste sous Léon l'Isaurien, redevint orthodoxe pour conserver la faveur d'un prince catholique. La conscience des prélats byzantins était mobile comme la fortune. Les événements prirent bientôt une tournure inattendue. Copronyme avait rencontré en Phrygie deux habiles généraux, Longin et Sisinnius, qui jurèrent de le rétablir sur le trône. Ils eurent l'idée d'envoyer à Damas, près du calife Hescham, une ambassade chargée de réclamer son intervention en faveur de Copronyme. Leurs envoyés y rencontrèrent ceux d'Artabaze, venus pour la même cause. Hescham dut ressentir un profond mépris pour ces deux princes chrétiens sollicitant à la fois du successeur de Mahomet l'investiture de l'héritage de Constantin le Grand. Le calife en vieillissant était devenu féroce ; depuis deux ans, il faisait impitoyablement égorgé tous les prisonniers chrétiens qui refusaient d'apostasier leur foi. Les expéditions presque toujours victorieuses de Soliman, son fils, dans les provinces de l'empire amenaient chaque année au fond de l'Orient des multitudes de captifs, destinés à périr sous le glaive musulman. C'est ainsi que le noble patricien, Eustathius, tombé entre les mains de Soliman (741), fut conduit à Charres en Mésopotamie et égorgé pour la foi chrétienne ¹. Hescham congédia honteusement les ambassadeurs de Copronyme et d'Artabaze, se réservant de mettre à profit, pour la plus grande prospérité de l'empire mahométan, les discordes intestines de l'empire chrétien. Mais il n'en eut pas le temps, et mourut quelques semaines après (743), laissant le trône du prophète et la haine du nom de Jésus-Christ à son neveu, Walid II, qui débuta par faire crucifier l'évêque

¹ Bolland., *Act. S. Eustath.*, XIV mart.

de Damas saint Pierre *Capitoliades*¹, et trancher la tête à un receveur des impôts, Pierre de Majuma², lequel avait osé dire en public : « Anathème à Mahomet, aux visions du Koran et à tous ceux qui y croient ! » Walid II envoyait en même temps une armée, sous les ordres de l'émir Gamer, ravager la Cilicie.

Victoire
de Copro-
nyme. Ses
vengeances.

13. Dans l'intervalle, Constantin Copronyme était remonté sur le trône. Les deux généraux Longin et Sisinnius, sans attendre l'issue des négociations entamées à Damas, avaient réuni une puissante armée. De son côté, Artabaze, soutenu par les sympathies du peuple de la capitale et des provinces circonvoisines, passa lui-même le Bosphore avec ses troupes. La rencontre eut lieu sous les murs de Sardes. Artabaze, complètement vaincu (mai 743), s'enfuit à Cysique sur l'Hellespont, se jeta dans une barque de pêcheur et rentra à Constantinople, où il apporta lui-même la nouvelle de son désastre. Copronyme ne tarda pas à l'y suivre, et les deux généraux auxquels il devait ce retour de fortune commencèrent un siège en règle. Il dura près de cinq mois, avec un acharnement qui s'expliquait, d'un côté, par l'horreur des Byzantins pour le nom de Copronyme, de l'autre, par la perspective du pillage promis aux vainqueurs. La famine arriva à un tel degré, dans la capitale assiégée, qu'un boisseau d'orge se vendait douze pièces d'or, environ deux cent quarante francs de notre monnaie. Les habitants préféraient mourir de faim plutôt que de se rendre ; on en vit se précipiter du haut des remparts, et expirer aux yeux du tyran, dont ils défiaient ainsi l'impuissante colère. Constantin put réfléchir sur l'injustice de sa conduite passée, qui lui valait des inimitiés si implacables. La nécessité le rendit clément : il donna ordre d'accueillir tous ceux qui se présenteraient aux portes, et de leur fournir des aliments. Enfin, le 2 novembre 743, dans un dernier assaut tenté durant la nuit, les murailles furent emportées. Artabaze et ses deux fils, qui avaient réussi à gagner par mer le port de Nicée, furent pris et ramenés au vainqueur. Copronyme leur fit crever les yeux. Le patrice Bactacius, principal ministre d'Arta-

¹ Bolland., *Act. S. Petr. Damascen.*, 4 octobr. — ² Bolland., *Act. Sanct. Petri Mavimen.*, 21 febr.

baze, fut décapité dans l'hippodrome : sa tête sanglante demeura trois jours suspendue à la colonne milliaire de l'Augusteon¹. Avec le pouvoir, Copronyme reprenait ses instincts de férocité naturelle. Il ne fit grâce à aucun des sénateurs compromis sous le régime précédent ; il fit mourir les uns, crever les yeux, couper les pieds et les mains aux autres. Les maisons particulières, quartier par quartier, furent livrées au pillage de la soldatesque. Quand il y eut assez de ruines et de sang, on termina ces cruelles exhibitions par les jeux du cirque. Artabaze y fut promené, chargé de fers avec ses fils, chacun monté à rebours sur un âne dont il tenait la queue entre les mains. Le patriarche Anastase, les yeux crevés, partagea le même honneur, et put se rappeler la prédiction de saint Germain. Sisinnius, l'un des deux généraux qui avaient rétabli Constantin V sur le trône, s'était intéressé en faveur d'Anastase et avait demandé qu'on le maintînt dans sa dignité. L'empereur fit droit à la requête. Après sa promenade à l'hippodrome, le patriarche fut reconduit à son palais, où, jusqu'en 753, époque de sa mort, il vécut aveugle, sanctionnant tous les édits iconoclastes qu'il plaisait à Copronyme de publier. Pour couronner tant d'horreurs par une suprême ingratitude, quarante jours après son retour à Constantinople, l'empereur fit crever les yeux au général Sisinnius.

14. Cependant les légats du pape saint Zacharie trouvèrent, ainsi que nous l'apprend le *Liber Pontificalis*, un accueil favorable près du monstre couronné. C'est que, suivant la judicieuse remarque de Lebeau, Constantin avait besoin du pape pour conserver l'Italie. Sa bienveillance à l'égard des apocrisiaires romains fut un acte de politique, et non point un retour à la communion orthodoxe. Plus que jamais, Copronyme voulait faire prévaloir le système iconoclaste, lequel, dans sa pensée, n'était qu'une transition vers l'abandon

Révolutions
dans l'empire
musulman.

¹ « Trente ans après, dit Lebeau, Copronyme qui n'oubliait que les services croyant avoir à se plaindre de la veuve de Bactacius, l'obligea d'aller elle-même déterrer les os de son mari, qu'elle avait fait inhumer dans un monastère, et de les porter dans sa robe au lieu où l'on jetait le corps des suppliciés. » (*Hist. du Bas-Empire*, tom. XIII, pag. 412.)

complet du culte chrétien. Il rédigea une formule d'excommunication contre l'illustre docteur saint Jean Damascène, dont les écrits continuaient à se répandre en Orient. Chaque année, on devait renouveler la lecture publique de cet anathème impérial dans toutes les églises de l'empire. On voit que Copronyme prenait au sérieux son rôle de César-pontife selon l'ordre de Melchisédech ¹, et que son paganisme pratique s'arrangeait très-bien d'une dogmatique officielle imposée par l'État aux chrétiens. De telles inconséquences se rencontreraient, si on voulait les noter, ailleurs que chez les Grecs dégénérés du bas-empire; elles n'en sont ni moins odieuses ni moins absurdes. Il était plus facile d'anathématiser saint Jean Damascène que de vaincre les califes de Damas. La tyrannie de Constantin était tellement exécrée, que les peuples d'Orient faisaient publiquement des vœux pour en être délivrés par les armées musulmanes. Il n'en fut rien : le règne de Constantin V devait se prolonger jusqu'en 775, et, par une durée exceptionnelle de trente-quatre ans, tromper toutes les espérances de ses victimes. Les byzantins expièrent ainsi, sous la verge d'un César à moitié fou, leurs révoltes perpétuelles contre la foi catholique et contre l'autorité du successeur de saint Pierre. Les califes n'eurent ni le temps ni la force d'achever la ruine de l'empire. Une prescription formulée par le Koran, et encore en vigueur de nos jours, transmet le sceptre du prophète, non pas au fils aîné du dernier titulaire, mais au plus âgé des membres de la famille régnante. En vertu de ce principe, Hescham eut, comme nous l'avons dit, pour successeur son neveu paternel, Walid II, fils d'Yézid. Cette rétroversion éloignait de la couronne le fils d'Hescham, Soliman, dont les exploits militaires avaient depuis dix années, porté tant de fois l'épouvante jusqu'à Constantinople. Elle sauva l'empire byzantin, mais elle perdit la dynastie des Ommiades. Walid II, élevé dans la mollesse du sérail, ne parut un instant sur le trône que pour y afficher ses goûts sanguinaires et les plus honteuses débauches. Il fut assassiné en 744, remplacé par son frère Yézid III, qui eut quelques semaines après le même sort, et enfin par son second frère

¹ Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 110.

Ibrahim I, que son cousin Merwan déposa en 743, pour régner à sa place. Soliman essaya de lutter contre cet usurpateur, il fut vaincu et décapité. Ces tragédies de famille achevèrent de discréditer la race des Ommiades. Les musulmans fidèles n'avaient jamais eu beaucoup d'affection pour une dynastie usurpatrice, qui ne se rattachait par aucun lien à la descendance de Mahomet. Or, il restait de cette descendance sacrée, outre la branche des Alides qui avait fourni les premiers successeurs du prophète, celle des Abbassides, issue d'Abbas, frère d'Abu-Taleb, oncle de Mahomet. Elle avait alors pour chef Aboul-Abbas, grand homme de guerre, lequel ne tarda point à revendiquer, les armes à la main, l'héritage de ses aïeux. Les peuples du Khorassan furent les premiers à embrasser sa cause. A leur tête, Aboul-Abbas vint se faire proclamer calife dans la grande mosquée de Koufah (749). Merwan avait déjà perdu contre ce rival formidable deux batailles sanglantes. Une troisième fut livrée dans les plaines historiques d'Arbelles. Encore une fois vaincu, Merwan se retira, toujours poursuivi, jusqu'en Égypte. Là, de nouveau défait par l'émir Abdallah, sur les bords du Nil, il fut tué dans une mosquée où il s'était réfugié sous la protection du droit d'asile (750). Sa tête, envoyée à Aboul-Abbas, fut promenée dans toutes les grandes cités de l'empire. Avec Merwan II se terminait la dynastie des Ommiades orientaux, après une durée de quatre-vingt-douze ans. Un prince de cette famille se créa bientôt une nouvelle souveraineté en Occident. Aboul-Abbas inaugura son règne par des cruautés et des proscriptions qui lui valurent le surnom de *El-Saffah*, le sanguinaire. Sous l'apparence d'une feinte réconciliation, il invita quatre-vingts émirs Ommiades à un grand festin, pendant lequel il les fit tous égorger. Un seul rejeton de cette malheureuse famille, Abdel-Rahman (Abdérame), petit-fils du calife Hescham, parvint à se sauver en Afrique, où il réunit autour de lui des partisans dévoués. A leur tête, il franchit le détroit de Gibraltar, débarqua en Espagne et se fit proclamer à Cordoue sous le titre d'*Emir-al-Moumenin*, prince des croyants (756). Dès lors, le royaume musulman de la péninsule, détaché du califat oriental, forma une souveraineté héréditaire et indépendante.

Redouble-
ment des per-
sécutions de
Copronyme
contre
les saintes
images.

15. Les révolutions de l'empire arabe laissèrent à Constantin Copronyme le loisir de poursuivre son œuvre de tyrannie et d'irréligion. Un empereur digne de ce nom aurait profité des guerres sanglantes que les Ommiades et les Abbassides se livraient entre eux pour reconquérir la Phénicie, la Judée, l'Égypte, toutes les provinces arrachées au monde chrétien par les fils de l'Islam. Mais Copronyme était incapable de résolutions généreuses. Ses exploits, ou plutôt ceux de ses lieutenants, consistèrent à reprendre aux Sarrasins deux petites cités de la Comagène, Dolichium et Germanicia (746). Personnellement il s'acharnait contre le catholicisme. Toutes les images saintes étaient abattues, il n'en restait plus à outrager ni à spolier : mais la foi orthodoxe survivait encore dans le peuple. Constantin s'avisa de ressusciter les hérésies surannées d'Eutychès et de Pierre le Foulon. Il fit venir d'Isaurie, patrie de son père, tous les parents de l'ancien marchand de bestiaux. On comprend que le nombre dut en être d'autant plus considérable, que l'ambition de la famille s'était plus démesurément accrue par la fortune inespérée de l'un de ses membres. Ce fut donc une véritable colonie qui arriva des frontières de l'Isaurie et de la Thrace, invoquant son alliance avec l'auguste dynastie de Copronyme. Tous ces paysans, transformés du jour au lendemain en patrices et en sénateurs, se drapant sous la toge et le latyclave, s'assirent le plus sérieusement du monde sur les chaises curules mises à leur disposition. Théologiquement les uns professaient la doctrine des patripassiens, et chantaient l'hymne de Pierre-le-Foulon, conservée dans leurs montagnes : *Unus de Trinitate passus est* ; les autres tenaient pour l'hérésie des monophysites, ne reconnaissant qu'une seule nature en Jésus-Christ. Mais tous acceptaient avec enthousiasme et soutenaient de leur crédit naissant le dogme iconoclaste qui appartenait plus spécialement à leur dynastie. Ce fut donc partout un redoublement de fureur contre les images saintes ; on n'eût plus trouvé une seule croix dans l'empire créé jadis en faveur de Constantin le Grand par ce signe victorieux.

Ténèbres
à Constan-
tinople.

16. « Tout à coup, dit l'historien saint Théophane, le 10 août 746, d'épaisses ténèbres se répandirent sur la ville de Constantinople,

comme autrefois à l'époque de Moïse sur la ville des Pharaons. Ces ténèbres palpables durèrent six jours consécutifs, jusqu'au 18 du même mois ¹. » L'épouvante produite par ce sinistre phénomène n'était pas encore oubliée, lorsque, le 18 janvier 747, vers dix heures du matin, un effroyable tremblement de terre se fit sentir dans toute la Syrie, la Palestine et les régions du Jourdain. « Des myriades d'hommes, reprend Théophane, périrent dans cette catastrophe ; le nombre des victimes fut incalculable : partout les cités, les églises, les monastères furent renversés ; en particulier les environs de Jérusalem subirent une dévastation complète. » La série de désastres n'était point encore à son terme. « En cette même année, continue l'historien, une maladie pestilentielle, dont les premiers symptômes parurent en Calabre et en Sicile, se propagea comme un feu lent, éclata à Monembasie (Nauplie de Morée), dans toute la Grèce et les îles de l'Archipel, où elle sévit durant l'indiction xiv^e (746). Elle se manifesta dans l'indiction suivante (747) à Constantinople, avec des signes tels, que l'impie Copronyme, s'il n'avait eu le cœur endurci de l'antique Pharaon, aurait dû cesser sa guerre iconoclaste. Ce fut en effet chose inouïe de voir soudain une multitude de petites croix se dessiner sur les habits de la foule, et jusque sur les ornements sacrés des églises. Ces croix semblaient tracées comme avec une liqueur oléagineuse. Effrayé de ce prodige, et ne sachant encore ce qu'il présageait, le peuple était dans l'agitation et l'angoisse la plus vive. Ces manifestations surnaturelles se produisirent non-seulement dans la cité, mais dans les campagnes circonvoisines. Des fantômes, aux formes effrayantes, apparurent sur beaucoup de points. On vit des guerriers aériens, armés de glaives, entrer dans les maisons, frapper les habitants ou les faire disparaître. La peste se déclara ensuite, vers le printemps de l'indiction xiv^e (747), et, dès l'époque de la moisson, elle avait fait de si terribles ravages, que presque toutes les maisons de Constantinople demeurèrent désertes : les vivants manquaient pour enterrer les morts. La place elle-même fit défaut pour

¹ Theophan., *Chronograph.* ; *Patr. græc.*, tom. CVIII, col. 850.

les sépultures. Après que tous les cimetières, tous les tombeaux de la ville et des environs eurent été comblés, on remplit de cadavres les citernes, les piscines desséchées ; on défonça les vignes, les jardins, pour y creuser des fosses, et malgré tant d'efforts on réussit à peine à se débarrasser de l'immense multitude de cadavres¹. » Les présages surnaturels de la peste qui décima Constantinople en 747 ont, avec les divers phénomènes qui préoccupent aujourd'hui l'Alsace et les provinces rhénanes, une analogie qui n'échappera à personne. Saint Théophane, abbé d'Agra, qui les décrit, en était presque le contemporain, puisque, né en 744 selon les uns, en 751 selon d'autres, dans les deux cas il dut entendre, dès sa première enfance, de la bouche de ses parents, le récit extraordinaire qu'il a depuis transmis à la postérité. Son étonnement se révèle, dès le début, par l'expression dont il se sert pour prévenir le lecteur que rien de semblable ne s'était vu jusqu'alors : Ἦρξατο δὲ αἴφνης ἀορατῶς γίνεσθαι. Théophane se trompait. Déjà un phénomène semblable s'était produit à Jérusalem, lors de la tentative de Julien l'Apostat pour la reconstruction du Temple, et nous l'avons enregistré à sa date². Mais ce qui importe surtout à la science, c'est de constater histo-

¹ Voici le texte grec de Théophane, relatif aux croix mystérieuses, et aux visions surnaturelles qui précélerent le grande peste de Constantinople : Ἦρξατο δὲ αἴφνης ἀορατῶς γίνεσθαι, ἐν τε τοῖς τῶν ἀνθρώπων ἱματίοις, καὶ εἰς τὰ τῶν ἐκκλησιῶν ἱερά ἐνδύματα, σταυρία ἐλαιώδη πλεῖστα. Ἐγένετο οὖν ἐνταῦθεν τοῖς ἀνθρώποις λύπη καὶ ἀθυμία πολλή τῇ τοιοῦτου σημείου ἀπορίας· κατέλαβεν δὲ καὶ θεομήνια ἀφειδῶς ὀλοθρεύουσα οὐ μόνον τοὺς ἐν τῇ πόλει, ἀλλὰ καὶ τοὺς ἐν πάσῃ τῇ περιχώρῳ αὐτῆς. Ἐγένοντο δὲ καὶ φαντασίαι εἰς πολλοὺς τῶν ἀνθρώπων, καὶ ἐν ἐκστάσει γενόμενοι, ἐνόμιζαν ξένοις τισὶν, ὡς ἐδόκουν, καὶ βριαροῖς προσώποις συνοδεύειν... Ἐώρων τοὺς αὐτοὺς καὶ εἰς οἴκους εἰσερχόμενους, καὶ τοὺς μὲν τοῦ οἴκου ἀναιροῦντας, τοὺς δὲ ἕξει τιτρώσκοντας. Voici la traduction latine de ce passage : *Primum quidem in viso quodam modo et derepente in hominum, vestibus, et in ecclesiarum sacris indumentis, cruces plurimæ oleagineo liquore conspiciabantur. Quo signo quid portenderetur cum homines ignorarent, in magnum mærorem animique angustias adducti sunt. Ira divina inexorabili exitio non solum urbanos, sed etiam vicinæ regionis incolas oppressit. Exinde plures hominum in mentis alienationem conjecti varias phantasie figuras vel spectra briarea videre credebant... Eisdem insuper in domos penetrantes quosdam ex obvis vel plane conficere, vel gladiis vulnerare conspiciabant.* (Theophan., loc. cit., col. 852-853.)

² Cf. tom. X de cette *Histoire*, pag. 131.

riquement la réalité du fait enregistré par le vénérable chronographe. Or, nous avons un autre témoignage que celui de Théophane, le témoignage d'un des personnages les plus illustres par la sainteté et la science qui aient honoré l'église grecque au VIII^e siècle, saint Théodore Studite. Sa parole a d'autant plus d'importance qu'elle fut prononcée publiquement devant un auditoire contemporain des faits, dans le panégyrique du saint *hégoumène* Plato, abbé du monastère byzantin de Studium¹. Théodore était neveu paternel de Plato; il lui succéda dans le gouvernement de ce monastère. Le père et la mère de Plato avaient été au nombre des victimes de la peste de 747. On devait donc, dans leur famille, savoir tous les détails qui se rattachaient à ce désastreux souvenir. Voici comment s'exprime saint Théodore Studite : « Les parents du bienheureux Plato, illustres par leur naissance, plus illustres par leurs vertus, étaient Sergius et Euphemia; ils habitaient Constantinople. Tous deux furent enlevés par le fléau que la colère divine déchaîna alors sur la ville de Byzance, et qui rappela les épouvantements de l'Égypte au temps des Pharaons. Le récit du fait porte avec lui des enseignements terribles mais salutaires. Chacun vit tout à coup paraître sur ses vêtements des images de la croix vivifiante : ces croix semblaient tracées avec une matière grasse et huileuse, comme par un pinceau habile; mais en réalité elles étaient l'œuvre surnaturelle du doigt de Dieu. L'effroi produit par ces manifestations fut universel. Bientôt on comprit ce qu'elles signifiaient : la peste se déclara et

¹ Saint Plato, hégoumène ou archimandrite du monastère de Studium, est honoré le 18 mars. (Cf. Bollandist., *Act. in hoc die.*) Il résigna sa dignité abbatiale, en 794, pour achever ses jours dans une réclusion complète. Son neveu Théodore, surnommé le Studite, fut élu pour lui succéder. Il est honoré le 11 novembre. Le nom de Studium, donné au monastère qui produisit ces deux saints, était celui du fondateur, un noble romain, appelé *Stadius* en Italie et *Euprepus* sur les rives du Bosphore. *Venerat ab urbe Roma vir genere et opibus præstans, Stadius nomine (Euprepium lingua nostra vocare solet), qui et patricii et consulis honorem fuerat adeptus. Hic cum in hac urbe domicilium collocasset, et omnia sua bona ingenti excelsitate animi Deo consecrasset, præclarum hoc templum Præcursori magno Baptistæ posuit, monachorum deputans habitationi.* (*Vita S. Theodor. Studit.*, c. p. XXIX; *Patr. græc.*, tom. XCIX, col. 446.)

frappa toutes les personnes qui avaient été ainsi marquées ¹. Ses coups étaient si rapides que, le soir, ceux qui avaient accompagné le matin les cadavres de leurs parents ou de leurs amis au sépulcre y étaient portés à leur tour. On réunissait les corps en monceaux, pour les jeter, sur d'autres monceaux de cadavres, dans des fosses presque aussitôt comblées qu'ouvertes. On n'entendait de toutes parts que lamentations et cris de désespoir : les bras manquèrent pour enterrer les morts, les maisons restèrent fermées, les rues désertes ; les cimetières étaient remplis. Dans un espace de deux mois, cette capitale, la plus peuplée de l'univers, manqua d'habitants. Or, ceci se passait aux jours de Constantin Copronyme, cet empereur de funeste mémoire, qui outrageait la croix du Christ. Il osait appeler la croix une « idole d'imposture, » lui, cet imposteur sacrilège ! Ce fut donc un juste châtiment de Dieu sur un prince et un peuple coupables, en même temps qu'un moyen de conversion pour les âmes. » Les croix mystérieuses de Constantinople furent connues en Occident. Paul Diacre, dans son *Historia miscella*, les décrit dans les mêmes termes que saint Théodore Studite et Théophane ². La peste qui les suivit ne cessa qu'après trois ans de

¹ Voici le texte grec et la traduction latine de ce passage : Ἐωρᾶτο ἐξάπινα ἐν τοῖς ἐκάστου ἐσθήμασιν, ἐν βαφίδι ἐλαιώδει, τὸ σημεῖον τοῦ ζωοποιοῦ σταυροῦ κατεστιγμένον, οἷα παρὰ χειρὸς ὠραιογραφοῦσης, μᾶλλον δὲ ἐπὶ Θεοῦ δακτυλῷ καὶ ὑπέρτερον. Ἐθροεῖτο ὁ ληφθεὶς, ὕπαισιν οἱ ἐυθύς ὁ θάνατος. — *Cernebatur derepente in cujusque vestitu vivificæ crucis signum, tincturæ pinguis et oleagineæ, velut a perita manu, seu potius divino digito superne efformatum. Id in se conspiciens turbabatur, subintrabat accelerata mors.* (S. Theodor. Studit., *Laudatio S. Platonis hegumeni*, cap. 1; *Patr. græc.*, tom. XCIX, col. 805-806.)

² Voici le texte de Paul Diacre : *Cæperunt autem subito fieri tam in hominum vestimentis, et in sacris ecclesiarum indumentis quam et in velis, cruciculæ plurimæ, veluti ex oleo designatæ. Facta est ergo hinc tristitia, et defectio animi multa, propter dubium hujusmodi signum. Venit nihilominus et divinitus indignatio dissipans incessanter non solum urbis cives, sed et in omnibus suburbanis ejus degentes. Factæ sunt vero et phantasie in multos hominum qui in extasi facti existimabant se cum peregrinis quibusdam, ut putabant, et trucibus faciebus, comitari, et eos qui in itinere obvii faciebant se quasi amicos salutare ac colloqui : notatis vero his quæ dicebantur ab eis hæc postea referebant. Contemplabantur autem eosdem domos ingredi, et alios quidem ex domo deserere, alios autem vulnerare.* (Paul. Diacon., *Histor. Miscell.*, lib. XXIII; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 1094.)

ravages. « Un autre fléau presque aussi funeste, dit l'historien du bas-empire, c'était l'empereur lui-même. Tandis que les oiseaux de proie dévoraient les cadavres, Copronyme se jetait sur les héritages vacants ; il n'avait d'autre souci que de piller les maisons désertes, de faire passer dans son trésor les biens des familles que la contagion avait désolées. Il songea ensuite à repeupler Constantinople en y attirant de nouveaux habitants, venus de diverses provinces et surtout de l'Hellade. Le Péloponèse fournit une telle quantité d'immigrants, qu'il resta lui-même presque entièrement dépeuplé : cette contrée, jadis si florissante, commença dès lors à rentrer dans la barbarie ¹ (750). »

§ III. Le pape et l'Italie.

17. Occupé à dépouiller les morts et à opprimer les vivants, Copronyme laissa de côté l'Italie ; du moins son intervention n'y apparaît nulle part, durant toute la période du pontificat de saint Zacharie. Sauf l'audience qu'il accorda aux apocrisiaires, après la défaite d'Artabaze, il n'entretint plus aucune correspondance avec le saint-siège. Eutychius continua de gouverner Ravenne jusqu'en 752, date de la suppression définitive de l'exarchat. La mort de Luitprand, comme la notice du *Liber Pontificalis* nous l'a déjà appris, mit un terme aux luttes sanglantes occasionnées par la révolte de Trasimond. Luitprand avait régné trente et un ans avec gloire. Le recueil de ses lois atteste une haute sagesse et une remarquable élévation de vues. Au titre LXV, le roi s'exprime ainsi, « Nous ne saurions approuver la détestable et absurde coutume du duel. On prétend par ce moyen forcer Dieu lui-même, au gré du caprice des hommes, de manifester la vérité. Nous dénonçons cet abus au bon sens public, bien que nous soyons dans la nécessité de le tolérer encore, par condescendance pour le préjugé trop invétéré des Lombards. » Sur ce point, nos législations modernes ne sont pas plus avancées que celle de Luitprand. Les superstitions du paganisme restaient encore vivaces dans certaines

Dernières
lois promul-
guées par
Luitprand.

¹ Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, liv. LXIV, n° 13.

contrées de la Lombardie ; on y pratiquait les incantations magiques, la divination, les sorts ; on conservait le culte des fontaines et des bois sacrés. Luitprand enjoignit aux juges et aux magistrats de proscrire ces pratiques sous les peines les plus rigoureuses, et de bannir les mages, les enchanteurs, les augures, les *sortilegos* (sorciers). La législation de Luitprand sur le mariage s'inspira exclusivement des préceptes de l'Église ; elle fit respecter les empêchements de consanguinité ou d'affinité tels que la théologie les énumère. Du reste, le roi laissait à ses sujets, italiens d'origine, la liberté de suivre le droit romain : les officiers publics avaient ordre de dresser les contrats selon la loi adoptée de commun accord par les parties. Si la mort de ce grand prince fut accueillie comme une délivrance par les habitants de Rome et de l'exarchat, elle fut au contraire une perte irréparable pour la monarchie lombarde. Tous ses sujets le pleurèrent. Un mausolée d'une magnificence inouïe lui fut élevé, dans la basilique de Saint-Pierre-au-Ciel-d'or. On enfreignit, pour lui rendre hommage, la prescription canonique qui défend d'exposer à la vue des fidèles, et au-dessus du sol, d'autres tombes que celles des saints. Le tombeau de Luitprand fit exception à cette règle, jusqu'à l'époque du concile de Trente : il ne fut déposé au ras du sol, devant l'autel dédié sous le vocable de saint Boèce, qu'après la promulgation du décret sur les « Reliques, » promulgué dans la xxv^e session, le 4 décembre 1573 ¹.

¹ Voici l'épithaphe qui se lit encore sur le tombeau de Luitprand, à Saint-Pierre de Pavie

*Flavius hoc tumulo Lymprandus conditur, olim
Langobardorum rex inclytus, acer in armis
Et bello victor, Sutriumque Bononia firmant
Hoc et Ariminum, nec non invita Spoleti
Maenia, namque sibi hæc subjecit fortior armis.
Roma suas vires jam pridem hoc milite nullo
Obsessa expavit ; deinde tremuere feroces
Usque Saraceni, quos dispulit impiger, ipso
Cum premerent Gallos Karolo poscente juvari.
Ungarus a solo hoc adjutus, Francus, et omnes
Vicini grato degebant pace per omnes.
Rege sub hoc fulsit, quod mirum est, sancta frequensque*

18. Ratchis, que l'élection donna pour successeur à Luitprand, appartenait lui-même à une famille aussi chrétienne que brave. Il était fils de l'héroïque Pemmo, duc de Frioul, qui, en 723, avait sauvé l'Italie d'une nouvelle invasion de barbares. Les Esclavons ou Slaves, franchissant les Alpes carniques, avec leurs familles et leurs troupeaux, se préparaient à s'établir dans les provinces cispadanes. Pemmo, en trois batailles successives, faucha l'immense multitude des envahisseurs. Ratchis lui-même s'était distingué, à la tête des guerriers du Frioul, dans la campagne de Spolète contre Trasimond. Poursuivi par un cavalier, qui le cherchait dans la mêlée, en criant : « Ratchis, où est Ratchis ? Mon épée ne veut pas se teindre d'un autre sang ! — Me voilà, » dit le héros, et d'un coup de lance il renversa de cheval cet ennemi obstiné. Les soldats du Frioul allaient lui trancher la tête, Ratchis les retint, et sauva la vie de celui qui avait juré sa mort. De tels antécédents expliquent l'enthousiasme avec lequel les Lombards saluèrent l'avènement de Ratchis. Il apportait sur le trône, avec le prestige de ses exploits, les sentiments de justice, de sagesse et de clémence qu'inspire toujours à un souverain une religion éclairée et sincère. Son règne inaugura une période de tranquillité et de calme pour les provinces italiennes, bouleversées depuis si longtemps par d'interminables discordes. L'art chrétien, réfugié, durant les tempêtes des dernières années, dans l'enceinte des monastères, put se produire sur un plus vaste théâtre. Il nous reste un monument précieux de sculpture lombarde, commencé par Pemmo dans la capitale du Frioul, *Forum Julii*, aujourd'hui Cividale, et achevé par le roi Ratchis. C'est un autel en marbre, exécuté pour l'église de Saint-Jean-Baptiste. Les bas-reliefs représentent à droite la Visi-

Caractère
du nouveau
roi lombard
Ratchis.

*Religio, ut recolunt Alpes, ecclesia quarum
Hanc habuit vincente ipso, et prægrandia templo
Quæ vivens struxit, quibus et famosus in orbe
Semper et æternus lustrabit sæcula cuncta.
Præcipue Petro cælesti hac sede dicata
Clavigero statuit, cælo quam providus aureo
Augustinus ubi huc aliunde abductus eodem
Rege jacet, cujus doctrina Ecclesia fulget.*

(*Patr. lat.*, tom. XCV, col. 670 ; *Not. in Gest. Langobardor.*)

tation, à gauche l'adoration des Mages, au centre, dans un médaillon ovale, soutenu par quatre anges, aux ailes éployées, Notre-Seigneur assis dans l'attitude du souverain roi et juge du monde. Le dessin a les incorrections et la naïveté d'un art encore enfant; mais les figures ne manquent ni de pureté ni de grâce. Comparé aux sculptures de *Santa-Maria-in-Valle* de Frioul, de la même époque, mais exécutées par des artistes italiens d'après la tradition de l'art romain et grec, l'autel de Ratchis peut sembler barbare. Toutefois on sent que, de cette barbarie, devra naître, après des siècles de perfectionnements, le génie chrétien d'Angelico de Fiesole ¹.

19. La paix inespérée dont jouirent alors les provinces italiennes était, comme nous l'apprend le *Liber Pontificalis*, l'œuvre du saint pape Zacharie, dont la haute sagesse réalisa toutes les espérances que sa promotion avait fait naître. Dès l'an 742, à la nouvelle de son exaltation sur la chaire de saint Pierre, l'apôtre de l'Allemagne, Boniface, qui avait eu, lors de ses voyages à Rome, occasion de le connaître, lui écrivait en ces termes : « Au seigneur très-cher, à l'homme apostolique, Zacharie, qui vient de ceindre la tiare du pontificat suprême, Boniface serviteur des serviteurs de Dieu. — Nous l'avouons, seigneur père, en apprenant que vous succédiez au pontife de vénérable mémoire le pape du siège apostolique Grégoire, lequel, délivré de la prison du corps, a émigré vers le Seigneur, un transport de joie s'empara de notre âme : jamais plus heureuse nouvelle ne nous est parvenue. Les

¹ Cf. Mozzoni, *Tavol. cronologich.*, secol. ottav., pag. 96 et 97. Le *tempietto* di *S. Maria-in-valle* y est dessiné en regard de l'autel de Ratchis. Voici l'inscription qui règne sur le monument du roi lombard : *De maximis donis Christi claro et sublimi concessis Pemmoni, ubique directum formaretur ut templum : nam ei inter reliqua solarium beati Iohannis ornavit pendula cruce ex auro pulchro; altare ditavit marmoris colore Ratchis Hidebohorit.* « Cette dernière expression, disent les savants éditeurs, a exercé la patience des critiques. » Lanzi l'a prise pour une abréviation, qui signifierait *devotus hoc opus fieri fecit*. Troya estime que c'était le surnom de la famille lombarde d'où Ratchis et Pemmo tiraient leur origine. Personnellement nous serions de cet avis. Le *Hidebohorit* de l'inscription de Ratchis nous paraît, comme désinence et comme composition, avoir une certaine analogie avec le *Bertharit* du *Ruthmus Cuniberti* (Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 494).

bras levés au ciel, nous rendîmes grâces à la bonté du Dieu tout-puissant, qui appelle votre clément paternité au gouvernement du saint-siège. Maintenant donc, agenouillé à vos pieds, nous vous supplions de recevoir le serment que nous avons déjà prêté à vos prédécesseurs. De même que nous fûmes à leur égard, par révérence pour l'autorité de Pierre, des serviteurs dévoués, d'humbles disciples, ainsi permettez-nous de nous dire les serviteurs obéissants de votre piété, soumis en tout à votre juridiction canonique, n'ayant qu'un seul désir, celui de garder la foi catholique en union avec l'église de Rome, ne cessant, pour ma part, d'exhorter tous ceux qui m'entourent ou qui relèvent de moi à l'obéissance envers le siège apostolique. » Après cette noble et touchante profession de foi, Boniface demande au nouveau pape de confirmer l'érection des trois évêchés de Wurtzbourg, Bura-bourg et Erfurth. Il l'informe des favorables dispositions manifestées à l'égard de l'Église par le jeune duc d'Austrasie, Carloman, fils de Charles Martel et frère de Pépin le Bref. « Il y a près de quatre-vingts ans, dit-il, qu'aucun synode ne s'est tenu chez les Francs. La discipline ecclésiastique y a disparu ; ses lois sont foulées aux pieds. La plupart des sièges épiscopaux sont livrés en proie soit à des laïques cupides, soit à des clercs scandaleux, adultères, usuriers, *adulteratis clericis, scortatoribus, publicanis*, ou bien encore à des prélats de mœurs moins corrompues, mais qui passent leur vie à la chasse, aux plaisirs de la table, ou à la tête des armées. Les prêtres, les diacres ordonnés par de tels évêques renchérissent encore sur les scandales de leurs supérieurs hiérarchiques. » Boniface demande l'autorisation de convoquer un synode des évêques francs, afin de corriger de si monstrueux abus. « Vous vous rappelez, ajoute-t-il, que, dans une audience à laquelle vous étiez présent, votre prédécesseur de vénérable mémoire m'ordonna de choisir moi-même un prêtre capable de succéder, après ma mort, au ministère ecclésiastique qui m'a été confié en Germanie. Je fis ce choix, mais je doute maintenant qu'il puisse être maintenu. Le frère de celui que j'avais désigné vient de mettre à mort un oncle du duc des Francs : il en est résulté entre les deux

familles une lutte acharnée, dont nous ne prévoyons pas encore la fin. Je prie donc votre sainteté de m'accorder la faculté de faire, pour cette élection, avec le conseil des évêques mes frères, ce qui nous paraîtra le plus utile au service de Dieu, au bien de l'Église, au salut des âmes, aux intérêts sacrés de la religion. » Nous ne savons ni le nom du prêtre choisi d'abord par saint Boniface comme son futur successeur, ni celui de l'oncle du duc des Francs, victime de l'assassinat dont il est ici question. Peut-être s'agit-il du frère de Charles Martel, Hildebrand, qui disparaît en effet de l'histoire vers cette époque, sans que les chroniqueurs nous aient rien appris sur son genre de mort. Dans la dernière partie de sa lettre, saint Boniface informe le pape de l'abus qu'on faisait dès lors en Germanie de prétendues dispenses obtenues directement du saint-siège. « Ainsi, dit-il, un grand personnage est venu naguère nous dire que le saint pontife votre prédécesseur, de vénérable mémoire, lui avait permis de contracter mariage avec la veuve de son oncle, laquelle, remariée plus tard à son cousin, et divorcée ensuite, a enfin pris le voile et prononcé des vœux solennels. Je ne crois pas, ajoute saint Boniface, à l'affirmation de cet homme, et je supplie votre paternité de me donner à ce sujet ses instructions. Au milieu de peuples grossiers et sensuels, comme le sont les Alemanni, les Bajoarii, les Francs eux-mêmes, il importe de suivre une règle uniforme, afin qu'ils ne puissent nous accuser d'être plus sévères que le saint-siège, et d'interdire chez eux ce qu'on tolère à Rome. Par exemple, ils prétendent que chaque année, aux calendes de janvier (1^{er} janvier), les Romains se réunissent durant la nuit sur la place Saint-Pierre, organisent des chœurs à la façon païenne, parcourent la ville en poussant des acclamations aux faux dieux, chantent des hymnes idolâtriques, et mangent en plein air à des tables dressées dans toutes les rues. En ce jour, dit-on, nul Romain ne consentirait à prêter à qui que ce soit ni feu, ni lumière, ni ustensile quelconque. On ajoute que les femmes romaines portent en bracelets des phylactères, des amulettes, et que ces objets idolâtriques sont exposés en vente chez les marchands. Ceux des évêques et prêtres de la nation des

Francs qui ont fait le pèlerinage *ad limina* prétendent qu'à Rome on les a absous de tous leurs forfaits, relevés de toutes les censures, et ils continuent à exercer un ministère qu'ils déshonorent. Tels sont, seigneur très-aimé, les points sur lesquels j'appelle votre attention et sollicite une réponse. En même temps, j'adresse à votre paternité de modestes offrandes. Elles n'ont d'autre valeur que le témoignage de notre dévouement et de notre obéissance; ce sont des fourrures et quelques petites sommes d'or et d'argent. Que le Dieu tout-puissant vous conserve de longues années au gouvernement de son Église sainte et apostolique. Que le lait et le miel de votre doctrine nourrisse le peuple de Jésus-Christ : que la grâce de l'Esprit-Saint accompagne tous vos pas. Que l'Église notre mère reflorisse dans l'allégresse, et que la maison de Dieu se dilate pour recevoir une moisson de nouveaux élus¹.»

20. A cette lettre, Zacharie répondait : « C'est une grande joie pour notre cœur de recevoir les messages de votre fraternité, et d'être informé des progrès de votre ministère, des fruits de salut que votre prédication produit en Germanie. » Le pape approuve ensuite et confirme, par l'autorité apostolique, l'érection des trois nouveaux évêchés²; il autorise la convocation d'un synode des évêques de France, et proteste contre les prétendues dispenses accordées soit pour des mariages illicites, soit pour la réhabilitation d'évêques ou de clercs scandaleux. Quant au choix d'un successeur

Réponse
de saint Za-
charie à
Boniface.

¹ Ces derniers vœux sont exprimés en une série de six vers hexamètres qui terminent la lettre de saint Boniface :

*Te Deus altitronus sancta conservet in æde,
Sedis apostolicæ rectorem tempora longa.
Melliflua gratum populis doctrina per orbem
Perficiatque Deo dignum prægratia Christi.
Splendida percipiat florens sua gaudia mater,
Atque domus Domini lætetur prole secunda.*

(S. Bonifac., *Epist.* XLIX; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 748).

² Nous avons encore la lettre d'érection canonique de l'évêché de Wurtzbourg en faveur du premier titulaire, saint Burchard. (Cf. S. Zachar., *Epist.* III; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 922.) Deux autres lettres, conçues dans les mêmes termes, furent expédiées par saint Zacharie aux nouveaux évêques Witta de Burabourg et Adhelard d'Erfurth.

pour Boniface lui-même, il rappelle que les canons défendent aux évêques de léguer leur dignité comme un héritage. « Vous pouvez cependant, ajoute-t-il, tenir près de vous, exercer sous votre direction un prêtre qui vous paraîtrait digne de cette confiance, et, à l'heure de la mort, exprimer le désir de le voir choisi pour vous succéder. Dans ce cas, il viendrait à Rome, où nous lui conférerions l'ordination épiscopale. » Relativement aux usages païens qui persistaient encore dans la ville éternelle, et scandalisaient les pèlerins de la Germanie, le pape s'exprime en ces termes : « La fête des calendes de janvier, les augures, les phylactères, les incantations, tous ces vestiges de gentilité, qui se sont perpétués en cette ville malgré l'autorité du saint-siège, sont à nos yeux des abominations exécrables. Nous les réprouvons et condamnons, ainsi que tous les pères les ont condamnées et réprouvées. Depuis le jour où la clémence divine nous a appelé, malgré notre indignité, à tenir la place de l'apôtre Pierre, nous avons pris des mesures pour les extirper. Nous voulons que votre sainteté agisse de même, à l'égard des peuples confiés à son zèle. Notre prédécesseur et père de sainte mémoire, le seigneur pape Grégoire, dans la maison duquel nous fûmes élevé, avait déjà proscrit ces abus et frappé d'anathème ceux qui, à l'instigation de Satan, continuaient à les pratiquer ¹. »

21. Les mesures répressives dont parle Zacharie venaient, en effet, d'être de nouveau solennellement promulguées dans un concile de soixante évêques, réunis sous sa présidence, dans la basilique du Vatican. « La seconde année de l'empereur Artabaze ², disent les actes, la trente-deuxième du règne de Luitprand, en la XII^e indiction (743), le très-saint et trois fois bienheureux pape Zacharie, entouré des évêques, prêtres et diacres de Rome et de l'Italie,

¹ S. Zachar., *Epist.* 1, loc. cit., col. 917.

² Nous avons ainsi la preuve qu'Artabaze avait eu le temps de faire reconnaître son pouvoir en Italie, dans les provinces qui relevaient encore de l'empire byzantin. Du reste, la mention inaccoutumée du roi lombard, qui suit immédiatement celle d'Artabaze, indique une certaine hésitation, et comme un compromis à tout événement, imaginé par la chancellerie pontificale.

dans la basilique du bienheureux Pierre prince des apôtres, devant l'autel de la confession, promulgua quinze décrets solennels. » La teneur de ces constitutions renouvelait le canon III^e de Nicée interdisant, sous peine de déposition, aux évêques, prêtres et diacres d'avoir aucune femme dans leur maison, sauf leur mère ou leur sœur. Ils ne devront jamais prendre l'habit laïque, mais conserver la tunique sacerdotale, et ne sortir qu'avec le manteau, sauf le cas d'un voyage lointain. Tous les évêques ordonnés à Rome et dont les sièges sont circonvoisins doivent, chaque année, aux ides de mai (15 mai), accomplir un pèlerinage *ad limina*; ceux dont les sièges sont trop éloignés ne seront pas tenus à se présenter en personne, mais ils devront adresser une lettre au siège apostolique. « Aucun clerc ni moine ne portera la chevelure longue; s'il osait enfreindre cette défense, qu'il soit anathème. » Suivant les anciennes prescriptions canoniques, les ordinations sacerdotales ne doivent avoir lieu qu'au premier, quatrième, septième et dixième mois. Un laïque qui aurait été marié successivement deux fois, ou qui aurait épousé une veuve, ne pourra jamais être promu aux ordres. Un clerc étranger ne peut être ordonné que sur des lettres démissaires de son propre évêque. Les procès entre prêtres, diacres ou clercs ne seront jamais portés à d'autre tribunal que celui de l'évêque. S'il s'en élevait entre évêques, il faudrait recourir à l'arbitrage d'un troisième, et, si l'accord ne s'établissait pas, en référer au siège apostolique. Après l'énumération des divers empêchements dirimants du mariage, et l'interdiction absolue de l'alliance d'une chrétienne avec un juif, le canon IX^e s'exprimait ainsi : « Nul ne devra célébrer, à la façon païenne, les calendes de janvier ni les *brumalia* (fêtes de Bacchus qui avaient lieu le 23 décembre), préparer dans sa demeure ni partager les festins scandaleux qui les accompagnent, prendre part aux danses et aux chœurs de la place publique en ces jours. C'est là une abomination devant Dieu. Anathème à qui s'en rendrait coupable. » Après la lecture de ces canons, le pape Zacharie prit la parole en ces termes : « Déjà, frères bien-aimés, toutes ces règles avaient été promulguées et vous étiez connues. Mais, je le dis en gémissant, les abus qu'elles combattent ont

persisté dans le peuple, et les âmes sont toujours entraînées par la séduction de Satan. Si donc nous voulons sauver les fidèles dont le salut nous est confié, si nous voulons dégager notre responsabilité devant le souverain juge, il nous faut insister sur l'exécution des lois sacrées. Dans les provinces de Germanie, on a répandu le bruit que notre vénérable prédécesseur, le pape Grégoire II, à l'époque où il organisa les missions de ce pays, autorisa les néophytes germains à contracter mariage au quatrième degré de parenté. Bien que nous n'ayons pas retrouvé cette concession dans les archives de notre sainte église, nous ne faisons aucune difficulté d'admettre qu'elle ait été octroyée, dans le principe, en faveur de chrétientés naissantes dont il fallait ménager l'ignorance ou les préjugés. Les archevêques et les rois de cette contrée nous ont adressé, l'année dernière, une consultation à ce sujet; nous y avons répondu en énumérant toutes les règles canoniques relatives au mariage, et nous espérons qu'avec la grâce de Dieu les peuples de ce pays les observeront à l'avenir. Un autre désordre, qui remplit notre cœur d'amertume, s'est produit en diverses localités de l'Italie et des régions lombardes. Des prêtres habitent la même maison et sous le même toit que des vierges consacrées au Seigneur. Les saints canons le défendent expressément. En dehors du péril auquel ces prêtres s'exposent, n'ont-ils aucun souci de leur propre réputation, de l'honneur de leur ministère? Faisons donc, frères bien-aimés, disparaître toutes les occasions de scandale, et que le mot du prophète ne nous soit point appliqué : *Sacerdotes contaminant sancta, et reprobant legem.* — Après cette allocution, les très-saints évêques, les vénérables prêtres et diacres répondirent en ces termes : C'est le Saint-Esprit lui-même qui a inspiré votre cœur, afin de ranimer en nous l'ardeur et le zèle pour le salut des âmes. Toutes les fois qu'il nous est donné de nous présenter au siège apostolique, notre maître et seigneur, nous y trouvons les enseignements nécessaires au bon gouvernement des peuples que Dieu nous a confiés. Nous recevons donc avec reconnaissance les sages décrets que votre puissance apostolique vient de promulguer; ils répondent aux besoins de nos

églises, ils seront un remède efficace aux maux qui nous affligent. Anathème à quiconque, soit romain, soit lombard ou de quelque nation que ce puisse être, qui, ayant reçu le baptême de régénération, serait assez téméraire pour les enfreindre ¹. »

22. Deux ans après, un autre concile, où assistaient seulement sept évêques des cités les plus rapprochées de Rome, se tint, sous la présidence de Zacharie, dans la basilique de Théodore, au palais patriarcal de Latran. La date n'y fait plus mention ni d'Artabaze, ni du roi des Lombards ; elle est ainsi formulée : « Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la xxvi^e année du seigneur très-pieux et auguste Constantin, la v^e année après son consulat, le 25 octobre indiction xiv^e (745). » Parmi les « vénérables prêtres » du clergé romain, au nombre de dix-sept, dont les actes inscrivent les noms après ceux des évêques, figurent au troisième et quatorzième rang les deux Étienne, l'un du titre de Saint-Marc, l'autre de Saint-Chrysogone, qui devaient successivement monter après Zacharie sur la chaire de saint Pierre. On y remarque aussi au neuvième rang le prêtre Sergius, du titre de Sainte-Pudentienne, dont le nom reviendra bientôt dans cette histoire. Déjà ils avaient, au précédent concile, occupé la même place et souscrit aux actes sous les mêmes titres. « Les diacres et tout le reste du clergé étaient présents, » ajoutent les actes, *adstantibus quoque diaconibus vel cuncto clero*. Cette distinction nettement établie entre les dix-sept « vénérables prêtres » formant le *sacerdotium* ou conseil sacerdotal du pontife, et le reste du clergé de Rome, remonte, comme nous l'avons vu, jusqu'au siècle apostolique ; elle s'est perpétuée sous la forme actuelle du collège des cardinaux. « Les saints Évangiles furent exposés au milieu de l'assemblée, continuent les actes, et quand tous eurent pris place, le *notarius* et *nomenclator* Grégoire dit : Le religieux prêtre Dénéard, légat du très-saint archevêque de la province de Germanie, Boniface, se tient derrière le voile et demande à être introduit. — Qu'il entre, répondirent les pères. — Quand Dénéard eut pris séance, le très-saint et bienheureux pape

Deuxième
concile de
Rome sous
Zacharie.

lui adressa la parole en ces termes : Il y a quelques jours, vous nous avez remis une lettre de notre très-saint et révérendissime frère l'archevêque Boniface, nous transmettant les diverses informations qu'il a jugé utile de porter à notre connaissance ¹. Quel est l'objet particulier que vous venez aujourd'hui soumettre à notre concile ? — Seigneur, répondit le religieux prêtre, lorsque, selon les instructions de votre autorité apostolique, mon maître l'évêque Boniface, serviteur de votre piété, eut réuni un concile dans la province des Francs, il y fit comparaître deux prêtres, Aldebert et Clément, lesquels, après avoir été convaincus d'hérésie et de schisme, furent dégradés du sacerdoce et renfermés dans un monastère. Ces mesures furent prises de concert avec les princes francs. Mais depuis Aldebert et Clément, secouant le joug de la pénitence qui leur avait été imposée, persévèrent dans leurs erreurs et continuent à séduire le peuple. C'est pour cela que je viens aujourd'hui remettre à votre autorité apostolique une autre épître de Boniface, mon seigneur, afin qu'il vous plaise d'en faire donner lecture au saint concile. — Qu'on reçoive cette lettre, dirent les pères, et qu'il en soit fait lecture. — Le *notarius* et sacellaire Théophane, recevant la lettre des mains de Dénéard, lut ce qui suit : « Au très-excellent père et apostolique pontife, investi du *magisterium* de l'Église par l'autorité de saint Pierre prince des apôtres, au pape Zacharie, Boniface le plus humble serviteur des serviteurs de Dieu. — Depuis trente ans que, par un vœu solennel, prêté entre les mains du pontife de vénérable mémoire Grégoire II votre prédécesseur, je me suis lié au service et à l'obéissance du siège apostolique, je n'ai jamais cessé de communiquer à mes pères, les pontifes de Rome, tout ce qui me survenait soit d'épreuves, soit de consolations, afin de nous réjouir en Dieu dans la prospérité et de me fortifier par de sages conseils dans l'affliction. Aujourd'hui encore, qu'il me soit permis d'avoir recours à votre piété, selon le mot de l'Écriture : *Interroga patrem tuum et annuntiabit tibi, senio-*

¹ La lettre de Boniface, à laquelle le pape fait ici allusion, n'a pas été conservée. Nous n'en connaissons la substance que par la réponse qu'y fit saint Zacharie, et dont nous donnerons plus loin l'analyse.

res tuos et dicent tibi ¹. Sache donc votre paternité que, selon les ordres qu'elle avait daigné me transmettre, à moi, son serviteur indigne, j'ai réuni dans la province des Francs et présidé le concile ou assemblée synodale de cette nation. Mais depuis, j'ai eu à souffrir les plus violentes injures et persécutions de la part des évêques, prêtres, diacres, et autres clercs, condamnés pour les désordres et les scandales de leur vie. La lutte la plus terrible est celle qu'il me faut soutenir contre deux hérétiques déclarés, blasphémateurs impies de la majesté divine et de la foi catholique. Le premier, né dans les Gaules, se nomme Aldebert ; le second, Clément, est Scot d'origine : tous deux professent des erreurs différentes, mais également perverses. Je conjure votre autorité apostolique de me venir en aide, d'éclairer par vos lettres le peuple des Francs et des Gaulois, afin qu'ils n'accordent plus créance aux fables des hérétiques, aux prestiges et aux faux miracles de ces précurseurs de l'Antechrist. Usez de votre influence pour qu'Aldebert et Clément soient renfermés et mis dans l'impossibilité de nuire, si toutefois, après examen de leur doctrine et de leur conduite, vous trouvez qu'ils aient mérité ce châtement. Les persécutions, les haines, les malédictions populaires s'accroissent sur moi, à leur occasion. Les multitudes entraînées et séduites prétendent qu'en leur enlevant Aldebert je leur ai ravi le plus saint des apôtres, un patron, un défenseur, un thaumaturge. Or, cet Aldebert n'est qu'un audacieux intrigant, dont l'histoire se résume ainsi : Il prétend que, dans les premières années de son enfance, un ange lui apparut sous forme humaine, et lui apporta, des points les plus reculés de l'univers, certaines reliques dont la provenance est inconnue, mais dont la puissance est telle que, par leur intermédiaire, il peut obtenir de Dieu tout ce qu'il lui demande. Grâce à cette supercherie, il s'introduit dans l'intérieur des familles, et, comme le disait l'apôtre en parlant des hérétiques de son temps : *Captivas*

¹ *Deuteron.*, xxxii, 7.

² Le texte latin porte *genere scotus est*. A cette époque on donnait encore aux Irlandais le nom de Scots. Il se pourrait donc que l'hérétique Clément ne fût point originaire d'Écosse mais d'Irlande.

*post se mulierculas adduxit, oneratas peccatis, quæ ducebantur variis desideris*¹. La multitude proclame ses vertus apostoliques et soutient qu'il opère des signes et des prodiges. A prix d'argent, il a trouvé des évêques indignes, qui lui ont conféré l'ordination épiscopale. Son orgueil ne connaît maintenant plus de bornes ; il se déclare l'égal des apôtres, au point qu'il ne veut consacrer aucune église sous leur invocation, ni souffrir qu'on fasse de pèlerinages *ad limina*. Il consacre ou plutôt il souille les temples, en leur imposant son propre nom. Dans les champs, au bord des fontaines, partout où il lui plaît, il érige des croix ou de petites chapelles, et y organise des processions. Les multitudes s'y rendent en chantant un refrain qui commence par ces mots : *Merita sancti Aldeberti adjuvabunt nos*. Il distribue comme des reliques les rognures de ses ongles et de ses cheveux, et le peuple enthousiaste les vénère comme si elles émanaient du prince des apôtres. Les foules accourent à lui pour confesser leurs péchés, mais, avec une sacrilège audace, il les renvoie, en disant : Je connais toutes vos fautes, car rien ne m'est caché. Inutile de les confesser ; tous vos péchés passés sont remis : allez en paix et retournez dans vos demeures. — L'autre hérétique, Clément, attaque de front les dogmes catholiques ; il refuse toute espèce d'autorité aux canons de l'Église, et rejette les écrits des pères, sans en excepter ceux de saint Jérôme, de saint Augustin ou de saint Grégoire le Grand. Depuis qu'il s'est fait consacrer évêque, il a eu deux fils : ce qui ne l'empêche pas de se considérer comme le modèle de l'épiscopat. Il prêche la licéité du mariage entre beau-frère et belle-sœur, sous prétexte que la loi mosaïque permettait de telles alliances. Il a imaginé une hérésie nouvelle qui consiste à soutenir que, lors de sa descente aux enfers, le Christ délivra indistinctement les justes et les impies, les vrais adorateurs de Dieu et les idolâtres. Enfin, il s'est fait sur la prédestination un système horrible, en opposition complète avec la foi catholique. Je vous prie donc d'agir près du duc Carloman, afin d'obtenir que cet hérétique soit enfermé dans un monastère, et ne puisse plus ré-

¹ Il *Timoth.*, III, 6.

pandre dans le champ de l'Eglise la semence de Satan.» A l'appui de ces informations, le prêtre Dénéard remit au concile trois écrits d'Aldebert, savoir l'autobiographie de cet imposteur ¹, une prétendue lettre de Jésus-Christ trouvée au temple de Jérusalem ², enfin une prière aux anges Uriel, Raguel, Tubuel, Michael, Inias, Tubuas, Sabaoc et Simiel ³. Le concile prononça la sentence en ces termes : « Aldebert, dont la conduite sacrilège et les impostures sont notoires, sera déposé de tout office sacerdotal et soumis à la

¹ Les actes ne donnent malheureusement pas *in extenso* cette pièce, qui serait aujourd'hui très-intéressante. Ils n'en reproduisent que le titre et les premières phrases, ainsi conçus : *In nomine Domini nostri Iesu Christi. Incipit vita sancti et beati Dei famuli, et præclari atque per totum speciosi, ex electione Dei nati Aldeberti episcopi. — De simplicibus parentibus fuit procreatus et de gratia Dei est coronatus : quia dum in utero matris esset, ibi gratiam Dei accepit, et antequam pervenisset beatissima natiuitas ejus, quasi per visionem, egredientem vitulum de dextero lalere suo : qui vitulus designabat gratiam illam, quam ab angelo acceperat antequam exiret de vulva.* (Labbe, *Concil. Rom.*, II ; tom. VI, col. 1559.)

² Les actes ne donnent également que le titre de cette prétendue lettre, curieuse d'ailleurs par sa naïve ignorance des moindres notions de la géographie biblique. Les noms de personne y sont transformés en noms de lieu, et réciproquement, sans nul souci ni de vérité ni de vraisemblance. La crédulité populaire faisait seule la fortune de ces ineptes apocryphes. *In Dei nomine incipit epistola Domini nostri Jesu Christi Filii Dei, quæ in Hierosolyma cecidit, et per Michael archangelum inventa est ad portam Ephrem, et per manus sacerdotis nomine Leoræ epistola ista relecta fuit et exemplata : et transmisit eam ad Hieremiam civitatem ad alium sacerdotem nomine Talasium ; et ipse Talasius transmisit eandem ad Arabiam civitatem ad alium sacerdotem Leobanum ; et ipse Leobanum transmisit epistolam ipsam ad Wefoviam civitatem, quam recepit Macherius sacerdos Dei, et transmisit in montem sancti Michaelis archangeli.* (Cette mention du mont Saint-Michel, qui peut à la fois se rapporter soit à Gargano en Italie, soit à Saint-Michel-in-periculo-maris du littoral ceustrien des Gaules, prouve en tout état de cause la popularité que le culte du glorieux archange avait chez les Francs et les Germains du VIII^e siècle.) *Et ipsa epistola per manus angeli Domini pervenit ad Romanam civitatem ad locum sepulcri sancti Petri, ubi claves regni cælorum constitutæ sunt.* (Singulier aveu du pouvoir des clefs, conféré aux successeurs de saint Pierre.) *Et duodecim papæ (papæ) qui sunt in Romana civitate triduanas fecerunt vigiliis, et in jejuniis et orationibus permanserunt diebus ac noctibus.* (Labbe, *Concil. Rom.*, II ; tom. VI, col. 1560.)

³ *Preccor vos, et conjuro vos, et supplico me ad vos, angele Uriel, angele Raguel, angele Tubuel, angele Michael, angele Inius, angele Tubuas, angele Sabaoc, angele Simiel.* (Labbe, *Concil. Rom.*, II ; tom. VI, col. 1561.)

pénitence canonique ; s'il s'obstine dans son erreur et continue à séduire le peuple, qu'il soit anathème avec tous ses fauteurs. Clément, dont le fol orgueil répudie les écrits des saints pères et l'autorité des décrets synodaux, sera soumis, ainsi que ses partisans, aux mêmes peines ¹. »

23. Les noms d'Aldebert et de Clément se retrouveront bientôt sous notre plume, car l'obstination de ces deux imposteurs résista à l'autorité du siège apostolique. Cependant la paix continuait à régner en Italie ; les institutions monastiques s'y développaient avec une merveilleuse fécondité. En 748, saint Zacharie, entouré de treize archevêques et de soixante-huit évêques, consacra solennellement la nouvelle église du Mont-Cassin, rebâtie par Pétronax ². Dans le privilège apostolique délivré à cette occasion, le pape raconte lui-même, avec une émotion touchante, les principaux épisodes de la cérémonie. « Gloire et actions de grâces, dit-il, au Dieu tout-puissant, dont la miséricorde s'étend d'une génération à l'autre, dont la bonté est admirable dans ses saints. C'est lui qui a constitué Benoit patriarche, législateur, instituteur de la vie monastique. Le Mont-Cassin, où vécut très-saintement Benoit, et où très-glo rieusement il mourut, est aujourd'hui le chef de tous les monastères d'Occident. Il fut révélé au patriarche que ce lieu, arrosé par lui de tant de sueurs, serait bientôt détruit, et Benoit pleurait dans une amertume inconsolable. Mais une voix céleste lui dit : Cesse de t'affliger : après le désastre viendra la restauration. Le monastère sera rétabli plus vaste qu'il ne l'est, et la lumière de sa doctrine rayonnera sur le monde entier. — La double prophétie s'est réalisée. Quand les Lombards eurent incendié et détruit le monastère du Mont-Cassin, les religieux vinrent chercher à Rome un refuge à l'ombre du siège apostolique. Notre saint prédécesseur Pélage leur donna un terrain près du palais de Latran. Ils y construisirent une maison religieuse, qu'ils habitèrent longtemps (un siècle et demi). Enfin, le révérendissime pape Grégoire II suggéra à notre cher fils Pétronax la pensée de relever le Mont-

¹ Labbe, tom. cit., col. 1556-1563. — ² Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 577.

Cassin de ses ruines. Aujourd'hui même nous avons consacré et dédié solennellement l'église reconstruite ; notre médiocrité (*parvitas nostra*) a donné à l'abbaye un exemplaire de tous les livres de la sainte Écriture, le manuscrit original de la règle bénédictine tracé de la main du patriarche, le poids de la livre de pain et la mesure de vin fixés par Benoit lui-même, divers ornements pour le service de l'église, et enfin des biens-fonds que nous avons octroyés de la munificence apostolique. Avec quelle vénération nous avons contemplé, sans y porter la main, les sépultures du patriarche Benoit et de sa sœur Scolastique ! Après la dédicace, célébrée en présence de treize archevêques et de soixante-huit évêques, notre très-cher fils Pétronax nous a prié de lui accorder un acte de confirmation générale pour toutes les donations antérieurement faites au monastère, à commencer par celle du patrice Tertullus, père de saint Placide, et à finir par celles que notre bien-aimé fils Gisulf, duc de Bénévènt, y a récemment ajoutées. » Le diplôme pontifical énumère, ici, dans leur ordre, toute la série des territoires, avec le nom des donateurs ; puis il reprend en ces termes : « Nous voulons et ordonnons qu'à perpétuité notre cher fils Pétronax et ses successeurs aient la préséance sur tous les autres abbés dans les conciles ; que le Mont-Cassin soit tenu pour le premier et le plus illustre des monastères présents ou futurs, et qu'il ait comme chef le principat sur toutes les maisons de l'ordre bénédictin ; enfin qu'il relève directement de la sainte église romaine et de l'autorité du bienheureux Pierre prince des apôtres ¹ » (Janvier 748.).

¹ Ce privilège du pape Zacharie en faveur de l'abbaye du Mont-Cassin, resté longtemps inconnu, fut, il y a quelques années, remis en lumière par dom Tosti. M. Lantier le cite intégralement aux pièces justificatives, tom. I, des *Monastères bénédictins d'Italie*, et l'accompagne de la note suivante : « Les archives du Mont-Cassin ne possèdent plus l'original de ce document. Elles n'ont gardé que le sceau en plomb qui s'y trouvait attaché ; mais elles en conservent plusieurs copies, dont la plus ancienne date du XI^e siècle. L'authenticité du privilège accordé par le pape Zacharie est attestée par la mention qui en est faite dans plusieurs documents très-anciens, et l'instrument primitif, bien que fort endommagé par le temps, existait encore au XIII^e siècle. A cette époque, les moines du Mont-Cassin prièrent le pape Grégoire IX, vu l'état de détérioration où était alors l'original, de vouloir bien

Encyclique
aux évêques
des Gaules
pour récla-
mer le corps
de S. Benoit.

24. Dans cette charte apostolique, si glorieuse pour la famille bénédictine et si noblement méritée, l'attention se fixe plus particulièrement sur le passage où le pape décrit le respect avec lequel il a contemplé, sans oser y porter la main, la tombe fraternelle de saint Benoit et de sa sœur : *Qualiter autem ejusdem patris pignora sororisque ejus sunt posita perspicientes, ac intemerata invenientes, pro reverentia tanti patris tangere minime ausi sumus.* Sans doute, la tombe sacrée avait été refermée avec soin et ornée par la filiale vénération du restaurateur Pétronax ; mais elle était vide. Les ossements du patriarche et de sainte Scolastique avaient été, par un pieux larcin, transportés sur les rives de la Loire : ils enrichissaient maintenant le sol des Gaules ¹. « Le Mont-Cassin ne possédait plus, selon l'expression de Paul Diacre, que les cendres d'un tombeau violé. » Cette situation désolait le cœur de Pétronax et de ses religieux. Ils firent revivre leur droit de revendication, exercé déjà une première fois sans succès, sous le pontificat de saint Vitalien ². A leur requête, Zacharie adressa « à tous les évêques et prêtres de l'église des Francs » une encyclique, leur enjoignant de restituer le corps du bienheureux Benoit, furtivement enlevé à son sépulcre du Mont-Cassin. » Le pape faisait appel « à la sublimité de son cher fils le prince Pépin, » et le chargeait de l'exécution. En terminant, il prononçait une parole d'absolution pour le passé. « Votre sainteté, disait-il aux évêques, n'aura rien à se reprocher devant Dieu, en coopérant à cette bonne œuvre. D'ailleurs nous sommes persuadé que les religieux qui ont transféré dans les Gaules le corps du bienheureux patriarche, agirent par une inspiration surnaturelle, et furent les instruments de la Providence ³. » A la réception de la lettre pontificale, la douleur fut grande au monastère de Saint-Benoit-sur-Loire. Le vénérable

en reproduire le texte entier dans sa bulle en faveur du monastère, demande à laquelle le pontife romain consentit, comme on le voit par cette même bulle, déposée aux archives du Vatican. » — *Regest. Gregor. IX*, ann. V. (Dantier, loc. cit., pag. 487.)

¹ Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 168.

² Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 166.

³ S. Zachar., *Epist.* xvii ; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 935.

Médon en était alors abbé. Pépin délégua, pour présider à la restitution du pieux trésor, son propre frère, Remigius, archevêque de Rouen, comme lui fils de Charles Martel, et qui mérita par ses vertus le titre et la couronne des saints ¹. « Quand l'archevêque se présenta avec son escorte au chœur du monastère, pour exécuter les ordres du pape et ceux du roi, dit Adrevald, le vénérable Médon, fondant en larmes, lui parla en ces termes : Le très-saint patriarche Benoit a manifesté lui-même sa volonté. Ce fut par son ordre et après une révélation surnaturelle que jadis nos frères ont transféré ici ses reliques. Nous, ses fils indignes, nous avons reçu comme un trésor les ossements sacrés du plus vénérable des pères ; nous les avons entourés de notre vénération et de notre amour. Si nos péchés nous attirent aujourd'hui sa disgrâce, s'il veut quitter la terre des Gaules pour retourner dans les contrées où il reçut le jour, nous n'avons pas le droit de nous y opposer. Si au contraire, comme nous en avons la certitude, la divine Providence veut, pour le salut des âmes, que les reliques du patriarche demeurent parmi nous, c'est à Dieu de faire prévaloir sa volonté, contre laquelle en ce cas tous vos efforts seront inutiles. — Après avoir ainsi parlé, Médon fit ouvrir les portes de l'oratoire de Sainte-Marie-mère-de-Dieu, où se trouvaient les reliques ; puis, avec tous ses religieux, il se retira dans l'oratoire consacré au bienheureux Pierre prince des apôtres. La communauté entière, prosternée le front sur le pavé de la chapelle, pria et pleura, dans une angoisse inexprimable. Tout à coup, des cris de détresse se firent entendre dans l'oratoire de Sainte-Marie. Le vénérable abbé se leva pour porter secours. L'archevêque Remi s'était dirigé avec sa suite près du tombeau sacré, mais à l'instant, lui, et tous ceux qui l'accompagnaient avaient été frappés de cécité. Les religieux accoururent pour guider ces aveugles improvisés, qui cherchaient en tâtonnant leur chemin. Remi et ses compagnons se prosternèrent à leur tour, demandant pardon à Dieu de leur faute involontaire, et

¹ Saint Remigius, *alias* Remedius, ou Remi, archevêque de Rouen, mourut le 16 janvier 772, jour auquel on célèbre sa fête. (Cf. Bolland., *Act.*, 16 jan.)

promettant de respecter la tombe du patriarche. Le vénérable Médon reçut leur serment, et ils recouvrèrent la vue avec la même soudaineté qu'ils venaient de la perdre. Médon, interprétant alors la volonté du ciel, leur remit spontanément une partie des bienheureuses reliques, en sorte que le Mont-Cassin recouvra son trésor, sans que le monastère de Fleury perdit le sien ¹. »

25. Le retour d'une partie des reliques de saint Benoit sur la montagne italienne, où jadis le patriarche avait fondé l'institution cénobitique en Occident, fut un véritable triomphe. On s'entretint de l'événement à la cour des rois. « L'archevêque Remigius, dit Adrevald, raconta au très-glorieux Pépin le miracle dont il avait été personnellement le témoin et l'objet, dans la chapelle de la glorieuse mère de Dieu, sur le tombeau du très-bienheureux patriarche ². » Un mouvement irrésistible poussait alors vers le Mont-Cassin les peuples et les rois. Le *Liber Pontificalis* nous a déjà appris que des princes, tels que Carloman, des rois, tels que Ratchis, abandonnaient les dignités de la terre et les splendeurs du trône pour la tonsure monacale et les austérités de la règle bénédictine. Ils ne furent pas les seuls. Après l'avènement d'Astolphe, frère de Ratchis, au trône des Lombards, le duché de Frioul fut donné à Anselme, frère de Giseltrude épouse du nouveau roi (749). Mais Anselme aspirait à des honneurs moins frivoles. Dès la première année de son administration, il fit construire, près de Mutina (Modène), sous l'invocation du Sauveur, l'abbaye de Fagnano, avec un *xenodochium* (hospice) pour les pèlerins et les pauvres. Des religieux du Mont-Cassin, appelés à diriger le nouvel établissement, répandirent dans toute cette contrée, avec l'enseignement chrétien, les bienfaits du dévouement apostolique et du travail en commun. En 751, Anselme, plus que jamais dévoué à cette œuvre de régénération religieuse et sociale, résolut de s'y consacrer lui-même. « On vit donc, dit l'hagiographe, un jeune prince dans tout l'éclat de la puissance, beau-frère du roi des Lombards, célèbre entre tous

¹ Adrevald., *De mirac. S. Benedict.*, cap. XVI et XVII; *Patr. lat.*, tom. CXXIV, col. 918. — ² *Ibid.*, cap. XVIII; col. 919.

par ses exploits militaires, solliciter avec une noble ambition la faveur de renoncer à tous ces titres, pour entrer dans la milice de Dieu. » Le roi, cédant à ses instances, accepta sa démission. Anselme partit pour Rome : il y reçut des mains du souverain pontife l'habit religieux et le bâton abbatial. Quand il rentra, sous le costume de bénédictin, dans son monastère de Fagnano, les disciples lui vinrent en foule de toutes les provinces de son ancien duché. Leur nombre s'éleva à plus de mille, et les bâtiments ne suffisaient plus à les contenir. Il fallut songer à une fondation nouvelle. L'abbé et les religieux se transportèrent au delà du Panaro, sur une hauteur déserte, partout obstruée de ronces et d'épines. Comme jadis au Mont-Cassin, ils défrichèrent le sol, puis élevèrent sous le vocable des Saints-Apôtres la célèbre abbaye de Nonantola, devenue le berceau d'une ville florissante. « Environné de ses onze cent quarante-quatre moines, sans compter les enfants, qui, sous le nom d'*oblats*, étaient élevés dans l'abbaye, sans compter non plus la multitude des aspirants (*pulsantes*) qui n'étaient pas encore astreints aux observances de la règle, l'ancien duc de Frioul, continue l'hagiographe, pouvait toujours se croire à la tête d'une armée. « Mais c'était une armée spirituelle, ou plutôt une famille dont Anselme était le père, dont la foi, le travail manuel, l'étude, la mortification et la pratique de toutes les vertus étaient les armes. Le don des miracles fut accordé à Anselme : il en opéra un très-grand nombre, durant les cinquante années pendant lesquelles il gouverna son nouveau monastère. Une révélation divine lui fit connaître le jour où il devait mourir. Rassemblant donc une dernière fois ses enfants, il leur annonça que l'heure de la séparation était venue. A cette nouvelle, les sanglots éclatèrent de toutes parts ; le pieux père, ému lui-même, cherchait à consoler des fils que son départ allait laisser orphelins. Il les recommanda au Seigneur, puis, les bras étendus, le cœur et les yeux levés vers le ciel, il les bénit en disant : Seigneur Jésus, pasteur des âmes, vous m'aviez, à moi indigne, confié ce troupeau ; accordez-moi la grâce de les revoir tous dans le royaume de vos élus, et que chacun d'eux, aidé de votre grâce, parvienne à la gloire des récompenses éternelles. —

Tous, en pleurant, répondirent *amen*. Le vénérable père commença alors les psaumes de tierce, car on était à cette heure du jour. Il put encore réciter l'office de sexte : puis bénissant une dernière fois les frères, il s'étendit sur sa couche et émigra au ciel, le vendredi v^o des nones de mars (3 mars 804), au jour et à l'heure où le salut et la rédemption du monde furent consommés sur la croix ¹. »

Sturm,
disciple de
S. Boniface,
dans la forêt
Bochonia.

26. Saint Boniface accomplissait pour la Germanie ce qu'Anselme avait fait pour l'Italie septentrionale. Son disciple Sturm (Sturmius), issu d'une noble famille des Bajoarii (Bavarois), après avoir exercé pendant trois ans le ministère sacerdotal parmi les chrétiens naissantes de sa patrie, exprima le désir de s'astreindre à une vie plus parfaite et d'achever ses jours au désert. Boniface accueillit cette inspiration comme une faveur du ciel. Depuis longtemps il projetait l'établissement d'un grand monastère central, qui fût comme le boulevard de la foi et de la civilisation en Germanie. Il se proposait de le placer dans la forêt de Bochonia (Buchaw ²), entre les quatre grands pays des Bavarois, des Franconiens, de la Thuringe et de la Hesse, où le christianisme avait déjà pénétré, afin de s'en servir comme d'un avant-poste pour évangéliser les idolâtres du nord. « Aussi, dit l'hagiographe, il encouragea vivement le prêtre Sturm dans son pieux dessein. Il lui donna deux compagnons de solitude, et, bénissant cette humble colonie : Allez, leur dit-il, dans la vaste forêt de Bochonia ; cherchez-y quelque emplacement convenable pour un monastère. Le Seigneur vous guidera. — Ils s'enfoncèrent donc dans les profondeurs de la forêt ; leurs yeux ne rencontraient plus d'autre spectacle que le ciel, la terre et les grands arbres : ils suppliaient dévotement le Christ de diriger leurs pas dans la voie de la paix. Le troisième jour, parvenus à un lieu nommé depuis Hersfeld, où se trouve maintenant un monastère, ils y construisirent de petites cabanes, couvertes d'écorces d'arbres, et les habitèrent longtemps, servant Dieu dans les veilles saintes, le jeûne et la prière. Sturm revint alors trouver l'archevêque Bo-

¹ Bolland., *Act. S. Anselmi Nonantulan.*, 3 mart.

² Cf. Alfr. Maury, *Hist. des grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, pag. 175.

niface, qui reçut « son ermite » (c'est ainsi qu'il l'appelait) avec une charité paternelle, le retint quelques jours sous son toit, et voulut entendre de sa bouche la description exacte du lieu choisi, des travaux commencés, des ressources que pouvait fournir l'emplacement. Après y avoir réfléchi avec la prudence et la sagesse que Dieu donnait à tous ses conseils, Boniface s'exprima ainsi : Le site que vous occupez est trop rapproché des féroces Saxons. Je redouterais pour vous le voisinage de ces barbares encore idolâtres. Cherchez donc plus loin un emplacement que vous puissiez habiter sans péril. — Sturm retourna près de ses deux compagnons, et, cette fois, montés sur une barque, ils explorèrent les rives de la Fulda, s'arrêtant à l'embouchure des torrents et des fontaines, considérant les collines et les vallées. Ils arrivèrent ainsi au confluent du Luder, en un lieu qui s'appelle aujourd'hui Rohenbach. Le site pouvait, à la rigueur, se prêter à l'établissement projeté, bien qu'il fût loin de réunir toutes les conditions désirables. Boniface ne l'agréa point encore. Lorsque Sturm lui rendit compte de ces nouvelles explorations, l'archevêque, dans une inspiration prophétique, s'écria : Le lieu qui vous attend dans cette solitude a été disposé par Dieu lui-même. Quand l'heure sera venue, le Christ le fera connaître à ses serviteurs. Ne cessez point de le chercher, sachez et croyez que sans aucun doute vous le trouverez. — Sturm retourna donc à Hersfeld, y prit quelques jours de repos, puis il sella son âne, et, prenant le viatique, il partit seul sur sa monture, recommandant son voyage au Christ, qui est la voie, la vérité et la vie. Il commença à parcourir les vastes espaces de la forêt déserte. Explorateur attentif, il allait, examinant les monts, les plaines, les collines, les vallées, les fontaines, les torrents, les rivières. Toujours les psaumes à la bouche et le cœur élevé au ciel, il priait, dans le gémissement de son âme, ne se reposant que là où la nuit le forçait de s'arrêter. Pour ces haltes, avec la serpe ¹ qu'il portait

¹ *Ferro quod manu tenebat.* M. Mignet fait ici remarquer « que les moines bénédictins ne devaient jamais se séparer de cet instrument, et ne le quittaient que la nuit d'après la règle de leur ordre. » (*Introd. de l'ancienne Germanie dans la société civilisée*, pag. 87). Le savant académicien renvoie

à la main, il coupait des branchages et en formait une haie circulaire, afin de protéger l'âne contre l'attaque des bêtes fauves. Quant à lui, après avoir imprimé sur son front le signe de la croix du Christ, il dormait en sécurité. Un jour, il parvint à la route que suivent les marchands de Thuringe pour se rendre à Mayence, et qui côtoie les bords de la Fulda. Or, une caravane de Slaves s'était arrêtée en ce lieu, et, comme la chaleur était grande, ils se baignaient nus, à la manière des barbares. La vue de l'homme de Dieu excita leurs railleries; ils eurent un instant la pensée de le mettre à mort. Le Seigneur ne le permit point. L'un d'eux, qui faisait fonction d'interprète, se contenta de lui demander où il allait. Sturm répondit qu'il se dirigeait dans la partie supérieure de la forêt. Après ce court échange de paroles, l'ermite continua sa route, sans plus rencontrer d'autres êtres vivants que les bêtes sauvages et les oiseaux du ciel. Enfin, le quatrième jour, dépassant le lieu où devait s'élever le futur monastère, il s'avança jusqu'au

pour cette explication au chapitre xxii de la *Règle de saint Benoît*. Mais le texte auquel il se réfère ne paraît pas avoir le sens que M. Mignet lui prête. Voici les paroles de la Règle bénédictine : *Vestiti dormiant, et cincti cingulis aut funibus, et cultellos suos ad latus suum non habeant, ne forte per somnium vulnerentur dormientes.* (S. Benedict., *Regul.*, cap. xxii; *Patr. lat.*, tom. LXVI, col. 489.) Les *cultelli*, que M. Mignet a transformés en serpes, étaient simplement de petits couteaux à main. C'est ce que dom Martène, dans son *Commentaire sur la règle de saint Benoît*, explique en ces termes : *Quod de parvis cultellis ad panem, aliaque comestibilia, aut aliquid ejusmodi secandum, est intelligendum : nam « magnos gladios nobis habere non licet, inquit Boherius, imo tenentes inter septa monasterii sunt eo ipso excommunicati, nisi licentiam expressam habuerint suorum prælatorum, » ex decretali Clementis V : Ne in agro Dominicò.* Nous avons vu (tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 356) que chaque moine recevait pour son usage personnel, outre les vêtements, chaussures et tablettes, un « couteau » *cultellus*. (Cf. *Regul.*, cap. XLV; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 772.) C'est ce couteau que le religieux devait déposer, avant de s'étendre sur sa modeste couche. Quant aux instruments de travail, la serpe comprise, ils étaient distribués chaque matin aux ouvriers, et remis fidèlement chaque soir. Avoir détérioré ou perdu un instrument de travail était une faute dont le coupable venait s'accuser, prosterné à deux genoux, devant l'abbé ou la congrégation des frères. (*Regul.*, cap. XLVI.) On se rappelle l'humilité et la désolation du moine Goth, à qui pareil accident arriva dans le jardin de Subiaco, et qui vint confier son chagrin à saint Maur. (Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 187.)

confluent du Gisel et de la rivière de Fulda, et côtoyant le Gisel il parvint, au coucher du soleil, à un sentier tracé dans la forêt, et désigné sous le nom antique d'Ortesweck. Comme il établissait son campement pour la nuit, son oreille fut tout à coup frappée d'un bruit insolite, venant du côté de la rivière. Était-ce une bête fauve, ou un homme qui la traversait? Retenant son haleine, il écouta quelques instants en silence; le bruit se rapprochait toujours. Ne voulant point élever la voix, il frappa, à coups redoublés, du dos de sa serpe, le tronc creux d'un arbre. Ce bruit devait effrayer les bêtes fauves, si c'était à l'une d'elles qu'il avait affaire. Mais une voix d'homme répondit par une amicale acclamation: bientôt l'inconnu aborda Sturm, et le salua. L'homme de Dieu lui demanda d'où il venait. — De Wedereiba (Wetterau), répondit-il; je ramène ce cheval à mon maître Orcis. — C'était en effet le bruit du cheval, traversant le fleuve, qui avait attiré l'attention de l'ermite. Ils s'arrangèrent pour passer ensemble la nuit; cet homme connaissait toute la forêt de Bochohia; il indiqua à Sturm le nom des localités, le cours des torrents et des sources, décrivant les sites qui pouvaient le mieux lui convenir. Au matin, après s'être bénis réciproquement, ils se séparèrent; l'étranger prit le chemin de Grapfelt, et l'ermite, revenant sur ses pas, se dirigea vers un site délicieux, dont l'inconnu lui avait signalé l'existence dans le voisinage. C'était le lieu béni et vraiment disposé par la Providence pour le monastère. A la vue de cette vallée, Sturm sentit son cœur inondé de joie: plus il avançait, plus il reconnaissait que les mérites et les prières du saint archevêque Boniface lui avaient obtenu de Dieu une telle faveur. Il courait, transporté et ravi, et plus il allait, de long en large, plus il rendait grâce à Dieu. Enchanté de la beauté du site, il passa une grande partie du jour à l'explorer en tous sens, le bénit, le marqua d'un signe, et partit joyeux pour annoncer sa découverte au saint archevêque¹. »

27. La forêt de Bochohia appartenait, pour la plus grande part, au domaine princier de Carloman. Boniface alla trouver le duc

Fondation
au monastère
de Fulde.

¹ S. Eigil., *Vit. S. Sturm.*, cap. IV-X; *Patr. lat.*, tom. CV, col. 426-431.

d'Austrasie. « J'ai dessein, avec l'aide de Dieu et votre concours, lui dit-il, d'établir un monastère dans la partie orientale de vos états. Nous avons trouvé dans la forêt, sur les rives de la Fulda, un lieu propre à être habité par une colonie monastique. Il relève de votre domination; nous supplions votre piété de nous le concéder, afin que, sous votre protection, nous puissions y servir le Seigneur. — Carloman répondit : Je fais don au Seigneur, sans réserve et sans exception, de tout ce qui m'appartient au lieu dont vous parlez, et j'étends cette concession à quatre milles de circuit, au midi et au nord, à l'orient et à l'occident. » La donation fut écrite et scellée de la main du prince; les nobles hommes du pays de Grapfeld y ajoutèrent, à l'exemple de Carloman, des concessions particulières sur les propriétés qu'ils possédaient dans le voisinage. « Enfin, reprend l'hagiographe, l'an de l'incarnation du Christ 744, indiction XII^e, sous le règne des deux princes francs Carloman et Pépin, le XII^e jour du premier mois (mars), Sturm, accompagné de sept religieux, prit possession du lieu béni, au chant des hymnes et des prières ¹. » Le travail de défrichement et d'appropriation commença, en même temps que le régime bénédictin de la psalmodie, des veilles saintes, des oraisons et du jeûne. Deux mois après, Boniface vint en personne, avec un grand nombre de disciples et de serviteurs. « Pendant que ceux-ci, dit M. Ozanam, aidaient les frères à déraciner les arbres, à balayer les ronces et les broussailles, l'archevêque ravi bénissait Dieu d'avoir préparé un tel séjour à ses serviteurs. En effet, il aima cette solitude, il y revint souvent; il s'y plaisait à instruire les moines, à leur interpréter les Écritures, à leur donner l'exemple des austérités et du travail ². » Sturm accompagné de deux frères fut envoyé au Mont-Cassin, pour y étudier la vie religieuse et la pratique de la règle bénédictine, sous la direction du bienheureux Pétronax ³. Il y séjourna près de deux ans. Mabillon a publié dans ses *Analecta* deux fragments intitulés : *Antiquæ consuetudines ordinis sancti*

¹ S. Egitl., *Vit. S. Sturm.*, loc. cit., col. 432.

² M. Ozanam, *La civilisation chrétienne chez les Francs*, pag. 204.

³ L'ordre bénédictin célèbre la fête du bienheureux Pétronax le 6 mai.

Benedicti, où Sturm rapporte fidèlement les coutumes observées à cette époque dans les monastères d'Italie¹. Il les introduisit à Fulda. La communauté prit un accroissement rapide; elle créa successivement autour d'elle des champs cultivés, des jardins, des vergers, des pâturages, des étangs fertiles. Elle devint une pépinière d'agriculteurs, qui colonisèrent la Thuringe et la Bavière, sur les deux rives du Rhin et du Mein. En 751, saint Boniface sollicita du pape Zacharie le privilège de l'immunité apostolique en faveur du nouveau monastère. « Il y a, écrivait-il, un site sauvage, au plus profond d'une forêt immense, au milieu des peuples de ma mission. Là, j'ai établi des religieux qui vivent sous la règle du saint patriarche Benoit, dans la stricte abstinence de chair, de vin, de bière même, se contentant pour leur frugale nourriture des fruits de leur travail. Le terrain me fut concédé par Carloman, alors prince des Francs; j'ai dédié le monastère sous le vocable du Saint-Sauveur. C'est là que, si votre piété y consent, j'ai résolu de donner un repos de quelques jours à mon corps brisé par la vieillesse, et de choisir ma sépulture². » Le privilège fut accordé; il commença la grandeur de cette puissante abbaye de Fulde, le Mont-Cassin de la Germanie, qui réalisa l'idéal des colonies monastiques, et porta dans l'Allemagne centrale la lumière de la foi et de la civilisation.

§ IV. Carloman et Pépin le Bref.

28. Le duc d'Austrasie, Carloman, qui secondait si généreusement les efforts de saint Boniface, devait être lui-même l'une des plus glorieuses conquêtes de l'ordre bénédictin, et mériter sous l'habit de moine le titre de « vénérable³, » que l'Église a ajouté à

Nombreux
enfants de
Charles Mar-
tel. Discordes
domestiques.

¹ S. Sturmii, *Scripta quæ exstant*; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, ccl. 1259.

² S. Bonifac., *Epist. LXXV*; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 778.

³ Ainsi que nous le dirons plus loin, la fête de Carloman est indiquée par Mabillon à la date du 17 août. Mabillon donne à ce prince le titre de saint; mais les Bollandistes le lui contestent. Ces derniers veulent qu'on le nomme seulement « vénérable, » parce qu'ils n'ont pas trouvé de preuves suffisantes d'un culte public dont Carloman ait été honoré. (Cf. Bolland., *Prætermisissæ in diem XVII August.*)

son nom. Frère de Pépin le Bref, il était l'aîné des enfants de Charles Martel. Leur mère Rotrudis, première femme du héros, était morte en 724, laissant, outre ces deux princes, une fille nommée Hadeloga, dont nous avons déjà parlé, et qui prit le voile à Kitzingen ¹. Sonnichildis, nièce de Grimoald duc de Bavière, et seconde femme de Charles Martel, n'eut qu'un fils, nommé Grypho, dont nous avons raconté la guérison miraculeuse par saint Leufroy ². En dehors de cette postérité légitime, Charles Martel avait quatre enfants naturels : Romigius ou Remedius, dont le nom s'est déjà trouvé sous notre plume, et qui se sanctifia sur le siège métropolitain de Rouen ³; le comte Bernard, dont les deux fils Adhelhard et Wala s'illustrèrent successivement comme abbés de Corbie; Hiéronyme, père de Fulrad abbé de Saint-Quentin et de Folcuin évêque de Térouanne; enfin Hiltrudis, qui épousa Odilo duc des Bajoarii, et fut mère du duc Tassilo. Outre tant de naissances illégitimes, cette liste accuse un abus de la puissance civile, qui distribuait dès lors les dignités de l'Église au gré des intérêts de famille, sans nul souci des lois canoniques. Toutefois les descendants de Charles Martel promus de la sorte rachetèrent par la sainteté personnelle, le mérite et la vertu, ce qu'il y avait de défectueux dans leur origine. Au point de vue politique, cette abondance d'héritiers, dont l'aîné n'avait guère plus de vingt-deux ans, créait un danger réel, surtout si l'on tient compte des haines longtemps contenues par la main puissante de Charles Martel, et qui attendaient impatiemment sa mort pour éclater. L'insurrection devint en effet le mot d'ordre général dans la Germanie, la Bourgogne et l'Aquitaine, aussitôt qu'on apprit que les tombeaux de Saint-Denys avaient reçu la dépouille inanimée du héros. De son vivant, Charles Martel avait lui-même partagé les états qu'il administrait, en qualité de prince des Francs. Carloman reçut le duché d'Austrasie, avec les provinces transrhénanes, la Souabie et la Thuringe; Pépin surnommé le Bref, à cause de sa petite taille, eut la Neustrie, la Bourgogne et la Provence. Le troisième fils légitime, Grypho, alors âgé de quinze ans,

¹ Cf. pag. 104 de ce présent volume. — ² Cf. pag. 107. — ³ Cf. pag. 183.

était oublié. Il paraît que, sur les réclamations de Sonnichildis, Charles Martel exprima, au lit de mort, le désir de constituer à ce jeune prince un apanage, enclavé dans le territoire des deux aînés. Ce fut du moins la prétention que Sonnichildis et Grypho élevèrent immédiatement après la mort de Charles Martel. Mais leur tentative prématurée n'aboutit qu'à un échec. Carloman et Pépin les assiégèrent dans la ville de Laon, et les firent prisonniers. Sonnichildis fut reléguée au monastère de Chelles, et son fils Grypho détenu dans la forteresse de *Novum Castrum*, qu'on croit être le Neufchâtel du grand-duché de Luxembourg (741). Cette querelle domestique, pour être un moment apaisée, n'était pas éteinte. Hiltrudis, bravant la puissance des deux vainqueurs, ses frères, réussit à tromper leur vigilance : elle se réfugia à la cour d'Odilo de Bavière, l'épousa, et lui fit jurer de soutenir la cause de Grypho et de Sonnichildis contre Carloman et Pépin.

29. Le duc de Bavière entra d'autant plus volontiers dans les projets de vengeance de sa jeune femme, que déjà il avait contracté une alliance offensive et défensive avec Hunald, duc d'Aquitaine, ce prince mérovingien, héritier de tous les ressentiments que la descendance de Clovis nourrissait depuis si longtemps contre celle des ducs d'Austrasie. La Bourgogne venait la première de protester en faveur des mérovingiens, contre les tendances usurpatrices des maires du palais. Pépin le Bref, accompagné de son oncle Hildebrand, dut parcourir cette province, les armes à la main, dès l'automne de l'année 741. Un souffle de révolte agitait la Neustrie et toute la Gaule méridionale, pendant que les Germains s'apprétaient eux-mêmes à briser des chaînes que le marteau du vainqueur d'Abdéraime ne pourrait plus river. La situation offrait donc des périls tels que, pour les conjurer, Carloman et Pépin le Bref devaient joindre toute la sagesse d'une politique consommée à l'énergie et à la vaillante activité de leur père. Les deux jeunes princes se montrèrent à la hauteur des circonstances ; ils étonnèrent à la fois leurs ennemis par la vigueur de la répression, et leurs amis par la modération de leur conduite. Pépin le Bref avait été baptisé par l'évêque d'Utrecht, saint Willibrord. Au

Caractère
et première
éducation de
Carloman
et de Pépin.

moment où, le prenant par la main, l'homme de Dieu ¹ leva le jeune prince des fonts du baptême, il prononça des paroles prophétiques, dont l'avenir se chargea de développer toute la signification. « Cet enfant, dit-il, aura en partage le génie et la gloire; il sera plus grand que les ducs ses aïeux ². » Pépin fut élevé au monastère de Saint-Denys, et plus tard il exprimait publiquement sa gratitude aux religieux qui « avaient nourri son enfance ³. » Nous ne savons si son frère aîné, Carloman, reçut la même éducation. A s'en tenir strictement au témoignage des actes de saint Boniface, il y aurait lieu d'en douter. « Avant de rencontrer le grand archevêque, dit l'hagiographe, Carloman n'avait que des notions assez vagues de la religion chrétienne, *de religione christiana parum quid noverit*. Mais aussitôt qu'il eut entendu la parole et les exhortations de Boniface, il fit de tels progrès dans la crainte et l'amour de Dieu, qu'il atteignit la perfection. Il porta une admirable prudence dans le gouvernement de l'État et de l'Église, car il ne séparait pas l'une de l'autre, estimant que la puissance séculière doit se proposer pour but le service de Dieu ⁴. »

Childéric III.
Entrevue
de Carloman
et de saint
Boniface.

30. Ce noble programme, inspiré par saint Boniface, reçut une exécution complète, et tous les périls furent conjurés. La première mesure politique prise par les deux frères fut la restauration de la monarchie mérovingienne en la personne de Childéric III, fils de l'infortuné Chilpéric II, jadis victime de l'ambition de Charles Martel ⁵. Childéric III devait être le dernier des rois nominaux de

¹ Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 475 et suiv.

² *Scitote quod iste infans sublimis erit valde et gloriosus, et omnium præcedentium Francorum ducibus major.* (Mabillon., *Vita S. Willibrordi*, cap. xxii; *Act. sanct. ord. Bened.*, sæcul. III, pars I.)

³ Diplôme daté de Compiègne le 29 juillet 755; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 1528. — Félibien, *Hist. de l'abbaye royale de Saint-Denys*, pièces justificatives, pag. 26.

⁴ Othlon., *Vit. S. Bonifac.*, cap. xxxvi; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 651.

⁵ Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 587. « Quelques savants ont pensé, dit M. Digot, que la promotion de Childéric III au trône était l'ouvrage de Pépin seulement, et que Carloman avait continué à gouverner l'Austrasie en qualité de province indépendante, sans s'inquiéter de ce fantôme de roi. (Daniel, *Histoire de France*, tom. I, pag. 495). Mais il est facile d'établir que

la dynastie de Clovis. Comme Thierry IV, il demeura étranger à l'administration, et ne fit que prêter sa signature pour les actes publics. Mais tel était encore le prestige du sang de Clovis, que les leudes francs ne voulaient se soumettre qu'aux princes qui le portaient dans leurs veines. Une autre mesure, celle-ci exclusivement religieuse, acheva de calmer les esprits et les rallia en grande majorité aux fils de Charles Martel. « Saint Boniface, disent les actes, vint trouver Carloman qui, en sa qualité d'aîné, avait l'autorité principale. Il lui présenta les divers rescrits pontificaux, relatifs au rétablissement de la discipline et à la reconstitution des églises des Gaules. Dans l'intérêt de son propre gouvernement, pour le bien général des peuples, il le conjura de mettre un terme à tant de désordres et de rendre à la religion son antique splendeur. Le prince l'écouta avec la plus vive attention. A mesure que l'archevêque multipliait ses instances, Carloman sentait son cœur s'émouvoir sous l'action de la grâce divine. Enfin, il prit une résolution énergique, et déclara qu'il emploierait sa puissance pour faire revivre soit parmi les clercs, soit parmi les laïques, les règles des saints canons et celles de la justice. Par son ordre, une assemblée synodale fut réunie afin de réformer les abus, de corriger les désordres et de rendre la paix à l'Église ¹. »

Childéric III fut reconnu en Austrasie, comme en Neustrie et en Bourgogne. Le diplôme de saint Chrodegang, évêque de Metz, pour la fondation de l'abbaye de Gorze en 745, fournit la mention suivante : *Actum apud Andernacum publice, anno IV Childerici regis*. En 748, Eddo, évêque de Strasbourg, faisait mettre au bas d'un diplôme pour le monastère d'Augia (Reichenau) : *Actum sub die quinto ante calendis octobris, anno septimo domini nostri Hilderici regis*. Nous possédons deux diplômes de Carloman lui-même, établissant de la manière la plus formelle l'exactitude de notre assertion. Dans le premier, qui est de l'année 746, et concerne les abbayes de Stavelo et de Malmundarium, Carloman s'exprime de la sorte : *Idcirco ego Karlemannus, major domus... regnante Hildrico rege*. On lit dans le second, qui est de l'année suivante, et en faveur des mêmes monastères : *Inluster Karlemannus major domus .. in anno V regnante Hildrico rege*. Enfin, on a même conservé un diplôme dans lequel Childéric III, s'adressant *viro incllyto Karlomanno majori domus*, lui donne ses ordres relativement aux abbayes de Stavelo et de Malmundarium, situées toutes deux en Austrasie. » (Digot, *Hist. du royaume d'Austrasie*, tom. IV, pag. 172.)

¹ Othon, *Vita S. Bonifac.*, cap. xxiii; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 649.

Capitulaire
de Carloman
au concile
germanique.

31. Nous avons encore le capitulaire solennel, promulgué par le jeune duc d'Austrasie à la suite de cette première assemblée, qui se tint en sa présence, et dont il rendit les décrets obligatoires ¹. « Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dit-il, moi Carloman, duc et prince des Francs, l'an de l'incarnation 742, le II^e des calendes de mai (30 avril), par le conseil des serviteurs de Dieu et de mes *optimates*, j'ai réuni en synode les évêques de mes états, savoir l'archevêque Boniface, Burchard de Wurtzbourg, Ragenfred de Cologne, Witta de Burabourg, Willebald d'Eichstœtt, Eddo d'Argentoratum (Strasbourg), avec leurs prêtres, pour rétablir la loi de Dieu et la discipline ecclésiastique oubliées sous le dernier règne, travailler au salut du peuple chrétien et l'empêcher de se perdre sous la direction de faux pasteurs ou de prêtres indignes. Nous avons ordonné des évêques pour chaque cité, et constitué au-dessus d'eux l'archevêque Boniface, l'envoyé de saint Pierre. Un synode sera tenu chaque année en notre présence, afin de nous suggérer les décrets propres à maintenir l'autorité des canons, les droits de l'Église, les progrès de la religion chrétienne. Nous avons rendu et restitué aux églises les biens dont elles avaient été dépouillées. Le nom des prêtres, diacres et clercs scandaleux a été rayé du registre des distributions diocésaines; eux-mêmes sont condamnés à subir la pénitence canonique. Nous interdisons absolument à tous ministres de Dieu de porter les armes, de combattre l'ennemi, de suivre l'armée, à moins qu'ils n'aient été choisis pour y célébrer les saints mystères, distribuer les sacrements et porter les reliques des saints, *ad sanctorum patrocinia portanda*. Le prince se fera accompagner pour ce ministère d'un ou deux évêques et des prêtres ses chapelains, lesquels entendront la confession des soldats, leur donneront l'absolution et leur indiqueront une pénitence. — Nous interdisons de même aux ministres de Dieu la chasse dans les forêts avec chevaux, chiens, éperviers et faucons. Un prêtre sera établi en chaque paroisse, sous l'autorité de

¹ Le nom du lieu où elle se tint n'ayant pas été conservé par l'histoire, on désigne cette assemblée sous le titre de premier concile Germanique.

l'évêque. Tous les ans, au carême, il rendra compte à l'évêque de son administration, en ce qui concerne les sacrements, les progrès de la foi catholique, les prières, la célébration de la messe. Il recevra l'évêque, quand celui-ci fera la visite paroissiale prescrite par le droit canonique, pour donner le sacrement de confirmation ; enfin, le jour de la Cène (jeudi saint), il viendra recevoir de ses mains le nouveau chrême. — Aucun évêque ou prêtre inconnu ne sera admis à exercer les fonctions du ministère sans une attestation synodale. — En chaque localité, l'évêque, aidé du *graphio* ¹, qui est le défenseur né de l'Église, veillera à ce que le peuple de Dieu ne commette plus aucun acte de paganisme, *ut populus Dei paganism non faciat* ; il proscrira les sacrifices pour les morts, les sorciers ou devins, les phylactères et augures, les incantations, les hosties qu'une ridicule superstition immole encore, près des églises, avec des rites païens, en l'honneur des martyrs et des confesseurs, les feux sacrilèges connus sous le nom de *Nodfyr*, enfin toute observance idolâtrique quelconque. — Nous interdisons aux prêtres et aux diacres l'usage du vêtement laïque nommé *saga* (saie), ils devront porter la *casula* (robe longue), ainsi qu'il convient aux ministres du Seigneur. Les moines et les religieuses vivront sous la règle de saint Benoît. » Enfin des peines afflictives sont décernées contre les prêtres et clercs scandaleux ².

32. Les bases de la régénération spirituelle de la Germanie et des Gaules étaient posées dans ce capitulaire. Après l'avoir signé, au printemps de l'année 742, Carloman rejoignit, avec l'armée d'Austrasie, son frère Pépin, pour réprimer l'insurrection de Hunald, duc des Aquitains et des Vascons. « Carloman et Pépin traversèrent la Loire à Orléans, dit le continuateur de Frédégaire, défirent Hunald, et le poursuivirent jusqu'à la cité des Bituriges (Bourges), dont ils incendièrent les faubourgs. Continuant leur marche victorieuse, ils assiégèrent le *castrum Lucca* (Loches), le prirent d'assaut, firent toute la garnison prisonnière et détruisirent la forteresse jusqu'aux

Expédition
de Carloman
et de Pépin
en Aquitaine.

¹ Nous avons ici la plus ancienne mention du titre de *graf* (comte), encore usité aujourd'hui en Allemagne.

² Carolomann., *Capitulare*, an. 742 ; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 1501.

fondements. Ainsi se termina leur expédition dans la Gaule méridionale. Après avoir partagé le butin et les captifs, ils revinrent à l'automne en Austrasie, franchirent le Rhin et allèrent camper avec l'armée sur les bords du Danube. Les Alamanni n'essayèrent point de résistance ; ils se hâtèrent de donner des otages, et de renouveler le serment de fidélité ¹. » Pendant que les deux frères inauguraient leur gouvernement par ce premier succès, Berthe, épouse de Pépin le Bref, donnait le jour à un fils qui fut Charlemagne (742). C'est à peine si un ou deux de nos vieux annalistes ont pris la peine d'inscrire à sa date la naissance d'un enfant qui devait remuer le monde, et dont la grandeur est tellement incontestée que le surnom de Grand est devenu une partie intégrante de son nom. Le lieu qui le vit naître est inconnu : nous savons seulement, par la chronique de Saint-Gall, que Charlemagne portait à la province de Liège l'affection intime qu'on garde toujours pour le *genitale solum*. La ville d'Aix-la-Chapelle, qu'il fonda plus tard dans le voisinage, serait le monument de son amour pour le sol natal ². Mais si l'histoire se tait sur la naissance et les premières années du héros, elle a du moins conservé le souvenir des vertus de la mère de Charlemagne. La pieuse Berthe, femme de Pépin le Bref, était fille du noble Caribert, un nom mérovingien, mais en tout cas un personnage

¹ Fredegar., *Chronic. continuat.*, pars III ; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 681.

² On sait que la ville d'Aix-la-Chapelle, voisine de Liège, faisait anciennement partie de la province de ce nom. Voici le texte de la chronique de Saint-Gall, la seule qui fournisse un renseignement quelconque sur le lieu de la naissance de Charlemagne : *Cum strenuissimus imperator Karolus aliquam requiem habere potuisset, non otio torpere, sed divinis servitiis voluit insudare, adeo ut in genitali solo basilicam antiquis Romanorum operibus præstantiorem fabricare propria dispositione motus, in brevi compotem se voti sui gauderet.* (*Gest. B. Caroli Magni*, lib. I, cap xxx ; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1388 ; Cf. Ferd. Hénaux, *Recherches historiques sur la naissance de Charlemagne à Liège*, in-8°, Liège, Oudart, 1848.) On nous permettra d'ajouter ici l'observation suivante de M. Hénaux : « Nous écrivons Liège, dit-il, avec un accent grave et non avec un accent aigu, Liège. Cette dernière orthographe est contraire à la prononciation et aux monuments historiques. On a trop tardé à faire justice de cette bizarre innovation, dont on ne trouve pas d'exemple avant 1790. »

illustre, dont l'aïeule paternelle, Bertrada, avait doté le monastère de Prumium (Pruym ¹). L'opinion publique rendait hommage à l'éminente piété de la reine Berthe, et l'évêque Cartulf en était l'écho autorisé, quand il écrivait à Charlemagne : « O mon roi, si le Dieu tout-puissant vous a élevé en honneur et en gloire au-dessus de vos contemporains et de tous vos prédécesseurs, vous le devez surtout aux vertus de votre mère. C'est principalement à ses prières que le monde est redevable de votre naissance ². »

33. L'année suivante s'ouvrit par un nouveau concile, qui précéda les opérations militaires, et où les deux princes Carloman et Pépin assistèrent en personne, non plus seulement avec les évêques de la Germanie, mais avec ceux de la France austrasienne et neustrienne. L'ancien champ de mars, cette réunion nationale, si chère aux Francs, se transformait ainsi et prenait le caractère religieux des conciles, sans rien perdre de son importance politique. Les deux grands pouvoirs de l'État et de l'Église, dans une alliance féconde, se prêtaient mutuellement leur concours pour le bonheur des peuples. « Le jour des calendes de mars (1^{er} mars 743), disent les actes, la réunion synodale s'est tenue à Leptines (villa royale près de Cambrai ³). Les vénérables évêques, prêtres, ministres de Dieu, ainsi que les comtes et préfets, approuvant et confirmant les décrets du précédent concile, en ont juré l'observation. Tout l'ordre ecclésiastique, évêques, prêtres et clercs, recon-

Concile
et capitulaire
de Leptines.

¹ « Au commencement du VIII^e siècle, vivait dans le *castrum* de Murlebach, sur la lisière des Ardennes, au pied de l'Eifel (Prusse-Rhénane), dans le diocèse de Trèves, une noble dame, nommée Bertrade (Berthe), aïeule de la reine du même nom. A l'époque où saint Willibrord évangélisait ces contrées, vers 720, Bertrade fonda, dans la villa franco-germaine de Pruum ou Prüm, près du ruisseau de ce nom, un monastère qui, grâce aux libéralités de Pépin le Bref et de la reine Berthe, devint une des abbayes les plus considérables de l'ordre bénédictin. Le premier abbé fut Aswer, comte d'Ædelgau, parent de Pépin le Bref. » (*Dict. de théolog. cathol.*, tom. XIX, pag. 246-247.)

² Cartulfus, *Instructio epistolar. ad Carolum regem*; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 1363.

³ Aujourd'hui Lestines, bourg de Belgique (Hainaut), à 20 kil. S.-O. de Charleroi.

naissent l'autorité des canons dressés par les anciens pères : ils promettent d'y conformer leur vie, leur doctrine et leur administration. Les abbés et les moines ont adopté la règle de saint Benoît, qu'ils prendront comme base, pour la réforme des institutions monastiques. — Par le conseil des serviteurs de Dieu et du peuple chrétien, eu égard aux guerres incessantes et aux attaques des nations voisines, il a été convenu que les princes conserveraient encore quelque temps, à titre précaire, comme taxe pour l'entretien des troupes, une certaine portion des biens ecclésiastiques, mais avec la réserve formelle qu'un revenu de douze *denarii* sera d'abord prélevé sur chacun de ces biens, pour être remis à l'église ou au monastère dont il dépend. S'il s'agit d'une rente, et que le débiteur vienne à mourir, le capital sera immédiatement rendu à l'église, à moins que le titre ne soit renouvelé en faveur des héritiers, et que le prince, pour les nécessités du trésor, n'y fasse inscrire la condition de taxe précaire. On veillera soigneusement à ce que les églises et les abbayes dont les biens seront conservés, à titre précaire, par l'administration du fisc, ne soient réduites à manquer de ressources. Dans ce cas, il faudrait les remettre immédiatement en possession de l'intégralité de leurs biens ¹. — Nous avons renouvelé toutes les interdictions canoniques contre les mariages adultères et incestueux ; ce point est particulièrement recommandé à la vigilance des évêques. — Nous défendons absolument le commerce des esclaves, le honteux trafic de ceux qui vendent aux païens des fidèles de Jésus-Christ. — Enfin, selon la teneur d'un édit de Charles Martel, notre père, quiconque sera convaincu d'avoir pratiqué une observance païenne sera frappé d'une amende de xv *solidi* ². »

¹ Cette disposition du concile de Leptines peut donner l'idée de la rigueur avec laquelle Charles Martel avait spolié les églises et les monastères. Elle réfute indirectement la thèse de certains apologistes exagérés, lesquels prétendent qu'on ne trouve pas un seul texte, antérieur au ix^e siècle, établissant que le héros austrasien ait exercé la moindre spoliation contre les églises. (Cf. chap. précéd., n^o 26, note 1.)

² *Concil. Leptin.* ; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 1503.

34. Outre ce texte, qui représente le décret, ou capitulaire, promulgué par Carloman et Pépin à la suite du concile de Leptines, nous avons encore, de cette assemblée, deux documents du plus haut intérêt. Le premier est une formule, en langue teutonique, qui devait être employée pour le baptême des païens convertis. « Renoncez-vous au diable? demandait le prêtre au néophyte. — J'y renonce. — Renoncez-vous aux *gilde* du diable? — J'y renonce. — Renoncez-vous aux œuvres du diable? — Je renonce aux œuvres et aux paroles du diable; je renonce à Thunaer, Woden (Odin), Saxnot¹, et à tous les esprits impurs qui sont avec eux. — Croyez-vous en Dieu le Père tout-puissant? — Je crois en Dieu le Père tout-puissant. — Croyez-vous au Christ, Fils

Formule
en langue
teutonique de
l'abjuration
précédant
le baptême.

¹ Les trois grandes divinités païennes de la Germanie étaient *Thunaer* ou Thor, Woden ou Odin, Saxnot, le Freya des Scandinaves. « Thor, dit M. Mignet, représenté avec un sceptre ou avec un marteau, était le plus puissant des trois, et pouvait être comparé, sous beaucoup de rapports, au Jupiter des anciens. *Thor præsidet in aere, qui tonitrua et fulmina, ventos, imbresque seremat, et fruges gubernat. Thor cum sceptro Jovem simulare videtur.* (Adam. Bremens., *Hist. eccl. Brem.*, Hafn., 1759, in-4°, col. 233). Woden ou Odin était adoré comme l'auteur de la destruction et le maître de la guerre. *Alter Wodan, idem furor, bella gerit, homini qui ministrat virtutem contra inimicos. Wodanum sculpunt armatum, sicut nostri Martem solent.* (Adam. Brem., *Ibid.*) C'est le Thuisto ou Theut des Germains, appelé aussi Woden. Son culte convenait aux mœurs guerrières et à l'esprit entreprenant des peuples germains. C'était dans son palais, le Walhalla, lieu de délices et de joie, qu'ils aspiraient à se rendre après leur mort. Là, compagnons d'Odin, ceux qui avaient péri par le fer passaient leurs jours dans des combats et des festins continuels. *Quotidie postquam vestes induti sunt, armaturam assumunt, deinde in aream exeuntes dimicant, unusque alterum prosternit; hoc eorum exercitium est. Instante vero prandii tempore, domum ad aulam equitant, ac ut potandum considunt.* (*Edda Mythol.*, xxxiii, xxxv.) C'est sans doute afin qu'ils y arrivassent comme des guerriers qu'on ensevelissait avec eux le cheval qu'ils avaient monté et les armes dont ils s'étaient servis. Ceux qui ne sortaient pas de la vie en combattant allaient dans le *Nifheim*, triste séjour où Hela exerçait son empire. *Ingentia ibi habitacula possidet Hela, sepimenta que illius præalta sunt, cancellique grandes. Ejus palatium nimbus vocatur, mensa fames, culter esurigo, servus tardigradus, ancilla tardigrada, limen præcipitium.* (*Edda*, xxviii.) Le Saxnot des Germains, le Freya des Scandinaves était invoqué comme le principe de la fécondité, sous l'impur emblème que les égyptologues ont retrouvé dans les fouilles de Thèbes et de Memphis. *Tertius est Fricco (Freya), pacem voluptatemque largiens mortalibus: cujus etiam ingens simulacrum fingunt* (Adam. Brem., *Ibid.*). Cf. Mignet, *Anc. German.*, p. 70.

de Dieu? — Je crois au Christ, Fils de Dieu. — Croyez-vous au Saint-Esprit? — Je crois au Saint-Esprit ¹. » Ce fragment, détaché sans doute d'un rituel complet, dut être l'œuvre de saint Boniface, qui le fit adopter par le concile de Leptines, afin de lui donner une plus grande autorité parmi les prêtres employés aux missions de la Germanie. L'ignorance chez les uns, l'esprit de révolte chez les autres, introduisait, dans l'administration des sacrements et dans les formules consacrées, des divergences plus ou moins graves. Voici ce qu'à cette époque le pape Zacharie écrivait à saint Boniface : « Les religieux personnages, *virī religiosi*, Virgilius et Sidoine, qui évangélisent la province Bajoaria (Bavière), nous écrivent pour se plaindre que votre révérende fraternité leur ait intimé l'ordre de réitérer le baptême à des chrétiens de leur pays. Une pareille assertion nous a semblé fort extraordinaire, et nous hésitons à y ajouter foi. Un prêtre qui ne sait pas le latin se serait servi pour baptiser de la formule suivante : *Baptizo te in nomine Patria, et Filia, et Spiritu Sancta*. Tel serait le motif pour lequel vous auriez ordonné de réitérer le baptême. Mais, très-saint frère, il n'y a là qu'un solécisme, échappé à l'ignorance d'un homme qui ne sait pas le latin : cette formule ne constitue ni une erreur ni une hérésie. Nous ne pouvons, par un respect exagéré

¹ Voici ce monument de la langue teutonique au huitième siècle : *Forsachis tu diabolæ? — Ec forsacho diabolæ. — End allum diabol gelde? — End ec forsacho allum diabol gelde. — End allum dioboles wercum? — End ec forsacho allum dioboles wercum end wordum : Thunaer, ende Wodem, ende Saxnote, ende allem them unholdum the hura genotus sint. — Gelobis tu in Got almechtigan Fadaer? — Ec gelobo in Got almechtigan Fadaer. — Gelobis tu in Crist Gotes suno? — Ec gelobo in Crist Gotes suno. — Gelobis tu in Halogan Gast? — Ec gelobo in Halogan Gast. (Concilium Leptinense; Patr. lat., tom. LXXXIX, col. 810.) « J'appelle l'attention, dit M. Ozanam, sur le mot *diabol gelde*, où l'on reconnaît une trace de ces fameuses *gilde*, associations païennes de festins et de secours mutuels, qui se perpétuèrent et prirent un caractère politique au moyen âge. » (*Civilisation chrétienne chez les Francs*, pag. 193.) Sans rejeter absolument ce point de vue, nous serions porté à croire que le *diabol gelde* est simplement la traduction en langue tudesque des mots usités aujourd'hui « pompes du démon. » Au lieu de prendre le *gelde* du texte de Leptines pour un dérivé de *gilde*, association, il nous paraîtrait plus naturel de lui conserver la forme et la signification qu'il a encore en allemand, *geld*, argent, richesses.*

pour la langue romaine, consentir à ce que le baptême donné dans ces conditions soit renouvelé. Votre fraternité sainte sait parfaitement que le baptême conféré même par des hérétiques au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, est valide ¹. » Entraîné peut-être en cette circonstance au delà des règles de la théologie par un scrupule de grammairien, le grand archevêque s'était trop souvenu que, dans sa jeunesse, il avait enseigné les règles grammaticales aux enfants de l'Angleterre sa patrie, et composé un *Traité des huit parties du discours*, où il analysait judicieusement les écrits de Donatus, de Diomède et de Charisius. Mais le fait signalé par Virgilius dans sa lettre au pape n'était qu'un incident; d'autres avaient une gravité bien plus considérable. Boniface les fit connaître à saint Zacharie. Il s'agissait de faux évêques et de faux prêtres, lesquels n'avaient jamais reçu l'ordination, et ne savaient absolument rien des éléments de la foi chrétienne. « Ils immolaient aux dieux païens des boucs et des taureaux, dit saint Boniface; ils présidaient aux sacrifices et aux festins idolâtriques sur la tombe des morts. C'étaient, pour la plupart, des esclaves fugitifs, qu'une tonsure mettait à l'abri des poursuites de leurs maîtres. Esclaves du diable, transformés en ministres du Christ, leur vie était un tissu de crimes. Ils exerçaient leur infâme ministère dans les cabanes des villageois. Là, ils se créaient des sympathies populaires telles, que ni l'autorité des pasteurs légitimes, ni celle des princes ne pouvait les atteindre. » Or, eux aussi avaient conféré le baptême à une multitude de personnes, et l'on avait tout lieu de douter qu'ils connussent même la formule catholique du sacrement : par conséquent ils n'avaient pu l'appliquer. A mesure que l'instruction religieuse se propageait en Germanie, les néophytes ainsi baptisés s'adressaient à Boniface, qui leur faisait réitérer le baptême sous condition. Cette fois, le pape approuva pleinement cette conduite ².

35. Le second monument du concile de Leptines renferme, sous le titre de *Indiculus superstitionum et paganiarum*, une liste de trente superstitions populaires, dont le détail est intéressant pour l'histoire

*Indiculus
superstitionum
et paganiarum.*

¹ S. Zachar., *Epist.* VII; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 929. — ² Idem, *ibid.*, col. 944-945.

du paganisme germanique. L'*indiculus*, ainsi que le nom même le fait assez entendre, n'est plus que la série des intitulés de chapitres, les développements de chacun d'eux ne sont point arrivés jusqu'à nous. Voici cette liste : « Sacrilèges qui se commettent aux sépultures. » On enterrait avec le mort les animaux qui lui avaient appartenu, quelquefois même ses esclaves, et l'on brûlait tous les meubles et objets qui avaient été à son usage personnel. — « *Dadsisæ* ou sacrilèges sur les tombeaux. » C'étaient des festins somptueux donnés à chaque anniversaire sur la tombe des défunts, usage que le paganisme de Rome avait connu sous le nom de *parentalia*, et contre lequel l'Église n'avait cessé de réagir. — « Les *Spurcales* de février, » fêtes licencieuses que les Romains s'obstinaient encore à célébrer en l'honneur de Janus ¹, et que les Germains solennisaient pour la plus grande gloire de Saxnot ou Freya. — « Les *casulæ*, » petites cabanes de bois et de branchages consacrées au culte païen, dans la profondeur des forêts. — « Les sacrilèges dans les églises ; » c'est-à-dire le vol, l'effraction, la violence dans le lieu saint. — « Les *Nimidæ*, » ou adoration des arbres prétendus fatidiques. — « Le culte des pierres, » *de his quæ faciunt super petras*. Il s'agit ici des cérémonies druidiques, accomplies sur les *dolmen*, les *menhir* et les *peulwen*. — « Les sacrifices à Jupiter et à Mercure, » c'est-à-dire au dieu Thor et à Odin. « Ce dernier, dit Paul Diacre, était souvent confondu avec le Mercure des Romains ; tous les peuples de la Germanie le vénéraient ². » — « Les sacrifices en l'honneur d'un saint. » Le précédent concile avait déjà parlé des victimes qu'on immolait près des églises, pour invoquer la protection des martyrs ou des confesseurs ³. — « Les phylactères et les ligatures. » Par cette dernière expression on entendait des bandelettes, soit d'étoffe, soit

¹ Cf. n° 21 de ce présent chapitre.

² *Wodan ipse est qui apud Romanos Mercurius dicitur, et ab universis Germaniæ gentibus ut Deus adoratur.* (Paul. Diac., *Gest. Langobard.*, cap. IX ; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 448.) Tacite avait déjà dit des Germains : *Deorum maxime Mercurium colunt, cui certis diebus humanis quoque hostiis litare fas est.* (*De morib. German.*, c. IX.)

³ Cf. n° 31 de ce présent chapitre.

de parchemin, dont on s'entourait le cou, les bras ou les jambes, et sur lesquels étaient tracés des caractères magiques qui devaient écarter ou guérir les maladies. — « Les sacrifices aux fontaines, les incantations, les augures par le vol des oiseaux, par le hennissement des chevaux, par le fumier de bœuf, ou par l'éternuement. » De ces diverses formes d'augures, Tacite avait signalé celle que les Germains tiraient des hennissements du cheval. « C'est, dit-il, la plus usitée parmi eux. Des chevaux blancs sont parqués dans certaines parties des forêts, où ils grandissent en liberté. Le jour où le prêtre les monte pour la première fois, la foule observe avec soin les hennissements de l'animal, et en tire des présages d'autant plus accrédités que le cheval passe à leurs yeux pour un être divin ¹. » Les excréments du bœuf devenaient aussi matière à présage pour un Germain qui en trouvait sur sa route : frais, ils constituaient un heureux augure ; desséchés, ils devenaient sinistres. Enfin, l'éternuement était considéré comme un signe néfaste, dont il fallait se hâter de conjurer la mauvaise influence ². — « Les devins et les sorciers. » — « Le feu obtenu par le frottement, ou *nodfyr* ³. » La coutume primitive d'obtenir du feu par le frottement rapide de deux morceaux de bois l'un sur l'autre, avait dégénéré en une pratique superstitieuse. Les Germains attribuaient à ce feu la propriété de préserver de la peste et des épizooties. — « Les présages tirés de la cervelle des animaux. » Cette pratique était commune aux divers cultes idolatriques, et Julien l'Apostat s'y conformait, ⁴ aussi bien que les races barbares de la Germanie. — « Le présage tiré de la fumée pour le bon ou le mauvais succès d'une entreprise. » Selon que la fumée s'élevait droite au-dessus du foyer, ou que le vent imprimait à sa légère colonne telle ou telle direction, les Germains croyaient découvrir un signe bon ou

¹ Tacit., *Mor. German.*, cap. x.

² Presque toutes les langues de l'Europe ont conservé la formule destinée à prévenir les funestes suites de l'éternuement : en Italien, *prosit* ; en Allemand, *Gott helf* ; *Er hencesset es* ; en Français, « Dieu vous bénisse. »

³ *Nodfyr* est dérivé des deux mots tudesques *nothen* et *fyr*, *cogere ignem*.

⁴ Cf. tom. X de cette *Histoire*, pag. 69 et suiv.

mauvais. — « Les *Unsteten* ou lieux habités par des génies inconnus. » Lorsqu'un Germain était saisi en route d'un mal subit, d'une douleur quelconque, il croyait avoir imprudemment heurté du pied la demeure d'un génie inconnu, qui se vengeait ainsi de l'offense. — « Le serpolet, appelé dans une bonne intention Herbe-de-sainte-Marie. » On attribuait, dit Eckhart, des propriétés non-seulement curatives, mais magiques, au serpolet. On en portait des sachets au cou, afin de se préserver de la piqûre des serpents, on en attachait des rameaux à son lit, pour se concilier une sympathie désirée. On voit que les néophytes germains, dans leur vénération traditionnelle pour le serpolet, l'avaient consacré à la sainte Vierge et c'est ce qu'expriment les pères de Leptines en disant : *De ptenstro (serpyllo) quod boni vocant Sanctæ-Mariæ*. — « Les jours consacrés à Jupiter et à Mercure, » c'est-à-dire aux dieux Thor et Odin, que les Germains invoquaient spécialement le mercredi et le jeudi. — « Le *Vinceluna*. » Durant une éclipse de lune, les idolâtres pratiquaient des incantations pour venir en aide à l'astre défaillant : ils lui criaient pour l'encourager : *Vince, luna!* — « Les *tempestarii*, les cornes et les cuillers prétendues sacrées. » Les *tempestarii* se vantaient de pouvoir à leur gré déchaîner ou apaiser les orages. La corne d'*uroch*, ou de bœuf sauvage, évidée pour tenir lieu de coupe, les cuillers dont on se servait pour le repas étaient d'ordinaire consacrées par des rites païens, ou décorées d'emblèmes idolâtriques. — « Les sillons d'enceinte. » Pour diviser leurs héritages, les Germains les entouraient d'un sillon, placé sous le patronage d'une divinité chargée d'écarter le feu, l'ennemi et les voleurs. — « Les courses dites *Yriæ*, qui s'exécutent selon les rites païens, avec les vêtements et les chaussures déchirés. » C'était le 1^{er} janvier que ces courses avaient lieu ; saint Boniface y fait allusion dans sa lettre au pape Zacharie, quand il se plaint du mauvais exemple que les Romains donnaient eux-mêmes en ce jour ¹. — « L'apothéose des morts. » Nous avons déjà entendu saint Boniface déplorer, dans sa correspondance avec Daniel de Winchester, la coutume des Germains de transformer leurs morts

¹ Cf. n° 19 de ce présent chapitre.

en autant de divinités ou de génies ¹. — « Les simulacres païens, fabriqués avec de la pâte consacrée aux dieux ; les idoles habillées ; celles qu'on porte à travers les champs ; les pieds et les mains sculptés en bois selon les rites idolâtriques. » Les simulacres *de consparsa farina* étaient des figurines fabriquées avec de la pâte détrempeée dans l'eau des fontaines sacrées ; les simulacres *de pannis*, étaient des mannequins habillés, représentant les fées ou *runes* ² ; ceux qu'on portait à travers les champs représentaient le dieu de la fertilité ; les pieds et les mains sculptés en bois étaient des *ex-voto* que les Germains suspendaient aux arbres sacrés, pour obtenir la guérison d'une blessure ou infirmité, soit aux pieds, soit aux mains. — Enfin, le concile termine cette longue liste des superstitions romaines par la mention des *sagæ*, ou sorcières, qui se vantaient de pouvoir infliger à leur gré l'épilepsie, le mal caduc, ou telle autre infirmité du genre de celles qu'éprouvent les prétendus lunatiques ³ : *De eo quod credunt quia feminæ lunam commendant, quod possint corda hominum tollere, juxta paganos* ³.

¹ Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 633.

² *Abrunæ. Ita vocabant Gothi velevesque Germani magas suas, quæ apud eos eadem feruntur obiisse munia quæ Druidæ apud Gallos.* (Ducange, *Glossar. med. et infim. latinitatis.*) *Mandragoræ radicem, mundis vestibis indutam, et comple compositam, in larario venerabantur et alrunam nominabant, quod nomen herbæ adhuc adhæret.* (Eckhart, *Not. ad Indicul. superst.*; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 817.)

³ Voici la note d'Eckhart relative à ce passage : *Falso credidere majores dari fæminas queis luna in obsequiis esset ; lunæ inflexus noxia quævis in homine operari, eisque morbos certis temporum vicibus redeuntes imputarunt. Unde et caduca passione vel epilepsia laborantem lunaticum vocavere. Meminit hujus superstitionis Aulobenus, in Vita S. Eligii, lib. II, c. xv, ubi legitur : « Deus ad hoc lunam fecit ut tempora designet et noctium tenebras temperet, non ut alicujus opus impediât aut dementem faciat hominem, sicut stulti putant, quia dæmonibus invasos a luna pati arbitrantur. » A luna etiam magicis incantationibus constricta sagas potentiam recipere solo visu vel aspectu corda hominum comedendi atque ipsos enecandi olim putatum est. De fascinatione sic Tibullius :*

*Hanc ego de cælo ducentem sidera vidi,
Fluminis ac rapidi carmine vertit iter.
Hæc cantu funditque solum, manesque sepulcris
Elicit, et tepido devorat ossa rogo.
Cum lubet, hæc tristi depellit nubila cælo,
Cum lubet, æstivo convocat orbe nives.*

Expédition
de Carloman
et de Pépin
contre Odilo
duc de Ba-
vière.

36. L'expédition militaire qui suivit le concile de Léptines fut dirigée contre Odilo, ou Ogdilo, duc de Bavière (743). Selon les conventions faites par ce prince avec Hunald, chacun des deux alliés se levait à son tour à l'une et l'autre extrémité de l'empire franc, en sorte que chaque campagne, invariablement alors ouverte au printemps et fermée à l'automne, alternait du Nord au Midi comme par un jeu de bascule. « Ogdilo, duc des Bajoarii, disent les « Annales de Metz, » avait épousé, contre la volonté des princes francs, leur sœur Hiltrudis, fille de Charles Martel, laquelle s'était réfugiée à sa cour. Il s'était engagé dans une ligue offensive et défensive avec Hunald ; enfin, il prétendait soustraire à la domination franque, le duché de Bavière, qu'il tenait pourtant de la libéralité de Charles Martel. Les glorieux frères Carloman et Pépin se virent donc forcés de diriger contre lui leurs armes. Ils vinrent camper dans une plaine, sur les rives du Lech. Les Bajoarii s'étaient retranchés de l'autre côté du fleuve, avec les Saxons, les Alamanni et les Slaves leurs auxiliaires. Les deux armées restèrent ainsi en présence durant quinze jours. Le fleuve paraissait infranchissable, tant le duc Ogdilo y avait accumulé de défenses. Les Francs se trouvaient chaque jour exposés aux provocations et aux railleries d'un ennemi qu'ils ne pouvaient atteindre. Surexcités par la colère, ils firent un effort suprême. On trouva en amont et en aval du fleuve deux passages moins dangereux ; l'armée se divisa en deux corps ; on fit rompre le courant par de lourds chariots, et durant la nuit les soldats, gagnant la rive opposée, tombèrent à l'improviste sur les Bajoarii qu'ils taillèrent en pièces. Ogdilo s'enfuit honteusement avec une poignée de cavaliers, franchit le fleuve Innus (l'Inn), et échappa à la poursuite des vainqueurs. Le duc des Alamanni, Théobald, éperdu de terreur, parvint de même à se sauver. Les deux princes francs parcoururent avec leur armée tout le territoire de la Bavière, et demeurèrent cinquante-deux jours dans cette province. Or, dans le combat, on fit prisonnier le prêtre romain Sergius, envoyé par le seigneur pape Zacharie en Bavière. La veille de la bataille, à la requête d'Ogdilo, ce prêtre s'était présenté devant Carloman et Pépin ; il se prétendait

faussement chargé par le seigneur apostolique d'interdire aux Francs la continuation de la lutte, et leur enjoignit, au nom du pontife, d'évacuer le territoire des Bajoarii : *Pridie quam bellum committeretur, ab Ogdilone Karlomanno et Pippino directus fuerat, falsoque ex auctoritate domni apostolici bellum interdixerat, et quasi ex præcepto supradicti pontificis Francos a Bajoariis discedere persuaserat.* Après la victoire, il fut amené, ainsi que Gunzebald, évêque de Ratisbonne, en présence des deux princes. Pépin, d'un ton calme, lui dit : Seigneur Sergius, nous voyons bien aujourd'hui que vous n'êtes pas l'apôtre saint Pierre, et que vous n'accomplissez pas fidèlement la légation dont il vous a chargé. Vous nous dites hier que le seigneur apostolique, par l'autorité de saint Pierre et la sienne, s'opposait à notre juste revendication contre les Bajoarii. Nous vous avons répondu, *et nos diximus tibi*, que ni saint Pierre, ni le seigneur apostolique ne vous avaient donné une telle mission près de nous. Or, si réellement saint Pierre n'avait pas approuvé la justice de notre cause, il ne nous aurait pas aujourd'hui prêté son secours dans le combat. C'est par l'intercession du bienheureux Pierre prince des apôtres, c'est par le jugement de Dieu, auquel nous n'avons jamais refusé de nous soumettre, que nous avons obtenu la victoire, et prouvé que la Bavière et ses peuples relèvent de l'empire franc ¹. — Pendant que ces

¹ *Annal. Metens.*, ann. 743 ; D. Bouquet, *Scriptor. rer. Francor.*, tom. II, pag. 687. Voici comment cet épisode est travesti par M. Henri Martin, dans son *Histoire de France*, tom. II, pag. 299 : « Les Franks, exaspérés des raileries et des insultes de leurs adversaires, ne songeaient qu'à trouver moyen de les joindre lorsque, tout à coup, le prêtre Sergius, envoyé du pape en Bavière, se présente devant les princes franks, leur interdit la guerre au nom de saint Pierre et du « seigneur apostolique » (le pape), et les somme d'évacuer la Bavière. C'était la première fois que l'évêque de Rome s'immisçait ainsi dans les querelles des nations étrangères. Le dévot Karloman eût peut-être cédé, mais Pépin répondit à l'envoyé que ce n'était ni saint Pierre ni le pape qui l'avaient chargé de cette commission... Après la victoire, Sergius fut pris avec l'évêque de Ratisbonne et amené aux princes. « Eh bien ! seigneur Sergius, » lui dit Pépin, « nous voyons bien maintenant que vous n'avez point parlé de la part de saint Pierre ; il a été décidé, par l'intercession de saint Pierre et le jugement de Dieu, que la Bavière et les Bavares appartenaient à l'empire des Franks. » (*Annales de Metz.*) Le pape en fut quitte

événements se passaient chez les Bajoarii, continue l'annaliste, le duc d'Aquitaine, Hunald, franchit la Loire avec une puissante armée, s'empara de la ville de Chartres qu'il détruisit de fond en comble, et mit le feu à l'église cathédrale dédiée en l'honneur de Sainte-Marie-Mère-de-Dieu. Il tenait ainsi sa parole envers son allié Ogdilo. » Pepin dut se hâter de revenir au secours de ses provinces menacées. « Carloman continua ses victoires en Germanie; il pénétra dans la Saxe, emporta le *castrum* d'Ocsioburg et reçut la soumission du duc saxon Théodoric ¹. »

Le prêtre
Virgilius,
missionnaire
chez les
Bajoarii.

37. L'intervention du prêtre romain Sergius et sa démarche sur les bords du Lech déplaisent souverainement à quelques historiens modernes. Ils lui font un crime d'avoir voulu arrêter des flots de sang humain : quelle barbarie, en effet, et quel odieux empiétement ! Toutefois ils se consolent un peu en prétendant que le pape disgracia cet audacieux prêtre et lui infligea un humiliant désaveu. Mais la disgrâce et le désaveu n'existent que dans leur imagination. Nous avons vu le nom de Sergius, prêtre du titre de Sainte-Puden-

pour désavouer son légat, qui avait au reste fort mal servi les vrais intérêts de Rome en attaquant la domination des Francks sur la Germanie. » — Le pape n'eut absolument rien à désavouer. Il ne s'était en rien immiscé dans la querelle ; mais l'eût-il fait, ce n'aurait été ni la première fois, ni vis-à-vis de « deux nations étrangères, » car la France et la Bavière, chrétiennes toutes deux, loin de considérer le pape comme un étranger, le reconnaissent pour le père commun des chrétiens. L'antithèse entre le « dévot Karlo-man » et son frère Pépin auquel on veut donner un rôle anticipé de scepticisme, est purement imaginaire. Carloman avait tenu le même langage que Pépin : *Et nos diximus tibi*. Pépin respectait aussi bien que Carloman le jugement du saint-siège, et il avait la même confiance en l'intercession du bienheureux Pierre prince des apôtres. C'est lui-même qui l'affirme : *Certus esto per intercessionem beati Petri apostolorum principis et per judicium Dei, quod subire non distulimus, Bajoariam, Bajouriosque ad Francorum imperium pertinere*. Le fait historique se réduit à ceci : Un prêtre romain, légat du pape en Bavière, dans l'espoir d'éviter l'effusion du sang, se prête aux vœux d'Odilo et fait une démarche près des princes francs. Il n'avait aucune commission du pape pour cet objet ; il ne put en montrer aucune. Carloman et Pépin le lui objectèrent avec raison. — L'annaliste contemporain met parfaitement en relief chacun de ces détails. De quel droit l'écrivain moderne, qui invoque l'autorité de cet annaliste, trompe-t-il la bonne foi du lecteur par une analyse aussi infidèle ?

¹ *Annal. Metens.*, loc. cit.

tienne, figurer au rang d'honneur dans le concile romain de 745¹, quelques mois après son retour de Bavière : ce qui n'implique nullement l'idée d'une disgrâce quelconque. La mission dont il était chargé près du duc bavarois Odilo, consistait à prémunir ce prince contre les mauvaises impressions qu'on voulait lui donner au sujet de saint Boniface. Le grand archevêque avait reçu du pape les pouvoirs les plus étendus non-seulement sur les chrétientés nouvelles de Germanie, mais sur toutes les églises anciennement fondées dans les Gaules. En vertu de ces pouvoirs extraordinaires, nous avons vu saint Boniface exercer un droit de surveillance sur l'administration du sacrement de baptême, et entamer à ce sujet une discussion avec le prêtre Virgilius et son collègue Sidoine, missionnaires chez les Bajoarii². A la suite de cet incident, les relations de part et d'autre prirent un caractère prononcé d'aigreur. Voici comment le pape Zacharie s'en exprime dans une lettre à saint Boniface, seul document qui nous soit resté de cette controverse locale : « Votre fraternelle sainteté nous adresse ses plaintes au sujet de Virgilius, ce personnage auquel nous ne savons s'il faut encore donner le titre de prêtre³. Il vous compromet, dites-vous, près d'Odilo, duc des Bajoarii : il cherche à indisposer ce prince contre vous, sous prétexte que, désigné par nous-même pour le premier siège qui viendrait à vaquer dans l'une des quatre églises épiscopales constituées par vous en Bavière, il en aurait été écarté par votre influence. Nous déclarons, en ce qui nous concerne, que jamais nous n'avons fait une promesse de ce genre. En propageant ce faux bruit Virgilius aurait, commis un mensonge dont on pourrait dire : *Mentita est iniquitas sibi*⁴. Les soupçons élevés contre son orthodoxie devront être examinés en assemblée synodale. S'il

¹ Cf. n° 22 de ce présent chapitre. — ² Cf. n° 34.

³ *Nescimus si dicatur presbyter*. Virgilius était prêtre ; saint Zacharie le savait, puisqu'il ordonne à Boniface de le déposer du sacerdoce dans le cas où un concile trouverait fondées les accusations portées contre lui. Par cette réserve, le pape entend respecter d'avance la mesure de rigueur que Boniface aurait pu prendre dans l'intervalle, en prononçant contre Virgilius une sentence de déposition.

⁴ *Psalm.*, XXVI, 12.

est prouvé qu'il professe sur Dieu et sur l'âme une doctrine perverse, s'il est établi qu'il croit à l'existence d'un autre monde, d'autres hommes, d'un autre soleil, d'une autre lune sous la terre, quand ces choses auront été constatées en concile, chassez-le de l'église, et qu'il soit déposé du sacerdoce ¹. Nous avons écrit au duc Odilo ; notre lettre pour ce prince en renfermait une autre, adressée à Virgilius lui-même, avec injonction de se présenter à notre tribunal, afin d'y être soumis à une enquête canonique qui statuera sur sa culpabilité. La même mesure comminatoire a été prise à l'égard du prêtre Sidoine. Ne laissez donc plus, frère, emporter votre âme à aucun mouvement d'irritation, *non ergo ad iracundiam provocetur cor tuum, frater* ; supportez avec patience les contradicteurs, quand il s'en trouve sur votre chemin ; avertissez, suppliez, argumentez, menacez, afin qu'ils abjurent leurs erreurs ; s'ils se convertissent, vous aurez sauvé votre âme ; s'ils persistent dans leur obstination, vous, du moins, vous n'aurez pas perdu le fruit de votre ministère ². » Tel était le but du voyage de Sergius en Bavière ; il était chargé de remettre les lettres pontificales adressées au duc Odilo, ainsi qu'aux prêtres Virgilius et Sidoine. Les accusations dont ces derniers étaient l'objet ne se trouvèrent pas fondées. Boniface cessa ses plaintes. Dans la suite, Virgilius, dont le nom est inscrit au catalogue des saints ³, fut élevé au siège épiscopal de Salzbourg, et Sidoine à celui de Constance. D'après les termes

¹ Voici très-exactement le texte de la lettre de saint Zacharie : il importe de l'avoir sous les yeux, pour comprendre l'injustice des récriminations posthumes élevées à ce sujet : *Nam et hoc intinatum est a tua fraterna sanctitate, quod Virgilius ille, et nescimus si dicatur presbyter, malignatur adversum te, pro eo quod confundebatur a te erroneum se a catholica doctrina, immissiones faciens Otiloni duci Bajoariorum, ut odium inter te et illum semineret, aiens quod a nobis esset absolutus, ut unius defuncti ex quatuor illis episcopis quos tua illic ordinavit fraternitas, diocesim obtineret : quod nequaquam verum est, quia mentita est iniquitas sibi. De perversa autem et iniqua doctrina ejus, qui contra Deum et animam suam locutus est, si clarificatum fuerit ita eum confiteri quod alius mundus, et alii homines sub terra sint, seu sol et luna, hunc, habito consilio, ab Ecclesia pelle, sacerdotii honore privatum.* (Zachar., *Epist.* XI ; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 946.)

² Zachar., *Epist.* XI ; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 947

³ Saint Virgilius est honoré le 27 novembre.

mêmes de la lettre de Zacharie, on pouvait conjecturer un pareil résultat. Le crédit dont saint Boniface jouissait près des princes francs, lui créait en Bavière une situation particulièrement délicate. La guerre entre Odilo et les fils de Charles Martel ne lui permettait pas de se rendre en personne sur les lieux ; il risquait donc, en prêtant l'oreille à de vagues rumeurs, peut-être même à quelque dénonciation intéressée, de se méprendre sur les hommes et les choses de ce pays. Voilà pourquoi le pape lui recommandait, avec une paternelle tendresse, de se défier du premier mouvement, de ne pas céder à son irritation, de traiter avec une patience inaltérable ceux qui le mettaient à de pareilles épreuves. Entre deux saints comme le pape Zacharie et l'apôtre de l'Allemagne, une telle correspondance n'a rien que de grand, de noble et de généreux. Mais le rationalisme moderne ne l'entend point de la sorte. On accusait Virgilius de croire à l'existence d'un monde souterrain, « peuplé par d'autres hommes, éclairé par un autre soleil et une autre lune, » c'est-à-dire, en d'autres termes, de professer la croyance superstitieuse des Germains au *Niflheim*, empire souterrain du dieu *Héla* ¹. Si l'accusation eût été vraie, le pape saint Zacharie se déclarait prêt à excommunier Virgilius, et certes le pape Zacharie avait raison. Cependant nos rationalistes prennent la chose au tragique. « Virgilius, disent-ils, était un habile astronome ; il affirma que la terre était sphérique, et qu'il existait des antipodes. Le Galilée du VIII^e siècle fut condamné comme hérétique pour cette perverse doctrine, par le pape Zacharie, à l'instigation de Boniface ². » Or, Virgilius n'a jamais affirmé que la terre fût sphérique ; il n'a jamais parlé des antipodes ; il ne fut jamais condamné comme hérétique. L'invective des rationalistes modernes contre le pape Zacharie et saint Boniface constitue un anachronisme encore plus ridicule que prétentieux.

38. Malgré les obstacles de tout genre contre lesquels saint Boniface avait à lutter, il poursuivait énergiquement son double

Capitulaire
de Pépin le
Bref.

¹ Cf. n^o 34 de ce présent chapitre, note 1. — ² Henri Martin, *Histoire de France*, tom. II, pag. 298.

but, la restauration de la discipline ecclésiastique dans les Gaules et l'organisation des nouvelles chrétientés de la Germanie. Deux conciles présidés par lui se tinrent au printemps de l'année 744, l'un à Soissons, dans les états de Pépin, l'autre dans un lieu inconnu du duché austrasien de Carloman. Il nous reste de ce dernier vingt-huit canons, les uns relatifs à la constitution des églises, au rôle des archidiaques, à l'obligation de la résidence; les autres à des mesures d'ordre administratif, judiciaire ou civil. — Les auteurs de chansons diffamatoires sont punis de l'exil. — Tout jugement demande quatre sortes de personnes, un accusateur, un défenseur, des témoins, un juge. — Les faux monnoyeurs auront le poing coupé. — Les incendiaires restitueront le dommage, paieront en outre une amende de soixante *solidi* et seront astreints à la pénitence publique. Si l'incendie a entraîné la mort de quelque personne, l'incendiaire rentre dans la catégorie des homicides. — Pour ces derniers, et pour tous les auteurs de crimes punis de mort par la loi, ceux qui se réfugieraient dans les églises, sous la sauvegarde du droit d'asile, ne recevront aucune nourriture. — Le repos du dimanche et des principales fêtes est stipulé en ces termes: « L'homme libre, qui travaillera en ces jours à des œuvres serviles, sera frappé d'une amende en nature. Ainsi le laboureur qui aura accouplé une paire de bœufs en perdra un. » — Les chemins de vicinalité, et ceux qui servent au passage des troupeaux conduits à la pâture, sont l'objet d'un article spécial. « Une amende sera prononcée contre quiconque les dégraderait, ou en gênerait le libre parcours ¹. » — Voici le capitulaire promulgué à Soissons: « Au nom de Dieu et de la Trinité, l'an 744 de l'incarnation du Christ, le vi des nones de mars, 14^e jour de la lune (2 mars), seconde année de Childéric roi des Francs, moi Pépin, duc et prince des Francs, dans le synode ou concile réuni à Soissons, j'ai résolu de promulguer les décrets suivants, du consentement des évêques, prêtres et serviteurs de Dieu, et sur la délibération des comtes et *optimates* francs. — I. La foi catholique des trois cent dix-huit pères de Nicée est la

¹ *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 826.

seule qui sera reçue dans tous nos états, avec les jugements canoniques des autres saints conciles, pour servir de règle générale et rétablir la discipline ecclésiastique ruinée sous les précédents princes. — II. Un synode aura lieu chaque année, afin de pourvoir au salut du peuple chrétien et de prévenir la propagation de l'hérésie, telle que nous l'avons découverte en la personne d'Aldebert, lequel vient d'être condamné par le jugement des vingt-trois évêques et des prêtres de notre concile, aux applaudissements du prince et du peuple. — III. Nous avons, par le conseil des ecclésiastiques et de nos *optimates*, établi dans chaque cité un évêque légitime, sous la juridiction des métropolitains Abel et Ardobert, lesquels prononceront toutes les sentences canoniques, recevront les appels des évêques et du peuple, réprimeront les désordres des prêtres scandaleux. Ils veilleront à ce que l'ordre monastique des serviteurs et servantes de Dieu observe la règle sainte du patriarche Benoît, à ce que les subsides destinés à l'entretien des églises et des monastères soient fidèlement répartis, en compensation des biens qui leur ont été enlevés. Désormais les évêques et abbés ne seront plus astreints au service de l'armée; ils devront seulement fournir leur contingent militaire. Il est interdit aux clercs de porter l'habit laïque, de chasser avec meutes, éperviers ou faucons. » Les articles suivants, jusqu'au huitième, reproduisent les prescriptions du concile Germanique et de celui de Leptines, en ce qui concerne l'obéissance et la subordination des prêtres de chaque paroisse à l'évêque. Le IX^e est relatif au mariage. Son texte nous fait comprendre la lutte que l'Église avait alors à soutenir contre la fougue et l'emportement d'une race indisciplinée. « Nous avons décrété, dit Pépin, que nul ne pourra épouser ni sa parente, ni une religieuse consacrée au Seigneur, ni une femme dont le mari est encore vivant. Le mari ne peut répudier sa femme que pour cause d'adultère. — X. Quiconque aurait la témérité de contrevenir à ces décrets, promulgués par le concile des vingt-trois évêques, prêtres et serviteurs de Dieu, avec le consentement du prince Pépin et des *optimates* francs, sera justiciable des tribunaux du prince, des évêques et des comtes, pour y être condamné aux

compositions, ou amendes pécuniaires, fixées par les lois. — Si nous observons tous ces règlements, la miséricorde du Christ se reposera sur nous dans les siècles des siècles. Amen. » Quatre signatures sont apposées au capitulaire, en cette forme : *Signum inluster vir Pippinus major domus; signum Radbodi; signum Ariberti; signum Helmigaudi* ¹.

39. La solennité de ces capitulaires, revêtus de la double sanction de l'Église et de l'État, ne suffisait point encore à en assurer l'exécution. Ainsi les deux nouveaux métropolitains, élus et sacrés en cette circonstance, Abel pour le siège de Reims, Ardobert pour celui de Sens, ne purent prendre ni l'un ni l'autre possession de leur église. Celle de Reims était toujours occupée, simultanément avec la métropole de Trèves, par Milon, l'intrus que Charles Martel avait mis à la place de saint Rigobert². On ne put arracher à Milon la double proie qu'il détenait avec une cupidité sacrilège : il continua donc à dévaster ces nobles églises jusqu'en 752. A cette date, comme il chassait dans sa villa d'Iranc, à un mille de Trèves, un sanglier l'abattit d'un coup de boutoir, et mit fin à une tyrannie qui durait depuis quarante années³. Abel acheva saintement sa vie au monastère de Lobes, près de Leptines⁴. Ardobert trouva à Sens des difficultés analogues, dont nous ne connaissons pas le détail. Tous deux reçurent du pape Zacharie le *pallium*, insigne de la dignité métropolitaine, sur la requête et les instances expresses de saint Boniface, qui, l'année précédente, avait également sollicité et obtenu la même faveur pour le nouvel archevêque de Rouen, Grimo. La correspondance échangée entre le pape et saint Boniface à ce sujet, nous révèle un curieux incident. La restauration religieuse et la réforme ecclésiastique entreprises avec tant de zèle soulevèrent de vives oppositions et donnèrent lieu à des calomnies de tout genre. On répandit le bruit que le pape faisait payer fort cher la remise du *pallium*, et que sans se ruiner

¹ *Concilium Suessionense; Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 824. — ² Cf. tom. XVI de cette Histoire, pag. 584.

³ *Histor. Trevir.*; Mabill., *Act. ord. S. Benedic.*, sæc. III, part. 1.

⁴ Saint Abel est honoré le 5 août.

un métropolitain ne pouvait l'obtenir. Voici comment saint Zacharie répond à ces mensongères accusations : « C'est avec une profonde douleur que nous apprenons les bruits calomnieux qui représentent le pontife romain comme violateur de la loi canonique et des traditions de nos pères. On prétend que nous-même, ou les clercs qui nous environnent, prêtons la main à une œuvre de simonie ; que nous exigeons des sommes d'argent pour l'expédition du *pallium*. C'est une injure que nous ne prenons même pas la peine de relever, tant elle est imméritée et abominable. A Dieu ne plaise que nous vendions le don gratuit de l'Esprit-Saint ! Est-ce que nous avons reçu quoi que ce soit pour les trois *pallium* que votre fraternité sollicitait de nous ? Est-ce que les nouveaux titulaires ont dû verser une obole ? Vous-même, bien aimé frère, lorsque nous faisons transcrire pour vous, dans nos archives, les divers ouvrages dont vous avez besoin, est-ce que jamais vous en avez supporté la dépense ? Tous les frais n'ont-ils pas été couverts par nous. Arrière donc ces accusations de simonie ; anathème à quiconque oserait trafiquer du don de l'Esprit-Saint ¹. »

40. La campagne militaire de l'an 744, fut dirigée contre les Saxons et les Alamanni. « Carloman fit irruption en Saxe avec son armée, dit le continuateur de Frédégaire, et battit les rebelles. Les habitants se soumirent : plusieurs, d'entre eux, cédant à la grâce du Christ, reçurent le baptême ². Cependant, Pépin attaqua le duc des Alamanni, Théodebald, fils du duc Godefred, qui avait franchi le Rhin et pénétré jusque dans les Vosges. Il le fit prisonnier, s'empara du duché, et revint triomphant en Neustrie ³. » Un épisode intéressant pour l'histoire de l'Église signala l'expédition de 744 contre les Saxons. Othlon, disciple et biographe de saint Boniface le raconte en ces termes : « Dans l'une des années précédentes, comme

Campagne
contre les
Saxons. L'é-
vêque Gewi-
lieb.

¹ S. Zachar., *Epist.* VI; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 928.

² *Plurimi eorum, Christo duce, baptismi sacramento consecrati fuerunt.* Sous la plume de M. Henri Martin ce passage est travesti de la sorte : « Il contraignit une multitude d'entre eux à recevoir le baptême. On n'avait pas vu jusqu'alors d'exemple de ces conversions forcées en masse, si souvent répétées depuis par la politique franke. » (*Hist. de France*, tom. II, pag. 301.)

³ Fredegar., *Chron. cont.*, pars III; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 682.

les Saxons dévastaient la Thuringe, le prince Carloman avait envoyé un corps de troupes au secours de cette province. L'évêque de Mayence, Gérold, reçut ordre de suivre l'expédition ; mais, dès la première rencontre, il fut tué dans la mêlée, sans qu'on put distinguer la main qui lui porta le coup mortel. Son fils, Gewilib, alors laïque, avait rang parmi les comtes du palais. Pour le consoler de la mort de son père, on lui offrit, s'il consentait à entrer dans la cléricature, la succession vacante du siège épiscopal de Mayence. Gewilib accepta et devint évêque. Il accompagna en cette qualité le prince Carloman, lorsque celui-ci, l'an 744, se porta avec son armée contre les Saxons. On campa sur les bords du Vesper, en face de l'ennemi. Profitant de ce voisinage, Gewilib envoya son serviteur au camp saxon, avec ordre d'interroger adroitement les soldats et de savoir d'eux le nom du meurtrier de son père. Le serviteur réussit dans sa mission ; un soldat qu'il interrogeait lui répondit : Celui que vous demandez n'est pas loin. — Eh bien, reprit l'envoyé, dites-lui de venir au plus tôt, car mon seigneur voudrait lui parler ¹. — Le saxon qu'on cherchait accourut sans défiance. Gewilib se tenait sur la rive opposée. Au signal de son serviteur, il monta à cheval et se mit en devoir de traverser le Vesper ; le saxon en fit autant : ils se joignirent tous deux au milieu du fleuve. Après avoir échangé quelques paroles, Gewilib s'écria : Traître, tu as tué mon père ! reçois ta récompense. — Et

¹ *Consistentibus autem utriusque populi exercitibus cis citraque ripam fluminis Wisahara, præcepit Gewilib puerum suum inter hostes pergere, illicque nomen ejus qui patrem suum occiderat, diligenter inquirere. Cumque puero jussa completi responderetur a quodam, proxime illum adesse quem quæreret : Venire rogate, inquit, eum huc quantocius, quia secum sermocinari senior (gallice seigneur) appetit meus. M. Mignet, dans son étude d'ailleurs si impartiale et si savante sur l'Introduction de l'ancienne Germanie dans la société civilisée, paraît s'être mépris sur le sens du mot *puer*, employé par l'hagiographe. Au lieu de l'interpréter par notre expression française de « serviteur, » qui est cependant ici sa signification réelle, il le prend pour synonyme de *filius*, et analyse le fait en ces termes : « Gewilib, pour venger son père, avait tué, dans un combat corps à corps, son meurtrier, qu'il avait fait défier par son propre fils. » Si nous nous permettons de relever cette légère inadvertance, c'est parce qu'elle aggraverait inutilement la faute de Gewilib.*

il plongea son épée dans la gorge du malheureux saxon, qui tomba de cheval et expira au milieu du fleuve. A ce spectacle, les Saxons poussèrent d'effroyables clameurs; les Francs prirent les armes; le combat engagé des deux côtés avec furie se termina par la défaite des Saxons. Or, dans l'armée franque, nul ne regardait comme un crime l'action de Gewilieb : au retour de l'expédition le meurtrier continua d'exercer les fonctions épiscopales ¹. »

41. La complicité de l'opinion publique en faveur de Gewilieb atteste suffisamment la force du préjugé national, qui, chez les Francs, autorisait la vengeance personnelle *per fas et nefas*. Substituer à cette fougue encore barbare la discipline de la loi, le joug des canons ecclésiastiques, n'était pas une œuvre facile. Depuis vingt ans, Boniface luttait dans ce but. Carloman et Pépin le secondaient de leur autorité; ils revêtaient de leur sanction les ordonnances des conciles : à Leptines, à Soissons, les assemblées nationales des évêques et des leudes avaient adopté, aux applaudissements du peuple, les règlements les plus sages. Et cependant Gewilieb ne trouvait d'accusateur ni dans sa propre conscience, ni dans celle du peuple franc, ni dans celle de ses diocésains. Seul, saint Boniface dut encore élever la voix. Un nouveau synode, dont les actes ne nous sont point parvenus, eut lieu comme à l'ordinaire au printemps de l'année 745. Carloman et Pépin y assistèrent. « L'homme de Dieu évoqua l'affaire, continue l'hagiographe. Il déclara qu'aux termes des saints canons un évêque coupable de meurtre devait être déposé de sa dignité et de sa charge. Il ajouta qu'il avait vu de ses propres yeux Gewilieb chasser avec meute et faucons, sans respect pour les règlements tant de fois promulgués, sans égard pour la dignité du caractère épiscopal ². » L'accusé était présent; il comprit tout d'abord la difficulté de sa position. La puissance civile, en la personne des deux princes, se joignait à l'autorité canonique, représentée par saint Boniface; l'une et l'autre se déclaraient manifestement contre lui. Il annonça pour-tant l'intention d'en appeler au pape; mais Boniface l'avait prévenu.

Déposition
de Gewilieb
au synode de
735. Saint
Boniface ar-
chevêque de
Mayence.

¹ Othlon., *Vit. S. Bonifac.*, lib. I, cap. xxxvii; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 652. — ² *Idem, ibid.*, col. 653.

Déjà saint Zacharie, informé de tous les détails de la cause, avait répondu que le saint-siège ne consentirait point à couvrir de son indulgence de pareils forfaits ¹. Gewilib se soumit donc à la sentence rendue contre lui par un jugement unanime ; il fut déposé de l'ordre épiscopal, et passa le reste de ses jours dans la pénitence. Il s'agissait de lui donner un successeur. Tout récemment les princes Carloman et Pépin s'étaient adressés au pape, afin d'obtenir que Boniface, son légat en Germanie et dans les Gaules, lequel n'avait eu jusque-là aucun siège titulaire, fût attaché à une église qui deviendrait dès lors métropolitaine et primatiale. Leur choix se fixa d'abord sur l'antique cité de Cologne, et Zacharie l'avait confirmé en ces termes : « A la requête des Francs, nous érigeons, en vertu de notre autorité apostolique, la cité d'Agrippine, connue aujourd'hui sous le nom de Cologne, en siège métropolitain, pour être gouvernée à ce titre par Boniface et ses légitimes successeurs ². » L'incident de Gewilib appela l'attention des deux princes sur la ville de Mayence, dont la situation plus rapprochée de l'empire franc leur sembla préférable à celle de Cologne. « Aussitôt donc que la déposition de Gewilib eut été prononcée, reprend l'hagiographe, Carloman et Pépin déclarèrent, aux applaudissements de l'assemblée, que Boniface prendrait le gouvernement de l'église de Mayence, laquelle cesserait d'être un évêché suffragant et deviendrait la métropole de toutes les églises de Germanie. Une députation fut envoyée immédiatement au pontife apostolique, afin d'obtenir sa ratification ³. » Zacharie la donna avec empressement. Dans une lettre au grand archevêque, il autorisa le changement de titre en ces termes : « Par l'autorité du bienheureux Pierre apôtre, nous érigeons l'église de Mayence au rang de métropole, pour être gouvernée par vous et vos successeurs ; elle aura sous sa juridiction Tongres, Cologne, Worms, Spire, Utrecht et toutes les nations de la Germanie auxquelles votre fraternité a fait connaître par sa prédication la lumière du Christ ⁴. »

¹ Zachar., *Epist.* x ; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 942. — ² *Idem, ibid.*

³ OEBLON., *Vit. S. Bonifac.*, loc. cit. — ⁴ Zachar., *Epist.* XIV ; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 954.

42. C'était le couronnement d'un apostolat qui avait renouvelé les merveilleuses conquêtes du premier âge de l'Évangile. Boniface atteignait l'apogée de sa gloire et de son influence; il était devenu le père des peuples, l'âme de l'Église dans la Germanie et les Gaules, le conseiller des princes et des rois de l'Europe. « On venait en foule, écrit saint Willibald, de toutes les provinces des Francs, des Bajoarii, de la Saxe et jusque des îles Britanniques, pour entendre sa parole ¹. » Huit de ses missionnaires avaient reçu de sa main l'onction des pontifes; ils formaient autour de lui comme une couronne épiscopale : c'étaient Abel de Reims, Ardobert de Sens, Witta de Burabourg, Willibald d'Eichstaedt, Burchard de Wurtzbourg, Adhelard d'Erfurth, Grégoire de Trèves, presque tous comme lui originaires de la Grande-Bretagne. Boniface, en leur nom et au sien, écrivit au roi anglo-saxon Ethelbald, pour l'arracher aux désordres d'une vie licencieuse. « Dans cette lettre, dit M. Ozanam, on reconnaît toute la prudence d'un zèle vraiment chrétien, moins pressé de foudroyer le pécheur que de le convertir. Boniface loue premièrement le roi de ses aumônes, de sa fermeté à réprimer les violences, la rapine et les parjures. Mais il s'afflige d'apprendre qu'un si grand prince, se refusant aux liens d'un mariage légitime, se déshonore par la luxure et l'adultère, portant les mains jusque sur les vierges consacrées à Dieu. Après avoir rappelé, avec la gravité d'un théologien, les menaces de l'Écriture sainte contre les crimes de la chair, il s'arrête à deux considérations, où perce une grande sagesse politique, éclairée par l'étude et la comparaison des peuples, et qui a trouvé dans la pureté ou la corruption précoce des races barbares la raison de leurs destinées. D'un côté, il cite au prince l'exemple des vieux Saxons, de cette branche encore païenne de la même famille, chez qui « la femme adultère, dit-il, est contrainte de se pendre de sa propre main; et, après qu'on a brûlé son corps, le séducteur est pendu lui-même au-dessus du bûcher. D'autres fois les femmes du pays se rassemblent autour de la pécheresse, et, déchirant ses vêtements

Lettres de
S. Boniface
au roi anglo-
saxon Ethel-
bald. Concile
de Cloveshō
(Clif).

¹ Willibald., *Vit. S. Bonifac.*, cap. IX; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 622.

au-dessus de la ceinture, elles la poursuivent à coups de verges et de couteaux, et la chassent ainsi de manoir en manoir, jusqu'à ce qu'elles la laissent morte ou mourante. Tel est le respect des gentils, de ces hommes sans loi, pour la loi de nature écrite dans leurs cœurs ¹. » D'un autre côté, il représente les habitants de l'Espagne, de la Provence et de la Bourgogne, gagnés par ces vices honteux que Dieu châtie par l'épée des Sarrasins. « Prenez garde, continue-t-il, que votre peuple ne se perde à son tour par l'exemple. Car si la nation des Angles, ainsi qu'on le répète en ce pays, et qu'on nous en fait le reproche en France, en Italie et jusque chez les païens, méprisant les noces légitimes, en vient à mener une vie digne de Sodome, sachez que les flancs de la prostitution donneront le jour à une race dégénérée, abjecte dans ses penchants, qui ne sera plus ni forte à la guerre, ni fidèle à sa parole, ni aimable à Dieu, ni honorée des hommes ². » Boniface s'adressait en même temps à l'archevêque de Cantorbéry, Cuthbert, et lui faisait parvenir les accents de son patriotisme indigné. « Soyons fermes dans la justice, lui écrivait-il, et préparons nos cœurs à l'épreuve, mettant notre confiance en celui qui a placé le fardeau sur nos épaules. Mourons, si Dieu le veut, pour les saintes lois de nos pères, afin de mériter comme eux l'héritage éternel. Je ne puis dissimuler à votre charité fraternelle que tous les serviteurs de Dieu qui m'entourent s'étonnent de ce qu'aucun concile, présidé par vous, ne remédie à de tels désordres. Le scandale que donne l'Angleterre est poussé aux dernières limites. Il n'y a presque pas une ville en Lombardie, en France et dans les Gaules, où quelque femme de mauvaise vie ne soit venue, du pays des Angles, établir des écoles de libertinage. Il vous faut absolument interdire aux religieuses et aux vierges consacrées à Dieu le pèlerinage de Rome,

¹ S. Bonifac., *Epist.* LXI, *ad Ethelbald. reg.*; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 760. (Analyse et traduction de M. Ozanam.) Tacite décrit le supplice infligé aux adultères par les femmes germaniques presque dans les mêmes termes que saint Boniface. Cf. *Mor. Germanor.*, cap. XIX.

² S. Bonifac., *Epist.* LXI, *ad Ethelbald. reg.*; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 761. Ozanam, *La civilisation chrétienne chez les Francs*, pag. 199-201.

car elles se perdent en chemin. Il n'importe pas moins de réprimer le luxe insensé des parures, la somptuosité des vêtements, ces attraits de Satan, qui corrompent les âmes et pénètrent, dit-on, jusque dans l'intérieur des monastères. On ajoute que l'ébriété est passée en habitude, que les évêques eux-mêmes font circuler à leur table d'énormes coupes, forçant leurs convives à les vider, jusqu'à ce que l'ivresse s'ensuive. Est-il donc vrai que ce vice soit spécial aux Angles et aux païens? car ni les Francs, ni les Gaulois, ni les Langobards ne le poussent à ce point ¹. » Aux plaintes de saint Boniface, le pape Zacharie joignit l'autorité du siège apostolique. Il ordonna aux évêques d'Angleterre, sous menace d'excommunication, de prendre immédiatement des mesures pour faire cesser un tel état de choses. Nous n'avons plus la lettre pontificale écrite à ce sujet, mais elle fut lue au concile de Cloveshoé (Clif) ², présidé en 747 par Cuthbert, en présence du roi Ethelbald lui-même. Justice fut faite de tous les abus, et une série de trente et un canons, sanctionnés par l'autorité du prince, rétablit en Angleterre la pureté des mœurs, la vigueur de la discipline ecclésiastique.

43. Cependant une révolution inattendue s'accomplissait en Aquitaine, et terminait la campagne que les deux frères, Carloman et Pépin, entreprirent contre ce pays en 745. Franchissant la Loire, avec leurs armées si souvent victorieuses, ils s'attendaient à rencontrer l'ennemi sur l'autre rive. Mais Hunald, éclairé enfin par le mauvais succès des Germains ses alliés, ne crut pas devoir soutenir la lutte. Il prévint les premières hostilités, et s'empressa de demander la paix. Comme preuve de la sincérité de ses dispositions, il rendit

Abdication
du duc d'A-
quitaine
Hunald. Sa
retraite au
monastère de
l'île de Rhé.

¹ S. Bonifac., *Epist. ad Cuthbert.*, tom. LXXXIX, col. 763-768; Labbe, *Concil.*, tom. VI, col. 1570. La *Patrologie latine*, qui reproduit cette lettre, en a supprimé, nous ne savons pourquoi, tout le dernier paragraphe, relatif à l'abus des liqueurs enivrantes que saint Boniface reproche si énergiquement aux Anglais.

² *Cum igitur ex diversis Britanniae provinciis sacri ordinis præsules cum minoris ordinis dignitatibus convenissent, et recitata essent scripta in duabus chartis venerandi papæ Zachariæ, quibus admonebat Anglos ut castigatius viverent, et contemnentem excommunicare minabatur.* (*Concil. Cloveshoviæ II, Proœmium.* Labbe, tom. cit., col. 1571.)

la liberté à Lantfred, abbé de Saint-Vincent-de-Paris¹, que les deux princes francs lui avaient envoyé comme ambassadeur, et qu'il avait durant trois ans retenu captif. Un traité de paix fut signé à la condition expresse que l'Aquitaine reconnaîtrait la suzeraineté du duc de Neustrie, Pépin. Les présents d'usage furent donnés et reçus de part et d'autre, et les princes francs se retirèrent. « La conduite de Hunald tenait, dit M. Fauriel, à une résolution étrange à laquelle le duc venait de s'arrêter. Il avait résolu de renoncer au monde, de se démettre de la souveraineté de l'Aquitaine en faveur de Vaifre (Vaifarius), son fils unique, et de se faire moine. Pour être plus libre d'exécuter cette résolution comme il l'entendait, il avait décliné la guerre et juré fidélité à Pépin ; mais il n'est pas aisé de donner les motifs par lesquels il s'était décidé à un parti si imprévu. En effet, il était encore dans la vigueur de l'âge ; il n'avait point cessé d'aimer la domination, n'avait rien perdu de sa capacité pour le gouvernement ; enfin il n'y avait rien en lui qui eût l'air d'une vocation à la vie du cloître ; tout cela fut bien prouvé par la suite. On ne peut attribuer son projet qu'à de singuliers calculs de politique. En se mesurant sérieusement contre Pépin, il ne s'était point trouvé son égal. Dans cette position, il s'estima heureux d'avoir un fils qui lui était supérieur en toute chose. Ce fils unique, Vaifre, était alors dans toute la force de la jeunesse ; à une taille de géant il joignait un cœur intrépide, et à toute l'énergie d'un mérovingien des premiers temps la souplesse et la vivacité d'un aquitain. Hunald vit en lui l'homme dont la race de Caribert avait besoin contre Pépin et contre les Francs, et forma aussitôt le projet de le porter au gouvernement de l'Aquitaine. Mais une simple abdication en faveur de Vaifre ne suffisait pas. Hunald avait un frère, le duc Hatto, héritier comme lui de leur commun père le duc Eudes. Or, Hatto ne dissimulait pas ses sympathies pour les princes francs ; on le soupçonnait d'être en intelligence

¹ Tel était encore le nom que portait l'abbaye fondée par saint Germain. Elle changea de vocable en 754, après la translation solennelle des reliques de son fondateur, dont nous parlerons plus loin, et fut dès lors désignée sous son titre actuel de Saint-Germain-des-Prés.

secrète avec eux. Hunald se hâta d'écarter cet obstacle sans reculer, sans hésiter devant les moyens. Hatto se trouvait alors à Poiriers, et il fallait l'attirer au piège, c'est-à-dire probablement à Bordeaux, résidence ordinaire des ducs d'Aquitaine. L'histoire ne dit pas comment Hunald s'y prit pour cela ; il est seulement sûr qu'il s'y prit comme il fallait. Il eut son frère en son pouvoir, lui fit crever les yeux et l'enferma dans une prison, où l'on ne sait si le malheureux resta longtemps, mais d'où il ne sortit plus. Hatto avait trois fils qui approchaient de l'âge viril, Lupus, Artalgair et Ithier ; non-seulement ils ne furent point compris dans la disgrâce de leur père, mais il y a lieu de présumer que leur cousin Vaifre leur laissa quelque part au gouvernement de l'Aquitaine. Ayant ainsi aplani de son mieux la carrière à son fils, Hunald lui fit ses adieux, prit congé de sa propre femme, et alla revêtir l'habit de moine dans le même monastère de l'île de Rhé où son père Eudes avait son tombeau ¹. »

44. Si extraordinaires que puissent paraître les motifs que le savant historien de la *Gaule méridionale* attribue à l'abdication de Hunald et à la fin tragique de son frère Hatto, nous devons dire qu'ils sont confirmés par un document à peu près contemporain. Nous voulons parler des actes de Bertarius (saint Berthier) et de son neveu le diacre Atalenus (saint Atalein). Ils s'expriment en ces termes : « Le prêtre Bertarius, d'une noble famille d'Aquitaine, était attaché au palais du duc Vaifre. Dans ce repaire de tous les crimes, sa vertu éclatait comme une rose entre les épines. Tel autrefois le patriarche Loth vivait immaculé, dans une autre Sodome. Rejeton d'une mauvaise race, et lui-même plus méchant que son père, Vaifre était fils de ce duc d'Aquitaine Hunald, lequel, désespéré de ne pouvoir, en dépit de ses trahisons réitérées, triompher de Pépin et de la puissance des Francs, s'était tout à coup, par un artifice plein de fourberie, confiné dans un monastère. Voyant son fils Vaifre croître chaque jour en force et en bravoure et le surpasser en ruse et en méchanceté. Hunald s'estima

Vaifre et
les martyrs
Bertarius et
Atalenus.

¹ Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, tom. III, pag. 180-183.

heureux d'abdiquer en sa faveur, léguant ainsi à Pépin un ennemi plus redoutable qu'il ne l'avait jamais été lui-même. Pour écarter les compétitions qui pouvaient, dans sa propre famille, faire obstacle à ce fils bien-aimé, il attira son frère Hatto dans un guet-apens, lui fit crever les yeux, et après cette action méritoire il courut revêtir l'habit de moine. Dans un pareil milieu, le prêtre Bertarius, par un miracle de la grâce, donnait l'exemple de toutes les vertus. Vaire ne pouvait s'empêcher de lui rendre hommage, il aimait et estimait un homme dont la vie était la condamnation de la sienne. Or, Bertarius avait un neveu dont il dirigea lui-même l'éducation, et qui, après avoir passé par tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, venait d'être promu au diaconat. Ensemble ils conçurent le pieux dessein de faire le pèlerinage de Rome, et d'aller prier sur le tombeau du prince des apôtres. Ils sollicitèrent l'autorisation de Vaire. C'est une bien longue et dangereuse excursion, leur répondit-il. Votre absence me sera pénible ; pourquoi ne restez-vous pas dans cette province où vous êtes aimés ? — Mais, dirent-ils, c'est un vœu que nous avons fait au Seigneur, et nous ne pouvons en différer l'exécution. — Allez donc en paix, reprit Vaire ; que Dieu bénisse votre voyage et que son ange guide vos pas sur le chemin ¹. » — Bertarius et son neveu se mirent en route : leur dessein était d'entrer en Italie par le Tyrol, sans doute afin d'éviter l'ascension des grandes Alpes. Ils allaient à pied : un âne portait leurs modestes provisions. A Tours, ils prièrent au tombeau de saint Martin ; à Orléans, ils visitèrent « la vénérable église de Sainte-Croix, » et continuèrent de la sorte, visitant tous les lieux saints qu'ils rencontraient sur leur passage, jusqu'à ce qu'enfin ils arrivèrent sur le territoire des Burgondes, au *comitatus Portuensis* (Port-sur-Saône), en un lieu nommé *Manaor* (Menoux), non loin du *castrum Faberniacum* (Faverney), où la pieuse abbesse Godoila gouvernait saintement le monastère de Sainte-Marie ². Les pèlerins s'arrêtèrent dans une

¹ Bolland., *Act. SS. Bertarii et Ataleni*, vi jul.

² L'abbaye de Faverney, disent les Bollandistes, dut être fondée à la même époque que celle de Luxeuil, pour les vierges ou veuves qui se

prairie, au bord d'une fontaine, déchargèrent l'âne, et, pendant qu'il paissait en liberté, eux-mêmes étanchèrent leur soif, puisant de l'eau dans une coupe d'étain poli et brillant. Un scélérat, nommé Agenulf, qui faisait le métier de voleur de grand chemin, épiait de loin tous leurs mouvements. La coupe, brillant au soleil comme l'argent le plus pur, tenta sa cupidité; les sacs déposés à terre devaient, dans sa pensée, être pleins de riches marchandises. Il aborda les étrangers, et, sous prétexte de leur indiquer un bon gîte pour la nuit prochaine, les attira au village de *Kauseria* (Rosières) dans la maison de Servatus, son maître, et brigand comme lui. Le lendemain Bertarius et son neveu, reprenant leur route, furent égorgés en pleine campagne par les deux scélérats, qui s'empresèrent d'ouvrir les sacs précieux. A leur grand désespoir, ils n'y trouvèrent d'autres trésors que la coupe d'étain, un ornement sacerdotal, un exemplaire de la Genèse, un missel et une *passio* de sainte Eugénie ¹. En ce moment même, on vint les prévenir que le comte Galemann, chargé par le duc Pépin de purger la Burgondie des voleurs et routiers, arrivait avec ses hommes d'armes. Les meurtriers, éperdus, coupèrent aux deux victimes leur tête tonsurée qu'ils jetèrent dans la Saône, et s'enfuirent, laissant sur la route les cadavres mutilés et sanglants. Un pêcheur retrouva les deux têtes; les cadavres furent rencontrés par les habitants de la contrée. Le crime, avec tous ses horribles détails, fut révélé par la propre mère de Servatus. L'abbesse de Faverney donna la sépulture aux deux martyrs; les miracles opérés sur leur tombeau y attirèrent une foule de pèlerins. Plus tard, leurs reliques furent transférées par les comtes de la Marck dans le duché de Luxembourg à Florenville, près d'Arlon, où elles sont encore aujourd'hui vénérées.

45. Tels sont les actes des saints Bertaire et Atalenus. L'auteur inconnu qui les a rédigés n'est rien moins que favorable au duc Hunald d'Aquitaine et à son fils Vaire. Sans vouloir pousser

Dernière
expédition de
Carloman en
Germanie.

destinaient à suivre la règle de Saint-Colomban. Au temps de Chifflet, les reliques de l'abbesse Godoila (vulgairement sainte Guende) étaient l'objet d'un culte public à Faverney. Cf. Boll., *loc. cit.*, vi jul.

¹ La fête de sainte Eugénie, vierge et martyre, tombe le 25 décembre. Ses actes, ou *Passio*, se trouvent à cette date dans les *Vitæ Sanctorum* de Surius.

trop loin la suspicion contre son témoignage, il faut cependant faire observer qu'écrivant après la victoire définitive de Pépin le Bref et le couronnement de ce prince, il put subir l'influence de ces événements politiques et exagérer les torts d'une dynastie vaincue. Quoi qu'il en soit, le duc d'Austrasie, Carloman, songeait alors à renoncer lui-même au monde pour embrasser la vie monastique. Les motifs qui inspirèrent sa résolution furent aussi purs que ceux d'Hunald semblent l'avoir été peu. « L'an 746, disent les Annales de Metz, le prince Carloman vit encore une fois se révolter les Alamanni. Il pénétra sur leur territoire et vint tenir un *placitum* (plaid national) au lieu appelé Condistat, où les deux armées franque et germane se trouvèrent en face l'une de l'autre. Il s'accomplit là une véritable merveille de stratégie. Pendant que les conférences étaient engagées entre les chefs des deux partis, l'armée des Francs enveloppa celle des Alamanni et la força de se rendre tout entière sans aucun combat. Parmi les prisonniers, se trouvaient Théobald et les autres princes germains, alliés du duc de Bavière Ogdilo. Carloman les traita avec douceur, s'assura de leur fidélité et revint triomphant en Austrasie ¹. Cette même année, il déclara à son frère Pépin la résolution qu'il avait prise d'abandonner le siècle pour se consacrer au service du Dieu tout-puissant. Après cette ouverture, les deux princes se préparèrent, l'un, c'est-à-dire Carloman, au voyage *ad limina*; l'autre, c'est-à-dire Pépin, à faire escorter le duc son frère avec les plus grands honneurs, et à préparer les magnifiques présents destinés au tombeau du prince des apôtres ². »

¹ Le continuateur de Frédégaire donne à cette expédition un caractère fort différent. Voici ses paroles : *Dum Alamanni contra Carlomannum eorum fidem sefellissent, ipse cum magno furore, cum exercitu in eorum patriam peraccessit, et plurimos eorum, qui contra ipsum rebelles existebant, gladio trucidavit.* La contradiction entre les deux récits est complète. Nous croyons que les Annales de Metz méritent ici toute confiance, parce qu'émanant d'une source austrasienne, elles furent composées en un pays où l'on ne pouvait ignorer l'histoire militaire de Carloman. Le continuateur de Frédégaire était neustrien; l'armée de Neustrie n'ayant point pris part à l'expédition de 746, il put ignorer les détails de cette guerre et la raconter en termes généraux, de la façon qu'on vient de lire.

² *Annal. Metens.*; D. Bouquet, *Scriptor. rer. Francor.*, tom. II, pag. 687.

46. « Au printemps de l'année 747, continue le chroniqueur, le prince Carloman fit l'abdication solennelle de ses états et partit pour Rome, accompagné d'un grand nombre de ses *optimates*, et emportant de riches offrandes pour les déposer à la confession des apôtres¹. » Walafrid Strabon nous apprend que le noble cortège prit son itinéraire par la Suisse actuelle. « Le prince Carloman, dit-il, passa par Saint-Gall, au moment où, épris d'amour pour le royaume du ciel, il venait de renoncer aux pompes de la terre et se rendait à Rome. Il voulut par dévotion s'arrêter quelques jours au monastère, alors gouverné par le bienheureux Othmar. Témoin des miracles qui s'opéraient au tombeau de saint Gall et des vertus pratiquées par les religieux : « Cette abbaye est petite et pauvre, s'écria-t-il, mais elle mérite la réputation qui la rend célèbre dans tout l'univers. » Il aurait voulu, par une importante donation, subvenir à l'indigence du monastère : « Mais, dit-il, j'ai renoncé aux biens que je possédais en Austrasie ; il ne m'est plus permis d'en disposer. » Il écrivit donc à son frère Pépin, le priant d'octroyer, par amour pour lui, une largesse royale à cette abbaye, et Pépin s'empressa d'accomplir le vœu fraternel². Arrivé à Rome, le prince franc, après avoir prié au tombeau des apôtres, « fit couper sa chevelure, et reçut l'habit monastique des mains du bienheureux pape Zacharie³. » Il paraît qu'un assez grand nombre de ses compagnons de voyage imitèrent son exemple. « Avec eux, dit Eginhard, il releva au mont Soracte l'ancien monastère de Saint-Sylvestre, ruiné par les Lombards, et goûta enfin avec ses frères le repos de la vie contemplative, qu'il était venu chercher de si loin. Mais les nobles francs, qui allaient en grand nombre faire leur pèlerinage *ad limina*, voulaient tous saluer, avant leur départ, celui qui avait été leur seigneur⁴. » La retraite du Mont-Soracte devint ainsi comme une succursale de la cour d'Austrasie. Trois ans après, par

Retraite de
Carloman au
mont Soracte
puis au Mont-
Cassin.

¹ *Annal. Metens.* D. Bouquet, *Scriptor. rer. Francor.*, tom. II, pag. 678.

² Walafrid Strab., *Vit. S. Gulli*, lib. II, cap. XI; *Patr. lat.*, tom. CXIV, col. 1013.

³ *Annal. Metens.*, loc. cit. — ⁴ Eginhard., *Vit. Carol. Magn.*, cap. II; *Patr. lat.*, tom. XCVII, col. 28.

le conseil du pape, Carloman résolut de se soustraire à une telle affluence. « A l'insu des frères, dit Regino de Pruym, il partit secrètement durant la nuit, avec un seul compagnon, un comte franc, qui n'avait jamais voulu le quitter, et dont il avait éprouvé la fidélité depuis son enfance. Il n'emportait absolument rien que la misérable tunique qui lui couvrait le corps. Pauvre, à la suite du Christ, il arriva au Mont-Cassin, frappa humblement à la porte, selon l'usage, et demanda le père abbé (c'était alors Optat, successeur du bienheureux Pétronax). Prosterné devant lui, la face contre terre : Je suis, dit-il, un pécheur souillé de tous les crimes. Mes mains ont versé le sang et tué bien des hommes. J'implore miséricorde, et vous demande une place dans votre monastère pour y faire pénitence. — A son accent, Optat reconnut qu'il était étranger. De quel pays et de quelle nation êtes-vous ? lui demanda-t-il. — Je suis né au pays des Francs, répondit le prince ; j'ai quitté la France et me suis volontairement exilé sur la terre, uniquement dans le but de ne point perdre la patrie céleste. — L'abbé lui fit donner, ainsi qu'à son compagnon, une cellule de novice, et après un an d'épreuve ils firent tous deux leur profession solennelle. Rien n'avait transpiré de leur véritable origine. Un jour, Carloman se trouvant, selon la règle de l'ordre bénédictin, chargé pour la semaine d'aider à la cuisine, accepta avec plaisir cet humble emploi, mais par défaut d'habitude il s'en acquitta fort mal. Le cuisinier s'emporta jusqu'à lui donner un soufflet. Que Dieu et Carloman vous pardonnent ! se contenta de dire le prince. — Mais le comte franc, témoin d'une pareille brutalité, saisit un pilon à concasser le pain qu'on détrempe pour le maigre potage des religieux, et, de toute sa force, il en déchargea un grand coup sur les épaules du cuisinier : Méchant serviteur, s'écria-t-il, que ni Dieu ni Carloman ne te pardonnent ! — On accourut au bruit ; le trouble fut grand parmi les frères. On s'indignait qu'un étranger, reçu par miséricorde, se livrât à de telles violences. Le coupable fut, selon l'usage, enfermé dans la cellule de pénitence jusqu'à ce qu'on eût statué sur sa faute. Le lendemain, il fut amené au milieu de la salle conventuelle ; là, en présence de tous les reli-

gieux, l'abbé lui demanda pourquoi il avait levé la main sur un frère ministre (frère lai). — Parce que, répondit le comte, je voyais le plus méchant des serviteurs frapper le meilleur des hommes, le plus grand des princes qui soit sur la terre. — Quel est le prince dont vous parlez; cet homme dont la noblesse et la vertu dépassent, selon vous, ce qu'il y a de meilleur et de plus grand ici-bas? — Désignant alors Carloman : Le voilà, répondit l'accusé. Ce religieux dont vous ne connaissez pas l'origine, c'est Carloman, qui régnait naguère sur la nation des Francs. Par amour pour Jésus-Christ, il a quitté un royaume et la gloire du monde. D'un si haut rang, il s'est humilié non pas seulement jusqu'à remplir les offices les plus vils, mais jusqu'à supporter les outrages d'un cuisinier. — A ces mots, les religieux, quittant leurs sièges, vinrent se prosterner devant le prince méconnu, le priant d'excuser leur ignorance. Carloman, s'agenouillant à son tour, les suppliait de ne pas faire attention aux paroles qu'ils venaient d'entendre. Mais enfin il lui fallut avouer ce qu'il était, et accepter leurs témoignages de respect et d'admiration ¹. »

47. Cependant Pépin, demeuré seul maître des Gaules, achevait, en deux expéditions victorieuses, la défaite des Saxons et celle des Bajoarii. En l'an 749, la pacification de la Germanie fut complète. « Le prince Pépin, sous la conduite du Christ, dit le continuateur de Frédégaire, revint en France, dans son palais, avec une pompe triomphale ². » Ce succès et l'enthousiasme qu'il excita présageaient le prochain avènement de la dynastie carlovingienne. Roi de fait, Pépin n'était en droit que le ministre d'un fantôme royal, Childéric III, prince sans pouvoir, inconnu même à ses propres sujets. Une telle situation était trop anormale pour durer plus longtemps. L'alliance des fils de Charles Martel avec le clergé des Gaules et de Germanie avait effacé le souvenir des spoliations de leur père. De ce dernier, on ne voulait se rappeler que les grandes luttes contre les Sarrasins et la

Election de
Pépin le Bref
au trône des
Francs.

¹ Regino Prumiens., *Chronicon*, ann. 747; *Patr. lat.*, tom. CXXXII, col. 46.

² Fredegar., *Chronic. continuat.*, II pars; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 684.

fameuse bataille de Poitiers, où le héros sauva la chrétienté tout entière. « D'un concert unanime, reprend le chroniqueur, l'assemblée des Francs décida que le pape Zacharie serait consulté, pour confirmer par son autorité apostolique l'élection qui devait appeler Pépin à régner sur la nation. » Nous n'avons plus ni les actes ni le capitulaire de cette grande assemblée, où, sans aucun doute, selon ce qui s'était pratiqué les années précédentes, saint Boniface ainsi que les évêques de Germanie et des Gaules durent être présents. Mais Eginhard nous en fait connaître le résultat. « L'an 751, dit-il, Burchard, évêque de Wurtzbourg, et Fulrad, chapelain du prince franc et abbé de Saint-Denis, furent envoyés à Rome, avec la mission de soumettre au pape Zacharie cette question : A qui est-il plus juste de donner le nom de roi, à celui qui n'a plus rien de l'autorité royale que le nom, ou à celui qui la possède tout entière sans le nom? — Le pape répondit : Il est juste et raisonnable que celui qui a toute la puissance royale ait aussi le nom de roi. — L'année suivante (752), Pépin le Bref¹ fut élu roi des Francs, sacré par le saint archevêque de Mayence, Boniface, et, selon la coutume nationale, élevé sur le pavois dans la ville de Soissons. » La décision du pape saint Zacharie a été l'objet des critiques les plus diverses. On l'a taxée d'injustice, sous prétexte qu'elle dépouillait un légitime souverain, Childéric III, du pouvoir qui lui appartenait de fait et de droit : on l'a taxée d'empiétement pontifical sur le domaine temporel des rois. Nous nous contenterons, sans renouveler ici une discussion inutile, de citer à ce sujet les opinions de trois écrivains français, dont les noms sont à eux seuls des autorités, Bossuet, Fénelon et M. de Châteaubriand. « Le pontife est con-

¹ Surnom donné à Pépin à cause de l'exiguité de sa taille, laquelle ne l'empêchait cependant pas d'être d'une force extraordinaire. On sait l'histoire du bœuf et du lion qu'il tua du même coup dans l'arène. Le moine de Saint-Gall ajoute qu'après cet exploit Pépin, s'adressant aux leudes, s'écria : « Maintenant croyez-vous que je puisse être votre seigneur? N'avez-vous donc jamais entendu parler de David, qui, malgré sa petite taille, tua le géant Goliath; ni d'Alexandre, le plus petit des Grecs par la stature, le plus grand par ses triomphes? » (Sangaliens. Monach., *De gestis Caroli Magni*, lib. II, cap. xxiii; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1404).

sulté, dit Bossuet, comme dans une question importante et douteuse, s'il est permis de donner le titre de roi à celui qui a déjà la puissance royale. Il répond que cela est permis. Cette réponse, émanée de l'autorité la plus grande qui soit au monde, est regardée comme une décision juste et légitime. En vertu de cette autorité, la nation elle-même ôte le royaume à Childéric et le transporte à Pépin. Car on ne s'adressa point au pontife pour qu'il ôtât ou qu'il donnât le royaume, mais afin qu'il déclarât que le royaume devait être ôté ou donné par ceux qu'il jugeait en avoir le droit ¹. » — « Le pape Zacharie, dit Fénelon, répondit seulement à la consultation des Français comme le principal docteur et pasteur, qui est tenu de résoudre les cas particuliers de conscience pour mettre les âmes en sûreté ². » — « Ainsi, ajoute-t-il, l'Église ni ne destituait ni n'instituait les princes laïques; elle répondait seulement aux nations qui la consultaient, sur ce qui touche à la conscience, sous le rapport du contrat et du serment. Ce n'est pas là une puissance juridique et civile, mais seulement directive et ordnative, telle que l'approuve Gerson ³. » — « Traiter d'usurpation l'avènement de Pépin à la couronne, dit M. de Châteaubriand ⁴, c'est un de ces vieux mensonges historiques qui deviennent des vérités à force d'être redits. Il n'y a point d'usurpation là où la monarchie est élective; c'est l'hérédité qui, dans ce cas, est une usurpation. Pépin fut élu de l'avis et du consentement de tous les Francs; ce sont les paroles du premier continuateur de Frédégaire. Le pape Zacharie, consulté par Pépin, eut raison de répondre : Il me paraît bon et utile que celui-là soit roi qui, sans en avoir le nom, en a la puissance, de préférence à celui qui, portant le nom de roi, n'en garde pas l'autorité. »

48. Pépin le Bref fut le premier des rois francs sacré dans les formes ordinaires. Le baptême avait été le véritable sacre de Clovis : les mérovingiens n'en eurent pas d'autre. Boniface se servit, pour la consécration, de la formule insérée par saint

Sacre
de Pépin le
Bref par
S. Boniface.

¹ Bossuet, *Defensio Cleri gallic.*, liv. II, col. 34. — ² *Œuvres complètes de Fénelon*, Versailles, tom. II, pag. 382. — ³ *Idem, ibid.*, pag. 384. — ⁴ *Études historiques*, tom. III, pag. 243.

Egbert d'York dans son « pontifical, » le premier monument liturgique d'Occident où se rencontrent les cérémonies du sacre des rois. L'Église, en versant l'huile sainte sur les têtes couronnées, a un double but : elle veut rendre l'autorité plus vénérable aux peuples en la plaçant sous la sanction immédiate de Dieu, mais, en même temps, elle avertit les princes que leur mission est un apostolat, que plus le pouvoir dont ils sont investis est grand, plus il relève directement du Dieu « qui juge les justices et tient dans ses mains le cœur des rois. » D'après le *Pontifical* de saint Egbert, la cérémonie du sacre commençait par le serment. « Je jure, disait le roi, de conserver en paix l'Église de Dieu et tout le peuple chrétien sous mon gouvernement; de réprimer l'injustice, de quelque part qu'elle vienne; de joindre, dans tous mes jugements, l'équité à la miséricorde. Ainsi puisse le Dieu très-bon et très-clément nous pardonner à tous dans sa miséricorde éternelle ! » On versait alors l'huile sainte sur la tête du roi. Les principaux seigneurs s'approchaient, et, conjointement avec les évêques, lui plaçaient le sceptre dans la main. L'archevêque commençait les acclamations. « Qu'il soit toujours victorieux et magnanime ! Que tous ses jugements soient équitables et sages ! Que son règne soit paisible et que ses triomphes ne coûtent point de sang ! Que sa vie soit une suite de prospérités ! Qu'après son règne terrestre, il jouisse de la félicité éternelle ! » Le peuple criait ensuite par trois fois : *Vivat rex in æternum !* Le sens moral serait bien affaibli dans les cœurs, si l'on ne comprenait pas qu'une pareille cérémonie inaugurerait mieux un règne que les vociférations de la rue, les orgies et les massacres populaires.

Résistances
impuissantes.
Le comte
Wulfoald
fondateur de
Saint-Mihiel.
Mort du pape
Zacharie.

49. Childéric III eut les cheveux coupés, et passa le reste de sa vie dans un cloître. Avec lui, disparut la royauté mérovingienne. Bien que l'avènement de la nouvelle dynastie répondit au besoin réel et à la sympathie générale des Francs, elle souleva toutefois sur quelques points d'énergiques résistances. Grypho, que Pépin avait remis en liberté, tenta en Neustrie une révolte dont nous aurons bientôt l'occasion de parler. En Austrasie, le leude Wulfoald, comte de Verdun, vénérable vieillard dont les

vertus et la prudence étaient en haute estime, et auquel les diplômes contemporains donnent le titre de *vir inluster*, refusa également de reconnaître les faits accomplis. Dans sa jeunesse, Wulfoald avait fait, par dévotion à l'archange saint Michel, un pèlerinage au mont Gargano. A son retour, en 708, deux ans après la fondation par l'évêque d'Avranches du monastère de Saint-Michel-*in-periculo-maris*, Wulfoald fondait lui-même, sur une petite éminence appelée *Castellio*, à une lieue de la Meuse, un établissement de ce genre, qui fut transféré plus tard sur la rive même du fleuve, et devint le berceau de la ville de Saint-Mihiel. Le comte de Verdun prit les armes pour soutenir la cause désespérée de la race mérovingienne. Après divers incidents, dont l'histoire ne nous a point transmis le détail, il fut réduit à implorer la clémence de Pépin le Bref, qui remit l'examen de la cause au *placitum* (plaid national). Le comte de Verdun, jugé par ses pairs, fut condamné à mort. L'abbé de Saint-Denys, Fulrad, obtint du roi qu'il lui serait fait grâce ; mais les riches domaines que le comte possédait à Verdun et à Toul furent confisqués, et Pépin accorda à l'abbaye de Saint-Denys un droit de jus-patronat sur Saint-Mihiel¹. Tel fut le dénouement de cette lutte locale, impuissante à ébranler sur la tête de Pépin le Bref une couronne que la reconnaissance publique et l'autorité du saint-siège y avaient placée. La décision solennelle, rendue en cette circonstance, fut le dernier acte du pape Zacharie, qui mourut saintement le 15 mars 752.

¹ Cf. Digot, *Histoire du royaume d'Austrasie*, tom. IV, pag. 192 et suiv.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

ÉLECTION ET MORT D'ÉTIENNE II (18-20 mars 752).

1. Étienne II, pape élu, mort avant son sacre.

PONTIFICAT D'ÉTIENNE III (27 mars 752 - 26 avril 757).

§ I. NOTICE DU LIBER PONTIFICÁLIS.

2. Antécédents du nouveau pape. Les *xenotochia* d'Étienne III. — 3. Attitude menaçante d'Astolphe, roi des Lombards, contre Rome et le saint-siège. Pourparlers. — 4. Le silencieux Jean, ambassadeur de Constantin Copronyme à Rome et à Ravenne. — 5. Menaces d'Astolphe. Prières publiques à Rome. — 6. Appel au roi des Francs. Missive impériale. Pépin invite le pape à se rendre en France. — 7. Départ d'Étienne III. Son passage à Pavie. Conférences avec Astolphe. — 8. Arrivée du pape en France. Entrevue d'Étienne III et de Pépin le Bref à Ponthion. — 9. Séjour d'Étienne III à Saint-Denis. Sacre de Pépin et de ses deux fils Charles et Carloman. — 10. Arrivée en France du prince-moine Carloman, chargé par Astolphe d'une mission près du roi des Francs. — 11. Première expédition de Pépin le Bref en Italie. Soumission d'Astolphe. Retour du pape à Rome. — 12. Astolphe viole ses serments et assiège la ville de Rome. Seconde expédition de Pépin en Italie. Soumission définitive d'Astolphe. — 13. Les clefs des vingt-deux villes de l'exarchat et de la Pentapole, déposées par Fulrad sur l'autel de la confession de Saint-Pierre. Mort d'Astolphe. — 14. Élection de Didier, nouveau roi des Lombards. — 15. Mort d'Étienne III. — 16. Importance exceptionnelle de la notice du *Liber Pontificalis*.

§ II. PREMIÈRE DONATION DE PÉPIN LE BREF AU SAINT-SIÈGE.

17. Fin de l'exarchat de Ravenne. Fidélité persévérante des papes à l'empire. — 18. Récriminations des écrivains modernes contre Étienne III. — 19. Concile de Duren. Victoire de Pépin contre les Saxons. Mort de Grypho. — 20. Pépin le Bref agenouillé devant le pape, le pape agenouillé devant Pépin. — 21. Promesses faites au pape à Ponthion par le roi des Francs. — 22. Réconciliation de Pépin le Bref avec la reine Berthe. La *clausule* du moine de Saint-Denis. — 23. Étienne III devenu le *compater* spirituel de

Pépin le Bref. — 24. Guérison miraculeuse d'Étienne III dans l'église de Saint-Denys. — 25. Privilèges accordés par Étienne III à l'abbé et au monastère de Saint-Denys. — 26. Séjour du moine Carloman, frère de Pépin le Bref, en France. — 27. Champ de mars de l'an 754 à Braine. — 28. Champ de mai à Quierzy-sur-Oise. — 29. Découverte du texte de la convention de Quierzy-sur-Oise. — 30. Questions disciplinaires résolues par le pape. — 31. Adoption de la liturgie romaine par les églises des Gaules. — 32. Translation des reliques de saint Germain de Paris. — 33. Réponse insultante d'Astolphe aux ambassadeurs francs. — 34. Mort du vénérable moine Carloman. — 35. Passage des Alpes par l'armée des Francs. Victoire du val de Suze. Donation solennelle par Pépin le Bref de l'exarchat et de la Pentapole au saint-siège.

§ III. SECONDE DONATION DE PÉPIN LE BREF AU SAINT-SIÈGE.

36. Retour triomphal du pape à Rome. Perfidie d'Astolphe. Lettre d'Étienne III à Pépin le Bref. — 37. Le *Codex Carolinus*. — 38. Pillage et dévastations des Lombards dans la province romaine. Nouvelles plaintes du pape au roi des Francs. — 39. Siège de Rome par Astolphe. Troisième lettre du pape à Pépin le Bref. — 40. Lettre solennelle adressée au nom de saint Pierre à toute la nation des Francs. — 41. Seconde campagne des Francs en Italie. Seconde donation de Pépin le Bref au saint-siège. — 42. Investiture réelle et souveraineté temporelle des papes. — 43. Mort d'Astolphe. Didier roi des Lombards. Dernière lettre d'Étienne III à Pépin le Bref.

§ IV. MARTYRE DE SAINT BONIFACE.

44. Correspondance de Boniface avec le pape Étienne III. — 45. Projet d'une mission dans la Frise. Lettre de Boniface à l'archichapelain Fulrad. Lettre de Pépin le Bref à saint Boniface. — 46. Promotion de saint Lull au siège de Mayence. Départ de Boniface pour sa dernière mission. — 47. Martyre de saint Boniface.

§ V. MARTYRS EN ORIENT.

48. Stratégie iconoclaste de Constantin Copronyme. — 49. Conciliabule de trois cent trente-huit évêques iconoclastes à Constantinople. Canons et anathématismes. — 50. Apostasie populaire à l'Augustéon. — 51. Nombreux martyrs. — 52. Courageuse polémique de saint Jean Damascène.

Élection et mort d'Étienne II (18-20 mars 752).

1. « Trois jours après la mort du pape Zacharie de bienheureuse mémoire, dit le *Liber Pontificalis*, tout le peuple de Rome élit le prêtre Étienne, qui fut porté au palais patriarcal de Latran. Mais le lendemain matin, à son lever, il fut frappé d'une attaque d'apo-

Etienne II,
pape élu,
mort avant
son s^r

plexie, et mourut le jour suivant (20 mars 752¹). » Le nom d'Étienne II, pape élu et mort avant son sacre, occupe le 94^e rang dans la liste officielle des souverains pontifes, publiée chaque année au *Diario Romano* avec approbation du saint-siège. Nous le maintenons donc nous-même dans la série pontificale, sans d'ailleurs partager aucunement l'opinion de certains théologiens, qui ont prétendu, à diverses reprises, et presque toujours pour favoriser les empiétements de la puissance civile, que l'élection seule, même avant le sacre, confère aux pontifes tous les pouvoirs de juridiction.

PONTIFICAT D'ÉTIENNE III (27 mars 752-26 avril 757).

§ I. Notice du *Liber Pontificalis*.

Antécédents
du nouveau
pape. Les
venodochia
d'Étienne III

2. Après la mort et les funérailles du pape élu, « le peuple de Dieu se rassembla, continue le *Liber Pontificalis*, dans la vénérable basilique de la sainte Mère-de-Dieu-*ad-præsepe*, implorant la miséricorde de Jésus-Christ Notre-Seigneur et de notre dame la sainte vierge Marie. Tous ensuite, d'une voix unanime et d'un cœur confiant, ils élurent le très-bienheureux pontife Étienne (III^e du nom). Étienne, né à Rome, était fils de Constantin. Il siégea cinq ans et vingt-huit jours. Dès son enfance, resté orphelin, il avait été élevé à l'école patriarcale du Latran, sous la direction apostolique des pontifes ses prédécesseurs². Promu successivement aux divers ordres ecclésiastiques, il était en dernier lieu archidiacre³. Le clergé et le peuple, au chant des hymnes sacrés, le portèrent⁴ à la

¹ *Lib. Pontifical.*; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1084.

² Déjà saint Grégoire II était sorti de l'école patriarcale du Latran. (Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 554.)

³ C'est en cette qualité que nous l'avons vu assister aux deux conciles romains, tenus sous le pontificat de saint Zacharie, dont le sactes le désignent ainsi : *Stephanus presbyter tituli sancti Chrysogoni*.

⁴ *Quem omnes... cum laudis præconiis in basilicam Salvatoris, quæ appellatur Constantiniana, deportaverunt*. On voit que l'usage de la *sedia gestatoria* n'est pas une invention récente. Depuis saint Pierre, il s'est perpétué pour tous les papes, et le *Liber Pontificalis* le fait entendre quand il ajoute que la cérémonie d'intronisation où Étienne III fut porté sur les épaules des citoyens

basilique constantinienne du Sauveur, et l'installèrent, selon l'usage, dans le palais patriarcal. Ce très-bienheureux pape, zélé pour les intérêts des églises de Dieu, gardien vigilant et ferme de la tradition, prédicateur éloquent de la parole divine, était en même temps plein de sollicitude et de tendresse pour les pauvres du Christ : il visitait dans leur indigente demeure les veuves et les orphelins ; il se montra, avec la grâce de Dieu, le plus intrépide défenseur de son troupeau. Il rétablit tout d'abord les quatre *xenodochia* (hospices) fondés anciennement à Rome et qui tombaient en ruine ; il pourvut à leur organisation intérieure, à leurs succursales suburbaines, et les enrichit par une donation authentique, revêtue de sa signature et portant anathème contre tous les spoliateurs à venir. En outre, il érigea à ses frais un nouvel établissement de ce genre, le *xenodochium in Platana*, où cent pauvres du Christ étaient entretenus par la mense pontificale. Hors de l'enceinte des remparts, près la basilique vaticane, il établit encore deux autres *xenodochia*, pourvut à leur entretien et les plaça sous la juridiction de leurs diaconies respectives, savoir celle de la Sainte-Mère-de-Dieu et celle de Saint-Sylvestre. »

3. « Cependant Astolphe (*Aistulfus*), roi des Lombards, sévissait cruellement contre le duché de Rome et les cités qui en relevaient. Chaque jour, le péril devenait plus menaçant. Le très-bienheureux pape, trois mois après son sacre, chargea son propre frère l'archidiacre Paul ¹ et le *prænicarius* Ambroise d'aller négocier la paix avec Astolphe, et leur remit pour ce prince de magnifiques présents. Grâce à ces largesses, les deux légats furent parfaitement accueillis ; ils obtinrent un traité qui stipulait une trêve de quarante années. Mais après quatre mois seulement le roi parjure, violant ses promesses, adressait au très-saint pontife et au peuple de Rome les plus terribles menaces. Il avait, disait-il, résolu d'envahir toute la province romaine, si on refusait de lui payer un tribut

Attitude
menaçante
d'Astolphe
contre Rome
et le saint-
siège.

au palais patriarcal de Latran, était conforme aux rites traditionnels, *in patriarchium juxta morem intromiserunt.*

¹ Paul devait succéder à son frère Étienne III sur le siège de saint Pierre.

annuel, fixé à un *solidus* d'or (environ quatre-vingt-dix francs de notre monnaie) par chaque tête d'habitant. Il exigeait la reconnaissance de sa souveraineté par les Romains, et la remise de toutes leurs places-fortes. Le très-saint pape manda alors les vénérables abbés Optat du Mont-Cassin et Azzo de Saint-Vincent-au-Vulturne¹. Il les envoya tous deux à ce roi très-cruel, dans l'espoir que, cédant à leurs prières, il consentirait à renouer l'alliance et à rendre la paix au peuple de Dieu. Astolphe les traita avec le dernier mépris. Sans soupçonner qu'il se perdait lui-même, il les fit outrageusement reconduire sous escorte à leur monastère, afin de les mettre dans l'impossibilité de rendre compte au très-saint pape de leur mission. A cette nouvelle, l'auguste père, le pontife Étienne, eut recours à ses armes habituelles, il ordonna dans toute la ville des processions expiatoires, pour implorer la miséricorde du Dieu tout-puissant. »

4. « Sur ces entrefaites, arriva à Rome le patrice Jean, silencieux du César Constantin V, avec une jussion impériale (lettre) pour le très-saint pontife, et une autre adressée au roi des Lombards, enjoignant à ce dernier de cesser les hostilités et de restituer à la république romaine les territoires usurpés (l'exarchat).

Le silencieux
Jean, am-
bassadeur de
Constantin
Copronyme à
Rome et à
Ravennne.

¹ *Ad se accersitit venerabilium monasteriorum sanctorum Vincentii et Benedicti religiosi abbatibus.* Le *Liber Pontificalis* ne désigne point ces deux abbés, dont nous rétablissons le nom d'après Muratori (*Annal. Ital.*, ad ann. 752). On se rappelle que le nouveau monastère de Saint-Vincent, sur les rives du Vulturne, avait été fondé par les trois nobles frères Paldo, Taso et Tatto, à l'époque même de la reconstruction du Mont-Cassin par le vénérable Pétronax. (Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 577.) Les trois frères avaient successivement exercé la charge abbatiale, Paldo jusqu'au 11 octobre 720 (Bolland., *Act. S. Patilon.*, tom. V octobr., pag. 654); Taso jusqu'au 11 janvier 729 (Bolland., *Act. S. Tason.*, tom. I januar., pag. 713); Tatto jusqu'en 739, 11 décembre jour où l'église célèbre sa fête. Le quatrième abbé de Saint-Vincent-au-Vulturne fut Atto, cu, pour nous conformer à l'orthographe de Muratori, Azzo, celui que le pape Étienne III adjoignit à Optat du Mont-Cassin, pour les envoyer tous deux négocier avec Astolphe. Le choix de ces vénérables légats semble avoir été inspiré au pontife par la pensée qu'Astolphe devrait accueillir favorablement les deux plus illustres représentants de l'ordre bénédictin, dont son frère et prédécesseur Ratchis, abdiquant la couronne, venait d'embrasser la règle.

Étienne s'empressa de faire partir l'envoyé impérial à Ravenne, où Astolphe tenait sa cour : il le fit accompagner de son frère, l'archidiacre Paul. Le roi lombard les accueillit avec une hypocrite bienveillance, les paya de vaines paroles, et déclara qu'il allait expédier directement une ambassade à Constantinople. Le personnage auquel il confia cette mission était, comme son propre maître, expert dans toutes les ruses diaboliques, *quemdam propriæ gentis virum diabolicis imbutum consiliis*. Le silencieux et l'archidiacre revinrent à Rome, et annoncèrent au très-saint pape qu'ils avaient échoué dans leur négociation. Étienne fit partir lui-même des légats pour la cité impériale ; ils accompagnaient le silencieux Jean, et devaient remettre à l'empereur une lettre apostolique, où Constantia V était prié d'obtempérer enfin aux vœux que le saint-siège lui avait tant de fois exprimés, en venant avec son armée délivrer Rome et toute la province d'Italie (l'exarchat) de la tyrannie des Lombards. »

5. « La fureur d'Astolphe croissait toujours. Rugissant comme un lion, ce prince adressait à Rome menaces sur menaces, jurant qu'il passerait tous les citoyens au fil de l'épée, s'ils ne se soumettaient à sa puissance. Le très-saint pape Étienne, rassemblant alors toute la population, fit entendre ce langage paternel : Je vous en conjure, fils-bien aimés, unissons nos prières pour implorer la clémence du Seigneur. Malgré le poids de nos fautes, il daignera nous venir en aide ; sa très-providentielle miséricorde saura nous délivrer de la main des persécuteurs. — Des prières solennelles commencèrent donc. Dans une litanie (procession) à laquelle le peuple entier prit part, redoublant de supplications et de larmes, le pape, pieds nus, voulut porter lui-même, fixée à une grande croix, l'image sacrée du Sauveur dite *ἀχειροποίητα* ¹. Il avait attaché aux bras de la

Menaces
d'Astolphe.
Prières pu-
bliques
A Rome.

¹ La célèbre image appelée tantôt *ἀχειροποίητα* (non faite de main d'homme), tantôt *sacra tavola*, est encore aujourd'hui vénérée à la *Scala-santa* de Rome, où on la conserve dans l'oratoire connu de tout l'univers sous le nom de *Sancta sanctorum*. (Cf. Marangouï, *Istoria dell'antichissimo oratorio o cappella di S. Lorenzo, nel patriarcio Lateranense, comunemente appellato Sancta sanctorum, e della celebre immagine del S. Salvatore detta Acheropita, che ivi conservasi, colle notizie del culto, e vuri riti praticati anticamente verso*

croix l'acte souscrit l'année précédente par le roi lombard, cet acte de paix si tôt violé. Les diverses reliques des saints étaient portées par les prêtres, et toute la foule suivait pieds nus, la tête couverte de cendres, pleurant et priant. La procession entra dans cet ordre à la basilique de Sainte-Marie-*ad-Præsepe*. Là, le très-saint pontife, après avoir invoqué de nouveau la miséricorde divine, prit dans ses mains le traité de paix et, en présence de tout le peuple, le déchira. — Cependant le très-bienheureux pape réunissait fréquemment les prêtres et le clergé de Rome au palais patriarcal de Latran. Il les exhortait à méditer profondément la sainte Écriture, à étudier les ouvrages des Pères, afin de se rendre capables de soutenir avec une vigoureuse éloquence la lutte contre

la medesima, e della nobile compagnia che ne ha la custodia, Roma, 1747.) Cette image du Sauveur est précisément celle que l'empereur Héraclius faisait porter avec tant de vénération à la tête de ses armées, dans sa croisade contre Chosroès. (Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 478.) Une tradition conservée par Maniacuccio, chanoine du Latran au XII^e siècle, rapporte qu'après l'Ascension « les apôtres réunis au cénacle avec la bienheureuse vierge Marie, sur les instances d'un grand nombre de fidèles qui désiraient conserver une image du Sauveur, chargèrent le disciple saint Luc de l'exécuter. Celui-ci commença donc à tracer les premiers linéaments et à dessiner les contours. En ce moment, aux yeux de tous, l'image apparut miraculeusement achevée, avec les couleurs les plus harmonieuses et la plus parfaite ressemblance. » Ainsi l'*achéropite* commencée par saint Luc aurait été achevée par les anges. Transportée de Jérusalem à Constantinople par sainte Hélène, l'image miraculeuse aurait été, en dernier lieu, envoyée à Rome par le patriarche saint Germain, pour la soustraire aux iconoclastes qui avaient annoncé l'intention de la détruire. On voit encore, à l'œil droit de la figure du Sauveur, la trace d'un coup de pierre, lancée probablement par la main d'un de ces sacrilèges, à l'époque où l'*achéropite* reposait encore à Sainte-Sophie. L'image miraculeuse est peinte sur un panneau de cèdre, long de sept palmes et large de trois. Le Sauveur y est représenté en pied. Nicolas III couvrit l'*achéropite* de lames d'argent, sur lesquelles il fit placer une reproduction sur toile, recouverte elle-même d'une plaque de verre, le tout dans un cadre de bois doré. C'est dans cet état que la sainte image repose, dans une tribune fermée, derrière l'autel du *Sancta sanctorum*. On l'expose à la vénération publique aux quatre fêtes de Noël, de Pâques, de l'octave du Saint-Sacrement et de l'Assomption. Dans les grandes calamités, ou à des époques solennelles, on la porte processionnellement du sanctuaire de la *Scala-santa* à la basilique de Sainte-Marie-Majeure. La dernière procession de ce genre eut lieu en 1863, sous le pontificat de Pie IX. Cf. Moroni, *Dizionar.*, art. *Scala-santa*.

les adversaires de l'Église de Dieu. Lui-même ne négligeait aucune occasion d'instruire le peuple fidèle, l'exhortant à vivre *sobrie et pie*, selon le précepte de l'apôtre, et à fuir le péché comme le plus grand de tous les maux. Il ordonna que tous les samedis de l'année, sans aucune exception, une litanie solennelle aurait lieu pour implorer le salut de la province et de la chrétienté. Les processions se dirigeaient alternativement à Sainte-Marie-*ad-Præsepe*, à la basilique du bienheureux Pierre apôtre et à celle de Saint-Paul-hors-les-murs. En même temps, le pontife recourait à l'intercession des saints martyrs, patrons de la ville de Rome. La basilique de Saint-Laurent, située près de Saint-Clément dans la III^e région, fut restaurée, ainsi que la catacombe de saint Soter. »

6. « Cependant le roi lombard résistait à toutes les supplications. Pour le fléchir, le très-bienheureux pape avait redoublé d'instances et épuisé le trésor de l'Église. Ses efforts pour sauver le troupeau que Dieu lui avait confié, pour délivrer la cité de Ravenne, la province d'Italie et Rome elle-même, étaient impuissants. De Constantinople il n'y avait aucun secours à attendre. Dans cette situation, comme autrefois ses prédécesseurs de bienheureuse mémoire Grégoire II, Grégoire III et Zacharie, le pape résolut de s'adresser aux Francs et d'implorer leur appui contre la tyrannie des Lombards. Il transmit donc secrètement, par l'intermédiaire d'un pèlerin de la nation franque, des lettres au roi Pépin. Il suggérait à ce prince l'idée d'envoyer à Rome des ambassadeurs chargés en son nom d'inviter le pontife à se rendre en France. C'était l'unique moyen de conférer librement, puisque les Lombards occupaient les cités de la province romaine et gardaient toutes les routes. Pépin se hâta d'assurer le pontife de toute sa bonne volonté. Son message parvint heureusement à travers les lignes ennemies. Il avait été confié au vénérable Droctegang, abbé de Jumièges. Par surcroît de précaution, Pépin expédia un second envoyé qui arriva lui-même sans encombre. Les Lombards redoublaient pourtant de vigilance, et resserraient la ville de Rome comme dans un cercle de fer. En dernier lieu, ils s'emparèrent du *castellum* de Ceccano, domaine ap-

Appel au roi
des Francs.
Missive im-
périale. Pépin
invite le pape
à se rendre
en France.

partenant à la sainte Église de Dieu. Telle était la situation, lorsque le silentiaire Jean revint de Constantinople, avec les légats précédemment envoyés dans cette ville par le très-saint pontife. Le silentiaire était porteur d'une nouvelle *jussio* impériale, dans laquelle l'empereur signifiait au roi Astolphe d'avoir à remettre entre les mains du pape la ville de Ravenne et les autres cités du territoire romain. Étienne fit aussitôt demander, pour le silentiaire et pour lui-même, un sauf-conduit au roi Astolphe, afin de conférer au sujet des ordres venus de Constantinople. Le sauf-conduit fut accordé sur-le-champ, et, par une coïncidence providentielle, le messenger qui en était porteur arriva à Rome en même temps que deux nouveaux ambassadeurs francs, savoir le vénérable Chrodegang, évêque de Metz, et le duc Autchaire. Ceux-ci avaient ordre d'escorter le très-saint pape en France, où le roi leur maître le suppliait de se rendre. »

Départ
d'Étienne III.
Son passage
à Pavie.
Conférence
avec
Astolphe.

7. « Plein de confiance dans la miséricorde du Dieu tout-puissant, Étienne sortit de Rome le 14^e jour du mois d'octobre, indiction vi^e (753), au milieu des gémissements de la multitude, que son départ livrait aux plus vives alarmes. Le très-saint pape rassurait les citoyens en leur parlant de la clémence divine, de la protection de la sainte Vierge et des bienheureux apôtres Pierre et Paul, sous le patronage desquels il entreprenait, pour le salut de tous, ce long et pénible voyage. Il était souffrant d'une maladie chronique, mais son courage lui tenait lieu de force. Recommandant une dernière fois le peuple fidèle à Jésus-Christ, le bon Pasteur, et au prince des apôtres, il se mit en route. Des patriciens, des prêtres, des clercs choisis de chacun des ordres de la hiérarchie sacrée l'accompagnaient, avec un bataillon de la milice romaine. Comme ils arrivaient le soir à la frontière lombarde, au quarantième milliaire de Rome, un météore parut au ciel ; c'était un globe de feu qui traversa l'horizon du nord au sud, comme si, venant du pays des Gaules, il se fût dirigé vers la Lombardie. Cependant le duc Autchaire, l'un des ambassadeurs francs, avait devancé l'escorte pour aller à Pavie prévenir Astolphe de la prochaine arrivée du pontife. Le roi lombard témoigna la plus vive irritation ; il fit par-

tir sur-le-champ des courriers chargés de dire au pape : Ne soyez pas assez audacieux pour prononcer en ma présence une seule parole ayant trait à la restitution de Ravenne et des autres cités de la république, dont mes prédécesseurs et moi-même nous sommes mis en possession. — Dites à votre maître, répondit Étienne, que ni les menaces, ni la violence, ne m'empêcheront de parler comme je le dois. — En effet, aussitôt son arrivée à Pavie, après avoir offert au roi les présents accoutumés, il l'entretint de l'objet de son voyage et le supplia de restituer les provinces usurpées. Mais il ne réussit point à le persuader. Le silencieux Jean remit, de son côté, les lettres impériales dont il était porteur : elles n'eurent pas plus de succès. Les ambassadeurs francs intervinrent alors près du roi lombard, pour qu'il eût à laisser le pape continuer son voyage en France. Cette ouverture étonna Astolphe. Il fit venir le très-saint pontife et, dans un entretien particulier, lui demanda si réellement il avait l'intention de se rendre en France. Étienne répondit affirmativement, et ne dissimula point le vrai motif de ce voyage. Astolphe, en l'écoutant, frémissait de rage ; on eût dit un lion pris au piège. Plusieurs fois depuis il envoya ses confidants engager Étienne, par tous les moyens possibles, à renoncer à son projet. Enfin, dans une audience solennelle, en présence du très-saint évêque Chrodegang, Astolphe demanda au pape s'il persistait dans l'intention de faire le voyage de France. — Si vous êtes résolu à me rendre la liberté, répondit Étienne, je suis moi-même absolument décidé à faire ce voyage. — Astolphe dut, malgré lui, déclarer que jamais il n'avait songé à retenir captif le successeur de saint Pierre. »

8. « Libre dès lors, le pape choisit, parmi le clergé romain qui l'avait accompagné jusque-là, les évêques Georges d'Ostie et Villarius de Numentum¹ (aujourd'hui *Lamentana*) ; les prêtres Léon, Philippe, Georges et Étienne ; l'archidiacre Théophylacte, les deux diacres

Arrivée
du pape en
France. En-
trevue d'É-
tienne III^e
de Pépin à
Reathion.

¹ La ville de Numentum, dans la Sabine, sur l'Allia, a donné son nom à l'une des portes de Rome et à la voie Nomentane, qui allait se joindre à la voie Salaria.

Pardus et Gemmulus ¹ ; le primicier Ambroise ; les diacres régionnaires Boniface, Léon et Christophe. Avec eux et les autres personnes de service, il quitta Pavie le 10 novembre, indiction VII^o (753) et prit la route de France. Astolphe essaya encore de le faire revenir sur ses pas. Les messages multipliés du roi lombard en ce sens n'eurent d'autre résultat que de hâter la marche du pontife. Étienne voyagea avec une incroyable célérité jusqu'à Cluses, sur la frontière des Francs. En mettant le pied sur leur territoire, le pape et tous ceux qui l'accompagnaient rendirent grâces au Dieu tout-puissant. Il était convenu qu'une ambassade solennelle du roi Pépin viendrait attendre le pape au monastère de Saint-Maurice (Agaune). Étienne, grâce à la rapidité de sa marche, y arriva le premier : les ambassadeurs francs, Fulrad abbé de Saint-Denis et le duc Rothald, l'y rejoignirent avec une somptueuse escorte ; ils rendirent les plus magnifiques honneurs au pontife et traversèrent avec lui la France pour le conduire à leur roi. Pépin était alors dans un de ses palais, nommé *Pons Ygonis* (Ponthion ²). Il envoya son fils aîné, Charles, avec une escorte d'*optimates*, à la rencontre du pontife jusqu'à une distance de cent milles. Lui-même, ainsi que la reine Berthe, ses enfants et toute la cour, il s'avança à environ trois milles. En abordant le pape, il descendit de cheval, se prosterna à terre en grande humilité, ainsi que sa femme, ses fils et les *optimates*, et reçut ainsi la bénédiction pontificale. Il voulut ensuite se placer à côté de l'écuier du pape, comme pour faire fonction de *strator* (courrier). Le très-bienheureux Étienne commença alors le chant d'action de grâces ³, que toutes les voix continuèrent, et ce fut ainsi qu'au chant des hymnes et des cantiques spirituels on arriva au palais, le 6 janvier 754, fête de l'apparition

¹ Le diacre Gemmulus était en correspondance suivie avec saint Boniface de Mayence. Il était, si l'on peut parler ainsi, son agent habituel à Rome. (Cf. S. Bonifac., *Epist.* LVIII, LIX, LXXXVI ; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 753, 754, 785.)

² Aujourd'hui village de 335 habitants, à dix kilomètres E.-N.-E. de Vitry-le-François (Marne).

³ Cette parole semble indiquer le *Te Deum*, sans toutefois que ce chant soit spécifié d'une manière formelle.

de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ (Épiphanie). Parvenus à l'oratoire, le pape et le roi prirent place chacun sur un trône. Le très-bienheureux pontife, s'adressant au roi très-chrétien, le supplia avec larmes de prendre en main la cause du saint-siège et de la République romaine, en faisant exécuter par Astolphe les traités de paix précédemment conclus. Pépin accueillit cette requête : il fit serment d'aider de tout son pouvoir le très-bienheureux pape, et de faire restituer par les Lombards l'exarchat de Ravenne, ainsi que toutes les provinces et cités usurpées par eux sur la République des Romains. »

9. « Comme l'hiver sévissait avec rigueur, Pépin voulut accompagner le très-bienheureux pape au monastère de Saint-Denys, près la cité des Parisii, où toute la cour séjourna. Le roi très-chrétien et ses deux fils Charles et Carloman reçurent l'onction du sacre des mains du pontife, et furent solennellement couronnés rois des Francs. Quelques jours après, par suite des longues fatigues du voyage et de l'âpreté du climat, Étienne fut saisi d'une maladie tellement violente que ses clercs et tous les Francs désespéraient de le sauver. Mais l'ineffable clémence de Dieu Notre-Seigneur, qui n'abandonne jamais ceux qui placent en lui seul leur confiance, rendit miraculeusement la santé au pontife. Le jour même où tous s'attendaient à le voir mourir, il se trouva complètement guéri, et put reprendre avec Pépin des conférences où il savait faire goûter au roi, par la douceur et la grâce de son langage, des avertissements salutaires ¹. Au printemps, le roi se rendit à la villa Carisiacum (Quierzy-sur-Oise) pour présider l'assemblée nationale des Francs. Il exposa à ses leudes les justes griefs du pontife contre Astolphe, et, d'une commune voix, tous s'engagèrent à défendre les droits du saint-siège. »

10. « Cependant l'impie Astolphe, avec une ruse diabolique, s'était adressé au prince Carloman, retiré depuis quelques années au monastère du bienheureux Benoit (Mont-Cassin), qu'il édifiait par

Séjour
d'Étienne III
à St-Denys.
Sacre de Pé-
pin et de ses
deux fils.

Arrivée
en France du
prince-moine
Carloman.

¹ Nous aurons plus loin l'occasion de faire connaître la nature de ces « avertissements salutaires, » sur lesquels, par discrétion, le rédacteur de la notice pontificale glisse si rapidement.

sa sainteté. Il le détermina à se rendre en France, pour engager le roi Pépin son frère à maintenir la paix avec les Lombards. Carloman s'acquitta de ce message. Pépin, qui connaissait la fourberie habituelle d'Astolphe et qui en voyait une nouvelle preuve dans cette ambassade extraordinaire, persista dans sa résolution. D'un commun accord, le pape et le roi décidèrent que Carloman ne retournerait point près d'Astolphe. Le prince-moine continua donc en France à mener la vie sainte et retirée du cloître. Durant son voyage, il ne voulut résider que dans les monastères, et ce fut ainsi que, rappelé à Dieu, il émigra de cette vie, l'an du Seigneur 755. Dans l'intervalle, le roi très-chrétien avait expédié une ambassade à Astolphe pour le prier de rendre à la sainte Église et à la république des Romains toutes les provinces et villes usurpées. A cette condition, Pépin se déclarait prêt à maintenir les traités d'alliance précédemment conclus entre les Francs et les Lombards ; il offrait même des présents magnifiques, pourvu qu'Astolphe consentît à la restitution demandée. Ces propositions furent rejetées avec hauteur ; le cœur d'Astolphe, aussi dur qu'un rocher, les repoussa à trois reprises différentes. Pépin publia alors le ban de guerre ; l'armée des Francs se mit en marche, et déjà elle approchait des Alpes, lorsque le très-saint pape, dans le but d'éviter l'effusion du sang, supplia le roi très-chrétien d'envoyer une nouvelle ambassade à Astolphe. Il espérait qu'au dernier moment le prince lombard, comprenant le danger de sa position, reviendrait enfin à des sentiments de modération et de justice. Des envoyés francs partirent donc. Le pape, vraiment père et bon pasteur, leur remit pour Astolphe des lettres apostoliques où il conjurait ce prince, au nom de tout ce qu'il avait de plus cher et de plus sacré, au nom de son salut éternel, de ne point assumer par son obstination la responsabilité d'une si terrible guerre et du sang chrétien qui allait couler à grands flots. Astolphe ne répondit que par des injures et des menaces. »

Première
expédition de
Pépin le Bref
en Italie.

11. « Pépin, confiant dans la protection divine, reprit aussitôt sa marche. Il envoya des avant-gardes occuper les défilés des Alpes ; lui-même, accompagné du pontife, suivait avec le gros de l'ar-

mée. Astolphe, averti que les défilés n'étaient occupés que par un petit nombre de soldats francs, fondit sur eux à l'improviste, comptant sur un facile succès. Mais le juste juge, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, protégeait les Francs : il donna à cette poignée d'hommes la victoire. Les nombreux bataillons lombards furent taillés en pièces ; Astolphe lui-même n'échappa qu'à grand-peine à la poursuite des Francs, et courut se renfermer dans Pavie sa capitale. Tout son camp tomba au pouvoir des vainqueurs. Pépin arriva bientôt, et avec toutes ses forces vint mettre le siège devant Pavie. Durant quelques jours, on combattit héroïquement de part et d'autre. Alors le très-bienheureux et angélique pape supplia encore Pépin de mettre un terme à ces batailles meurtrières, et d'épargner le sang des chrétiens. Il offrit son intervention près du roi lombard pour le décider à la paix. Astolphe céda enfin, et la paix si chère à Dieu fut solennellement conclue entre les Romains, les Francs et les Lombards. Astolphe avec tous ses ducs jura, sous la foi des serments les plus terribles, de restituer l'exarchat de Ravenne et les autres villes usurpées. Il apposa sa signature à la page du traité qui énumérait toutes les conventions en détail. Pépin reçut de lui des otages et retourna dans ses états (754). [Le pape de son côté revint à Rome, escorté par le prince Hiéronyme, frère du roi très-chrétien, et par une nombreuse suite d'*optimates* francs. Aux portes de la ville, dans le champ dit de Néron, le très-bienheureux pontife vit venir à sa rencontre le clergé de Rome, précédé des croix paroissiales et chantant les hymnes sacrés. Une multitude immense de peuple faisait retentir l'air d'acclamations triomphales. Il revient notre pasteur et notre père ! disaient toutes les voix. Après Dieu, c'est lui qui nous a sauvés ¹.] »

12. « Mais Astolphe n'avait jamais eu l'intention de tenir des promesses que la force seule lui avait arrachées. Ce roi parjure différa

Astolphe
viole ses ser-
ments.

¹ Ce passage ne se trouve point dans le texte officiel du *Liber Pontificalis* : nous l'empruntons au manuscrit de Marquard Freher, cité dans les variantes. Cf. *in Lib. Pontific.* ; not. 249 ; *Patr. lat.*, tom. CXXXVIII, col. 1107.

d'abord, sous divers prétextes, d'exécuter la restitution convenue. Enfin, ne prenant plus la peine de dissimuler ses fureurs et sa soif de vengeance, il publia le ban de guerre, réunit toutes les armées lombardes et parut sous les murs de Rome. Durant trois mois, il maintint le siège, livrant chaque jour des assauts, détruisant par le fer et le feu tout ce qui était en dehors des remparts. Il se promettait de faire subir le même sort à la ville elle-même, quand il la tiendrait en son pouvoir. Dans sa rage, on le vit porter une main sacrilège sur les tombeaux des catacombes, et jeter au vent la cendre des martyrs. Pépin ne tarda guère à être informé de ces événements. Le très-bienheureux pape réussit à lui faire tenir, par la voie de mer, un message dont se chargea un religieux franc, Warnerius, envoyé de Pépin à Rome. Dans sa lettre, le pape racontait la nouvelle entreprise d'Astolphe; il adjurait Pépin de tenir le serment prêté par lui au bienheureux Pierre et de délivrer l'église romaine des poursuites d'un ennemi acharné. Le roi très-chrétien n'hésita pas un instant. Il franchit de nouveau les Alpes avec son armée, et détruisit sur son passage les forteresses élevées par les Lombards dans les défilés des montagnes. Sur les entrefaites, deux ambassadeurs byzantins, le protosyncelle Grégoire et le silencieux Jean, arrivèrent à Rome, chargés d'une mission de l'empereur Constantin pour le roi des Francs ¹. Le très-bienheureux pape leur fit connaître sa négociation avec Pépin et la prochaine arrivée de ce prince. Les messagers impériaux parurent aussi surpris que troublés de cette nouvelle; ils refusaient même d'y ajouter foi. Étienne leur offrit le moyen de s'en convaincre; il mit à leur disposition un navire, leur adjoignit un légat du siège apostolique et les fit embarquer pour Marseille, où ils arrivèrent le plus promptement qu'il leur fut possible. Là, ils apprirent que

¹ Nous verrons plus loin, n° 39 de ce présent chapitre, qu'au moment où les ambassadeurs grecs arrivèrent à Rome, Astolphe venait de lever le siège de cette ville et de se porter en toute hâte au pied des Alpes, pour en disputer le passage au roi des Francs. Cette circonstance explique la facilité avec laquelle les négociateurs byzantins pénétrèrent près du pape, et purent ensuite continuer leur voyage.

le roi des Francs, à la requête du pontife, avait déjà pénétré sur le territoire lombard. Dissimulant de leur mieux le chagrin que leur causait cet événement, ils s'efforcèrent de retenir quelques jours le légat à Marseille, où le silencieux Jean resta lui-même, pendant que son collègue, le protosyncelle Grégoire, se dirigeait en toute hâte vers la Lombardie pour s'y aboucher avec Pépin. Il rejoignit le prince sous les murs de Pavie, et se félicitait d'avoir pu de la sorte prévenir l'arrivée du légat; mais ce fut son seul succès. Vainement il essaya d'arracher au roi très-chrétien la promesse de rétablir l'exarchat de Ravenne sous la domination de l'empereur; vainement il offrit de la part de son maître les récompenses les plus magnifiques. Aucune raison, répondit Pépin, ne sera capable de me faire enlever de nouveau ces provinces au pouvoir du bienheureux Pierre, à la juridiction de l'église romaine et du pontife assis sur le siège apostolique. Je l'affirme par serment, si je me suis tant de fois exposé au hasard des batailles, dans cette lutte contre Astolphe, ce n'est point par des considérations humaines, mais uniquement par amour envers le bienheureux Pierre, et pour obtenir le pardon de mes péchés. Tous les trésors du monde ne me feraient point retirer au prince des apôtres ce que je lui ai une fois offert. — L'envoyé impérial prit congé sur cette réponse, et retourna à Rome. »

13. « Astolphe, en apprenant que Pépin avait mis le siège devant Pavie, se hâta de lui envoyer des ambassadeurs pour implorer sa clémence et l'assurer qu'enfin il allait exécuter les clauses du traité, et faire la restitution convenue. Il la fit réellement, et y ajouta, comme donation personnelle et volontaire, le *castrum Comiacum* (Comacchio), qui avait jusque-là fait partie du domaine des rois lombards. Un acte authentique, encore aujourd'hui conservé dans les archives de la sainte église romaine, faisait abandon de toutes ces provinces au bienheureux Pierre et à tous les pontifes du siège apostolique à perpétuité. Pépin délégua son conseiller, le vénérable abbé et prêtre Fulrad, pour recevoir d'Astolphe les territoires concédés et les remettre aux mains du pape Étienne. Ayant ainsi terminé le débat, le roi très-chrétien reprit la route de France.

Les clefs des
22 villes de
l'exarchat et
de la Penta-
pole. Mort
d'Astolphe.

Fulrad, escorté des plénipotentiaires d'Astolphe, parcourut la province de Ravenne, reçut la soumission des cités de la Pentapole et de l'Émilie, prenant partout des ôtages, et se rendit à Rome, accompagné des principaux citoyens de chaque ville, pour en offrir les clefs au pape. Ce fut un spectacle solennel quand l'envoyé franc déposa sur la confession de saint Pierre la donation souscrite par le roi Pépin en faveur du prince des apôtres, de son vicaire le très-saint pape Étienne et de tous les pontifes ses successeurs à perpétuité. A côté du diplôme étaient rangées les clefs de Ravenne, Rimini, Pesaro, Faano, Césène, Sinigaglia, Iesi, *Forum Pompilii* (Forlimpopoli), *Forum Livii* (Forli) et le *castrum* Sussubio, *Montemferetri* (Montefeltro), Acerragio, Monte di Lucaro, Serra, le *castellum Sancti Mariani* (Saint-Marin), Bobro, Urbino, Cagli, Luceoli, Eugubium (Gubbio), Comacchio et Narni ¹, cette cité que depuis tant d'années les ducs de Spolète avaient usurpée sur le duché romain. Pendant que s'accomplissait à Rome cette investiture, Astolphe mourait prématurément à Pavie. Dans une chasse au sanglier, il fut frappé d'un coup de boutoir par l'animal furieux ², et quelques heures plus tard il expirait (756). »

14. « A cette nouvelle, un duc lombard, Desiderius (Didier), auquel Astolphe avait confié le gouvernement de la Toscane, rassembla toutes les troupes de cette province et voulut se faire proclamer roi. Mais un parti, composé des principaux *optimates*, ayant offert la couronne au vieux roi Ratchis, frère d'Astolphe, détermina ce prince à quitter le Mont-Cassin et l'habit religieux pour reprendre les rênes du gouvernement. Une armée lombarde, renforcée par des auxiliaires recrutés au delà des Alpes, se rangea sous les drapeaux de Ratchis, et la guerre civile allait commencer. Didier s'adressa au très-bienheureux pape, et le supplia de confirmer son élection par l'autorité apostolique, lui jurant pour l'avenir une fidélité inviolable, ratifiant les concessions faites par Astolphe et en promettant

Election
de Didier,
nouveau roi
des Lombards.

¹ Nous empruntons à Muratori (*Annal. Ital.*) l'identification des localités énumérées par le *Liber pontificalis*.

² Le *Liber Pontificalis* se contente de dire : *Aistulfus in venationem pergens, ictu divino percussus, defunctus est*. Nous complétons son récit par les détails que fournissent à ce sujet les chroniqueurs contemporains.

même de nouvelles. Par le conseil du vénérable abbé Fulrad, Étienne, en sa qualité de père et de pasteur des chrétiens, accueillit cette proposition. Il fit partir son frère l'archidiacre Paul et le conseiller Christophore en Toscane, pour s'entendre avec Didier. Celui-ci renouvela aux légats apostoliques les promesses faites au pape : elles furent rédigées par écrit ; le duc les signa de sa main, et les confirma par un serment solennel. Après cette assurance, le pape adressa à Ratchis et à toute la nation des Lombards, par l'intermédiaire du vénérable prêtre Étienne ¹, une lettre apostolique où il exhortait le vieux roi à rentrer dans son monastère et la nation à reconnaître l'autorité de Didier. En même temps, le vénérable Fulrad se rendait avec les seigneurs francs de sa suite au camp du duc de Toscane. Là, il déclara solennellement que Pépin reconnaissait Didier pour roi légitime des Lombards et l'admettait dans son alliance. Dieu permit que toutes ces mesures fussent couronnées d'un plein succès. Les ducs se soumirent à la voix du pontife, et Didier fut proclamé roi, sans que son élévation eût fait couler une goutte de sang. »

15. « Didier exécuta sa promesse, il fit remettre au pape la cité de Faenza, le *castrum* Tiberiacum et tout le duché de Ferrare. C'est ainsi que la miséricordieuse Providence dilatait la république romaine, multipliant le troupeau sous la main d'un pasteur qui savait exposer sa vie et se sacrifier lui-même pour le salut de son peuple. Le bienheureux Étienne fut alors rappelé à Dieu : il termina sa vie mortelle, et émigra au repos de l'éternité. En une ordination au mois de mars, il avait consacré onze prêtres, deux diacres, et vingt évêques destinés à diverses églises. [Durant son séjour en France, il avait conféré le *pallium* et le titre d'archevêque au très-bienheureux Chrodegang ²]. Après lui, la vacance du siège dura trente-cinq jours. Il fut enseveli dans la basilique du

Mort
d'Étienne III.

¹ Le même que nous verrons succéder à Paul I^{er} sur le siège apostolique.

² Ce passage, qui manque au texte officiel du *Liber Pontificalis*, est extrait d'un manuscrit de cet ouvrage provenant de la bibliothèque de l'historien De Thou. (Cf. Not. 256 in *Lib. Pontific.*, tom. cit., col. 1114.)

bienheureux Pierre prince des apôtres, le VI des calendes de mai, indiction x^e (26 avril 757 ¹). »

Importance
exception-
nelle de la
Notice du
*Liber Pon-
tificalis*.

16. Le pontificat d'Étienne III inaugura la souveraineté temporelle des papes. Nous n'avons plus le texte de la donation déposée au nom de Pépin le Bref par Fulrad sur la confession de Saint-Pierre; celui de l'assemblée nationale de Quierzy-sur-Oise, où d'avance le roi très-chrétien et ses leudes s'engageaient à donner au saint-siège les provinces qu'ils allaient conquérir sur les Lombards, est resté inconnu jusqu'à ces dernières années, en sorte que la notice du *Liber Pontificalis*, telle qu'elle vient de passer sous les yeux du lecteur, semblait constituer à elle seule la charte d'investiture de la royauté des papes. On conçoit dès lors l'importance exceptionnelle de ce monument. Les plus hautes intelligences de notre siècle, hommes d'État, législateurs, philosophes, historiens ², adversaires ou défenseurs de l'Église, ont étudié cette notice avec un égal intérêt, les uns pour la dénigrer, et en amoindrir la signification, les autres

¹ *Lib. Pontific.*; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1083-1102.

² On se rappelle les ardues discussions soulevées dans les chambres françaises, à l'époque où se préparait, au rebours de la politique de Quierzy-sur-Oise, l'expédition qui devait avoir pour conséquence dernière la spoliation dont le saint-siège est victime aujourd'hui. M. Bonjean, dont la courageuse mort a depuis effacé glorieusement les regrettables erreurs, reproduisit la thèse de M. Dupin; il soutenait que les donations de Pépin et de Charlemagne étaient fort problématiques. « La cour de Rome, disait-il, n'en a jamais pu produire ni des originaux, ni des copies authentiques. On ne saurait nier que ces deux rois n'aient fait quelque chose en faveur des évêques de Rome; mais on ignorerait quelles furent l'étendue du territoire donné et la nature du droit concédé au pape, si les faits ne prouvaient que ces donations ne constituèrent aucun droit de souveraineté, mais seulement un domaine utile. Anastase, qui a parlé de ces donations devait être assez mal informé; enfin Eginhard, qui devait l'être mieux, n'en dit pas un mot. » (M. Bonjean, *Du pouvoir temporel de la papauté*, pag. 112 et 114.) Dans ces paroles, le lecteur entend le sommaire de la thèse soutenue par tous les historiens hostiles à l'Église. Nous en démontrerons la fausseté par des textes authentiques. La liste des écrivains qui ont, de nos jours, réfuté ces assertions erronées est aussi nombreuse que brillante. Nous nous bornerons à indiquer les principaux : C^{al} Matthieu, *Le pouvoir temporel des papes justifié par l'histoire*, Paris, Adrien Leclère, 1863; *Observations du cardinal Matthieu sur l'ouvrage intitulé, Du pouvoir temporel de la papauté, par M. Bonjean*, 1862. — C^{al} Grassellini, *Tableau historique du domaine temporel des papes*, 1863. —

pour en soutenir l'intégrale authenticité. Les plus hostiles d'ailleurs sont forcés de convenir que Pépin le Bref a réellement, de la même main qui venait de contresigner la victoire, souscrit une donation en faveur des papes ; ils se bornent à contester l'étendue et le royal caractère de cette investiture. Ne pouvant nier la concession, ils essayent de la réduire aux limites d'une donation particulière, n'emportant aucun droit de souveraineté. Le fait en lui-même est le plus considérable de l'histoire ; il a créé la royauté temporelle du saint-siège, et celle-ci est encore, à l'heure présente, la clef de voûte des états européens. Ébranlée, elle fait crouler le monde. L'acte de piété de Pépin le Bref, complétant celui du grand Constantin et préparant celui de Charlemagne, a posé un principe contre lequel l'impiété de tous les persécuteurs subséquents a vainement tenté de réagir. « Voulant choisir le prince des apôtres pour intercesseur auprès de Dieu, avait dit Constantin le Grand, il me paraît convenable d'investir d'un pouvoir terrestre les évêques de Rome, successeurs de saint Pierre ¹. » Pépin le Bref tint exactement le même langage. « Je l'affirme par serment, disait-il, j'agis uniquement par amour envers le bienheureux Pierre et pour obtenir le pardon de mes péchés. » L'acte de foi du prince carlovingien, qui éleva si haut la France et le monde catholique, mérite tous nos hommages, en un temps où l'incrédulité moderne a si profondément abaissé et la France et le monde. Nous avons donc le devoir de mettre ce grand fait en pleine lumière.

M^{sr} Pavy, évêque d'Alger, *Esquisse d'un traité sur la souveraineté temporelle des papes*, 1860. — John Miley, *Histoire des états du pape*, trad. de l'anglais, par Ch. Ouin-Lacroix, 1851. — M. de L'Épinois, *Le gouvernement des papes et les révolutions dans les états de l'Église, d'après les documents authentiques extraits des archives secrètes du Vatican et autres sources italiennes*, 1866. — Ce dernier ouvrage présente un résumé sérieux et approfondi des matériaux considérables réunis dans le *Codex diplomaticus domini temporalis sanctæ-sedis*, publié par ordre de Pie IX à l'imprimerie du Vatican, 3 vol. in-fol., 1861-1862.

¹ Cf. tom. IX de cette *Histoire*, pag. 164.

§ II. Première donation de Pépin le Bref au saint-siège

Fin de
l'exarchat de
Ravenne.
Fidélité per-
sévérante des
papes à
l'empire.

17. Au mois de juin 752, Astolphe, roi des Lombards, entra sans coup férir à Ravenne, occupa toutes les cités de la Pentapole, et mit fin au pouvoir des exarques, lequel durait depuis cent quatre-vingt-quatre ans ¹. Le dernier titulaire, Euty chius, n'avait aucune force à lui opposer : il prit le parti de se retirer à Naples, restée encore au pouvoir des empereurs, et ne revint plus. Constantin Copronyme, occupé à détruire les images saintes et à tuer les fidèles qui les vénéraient, ne songeait point à défendre ses dernières possessions en Italie. Déjà Ratchis et Luitprand s'étaient emparés de Ravenne ; l'un et l'autre n'avaient abandonné leur conquête que par déférence pour les papes saint Grégoire III et saint Zacharie. Étienne reprit la politique de ses prédécesseurs ; il intervint près d'Astolphe, et par ses légats et par une démarche personnelle, afin d'obtenir la restitution de l'exarchat à l'empire et celle des autres cités du duché romain à la république de Rome. Le *Liber Pontificalis* est explicite sur ces deux points. Il déclare qu'Astolphe prévenant la requête du saint pontife intima à celui-ci la double défense de revendiquer pour les empereurs l'exarchat de Ravenne et de réclamer pour la république romaine les cités usurpées, *obtestans eum nulla penitus ratione audere verbum illi dicere petendi Ravennatum civitatem et exarchatum ei pertinentem, vel de reliquis reipublicæ locis, quæ ipse vel ejus prædecessores Longobordorum reges invaserunt* ². Étienne répondit aux envoyés lombards que nulle violence ne saurait enchaîner la parole sur les lèvres d'un pontife ; et en présence même d'Astolphe, sans se laisser intimider par des menaces si récentes, le pape éleva la voix, il somma le roi parjurer « de rendre à chacun ce qui lui appartenait, *ut propria propriis restitueret* ³. »

¹ L'existence propre de l'exarchat datait de l'an 568, époque où Narsès, qui avait porté officiellement le titre de duc d'Italie, fut remplacé par Longin, le premier des gouverneurs byzantins auquel on ait donné le titre d'exarque de Ravenne. Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 51.

² *Lib. Pontific.* ; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII. col. 1092. — ³ *Id.* *ibid.*

C'était au bénéfice de l'empereur byzantin Copronyme, cet iconoclaste sanguinaire, ce fanatique d'irréligion, que le pape Étienne affrontait la colère du roi lombard. Il remettait à ce dernier les lettres impériales écrites et signées par le César de Byzance, *et imperiales litteras illi tribuit*¹. Nous insistons sur tous ces textes, parce que les historiens modernes, après avoir reproché à saint Grégoire le Grand sa fidélité à l'alliance byzantine², font un crime à Étienne III d'avoir abandonné les empereurs de Constantinople. Il faudrait pourtant mettre quelque logique dans les incriminations qu'on se permet contre la papauté. Saint Grégoire le Grand demeura fidèle à l'empire byzantin, et il eut raison. Étienne III, au péril de sa vie, garda la même fidélité. Il avait d'autant plus de mérite que Copronyme était loin de valoir Maurice, cet empereur orthodoxe, qui tenait à insigne honneur d'avoir donné Grégoire le Grand pour parrain à l'un de ses fils³. Que reste-t-il donc, en dernière analyse, de ces accusations contradictoires adressées de siècle en siècle aux papes ? A ceux-ci, on reproche leur fidélité à l'empire de Byzance ; à ceux-là, l'abandon de ce même empire. Or, les papes ont gardé jusqu'au dernier moment la même ligne de conduite ; aucun d'eux n'abandonna l'empire byzantin, mais cet empire s'abandonna lui-même. Il en sera toujours ainsi des puissances qui transforment leur droit en un système d'oppression, et changent en tyrannie leur mission protectrice. Seulement ces pouvoirs oppresseurs n'auront pas souvent vis-à-vis d'eux la longanimité patiente des papes⁴. Pour supporter cent quatre-vingt-quatre ans la domination aussi cruelle qu'ignominieuse du joug byzantin, il fallait que les souverains pontifes fussent réellement et par excellence les représentants et les défen-

¹ *Lib. Pontific.* ; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1092. — ² Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 120 et 207, note 1. — ³ *Ibid.*, pag. 127.

⁴ « Ces papes, persécutés par les empereurs et cependant fidèles, dit M. Ozanam, donnent un utile exemple de patience et de respect pour les droits vicillis ; ils montrent combien c'est chose formidable que de rompre avec un pouvoir antique, avec un principe d'ordre, même ruiné par ses propres excès. » (*Civilisation chrétienne chez les Francs*, pag. 351.)

seurs du droit sur cette terre. Pour le droit, les papes savent souffrir; mais en vertu de ce même droit, il leur sera toujours donné de triompher des violateurs du droit.

Récriminations des écrivains modernes contre Étienne III.

18. De nos jours, les écrivains d'Italie se plaignent avec amertume qu'entre la nation lombarde et celle des Francs Étienne III ait choisi cette dernière, pour lui conférer le protectorat du saint-siège. « Pourquoi, disent-ils, le pape méconnut-il le grand principe de l'unité italienne, et répudia-t-il la monarchie lombarde ? » Poser une pareille question c'est faire preuve d'une ignorance complète des faits. Trois fois en vingt ans les rois lombards étaient venus assiéger Rome, dévaster le territoire suburbain, envahir les possessions du saint-siège, violer les tombeaux des catacombes, jeter au vent la cendre des martyrs, changer les fertiles campagnes d'alentour en ce triste et morne désert qui résiste depuis douze siècles à tous les efforts de restauration : et l'on voudrait qu'à de telles mains, souillées de sang, de rapines et de sacrilèges, les papes aient pu songer à remettre le protectorat de Rome ! Trois fois en vingt ans les rois lombards avaient souscrit vis-à-vis du saint-siège les traités les plus solennels, et trois fois ils les avaient indignement foulés aux pieds. Astolphe en particulier débuta par conclure avec les légats d'Étienne III une paix qui devait durer quarante années. Or, quatre mois après, ce même Astolphe, sans provocation, sans motif, sans l'ombre d'un prétexte, se ruait de nouveau sur la ville de Rome, l'enfermait dans un cercle de fer, jurait de la détruire de fond en comble : et l'on voudrait qu'à ce tyran furieux Étienne III eût offert le protectorat de la ville éternelle ! Beau spectacle, en effet, de voir le pas-

¹ « Cette discussion historique, dit M. de L'Épinois, a été en ces derniers temps l'objet de travaux considérables, dus à l'érudition de MM. Hegel, Bethman-Holweg, de Haulleville, Schupfer, de Chioggia, etc., etc. Elle a été traitée avec passion, parce qu'elle offrait une première ligne de bataille où, rencontrant en face le pouvoir pontifical, on a reproché aux papes, au nom, dit-on, de l'unité italienne compromise, leur résistance à la monarchie lombarde. Ainsi dans ces reproches posthumes se découvre l'actualité de questions que l'on pourrait croire les plus étrangères aux préoccupations de nos contemporains. » (*Le gouvernement des papes*, pag. 40.)

teur et le père du troupeau de Jésus-Christ confier au loup plein de rage, ou, selon l'expression du *Liber Pontificalis*, « au lion frémissant » la garde des brebis. De pareils raisonnements avoisinent la démence. Le fameux principe de l'unité italienne, invoqué rétrospectivement ici dans un intérêt de parti facile à comprendre, n'est qu'un de ces lourds anachronismes dont l'énormité serait seulement ridicule si elle n'était devenue sinistre. Rien ne ressemblait moins à l'unité que l'état de l'Italie au temps d'Astolphe. La Sicile, Naples et la Calabre étaient encore au pouvoir des empereurs; Rome formait un duché indépendant au centre de la péninsule. Au nord-est, la république de Venise, sortie de ses lagunes, inaugurerait avec succès le trafic maritime qui devait la rendre plus tard si florissante; l'exarchat de Ravenne, abandonné par Eutychius, était de fait aux mains d'Astolphe, mais toute la population protestait contre son joug odieux et demandait un autre maître. Enfin la monarchie lombarde, circonscrite dans les provinces septentrionales, était morcelée en autant de duchés que de villes. Le roi féodal et électif résidait à Pavie, mais les ducs de Bénévent, de Spolète et de Frioul se croyaient aussi puissants que lui, et le prouvaient par d'incessantes révoltes. La prétendue unité lombarde n'était autre chose que l'anarchie et la guerre civile en permanence.

19. Les Francs pouvaient donc seuls offrir un secours efficace à la papauté, dans la terrible situation où la violence et les parjures d'Astolphe l'avaient réduite. Pendant que ce prince dévastait les églises d'Italie, Pépin le Bref restaurait celles des Gaules. « En 748, disent les Annales de Metz, Pépin tint son *placitum* (plaid national) dans la villa Marcodurum, ou Duria (Duren ¹); il y convoqua un synode pour concerter la restauration des églises, entendre les réclamations des pauvres, des veuves et des orphelins ², et rendre jus-

Concile de
Duren. Vic-
toire de Pépin
contre les
Saxons. mort
de Grypho.

¹ Ville de la province rhénane, à quinze kilomètres S.-E. de Juliers, sur la Roër; 5,100 habitants.

² *Pro ecclesiarum restauratione, et causis pauperum, viduarum et orphanorum corrigendis, justitiisque faciendis.* (Annal. Metens., ap. Pertz, tom. I, pag. 330; Mausi, tom. XII, pag. 410.)

lice à tous ¹. » C'était se montrer digne de la mission providentielle qui devait faire de lui le restaurateur du pouvoir jadis accordé au saint-siège par Constantin le Grand. La gloire des armes rehaussait l'éclat de la couronne que saint Boniface déposa en 752 sur la tête du nouveau roi. Les Saxons, vaincus à la bataille de Rimi, sur le Vesper (753), obtinrent la paix à condition que tout prêtre chrétien aurait désormais la faculté d'entrer librement dans leur pays, pour instruire les peuples, prêcher l'Évangile et administrer le baptême. La révolte de Grypho ² se terminait alors par la fin tragique de ce prince. Retiré chez le duc Vaïfre d'Aquitaine, Grypho préparait une nouvelle levée de boucliers contre le roi son frère. Mais à la nouvelle de la défaite des Saxons et du retour triomphal de Pépin en Austrasie, Vaïfre, craignant pour ses propres états, chassa lui-même son hôte. Grypho eut l'idée d'aller chercher un asile en Lombardie, près du roi Astolphe, qu'il espérait associer à ses projets de vengeance. Suivi d'une escorte de soldats, il arriva non loin de Saint-Jean-de-Maurienne : déjà il touchait à la frontière lombarde quand il rencontra, sur la petite rivière de l'Arche, Théodo comte de Vienne et Frédéric comte de la Bourgogne transjurane, postés avec leurs hommes d'armes au pied des monts. Grypho voulut forcer le passage, mais il fut tué dans le combat. Avec lui s'éteignit la résistance organisée contre la royauté nouvelle de Pépin le Bref. Par une coïncidence glorieuse, les armées franques chassaient alors les Sarrasins de la Provence et rentraient victorieuses à Narbonne, pendant qu'à l'autre extrémité des Gaules, les ducs bretons, sur lesquels Pépin reprit la ville de Vannes, reconnaissaient solennellement la suzeraineté du prince carlovingien (753).

Pépin le Bref
agenouillé
devant le
pape. Le pape
agenouillé
devant Pépin.

20. Ainsi, des rives du Vesper jusqu'aux Pyrénées, la France était tranquille sous l'autorité de son nouveau roi, lorsqu'Étienne III, franchissant les Alpes, vint y chercher secours et asile. C'était la première fois qu'un vicaire de Jésus-Christ mettait le pied sur le sol des Gaules. Nos chroniqueurs avaient enregistré comme un fait sans précédent l'ambassade envoyée par Grégoire III

¹ *Annal. Lauresham. et Metens.* ad ann. 753. — ² Cf. chap. précédent, n° 49.

à Charles Martel. Cette fois, l'enthousiasme populaire fut au comble. « Pépin, traversant la forêt des Ardennes, dit le continuateur de Frédégaire, était venu à la villa de Théodo (Thionville), lorsqu'un messenger accourut en toute hâte lui annonçant que le pape Étienne, venant de Rome avec un somptueux appareil, avait passé le *Mons Jovis* (Montjou ¹) et se rendait près de lui. La joie fut grande à la cour et dans tout le royaume : Pépin ordonna de magnifiques préparatifs pour cette auguste réception. Il fit sur-le-champ partir son fils Charles (alors âgé de douze ans) à la rencontre du pontife, et lui-même s'avança jusqu'à la villa royale de Ponthion ². » Le *Liber Pontificalis* nous a déjà donné les détails de la première entrevue du pontife et du roi ; il nous a décrit cette majestueuse scène où Pépin, la reine Berthe et tous les seigneurs francs, agenouillés devant le vicaire de Jésus-Christ, reçurent la première bénédiction apostolique donnée solennellement par un pape sur la terre de France. Cet épisode déplaît souverainement à quelques-uns de nos historiens modernes ³. Ils lui préférèrent de beaucoup cet autre récit des Annales de Metz : « Le lendemain de son arrivée à Ponthion, le pape se présenta devant le roi avec tout son clergé sous la cendre et le cilice, se prosterna aux pieds de Pépin et le conjura, par la miséricorde de Dieu et par les mérites de saint Pierre et de saint Paul, de le délivrer lui et le peuple romain de la tyrannie des Lombards. Il demeura dans cette humble posture jusqu'à ce que le roi lui eût tendu la main, en gage de l'assistance qu'il lui promettait ⁴. » Le récit des Annales de Metz ne contredit nullement celui du *Liber Pontificalis*. Le jour où Pépin se prosterna devant Étienne III et voulut tenir la bride de son cheval, c'était le roi des Francs qui recevait le pape, comme jadis Constantin le Grand avait reçu saint Sylvestre à Rome. Le lendemain, c'était le suppliant, l'opprimé, la victime d'Astolphe qui implorait à genoux le secours du roi franc, et selon l'expression

¹ C'est le passage connu aujourd'hui sous le nom du Grand-Saint-Bernard.

² Fredegar., *Chronic. continuat.*, IV pars; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 686.

³ Cf. H. Martin, *Hist. de France*, tom. II, pag. 317; M. le comte de Ségur, *Histoire des Carlovingiens*, pag. 15.

⁴ *Annal. Metens.*, ap. D. Bouquet, tom. II, pag. 688.

du *Liber Pontificalis*, accompagnait ses supplications d'un torrent de larmes, *lacrymabiliter deprecatus est*.

Promesses
faites au pape
à Ponthion
par le roi des
Francs.

21. Ce qu'il importe de relever surtout, dans cette entrevue de Ponthion, ce sont les termes mêmes dans lesquels Étienne III posa sa requête, et le sens très-précis de la réponse de Pépin le Bref. « Le pape, dit le *Liber Pontificalis*, supplia avec larmes le roi franc d'intervenir pour régler par des traités de paix la cause du bienheureux Pierre et de la république des Romains, *ut per pacis fœdera causam beati Petri et reipublicæ Romanorum disponeret* ¹. C'est donc une intervention pacifique qu'Étienne III sollicitait de Pépin le Bref. Il ne venait donc pas, comme on l'a tant répété, offrir au roi des Francs la couronne d'Italie, ni les provinces lombardes, ni celles de l'exarchat. Il avait entre les mains le traité de paix conclu pour quarante années avec Astolphe. De même que le pontife avait attaché à l'image *achéropite* un exemplaire de ce traité, pour prendre le ciel à témoin de son injuste violation, ainsi il en présentait un autre exemplaire à Pépin le Bref, pour que l'intervention de ce prince pût le faire revivre. Tel est le sens exact et précis de la requête pontificale. Le roi des Francs l'accueillit. « Il s'engagea par serment, dit encore le *Liber Pontificalis*, à satisfaire le très-bienheureux pape, à suivre en tout ses instructions, à prendre de concert avec lui tous les moyens propres à obtenir la restitution de l'exarchat, et celle des territoires et droits de la république des Romains, *omnibus mandatis ejus et admonitionibus sese totis nisibus obedire, et ut illi placitum fuerit, exarchatum Ravennæ et reipublicæ jura seu loca reddere modis omnibus* ². » Évidemment la réponse de Pépin allait au delà de la requête du pontife. Étienne III ne sollicitait qu'une intervention pacifique, à laquelle Pépin s'engagea de grand cœur; mais de plus, sachant que dans sa main l'épée de la France était un argument plus fort que toutes les notes diplomatiques, le roi mettait cette épée à la disposition du pape, s'engageant à ne la tirer que si le pontife le désirait, *ut illi placitum fuerit*. Les deux interlocuteurs restèrent dans leur rôle; chacun d'eux tint

¹ *Lib. Pontifical.*; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 4094. — ² *Idem, Ibid.*

le langage qui convenait à son caractère ; Étienne III parla en pontife qui veut la paix, Pépin le Bref parla en roi qui sait la conquérir. Les détails donnés ici par le *Liber Pontificalis* sont confirmés avec une rigoureuse exactitude par nos propres chroniqueurs. « Étienne III, dit le continuateur de Frédégaire, demanda à Pépin de lui prêter son aide pour faire cesser l'oppression des Lombards, et pour exonérer les Romains des taxes et des tributs qu'au mépris de toutes les lois Astolphe voulait leur imposer. — Une ambassade fut donc envoyée à ce prince pour lui demander, au nom des bienheureux apôtres Pierre et Paul, de cesser ses incursions hostiles sur le territoire de Rome, et le prier, au nom du roi des Francs, de ne plus faire peser sur les Romains des charges illégales et arbitraires ¹. »

22. Pendant qu'on entamait cette négociation pacifique avec Astolphe, le pape et le roi vinrent passer la saison d'hiver à l'abbaye de Saint-Denys. Pépin le Bref, déjà sacré à Soissons par saint Boniface, voulait profiter de la présence du souverain pontife pour renouveler avec un éclat incomparable cette cérémonie d'investiture sacrée, et y associer ses deux fils Charles et Carloman. Le nouveau sacre devait surtout avoir pour objet d'établir l'hérédité royale dans la famille carlovingienne, et de substituer cette forme régulière de transmission du pouvoir au système électif des mérovingiens. Mais une sérieuse difficulté s'opposait à la réalisation du projet. Pépin le Bref, pas plus que Charles Martel ou Pépin d'Héristal, son père et son aïeul, n'avait su porter fidèlement le joug du mariage légitime. La passion sensuelle, cette pierre d'achoppement qui se retrouve à toutes les époques de l'histoire, l'avait, lui aussi, fait tomber dans l'abîme des voluptés coupables. Comme autrefois Plectrude, la reine Berthe sans être répudiée, puisque nous venons de la voir figurer à la réception solennelle du pontife, n'occupait cependant plus la première place dans le cœur de son époux. Il y avait à la cour une jeune et belle anglo-saxonne, épouse d'un leude nommé Théodard. Ce fut pour elle que Pépin le Bref oublia le

Réconciliation de pépin le Bref avec la reine Berthe. La clause du moine de Saint-Denys.

¹ Fredegar., *Chronic. contin.*, IV pars ; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 686.

devoir de la fidélité conjugale. Mais Étienne III fut le Nathan du nouveau David. Sans se préoccuper du revirement qu'une telle sévérité allait peut-être opérer dans l'esprit du roi, le pontife exigea de Pépin la cessation du scandale ¹. La femme adultère, dont le chroniqueur ne nous apprend point le nom, fut reléguée au monastère de Besua (Bèze), près de Langres. Elle y renouvela les désordres dont elle avait donné le spectacle à la cour, et mourut frappée du feu du ciel ². Dès lors, Étienne put procéder à la solennité du sacre. L'abbaye de Saint-Denys fut le théâtre de cette cérémonie imposante, dont les détails nous seraient inconnus sans une particularité fort curieuse. L'un des religieux du royal monastère, scribe exercé et habile copiste, transcrivait alors le livre *de gloria Confessorum* de saint Grégoire de Tours. A la dernière page de son œuvre, et comme pour la dater, il ajouta la *clausule* suivante : « Si tu veux, lecteur, savoir à quelle époque fut achevée la transcription de cet ouvrage, consacré à la gloire des saints, tu trouveras pour date l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur 767, indiction v^e, la xvi^e année du règne très-heureux, très-paisible, du catholique Pépin roi des Francs et patrice des Romains, fils du prince Charles (Martel) de bonne mémoire ; la xiii^e du règne de ses deux fils Charles et Carloman qui, par la disposition de la divine Providence et par l'intercession des saints apôtres Pierre et Paul, reçurent, ainsi que leur glorieux père, le sacre du saint chrême des mains du très-bienheureux seigneur Étienne, pape de sainte mémoire. Déjà trois ans auparavant, le très-florissant seigneur Pépin, roi pieux, par l'autorité et le commandement du seigneur pape Zacharie de bienheureuse mémoire, avait reçu l'onction de la main des évêques, lorsque, par l'élection unanime des Francs, il fut porté

¹ Voici comment un historien moderne parle de ce fait : « Le roi, qui voulait alors répudier la reine Berthe, ne put obtenir le consentement du pape à ce divorce. Étienne montra pour l'indissolubilité de ce mariage une sévérité singulière, dans un siècle où la licence des mœurs permettait tous les scandales, pourvu qu'on les réparât en enrichissant l'Église. » (M. de Ségur, *Hist. des Carolingiens*, pag. 16.) Il est difficile de montrer plus de mépris pour l'Église, en racontant un trait si honorable pour elle.

² Joann. Monach., *Chronic. Besuense*; *Patr. lat.*, tom. CLXII, col. 871.

au trône royal. Le souverain pontife Étienne la lui renouvela dans l'église des bienheureux martyrs Denys, Rustique et Éleuthère, à laquelle préside avec gloire le vénérable archiprêtre et abbé Fulrad. Il lui conféra, outre le titre de roi, celui de patrice des Romains; il le sacra au nom de la Trinité sainte, lui et ses deux fils Charles et Carloman. Le même jour et dans la même église, la reine Berthe, épouse du très-florissant roi, cette princesse très-noble et très-pieuse, si profondément dévouée au culte des saints martyrs patrons de cette abbaye, fut revêtue des insignes royaux et reçut au nom de l'Esprit septiforme la bénédiction apostolique. Après avoir béni les princes et les leudes francs, le vénérable pontife leur enjoignit, sous peine d'interdit et d'excommunication, de ne jamais choisir que des rois issus de la race de Pépin, de maintenir le sceptre dans une famille que la miséricorde divine a daigné exalter, que les saints apôtres ont confirmée et consacrée par les mains du très-bienheureux pontife leur vicaire. J'ai voulu inscrire cette note à la dernière page de mon manuscrit, ajoute le pieux scribe, afin de transmettre à la postérité, dans toute la suite des âges, le souvenir d'un tel événement ¹. »

23. Le vœu du copiste anonyme s'est réalisé; grâce à lui, nous savons que la reine Berthe fut solennellement associée au sacre de son époux; que Pépin le Bref et ses deux fils reçurent le titre de patrice des Romains, titre que Charlemagne devait échanger contre celui d'empereur; et qu'enfin le pape plaçait la nouvelle dynastie des Francs sous la sauvegarde des lois ecclésiastiques. Ces actes d'autorité pontificale heurtent de front les préjugés de nos modernes rationalistes; nous n'y pouvons rien. Au VIII^e siècle l'Église fondait des états qui ont eu quelque durée; au XIX^e siècle le rationalisme détruit l'un après l'autre tous les états, et ne fonde que l'anarchie. Le jour où Étienne III sacra Pépin le Bref et ses fils, l'hérédité monarchique fut établie en France; ce prin-

Étienne III
devenu le
compater sp.
rituel de l'é-
pin le Bref.

¹ Lorsque, dans son édition de Grégoire de Tours (1699), dom Ruinart reproduisit cette *clausule*, le manuscrit du VIII^e siècle qui la renfermait faisait partie de la bibliothèque des Bollandistes à Anvers. *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 910-912.

cipe valut à notre patrie dix siècles de prospérité et de gloire. Selon certains auteurs, le jeune prince Carloman, qui n'avait encore que sept ans, aurait, avant la cérémonie du sacre, reçu le baptême des mains du pape. On remarque en effet que, dans les lettres adressées depuis cette époque à Pépin le Bref, Étienne III se donne à lui-même vis-à-vis du roi le titre de *compater spiritalis*. Or, ce terme est usité dans l'Église pour exprimer soit le rapport que deux parrains ont entre eux, soit celui qui s'établit entre le ministre du baptême et le père du baptisé. En l'absence de tout autre renseignement sur ce point, il est assez difficile de constater l'exactitude du fait. Nous éprouvons cependant beaucoup d'hésitation à l'admettre, car, à cette époque, le baptême des enfants royaux ne se différait pas d'ordinaire aussi longtemps. On se rappelle qu'en 497 Clovis encore païen céda aux instances de sainte Clotilde, et laissa baptiser immédiatement après leur naissance ses fils Ingomer et Clodomir ¹. En 565, une fille de Chilpéric II, née pendant une expédition de son père contre les Saxons, était baptisée sur-le-champ, afin que le roi, à son retour, eût le bonheur d'embrasser une chrétienne ². En 631, Sigebert, fils de Dagobert I, était solennellement baptisé dans le mois qui suivit sa naissance par saint Amand, évêque d'Utrecht ³. Ces exemples, et beaucoup d'autres que nous pourrions citer, ne permettent guère de croire que le fils de Pépin le Bref et de la pieuse reine Berthe eût vécu jusqu'à l'âge de sept ans sans être baptisé. Nous croyons donc qu'on a rapporté au sacrement de baptême ce qu'il faudrait entendre de celui de la confirmation, que vraisemblablement le pape conféra alors aux deux jeunes princes. A cette époque, on se servait de parrains pour la confirmation comme pour le baptême, et nous verrons bientôt que dans les deux cas se contractait l'affinité spirituelle. Ce serait en ce sens que nous interpréterions la « compaternité » à laquelle Étienne III fait allusion, dans ses lettres subséquentes au roi des Francs ⁴.

¹ Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 31. — ² Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 41. — ³ Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 54.

⁴ Voici les termes mêmes des suscriptions pontificales : *Dominis excellen-*

24. La guérison miraculeuse du pape, brièvement racontée par le *Liber Pontificalis*, nous est connue dans tous ses détails par le récit authentique du pape lui-même. Voici le diplôme qu'il voulut laisser à l'abbaye de Saint-Denys, comme gage de sa reconnaissance personnelle envers le bienheureux patron de la France. « Étienne évêque, serviteur des serviteurs de Dieu. Bien que nul ne doive se glorifier soi-même, il n'est cependant pas permis d'ensevelir dans le silence les faveurs que Dieu accorde par l'intercession des saints, sans aucun mérite de la part de ceux qui en sont l'objet. Il y a au contraire, selon la parole de l'ange à Tobie ¹, obligation de les publier. Forcé par l'atroce tyrannie du roi parjure, Astolphe, oppresseur de la sainte Église, de venir implorer le secours du roi très-chrétien des Francs, le seigneur Pépin, fidèle serviteur de saint Pierre, je passai quelque temps dans le *pagus Parisiacus*, au vénérable monastère du bienheureux martyr Denys. Là, je fus atteint d'une maladie mortelle. Les médecins désespéraient de me sauver, quand je me fis transporter dans l'église du bienheureux martyr ; on me déposa à l'entrée, sous les cloches, et je priai avec ferveur. Tout à coup, en avant de l'autel, je vis le bon pasteur de l'Église, le seigneur Pierre, ayant à sa gauche le docteur des nations, le seigneur Paul. Je les reconnus l'un et l'autre à leur visage et à leur costume traditionnels. A la droite de saint Pierre se tenait un vénérable vieillard, à la taille mince et élancée, aux traits majestueux. Son visage, encadré de cheveux blancs, respirait la grâce et la douceur. Un *colobium* d'une éclatante blancheur, et garni d'une bordure de pourpre constellée d'or, flottait sur ses épaules. C'était le trois fois bienheureux seigneur Denys. L'apôtre Pierre, en me désignant du geste, dit à saint Paul : Voici que notre frère demande la santé. — Il va la recouvrer à l'instant, répondit le bienheureux seigneur Paul. Et s'approchant du seigneur Denys, il lui posa la main

Guérison
miraculeuse
d'Étienne III
dans l'église
de St-Denys.

tissimis filiis Pippino regi et nostro spiritali compatri, seu Carolo et Carolomanno item regibus, etc. (Stephan. III, *Epist.* 111; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, c.l. 996.) *Domino excellentissimo filio et nostro spirituli compatri Pippino, etc.* (Stephan., *Epist.* IV, loc. cit., col. 999)

¹ *Opera autem Dei revelare et confiteri honorificum est.* (Tob., XII, 7.) Cf. tom. III de cette *Histoire*, pag. 81.

sur le bras comme pour l'inviter à me guérir. C'est vous qui devez accorder cette faveur, dit Pierre au bienheureux martyr. — Après cette parole, Denys, tenant une palme de la main gauche et de la droite un *thuribulum* où fumait l'encens, se dirigea vers moi, escorté d'un prêtre et d'un diacre qui se tenaient à ses côtés. Paix à toi, frère, me dit-il. Ne crains rien; tu ne mourras pas avant d'être retourné heureusement à ton siège. Lève-toi, tu es guéri; célèbre une messe d'action de grâces, et consacre l'autel de cette basilique en l'honneur de Dieu et des apôtres Pierre et Paul. — En parlant ainsi, il avait une majesté et une douceur incomparables. Quand la vision disparut, je me levai, j'étais guéri. Je voulus célébrer aussitôt la messe; les clercs qui m'entouraient n'avaient rien entendu ni vu: ils crurent que j'avais le délire. Bientôt cependant je pus raconter au roi et à ses *optimates* la vision céleste et la guérison miraculeuse qui en fut la suite. J'accomplis alors la double prescription qui m'avait été imposée. Béni soit le Dieu tout-puissant ¹! » — Le maître-autel de la basilique de Saint-Denys fut en effet consacré par le pontife en l'honneur des apôtres Pierre et Paul (754), et chaque année, le 27 juillet, on célébrait solennellement dans la royale abbaye l'anniversaire de cette dédicace ².

Privilèges
accordés par
Étienne III
à l'abbé et
au monastère
de St-Denys.

25. Étienne III laissa d'autres monuments de sa reconnaissance et de son « amour pour le bienheureux martyr du Christ Denys, son protecteur et son sauveur, » ainsi qu'il aimait à l'appeler, « *nimio ducti amore protectoris nostri atque fautoris beati Christi martyris Dionysii* ³. » Il voulut que l'abbaye royale de France, où il avait miraculeusement recouvré la santé, eût à Rome une succursale, près la basilique de Saint-Pierre. En conséquence, il remit à l'abbé Fulrad un diplôme qui lui conférait l'administration de l'hospice romain dit de Saint-Léon, avec la maison dite de Saint-Martin et toutes leurs dépendances ⁴. Par un privilège apostolique

¹ Stephan., *Revelatio*; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 1022.

² Félibien, *Hist. de la royale abbaye de Saint-Denys*, pag. 47.

³ Stephan. III, *Epist.* XI; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 1018.

⁴ Stephan., *Epist.* VIII, loc. cit., col. 1013.

dont l'étendue était jusque-là sans exemple, non-seulement il confirmait pour la royale abbaye l'immunité ecclésiastique déjà accordée par saint Landry, mais il exemptait pour l'avenir de toute juridiction épiscopale les monastères que Fulrad et les abbés de Saint-Denys ses successeurs pourraient ériger sur les divers points du territoire des Gaules, voulant qu'ils relevassent exclusivement du saint-siège, auquel seul ressortiraient toutes les causes et procès intentés à l'abbaye mère ou à ses colonies monastiques. Il conférait à Fulrad personnellement le pouvoir de consacrer les pierres d'autel et le saint chrême. Le pape ajoutait ici la clause suivante, qui de nos jours paraîtrait singulière : « Par l'autorité du bienheureux Pierre prince des apôtres, nous interdisons à tout concile d'évêques ou réunion de laïques d'oser, sans votre assentiment et celui de notre très-excellent fils le roi Pépin, vous sacrer évêque ¹. » La forme des élections épiscopales en usage alors fait comprendre le sens de cette mesure restrictive. Fulrad, archichapelain du palais, conseiller et ami du roi, était l'un des personnages les plus considérables de son temps. Sa position exceptionnelle, le crédit dont il jouissait à la cour, sa haute vertu et ses talents le désignaient aux suffrages du clergé et du peuple des diverses cités épiscopales. Le pape prévoyait le cas où une élection de ce genre viendrait, comme par surprise, enlever Fulrad à un poste éminent, où il rendait à l'Église et à l'État des services inappréciables. Le privilège apostolique dont le saint abbé était l'objet se terminait par une menace d'*anathema-maranatha* contre tous les violateurs ². Étienne III, pour rehausser l'éclat des cérémonies liturgiques à l'autel de Saint-Denys qu'il avait consacré, ordonna par un décret spécial que « six religieux, choisis par miles plus vénérables³, assisteraient l'of-

¹ *Et hoc beati Petri principis apostolorum auctoritate promulgantes, sancimus ut nullo modo concilium episcoporum et laicorum absque voluntate excellentissimi filii nostri Pippini regis, vel tuæ dilectionis, Deo amabilis vir, te audeat quoquo modo episcopum consecrare.*

² Stephan. III, *Præceptum*; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 1013.

³ *Congruum prospeximus apostolica nostra auctoritate ad honorem sacri altaris dignos ordinis, et testimonio bono comprobatos, sex constituere diaconos, qui*

ficiant en qualité de diacres, et revêtus de dalmatiques d'honneur. » Une autre constitution pontificale concédait à l'abbé de Saint-Denys l'usage des insignes et ornements épiscopaux ¹.

Séjour du moine Carloman, frère de Pépin le Bref, en France.

26. Cependant les ambassadeurs de Pépin le Bref s'étaient abouchés à Pavie avec Astolphe, et l'on attendait en France la réponse de ce dernier ². Elle vint sous une forme qui révélait chez le roi lombard autant de mauvaise foi que d'astuce. Ne voulant ni céder à la pression du roi des Francs, ni opposer un refus qui pût devenir un cas de guerre, Astolphe imagina une de ces intrigues où les Italiens excellent. Carloman, l'ancien duc d'Austrasie, frère aîné de Pépin le Bref, vivait dans la retraite au Mont-Cassin, à côté de Ratchis, l'ancien roi de Lombardie, frère d'Astolphe. Carloman fut tiré de son monastère et envoyé en France, avec la mission de réconcilier les Lombards et les Francs. Telle fut, d'après le texte même du *Liber Pontificalis*, la teneur de ses instructions. A ce moine, retiré du monde, ignorant dès lors la véritable situation politique, Astolphe ne dit pas autre chose. Le roi lombard croyait de la sorte échapper au péril

stolam dalmaticæ decoris induantur, ut sic sacrum peragant omni tempore ministerium, quatenus nostris temporibus ob decoratum ordinem diaconatus in præfato venerabili monasterio et nobis merces accrescat, et nunc pro tali beneficio in posteris temporibus sine dubio nostri nominis indesinenter memoriam ad sacras missas facere non obliviscantur. (Stephan. III, *Epist.* XI, loc. cit., col. 1018.) Nous croyons que ce privilège spécial d'Étienne III fut l'occasion pour les églises de Paris d'adopter la coutume abusive de ce qu'on nomme les *induts*, laïques revêtus de chaps ou de dalmatiques, qui figurent en nombre illimité et remplissent le chœur aux fêtes solennelles.

¹ Stephan. III, *Epist.* x; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 1017.

² Nous suivons pas à pas le développement chronologique des faits, tel qu'il résulte de la narration très-certainement contemporaine et authentique du *Liber Pontificalis*. Nous croyons ici devoir ajouter, pour ceux de nos lecteurs qui auraient le désir d'étudier personnellement les sources, que la notice d'Étienne III est une de celles dont l'authenticité se révèle le mieux par ses caractères intrinsèques. Il est absolument impossible d'en attribuer la rédaction à Anastase. Autant la latinité d'Anastase, dont nous possédons encore de nombreux ouvrages, est simple et naturelle, autant celle de la notice d'Étienne III est lourde, indigeste, et comme à plaisir surchargée des répétitions *præfatus, prædictus, antefatus* et autres épithètes parasites, tant prodiguées par les *notarii* du moyen âge.

d'un refus catégorique, et se créer près de Pépin le Bref un auxiliaire puissant. La combinaison était ingénieuse, mais Pépin le Bref, heureusement pour la France du VIII^e siècle, était assez habile pour la comprendre et la déjouer. C'est ce qu'exprime nettement le *Liber Pontificalis*, quand il dit : *Comperta nequissima Aistulfi versutia, tota se virtute idem excellentissimus Pippinus Francorum rex professus est decertare pro causa sanctæ Dei Ecclesiæ* ¹. La bonne foi de Carloman et la perfidie d'Astolphe sont également très-bien décrites par Éginhard, qui nous apprend de plus que l'entrevue de Pépin le Bref avec son frère eut lieu à la villa de Carisiacum (Quierzy-sur-Oise). Voici ses paroles : « Carloman, frère du roi, sur l'ordre de l'abbé du Mont-Cassin, arriva à Carisiacum, où le pape et Pépin le Bref se trouvaient réunis. Il était chargé d'une mission absolument contraire aux vues du pontife romain. Mais on croit qu'il l'avait acceptée uniquement par obéissance à son abbé, lequel n'eut pas lui-même le courage de résister aux ordres impératifs du roi des Lombards ². » Le témoignage d'Éginhard, gendre, ami et conseiller de Charlemagne, par conséquent en position d'être parfaitement renseigné sur un fait qui touchait de si près à l'histoire carlovingienne, ne saurait être l'objet d'aucune suspicion. Il confirme explicitement la donnée du *Liber Pontificalis* et nous fait comprendre pourquoi Carloman, après avoir transmis à son frère les propositions d'Astolphe, ne fut pas renvoyé en Italie. Son retour près d'Astolphe aurait pu être interprété sinon comme une adhésion formelle aux vues de ce prince, du moins comme une invitation à négocier sur de nouvelles bases. Pépin était intervenu d'une manière toute pacifique pour rappeler le roi lombard à l'exécution des traités conclus, un an auparavant, avec le saint-siège. Cette démarche, purement diplomatique, n'avait aucun caractère d'hostilité. Astolphe y répondait par l'envoi d'un négociateur habilement, si l'on veut, mais fort perfidement choisi, lequel sans apporter de solution définitive devait user de son influence personnelle sur le roi son

¹ *Lib. Pontific.*, tom. CXXIX, col. 1094.

² Éginhard., *Annal.*; *Patr. lat.*, tom. CIV, col. 376.

frère pour le détacher de l'alliance du pape. Étienne III et Pépin le Bref eurent donc parfaitement raison de retenir Carloman en France et de le faire, selon l'expression du *Liber Pontificalis*, « séjourner dans un monastère de son ordre, » *tunc pari consilio isdem sanctissimus papa cum denominato Francorum rege consilio inito juxta id quod præfatus Carolomannus Deo se devoverat monachicam degere vitam, in monasterio eum illic in Francia collocaverunt* ¹.

Champ de
mars de l'an
754 à Braine.

27. Jusqu'ici nos chroniques nationales, dans les très-brèves indications qu'elles consacrent aux faits, année par année, sont en complet accord avec le récit du *Liber Pontificalis*. Mais nous touchons à un point où se manifeste une légère divergence. Le *Liber Pontificalis* affirme que l'assemblée solennelle des Francs eut lieu en 754 à Carisiacum (Quierzy-sur-Oise). Nous venons en effet de voir que ce fut en cette localité que, d'après le récit d'Éginhard, Carloman trouva le pape et le roi réunis. Cependant le continuateur de Frédégaire, auteur anonyme mais contemporain, dont la parole mérite toute confiance, s'exprime en ces termes : « Le roi Pépin n'ayant pu obtenir d'Astolphe la satisfaction qu'il lui avait fait demander par ses ambassadeurs, convoqua, selon la coutume nationale, pour les calendes de mars (1^{er} mars 754), dans la villa de Brennacum (Braine), tous les guerriers francs, et les consulta sur l'imminence d'une lutte armée avec les Lombards ². » La contradiction n'est ici qu'apparente. L'assemblée des leudes dont parle le continuateur de Frédégaire eut réellement lieu à Braine, et ce fut le dernier champ de mars proprement dit. La difficulté pour les évêques d'assister, durant le carême, à une réunion où leur présence était devenue indispensable, fit reculer aux calendes de mai (1^{er} mai) l'ouverture des plaids nationaux. Pépin le Bref prit l'initiative de cette mesure, et le champ de mars (*campusmartius*) devint dès lors le champ de mai (*campus madius*).

¹ *Lib. Pontific.*, tom. cit., col. 1094.

² Fredegar. *Chronie continuat.* Pars IV.; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 686. — Braine est aujourd'hui un chef-lieu de canton (Aisne), à 16 kilomètres S.-E. de Soissons, 1,450 habitants.

28. Il y eut donc en l'an 754 deux assemblées nationales des Francs, celle de Braine le 1^{er} mars, et celle de Quierzy-sur-Oise le 1^{er} mai. Cette dernière, à laquelle le pape Étienne III assista en personne, eut le double caractère d'un synode et d'un plaid royal. La requête du pontife, la promesse de secours déjà faite au pontife par le roi, enfin l'état des négociations entamées avec Astolphe furent exposés aux leudes et aux évêques réunis. La notice d'Étienne III au *Liber Pontificalis* se borne à dire que, « par la faveur du Christ, les mesures déjà une première fois décrétées [à Ponthion] par Pépin le Bref, de concert avec le très-bienheureux pape, furent solennellement adoptées : *Statuit cum eis quæ semel, Christo favente, una cum eodem beatissimo papa decreverat perficere* ¹. » Mais la notice de saint Adrien I nous fournit à ce sujet des détails plus explicites. En 774, la iv^e férie après le dimanche de Pâques (mercredi 6 avril), Charlemagne, vainqueur de Didier, se rendit accompagné de ses juges, clercs, et leudes à la basilique vaticane. Là, sur l'autel de la Confession, « le pape Adrien, dit la notice, rappela au héros la promesse (*promissionem illam*) que son père de sainte mémoire le roi Pépin, ainsi que lui-même le très-précellent Charles et son frère Carloman, avec l'assentiment de tous les leudes, avaient souscrite au bienheureux Pierre et à son vicaire de sainte mémoire le seigneur pape Étienne III, lors du voyage de ce dernier en France, s'engageant à concéder et livrer diverses cités et territoires en Italie au bienheureux Pierre et à tous ses vicaires, pour en jouir par eux à perpétuité. Charlemagne fit alors donner lecture du texte de la promesse autrefois rédigée en France, à la villa de Carisiacum (Quierzy-sur-Oise). Il en approuva de nouveau la teneur ; les juges qui l'accompagnaient y donnèrent de même leur assentiment. Son chapelain et notaire, le religieux et prudent Etherius, eut ordre de rédiger une nouvelle promesse de donation dans la forme de la première ². » Suivant la remarque du savant docteur

Champ
de mai à
Quierzy sur-
Oise.

¹ *Lib. Pontific.*, loc. cit.

² Ce texte a une importance telle, pour établir le droit des souverains pontifes sur le domaine temporel qu'ils ont possédé et qu'ils recouvreront certainement en Italie, que nous croyons devoir le reproduire intégralement :

Mock¹, ce texte relatif à saint Adrien I et à Charlemagne établit très-nettement, et de façon à ce qu'aucun doute ne puisse subsister désormais, le fait jusqu'ici à peu près inconnu d'une promesse solennelle de donation rédigée à Quierzy-sur-Oise par les trois rois Pépin le Bref, Charles et Carloman, en faveur du saint-siège. Cette promesse, ratifiée dans l'assemblée nationale des Francs, était évidemment conditionnelle. Astolphe, en revenant à une attitude pacifique, en acceptant les propositions conciliatrices de Pépin le Bref, pouvait en infirmer la teneur. Mais on s'était préoccupé de la solution contraire; on s'était entendu sur la conduite à tenir au cas où le roi lombard, persistant dans ses orgueilleux refus, forcerait l'épée de la France à sortir du fourreau. L'assemblée de Quierzy-sur-Oise ne mettait point en doute le succès de la lutte. A cette époque, aucune nation européenne ne pouvait encore se vanter d'avoir vaincu les Francs de Clovis et de Charles Martel. Une déclaration de guerre équivalait à une nouvelle victoire de la France. Mais les futurs vainqueurs s'engageaient d'avance à faire hommage au saint-siège de tout ce que leur épée devait con-

Quarta feria [post dominicam paschalem, egressus prænominatus pontifex [Hadrianus] cum suis iudicibus tam cleri quamque militiæ in ecclesia beati Petri apostoli, pariterque cum eodem rege se ad loquendum coniungens, constanter eum deprecatus est atque admonuit et paterno affectu, adhortari studuit, ut promissionem illam quam ejus sanctæ memoriæ genitor Pippinus rex, et ipse præcellentissimus Carolus cum suo germano Carolomanno atque omnibus iudicibus francis fecerant beato Petro et ejus vicario sanctæ memoriæ domno Stephano juniore papæ, quando in Franciam perrexit, pro concedendis diversis civitatibus ac territoriis istius Italiæ provinciæ, et contradendis beato Petro ejusque omnibus vicariis in perpetuum possidendis, adimpleret in omnibus; cumque ipsam promissionem quæ in Francia, in loco qui vocatur Carisiacus, facta est, sibi relegi fecisset, complacuerunt illi et ejus iudicibus omnia quæ ibidem erant annexa, et propria voluntate, bono ac libenti animo aliam donationis promissionem ad instar anterioris ipse antedictus præcellentissimus et revera christianissimus Carolus Francorum rex ascribi jussit per Etherium religiosum ac prudentissimum capellanum et notarium suum. (Lib. Pontifical., Notit. Adriani; Patr. lat., tom. CXXVIII, col. 1179.)

¹ D^r Th. Mock, *De donatione a Carolo Magno sedi apostolicæ anno 774 oblata. Dissertatio historica et critica.* Monasterii (Munster), 1860. Brunn., in-8°. — Cf. *Dissertation critique sur la donation promise par Charlemagne au saint-siège en 774*, dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, n° du 20 novembre 1861.

quérir en Italie. Tel est très-exactement le sens de la promesse de donation rédigée à Quierzy-sur-Oise. Le jour où les Francs auraient repris sur Astolphe l'exarchat de Ravenne, dont le roi lombard avait dépouillé l'empereur byzantin, l'exarchat, selon le droit de la guerre, devenait leur propriété légale ¹. Ils seraient libres soit de le garder pour eux-mêmes, soit de le rendre aux empereurs grecs, soit d'en investir les papes. Ces trois solutions furent certainement discutées entre Étienne et Pépin le Bref, dans les conférences qui précédèrent l'assemblée de Quierzy-sur-Oise. Le parti auquel on s'arrêta définitivement fut celui que les circonstances elles-mêmes imposaient. Depuis un siècle, l'empire de Byzance abandonnait sans secours les populations italiennes de l'exarchat aux dévastations des Lombards; il n'usait de son pouvoir que pour exercer sur elles la plus odieuse tyrannie. On ne pouvait donc songer à le faire profiter du bénéfice de la future conquête. De son côté, Pépin le Bref, sans cesse menacé par les nations germanes toujours prêtes à la révolte, par le duc d'Aquitaine Vaïfre son ennemi acharné, par les Sarrasins qui guettaient l'occasion de rentrer en Provence, aurait gravement compromis les intérêts de sa royauté naissante en créant un établissement français en Italie. Restait donc uniquement la troisième solution, celle qui consistait à investir le

¹ Le cardinal Matthieu a mis en pleine lumière le droit légal qui présida à la formation du pouvoir temporel des papes. « Pères d'un peuple en péril, dit l'éminent auteur, les papes avaient le droit de demander pour lui asile et protection aux Francs, quand l'empire les abandonnait. » « Tout le monde convient, a dit Pufendorf, que les sujets d'un monarque, lorsqu'ils se voient sur le point de périr, sans avoir aucun secours à attendre de leur souverain, peuvent se soumettre à un autre prince. » Grotius n'est pas moins explicite. « Aucune partie de l'État, dit-il, n'a droit de se détacher du corps, à moins que sans cela elle ne soit manifestement réduite à périr : car tous les établissements humains semblent renfermer l'exception tacite du cas d'une extrême nécessité, qui ramène les choses au seul droit naturel. » A l'appui de ce principe, Grotius cite un passage de saint Augustin qui n'est pas moins formel : « Parmi toutes les nations, on a mieux aimé se soumettre au joug d'un vainqueur, que d'être exterminé en s'exposant aux derniers actes d'hostilité : c'est comme la voix de la nature. » Cf. Grotius, lib. II, cap. VI. (Cst Matthieu, *Le pouvoir temporel des papes justifié par l'histoire*, pag. 71, note 2.)

saint-siège, sous le protectorat de la France, des provinces à revendiquer sur Astolphe. En sorte que, par un dessein manifestement providentiel, les événements concouraient tous au même résultat : ils aboutissaient à la constitution régulière du pouvoir temporel des papes. On se tromperait d'ailleurs étrangement si l'on croyait que la souveraineté dont le saint-siège allait être investi pût offrir à la prétendue ambition des papes les satisfactions qu'on leur reproche tant d'avoir recherchées. Contre la puissance armée et voisine des Lombards, les papes ne devaient, durant près d'un demi siècle, avoir d'autre appui que le protectorat lointain de la France. Nous entendrons bientôt Étienne III lui-même, investi le premier de cette royauté temporelle, pousser des cris de détresse sous l'oppression lombarde, écrire à Pépin le Bref des lettres « arrosées, comme il le dira, de sang et de larmes, » rappeler enfin « les tables de donation » dressées à Quierzy-sur-Oise, le « *chirographum* scellé de la main du roi des Francs ¹, » en vertu duquel le successeur de saint Pierre, devenu souverain, se voyait comme tel en proie à la féroce vengeance des Lombards.

29. C'est ainsi qu'on raisonnait jusqu'à ce jour sur le traité de Quierzy-sur-Oise, en l'absence du monument lui-même. Les allusions évidentes à ce traité, recueillies dans la correspondance des papes avec les rois francs et dans les autres monuments historiques, formaient une série de preuves indirectes mais irréfragables. Le docteur Mock les signalait à l'attention du monde savant, et réfutait ainsi toutes les chicanes des ennemis du pouvoir temporel de la papauté ². Cependant le texte même du traité manquait toujours, et les adversaires de l'Église romaine continuaient à répéter que les souverains pontifes n'avaient à pro-

¹ Steph. III, *Epist.* III ; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 998. Nous donnerons plus loin le texte intégral de cette correspondance subséquente entre Étienne III et Pepin le Bref. Elle établit d'une manière incontestable l'authenticité de la promesse de donation faite à Quierzy-sur-Oise. (Cf. Mock, *De donatione a Carolo Magno sedi apostolicæ oblata.*)

² Le docteur Mock dont la Dissertation fut imprimée en 1860, ne connaissait point encore la découverte paléographique de Carlo Troya, dont nous allons parler.

duire aucun titre régulier de possession, aucun instrument légal. Désormais cette vieille objection devra disparaître comme tant d'autres. Le savant paléographe napolitain Carlo Troya, au tome V, page 503, n° 681 de sa grande publication intitulée : *Codice diplomatico Longobardo*, a reproduit le texte authentique, enfin découvert après tant de siècles, de la convention de Quierzy-sur-Oise. Voici ce monument de foi catholique et nationale : « Pacte d'alliance conclu avec le pape Étienne par le roi Pépin à Carisiacum, du consentement de tous les abbés, ducs et comtes francs. — Si le Seigneur notre Dieu... nous rend vainqueurs de la nation et du royaume des Lombards, nous concédons à vous, bienheureux Pierre prince des apôtres, et aux papes vos vicaires à tout jamais, en totalité, sans aucune réserve pour nous ni pour nos successeurs, sauf seulement le bénéfice de vos prières pour notre âme et le titre que vous nous conférez de patrice des Romains, toutes les cités, duchés et châteaux compris dans l'exarchat de Ravenne, ensemble tout ce qui précédemment relevait de la domination des empereurs avec toutes les annexes des territoires aujourd'hui dévastés, envahis, ou de toute autre manière usurpés par la très-inique race des Lombards, et compris dans l'énumération suivante : L'île de Corse dans son intégralité; les domaines de Saint-Pierre à Pistoie, à Luni, Lucques, le monastère de Saint-Vivien sur le Mont-du-Pasteur, Parme, Regium, Mantoue, Vérone, Vicence, Monte-Silice, Bitunea (*Paludi*), le duché de Venise et d'Istrie en totalité, avec toutes ses villes, châteaux, bourgs, villas, paroisses et églises; la cité d'Adria, Comacchio, Ravenne avec tout l'exarchat sans aucune exception; l'Émilie; les deux Toscanes, celle des Romains et celle des Lombards; la Pentapole, Montefeltro, Urbino, Cagli, Luceoli, Eugubio, Iési, Osimo; le duché de Spolète en entier; le duché de Pérouse en entier, Polimmarzo... Narni, Utricoli, Marturano, Castrum-Vetus, Collinovo, Selli, Populonia, Centum-Cellæ (*Civita-Vecchia*), Porto, Ostie; la Campanie intégralement, Anagni, Segni, Frisilio, Piperno, Veroli, Patrica, Castrum-Nebitar, Terracine, Fundi, Spelunca (*Grotta-Ferrata*), Gaète. — Et si le même Seigneur notre Dieu daigne faire tomber

en notre pouvoir les cités de Bénévent et de Naples, nous les concédons d'avance et intégralement à vous, très-bienheureux Pierre prince des apôtres, avec les provinces déjà nommées, savoir : l'Émilie, la Pentapole, les deux Toscanes, le duché de Pérouse, le duché de Spolète avec toutes leurs cités, châteaux, monastères, évêchés : et ainsi en faisons le serment ¹. » Tel est le pacte de Quierzy-sur-Oise, restitué de nos jours à l'histoire par la science paléographique. Bien qu'on l'ait tenu le plus possible dans l'ombre chez nous, M. Daresté, dans son *Histoire de France*, n'hésite point à le signaler comme un monument de la plus haute importance ; il y trouve la preuve irréfragable qu'il s'agissait pour la

¹ *Pactionis fœdus a Pippino [apud Carisiacum cum Stephano papa conclusum] per consensum et voluntatem omnium abbatum, ducum, comitum Francorum. — Si Dominus Deus noster.... victores nos in gente et regno Longobardorum esse constituerit, omnes civitates atque ducata seu castra, sique insimul cum exarchatu Ravennatum necnon et omnia quæ pridem tot per imperatorum largitionem subsistebant ditioni, quod specialiter inferius per adnotatos fines fuerit declaratum, omnia quæ infra ipsos fines fuerint ullo modo constituta, vel reperta, quæ iniquissima Longobardorum generatione devastata, invasa, subtracta, ullatenus alienata sunt tibi, tuisque vicariis, sub omni integritate æternaliter concedimus, nullam nobis nostrisque successoribus infra ipsas terminations potestatem reservantes, nisi solummodo ut orationibus et animæ requiem profiteamur, et a vobis populoque vestro patritii Romanorum vocemur. — Incipientes ab insula Corsica eandem insulam integriter, deinde a civitate Pistoria, inde in Lunis, deinde in Luca, deinde per monasterium sancti Viviani in monte Pastoris, inde in Parma, deinde in Regio, inde in Mantua, deinde in Verona, inde in Vicentia, deinde in Monte Silicis, deinde per Bituneas, ducatum Venetiæ et Istriæ integriter, cum omnibus civitatibus, castris, oppidis, villis, parrochiis, ecclesiis eis subsistentibus; deinde Andrianensem civitatem, in Cumaclum, deinde in Ravenna cum ipso exarchatu sine diminutione, Emiliam, Tuscias ambas Longobardorum et Romanorum, Pentapolim, Monteferetrum, Urbinum, Callis, Lucioli, Eugubium, Esium, Auximum; deinde in ducatu Spoletino integriter, ducatum Perusinum integriter, Bulimartium.... Narni, Utricolum, Marturanum, Castrum Vetus, Collinovo, Selli, Populonia, Centum Cellæ, Portus et Hostia; deinde Campania integriter, Anagnina, Signis, Frisilionis, Piperni, Verulum, Patrica, et Castrum-Nebitar, Terracina, Fundi, Spelunca, Gaeta. — Et si idem Dominus Deus noster nobis Beneventum et Neapolim subdere dignatus fuerit, integriter tibi beatissime apostolorum Petre omnia prolata loca concedimus, id est Emiliam, Pentapolim, Tuscias ambas, ducatum Perusinum, ducatum Spoletinum cum omnibus civitatibus, castris, atque monasteriis, episcopatibus, sub hujuscemodi jurejurando.... [qui finisce il Frammento]. (Carlo Troya, *Codice diplomatico Longobardo*, tom. V, pag. 503, n° 681. — Cf. *Civiltà Cattolica*, serie IV^a, tom. IX, pag. 51.)*

papauté non pas d'un domaine utile, mais d'une véritable souveraineté sur les provinces concédées¹. Déjà, en 1094, le chroniqueur du Mont-Cassin, Léon d'Ostie, avait reproduit en l'analysant l'énumération des provinces contenues dans l'acte de Quierzy-sur-Oise. Les archives de son abbaye en possédaient un exemplaire que le chroniqueur avait sous les yeux². Mais on rejetait le témoignage de Léon d'Ostie parce que cet écrivain était moine; de même qu'on rejetait le témoignage du *Liber Pontificalis* parce que ses rédacteurs étaient des clercs attachés à la cour romaine. Tant le parti pris de dénaturer l'histoire était persévérant et implacable! La découverte de Carlo Troya est venue, à son heure, justifier le clergé de Rome et l'érudition monastique de ces accusations surannées.

30. Les évêques profitèrent de la présence du pape à Quierzy-sur-Oise pour lui soumettre diverses questions de discipline déjà traitées l'année précédente (753) au synode de Vermeria (Verberie)³,

Questions
disciplinaires
résolues par
le pape.

¹ « L'acte de donation de Pépin, dit M. Daresté, n'a pas été conservé, mais son existence est prouvée par les documents contemporains. Le plus curieux de ces documents est une promesse de donation faite en avril 794 à Quierzy, avant la première expédition d'Italie. Elle est imprimée dans Troya, tom. V, pag. 433. » (Daresté, *Hist. de France*, tom. I, pag. 348, note 1.) En Allemagne, le docteur Phillips; en Italie, les rédacteurs de la *Civiltà Catholica* et les continuateurs des *Tavole cronologiche* de Mozzoni ont appelé l'attention du monde savant sur l'importante découverte de Carlo Troya. A la bibliothèque Richelieu de Paris, le plus considérable de nos dépôts littéraires, lorsqu'on demande à consulter le *Codice diplomatico Longobardo*, on n'obtient que le premier fascicule du tom. I, avec l'affirmation réitérée que l'ouvrage n'a point été continué. Or, la publication de Carlo Troya a été non-seulement continuée mais achevée. Est-ce parce qu'elle renferme l'un des plus glorieux monuments de la nationalité franque, qu'on l'a bannie de la grande bibliothèque nationale de la France?

² Voici le texte de Léon d'Ostie : *Fecit idem gloriosus rex [Pippinus] una cum prædictis filiis suis [Karolo et Karolomanno] promissionem et concessionem beato Petro ejusque vicario de civitatibus ac territoriis Italiæ per designatum confinium : A Lunis cum insula Corsica ; inde in Sutrianum ; inde in montem Bardonem ; inde in Vercetum ; inde in Parmam ; inde in Regium ; inde in Mantuam et Montem-Silicis ; simulque universum exarchatum Ravennæ sicut antiquitus fuit, cum provinciis Venetiarum et Histriæ ; necnon et cunctum ducatum Spoletinum seu Beneventanum ; eamque donationem propria manu sua, filiorumque suorum, multorumque judicum et optimatum suorum corroboravit.* (Leo Ostiens., *Chronicon Casinense ; Patr., lat.*, tom. CLXXIII, col. 501.)

³ Verberie, sur la rive gauche de l'Oise, à 16 kilomètres N.-E. de Senlis, était l'une des douze villes dont le royaume mérovingien de Soissons fut

et formulées dans un capitulaire que nous avons encore. Les décisions prises à Verberie donnaient lieu à de vives controverses. Quelques-unes étaient absolument erronées et accusaient soit un défaut complet de science théologique chez les prélats qui les avaient souscrites, soit plutôt l'influence prépondérante de l'élément laïque et la pression exercée par les leudes francs sur les délibérations. Il s'agissait toujours du grand principe de l'indissolubilité du mariage, contre lequel se révoltaient les instincts sensuels des races franques et germanes. Le capitulaire de Verberie permettait aux époux qui avaient contracté mariage au troisième degré de parenté de convoler à une autre union. Il accordait la même faculté à l'époux aux jours duquel la femme aurait attenté, à celui qu'un exil forcé éloignait de sa femme légitime, à la femme elle-même dont le mari aurait eu des rapports incestueux avec sa cousine ¹. Toutes ces infractions à la loi catholique de l'unité du mariage ne pouvaient, on le conçoit, être admises sans soulever des protestations nombreuses. Le texte même du capitulaire de Verberie en conserve la trace. Après la faculté donnée à la femme de se remarier en cas d'adultère de son époux, le capitulaire ajoute cette clause significative : *Hoc ecclesia non recipit*. Dans sa réponse aux dix questions qui lui furent posées sur cette matière à Quierzy-sur-Oise, et qu'il laissa par écrit au monastère de Brittanicum (Bretigny) ², voisin de la villa royale, le pape insiste avec énergie sur l'indissolubilité du mariage chrétien. Il n'admet d'exception à cette règle inviolable que dans les cas d'empêchements dirimants posés par l'Église. Il appuie chacune de ses décisions sur l'autorité des anciennes décrétales de saint Léon le Grand, de saint Innocent I, de saint Siricius; des canons de Chalcédoine, d'Antioche, de Néocésarée et de Carthage. Au nombre des empêchements dirimants, il place l'affi-

originairement composé. Les rois de la première race y avaient un palais, que Charlemagne fit rebâtir avec magnificence. Déchu de son antique splendeur, Verberie ne compte plus que 1,325 habitants.

¹ *Capitular. Vermeriense; Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 1506-1508.

² Bretigny est maintenant un petit village du département de l'Oise, à 26 kilomètres N.-E. de Compiègne.

nité spirituelle contractée par les parrains et marraines aux deux sacrements de baptême et de confirmation ¹. Neuf autres questions avaient trait à l'administration du baptême, à la forme canonique des procédures intentées aux clercs, et à quelques détails de discipline. Nous retrouvons là des faits analogues à ceux que saint Boniface signalait en Germanie. On demandait au pape la conduite à tenir vis-à-vis d'un prétendu prêtre qui avait osé célébrer la messe et administrer les sacrements, bien qu'il n'eût jamais reçu l'ordination sacerdotale. Ce pseudo-prêtre s'était depuis marié. Étienne III le condamne à faire pénitence dans un monastère. Un autre prêtre avait administré le baptême en se servant de vin au lieu d'eau ; il est condamné à la même peine. Un autre était d'une ignorance telle qu'il ne savait ni le symbole ni l'oraison dominicale ; on l'envoie également dans un monastère. Un autre avait substitué à la formule du baptême la phrase suivante : *In nomine Patris mergo, et Filii mergo, et Spiritus Sancti mergo*. Sans doute il s'agissait d'un baptême par immersion. Étienne III déclare que le sacrement est valide « parce que, malgré la rustique ignorance du ministre, il a été conféré au nom de la Trinité sainte, » mais le prêtre devra être envoyé dans un monastère, pour y être instruit des obligations sacerdotales. Le pape approuve l'usage d'administrer en cas de nécessité le baptême par infusion, c'est-à-dire en versant l'eau sur la tête avec une coquille (*concha*) ou même à la main. — Les accusations contre les évêques doivent être portées au concile de la province ; celles dont les prêtres ou les autres clercs seraient l'objet sont déférées au conseil de l'évêque, composé d'un nombre déterminé de prêtres et de diacres. — Enfin le pape renouvelle, sous peine d'anathème, l'interdiction canonique pour les clercs ou moines de porter la chevelure longue ². La gravité de la sanction laisse supposer que le culte des Gaulois pour les longs cheveux persistait au sein du clergé et jusqu'au fond des cloîtres.

¹ Cf. n° 22 de ce présent chapitre.

² Stephan. III, *Responsa in monasterio Britannico data*; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 1024-1030.

Adoption
de la liturgie
romaine par
les églises
des Gaules.

31. Le séjour d'Étienne III en France fut marqué, au point de vue liturgique, par un événement considérable. « Le pape demanda à Pépin le Bref, en signe de la foi qui unissait la France au siège apostolique, dit dom Guéranger, de seconder ses efforts pour introduire dans ce royaume les offices de l'église romaine, à l'exclusion de la liturgie gallicane. Le roi seconda ce pieux dessein, si conforme d'ailleurs à la franche orthodoxie de son cœur, et les clercs de la suite d'Étienne donnèrent aux chantres français des leçons sur la manière de célébrer les offices ¹. Nous citerons à ce sujet les paroles de l'auteur des livres Carolins, ouvrage qui, il est vrai, ne fut pas écrit par Charlemagne, mais dont cet empereur a déclaré depuis adopter le fond et la forme. L'auteur parle donc au nom de ce prince : « Plusieurs nations, dit-il, se sont retirées de la sainte et vénérable communion de l'église romaine, mais celle des Francs ne s'en est jamais écartée. Instruite de cette apostolique tradition, par la grâce de celui « de qui vient tout don parfait ², » elle a toujours reçu les grâces d'en haut. Étant donc, dès les premiers temps de la foi, fixée dans cette union et cette religion sacrée, mais s'en trouvant cependant séparée en un point qui n'est pas contraire à la doctrine, savoir dans la célébration des offices, elle a enfin connu l'unité dans l'ordre de la psalmodie, tant par les soins et l'industrie de notre très-illustre père de vénérable mémoire, le roi Pépin, que par la présence dans les Gaules du très-saint pape Étienne, pontife de la ville de Rome ; en sorte que l'ordre de la psalmodie ne fût plus différent entre ceux que réunissait l'ardeur d'une même foi, et que ces deux églises, jointes ensemble dans la lecture sacrée d'une seule et même sainte loi, se trouvassent jointes aussi dans la vénérable tradition d'une seule et même mélodie ; la célébration diverse des offices ne séparant plus désormais ce qu'avait réuni la pieuse dévotion d'une foi unique ³. »

¹ Walafrid. Strabo, *De rebus ecclesiasticis*, cap. xxv ; *Patr. lat.*, tom. CXIV, col. 957.

² Jacob., I, 17.

³ *Lib. Carolin.*, lib. I, cap. vi ; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1021. — Cf. D. Guéranger, *Institut. liturgiques*, tom. I, pag. 246. — Nous appelons l'attention

Dans un capitulaire de l'an 789, dressé à Aix-la-Chapelle, Charlemagne rappelait encore la grande mesure du changement liturgique opéré dans les Gaules, et disait : « Il est enjoint à tous les clercs d'apprendre et de connaître à fond le chant romain ; de célébrer régulièrement tout l'office, tant pour l'antiphonaire que pour le graduel, selon le décret rendu par notre père de bienheureuse mémoire, le roi Pépin, lorsqu'il abolit le rite gallican, pour resserrer davantage l'union avec le siège apostolique et pour établir dans la sainte Église de Dieu une pacifique concorde ¹. » Étienne III avait amené avec lui en France l'*archicantor* de la basilique vaticane, nommé Siméon. Comme jadis l'abbé de Saint-Martin à Yarrow ², Siméon professa un cours public de liturgie et de chant grégorien à l'école palatine. Le frère de Pépin le Bref, Remigius (saint Remi), qui venait d'être promu à l'archevêché de Rouen, et l'évêque de Metz, saint Chrodegang, envoyèrent plusieurs moines de leur diocèse pour recueillir ses leçons. Le pape lui-même, à son retour à Rome, pour seconder le mouvement qui s'opérait en France et répondre aux désirs du roi, « délégua, dit le moine de Saint-Gall, douze chantres de sa chapelle pontificale, lesquels, comme douze apôtres, devaient établir dans les Gaules les saines traditions du chant grégorien ³. »

32. Deux jours avant la guérison miraculeuse d'Étienne III, le 23 juillet 754, une cérémonie imposante, dont le souvenir intéresse l'histoire hagiographique des Gaules, avait lieu à Paris dans la basilique du monastère de Saint-Vincent. C'était le nom que portait encore l'église connue aujourd'hui sous le vocable de Saint-Germain-des-Prés. Son fondateur, le glorieux évêque de Paris, mort en 576 ⁴, avait voulu être inhumé sous le porche de l'église, comme pour prolonger par delà le tombeau l'attitude humble et pénitente

Translation
des reliques
de saint
Germain de
Paris.

du lecteur sur le passage où Charlemagne affirme l'apostolicité de nos églises « qui, dit-il, dès les premiers temps de la foi, *a primis fidei temporibus*, ont reçu la tradition d'unité avec le siège apostolique. »

¹ Carol. Magn., *Cod. Diplomatic. Capitular.*, ann. 789; *Patr. lat.*, tom. XCVII, col. 480.

² Cf. pag. 126 de ce présent volume.

³ *Chronicon San-Gallense*, lib. I, cap. x; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 4377.

⁴ Cf. tom. XV de cette *Histoire*, pag. 103.

de sa vie mortelle. « Or, dit l'hagiographe, le vénérable abbé Lantfred songeait depuis longtemps à transférer le corps du saint pontife, patron de son monastère, dans le chœur de l'église, en arrière du maître-autel. La première pensée de cette translation lui avait été divinement inspirée dès l'an 727, à l'époque où Charles Martel gouvernait encore la monarchie des Francs ; mais divers obstacles retardèrent l'exécution de son pieux projet. Charles Martel envoya le vénérable abbé remplir près de Hunald, duc d'Aquitaine, une mission qui eut un résultat désastreux. Hunald, affectant de considérer Lantfred comme un espion, le retint en captivité durant trois ans et demi. A la mort de Charles Martel, quand Pépin le Bref eut conclu un traité de paix avec le duc d'Aquitaine, Lantfred fut mis en liberté : mais, durant son absence, le monastère de Saint-Vincent avait été tellement dévasté qu'il fallut douze années de travaux et d'efforts pour lui rendre sa première splendeur. A cette époque, le pontife du siège apostolique, Étienne, venu dans les Gaules pour implorer contre l'oppression des Lombards le secours des Francs, conféra l'onction royale au très-excellent Pépin. Des miracles éclatants se produisirent alors sur la tombe de saint Germain de Paris, comme pour indiquer à Lantfred que l'heure de la translation solennelle était enfin venue. Le saint apparut lui-même à une pieuse chrétienne, et lui dit : Il y a vingt ans que, dans une vision, j'ai montré à Lantfred le lieu où il devait transporter mon corps, derrière l'autel de Saint-Étienne. Avertissez-le de ne plus différer davantage. — Le message surnaturel fut transmis fidèlement à l'abbé et aux religieux. Or, Lantfred avait toujours gardé le secret sur la vision qui lui était rappelée avec une date si précise. C'était là un premier indice qui prouvait la véracité de la pieuse chrétienne. Mais le maître-autel qu'elle désignait ne portait pas le titre de Saint-Étienne ; il était connu sous le nom d'autel de Sainte-Croix, et dans la congrégation nul ne savait qu'il renfermât des reliques du premier martyr. Dès lors, on crut devoir procéder à la reconnaissance des reliques, parmi lesquelles on trouva réellement ce trésor inconnu. Lantfred n'hésita plus : il se rendit près du très-glorieux roi Pépin et lui raconta tout ce qui s'était passé.

La joie du prince fut grande, en apprenant ces merveilles : les évêques du royaume furent convoqués pour la cérémonie de la translation. Je n'y assistai point, continue l'hagiographe, mais j'en ai entendu le récit de la bouche d'un grand nombre de témoins oculaires. Il me suffira de citer les paroles du très-glorieux roi Carloman¹, lequel entraît alors dans sa septième année. Plus tard, dans une assemblée d'évêques, d'abbés et de nobles du royaume, tenue dans cette église même, Carloman s'exprimait ainsi : « Vous admirez tous la magnificence de cette basilique; moi, je me rappelle le temps où elle n'avait aucun de ces ornements somptueux, aucune autre richesse que cette grande croix d'or². Le seigneur Germain reposait encore dans une modeste crypte sous le portique extérieur. Il en fut ainsi jusqu'à ce que, le saint, lui-même ayant manifesté sa volonté, mon père fit procéder à la translation solennelle des reliques. Je n'avais encore que sept ans; néanmoins j'assistai à la cérémonie, et j'aime à redire les miracles dont je fus témoin alors, miracles tels que je n'en vis point de semblables depuis, et que je n'en ai lu dans aucune histoire. Au jour fixé, mon père, de bonne mémoire, entouré de tous les grands du royaume, fit ouvrir la crypte; le corps du saint, dans son cercueil soigneusement fermé, fut enlevé sans difficulté aucune, et porté au côté gauche du chœur, au milieu des transports d'allégresse de la multitude. Tout le reste du jour et la nuit suivante, il

¹ Mabillon et après lui les Bollandistes (*Act. S. German.*, 28 mai) ont ici confondu Carloman avec Charlemagne. Félibien (*Hist. de Paris*, tom. I, pag. 67) a signalé et rectifié cette erreur. Charlemagne, né en 742, avait douze ans en 754, époque de la translation des reliques de saint Germain. Le chroniqueur, qui écrivait son récit dans la première moitié du IX^e siècle, semble avoir fait la même confusion. Voici ses paroles : *Ex quibus omnibus unum mihi in hoc opere excellentissimum auctorem ponere placuit dominum videlicet Carolum, gloriosissimum imperatorem, qui tunc puer septennis operi patris genitoris interfuit, et ea quæ ibi vidit admiranda memoria nec non et admiranda facundia diligentissime fatebatur.* (Bolland., tom. VI maii, pag. 788.)

² La grande croix d'or, dite aussi croix de Childebert, provenait du trésor des rois goths dont Childebert I s'était emparé, lors de son expédition en Septimanie, à la prise de Narbonne. (Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 417.) Plus tard elle fut donnée par ce prince au monastère fondé par saint Germain.

demeura exposé à la vénération des fidèles, et l'on célébra avec pompe les offices et les nocturnes. Le lendemain matin, mon père de sainte mémoire, mon frère avec son escorte, moi et tous les grands du royaume, nous vîmes à la basilique pour achever l'œuvre commencée. On avait disposé pour le transport du cercueil des bâtons très-longs, non point à cause du poids qui la veille s'était trouvé fort léger, mais parce que chacun voulait avoir le bonheur sinon de porter le précieux fardeau, au moins de tenir la main sur les bâtons qui touchaient aux reliques saintes. Mon père et ceux des grands qu'il avait désignés pour cet honneur s'approchèrent donc, saisirent les bâtons, mais il leur fut impossible de soulever le cercueil : il semblait enraciné dans le sol et résistait à tous les efforts. On recourut à un système de leviers et de machines, mais, après avoir travaillé longtemps sans succès, le découragement fut universel. Mon père et les grands qui l'entouraient exprimèrent le regret d'avoir cédé à des instances téméraires, pour changer arbitrairement une sépulture que de son vivant Germain avait choisie lui-même, et dans laquelle son corps reposait depuis tant d'années. Les évêques, consultés sur ce point, proposèrent un autre expédient : Glorieux roi, dirent-ils, votre sérénité n'ignore pas que le très-bienheureux Germain était évêque. Il nous paraît donc convenable, et peut-être est-ce là ce que le saint veut indiquer lui-même, que ses précieuses reliques soient portées par des évêques. — Cet avis fut reçu avec grande joie; le roi et les leudes cédèrent la place, et les évêques présents se mirent en devoir de soulever le cercueil, mais sans plus de succès. Toutes leurs tentatives ayant échoué, ils convinrent que la résistance était invincible. Très-pieux roi, dirent-ils alors, nous croyons toujours pouvoir affirmer la réalité des visions par lesquelles le bienheureux Germain a lui-même demandé la translation de ses reliques. Cependant puisque ni votre celsitude, ni notre humilité n'avons pu réussir dans cette tâche, nous sommes d'avis que le bienheureux en réserve l'honneur aux religieux du monastère fondé par lui, et où il prenait plaisir à vivre. — Les moines s'approchèrent donc, à leur tour; mais leurs efforts longtemps redoublés n'amènèrent aucun ré-

sultat, et ils confessèrent leur impuissance. Le très-pieux roi mon père ne dissimulait plus sa douleur ; des larmes coulaient de ses yeux, et tous partageaient sa désolation, lorsque, du milieu de la foule, un homme éleva la voix. Si le très-clément seigneur notre roi, dit-il, daigne entendre la parole du plus humble de ses serviteurs, je crois avoir découvert la véritable cause de cette résistance inattendue. Non loin de la villa royale de *Palatiolum* (Palaiseau) au *pagus Parisiacus*, le monastère possède plusieurs petites villas. Or les hommes du fisc, enhardis par la puissance de votre celsitude, exercent en ce lieu une oppression et une tyrannie intolérables. Ils mettent à mort les habitants, dévastent les vignes et les moissons, les prés et les bois, s'emparent des troupeaux et exercent sur tout le territoire un véritable brigandage. C'est là, je crois, l'injustice que le bienheureux Germain veut faire réparer en ce jour. — A ces mots, mon père resta quelques instants pensif, puis il s'écria : Ce qui nous arrive en ce jour est vraiment une punition méritée. Le bienheureux Germain nous rappelle à l'exécution d'un devoir. Absorbé par d'autres soins, je n'ai pu m'occuper de faire cesser l'injustice. — Puis, déposant un gage sur le cercueil, il ajouta : Recevez, aujourd'hui, très-bienheureux Germain, notre villa de *Palatiolum* avec toutes ses dépendances, en réparation des violences et des injures qu'on y a exercées contre vous et contre votre famille monastique. En retour, je vous demande la faveur de pouvoir transporter votre corps sacré. — A peine eut-il prononcé ce serment, que le cercueil se laissa soulever par lui et par les seigneurs avec une telle facilité, qu'on eût dit qu'il n'avait plus aucune pesanteur. Les évêques, les clercs, toute l'assistance, d'un seul cri, entonnèrent le *Te Deum*. La joie, l'étonnement, la reconnaissance étaient au comble. Chacun voulait passer sous le cercueil ; ceux qui ne pouvaient y parvenir cherchaient à toucher l'extrémité des bâtons, ou du moins les vêtements des porteurs. On arriva ainsi à la nouvelle crypte, disposée derrière le maître-autel. Là, nouvelle difficulté : les bâtons adhérents au cercueil étaient trop longs pour passer par l'ouverture ; on proposa de les couper. Je crains, dit mon père, que cette opé-

ration ne se puisse faire sans détériorer le cercueil. — On allait donc prendre le parti de déclouer les bâtons, lorsque, sans qu'aucune main d'homme le touchât, le cercueil se détacha doucement lui-même de ses supports, et descendit en un clin d'œil au fond de la crypte. L'effroi fut général ; on croyait qu'en tombant le sarcophage aurait été brisé en mille pièces. Tous les regards se fixèrent sur la crypte ; le cercueil y était posé régulièrement à la place destinée pour le recevoir, et une suave odeur, s'exhalant des saintes reliques, remplit bientôt toute l'église. Je fis alors un acte d'enfant, qui causa un instant d'émotion. D'un bond, je sautai au fond de la crypte, et je considérai de mes yeux le cercueil miraculeusement déposé par le ministère des anges. La chute ne me fit d'autre mal que la perte de ma première dent de lait, qui tomba alors ¹. » Nous n'avons rien retranché à ce récit du fils de Pépin le Bref. Il porte avec lui, dans chaque détail, tous les caractères d'une parfaite authenticité. La donation de Palatiolum à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés est attestée par une inscription lapidaire, qui subsista jusqu'à la révolution de 1793. Placée à l'endroit même où le cercueil avait offert cette résistance prolongée, elle était conçue en ces termes : *Hic pausante sancto Germano, in die translationis, dedit ei rex Pippinus fiscum Palatiolum cum appendiciis suis omnibus* ².

Réponse
insultante
d'Astolphe
aux ambassa-
deurs français.

33. Cependant de nouveaux ambassadeurs avaient été envoyés à Astolphe pour essayer d'agir pacifiquement sur l'esprit de ce prince. Cette seconde démarche fut inspirée par le pape lui-même. Le *Liber Pontificalis* est formel à cet égard : *Christianissimus Francorum rex, sanctissimi pontificis obtemperans monitis, direxit suos missos Aistulfo propter pacis fœderu* ³. Non seulement les envoyés du roi très-chrétien devaient exclusivement proposer des mesures conciliatrices, mais ils avaient ordre d'offrir au prince lombard de riches présents, s'il voulait revenir à l'exécution des traités, *plura ei pollicitus est munera, ut tantummodo pacifice propria restitueret propriis* ⁴. De la part du pontife, une démarche de cette nature

¹ Bolland., *Act. S. Germani.*, 28 maii. — ² Félibien, *Hist. de Paris*, loc. cit. — ³ *Lib. Pontific.*; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1094. — ⁴ Id., *ibid.*, col. 1095.

était, si l'on peut ainsi parler, dans le rôle même du père commun des fidèles. Mais, de la part de Pépin le Bref, lequel n'était pas obligé à tant de ménagements, elle suppose, outre une visible déférence pour les conseils du pape, certaines difficultés intérieures dont Éginhard nous a livré le secret. Les résolutions adoptées à Quierzy-sur-Oise par la grande majorité des leudes et des seigneurs francs avaient soulevé des résistances partielles, il est vrai, mais énergiques. « Quelques-uns des plus nobles et des plus grands de la nation, dit Éginhard, se montrèrent tellement opposés à la volonté du roi, qu'ils déclarèrent leur intention formelle de le quitter et de retourner dans leurs domaines, si l'on donnait suite à l'entreprise ¹. » Une pareille hostilité, bien que circonscrite dans un petit nombre d'opposants, exigeait des précautions. Il fallait mettre dans tout leur jour la perfidie et l'arrogance d'Astolphe. Celui-ci, d'ailleurs, se sentait vraisemblablement plus à l'aise par l'opposition des seigneurs francs ; aussi renvoya-t-il les nouveaux ambassadeurs avec mépris. Cette fois, Pépin le Bref convoqua le ban de guerre, *generalem decrevit motionem* ², selon l'expression du *Liber Pontificalis*. Mais avant de franchir les Alpes à la tête de son armée, le roi se prêta encore aux désirs du pape, et essaya une dernière tentative d'accommodement. Pour la troisième fois donc des ambassadeurs allèrent trouver Astolphe à Pavie, lui portant les prières d'Étienne III et les adjurations de Pépin le Bref. Aux premières, le roi lombard répondit par des injures ; aux secondes, par des menaces contre « le très-excellent Pépin et tous les Francs ³. » Le *Liber Pontificalis*, qui nous donne ce dernier détail, est explicitement confirmé par les *Annales veteres Francorum* dont les paroles sont ainsi conçues : « Au dernier moment, les ambassadeurs de Pépin allèrent représenter à Astolphe que, choisi par la Providence divine pour être le défenseur de la sainte église romaine, le roi des Francs le suppliait de ne pas prolonger la persécution

¹ Eginhard, *Vit. Carol. Magn.*, cap. vi ; *Patr. lat.*, tom. XCVII, col. 30.

² *Lib. Pontific.*, col. 1096.

³ *Minas et indignationes pontifici et excellentissimo Pippino vel cunctis Francis direxit.* (*Lib. Pontific.*, loc. cit.)

contre le pape et de faire justice en restituant les domaines usurpés. Astolphe, enflé d'orgueil, éclata en injures contre le pontife, disant qu'il ne lui accorderait d'autre justice qu'un sauf-conduit pour retourner à son siège épiscopal. Les envoyés francs insisterent : Le roi Pépin, dirent-ils, entrera en Lombardie avec son armée ; il n'en sortira qu'après avoir fait rendre justice au bienheureux Pierre. — Et quelle justice ai-je à rendre ? demanda Astolphe. — Vous avez, répondirent les ambassadeurs, à restituer la Pentapole, Narni, Ceccano, et à réparer tous les dommages infligés au peuple romain. Si vous consentez à donner cette satisfaction au bienheureux Pierre, Pépin nous a chargé de vous promettre en son nom douze mille *solidi* d'or. — Astolphe resta insensible à toutes ces propositions et renvoya les députés avec des paroles hostiles ¹. » Après une pareille insulte à la nation franque et à son roi, l'armée se mit en marche, sous la conduite de Pépin en personne : le pontife Étienne III l'accompagnait.

Mort
du vénérable
Carloman.

34. Le pape et le roi avaient attendu à Vienne le retour des derniers ambassadeurs. La reine Berthe, ses deux fils et le prince-moine Carloman s'étaient rendus avec eux dans cette ville. Les modernes historiens ont pris plaisir à charger la mémoire de Pépin le Bref d'un crime odieux. Ils supposent que l'ancien duc d'Austrasie, dégoûté de la vie religieuse, aurait manifesté l'intention de rentrer dans le siècle et de revendiquer ses états. Pour se débarrasser d'un pareil compétiteur, Pépin le Bref l'aurait empoisonné. Cette calomnie s'échafaude sur le prétendu silence que les chroniques contemporaines auraient gardé « sur l'époque et le genre de mort de Carloman et de ses fils. » D'où l'on conclut « que la mémoire de Pépin ne fut jamais plus gravement accusée que par ce silence ². » Or, il est absolument faux que les chroniques

¹ *Veter. Annal. Francor.* ; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1416.

² Voici les paroles de M. le comte de Ségur (*Hist. des Carolingiens*, pag. 21) : « Étienne et Pépin résolurent la perte de Carloman. Ce moine-prince, retournant en Italie, fut arrêté et enfermé à Vienne ; il y disparut ainsi que ses enfants. Tous les historiens se taisent sur l'époque et le genre de leur mort, et la mémoire de Pépin ne fut jamais peut-être plus gravement accusée que par ce silence. » Un autre académicien, Gaillard, dans son *His-*

contemporaines aient gardé le silence qu'on leur attribue ; mais il est parfaitement vrai que nos modernes écrivains ne prennent guère la peine d'étudier les sources. Éginhard, dans sa chronique, s'exprime ainsi : « Le moine Carloman, frère du roi, demeura avec la reine Berthe dans la cité de Vienne. Avant que Pépin le Bref ne revint d'Italie, Carloman fut pris de la fièvre et mourut. Par ordre du roi, son corps fut porté au Mont-Cassin, où ce prince avait pris l'habit monastique ¹. » Voilà qui ne ressemble guère à une incarcération, ni à la tragédie domestique rêvée par les modernes historiens. Les *Annales veteres Francorum* ne se taisent pas plus qu'Éginhard sur l'époque et le genre de mort de Carloman. « Cette même année, y est-il dit, le prince Carloman de bonne mémoire émigra vers le Seigneur ². » Les Chroniques de Lorsch ne sont pas moins explicites : « Le moine Carloman, disent-elles, demeura avec la reine Berthe à Vienne, où il était tombé malade. Il languit plusieurs jours et mourut en paix ³. » Le renseignement fourni par la chronique de Lorsch nous explique le motif du séjour de Carloman à Vienne. Le prince-moine avait jusque-là accompagné le pape et le roi, dans l'intention de passer avec eux en Italie et de retourner au Mont-Cassin ; la maladie dont il fut atteint l'empêcha de continuer

voire de Charlemagne, tom. I, pag. 206, avait dit : « Pépin le Bref prit ombre de l'ascendant que son frère Carloman parut avoir dans ces circonstances, et il s'en vengea d'une manière indigne. De concert avec le pape et afin, disait-il, que ce sujet si zélé ne fût plus sujet que de son frère, il le fit enfermer dans un monastère à Vienne. Ce fut aussi alors qu'il fit raser et disparaître les enfants de Carloman. » M. Henri Martin, plus laconiquement, se contente d'écrire : « Karloman fut arrêté et enfermé dans un monastère à Vienne, où il mourut l'année suivante, et ses fils furent tonsurés et engagés dans les ordres. » (*Hist. de France*, tom. II, pag. 218.)

¹ *Karlomannus autem monachus, frater regis, qui cum Berthrada regina in Viennensi civitate remansit, priusquam rex de Italia revertetur febre correptus, diem obiit, cujus corpus jussu regis ad monasterium sancti Benedicti, in quo monachicum habitum susceperat, relatum est.* (Eginhard, *Annal.*, ad ann. 755 ; *Patr. lat.*, tom. CIV, col. 377.)

² *Eodem anno bonæ memoriæ Carlomannus monachus migravit ad Dominum.* (*Veter. Annal. Francor.* ; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1416.)

³ *Carlomannus monachus Vienna civitate remansit, una cum Bertrandane regina, infirmus, languebat dies multos, et obiit in pace.* (*Annal. Laurissenses*, ad ann. 755 ; *Patr. lat.*, tom. CIV, col. 378.)

sa route. Du reste, il aurait suffi aux écrivains modernes, pour s'édifier sur ce point, d'ouvrir les « Grandes chroniques de Saint-Denys, » dont le témoignage est exactement conforme à ceux d'Éginhard, des *Annales veteres* et des chroniques de Lorsch ¹. Enfin, Mabillon, dans son grand ouvrage des *Acta sanctorum* de l'ordre bénédictin, cite la chronique du Mont-Cassin, écrite par Léon d'Ostie, dont voici les paroles : « Le corps de Carloman fut mis par le roi son frère dans un cercueil d'or, et reporté avec d'autres présents au monastère de Saint-Benoit en Italie ². » La mémoire de Carloman est restée en bénédiction dans l'Église ; son nom est inscrit à la date du 17 août parmi les saints de la famille bénédictine. En 1628, ses ossements furent retrouvés dans une urne d'onyx, sous le maître-autel de l'église du Mont-Cassin, et exposés solennellement à la vénération des fidèles ³. Carloman n'eut qu'un seul fils, Drogo, qui suivit l'exemple paternel, renonça aux dignités de la terre, prit l'habit monastique et mourut saintement, sans que jamais Pépin le Bref ait eu la velléité d'attenter aux jours de ce jeune prince.

¹ « Charlemaines, le frère au roy, qui moine estoit, estoit venu en France pour empescher la besoigne l'apostole, si comme il est dit dessus, et demoura en la cité de Vienne avec sa serouige la royne Berthe. Là le prist une fièvre et fut mort avant que le roy feust retourné de Lombardie. Et le roy fist le corps de luy atourner et porter à Mon-Cassin où il avoit receu l'abit et fait profession. » (*Les grandes chroniques de France*, édit. Paulin Paris, tom. II, pag. 45.)

² *Ejus corpus in locello aureo, ab eodem germano, cum aliis muneribus, ad dictum monasterium in Casino remissum fuisse.* (Mabill., *Act. SS. Benedictin.*, sæcul. III, tom. II, pag. 129.— Cf. Leo Ost., *Chronic. Casinense*; *Patr. lat.*, tom. CLXXIII, col. 500.)

³ L'épithaphe suivante fut composée à cette occasion : *Corpus sancti Carolomanni regis, et monachi Casinensis, quem cluriorum reddidit cella quam regia, cucullus quam purpura, pedum quam sceptrum, obediencia quam imperium, e monasterio Viennensi, ubi cum apud Pippinum fratrem, Francorum regem, ad Italia pacem procurandam legatione fungeretur, vita functus est, huc transmissum, et ad sanctissimi parentis Benedicti positum, Simplicius Caffarellus, hujus sacri cœnobii abbas CXXVIII, ut quod honoris insigne repulit vivens reciperet mortuus, solemni pompa elevatum, in ornatiorem loculum reposuit, Kalendis Octobris, anno MDCXXVIII, pontificatus S. D. N. Urbani octavi anno VI, Philippo IV Hispaniarum rege catholico regnante.* (Mabill., loc. cit.; Cf. Bolland., 17 august.)

33. C'est ainsi qu'en dépit des récriminations du rationalisme moderne la famille carlovingienne servait Dieu et l'Église par la prière non moins que par l'épée. Le *Liber Pontificalis* nous a déjà fait connaître le rapide et brillant succès de la première expédition du roi des Francs en Italie. Commencée aux premiers jours du mois d'août 755, la campagne se termina au mois de septembre suivant, sous les murs de Pavie, par la soumission complète d'Astolphe. Nos chroniques nationales confirment et complètent le récit un peu trop laconique de la notice pontificale. « A l'approche de l'armée franque, dit le continuateur de Frédégaire, Astolphe convoqua toutes les troupes lombardes et vint se poster dans les défilés du val de Suze, *ad clusas quæ cognominatur valle Seuzana*. Il s'y entoura de retranchements et de défenses qui semblaient imprenables. Il se préparait ainsi à soutenir par les armes l'injustice et les violences qu'il avait exercées contre la république ¹, et contre le siège apostolique de Rome. Ces dispositions hostiles forcèrent le roi Pépin à s'arrêter avec le gros de ses forces à Maurienna (Saint-Jean-de-Maurienne). Un petit nombre de guerriers francs s'engagèrent dans les défilés, à travers les rochers et les gorges de la montagne. Ils accomplirent heureusement l'ascension, et parvinrent jusqu'au val de Suze. En voyant cette poignée d'hommes, Astolphe ne douta pas de la victoire ; il fit prendre les armes à tous ses lombards et vint fièrement engager la bataille. Les Francs ne pouvaient compter ni sur leurs forces ni sur aucune chance humaine de secours ; seulement ils invoquèrent Dieu et appelèrent le bienheureux apôtre Pierre à leur aide. Le combat s'engagea des deux côtés avec bravoure ; bientôt Astolphe, voyant plier les siens, tourna le dos : ce fut alors une déroute véritable. Toute l'armée lombarde, ducs, comtes, chefs et seigneurs, périt

Passage
des Alpes par
l'armée des
Francs.

¹ *Contra rempublicam et sedem Romanam apostolicam*. Ce terme de *république* employé, dans le même sens que lui donnaient les empereurs de Byzance, pour désigner les provinces de Ravenne, prouve que le continuateur de Frédégaire était parfaitement au courant de la langue diplomatique de son époque. D'ailleurs, comme sa chronique s'arrête à l'année 768, dix ans seulement après l'épisode qu'il raconte, on ne saurait mettre en doute la contemporanéité de son témoignage.

en ce lieu. Astolphe s'échappa avec peine, en gravissant un roc escarpé, et courut avec quelques survivants s'enfermer dans Pavie. Après cette victoire, qui était l'œuvre de Dieu seul, *patrata Deo victoria*, l'excellent roi Pépin, avec toute l'armée et la multitude des bataillons francs, traversa les Alpes. Le camp lombard, tout l'or et l'argent, tous les objets précieux renfermés sous les tentes, des richesses incalculables, tombèrent entre les mains des vainqueurs. On arriva de la sorte, ravageant le pays et livrant les citadelles aux flammes, jusque sous les murs de Pavie, dont on commença le siège. Astolphe, ne voyant plus aucun moyen d'échapper, fit demander la paix, par l'entremise du clergé et de quelques seigneurs francs ¹. Il promettait au roi Pépin de réparer par une satisfaction complète toutes les injustices dont il s'était rendu coupable envers l'église romaine et le siège apostolique. Il donna des otages et s'engagea par serment à ne jamais rien entreprendre contre la puissance des Francs, à ne renouveler aucune tentative d'hostilité contre le saint-siège ni contre la république romaine. Le roi Pépin était miséricordieux et clément : il consentit à laisser à Astolphe le royaume et la vie. De son côté, Astolphe n'épargna pas les présents ; il combla de richesses les *optimates* de l'armée franque. Les choses ainsi réglées, le roi Pépin fit escorter magnifiquement le pape Étienne III jusqu'à Rome : lui-même, avec ses guerriers et les trésors conquis sur les Lombards, il rentra heureusement, avec l'aide de Dieu, dans ses états ². » La victoire du val de Suze, cet exploit « dont la main de Dieu eut seule l'honneur, » est admirablement racontée par le continuateur de Frédégaire.

¹ Le docteur Mock fait judicieusement observer, à propos de ce passage, que le continuateur de Frédégaire, sans parler explicitement de l'intervention du pape dont le *Liber Pontificalis* fait ici une mention expresse (Cf. n° 11 de ce présent chapitre), ne l'exclut cependant point, mais au contraire la suppose, en attribuant les négociations de paix à l'entremise du clergé et des seigneurs francs, *per sacerdotes et optimates Francorum*. Dès que le pape était en personne dans le camp français, il ne pouvait y avoir aucune influence sacerdotale dont il ne fût l'initiateur et le chef. (Cf. *Donatio a Carolo Magno sedi Apost. oblata*, pag. 61.)

² *Fredegar., Chronic. contin.*, IV pars ; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 687.

L'apôtre saint Pierre combattit manifestement, en ce jour, sur les rochers des Alpes, en faveur des Francs qui venaient¹ le défendre, et qui invoquaient dans la mêlée son nom protecteur. Les *Annales veteres* se contentent d'enregistrer le succès définitif sans autre détail, mais elles sont plus explicites sur les conditions de la paix. « Le roi Astolphe, disent-elles, promet de restituer entièrement tout ce qu'il avait pris à saint Pierre. Il remit par gage, *per vadium*, et par la tradition de la main, *per manus*, aux négociateurs francs la Pentapole, Narni, Ceccano, et tout le reste de ce qu'il devait à saint Pierre. Il compta au roi Pépin une somme de trente mille *solidi*, s'engageant de plus à lui en payer cinq mille comme tribut annuel. Ces diverses clauses furent jurées sous la foi du serment par Astolphe, ainsi que par tous ses *optimates* et tous les nobles lombards. Afin d'en assurer l'exécution, Pépin reçut en qualité d'otages quarante des principaux seigneurs de Lombardie. Il donna alors au pape, *tradens ei*, Ravenne, la Pentapole, Narni, Ceccano avec toutes leurs dépendances, puis, ayant reçu la bénédiction du seigneur apostolique, qu'il renvoya en paix à Rome, il revint lui-même victorieux dans ses états¹. » Dans ces paroles du chroniqueur national nous avons l'instrument authentique d'investiture qui constitue les papes légalement souverains. Pépin le Bref, maître de la vie et du royaume d'Astolphe, laisse à ce prince l'une et l'autre, mais il en reçoit, par la double tradition du « gage et de la main, » Ravenne, la Pentapole, Narni, Ceccano avec toutes leurs dépendances. Dès lors ces quatre domaines passent, par voie de conquête, au roi des Francs ; ils lui appartiennent au double droit de la victoire et de la cession faite par le vaincu. Pépin le Bref en est légitime possesseur : il peut les garder s'il lui plaît, ou les rétrocéder à qui lui conviendra. Il prend ce dernier parti : fidèle à la promesse de donation rédigée dans l'assemblée de Quierzy-sur-Oise, il

¹ *Veteres annal. Francor.*; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1416. *Haistulphus ter-ritus per manus Pentapolim, Narnias, Cecanum, et reliqua debita quæ sancto Petro debuerat, missis domini Pipini regis per vadium reddidit.... Pipinus vero accepta benedictione domni apostolici in pace eum abire permisit, tradens ei Ravennam, Pentapolim, Narnias, Cecanum et quidquid in illis partibus continebatur.*

rétrocède au pape Étienne III les provinces qu'Astolphe vient de lui abandonner à lui-même. En vertu de cette investiture, le pape est substitué réellement « au droit de souveraineté » sur ces provinces, tel que Pépin le Bref le tenait d'Astolphe, tel qu'Astolphe lui-même l'avait possédé par voie de conquête ou d'usurpation à main armée. Ce n'est donc pas seulement « le domaine utile, » comme le prétendent certains auteurs, qui résulte pour les papes de la donation de Pépin le Bref, mais très-réellement « un droit de souveraineté. » L'étendue du territoire donné, n'est pas non plus laissée dans le vague; elle est au contraire parfaitement déterminée par la désignation de Ravenne, la Pentapole, Narni et Ceccano. Enfin, ce n'est point seulement Anastase, ou le *Liber Pontificalis*, qui enregistre le document authentique ¹, c'est l'écrivain national des Francs, l'auteur des *Annales veteres Francorum*, dont la véracité ne saurait être l'objet d'aucune suspicion ².

¹ Voir, au n° 15, note 1 de ce présent chapitre, ces diverses objections, formulées contre l'authenticité de la donation de Pépin le Bref au saint-siège. Il y est dit en dernier lieu : « Anastase, qui a parlé de ces donations, devait être assez mal informé; Éginhard, qui devait l'être mieux, n'en dit pas un mot. » Par Anastase, on désigne le *Liber Pontificalis*, dont Anastase est le premier éditeur mais nullement l'auteur. Or, les *Annales veteres* viennent de nous prouver l'exactitude des renseignements fournis par cette source. Quant au prétendu silence d'Éginhard, il est impossible de ne pas admirer une fois de plus la légèreté de nos écrivains français. Éginhard parle très-expressément de la donation de Pépin le Bref, à l'occasion de la seconde campagne de ce prince en Italie. Voici ses paroles : *Heistulfus rex Langobardorum, quanquam anno superiore obsides dedisset, et de reddenda sanctæ Romanæ ecclesiæ justitia, tam se quam optimates suos jurejurando obstrinxisset, nihil de promissis opere complevit. Propter hoc, Pippinus rex iterum cum exercitu Italiam intravit, et Heistulfum in Papiæ civitate se includentem obsedit, et obsidione ad impletionem promissorum suorum compulit. Redditamque sibi Ravennam et Pentapolim et omnem exarchatum ad Ravennam pertinentem ad sanctum Petrum tradidit.* (Eginhard., *Annal.*, ann. 756; *Patr. lat.*, tom. CIV, col. 377.) Voilà comment « Éginhard, qui devait être mieux informé qu'Anastase, n'a pas dit un mot » de la donation de Pépin le Bref!

² La donation de Pépin le Bref a été si souvent contestée, au nom de ce qu'on est convenu d'appeler la science moderne, que nous croyons devoir insérer ici le jugement d'un des plus savants historiens de notre époque. « Pépin après avoir battu deux fois les Lombards au pied des Alpes, dit M. Fauriel: enferma deux fois Astolphe dans Pavie, l'y assiégea deux

§ III. Seconde donation de Pépin le Bref au saint-siège.

36. Le pape Étienne III, en se séparant de Pépin le Bref, n'avait pas la même confiance que ce dernier à la sincérité des promesses du roi lombard. Il eût voulu que l'armée franque attendît pour quitter l'Italie l'exécution des clauses du traité. Mais le roi victorieux, comptant sur la terreur qu'il avait inspirée et se flattant que la leçon ne serait pas perdue, ne consentit point à prolonger davantage son séjour au delà des monts. L'approche de l'hiver pressa son départ. Il prit soin d'ailleurs de faire escorter le pontife par une troupe nombreuse de Francs, sous la conduite du prince Hiéronyme, fils de Charles Martel. L'abbé de Saint-Denis, chapelain du palais, Fulrad, accompagnait le pape. Le *Liber Pontificalis* nous a décrit l'enthousiasme des Romains en cette circonstance.

Retour
trionphal d
pape à Rome.
Perfidie
d'Astolphe.

fois, et le réduisit à la nécessité de souscrire toutes les conditions qu'il voulut lui imposer. Les deux principales de ces conditions furent : 1^o De ne plus envahir hostilement le territoire romain et de ne plus faire la guerre ni aux papes ni au peuple de Rome ; 2^o de reconnaître désormais la domination des Francs, de leur payer tribut, et de céder immédiatement à Pépin toutes les villes et toutes les terres de la juridiction romaine actuellement occupées par les Lombards. Ces villes et ces terres avaient été jusque-là censées appartenir à l'empire grec et avoir été prises sur lui. Dès l'instant où Pépin eut contraint Astolphe à les lui céder, il les regarda comme sa conquête propre et directe, comme une propriété acquise par la victoire et dont il avait le droit de disposer. Il en disposa en faveur de l'Église ; il fit aux papes, dans la personne d'Étienne III, cette fameuse donation sur laquelle on a tant et si mal à propos disserté, comme si cet événement n'était pas en lui-même aussi simple et aussi vraisemblable que tout autre des mêmes temps, ou n'était pas aussi bien attesté. Il y aurait plutôt lieu à disputer sur l'étendue de cette donation ; mais c'est un point secondaire auquel je n'ai pas besoin de m'arrêter : il me suffit de dire qu'elle comprenait à peu près ce qui a formé depuis l'État romain. Ce fut en vertu même de cette donation que les pays dont il s'agit passèrent de l'empire à l'Église, et que l'autorité temporelle de celle-ci, qui n'avait été jusque-là qu'une autorité de fait, subordonnée au moins nominale à celle des empereurs de Constantinople, devint une autorité indépendante, ayant dans un nouvel ordre de choses sa raison et son droit. L'intervention de Pépin et des Francs dans les démêlés entre les Lombards et les papes ne se borna pas à donner des terres et le pouvoir temporel à ces derniers ; elle assura de plus l'indépendance politique de Rome. » (Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, tom. III, pag. 241-243.)

Étienne, conduit au milieu des transports de joie et des chants d'allégresse dans la basilique vaticane, rendit à Dieu et à son apôtre Pierre de solennelles actions de grâces. Quelques jours à peine séparèrent ce retour triomphal des angoisses les plus terribles. Non-seulement Astolphe refusa d'évacuer la Pentapole et l'exarchat ¹, mais il redoubla d'oppression et de tyrannie envers la population de ces provinces. Les plaintes arrivèrent de toutes parts, et quand l'escorte française quitta Rome, Fulrad fut chargé par le pape d'une lettre ainsi conçue : « Aux seigneurs et très-excellents fils, Pépin, roi et notre *compater* spirituel, ainsi qu'aux deux rois Charles et Carloman patrices des Romains, Étienne pape. Nous eussions vivement désiré, très-précéllents fils, que votre retour en France fût différé jusqu'à l'exécution des clauses du traité de paix ². Vous avez, en ce qui vous concerne, vous, notre *compater* spirituel, ainsi que vos très-doux fils, dignement répondu à la faveur du Dieu qui vous a donné surnaturellement la victoire. Vous avez, dans la mesure de votre puissance, exigé que justice fût rendue au bienheureux Pierre, et ainsi votre munificence a confirmé la charte de donation précédemment souscrite ³. Mais ce que nous avons prédit

¹ La Pentapole prenait son nom des cinq villes dont elle était composée, Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia et Ancône. Les principales cités de l'exarchat étaient Ravenne, Adria, Ferrare, Imola, Faenza, Forli. La donation de Pépin le Bref au pape comprenait en tout vingt-deux villes avec leurs dépendances, outre le duché romain, qui cessait de relever de l'empereur et passait en droit, comme il l'était auparavant de fait, sous la souveraineté du saint-siège.

² Cette parole du pape établit clairement que les deux jeunes princes, Charles, qui fut depuis Charlemagne, et son frère Carloman, avaient accompagné le roi leur père dans sa première campagne en Italie.

³ *Nosterque spiritalis compater et vos dulcissimi filii, quemadmodum misericors Deus noster celitus victorias vobis largiri dignatus est, justitiam beati Petri in quantum potuistis, exigere studuistis, et per donationis paginam restituendum curavit bonitas vestra.* (*Codex Carolinus, Epist. Steph. pap., n° 6; Patr. lat., tom. XCVIII, col. 104.*) Nous avons ainsi, sous la plume du pape Étienne III, la confirmation du récit de la victoire miraculeuse du val de Suze, et une allusion manifeste à la promesse de donation, *paginam donationis*, rédigée à Quierzy-sur-Oise. On sait que le *Codex Carolinus* est la collection authentique, faite par ordre de Charlemagne, de toutes les lettres pontificales adressées aux princes carlovingiens depuis Charles Martel inclusivement.

de la malice et de la perfidie d'Astolphe ne s'est que trop réalisé. Le roi lombard se joue des serments les plus solennels : malgré ses promesses écrites et signées, il n'a pas permis qu'une palme de terrain fût rendue au bienheureux Pierre, à la sainte église de Dieu, à la république romaine. Depuis le jour où j'ai pris congé de vous, il n'a cessé de multiplier les outrages et l'oppression, au point que si les pierres pouvaient parler elles crieraient vengeance. A la suite de ces nouvelles afflictions, j'ai failli retomber dans la cruelle maladie qui m'atteignit en France. Je ne puis, très-excellents fils, retenir mes larmes, quand je songe à notre dernière entrevue et aux craintes que je vous exprimais sur le résultat définitif, pendant que vous acceptiez sans défiance les promesses illusoire, les serments hypocrites d'un pervers. Je suis donc revenu au sein de mon troupeau, parmi le peuple qui m'est confié ; mais la juste réparation qu'attendait le bienheureux Pierre n'a point eu lieu. Tous les chrétiens comptaient fermement sur la justice que le prince des apôtres allait obtenir par la puissance de votre bras, à la suite de l'éclatant miracle qui a illustré votre règne, quand notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, par l'intercession de saint Pierre dont il vous a constitués les défenseurs, daigna vous accorder une telle et si fameuse victoire. Et maintenant, la page de donation souscrite par vous en faveur du bienheureux Pierre, de la sainte Église et de la république romaine, cette page, qui assurait la restitution des cités et des provinces envahies, est déchirée par la mauvaise foi et la fourberie du roi lombard. Je vous en conjure, fils très-excellents et bénis de Dieu, au nom de notre divin Sauveur, au nom de sa sainte et glorieuse mère Marie toujours vierge, au nom du bienheureux prince des apôtres qui vous a sacrés de l'onction royale, faites exécuter la donation que vous avez offerte à votre protecteur et à notre seigneur le bienheureux Pierre, faites rendre et livrer à la sainte Église de Dieu tout ce que vous lui avez donné. Désormais ne croyez plus aux protestations captieuses, aux mensonges d'un roi qui vient de manifester ainsi sa méchanceté et sa fourberie. Notre fils, Fulrad, votre conseiller fidèle, et tous ceux qui l'ont accompagné ici vous diront de vive voix

le détail de nos tribulations et de nos souffrances. Hâtez-vous de prendre en main la cause du bienheureux Pierre, afin que, toujours victorieux en cette vie, vous méritiez par l'intercession du prince des apôtres les joies de l'éternité. Adieu, très-excellents fils ¹. »

Le *Codex Carolinus*.

37. Cette lettre d'Étienne III, qui confirme explicitement la promesse de donation de Quierzy-sur-Oise et la réalité de l'investiture du pouvoir temporel faite à Pavie par Pépin le Bref en faveur du saint-siège, est un monument d'une incontestable authenticité. Elle fait partie, sous le numéro VI, du fameux *Codex Carolinus*, encore aujourd'hui conservé en original à la bibliothèque impériale de Vienne. En 791, Charlemagne fit transcrire toutes les lettres adressées par les souverains pontifes à son aïeul Charles Martel, à son père Pépin le Bref, à lui-même et à son frère Carloman, « afin, disait-il, que cette collection précieuse, dont quelques pages étaient déjà menacées de périr soit par l'incurie de ses prédécesseurs, soit par la vétusté, fût conservée tout entière aux âges futurs ². »

Pillage et dévastations des Lombards dans la province romaine.

38. Le départ de l'escorte franque et de ses deux chefs, le prince Hiéronyme et l'archichapelain Fulrad, ne fit qu'accroître l'insolence d'Astolphe. Les troupes lombardes paraissaient jusque sous les murs de Rome, dévastant et pillant un territoire désarmé. On était alors aux derniers jours de décembre de l'an 754. Le pape expédia en toute

¹ *Codex Carolin.*, loc. cit., col. 103-106.

² Voici le prologue de cette précieuse collection. A | Ω *Regnante in perpetuum Domino et Salvatore nostro Jesu-Christo, anno incarnationis ejusdem Domini nostri DCCXCI, Carolus excellentissimus et a Deo electus rex Francorum et Langobardorum ac patricius Romanorum, anno felicissimo regni ipsius XXIII, divino nutu inspiratus, sicut ante omnes qui ante eum fuerunt sapientia et prudentia eminet, ita in hoc opere utilissimum sui operis instruxit ingenium, ut universas epistolas quæ tempore bonæ memoriæ domni Caroli avi sui, nec non et gloriosi genitoris sui Pippini, suisque temporibus de summa sede apostolica beati Petri apostolorum principis, seu etiam de imperio, ad eos directæ esse noscuntur, eo quod nimia vetustate et per incuriam jam ex parte dirutas atque deletas conspexerat, denuo memorabilibus membranarum summo cum certamine renovare ac rescribere decrevit. — Incipiens igitur, ut supra diximus, a principatu præfati principis Caroli avi sui, usque præsens tempus, ita omnia exarans, ut nullum testimonium sanctæ Ecclesiæ profuturum suis deesse scriptoribus videatur, ut scriptum est : Sapientiam omnium antiquorum exquiret sapiens. (Cod. Carolin., Præfat.; Patr. lat., tom. XCVIII, col. 52.)*

hâtel'évêque de Nomentum, Villarius, l'un de ceux qui l'avaient accompagné dans son voyage en France. La lettre pontificale que Villarius était chargé de remettre à Pépin le Bref, et à ses deux fils Charles et Carloman, non moins pressante que la première, avait un accent plus majestueux encore, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, plus souverainement apostolique. « Le roi des rois, le seigneur des seigneurs, disait le pontife, a constitué votre bonté très-excellente au-dessus de la multitude des nations et de la foule des peuples, uniquement pour exalter par vous la sainte Église. Il aurait pu, par tous les autres moyens dont sa Providence dispose, venger l'honneur de cette Église sainte et faire rendre justice au prince de ses apôtres. Mais il a voulu mettre à l'épreuve votre dévouement : c'est dans ce dessein que sa miséricorde a dirigé notre infortune près de vous, notre *compater* spirituel et nos très-doux fils, alors que, dans l'épuisement de nos forces physiques et dans les douleurs de notre âme, nous avons entrepris ce lointain voyage. Nous partîmes, affrontant les neiges, le froid, les avalanches, les torrents débordés, enfin les périls d'une traversée de montagnes dans la plus rigoureuse saison. Tout fut oublié lorsque, parvenu en votre présence tant désirée, il nous fut donné de déposer entre vos mains la cause du prince des apôtres. Vous avez prêté à nos supplications une oreille favorable ; vous avez promis au bienheureux Pierre de lui faire rendre justice. Vrais fidèles de Dieu, sans arrière-pensée et avec l'intention la plus pure, vous vous êtes armés pour la défense de l'Église. C'est alors que ce Dieu dont la puissance écrase la guerre et force les gros bataillons, ce Dieu qui humilie les superbes et exalte les humbles, manifesta à votre bonté et à tous les chrétiens la justice de la cause apostolique par un miracle éclatant, dont le souvenir restera à jamais glorieux. Les ennemis du Christ et de la sainte Église se fiaient à leur féroce bravoure : d'un pied rapide, ils s'élançaient pour verser le sang : ils fondirent en masses énormes sur une poignée de vos soldats. Par la main du bienheureux Pierre, le Dieu des armées vous donna la victoire : des légions innombrables, écrasées par quelques hommes, apprirent, en mordant la

poussière, le sort réservé aux ennemis du prince des apôtres. Ce n'est pas la main de l'homme, mais celle de Dieu, qui tient le glaive des batailles. Désespérant alors du succès de ses intrigues, le perfide Astolphe, de concert avec les chefs lombards, eut recours aux promesses hypocrites, aux protestations illusoires, au parjure. Hélas ! pourquoi faut-il que vous ayez, fils très-excellents, laissé par lui surprendre votre religion et ajouté plus de foi aux serments de ce fourbe qu'aux avis de notre expérience ? Ce fut pour nous l'occasion d'une profonde douleur. Pourquoi votre bonté refusa-t-elle alors de nous croire ? Aujourd'hui l'événement ne justifie que trop nos prévisions. Vous savez déjà, par votre conseiller le prêtre Fulrad et par les Francs qui l'accompagnaient, que non-seulement Astolphe n'a pas restitué au bienheureux Pierre une seule palme de territoire, mais qu'il a donné à tous ses officiers l'ordre de dévaster les domaines appartenant à l'église de Rome. Déjà dans toutes les cités, dans toutes les campagnes, ce pillage sacrilège est commencé. Maintenant, très-excellents fils bénis de Dieu, je vous en supplie, voyez les larmes de la sainte Église, et reprenez en main la cause du bienheureux Pierre. A ce prince des apôtres, vous avez fait une promesse de donation, que votre signature rend inviolable ¹. Le *chirographum* que Pierre tient de vous, il le conserve : un jour, il le produira devant le juge souverain des vivants et des morts, qui viendra aux lieux de l'incendie final demander à chacun compte de ses serments accomplis ou violés. Notre révérendissime frère et coévêque Villarius, chargé de vous remettre ce message, vous dira de vive voix l'imminence du péril qui nous menace et la nécessité où nous sommes de compter sur un prompt secours. Que la grâce divine garde vos excellences saines et sauves. Adieu ². »

Siège
de Rome par
Astolphe.

39. Le péril était vraiment extrême. Astolphe avait attendu que l'hiver et toutes ses rigueurs eussent fait des Alpes une barrière

¹ Le lecteur a déjà compris que ces expressions, ainsi que d'autres analogues, dont les lettres d'Étienne III aux princes francs sont comme parsemées, se rapportent toutes à la promesse de donation faite à Quierzy-sur-Oise.

² *Codex Carolinus*, n° 7 ; *Epist. Stephan. III ad Pippin. Carol. et Carolomann.* ; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 107-111.

infranchissable aux guerriers de Pépin le Bref. Le 1^{er} janvier 755, à la tête d'une armée formidable, il vint assiéger la ville de Rome. Le blocus fut si étroit que, durant cinquante-cinq jours, le pape ne put réussir à faire passer à travers les lignes ennemies aucun des messages qu'il adressait en France. Le 24 février Georges évêque d'Ostie avec le comte Thomaric d'une part, et de l'autre, l'abbé Warnehaire (Garnier), chargé par Pépin le Bref d'une mission à Rome, parvinrent enfin à s'échapper de la ville assiégée. Ils emportaient en *duplicata* deux lettres pontificales adressées au roi et à la nation des Francs. La première était conçue en ces termes : « Aux seigneurs très-excellents les rois Pépin, Charles et Carloman, patrices des Romains, et à tous les évêques, abbés, prêtres ou moines, ainsi qu'aux glorieux ducs, comtes et à toute l'armée du royaume et province des Francs, le pape Étienne, ainsi que tous les évêques, prêtres, diacres, ducs, *cartularii*, tribuns, peuple et armée de Rome, tous réduits au comble de la détresse. — Les larmes coulent de nos yeux, parce que « de toutes parts les angoisses nous environnent ; parce que nous ne voyons plus de moyens de salut¹. » Vous savez, très-chrétiens fils, comment le roi des Lombards, l'impie Astolphe, au mépris des serments les plus solennels, a refusé d'accomplir les conditions de la paix. Il a poussé plus loin ses attentats. Le jour même des calendes de janvier, son armée venue de Toscane s'est donné rendez-vous avec celle de Bénévent sous les murs de Rome. Le roi parjure et le duc son allié ont commencé le siège. Les troupes de Bénévent occupent tout le pourtour de l'enceinte depuis la porte Saint-Pierre jusqu'à celles de Saint-Pancrace et de Porto (*Portuensis*). Astolphe avec ses lombards garde toutes les autres ; il s'est établi de sa personne vis-à-vis la porte Salaria. Ses hérauts d'armes viennent vingt fois le jour crier sous les remparts : Ouvrez-moi la porte Salaria, laissez-moi entrer pacifiquement dans la ville, livrez-moi votre pontife et la paix vous est assurée. — Les Bénéventins campés à Saint-Jean-porte-Latine, à Saint-Paul-hors-les-murs, ont pillé et incendié tout

¹ Dan., XIII.

ce qui se trouvait sous leur main, détruisant les maisons jusqu'aux fondements, brûlant les églises, les images et les statues des saints ¹. Ils ont poussé leurs abominables profanations jusqu'à jeter dans les marmites (*folles*), avec la viande pour le repas, les hosties saintes, le corps eucharistique de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les linges sacrés, les voiles, les tentures des autels servent au pansage des chevaux. Les religieux, arrachés à leurs monastères, ont eu le corps déchiré par les fouets, quelques-uns sont morts sous les coups. Les vierges consacrées au Seigneur ont souffert plus que la mort, livrées à la brutalité de la soldatesque. Toutes les *domus-cultæ* appartenant au bienheureux Pierre ont été la proie des flammes; toutes les propriétés suburbaines ont eu le même sort; les vignes ont été déracinées, tout est dévoré: il ne reste rien ni à la sainte Église ni à aucun particulier. Le fer et le feu ont emporté hommes et choses. Enfants, vieillards, hommes, femmes, la population en masse a été égorgée; le peu qui survit est captif. Les petits enfants, arrachés au sein de leurs mères, étaient égorgés avec elles par les féroces Lombards. Il y a cinquante-cinq jours que nous sommes assiégés. Les assauts se renouvellent jour et nuit avec une incroyable fureur. Les murailles sont ébranlées par les balistes et par d'autres engins, d'invention récente, que l'ennemi met en usage contre nous. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, le succès couronnait ses efforts, Astolphe a juré de ne pas laisser un seul romain vivant. Ses lombards nous crient à chaque instant: Vous êtes cernés cette fois. Que les Francs viennent aujourd'hui vous arracher de nos mains! — La cité de Narni, cédée par vous au bienheureux Pierre, a été envahie et spoliée comme les autres. Et maintenant, cette lettre, arrosée de sang et de larmes, que nous vous adressons, arrivera-t-elle à sa destination? Nous essayons de

¹ *Sacratissimas sanctorum imagines in ignem projicientes*. Ce détail n'est pas sans importance. Il ferait supposer que, d'accord avec l'empereur Constantin Copronyme, les Lombards affichaient le vandalisme des iconoclastes. On pourrait dès lors conjecturer qu'Astolphe, dans son entreprise sacrilège, agissait comme auxiliaire de l'empire byzantin. Nous verrons bientôt la conjecture se vérifier par des documents plus explicites.

vous la faire parvenir par la voie de mer. Ne nous abandonnez pas, si vous voulez que le Dieu vivant ne vous abandonne pas lui-même. L'heure est venue de nous apporter le salut. Sauvez-nous, fils très-chrétiens, avant que nous périssions. Toutes les nations qui ont eu recours à l'invincible protection des Francs ont été sauvées. Jamais vous ne refusez votre appui à une juste cause : n'y aurait-il que la sainte Église de Dieu et son peuple qui eussent en vain fait appel à votre secours ? Considérez, bien-aimés fils, je vous en conjure au nom du Dieu vivant, considérez que notre sort, les âmes de tous les Romains dépendent, après Dieu lui-même et le prince des apôtres, de vous seuls. Si nous venons à périr, c'est vous qui en aurez assumé la responsabilité. Oui, très-chrétiens fils, il vous sera, au tribunal du souverain juge, demandé compte de nous tous, si, plaise à Dieu qu'il n'en soit rien ! nous venons à périr. Agissez donc sur-le-champ, et délivrez-nous, afin que vous puissiez dire au jour du jugement final : Bienheureux Pierre, prince des apôtres et notre seigneur, nous voici, nous vos serviteurs fidèles. Nous avons consommé notre course en vous gardant fidélité. L'Église de Dieu, qui vous fut confiée par Jésus-Christ, a été par nos mains arrachée à ses persécuteurs. Recevez sains et saufs ces Romains dont vous nous aviez recommandé l'existence ; ils nous doivent la vie, ce sont vos enfants, nous vous les offrons à vous qui fûtes leur père. — Et ainsi le juge suprême multipliera pour vous les prospérités en ce monde, jusqu'à ce qu'il prononce sur vous la parole de bénédiction qui retentira dans les siècles éternels : « Venez, les bénis de mon Père, prenez possession du royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde ¹. »

40. Nous ne nous arrêterons pas à relever, au point de vue purement littéraire, la magnificence de ce langage apostolique. Pierre, toujours vivant dans ses successeurs, parle aux rois et aux peuples chrétiens ; en passant par des interprètes mortels, sa voix ne perd rien de sa grandeur et de sa majesté. Ses accents irritent la délicatesse des hommes de notre âge et blessent les préjugés de quelque secte

Lettre
solennelle
adressée au
nom de saint
Pierre à toute
la nation des
Francs.

¹ *Codex Carolin.*, VIII et IX ; *Patr. lat.*, tom. III, col. 121.

surannée ¹. Qu'importe ? C'était au bienheureux Pierre prince des apôtres que Pépin le Bref avait fait la promesse de donation, datée de Quierzy-sur-Oise ; c'était au nom du bienheureux Pierre prince des apôtres que les ambassadeurs francs, à trois reprises différentes, avaient revendiqué près d'Astolphe les provinces usurpées ; c'était le bienheureux Pierre prince des apôtres qui avait, par la main d'Étienne, sacré Pépin le Bref et ses deux fils ; c'était pour défendre la cause du bienheureux Pierre prince des apôtres que l'armée franque avait traversé les Alpes ; c'était le bienheureux Pierre prince des apôtres qui avait remporté la victoire par la main des Francs au val de Suze ; enfin c'était au bienheureux Pierre prince des apôtres, en la personne d'Étienne son successeur, que Pépin le Bref, exécutant à Pavie la promesse de Quierzy-sur-Oise, avait donné l'exarchat et la Pentapole arrachés par la conquête au pouvoir d'Astolphe. Dans le langage diplomatique de cette époque, vrai langage de foi catholique, contracter avec un pape c'était contracter avec le bienheureux Pierre, vicaire de Jésus-Christ ici-bas. Étienne avait donc le droit d'adresser, pour être lue dans l'assemblée nationale des Francs, cette autre lettre rédigée au nom du prince des apôtres : « Pierre, appelé à l'apos-

¹ Voici, à propos des lettres d'Étienne III au roi et à la nation des Francs, les réflexions de Fleury : « Le pape usant dans cette extrémité d'un artifice sans exemple devant ni après dans toute l'histoire de l'Église, écrivit au roi et aux Français une lettre au nom de saint Pierre, le faisant parler lui-même comme s'il eût encore été sur la terre.... Cette lettre est pleine d'équivoques, comme les précédentes. L'église y signifie non l'assemblée des fidèles, mais les biens temporels consacrés à Dieu, le troupeau de Jésus-Christ sont les corps et non pas les âmes ; les promesses temporelles de l'ancienne loi sont mêlées avec les spirituelles de l'évangile et les motifs les plus saints de la religion employés pour une affaire d'état. » (*Hist. eccles.*, livr. XLIII, chap. XVII.) Après cette diatribe du judicieux Fleury, nos écrivains rationalistes se sont donné carrière. M. le comte de Ségur affirme qu'Étienne III « prétendait avoir reçu de saint Pierre lui-même la lettre adressée aux Francs, » et M. H. Martin ajoute que « cette jonglerie tant soit peu sacrilège eut un plein succès. » (Ségur, *Hist. des Carolingiens*, pag. 24 ; H. Martin, *Hist. de France*, tom. II, pag. 321.) Pour faire justice de ces calomnies, il eût suffi de reproduire la lettre d'Étienne III, ce que ni Fleury ni les deux auteurs modernes n'ont pris la peine de faire.

tolat par Jésus-Christ fils du Dieu vivant qui, régnant avant tous les siècles avec le Père et l'Esprit-Saint, s'est incarné et fait homme dans les derniers temps pour le salut de tous, nous a rachetés par son sang précieux, accomplissant les décrets de miséricorde éternelle, lui qui mettait aux jours du Testament ancien sa parole sur les lèvres des prophètes, et qui a daigné sous la loi nouvelle m'élire moi-même pour asseoir sur la pierre inébranlable l'Église catholique, apostolique et romaine, chef de toutes les églises, moi donc Pierre et Étienne pape de cette sainte église de Rome, afin que la grâce et la puissance du Seigneur éclatent dans la délivrance du peuple romain confié à notre garde, nous nous adressons à vous, hommes très-excellents et très-glorieux rois Pépin, Charles et Carloman, aux très-saints évêques, abbés, prêtres et religieux, ainsi qu'aux ducs, comtes, à toute l'armée et à toute la nation des Francs. — Quand la clémence divine fit choix de ma personne, elle me constitua, moi, Pierre apôtre, comme l'illuminateur du monde entier, *docete omnes gentes*¹. Ainsi, humble serviteur que j'étais, il me fut ordonné de paître tout le troupeau spirituel du Seigneur, *pasce oves, pasce agnos*²; il me fut dit encore : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle; je te donnerai les clefs du royaume des cieux; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié au ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux³. » Dès lors, en vertu de l'ordre établi par Dieu même, quiconque ici-bas suit la doctrine que j'enseigne obtient la rémission de ses péchés. Or, l'illumination de l'Esprit-Saint a brillé dans vos cœurs, vous êtes devenus en embrassant l'Évangile les adorateurs de la sainte et unique Trinité; dès lors vos espérances de rétribution céleste ont pour fondement votre union avec l'église apostolique de Rome. Voilà pourquoi, moi, Pierre, apôtre de Dieu, je vous ai choisis pour mes fils adoptifs, vous donnant la mission de protéger contre ses persécuteurs la cité romaine dont le peuple m'a été confié

¹ Matth., xxviii, 19. — ² Joan., xxi, 16-17. — ³ Matth., xvi, 18-19.

par Dieu, la basilique où repose mon corps. A vous donc il appartient de les défendre contre les races ennemies, de délivrer la sainte Église de l'intolérable oppression des Lombards. N'ayez pas d'autres sentiments, très-aimés fils, tenez cette lettre qui vous est transmise en mon nom comme la parole que je vous adresserais si j'étais encore vivant et que je parusse dans ma chair mortelle en votre présence ¹. En vertu de la promesse d'assistance qui nous a été donnée par notre Dieu et Rédempteur le Seigneur Jésus, c'est vous, le peuple franc, que nous avons choisi de préférence à toutes les autres nations pour notre peuple. Voilà pourquoi, vous parlant par cette missive comme par une énigme transparente, *tanquam in ænigmatè*, je vous rappelle vos engagements écrits, *firma obligatione*, et vous conjure de m'assister, vous les rois très-chrétiens Pépin, Charles et Carloman, avec tout l'ordre sacerdotal, évêques, abbés, prêtres et moines, ainsi que les ducs, comtes et le peuple entier du royaume des Francs. Bien que je ne sois plus vivant en ma chair, je ne cesse pas d'être présent en esprit au milieu de vous, et je vous répète la parole évangélique : *Qui suscipit prophetam in nomine prophetæ, mercedem suscipit prophetæ* ². Notre dame et reine, la mère de Dieu, Marie toujours vierge vous adressé les mêmes vœux, de concert avec les trônes, les dominations, toute la milice céleste des anges, les chœurs des martyrs, les confesseurs et tous les élus. Défendez la ville de Rome, l'Église de Dieu, contre la persécution des Lombards. Si vous écoutez ma voix, la récompense ne vous fera point défaut : aidés par mon intercession, vous triompherez ici-bas de tous vos ennemis, votre règne sera long et glorieux sur la terre. Refuser votre secours à la cité de Rome et à l'Église sainte de Dieu, serait vous éloigner vous-mêmes du royaume du Christ et de l'éternelle vie ³. »

¹ *Pro certo confidite, per memetipsum tanquam in carne coram vobis vivus assisterem, per hanc adhortationem validis constringimus atque obligamus adjurationibus.* — Étienne III ne prétendait donc point tromper la bonne foi des Francs, ni faire passer pour l'œuvre directe de saint Pierre la lettre que lui-même leur adressait au nom du prince des apôtres.

² Matth., x, 41. — ³ *Codex Carolin.*, x; *Patr. lat.*, tom. CXXI-CXXVI.

41. Pépin le Bref et toute la nation franque répondirent à l'appel du vicaire de Jésus-Christ. « En apprenant la trahison d'Astolphe, le roi Pépin ne put dissimuler son indignation, dit le continuateur de Frédégaire ; il résolut de passer de nouveau en Italie et convoqua son armée. » On croit que le rendez-vous général et le champ de mai de cette année (755) eurent lieu à Compendium (Compiègne). Éginhard nous apprend en effet que, dans cette dernière ville, le nouveau duc des Bajoarii, Tassilo, vint rendre hommage et promettre fidélité à son oncle Pépin le Bref et à ses cousins Charles et Carloman. « La prestation du serment eut lieu avec grande solennité : elle fut réitérée par le jeune prince et par les chefs de sa nation sur la tombe de saint Denys, de saint Martin de Tours et de saint Germain de Paris ¹. » Les guerriers bavares, sous la conduite de Tassilo, prirent part à l'expédition d'Italie, et ce fut la première fois que ce peuple si longtemps rebelle unit ses drapeaux à ceux des Francs. « L'armée prit sa route par la Bourgogne, continue la chronique de Frédégaire, traversa Chalon-sur-Saône, Genève, et arriva comme la première fois à Maurienna (Saint-Jean-de-Maurienne). A cette nouvelle, le roi lombard leva précipitamment le siège de Rome, et se porta avec toutes ses forces au val de Suze pour arrêter l'ennemi ². » Ce fut dans l'intervalle qu'arrivèrent à Rome d'abord, puis à Marseille, les deux ambassadeurs grecs, Jean le silencieux et Grégoire le protosyncelle, envoyés par Copronyme pour revendiquer près de Pépin le Bref les droits de l'empire d'Orient sur l'exarchat de Ravenne. Le roi des Francs avait déjà passé le mont Cenis, vaincu une seconde fois Astolphe au val de Suze et enfermé de nouveau ce prince à Pavie, lorsque, suivant le récit du *Liber Pontificalis*, le protosyncelle Grégoire, laissant à Marseille son collègue le silencieux avec le légat du pape, arriva sous la tente du roi des Francs. On sait la réponse de Pépin le Bref. « Aucune raison, dit ce prince, ne sera capable de me faire enlever ces provinces au pouvoir du bienheureux Pierre,

Seconde
campagne des
Francs en Ita-
lie. Seconde
donation de
Pépin au
saint-siège.

¹ Eginhard., *Annal.* ; *Patr. lat.*, tom. CIV, col. 377.

² Frédégar., *Chronic. continuat.*, IV pars ; *Patr. lat.* ; tom. LXXI, col. 668.

à la juridiction de l'église romaine et du pontife assis sur le siège apostolique. Je l'affirme par serment, si je me suis tant de fois exposé au hasard des batailles, dans cette lutte contre Astolphe, ce n'est point par des considérations humaines, mais uniquement par amour envers le bienheureux Pierre et pour obtenir le pardon de mes péchés¹. » Pépin le Bref adoptait le langage d'Étienne III et ne prétendait servir que le prince des apôtres son protecteur céleste. « Les Lombards, vaincus au pied des Alpes, reprend le continuateur de Frédégaire, perdirent un grand nombre de soldats, Pépin et Tassilo vinrent mettre le siège devant Pavie et cernèrent si étroitement la ville, que nul ne pouvait en échapper. Comme la première fois, Astolphe eut recours à l'intervention du clergé et des *optimates* francs, et conjura Pépin de lui accorder la paix. Toujours miséricordieux, Pépin laissa au rebelle le royaume et la vie². » Les conditions du traité de paix sont formellement exprimées par Éginhard. « Astolphe, dit-il, rendit à Pépin Ravenne, la Pentapole et tout l'exarchat. De son côté, Pépin en renouvela la donation à saint Pierre³. » Les annales de Lorsch insistent sur ce point. « Des précautions minutieuses furent prises, disent-elles, pour qu'enfin justice fût rendue à saint Pierre. Pépin se fit de nouveau céder Ravenne, la Pentapole et tout l'exarchat, et après la cession régulière d'Astolphe, il en réitéra la donation solennelle à saint Pierre⁴. » Des otages furent livrés par le roi lombard, qui dut, ajoute le continuateur de Frédégaire, renouveler le serment de tenir enfin ses promesses, et, chose sans doute plus désagréable pour lui, abandonner aux Francs tout le trésor royal qui se trouvait à Pavie. « Les deux tiers en furent distribués à l'armée, Pépin eut pour sa part l'autre tiers. Après cette expédition triomphante, le roi des Francs ramena son armée dans les Gaules, et les deux années suivantes (756-757) s'écoulèrent en paix⁵. »

¹ Cf. n° 12 de ce chapitre ; *Lib. Pontific.* ; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1098.

² *Fredegar.*, loc. cit.

³ *Eginhard.*, *Annal.* ; *Patr. lat.*, tom. CIV, col. 377. Nous avons déjà cité le texte latin d'Eginhard, n° 33, note 3 de ce chapitre.

⁴ *Annal. Laurissens.* ; *Patr. lat.*, tom. CIV, col. 378.

⁵ *Fredegar.*, *Chronic.*, loc. cit.

42. La seconde donation solennelle de Pépin au saint-siège eut donc lieu comme la première sous les murs de Pavie, et le lecteur a vu passer sous ses yeux les témoignages explicites de nos chroniqueurs, lesquels constatent la réalité de cette donation et confirment sur ce point le récit du *Liber Pontificalis*. Ce dernier nous apprend qu'un acte authentique, signé par le roi des Francs, fut rédigé à cette occasion, et que cet acte se conservait dans les archives de l'église romaine. L'archichapelain Fulrad, avec une escorte de soldats francs, fut délégué pour prendre réellement possession des villes et territoires dont Pépin le Bref cédait le domaine souverain au pape. Il vint déposer sur la confession de saint Pierre ¹, avec l'acte de donation, les clefs des vingt-deux villes qui relevaient dès lors de la souveraineté du saint-siège. « C'est ainsi, dit excellemment M. Mignet, que s'accomplit le grand changement qui rendit le pape prince territorial en Italie et fit plus tard de lui le chef suprême de la monarchie chrétienne en Europe. Le christianisme commença à passer de la domination morale à la domination temporelle, et l'Église à devenir la source du droit et de l'autorité ². »

43. Il faut rendre justice au roi des Lombards. Ce grand fait s'accomplit malgré lui ; il n'en comprit ni la raison profonde, ni l'immense portée. Il s'y opposa tant qu'il put, et même après le second traité de Pavie, il songeait encore à revenir sur ses nouveaux serments. Astolphe personnifiait la politique étroite et cupide de ces tyrans vulgaires, que le succès d'un jour enivre et qui croient fonder des empires parce qu'ils comptent dans leur vie un acte réussi de brigandage. Sa mort inopinée, sous la dent d'un sanglier qu'il chassait dans les forêts voisines de Pavie, termina ses intrigues et ses projets de vengeance. L'élection de Desiderius (Di-

Investiture
réelle et
souveraineté
temporelle
des papes.

Mort d'Astolphe. Didier roi des Lombards. Dernière lettre d'Etienne III à Pépin.

¹ Par une singulière distraction, qui n'est peut-être qu'une erreur de typographe, M. Mignet confond ici la confession de Saint-Pierre, c'est-à-dire le tombeau du prince des apôtres, conservé à la basilique vaticane, avec un confessionnal. Voici les paroles du savant académicien : « Fulrad, abbé de Saint-Denys, fut chargé d'opérer cette investiture et il déposa dans le confessionnal de Saint-Pierre l'acte de donation de Pépin avec les clefs des villes. » (*Introduit. de l'ancienne Germanie dans la société civilisée*, pag. 98.)

² Mignet, *ibid.*, pag. 99.

dier) duc de Toscane (756), à laquelle Étienne III et Fulrad prirent une part fort active, paraissait devoir assurer au saint-siège la possession tranquille de ses nouveaux domaines et à l'Italie une longue période de paix. Ratchis, sorti un instant de son monastère, comme par un regain d'ambition, dut abandonner ses espérances et fut réintégré au Mont-Cassin. Dans une dernière lettre adressée à Pépin le Bref et confiée à Fulrad, qui retournait en France avec Georges évêque d'Ostie et Jean le sacellaire, Étienne laisse déborder les plus vifs accents de reconnaissance. « Il nous serait impossible, très-excellent fils, de dire tout ce que nous vous devons. La puissance divine a fait par vous des miracles dignes des jours anciens. Les pèlerins qui accourent ici de tous les points de l'univers célèbrent votre magnificence ; ils prient avec nous pour votre prospérité et le bonheur des Francs. Nouveau Moïse, nouveau David, vainqueur chéri de Dieu, vous avez arraché le peuple fidèle aux mains des nations étrangères. Soyez béni, illustre fils, par le Dieu puissant qui a fait le ciel et la terre, par le Dieu qui est la splendeur de toute justice. Que le Seigneur protège et défende vos très-aimants fils, mes enfants spirituels, les seigneurs Charles et Carloman, constitués par lui rois des Francs et patrices des Romains, avec leur mère très-chrétienne, la très-excellente reine, votre très-douce compagne, fidèle à Dieu, notre spirituelle *commater*. Que Dieu multiplie votre race, qu'il la bénisse à jamais et la maintienne sur le trône : qu'il garde florissante sous votre autorité toute la nation des Francs ¹. » Cette lettre si glorieuse pour la France et pour la dynastie carlovingienne fut comme le testament d'Étienne III, qui mourut en paix le 26 avril 757.

§ IV. Martyre de saint Boniface.

44. L'apôtre de la Germanie l'avait précédé au ciel. Saint Boniface mourut en soldat du Christ ; il arrosa de son sang une terre qu'il fécondait de sa parole et de ses labeurs évangéliques depuis près de quarante ans. Fidèle à Étienne III, comme il l'avait été

Correspondance de Boniface avec le pape Étienne III.

¹ *Codex Carol.*, XI ; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 129.

aux pontifes ses prédécesseurs, Boniface, en 752, quelques mois après la promotion du nouveau pape, lui écrivait en ces termes : « Au seigneur très-excellent, vénéré et aimable entre tous les pontifes, au pape Étienne investi du privilège de l'apostolat, Boniface humble évêque, disciple de l'église romaine, adresse le salut de charité dans le Christ. — Je transmets à votre sainteté, du fond d'un cœur profondément dévoué au siège apostolique, cet humble message, afin que vous daigniez me compter au nombre de vos disciples soumis, de vos serviteurs fidèles, ainsi que je le fus toujours des pontifes vos prédécesseurs de vénérable mémoire Grégoire II, Grégoire III et Zacharie, lesquels n'ont cessé d'encourager et de fortifier ma faiblesse par leurs exhortations et par l'autorité de leur parole. Je sollicite de votre piété la même faveur, en sorte qu'il me soit donné de diriger de plus en plus ma conduite selon les règles paternelles du siège apostolique. Si durant les trente-six années de ma légation en ces provinces, j'ai pu être de quelque utilité à l'Église, je désire continuer et faire encore plus. S'il m'est arrivé, dans un si long intervalle, de commettre quelques fautes contre les règles canoniques, je me sou mets humblement et de grand cœur au jugement du concile romain. Cependant je prie votre piété d'excuser le retard que j'ai mis à vous adresser cette lettre. J'étais dans l'impossibilité de vous la faire parvenir plus tôt. Ces derniers mois ont été entièrement occupés à la restauration des églises brûlées par les saxons idolâtres, qui en ont saccagé et incendié plus de trente sur les frontières ¹. » Nous n'avons plus la réponse d'Étienne III, mais une seconde lettre adressée l'année suivante (753) au pontife ², nous prouve que Boniface ne cessait de compter sur son appui et son bienveillant concours. Il le priait d'intervenir pour arrêter les empiétements de l'évêque de Cologne, lequel prétendait un droit de juridiction sur l'église d'Utrecht fondée par saint Willibrord, et investie par le pape Sergius I du titre et des privilèges métropolitains ³.

¹ S. Bonifac., *Epist.* LXXVIII; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 778

² S. Bonifac., *Epist.* XC, col. 787.

³ Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 477.

Projet
d'une mission
dans la Frise.
Lettre de
Boniface à
Fulrad.
Lettre de Pé-
pin à saint
Boniface.

45. Le zèle de Boniface croissait avec les années : ce n'était pas une vaine formule dans sa bouche que sa parole à Étienne : « Si j'ai fait quelque bien, je désire en faire plus encore. » Il songeait à reprendre le cours de ses missions et à transporter chez les peuples encore païens de l'Allemagne occidentale, aux extrémités de la Frise et de la Saxe, le centre de son activité apostolique. C'était le seul moyen de prémunir les établissements déjà fondés et les chrétientés en voie de formation dans la Germanie centrale. Il prépara donc tout pour ce grand projet. Mais, comme il ne s'en dissimulait pas le péril et s'attendait à y succomber, il voulut auparavant assurer le sort de ses nombreux disciples et coopérateurs, missionnaires, prêtres, moines et religieuses, tirés pour la plupart des églises ou des cloîtres anglo-saxons et venus à son appel dans les contrées à demi-sauvages de la Germanie ¹. Ce fut au roi des Francs qu'il légua leur patronage. Voici la lettre qu'il écrivait à l'archichapelain Fulrad pour l'intéresser à cette pieuse pensée : « Je vous conjure, au nom du Christ, de mener à fin la bonne œuvre que vous avez déjà commencée. Saluez en mon nom notre glorieux et aimable roi Pépin, rendez-lui grâce de tout ce qu'il a fait pour nous jusqu'ici. Ajoutez qu'il paraît vraisemblable à moi et à mes amis que mes infirmités mettront bientôt fin au cours de ma vie temporelle. C'est pourquoi je supplie la celsitude de notre roi, au nom du Christ Fils de Dieu, de daigner me faire connaître, pendant que je suis encore vivant, ce qu'il compte faire pour mes disciples. Presque tous sont étrangers ; plusieurs sont prêtres, et chargés en diverses localités du ministère paroissial. D'autres mènent la vie religieuse dans nos monastères, et ont été destinés dès l'enfance à l'enseignement des lettres. Il y a parmi eux des vieillards qui ont travaillé de longues années avec moi dans les missions. Leur sort à tous fait l'objet de mes plus vives sollicitudes. Je voudrais que ma mort ne fût pas pour eux une ruine totale. Accordez-leur l'ap-

Cf. Mignet, *Introduct. de l'ancienne Germanie dans la société civilisée*, pag. 101 ; Ozanam, *Civilisation chrétienne chez les Francs*, pag. 212.

pui et la protection de votre celsitude : qu'ils ne soient pas dispersés comme un troupeau sans pasteur, et que les populations fixées sur les marches (frontières) des païens, *ad marcam paganorum*, ne perdent pas la loi du Christ. Je supplie votre clémence de trouver bon que le ministère des peuples et des églises soit après ma mort confié à mon cher fils et coévêque Lull. J'espère, avec la grâce de Dieu, que les prêtres auront en lui un maître vénérable, les moines un docteur régulier, les fidèles chrétiens un prédicateur et un pasteur. J'insiste surtout parce que ceux de mes prêtres qui vivent sur la frontière païenne y souffrent la plus extrême pauvreté. S'ils peuvent parfois se procurer un morceau de pain, ils ne trouvent ni vêtements, ni abri, ni aucune autre ressource. J'ai toujours pourvu dans la mesure de mes moyens à leur détresse. Désormais il leur faudra un autre protecteur. Si la piété du Christ vous inspire la pensée de consentir à ma prière, veuillez me le mander par mes envoyés ou par vos lettres, afin que, grâce à vous, j'éprouve un peu de joie, soit qu'il me faille vivre encore, soit que je doive bientôt mourir¹. » Le roi des Francs et son chapelain Fulrad acceptèrent l'un et l'autre ce legs de charité apostolique. Nous en avons la preuve dans cette lettre adressée à saint Boniface par la chancellerie carlovingienne : « Pépin, roi des Francs, homme illustre, à Boniface archevêque de Mayence, légat du saint-siège en Germanie. Votre vénérable paternité nous a récemment adressé une supplique en faveur du monastère élevé par vous dans la forêt de Bochonia, près de la rivière de Fulde, sur l'emplacement que notre frère Carloman de bienheureuse mémoire², vous a cédé par donation authentique. En vertu de l'autorité de saint Pierre prince des apôtres, dont vous êtes le légat en Germanie, ce monastère a été investi de l'immunité apostolique. Vous nous demandez de sanctionner nous-même, par notre autorité royale, la pleine et entière exécution de ce privilège ; c'est

¹ Bonifac., *Epist.* LXXIX; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 780.

² Nous signalons cette mention de Carloman, faite dans le diplôme royal, aux écrivains qui accusent Pépin le Bref d'avoir empoisonné le duc d'Austrasie son frère.

pour nous une véritable joie de vous en délivrer un acte solennel, rédigé du consentement des évêques et de tous nos fidèles du royaume des Francs ¹. »

Promotion
de saint Lull
au siège de
Mayence.
Dernière mis-
sion de Bo-
niface.

46. Ayant ainsi réglé par le concours de Pépin et de Fulrad le sort des collaborateurs qu'il allait quitter, Boniface usa de la faculté que lui avait autrefois donnée le pape Zacharie et se désigna lui-même un successeur. Il annonça à son disciple Lull le choix qu'il avait fait de sa personne. « Je vais, lui dit-il, me mettre en route pour ma dernière mission, car le jour de ma délivrance, le temps de ma mort est proche. Vous, très-cher fils, terminez la construction des églises que j'ai commencées en Thuringe. Achevez la basilique de Fulde. C'est dans cette dernière que vous ferez transporter et ensevelir mon corps usé par le cours de tant d'années ². » A ces mots, Lull ne put retenir ses larmes, et Boniface fut obligé de le consoler. « Il régla les affaires de son vaste diocèse, installa Lull avec le consentement du roi Pépin, en présence des évêques, des abbés et des seigneurs francs ³. Après avoir fait ses suprêmes dispositions, il partit pour sa dernière campagne chrétienne. Il prit avec lui les prêtres Eoban, Wintrung, Walther, Æthelher, les diacres Hamund, Scirbald et Bosa, les moines Waccar, Gundaecker, Illeher, Hathowulf, et une suite assez considérable de serviteurs qui portaient tout ce qui était nécessaire à cette expédition ⁴. Il se dirigea vers la partie de la Frise demeurée encore païenne, et y commença ses prédications ⁵. »

Martyre
de saint Bo-
niface.

47. « Un jour, le 5 juin 753, dit M. Ozanam, le pavillon de l'archevêque avait été dressé près de Dockum, au bord de la Burda, qui sépare les deux Frises orientale et occidentale. L'autel était prêt et les vases sacrés disposés pour le sacrifice, car une grande multitude était convoquée pour recevoir l'imposition des mains. Au

¹ Bonifac., *Epist.* xci; *Patr. lat.*, tom. xcix, col. 788.

² Willibald., *Vit. S. Bonifac.*, cap. xi, § 34; *Patr. lat.*, tom. lxxxix, col. 626.

³ Othlon., *Vit. S. Bonifac.*, lib. II, cap. xx; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 659.

⁴ Willibald., cap. xi, § 35, col. 627.

⁵ Mignet, *Introduct. de l'ancienne Germanie dans la société civilisée*, pag. 103.

lever du soleil, une nuée de barbares, armés de lances et de boucliers, parut dans la plaine et vint fondre sur le camp. Les serviteurs coururent aux armes, se préparant à défendre leur maître. Mais l'homme de Dieu, au premier tumulte de l'attaque, sortit de sa tente entouré de ses clercs et portant les saintes reliques, qui ne le quittaient point. Cessez ce combat, mes enfants, s'écria-t-il ; souvenez-vous que l'Écriture nous apprend à rendre le bien pour le mal. Ce jour est celui que j'ai désiré longtemps ; voici venue l'heure de la délivrance. Soyez forts dans le Seigneur ; espérez en lui, et il sauvera vos âmes. — Puis, se retournant vers les prêtres, les diacres et les clercs, il leur dit ces paroles : Frères, soyez fermes et ne craignez point ceux qui ne peuvent rien sur l'âme ; mais réjouissez-vous en Dieu, qui vous prépare une demeure dans la cité des anges. Ne regrettez pas les vaines joies du monde, traversez intrépidement ce court passage de la mort, qui mène au royaume éternel. — Aussitôt une bande furieuse de barbares les enveloppa, égorgea les serviteurs de Dieu et se précipita dans les tentes. Au d'or et d'argent, ils n'y trouvèrent que des reliques, des livres, et le vin réservé pour le saint sacrifice. Irrités de la stérilité du pillage, ils s'enivrèrent, ils se querellèrent et se tuèrent. Les chrétiens, se levant en armes de toutes parts, exterminèrent ce qui était resté de ces misérables. Le corps de saint Boniface fut retrouvé. Àuprès de lui était un livre mutilé par le fer, taché de sang, et qui semblait tombé de ses mains défaillantes. Il contenait plusieurs opuscules des pères, entre lesquels un écrit de saint Ambroise intitulé « Du bienfait de la mort ¹. » — « Ainsi mourut, après trente-huit ans d'apostolat, ce généreux chrétien, qui avait conquis, dit M. Mignet, par ses périlleux travaux et par son infatigable dévouement, toute une grande contrée à la civilisation. Il périt comme un soldat sur le champ de bataille. L'Allemagne le regarda comme son bienfaiteur, l'Église le compta au nombre de ses grands hommes, de ses

¹ Ozanam, *Civilisation chrétienne chez les Francs*, pag. 216. Cf. Willibald, cap. xi ; Othlon, lib. II, cap. xxi.

saints et de ses martyrs. L'évêque d'Utrecht, Luidger, alla recueillir ses restes sur les rives de la Burda ; ils furent transportés d'abord à Utrecht, et ensuite à Fulde, conformément à son dernier vœu ¹. »

V. Martyrs en Orient.

48. Le sang des martyrs, qui rougissait les plaines de la Germanie, coulait à grands flots en Orient, sous la main de Constantin Copronyme. Ce monstre couronné avait inauguré une période de persécution armée qui rappela les horreurs du paganisme. Peut-être les changements opérés en Italie, l'extinction de l'exarchat, la fondation du pouvoir temporel du saint-siège, contribuèrent-ils à exalter sa fureur. En tout cas, il procéda savamment et selon les règles d'une véritable stratégie dans sa lutte contre le catholicisme. Avant de tuer les fidèles qui vénéraient les saintes images, il prit soin de faire anathématiser comme une idolâtrie le culte des images. Dès l'an 752, il ordonna aux évêques de tenir des synodes provinciaux, chargés, selon l'expression de Théophane, « d'ériger en dogmes les impiétés de l'empereur. » Mais ces réunions partielles, où le servilisme des évêques orientaux se distingua pourtant par une connivence unanime, ne satisfaisaient pas encore le tyran iconoclaste. Il voulait un concile œcuménique ; il crut l'avoir en 754. Trois cent trente-huit évêques se réunirent sous sa présidence à l'église Sainte-Marie-des-Blackernes. Le patriarche Anastase venait de mourir ; Copronyme, en politique habile, se garda bien de lui donner un successeur avant l'ouverture du grand conciliabule. La place vacante était un appât pour toutes les ambitions, une récompense tenue en réserve pour les plus éclatantes apostasies. Du reste, ce calcul fut inutile. L'empereur n'eut que l'embarras du choix parmi les trois cent trente-huit évêques qui lutèrent de bassesse et d'impiété.

49. A d'autres époques, en l'absence d'un patriarche byzantin, on aurait pu confier la présidence ecclésiastique à ceux d'Alexandrie, d'Antioche ou de Jérusalem. Mais ces trois

Stratégie
iconoclaste de
Constantin
Copronyme.

Conciliabule
à Constantinople. Canons et anathématisés.

illustres églises étaient sous la domination des Sarrasins. Naturellement aucun légat ni apocrisiaire du saint-siège ne résidait plus à Constantinople. Copronyme chargea Théodose évêque d'Éphèse, fils de Tibère Absimar, et Sisinnius Pastillas de Perga, du soin de diriger l'hérétique assemblée. Nous n'en avons plus les actes. Les chroniqueurs nous apprennent seulement que la première session se tint le 10 février, et la dernière le 8 août 754, au palais impérial d'Hiéra, situé vis-à-vis de Constantinople, sur le rivage asiatique du Bosphore, entre Chrysopolis et Chalcedoine. Le jour de la clôture, tous les évêques se rendirent processionnellement à Constantinople, l'empereur à leur tête, et vinrent promulguer leurs décisions devant le peuple assemblé dans l'église des Blackernes. Cette basilique avait été dignement préparée pour recevoir les ennemis des images. On avait peint sur les murailles des chasses à courre et des vols de faucons. Les reliques des saints avaient été jetées à la mer. Pas une seule statue ni représentation pieuse n'offusquait le regard des iconoclastes. Du haut de l'ambon un *notarius* lut ce qui suit : « Le saint, le grand, l'œcuménique concile, par la grâce de Dieu et la très-pieuse sanction de nos saints et orthodoxes empereurs Constantin et Léon ¹, réuni en cette capitale bénie, dans le temple vénérable de notre dame la mère immaculée de Dieu, Marie toujours vierge, a prononcé les règles de foi en ces termes : Anathème à qui ose représenter avec des couleurs matérielles le Verbe incarné ! Anathème aux impies qui donnent à une représentation humaine le nom d'image du Christ, et revêtent d'une forme mensongère l'union hypostatique du Verbe incarné ! Anathème à qui prétend justifier de telles représentations en disant qu'elles figurent seulement le corps pris par le Verbe dans l'incarnation ! Anathème à qui prétend que les images des saints peuvent être d'une utilité quelconque ! — Les évêques s'écrièrent alors : Anathème à quiconque n'admet pas l'œcuménicité de notre saint concile, septième général ! Nul ne

¹ Léon, fils de Copronyme, était alors un enfant de quatre ans, que son père avait associé à l'empire.

doit enseigner une autre foi. Nous la professons tous, nous la souscrivons. C'est la foi des apôtres. Longues années aux empereurs ! Ils sont les lumières de l'orthodoxie. Longues années à l'impératrice orthodoxe ! Que Dieu protège votre empire. Vous avez frappé à mort l'idolâtrie. Vous avez anéanti les erreurs de Germain (saint Germain de Constantinople), de Mansour (saint Jean Damascène). Anathème à Germain l'hypocrite, l'adorateur de morceaux de bois ! Anathème à Mansour, à son nom maudit, à cet espion des Sarrasins ! Anathème à Mansour, traître au Christ ! Anathème à l'ennemi de l'empire, au docteur d'impiété, à l'idolâtre adorateur des images ! La Trinité maudit Germain et Mansour. » Copronyme devait être content : un pareil épiscopat était digne de lui. L'empereur monta solennellement à l'ambon, où il se donna le plaisir d'invectiver à son aise contre les prétendus adorateurs d'images ; puis, pour clore cette séance par un coup de théâtre, il appela un moine nommé Constantin, autrefois évêque de Syllé en Pamphylie et chassé de son siège pour ses mœurs scandaleuses. Le moine savait-il le secret de cette comédie ? L'histoire ne nous le dit pas. Toujours est-il que le moine s'empressa de monter à l'ambon, où l'empereur le salua de ces gracieuses paroles : Longues années à Constantin, patriarche œcuménique de Byzance ! — Théodose d'Éphèse, Sisinnius de Perga et tous les autres évêques durent être fort désappointés de ce choix inattendu ; mais ils n'eurent garde de le laisser voir, et tous ensemble ils crièrent : Longues années au nouveau patriarche Constantin !

Apustasie
populaire à
l'Augustéon.

50. Quinze jours après, le 27 août, la population entière fut convoquée dans l'immense place de l'Augustéon. Copronyme, assis sur son trône, fit renouveler la lecture des décrets conciliaires. Les évêques acclamèrent encore une fois l'empereur en disant : C'est aujourd'hui que le salut est donné au monde. Prince, vous nous avez arrachés aux ténèbres de l'idolâtrie ! — Ensuite, présentant le livre des Évangiles et la sainte Eucharistie, ils firent jurer au peuple de tenir pour idoles toutes les images pieuses et pour idolâtre quiconque les honorerait ; de ne jamais recevoir la communion des mains d'un moine ; de ne jamais saluer un religieux quel-

conque, de ne lui répondre que par des injures et en lui lançant des pierres. — Nous avons déjà parlé de l'horreur instinctive de Copronyme pour les moines. Elle s'était encore accrue par la résistance que les religieux opposaient à la frénésie des iconoclastes. Bientôt il n'en resta plus un seul à Constantinople. On acheva d'abattre, briser, arracher, effacer les derniers vestiges des images saintes sur les autels, les murailles, les vases sacrés et les ornements des églises. En même temps, des édits furent envoyés dans toutes les provinces pour enjoindre aux peuples de se conformer aux décrets du septième concile œcuménique. Les religieux menacés du dernier supplice fuyaient en Italie, au Pont-Euxin, en Chypre et jusque sur les frontières des Sarrasins où l'hérésie n'avait pas encore pénétré.

51. La dévastation, le pillage des églises et des monastères, le massacre des catholiques reprirent avec la même barbarie qu'au temps de Léon l'Isaurien. L'hérésie iconoclaste fit autant de victimes que le paganisme de Dioclétien ou de Néron. De saints prêtres, des vierges consacrées au service des autels, des personnes de toute condition étaient traînés, couverts de sang et chargés de chaînes, dans les rucs de Constantinople. Les prisons publiques, en étaient encombrées, et ils y périssaient de faim et de misère. Les martyrs les plus célèbres de la persécution de Copronyme furent saint Étienne abbé du monastère de Saint-Auxence, saint André le Calybite (ou le reclus) de l'île de Crète, et saint Pierre Stylite ¹. Étienne, amené devant Constantin, lui présenta une pièce de monnaie à l'effigie impériale, en disant : « De qui est, seigneur, cette image et cette inscription ? » — Copronyme répondit : « Cette image est la nôtre. » Le saint abbé jeta à terre la pièce de monnaie et la foula aux pieds. Les courtisans se précipitèrent, l'épée à la main, pour venger la majesté impériale outragée. « Hélas ! s'écria le courageux confesseur, si l'on mérite un châtement pour avoir

Nombreux
martyrs.

¹ Saint Étienne d'Auxence et saint Pierre Stylite sont honorés le 23 novembre ; saint André le Calybite le 17 octobre.

foulé aux pieds l'image d'un prince mortel, quel ne sera pas le supplice de ceux qui foulent aux pieds et jettent dans les flammes l'image de Jésus-Christ et de Marie sa mère? » Quelques jours après, saint Étienne était abandonné aux fureurs de la populace byzantine, qui lui attacha une corde aux pieds et le traîna dans les rues jusqu'à ce que tout son corps tombât en lambeaux. Pierre le Stylite eut le même sort. Constantinople devint un vaste théâtre de supplices. On ne voyait de toutes parts que crever les yeux, couper les narines, déchirer à coups de fouet, jeter à la mer les catholiques. Invoquer la sainte Vierge, entrer dans une église, assister à un office religieux, étaient des crimes de lèse-majesté; il n'en fallait pas davantage pour être livré aux tortures et à la mort. Le patrice Antoine, le maître des offices Pierre, les soldats de la garde impériale étaient les exécuteurs ordinaires des hautes-œuvres impériales. Les gouverneurs de provinces se disputaient à l'envi les bonnes grâces du maître par leur acharnement contre les catholiques. Saint André le Calybite vint de l'île de Crète à Constantinople pour soutenir la constance des fidèles au milieu de la persécution. Un jour, pendant une de ces exécutions sanglantes où Copronyme voulait présider en personne, André se jeta à travers le cortège impérial, saisit la bride du cheval de l'empereur et s'écria : « Prince, si vous croyez en Jésus-Christ, comment osez-vous traiter ainsi les chrétiens, ses images vivantes? » Les gardes allaient se jeter sur lui et le mettre à mort; Constantin les arrêta. Il répondit au courageux interlocuteur avec une douceur affectée, cherchant à le séduire par les plus brillantes promesses. « Ne punissez-vous pas de mort, dit André, ceux qui outragent les statues de l'empereur? Pourquoi donc ordonnez-vous d'outrager les images de Jésus-Christ, qui est plus grand que l'empereur? — Eh bien, répartit Copronyme, puisque, de ton propre aveu, ceux qui manquent de respect au portrait de l'empereur méritent le supplice, que ne mérites-tu pas pour en manquer à l'empereur lui-même? » Et il abandonna le saint ermite à la rage de la multitude. En un clin d'œil, dépouillé de ses vêtements, le corps déchiré à coups de verges, André eut la mâchoire brisée; on lui attacha

une corde aux pieds pour le traîner par les rues de la ville, mais un des bourreaux, dans un mouvement trop précipité de fureur, lui abattit la jambe droite du tranchant de son glaive, et le saint martyr expira sur le coup.

52. De tous les moines que la vengeance de Copronyme poursuivait le plus, saint Jean Damascène, Mansour, ainsi qu'il le nommait avec un accent de féroce et impuissante colère, était le plus à l'abri de ses coups. Le génie de Damascène s'était accru de toute l'indignation qu'excitaient, dans le monde catholique, les cruautés iconoclastes. Ses ouvrages se succédaient avec une étonnante rapidité. Dans l'immense travail intitulé : Ἱερὰ παράλληλα¹, il embrassait l'ensemble des connaissances humaines et leur donnait pour couronnement la science divine de la théologie. Il opposait la majestueuse unité de la foi catholique aux mille variétés de l'hérésie ; il insistait surtout avec une dialectique vigoureuse et une entraînant éloquence contre la stupidité des briseurs d'images. Pour populariser le culte de la sainte Vierge et des saints dont Constantin brûlait les statues, il composait des hymnes d'une poésie vraiment céleste². C'est surtout pour chanter les louanges de Marie que son inspiration s'élève et qu'il trouve dans son âme des paroles de feu. « Mère de la vie, lui dit-il, faites mourir en moi les passions du corps qui tuent l'esprit. Protégez mon âme, quand elle sortira de cette tente mortelle, et qu'elle s'éloignera de la terre pour un autre monde. La tempête des passions déborde autour de moi ; les vagues de l'iniquité me poussent vers le gouffre du désespoir. Étoile des mers, faites renaître le calme sur les flots. Le lion rugissant cherche à me dévorer. Ne m'abandonnez pas à sa fureur, ô vous, Vierge immaculée, qui avez donné au monde l'enfant divin dont la main a brisé la dent des lions. » Toujours sur la brèche, Jean Damascène était partout où se rencontraient des ennemis de la foi. Les manichéens, sous le nom de pauliciens, pullulaient de nouveau

Courageuse
polémique de
saint Jean
Damascène.

¹ *Patr. græc.*, tom. XCXV et XCXVI. — ² *Patr. græc.*, tom. XCXVI, col. 818 t sqq.

en Syrie : les califes les protégeaient en haine de la foi chrétienne. Vers la onzième année de son règne, Copronyme établit un grand nombre de ces hérétiques dans la province de Thrace, d'où ils infectèrent la Bulgarie sous le nom de Bogomiles, et plus tard le midi de la Gaule sous les nouveaux vocables d'Albigéois et de Patarins. Pour les empêcher de séduire les fidèles de son temps, saint Jean Damascène écrivit un dialogue où il réfute avec une logique puissante tous leurs systèmes impies. Les eutychéens, les nestoriens, les monothélites étaient en même temps l'objet de ses poursuites ardentes. La foi catholique avait retrouvé en lui un défenseur de la race des Augustin et des Athanase. Sujet des califes Ommiades et protégé par eux, il n'avait rien à redouter des fureurs de Copronyme, dont la rage inassouvie devait se contenter de l'injurieux surnom de Mansour, prodigué à l'illustre génie qu'on a justement appelé le « Thomas d'Aquin » de l'église grecque. Le patriarche Jean de Jérusalem, qui a écrit la vie du grand docteur, n'a laissé aucun détail sur sa mort¹, dont la date ne nous est pas même connue d'une manière exacte, et reste flottante entre les années 757 et 770.

¹ *Joann. Damascen. Vit. a Joanne Hierosol.; Patr. græc., tom. XCIV, col. 457.*

CHAPITRE IV

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT PAUL I (28 mai 757 - 28 juin 767).

§ I. NOTICE DU LIBER PONTIFICALIS.

1. L'antipape Théophylacte. Election de Paul I. — 2. Charité du nouveau pape. — 3. Lettres de Paul I aux empereurs byzantins. — 4. Extraction des reliques des catacombes. Découverte du corps de sainte Pétronille. — 5. Fondations pieuses de Paul I. — 6. Mort du pape à la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs. — 7. Caractères de la nouvelle royauté des papes. — 8. Constitution de Paul I en faveur du monastère de Saint-Sylvestre.

TRANSLATIONS DE RELIQUES DANS LES GAULES.

9. Les corps des saints Nazaire, Nabor et Gorgonius donnés à Chrodegang évêque de Metz. — 10. Les corps des saints Vitus, Alexandre et Hippolyte donnés à Fulrad abbé de Saint-Denys. Translation du corps de saint Koufah (Cucufat).

§ III. RÈGLE DE SAINT CHRODEGANG.

11. Saint Fulrad et saint Chrodegang. *Decretulum* de Chrodegang. — 12. La vie commune des clercs. — 13. L'humilité, fondement de la règle de saint Chrodegang. Prescriptions générales. — 14. Le chapitre quotidien. — 15. Confession obligatoire à l'évêque deux fois par an. — 16. Pénalités. — 17. Abstinance et jeûnes. — 18. Le réfectoire. — 19. Archidiaque, primicier, cellérier, portier. — 20. Costume canonial. Fêtes de règle. — 21. Dispositions relatives aux biens des chanoines. Aumônes. Les *matricularii*. — 22. Appréciation de la règle de saint Chrodegang. Son avenir. — 23. Hagiographie des Gaules.

§ IV. LETTRES DE PAUL I A PEPIN LE BREF.

24. Jugement de Fleury sur la correspondance de Paul I avec Pépin le Bref. — 25. Lettre de Paul I avant son sacre. — 26. Naissance de la princesse Gisèle. Le pape en est le parrain. — 27. Premières perfidies de Didier roi des Lombards. — 28. Alliance de Didier avec l'empereur Copronyme. — 29. L'incident du prêtre Marinus. — 30. Ambassade de saint Remy de Rouen à Rome. — 31. Lettre du pape aux princes Charles et Carloman. —

32. Campagnes de Pépin le Bref en Aquitaine. — 33. Menaces d'une descente des Grecs en Italie. — 34. Ambassade à Constantinople. — 35. L'*archicantor* Siméon. — 36. Les ambassadeurs de Constantinople à Gentilly. Nouvelles intrigues de Didier. — 37. Violences exercées par les Lombards dans les états pontificaux. — 38. Ambassade extraordinaire de Wulfard, abbé de Saint-Martin de Tours, à Rome. — 39. Dernière lettre de Paul I. Sa mort.

§ I. Notice du Liber Pontificaux.

1. « Paul, fils de Constantin, était né à Rome, dit le *Liber Pontificalis* ; il siégea dix ans et un mois. Dès ses premières années, au temps du seigneur pape Grégoire II, il fut avec son frère aîné et prédécesseur Étienne III offert au patriarcat de Latran, pour y être élevé dans la discipline ecclésiastique. Ensemble ils reçurent l'ordination du diaconat, des mains du très-bienheureux pape le seigneur Zacharie. Durant la dernière maladie du pontife Étienne, avant qu'il eût rendu le dernier soupir, le peuple romain se divisa en deux factions rivales. Les uns, groupés dans la maison de l'archidiacre Théophylacte, attendaient le moment d'élire ce dernier ; les autres, et c'était le plus grand nombre, soit dans le patriciat soit dans le peuple, avaient résolu d'élire le diacre Paul. Le très-saint homme, étranger à ces mouvements extérieurs, demeura au chevet du pontife son frère, lui prodiguant ses soins, et durant ces jours il ne sortit pas une fois du palais patriarcal. Après la mort d'Étienne et les obsèques solennelles à la basilique Saint-Pierre, le très-bienheureux diacre Paul fut acclamé pontife ¹. Comme ses partisans étaient de beaucoup les plus nombreux et les plus forts, ils dispersèrent la faction de Théophylacte. Ainsi, avec la grâce de Dieu, la discorde s'apaisa et le très-saint diacre fut consacré pape du siège apostolique. »

¹ L'histoire de l'Église ne fournit que deux exemples d'un frère succédant à son frère sur le trône apostolique. Après Étienne III et saint Paul I au VIII^e siècle, il faut descendre jusqu'au XI^e pour trouver les deux frères Benoit VIII et Jean XIX (1012-1033) de la famille Conti, lesquels furent promus l'un après l'autre sur le siège de saint Pierre.

L'antipape
Théophylacte.
Election de
Paul I.

2. « Paul régna au temps des empereurs Constantin et Léon ¹. Il était doux et miséricordieux, ne rendant jamais le mal pour le mal. Quand, par l'injustice de quelque fonctionnaire, un individu avait été lésé, le pontife dans sa mansuétude prenait toujours l'initiative de la réparation. Il reste encore un grand nombre de témoins qui l'ont vu, accompagné de ses serviteurs, parcourir durant la nuit les quartiers pauvres, visiter les malades sur leur lit de douleur, prodiguer à leur indigence les consolations de l'âme et toutes les ressources d'une généreuse charité. C'était encore durant la nuit qu'il pénétrait dans les prisons et les *ergastula*. Les condamnés à mort recevaient ainsi sa visite inattendue et il leur faisait grâce de la vie. Les malheureux débiteurs, incarcérés ou vendus comme esclaves, voyaient le pontife payer leurs dettes, et leur rendre l'honneur et la liberté. Les veuves et les orphelins, sur lesquels il veillait avec une tendresse vraiment paternelle, recevaient de sa main les plus abondants secours. »

3. « Intrépide défenseur de la foi orthodoxe, il multiplia les lettres, les admonitions apostoliques, les ambassades aux augustes Constantin et Léon, pour les déterminer à rétablir en Orient le culte des saintes images et à restituer aux églises les statues ou tableaux représentant Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, la sainte vierge Marie sa divine mère, les apôtres, les prophètes, les martyrs et les confesseurs. »

4. « Les catacombes furent l'objet d'une sollicitude incessante de la part du nouveau pontife. Un grand nombre de ces vénérables *κοιμητήρια* avaient été dévastés par les Lombards. [Le très-bienheureux pape, se conformant aux instructions que lui avait données le seigneur son frère et vénérable prédécesseur Étienne, réunit les prêtres, tout le clergé et le peuple de Rome, afin d'entreprendre des fouilles dans les cimetières ruinés. On commença par celui de la voie Appienne, au deuxième milliaire de Rome, où la bienheureuse Petronilla avait primitivement reçu la sépulture. Son corps

Charité
du nouveau
pape.

Lettres
de Paul I aux
empereurs
byzantins.

Extraction
des reliques
des catacombes.
Découverte
du corps de
sainte Pétronille.

¹ C'est la dernière fois que le *Liber Pontificalis* date le règne d'un pape par celui des empereurs byzantins.

saint et vénérable fut retrouvé dans un sarcophage de marbre portant pour inscription : PETRONILLA FILIA DVLCISSIMÆ. Ces caractères tracés sans doute de la main même du prince des apôtres attestaient à la fois son amour paternel pour une fille si chère, et l'authenticité des précieuses reliques. Le corps saint, renfermé dans le sarcophage, fut mis sur un char neuf, et le très-bienheureux pape le transféra processionnellement, au chant des hymnes et des cantiques spirituels, dans la basilique de Saint-Pierre. Il le déposa près de la chapelle Saint-André, dans le mausolée déjà préparé pour le recevoir et orné de magnifiques peintures par le pape Étienne, qui avait de son vivant formé le projet de cette translation ¹.] Les fouilles se continuèrent dans les autres catacombes. Les reliques des saints martyrs et confesseurs furent de même rapportées à Rome, et distribuées avec les plus grands honneurs entre les diverses églises et diaconies. »

Fondations
pieuses
de Paul I.

5. « Le très-saint pontife transforma sa maison paternelle en un monastère sous le double vocable du pape et martyr saint Étienne I et du bienheureux pape et confesseur saint Sylvestre. Il construisit à l'intérieur un oratoire dans lequel il fit transférer les reliques de ces deux pontifes. A l'extérieur du cloître, il construisit une magnifique église, décorée de mosaïques de marbre et de métaux précieux. Sous le ciborium d'argent massif qu'il y érigea, il fit déposer un grand nombre de reliques tirées des catacombes. Il enrichit le nouveau monastère de donations territoriales, de propriétés urbaines, et le pourvut abondamment de vases sacrés et d'ornements précieux. La congrégation qu'il choisit pour l'habiter fut composée de moines grecs, lesquels devaient célébrer les offices et chanter la psalmodie dans leur langue. Sur la voie Sacrée, près du temple de Romulus, il construisit en l'honneur des saints

¹ Le texte de cet important passage, que nous citons entre crochets, ne se trouve point dans l'édition dite vaticane du *Liber Pontificalis*, publiée en 1718 par Blanchini, et reproduite intégralement dans la *Patrologie latine*. Il a été fourni par un manuscrit du *Liber Pontificalis* provenant de la bibliothèque du savant Marquard Freher, et mis en lumière par Fabrotti. Cf. *Variae lection. in Lib. Pontifical. ; Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1139.

apôtres Pierre et Paul une nouvelle église, au lieu même où les deux princes des apôtres se rendant au martyre s'agenouillèrent pour prier. La pierre nue conserve encore l'empreinte de leurs genoux. — Il érigea dans la basilique vaticane un oratoire dédié à la mère de Dieu, entre ceux du pape saint Léon, de sainte Pétronille et de l'apôtre saint André. Il le décora de mosaïques et de riches bas-reliefs, et y plaça une statue de la Vierge en argent doré du poids de cent livres. Ce fut en ce lieu qu'il choisit sa sépulture. »

6. « Comme il résidait près la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, durant un été où la chaleur était extrême, il fut tout-à-coup saisi d'un malaise subit, et quelques jours après il mourut. Son corps, provisoirement déposé dans cette basilique, y resta trois mois. A l'automne, les citoyens romains et les habitants des provinces voisines se réunirent pour procéder à l'exhumation de ses restes. On les mit sur une barque pour leur faire traverser le Tibre ; le convoi se rendit ensuite processionnellement à Saint-Pierre, dans l'oratoire où le pontife avait voulu être enterré. C'est là qu'il repose. En une ordination au mois de décembre, Paul avait imposé les mains à douze prêtres, deux diacres et trois évêques. Après lui le siège demeura vacant un an et un mois ¹. »

7. Cette notice du *Liber Pontificalis* nous donne en action le programme de gouvernement auquel les papes, devenus souverains de Rome, sont constamment restés fidèles. Les meilleurs rois ne trouvent pas toujours des fonctionnaires dignes de leur confiance. Saint Paul I, inaugurant la royauté pontificale, forcé dès lors de maintenir à leur poste un certain nombre des anciens agents choisis par l'administration du duché romain, eut plus d'une fois l'occasion de voir que les abus survivent aux changements politiques, et résistent à tous les efforts de la sagesse humaine. Comme princes temporels, les papes ne sauraient échapper à cette loi générale de l'imperfection humaine. Il faut dire cependant qu'ils ont cet avan-

Mort du
pape à la
basilique de
Saint-Paul-
hors-les-
Murs.

Caractères
de la nouvelle
royauté
des papes.

¹ *Lib. Pontific., Notit. S. Paul. I; Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1136-1140.

tage sur les autres chefs d'état, que d'ordinaire on capte la bienveillance de ceux-ci en flattant leurs vices, au lieu qu'on n'obtient de crédit près des papes qu'en affectant au moins l'apparence de la vertu. Le contraste entre la souveraineté de Copronyme à Constantinople et celle de saint Paul I à Rome fut certainement ménagé par la Providence, pour apprendre au monde la différence absolue qui existe entre la royauté sacerdotale des pontifes et la tyrannie trop fréquente dans les gouvernements laïques. Pendant que les cachots de Byzance se remplissaient d'innocentes victimes, Paul I visitait en personne les captifs et les condamnés à mort : sa parole et sa charité transformaient les criminels en pénitents sincères. Tandis que l'Orient voyait par milliers des exécutions sanglantes, le glaive de la justice ne frappait plus à Rome une seule tête. Les vexations des officiers subalternes, abus qui se retrouvent dans tous les temps et dans tous les pays, étaient à Constantinople sans aucune compensation ; à Rome, le pape-roi prenait lui-même l'initiative de les réparer, *si pro modico quemquam per iniquos satellites tribulabat in proximo, tamen pietate motus, consolationis ille inferebat misericordiam*. La royauté pontificale est essentiellement une paternité ; le pouvoir purement humain, et surtout le pouvoir athée des nations modernes, de quelque forme et de quelque nom qu'il se revête, est essentiellement despotique. Paul I, roi de Rome, libérait les débiteurs insolvables ; il visitait ses sujets dans leur indigence, il nourrissait les pauvres, il s'inquiétait du sort de la veuve et de l'orphelin, il prévenait les crimes en convertissant les criminels. Quels sont aujourd'hui, dans l'univers entier, les gouvernements qui se préoccupent de pareilles sollicitudes ? Heureux donc le siècle où l'on vit la charité pontificale ceindre une couronne ! Les pauvres furent alors véritablement rois ; jamais le monde n'avait assisté à pareil spectacle. Le vicaire d'un Dieu crucifié régnait sur la ville aux sept collines : il allait de ses mains panser les plaies et soulager les misères, aux lieux mêmes où jadis Tibère, Néron, Caligula avaient assouvi de carnage et de sang leur bestiale férocité.

8. Le roi pontife eut tout d'abord à réparer les profanations sacrilèges et les dévastations commises par les Lombards dans les catacombes romaines. « Les ruines accumulées par Astolphe dans les cimetières chrétiens, dit M. de Rossi, contraignirent le pape Paul I à ouvrir les sépulcres des martyrs les plus illustres et les plus vénérés, pour transférer les reliques qu'elles contenaient et les répartir entre les diverses églises de Rome. Ce fait constitue l'événement le plus important de l'histoire des catacombes ¹. » Le monastère fondé par saint Paul I sur l'emplacement de sa maison paternelle eut pour destination principale de recevoir, avec le corps du pape saint Étienne I martyrisé en 257 ², les « innombrables reliques, » *innumerabilium sanctorum corpora*, retrouvées et pieusement recueillies dans les décombres des cryptes ruinées par les Lombards. La demeure patrimoniale de Paul I, qui avait été celle d'Étienne III son frère et prédécesseur, devint dès lors le temple du pape martyr saint Étienne et du glorieux pontife saint Sylvestre. Leurs reliques y furent simultanément déposées, comme pour associer dans un même monument le souvenir des persécutions subies par l'Église à celui de ses triomphes sous Constantin le Grand et Pépin le Bref. Nous avons encore la constitution apostolique promulguée pour l'érection du nouveau monastère, dans un concile romain présidé par Paul I, et composé de vingt-deux évêques italiens et de dix-neuf prêtres titulaires. Le pape s'y exprime en ces termes : « Les κοιμητήρια situés en dehors de l'enceinte de Rome, où reposent les corps de tant de saints martyrs et confesseurs, avaient depuis des siècles résisté aux injures du temps. La nation impie des Lombards les a sous nos yeux démolis de fond en comble. Les sépulcres des martyrs ont été violés : on a pillé leurs reliques, qui furent emportées par les dévastateurs. Sur les ruines de ces oratoires souterrains, il devenait impossible de rendre aux martyrs le culte public qui leur est dû. L'entrée des catacombes était obstruée par l'effondrement des terrains ; des parcs de bœufs et de moutons

Constitution
de Paul I en
faveur du
monastère de
S. Sylvestre.

¹ De Rossi, *Roma sotterranea*, tom. I, pag. 220. — ² Cf. tom. VIII de cette *Histoire*, pag. 368.

souillaient ce sol sacré. Notre douleur fut grande, a la vue de ces profanations irrémédiables. Avec la grâce de Dieu, nous procédâmes à la reconnaissance et à la translation des saints martyrs, confesseurs et vierges de Jésus-Christ, dont les corps furent retirés du milieu des ruines. Au chant des hymnes et des psaumes, ils ont été amenés en grande pompe dans cette ville de Rome, et déposés dans la nouvelle église construite par moi sur l'emplacement de la maison paternelle où je suis né, et où s'écoula mon enfance. Nous y avons établi, sous la sauvegarde de l'autorité apostolique, une congrégation de moines en l'honneur des bienheureux Étienne pape et martyr et Sylvestre pape et confesseur, dont les corps y reposent. Les religieux y célébreront à perpétuité la psalmodie et les saints offices, pour rendre à notre Dieu rédempteur de solennelles actions de grâces, et pour honorer à jamais la mémoire des martyrs et des saints. Ils prieront chaque jour pour la stabilité et le bonheur de la république, pour le salut de tous les fidèles chrétiens, et aussi pour la rémission de mes péchés¹. » Le *Liber Pontificalis* nous donne, au sujet de la congrégation monastique à laquelle fut confié le nouvel établissement, un détail qui n'est point exprimé dans le texte de la constitution apostolique. Les religieux choisis par Paul I furent des moines grecs de l'ordre de saint Basile, chassés d'Orient par la persécution iconoclaste². Un grand nombre d'entre eux se réfugièrent à Rome, où la charité du pontife leur créa cet honorable asile. Le lecteur aura déjà remarqué l'origine sacrée des églises et monastères de Rome. Saint Paul I, en léguant pour jamais, *in perpetuum*, au siège apostolique l'emplacement de sa maison et les magnifiques édifices qu'il y avait fait construire, imitait la généreuse conduite de ses prédécesseurs. Tous les monuments religieux qui forment aujourd'hui

¹ S. Paul. I, *Epist.* XII; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 1191.

² *Græcæ modulationis psalmodiæ cænobium esse decrevit* (*Lib. Pontifical.*, loc. cit., col. 1138). Maffei a parfaitement démontré l'authenticité du diplôme pontifical de saint Paul I (Cf. *Not. in Lib. Pontific.*, col. 1148). Cependant le texte tel qu'il nous est parvenu présente quelques lacunes. Il est assez vraisemblable que la mention de l'origine grecque des religieux dut y être primitivement indiquée.

le patrimoine de Saint-Pierre procèdent de donations semblables. Il est utile de le rappeler en notre temps, et de mentionner les peines canoniques édictées contre les spoliateurs. « Quiconque, prince ou particulier, de quelque titre honneur ou dignité dont il puisse être revêtu, dit saint Paul I, serait assez présomptueux pour enlever au culte de Dieu, soit en tout soit en partie, l'édifice saint que nous venons de construire, avec ses dépendances, annexes et possessions de tout genre, qu'il sache que, par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ et du bienheureux Pierre prince des apôtres, il tombera sous le lien indissoluble de l'anathème et qu'il aura pour accusateurs au tribunal du Dieu tout-puissant tous les saints martyrs, confesseurs et vierges du Christ. Je prie le souverain juge et rémunérateur, en l'honneur duquel ce temple est élevé, d'étendre le bras de sa colère sur tous les violateurs, en les frappant de la plaie incurable de sa vengeance. Que leur vie soit lugubre et désolée, leur fin maudite; qu'ils n'obtiennent jamais, à moins de résipiscence et de repentir sincère, le pardon de leurs fautes; qu'ils soient foudroyés comme jadis Ananie et Sapphira aux pieds des apôtres; que la terre s'entr'ouvre pour les engloutir vivants comme Dathan et Abiron. Avec Satan, avec Judas le traître, avec tous les impies, qu'ils soient livrés aux flammes du tartare, dans l'incendie inextinguible, dans les gouffres du chaos où ils brûleront durant l'éternité entière¹. »

¹ *Si quis autem... ex quocumque homine potente vel inferiore, magna scilicet parvaque persona, cujuscumque sit honoris præditus et dignitatis, præsumperit quocumque argumento vel exquisita occasione hæc quæ a nobis ad cultum Dei statuta sunt destruere... et quemlibet locum aut possessionem, vel quiddam prædicto venerabili monasterio pertinere dignoscatur auferre aut alienare ex eodem sancto loco conatus fuerit, sciat se Domini nostri Jesu Christi atque beati Petri principis apostolorum auctoritate, insolubili anathematis vinculo nodatum esse et a regno Dei alienatum, contrarios sibi sentiens omnes eosdem sanctos martyres et confessores et virgines Christi, et cum ipsis ante tribunal Dei omnipotentis in tremenda examinis die judicii debeat cum eisdem sanctis facere rationes. — Ipsum enim judicem peto qui est retributor omnium, pro cujus laude hæc nos constituisse dignoscimur, ut iram suæ potentia omnibus transgressoribus inferat, et insaniabili ultionis vulnere percutiat...; ut sit vita eorum laboriosa et pessima, nimisque lugubris, atque languentes deficiant et suorum minime consequantur nisi resipuerint veniam delictorum, sententiam sumentes Ananiæ et Sapphiræ qui ante pedes apostolorum expiraverunt. Contingat eis sicut Dathan et Abiron quos, aperiens*

Le monastère fondé par saint Paul I porta d'abord le nom des Martyrs *in schola Græcorum*, sous le patronage des saints Étienne et Sylvestre. C'est aujourd'hui le titre cardinalice de Saint-Sylvestre-*in-Capite*, ainsi appelé parce que vers l'an 1602, sur la demande du pape Clément VIII, la cathédrale d'Amiens partagea avec cette église l'insigne relique du chef de saint Jean-Baptiste. L'antique monastère fut donné par Innocent XI (1676-1689) aux religieuses Clarisses, qui ont succédé à tous les droits des premiers possesseurs ¹.

§ II. Translations de reliques dans les Gaules.

Les corps
des saints
Nazaire, Na-
bor et Gor-
gonius
donnés à
Chrodegang.

9. La translation simultanée d'un si grand nombre de reliques eut dans tout l'Occident un retentissement immense. A partir de cette époque, dans chaque église, on voulut honorer par des hommages extraordinaires les reliques des saints locaux, ou s'en procurer de nouvelles. La discipline si rigoureusement observée par saint Grégoire le Grand, alors qu'on ne permettait dans l'église latine aucune exhumation de corps saints, aucune division des ossements sacrés ², se transforma pour faire place à l'usage actuel. En apprenant que la ville de Rome venait de s'enrichir d'une quantité si considérable de reliques, le pieux évêque de Metz saint Chrodegang, ancien référendaire de Charles Martel ³ et l'un des plus fidèles conseillers de Pépin le Bref, aspira au bonheur de partager un pareil trésor. Les services rendus par lui au saint-siège en 753, durant sa mission près du pape Étienne III ⁴, l'avaient honorablement fait connaître à Rome. Ses hautes vertus, la réforme qu'il introduisait alors dans le clergé séculier par la règle canoniale dont nous parlerons bientôt, la fondation des trois

terra os suum, vivos deglutivit. Et cum diabolo... atque cum Juda traditore... et cum omnibus impiis deputati in tartareo igne et inextinguibili incendio et in voragine chaos demersi crementur in æternum. (S. Paul. I, loc. cit., col. 1195.)

¹ Bléser, *Rome et ses monuments*, pag. 383.

² Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 95.

³ Cf. chap. I, pag. 103 de ce présent volume.

⁴ Cf. chap. III, pag. 244 de ce volume.

abbayes de Lauresham (Lorsch), de Saint-Hilaire de Metz et de Gorze, le plaçaient au premier rang de l'épiscopat des Gaules. « Il adressa donc, dit l'hagiographe, une ambassade au saint-siège, pour la délivrance duquel il avait déployé tant d'énergie et de zèle. Ses envoyés sollicitèrent du pape Paul trois corps de saints martyrs, sous le patronage desquels Chrodegang voulait consacrer les trois monastères fondés par lui. Le pontife apostolique accueillit avec la faveur qui lui était due la prière d'un évêque si dévoué à l'église romaine. Il choisit pour les lui transmettre les corps des saints martyrs Nazaire, Nabor et Gorgonius. Ce fut Willichaire, évêque de Sedunum (Sion-en-Valais, en allemand *Sitten*), qui fut chargé de transporter le pieux trésor à l'abbaye de Gorze¹, où Chrodegang le reçut avec des transports d'allégresse. Il donna le corps de saint Gorgonius à l'église de Gorze, celui de saint Nabor à l'église de Saint-Hilaire; le bienheureux Nazaire fut destiné au monastère de Lorsch. La translation attira un concours immense. Tous les habitants de la province, sans distinction de rang ni de sexe, jeunes gens et vieillards, vinrent à la rencontre du cortège jusqu'à la forêt de *Vosagus* (les Vosges). Les très-nobles comtes Canthuir² et Warin, tous les hommes illustres, tous les notables (*spectabiles*) de ces contrées voulurent porter sur leurs épaules le corps du bienheureux martyr que Dieu leur envoyait pour protecteur céleste. L'innombrable multitude suivait processionnellement, au chant des hymnes et des cantiques spirituels. On arriva ainsi

¹ Gorzia ou Gorze, si connu par le monastère bénédictin qu'y fonda saint Chrodegang, est situé dans une gorge pittoresque, au-dessus des montagnes qui bordent le bassin de la Moselle, à quinze kilomètres O.-S.-O. de Metz.

² Canthuir *alias* Cancor, comte de la province du Haut-Rhin, fils du comte Robert et de Williswinde, était proche parent de saint Chrodegang. Il donna à ce dernier l'île de Waschnitz située à une lieue ouest de Huppenheim, le long de la *Bergstrasse*, dans le grand duché actuel de Hesse-Darmstadt. Déjà Canthuir et sa mère Williswinde avaient construit en ce lieu un couvent. Saint Chrodegang y établit seize moines tirés de son abbaye bénédictine de Gorze, et y transféra le corps de saint Nazaire. Telle est l'origine du monastère depuis si florissant de Lorsch, ou Lauresheim, désigné par les anciens chroniqueurs sous les noms divers de *monasterium Laureacense*, *Laurissense*, *Laurissa*, *Lauresham*.

jusqu'à l'abbaye de Lorsch, située alors dans l'île d'*Alten-Munster*. Mais l'île elle-même, les rives du fleuve resserrées dans une gorge de montagne se trouvèrent trop étroites pour la prodigieuse affluence de peuple qui chaque jour accourait vénérer les saintes reliques. L'évêque Chrodegang dut céder au vœu unanime et transférer le monastère dans un site plus spacieux. Il confia ce soin à son frère Gundeland, alors abbé de Lorsch, lequel accomplit sa mission avec autant de zèle que de magnificence ¹. » Saint Nazaire qui voyait un temple s'élever à sa mémoire au delà des rives du Rhin, parmi les belliqueuses populations de la Germanie, était ainsi que saint Nabor un soldat chrétien, décapité à Rome par ordre du tyran Maxence, l'an 304, pour avoir refusé d'apostasier la foi de Jésus-Christ et de sacrifier à Jupiter ². L'abbaye de Saint-Hilaire où Chrodegang déposa les reliques de saint Nabor prit le vocable de ce dernier. Depuis, le nom de saint Nabor se transforma dans l'idiôme populaire en celui de saint Avold, sous lequel il est connu aujourd'hui ³. L'abbaye de Gorze, primitivement dédiée sous le vocable de Saint-Pierre, prit pour second patron le glorieux martyr Gorgonius, cet héroïque chambellan de Dioclétien, martyrisé à Nicomédie le 9 septembre 303 quelques jours après la promulgation du fameux édit qui inaugura la x^e persécution générale ⁴. Etranglé par ordre de Galerius, son corps avait été jeté à la mer avec une meule au cou. Les flots se refusèrent à engloutir le précieux trésor. Plus tard, vers l'époque de saint Damase, le corps de Gorgonius avait été transporté à Rome, et maintenant le glorieux martyr venait recevoir sur la terre des Gaules les hommages des anciens sujets de Constantin le Grand.

¹ *Chronic. Laureshamens.*, ann. 764; Bolland., vi Mart., Act. S. Chrodegang.

² Les saints Nazaire et Nabor de Rome, différents des deux martyrs de Milan du même nom, sont honorés le 12 juin.

³ Saint-Avold est aujourd'hui une ville de 4,000 âmes, à 21 kilomètres de Sarreguemines.

⁴ Cf. tom. IX de cette *Histoire*, pag. 560.

10. Pépin le Bref, informé de la découverte du corps de sainte Pétronille, tint à honneur de contribuer avec une royale magnificence à la décoration de la chapelle dédiée à la fille du prince des apôtres dans la basilique vaticane. A partir de cette époque jusqu'à la révolution de 1793, les rois de France conservèrent comme un de leurs plus glorieux privilèges le droit d'entretenir cet oratoire, auquel Louis XI, Henri IV et Louis XIII firent de somptueux présents ¹. Ainsi la dévastation des catacombes par les Lombards, coïncidant avec la persécution iconoclaste de Copronyme en Orient, eut pour résultat providentiel la glorification posthume des saints dans l'église latine. « Les princes et les peuples, dit un hagiographe, environnaient d'honneurs la sépulture des saints qu'autrefois leurs pères avaient mis à mort. Le vénérable Fulrad, qui gouvernait pieusement le monastère du très-bienheureux Denys, se faisait remarquer entre tous par son zèle pour le culte des martyrs. Il sollicita du glorieux roi Pépin la permission de se rendre à Rome, afin d'obtenir du pontife quelques-uns des corps saints qui venaient d'y être transférés. Il voulait en enrichir les monastères fondés par lui en France. Le très-pieux roi s'associa de grand cœur au projet de Fulrad; il prit toutes les mesures nécessaires au succès de l'entreprise. Le vénérable abbé cherchait cependant des compagnons de voyage sûrs et dévoués. De ce nombre fut un laïque, son parent, personnage considérable qui, n'ayant aucun héritier de son nom, avait résolu de consacrer ses biens au service du Seigneur. Ensemble ils accomplirent leur pèlerinage et reçurent du pontife Paul, outre le corps du glorieux enfant de Lucanie, Vitus (saint Gui), martyrisé dans la persécution de Dioclétien, ceux des saints martyrs Alexandre et Hippolyte. Au retour, le pieux laïque fit construire sur ses domaines une église et un monastère dont il fit donation à l'abbaye de Saint-Denis, et il obtint d'y conserver le corps du bienheureux Vitus, par les mérites duquel le Seigneur daigne opérer chaque jour de nombreux miracles ². » Fulrad donna le corps du martyr

Les corps
des saints
Alexandre,
Vitus et Hip-
polyte donnés
à Fulrad.

¹ Ciacon., *Vit. romanor. pontific.*, tom. I, pag. 534. Baron., ad ann. 69. Bolland., *Act. S. Petronill.*, 31 maii.

² *Translatio S. Viti in Franciam*, Bolland., 15 juin. Vitus, enfant de douze

saint Alexandre au monastère de Leberaha, aujourd'hui Leberau ou Liepvre, fondé par lui en Alsace ¹. Un autre monastère également fondé par Fulrad dans la même contrée, et connu alors sous le nom de *Fulradi-Villare*, reçut le corps de saint Hippolyte. Il en prit le vocable, transformé depuis par la langue populaire en celui de *Sanct-Bild*, que porte aujourd'hui la ville de ce nom ². Vers l'an 778, lors de l'expédition de Charlemagne contre les Sarrasins d'Espagne, un troisième monastère bénédictin, fondé par Fulrad au pied des Vosges, s'enrichit d'une relique non moins précieuse. Le testament du saint abbé la désigne en ces termes : *Tertiam cellam infra vasta Vosgo ædificavi, ubi sanctus Cocovatus requiescit, super fluvium Laima, quæ dicitur Fulrado-Cella*. Kokwah ou Koufah, nom arabe, transformé dans nos idiomes d'Occident en ceux de Cucuphat, Culgat, Couat et Quiquenfat, est celui d'un des plus illustres martyrs de la dixième persécution générale sous Dioclétien. Koufah,

ans, avait été amené de Lucanie à Rome sous Dioclétien, exposé dans l'amphithéâtre aux bêtes furieuses qui refusèrent de le toucher, et enfin décapité pour la foi de Jésus-Christ. On ne connaît plus le lieu où le parent de Fulrad bâtit une église en l'honneur du jeune martyr, mais cette localité était certainement située dans le diocèse de Paris. Elle ne devait pas être très-éloignée de l'abbaye de Saint-Denys, comme nous aurons l'occasion de le constater, lors de la seconde translation de saint Vitus en Saxe.

¹ Le nom d'Alsace était déjà employé au temps de Fulrad. Il est écrit *Alisarius* dans le testament du saint abbé. (Cf. Félibien, *Testamentum Fulradi; Hist. de l'abb. de Saint-Denys*, pièces justific., pag. 38.) Leberau ou Liepvre, près Sainte-Marie-aux-Mines, est aujourd'hui une ville de 2,500 habitants à 20 kilomètres N.-N.-O. de Colmar. On croit que le corps du saint Alexandre qui y fut transféré par Fulrad est celui du pape, premier de ce nom, martyrisé en l'an 117 le 3 mai, jour auquel on célèbre sa fête. (Cf. tom. VII de cette *Histoire*, pag. 25.) Cependant, ainsi que le font observer les Bollandistes, aucune preuve écrite ne constate cette identité. La même réserve doit s'appliquer au saint Hippolyte transféré par Fulrad. La tradition locale en fait le même que le saint Hippolyte, disciple de saint Laurent, martyrisé à Rome avec sainte Concordia et dix-neuf autres chrétiens, durant la persécution de Dèce, le 13 août 258. (Cf. Bolland., cod. die et *Act. S. Fulrad.*, 17 februar.)

² Saint-Hippolyte, ou *Sanct-Bild*, est aujourd'hui une ville de 2,400 habitants au pied des Vosges, à 16 kilomètres de Colmar, dans le canton de Ribeauvillé.

né en Afrique dans la ville de Scillite¹, appartenait à une opulente famille. L'édit de persécution promulgué en 303 vint le surprendre à Césarée de Mauritanie, où avec son compatriote saint Félix il terminait le cercle des études libérales. Les deux amis s'embarquèrent pour l'Espagne, comptant y trouver plus de sécurité pour leurs travaux intellectuels. Mais déjà les poursuites contre les chrétiens y étaient commencées. Félix fut martyrisé à Gironne : Koufah traîné à Barcelone devant le proconsul, après avoir été jeté dans un bûcher dont les flammes le respectèrent, eut la tête tranchée le 25 juillet 304. « Or, continuent les actes, son corps, transporté de Barcelone dans les Gaules par le très-révérend et glorieux abbé Fulrad, fut déposé dans un monastère situé au pied des Vosges, où il resta jusqu'à l'an de l'incarnation du Seigneur 835. A cette époque, le religieux abbé Hilduin le transféra au monastère de Saint-Denys, et le plaça dans la crypte où le patron des Gaules et ses compagnons Rustique et Eleuthère ont leur sépulture². » C'est ainsi qu'étrangers par leur naissance à la terre des Francs, des martyrs de toutes les nationalités, orientaux comme saint Gorgonius, romains comme les saints Nazaire, Nabor, Vitus, Alexandre et Hippolyte, africains comme Koufah, apportaient à notre patrie leur protectorat céleste et y trouvaient un culte dont la popularité a survécu aux révolutions des siècles et des empires.

¹ Scille ou Scillite, ville de la province proconsulaire de Carthage, était déjà célèbre dans l'histoire de l'Église par le martyre de Speratus et de ses compagnons, dits martyrs Scillitains, en l'an 200. Sous Charlemagne, le corps de Speratus (saint Spérat) fut dérobé à la vigilance des Sarrasins, et rapporté d'Afrique dans l'église Saint-Jean Baptiste de Lyon, avec les reliques de saint Cyprien et le chef de saint Pantaléon. (Cf. Ado, *Martyrolog.*, 47 julii; *Patr. lat.*, tom. CXXIII, col. 302; et tom. VII de cette *histoire*, pag. 515.)

² Bolland., *Act. S. Cucufatis*, 25 julii.

§ III. Règle de saint Chrodegang.

Saint Fulrad.
Decretulum
 de saint
 Chrodegang.

11. Avec les reliques des saints, pénétrait dans la Gaule comme un souffle de sainteté qui entraînait toutes les âmes. Fulrad, le chapelain du palais, le conseiller des rois, le plus habile diplomate du VIII^e siècle, le grand aumônier du royaume des Francs, *eleemosynarius regni Francorum*, ainsi que l'appelaient les papes, était un propagateur ardent de la perfection religieuse, et conquérait pour lui-même le titre de saint qu'il vénérât dans les anciens martyrs et confesseurs ¹. L'évêque de Metz, Chrodegang, rivalisait de vertus et de zèle avec le pieux abbé de Saint-Denys. Il préparait alors une œuvre qui devait compléter, pour la régénération du clergé dans les Gaules et la Germanie, les travaux apostoliques de saint Boniface. Durant sa mission à Rome sous le pape Étienne III, il avait été témoin de la vie exemplaire des divers collèges sacerdotaux annexés aux basiliques, et particulièrement des moines du *patriarchium* de Latran. Avant la mesure générale prise par Étienne III et Pépin le Bref pour l'adoption de la liturgie romaine dans les Gaules, Chrodegang avait déjà introduit dans sa cathédrale le chant et l'ordre des offices selon le rite grégorien ². Restait à constituer le *sacerdotium* et les clercs de son église sur le modèle des collèges ecclésiastiques de Rome, c'est-à-dire, ainsi que Chrodegang l'explique lui-même, selon l'esprit de l'Église et les règles des saints canons. « Si les évêques et les clercs, dit-il, fussent toujours restés fidèles aux prescriptions canoniques formulées d'abord par les trois cent dix-huit pères de Nicée et depuis par les autres conciles, nous n'aurions pas aujourd'hui, nous chétif et misérable, à revenir sur ce point et à prendre des dispositions qui paraîtraient nouvelles. Mais l'incurie des pasteurs, des clercs et des fidèles a produit un tel relâchement qu'il nous faut, avec la grâce de Dieu, sinon autant que nous le devons du moins autant que nous le

¹ Bolland., *Act. S. Fulradi*, 17 februar.

² Cf. D. Guéranger, *Institutions liturgiques*, tom. I, pag. 245. Paul. Diac., *Hist. episc. Metens.*; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 509.

pouvons, ramener notre clergé à la rectitude de la règle. Dès le jour où, malgré mon indignité, je pris possession du siège épiscopal, quand, selon mon devoir de pasteur, j'étudiai les besoins spirituels du troupeau qui m'était confié, mon âme fut saisie d'une profonde tristesse, à la vue des négligences et des fautes du clergé et du peuple. J'ai dû chercher un remède à tant de maux. Soutenu par le secours divin, aidé par les conseils et les encouragements de mes frères spirituels, déterminé par la nécessité, j'ai rédigé un petit décret, *parvum decretulum*, ayant pour but de réformer au sein du clergé les abus, les désordres et les vices qui ont régné trop longtemps ¹. »

12. Le *decretulum* de Chrodegang, ainsi que le nomme modestement son auteur, devait retentir au delà du cloître canonial de Metz pour lequel il le composait. En 816, un concile d'Aix-la-Chapelle en adoptait toutes les dispositions et le rendait obligatoire dans toutes les églises franques et germanes. Saint Chrodegang ne paraît pas avoir prévu ce succès posthume. Toute sa préoccupation se concentre sur le collège canonial de sa cathédrale de Saint-Étienne, où il veut que les clercs vivent en commun avec l'évêque, sous la direction générale de celui-ci et sous la présidence immédiate de l'archidiaque et du primicier. L'idée seule de substituer la vie commune aux allures libres et indépendantes d'un clergé séculier tel que la correspondance de saint Boniface nous l'a fait connaître, dut paraître alors une visée chimérique. Elle n'était cependant, comme le disait le pieux réformateur, qu'un retour à la règle primitive, *ad rectitudinis lineam*. Saint Augustin à Hippone, saint

La vie
commune des
clercs.

¹ S. Chrodegang., *Regula canonicorum*, *Prolog.*; *Patr. lat.*, tom. LXXXIX, col. 1097. Nous suivons, pour l'analyse de la règle de saint Chrodegang, le texte publié par Labbe d'après un manuscrit de la bibliothèque palatine d'Heidelberg, passé depuis dans celle du Vatican. Ce texte, qui représente exactement l'original, est divisé en trente-sept chapitres seulement. D'Achery en a publié un autre en quatre-vingt-six chapitres, lequel semble avoir été collationné après que le concile d'Aix-la-Chapelle, en 816, eut recommandé à tous les clercs des églises épiscopales l'adoption de la règle de saint Chrodegang. Ces deux textes ont été reproduits intégralement dans la *Patrologie latine*, tom. cit.

Cyprien à Carthage, saint Ambroise à Milan, saint Martin à Tours, et au-dessus de ces grands évêques les souverains pontifes, vicaires de Jésus-Christ, avaient maintenu dans leur sénat sacerdotal cette discipline vigoureuse et féconde. Mais il est incomparablement plus facile de conserver une règle établie, que de la faire revivre quand elle est tombée en désuétude. Aussi ce que nous admirons dans la règle de saint Chrodegang, c'est moins encore la sagesse de ses prescriptions que la docilité avec laquelle le clergé de Metz s'y soumit. Pour obtenir un tel résultat, il fallait que la sainteté de Chrodegang fût éminente et l'influence de ses vertus irrésistible. Aucun attrait humain, nulle satisfaction d'amour-propre ni d'ambition personnelle ne pouvaient déterminer l'adhésion; saint Chrodegang le sentait lui-même, et avec ce laconisme dont les saints ont seuls le secret il le faisait suffisamment entendre, lorsqu'à la fin de son prologue il disait : « Qui pourrait se croire malheureux, quand il s'assure la moindre place au paradis? Or, cette place ne sera accordée qu'à ceux qui profitent du cours de la vie présente pour courir à la vie éternelle. Sachons donc accepter l'amertume de la pénitence pour éviter les rigueurs de la justice divine, patiente dans le temps, mais terrible dans l'éternité ¹. » Ce principe surnaturel fit toute la force de l'institution, parce qu'il constitue l'essence même de la vie évangélique.

13. Tout l'édifice spirituel de Chrodegang s'appuie sur la base de l'humilité; le pieux réformateur pose cette vertu comme fondement de la perfection au premier chapitre de sa règle. « Un chrétien, dit-il, ne l'est que de nom s'il n'est humble. Aussi quelle abomination de voir les ministres de Jésus-Christ abandonner la voie royale de l'humilité, pour vivre dans l'orgueil et un faste tyrannique! Ceux qui ont jusqu'ici porté haut le visage et livré leur cœur à la superbe doivent maintenant ressusciter, par la grâce de Dieu, à l'humilité, à la charité, à l'obéissance. Mieux vaut par l'humilité régner dans les cieux avec le Christ, que d'être plongé dans les enfers avec les orgueilleux fils de Satan ². »

¹ S. Chrodegang., *Regul.*, *Prolog.*, col. 1098. — ² *Ibid.*, cap. I, col. 1099.

L'humilité individuelle peut seule garantir le respect pour la hiérarchie sociale. Saint Chrodegang le comprenait à merveille. « Les chanoines, dit-il, conserveront leur rang tel qu'il est légitimement institué dans l'ordre romain. Jamais ils ne s'appelleront entre eux par leur nom de famille seulement; ils auront toujours soin d'y ajouter le titre ecclésiastique de chacun, suivant qu'il est ordonné par les constitutions du siège apostolique. Les enfants et les adolescents élevés dans le cloître observeront entre eux cette règle au chœur, en classe, au réfectoire, et même au dehors ¹. » La vie commune entraînait pour les chanoines un dortoir commun, une table commune, des vêtements fournis par la communauté. Les infirmes pouvaient obtenir de l'évêque la permission d'habiter une cellule séparée et d'y être soignés par un serviteur à leurs gages, car les chanoines conservaient la propriété de leurs biens. Ils avaient de même la liberté de sortir durant le jour, d'inviter des laïques à leur table, mais à la condition pour ceux-ci de n'entrer qu'au réfectoire sans pouvoir pénétrer dans les autres parties du cloître, et s'ils étaient militaires de déposer leurs armes à l'entrée. Aucune femme n'était reçue dans la maison, sans une autorisation expresse de l'évêque ou du primicier ². A l'heure de complies, tous les chanoines devaient être rentrés dans le cloître. Un premier son de cloche donnait le signal à ceux qui pouvaient être en ville; au second coup, tous se rendaient au chœur et les portes étaient fermées. Elles ne se rouvraient pour les retardataires qu'à l'heure des nocturnes ou matines. L'évêque ou le primicier étaient immédiatement informés de la cause du retard; s'ils la trouvaient légitime, le gardien de Saint-Étienne ouvrait la petite porte de l'église et le chanoine prenait sa place au chœur. Dans le cas contraire, le délinquant était pour la première fois gravement réprimandé, pour la récidive condamné au pain et à l'eau, pour une troisième faute du même genre soumis à la discipline corporelle, enfin s'il y avait persistance dans ce désordre, exclu de la communauté, *excommunicetur*. Le

¹ S. Chrodegang., *Regul.*, cap. II. — ² *Ibid.*, cap. IV.

silence universel et obligatoire commençait immédiatement après les complies, et durait jusqu'au lendemain matin après le chant de prime ¹. En été, les nocturnes ou matines se chantaient à minuit; en hiver, c'est-à-dire depuis les calendes de novembre (fête de la Toussaint) jusqu'à Pâques, à deux heures du matin. Les nocturnes étaient chantés dans l'intérieur du cloître. Ils se composaient d'un nombre indéterminé de psaumes, qui variait pour les jours fériés entre quarante et cinquante, au gré du président de chœur. Les dimanches et fêtes, ce nombre était restreint. La psalmodie se terminait par le verset *Kyrie eleyson* et l'oraison dominicale. Sauf les infirmes, tous devaient employer à la méditation, à la lecture ou à des chants sacrés l'intervalle qui s'écoulait jusqu'à prime, que tous devaient chanter dans l'église de Saint-Étienne ². Les autres heures canoniales, savoir tierce, sexte, none, vêpres et complies, y étaient également chantées par tous les clercs, et précédées d'un double son de cloche pour avertir en temps opportun les chanoines et autres qui pouvaient se trouver hors du cloître ³. « A l'exception des malades ou des infirmes, dit la règle, nul ne devra user au chœur de bâtons ou *cambutæ*, mais tous devront se tenir debout pendant la psalmodie, selon la coutume de l'église romaine et la prescription conforme de notre synode diocésain ⁴. » Ce passage nous révèle un détail liturgique particulier à cette époque. Les stalles n'étaient point encore pourvues d'accoudoirs ni de sièges; elles formaient des sortes de niches où les ecclésiastiques se tenaient debout, les yeux fixés sur le livre de chœur commun. Afin d'éviter la fatigue, on avait imaginé des bâtons qu'on portait à la main pour se soutenir, et des *cambutæ* ⁵, espèces de crosses sur lesquelles on appuyait les coudes. C'est ainsi qu'en 396 l'archidiacre de Cologne, durant le chant des nocturnes, se hissait, appuyé sur son bâton, jusqu'à l'oreille de son évêque saint Séverin ⁶. Chrodegang interdit cette coutume comme un excès de mollesse et de relâchement. Le concile d'Aix-

¹ S. Chrodegang., *Regul.*, cap. iv. — ² *Ibid.*, cap. v. — ³ *Ibid.*, cap. vi. — ⁴ *Ibid.*, cap. vii. — ⁵ Cf. Ducange, *Glossar. med. et infim. latinitat.* —

⁶ Cf. tom. XI de cette *Histoire*, pag. 87.

la-Chapelle, en 816, maintint l'interdiction, mais peu à peu l'on revint à une plus grande indulgence. Les stalles furent d'abord pourvues d'accoudoirs fixes, puis d'un siège mobile connu sous le nom de miséricorde ou *miserere*, désignations qui indiquent assez qu'en les accordant on crut aller jusqu'à la dernière limite des concessions permises.

14. « Tout clerc chanoine se rendra chaque jour au chapitre pour y entendre une explication de la parole de Dieu et la lecture d'un chapitre de notre petite règle, *istam institutiunculam nostram, unoquoque die aliquod capitulum relegant.* » Nous avons ainsi l'étymologie du terme canonique de chapitre. « En ordonnant pour chaque jour cette réunion des chanoines, ajoute saint Chrodegang, notre but est de leur ménager l'occasion d'entendre quotidiennement la parole divine qui doit nourrir leur âme, et de recevoir soit de l'évêque, soit de l'archidiaque, ou de tout autre supérieur, les ordres et avis nécessaires pour réformer ce qui a besoin de correction et régler le détail des cérémonies. Aussitôt après le chant de prime, les clercs se tiendront prêts à se rendre au chapitre quand la cloche donnera le signal. Chaque dimanche ou fête solennelle, tout le clergé de la ville en chasubles (*planetis*) et autres ornements prescrits pour les divers degrés de la hiérarchie ecclésiastique assistera au chapitre ainsi qu'à l'office des nocturnes ou matines, selon la règle de l'ordre romain. En ces jours, tout le clergé prendra place aux tables disposées dans le cloître ¹. » Tous les temps libres, dans les jours fériés, doivent être employés soit aux travaux communs que prescrira l'évêque ou le primicier, soit aux études et labeurs particuliers de chacun ². En voyage, la psalmodie sera récitée individuellement, mais autant que possible à l'heure canonique ³. Le législateur se préoccupe de l'harmonie, du pieux accord des intelligences et des cœurs au sein de la réunion collégiale. « De même, dit-il, qu'il y a un zèle amer et mauvais qui éloigne de Dieu et conduit à l'enfer, il y a aussi un zèle louable qui éloigne du vice et mène à la vie éternelle. C'est ce zèle du bien qui doit animer

Le chapitre
quotidien.

¹ S. Chrodegang., *Reg.*, cap. VIII. — ² *Ibid.*, cap. IX. — ³ *Ibid.*, cap. X.

les serviteurs de Dieu, en sorte qu'ils se préviennent l'un l'autre par des témoignages d'honneur, et supportent en patience les infirmités et les défauts de chacun. S'il se présente des vices ou des abus à réprimer, ils ne refuseront pas de s'entendre, en vrais « coadjuteurs de Dieu, » comme s'exprime l'apôtre, avec ceux que ce soin regarde, se souvenant de la parole du psaume : *Qui diligitis Dominum, odite malum* ¹. Toutefois nous défendons absolument à chacun des membres de cet ordre canonique d'oser infliger à un frère aucune censure ou châtement quelconque, soit en paroles, soit en acte. Toute cause doit être déférée au prier, qui seul a droit de juger. Ceux qui contreviendraient à cette règle seront soumis au tribunal de l'évêque ². » Par la même raison, saint Chrodegang interdit toutes les coteries particulières et associations privées, comme étant un sujet permanent de désordres et de scandales ³.

15. L'une des prescriptions les plus graves à la fois et les plus sages de la règle canoniale est celle qui oblige deux fois chaque année tous les chanoines à se confesser à leur propre évêque, en dehors des confessions ordinaires pour lesquelles chacun avait la faculté de s'adresser au prêtre de son choix. « L'Écriture sainte, dit Chrodegang, nous fait un précepte de la confession : *Confitemini alterutrūn peccata vestra ut deleantur* ⁴, et les saints pères, ces maîtres de la perfection spirituelle, veulent qu'aussitôt qu'un serviteur de Dieu a eu une seule mauvaise pensée il la confesse sur-le-champ avec un humble repentir. Nous sommes loin, fragiles et misérables pécheurs, de la perfection des saints ; mais encore faut-il que, dans la mesure de nos forces et avec la grâce divine, nous cherchions à suivre leurs traces, pour mériter par une confession sincère le royaume de Dieu. Nous ordonnons que deux fois chaque année notre clergé se confessera à son évêque, une fois durant le carême jusqu'à Pâques, et la seconde fois depuis le milieu du mois d'août jusqu'aux calendes de novembre. Le reste du

¹ S. Chrodegang., *Reg.*, cap. II. — ² *Ibid.*, cap. XII. — ³ *Ibid.*, cap. XIII. — ⁴ Jacob., v, 16.

Confession
obligatoire à
l'évêque deux
fois par an.

temps, les confessions seront faites soit à l'évêque soit aux prêtres approuvés par lui. Tous les clercs que leurs fautes n'en empêcheront pas devront recevoir, chaque dimanche et chaque fête principale, le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. S'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'en faisant sa confession à l'évêque, un clerc cédant à une tentation diabolique cédât quelque faute dont il se réserverait d'aller demander l'absolution à un autre confesseur, dans la crainte que l'évêque ne le dégrade de son ordre, ne l'éloigne de la communion, ou ne fasse une enquête sur les faits ainsi révélés, si ce malheur arrivait et que l'évêque pût en avoir connaissance, le coupable serait puni soit par la discipline corporelle, soit par la prison, soit par telle autre peine qui sera jugée convenable, afin d'inspirer à tous une crainte salutaire et de prévenir le retour d'un tel crime. Il est horrible en effet, quand nous ne craignons pas de pécher sous les yeux du Seigneur, de n'oser point en faire l'aveu à un homme dont l'unique mission est de pardonner au nom du Seigneur ¹. »

16. Les pénalités graduées suivant la gravité des fautes étaient pour les crimes proprement dits les punitions corporelles, la prison ou l'exil. La prison entraînait une séquestration absolue; nul autre que les personnes désignées par l'évêque ne pouvait communiquer avec le captif. La durée de la réclusion était également fixée par l'évêque et subordonnée au repentir du coupable. Ce dernier, au sortir de la prison, pouvait encore être astreint à la pénitence publique, pendant laquelle il restait exclu du chœur et de l'assistance à la messe. Prosterné devant la porte de l'église, à l'entrée et à la sortie des autres chanoines ou clercs, il ne se relevait qu'après le défilé et s'unissait de loin à la psalmodie de chacune des heures canonicales, sans que personne pût lui adresser la parole ni répondre à son salut. Une sévère abstinence se joignait à cette mortification de tous les instants du jour. Quand le pénitent était admis à la réconciliation, il comparaisait au chapitre devant l'évêque, se prosternait à terre, demandant pardon à tous, et l'évêque le

Pénalités.

¹ S. Chrodegang., *Regul.*, cap. XIX.

rétablissait dans son ordre canonique ¹. Le seul fait de communiquer, sans autorisation de l'évêque ou de son représentant, avec un frère soumis à la pénitence publique, entraînait l'excommunication ². En dehors des crimes proprement dits, étaient réputés fautes graves l'esprit de révolte, d'orgueil et de désobéissance, l'ivresse, les détractations, les murmures, la violation du jeûne, le refus d'accomplir une amende honorable à la croix de pénitence ³, de demander pardon après une faute, l'insubordination contre la règle et contre les supérieurs hiérarchiques. Après deux admonitions secrètes et une troisième faite publiquement en chapitre, si le coupable ne s'amendait point, il était excommunié, ou même soumis à la discipline corporelle ⁴. Les fautes dites légères telles qu'un retard pour l'arrivée au chœur, un manquement dans la psalmodie ou la célébration de la messe, le bris ou la perte d'un objet appartenant à la communauté, devaient être spontanément déclarées par le délinquant à l'évêque ou au primicier, qui pardonnait en infligeant une légère pénitence ⁵. D'ailleurs les divers degrés de pénalité étaient, quant à leur gravité ou à leur durée, laissés au jugement de l'évêque. Celui-ci les appliquait moins comme mesures correctionnelles que comme remèdes. «Le but du médecin spirituel est de guérir les blessures de l'âme, dit Chrodegang. Il doit donc proportionner les remèdes à la nature de la maladie, et surtout disposer le malade à les recevoir de la façon qui peut être le plus utile ⁶. »

Abstinence
et jeûnes.

17. Durant tout le carême, sauf les dimanches, il n'y aura qu'un seul repas en maigre après les vêpres. En voyage même, les clercs ne devront point devancer l'heure prescrite. Du reste ils ne sortiront du cloître, pendant ces quarante jours, que sur l'ordre de l'évêque ou de ses représentants, pour les besoins du ministère. Le chapitre sera reculé de trois heures et ne se tiendra qu'après le

¹ S. Chrodegang., *Regul.*, cap. xv. — ² *Ibid.*, cap. xvi.

³ Le lecteur sait déjà, par l'exemple de saint Lambert, ce qu'était dans les monastères la croix dite de pénitence. Cf. chap. i de ce présent volume, pag. 64.

⁴ S. Chrodegang., *Regul.*, cap. xvii. — ⁵ *Ibid.*, cap. xviii. — ⁶ *Ibid.*, cap. xix.

chant de tierce. L'intervalle entre prime et tierce sera consacré à la lecture de la parole sainte et des écrits des pères. Depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte il y aura deux repas par jour, avec faculté de manger gras, sauf le vendredi. Les pénitents seront en tout temps soumis à l'abstinence de la viande. Depuis la Pentecôte jusqu'à la nativité de saint Jean-Baptiste, le repas de midi sera seul servi en gras. Depuis la nativité de saint Jean-Baptiste jusqu'à la fête de saint Martin (24 juin - 11 novembre), la viande sera permise aux deux repas, sauf le mercredi et le vendredi jours d'abstinence. Depuis la saint Martin jusqu'à Noël, abstinence et jeûne jusqu'après l'heure de none ; depuis Noël jusqu'au Carême, les lundi, mercredi, et vendredi jeûne jusqu'après none, mais permission de faire gras le lundi. Si une fête tombait le mercredi ou le vendredi, le prier pourra dispenser de l'abstinence ¹. » On voit, d'après ce règlement, que la loi ecclésiastique de l'abstinence du samedi n'existait point alors d'une manière obligatoire. Du reste, l'évêque et ses représentants accordaient toutes les dispenses nécessitées par la maladie, l'infirmité, les besoins ou les travaux individuels. Malgré leur austérité, les jeûnes et les abstinenances prescrits par saint Chrodegang furent exactement observés. Nous en avons la preuve dans un amendement ajouté, vingt ans plus tard, par son successeur Angelramn et conçu en ces termes : « Nous Angelramn, archevêque et chapelain du très-excellent roi Charlemagne, décrétons que, durant tous les jours de l'octave de saint Étienne premier martyr, notre clergé pourra faire usage de viande ². » Le titre d'archevêque pris ici par Angelramn appartenait réellement alors au siège de Metz, et remontait à saint Chrodegang lui-même, lequel par modestie n'avait pas voulu le prendre dans ses actes, bien qu'il eût reçu le *pallium* des mains du pape Étienne III ³.

18. La règle déterminait avec une minutieuse exactitude l'ordre à observer durant le repas. Le réfectoire comprenait sept tables distinctes, la première pour l'évêque qui mangeait avec les hôtes,

Le réfectoire

¹ S. Chrodegang., *Regul.*, cap. xx. — ² *Ibid.*, cap. xx. — ³ Cf. chap. 111 de ce présent volume, pag. 253.

les pèlerins, l'archidiacre et les personnages qu'il lui plaisait d'inviter; la seconde pour les prêtres, la troisième pour les diacres, la quatrième pour les sous-diacres, la sixième pour les abbés et les diverses personnes que le prieur pourrait inviter. Une septième table était réservée pour les clercs du chapitre ayant leur logement en ville, lesquels, aux jours de dimanches et de fêtes, partageaient le repas claustral. Au signal donné, tous rangés par ordre prenaient place au réfectoire, s'unissaient à la prière préparatoire faite par l'évêque ou à son défaut par le prêtre le plus digne, et répondaient *amen*. Le silence régnait pendant le repas; une lecture pieuse servait d'aliment aux âmes, en même temps que le corps réparait ses forces par une nourriture matérielle. Le prieur seul, en l'absence de l'évêque, avait droit de faire en certaines circonstances suspendre la lecture. Le lecteur, le cellérier, le portier, le semainier et autres frères servant aux tables prenaient leur réfection avant le repas de la communauté, pour n'avoir point à souffrir d'un trop long jeûne. Il était interdit d'emporter du réfectoire, sans la permission de l'évêque, aucune espèce de comestibles pour les manger en particulier ¹. La nature des mets est indiquée: un potage, *pulmentum*, et un plat de viande ou de lard, *aut de lardo*, pour les jours gras; du fromage, *formaticum*, des poissons, des légumes pour les jours maigres ². « Si la Providence de Dieu nous donne davantage, les frères l'accepteront avec action de grâces, dit la règle; l'évêque fera son possible pour augmenter les ressources, mais quand elles feront défaut les frères supporteront la privation en patience. » Le vin et la cervoise ou bière étaient les deux boissons réglementaires. Chaque convive devait, suivant son âge, en avoir au minimum deux et au maximum trois verres, *calices*, par repas ³. Un détail curieux prouve combien l'usage de la viande de porc salé et de l'huile de faine était dès lors commun en Alsace. « Dans les années où le gland de chêne et la graine du hêtre (faine) auront manqué, dit la règle, l'évêque fera tous ses efforts pour suppléer au défaut de lard pour

¹ Chrodegang., *Regul.*, cap. XXI. — ² *Ibid.*, cap. XXII. — ³ *Ibid.*, cap. XXIII.

les jours gras et d'huile à manger pour le carême ¹. » En tout temps le service de la cuisine et des tables était fait par les chanoines eux-mêmes, chacun à son tour et pour une semaine entière. L'archidiacre, le primicier, le cellérier et les custodes des églises Saint-Etienne et Saint-Pierre en étaient dispensés de droit; tous les autres, à moins d'infirmités ou d'occupations urgentes, y étaient astreints. « Ils ne rempliront point cet office avec tristesse, dit Chrodegang, mais avec la joie que la charité éprouve à servir des frères. » D'ailleurs, on devait leur donner des aides autant que les ressources le permettaient. « Chaque samedi, le semainier de cuisine en quittant sa charge devait consigner, propres et en bon état, les ustensiles entre les mains du cellérier. Si quelque objet avait été détérioré, cassé ou perdu, la déclaration en était faite en chapitre, et s'il y avait faute ou incurie, l'évêque imposait une pénitence ². »

19. Ce dernier article paraît manifestement calqué sur la règle bénédictine ³. Il en est de même des suivants, relatifs à l'archidiacre, au primicier, au cellérier, au portier et aux infirmiers. L'archidiacre et le primicier doivent à tous non-seulement le précepte, mais l'exemple; il ne leur suffit pas d'être instruits de la doctrine et de la loi, s'il n'en sont les premiers observateurs. Ils doivent être « prudents comme le serpent et simples comme la colombe, » c'est-à-dire sages dans le bien et simples vis-à-vis du mal, accommodant leur autorité aux besoins de chacun, tempérant la terreur par l'espérance, sévères pour les esprits indisciplinés et inquiets, encourageants pour les humbles, vigilants à réprimer la négligence, la contumace, la superbe. Avant tout, ils devront informer l'évêque des moindres délits, afin qu'on puisse couper le mal dès sa racine et prévenir la contagion. Il leur appartient d'infliger les punitions graves, telles que le fouet ou la prison pour les incorrigibles. Lorsque leur conscience hésitera dans l'interprétation de la règle ou l'application d'une pénalité, ils auront recours à l'évêque. Après Dieu, c'est à l'évêque qu'ils doivent fidélité et obéissance.

Archidiacre,
primicier,
cellérier, por-
tier.

¹ S. Chrodegang., *Regul.*, cap. XXII. — ² *Ibid.*, cap. XXIV. — ³ Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 351.

« Ils seront donc, dit Chrodegang, chastes, sobres, patients, bienveillants, miséricordieux. Ils aimeront le clergé, mais ils détestent le vice. Leur maxime sera : *Ne quid nimis*. Jamais, sous prétexte d'enlever la rouille, ils ne casseront le vase ; jamais ils n'achèveront de briser le roseau à demi rompu. S'il arrive qu'oubliant leurs devoirs ils se laissent emporter par l'orgueil, la vaine gloire, l'esprit de contradiction ou de révolte, après deux avis canoniques l'évêque les déposera de leur charge et en investira de plus dignes ¹.» — Le cellérier est responsable de toute l'administration temporelle du cloître ; les deux défauts qu'il doit éviter avec une égale sollicitude sont la prodigalité et l'avarice. Il rend compte de sa gestion à l'évêque, sans l'ordre duquel il ne prend aucune mesure importante ². — Le portier est choisi par l'évêque et nommé pour un an, avec faculté d'être maintenu dans sa charge. Les portes extérieures, l'entrée du cloître, les issues du jardin sont sous sa surveillance. Il a pour aide un jeune clerc. Les visiteurs s'adressent à lui pour demander et recevoir une réponse. Chaque soir, après le chant des complies, il remet les clefs à l'archidiacre ou à celui qui le remplace en cas d'absence. Il surveille les custodes de l'église qui ont leur maison attenante au cloître ; il prend soin d'y faire observer autant que possible le silence nocturne et en tout temps la régularité et la décence convenables ³. — Les malades et les infirmes, qui n'auraient pas de ressources personnelles pour se faire soigner, sont placés sous la responsabilité directe de l'archidiacre et du primicier. Qu'on n'oublie jamais le mot de l'Évangile : *Infirmus fui et visitastis me*. Dès le début de la maladie, tous les secours seront prodigués sans aucun retard et sans aucune exception. La moindre négligence retomberait sur l'archidiacre et le primicier. Leur responsabilité ici va plus loin que ce monde, car au jugement suprême, quand le roi des vivants et des morts paraîtra sur son tribunal, il leur demandera un compte terrible. Si l'archidiacre ou le primicier ne disposaient pas de toutes les ressources nécessaires pour le service des malades, l'évêque y suppléera. Les

¹ S. Chrodegang., *Regul.*, cap. xxv. — ² *Ibid.*, cap. xxvi. — ³ *Ibid.*, c. xxvii.

malades seront traités dans des cellules mises à leur disposition et convenablement aménagées. Un clerc les servira en toute charité, bienveillance et crainte de Dieu. « Les malades, de leur côté, n'oublieront pas que c'est Dieu même que nous voulons servir en leur personne; ils ne contristeront point leurs frères par des exigences déraisonnables ¹. »

20. Le costume des chanoines se composait d'une chape ou manteau de couleur blanche, d'une tunique de laine, d'un vêtement intérieur (*camisile*) de chanvre ou de lin, et de souliers de cuir. On renouvelait ces vêtements à des époques fixes. En dehors des distributions régulières, les chanoines étaient libres d'acheter de leurs deniers les objets de toilette dont ils pouvaient avoir besoin. La provision de bois pour l'hiver n'était pas remise en nature, mais en argent. Une somme de quatre livres était donnée, le jour des calendes de mai, à chaque chanoine, qui faisait ensuite son approvisionnement individuel soit dans les chantiers de la ville, soit dans les villas ou fermes du voisinage ². Aux fêtes du Seigneur, de la sainte Vierge, des douze apôtres et des patrons du diocèse, l'évêque célébrait en personne les offices de la nuit et du jour. Il donnait alors aux chanoines et à tous les clercs un repas dans la maison épiscopale. La règle nomme expressément l'Épiphanie, la mi-Carême, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte et la fête de l'évêque. En cas d'absence de ce dernier, le repas était donné à ses frais dans le réfectoire du cloître. L'archidiaque offrait au réfectoire un repas extraordinaire aux fêtes de la Purification, de saint Jean-Baptiste et de saint Remy ³. Aux jours de station, c'est-à-dire aux fêtes patronales qui se célébraient soit dans les églises de la ville, soit dans les paroisses suburbaines les plus rapprochées, le chapitre allait en corps célébrer les vigiles (office de la nuit), et le matin revenait processionnellement au cloître ⁴. Les dimanches et fêtes, aussitôt après le chant de prime, tous se revêtaient des ornements sacrés, et les officiants en chasubles (*planetis*)

Costume canonial. Fêtes de règle.

¹ S. Chrodegang., *Regul.*, cap. XXVIII. — ² *Ibid.*, cap. XXIX. — ³ *Ibid.*, cap. XXX. — ⁴ *Ibid.*, cap. XXXIII.

se rendaient au chapitre pour y entendre la lecture. Au signal de la cloche, ils entraient en rang dans la basilique, prenaient place au chœur, et à un second signal chantaient tierce. Ils attendaient ensuite, selon la pratique de l'église romaine, l'arrivée de l'évêque. A l'exception des officiants et de ceux qui faisaient partie du cortège épiscopal, nul ne devait quitter sa place jusqu'à la fin de la cérémonie. En cas d'urgence, la permission devait être demandée soit à l'évêque, soit au président du chœur. Les négligences, retards ou autres manquements dans la célébration de l'office étaient signalés le lendemain en chapitre et punis par une privation de vin ou de bière ¹.

21. « L'antique Église, au premier siècle, dit saint Chrodegang, fournit un tel exemple de charité et de concorde que tous, renonçant à la propriété de leurs biens, les vendaient et en apportaient le prix aux pieds des apôtres. Nul ne possédait rien en propre, mais tout était commun entre eux. Nous sommes tellement éloignés d'une si haute perfection, que je renonce à l'exiger de la tiédeur et du relâchement actuels. Les clercs qui entreront dans l'ordre canonique garderont donc l'usufruit de leurs biens, mais ils en feront une donation testamentaire à l'église. Celle-ci, comme on le sait, pourvoit chaque jour à la subsistance des pauvres, des veuves, des orphelins, des indigents. Elle y est strictement obligée par les saints canons ; il faut donc qu'elle soit en état de suffire à tant de charges. Voilà pourquoi nous obligeons tous ceux qui voudront entrer dans ce collège sacerdotal à faire donation de leurs biens soit à l'église Saint-Pierre, soit à la congrégation canoniale elle-même. Cette donation peut être faite sous la réserve d'usufruit pour le donateur, sa vie durant. A sa mort, les immeubles reviennent soit à l'église, soit à la congrégation. Les biens meubles sont partagés en deux parts, l'une destinée aux pauvres, l'autre à faire dire des messes pour le défunt ². Les chanoines peuvent recevoir les aumônes qui leur seront offertes soit pour la célébration de la messe, soit à tout autre titre de charité, et si ces aumônes leur

¹ S. Chrodegang., *Regul.*, cap. XXXIII. — ² *Ibid.*, cap. XXXI.

sont raites à eux personnellement, ils en disposeront à leur gré. Mais si elles s'adressent à la congrégation en général, elles seront mises en commun, et l'évêque réglera leur emploi soit pour des prières à l'intention des donateurs, soit pour d'autres œuvres pieuses¹. — En nous préoccupant de la réforme des clercs, ajoute saint Chrodegang, nous ne saurions oublier les besoins spirituels des pauvres inscrits sur les registres de l'église, *matricularii*², qui reçoivent chaque jour des mains du clergé la nourriture corporelle. La plupart d'entre eux, aussi bien dans la ville que dans les paroisses suburbaines, ne vivent plus selon l'antique institution de l'Église. On néglige de les instruire, ils n'entendent jamais la parole divine, ne se confessent point, n'assistent ni aux stations publiques ni aux prédications. Du consentement de nos frères spirituels, nous avons décrété que deux fois par mois, le samedi, tous les *matricularii* tant de la ville que des paroisses suburbaines se rendront à l'église après l'heure de tierce. L'évêque leur adressera une instruction, fera lire devant eux et leur expliquera quelques passages des homélies des pères, ou de tels autres ouvrages qu'il croira propres à édifier leur âme et à les instruire dans la voie du salut. En cas d'absence de l'évêque, le prêtre custode de l'église Saint-Étienne remplira cet office. Il recevra aussi leur confession deux fois chaque année, la première pendant le carême, la seconde dans l'intervalle de la fête de saint Remy (1^{er} octobre) à celle de saint Martin (11 novembre). Les *matricularii* empêchés par la maladie, ou par tout autre motif légitime, devront faire prévenir le custode. S'ils s'absentent sans motif une première ou une seconde fois, ils seront charitablement avertis; s'ils persévèrent, ils pourront être rayés des registres de l'église. Nous statuons pour nous et nos successeurs, dit en terminant le charitable évêque, qu'il sera prélevé sur notre mense épiscopale de quoi fournir régulièrement aux distributions qui seront faites après

¹ S. Chrodegang., *Regul.*, cap. xxxii.

² Le nom de *matricularii* (marguilliers) est employé aujourd'hui pour désigner ceux qui rédigent ou qui contrôlent les registres de l'église. A l'époque de saint Chrodegang ce terme avait, on le voit, une signification complètement opposée.

chaque réunion, savoir un pain par chacun des assistants et une portion qui sera alternativement de lard et de fromage. En carême, on ajoutera un *sextarium* (setier) de vin. Le jour de la cène du Seigneur, ils recevront une distribution extraordinaire de pain, vin, lard et fromage; de même aux calendes de janvier (1^{er} janvier), et à l'issue de la messe de saint Martin. Le bois pour cuire le pain sera fourni par l'évêque. L'archidiacre et le primicier veilleront à l'exécution de toutes ces clauses : nous les prions, eux et nos successeurs, de se souvenir qu'ils enlèveraient à leur propre récompense devant Dieu tout ce qu'ils retrancheraient de la part des pauvres ¹. »

22. Telle est, dans son ensemble, l'admirable règle de saint Chrodegang, gloire de l'église de France dans le passé, pierre d'attente pour l'avenir. Nous aimons à l'espérer du moins, pour l'avenir, car il nous est impossible de croire mortes à jamais, dans notre pays, des institutions si fécondes pour le bien, si visiblement empreintes de l'esprit évangélique, si propres surtout à résoudre le grand problème de notre siècle, je veux dire la conquête des âmes par la charité envers les pauvres et par l'instruction chrétienne de la jeunesse. L'institution canoniale de saint Chrodegang lui fut empruntée, de son vivant même, par les églises de la Grande-Bretagne. Léfric, évêque d'Exeter, vint en étudier le fonctionnement à Metz, pour en doter lui-même sa cathédrale. En France et en Germanie, elle devint peu à peu universelle, et le concile national d'Aix-la-Chapelle, en 816, la rendit, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, obligatoire pour tous les diocèses. Le bien qu'elle produisit alors, elle le produirait de même en nos jours, s'il se trouvait un homme qui osât la faire revivre dans ce qu'elle a de pratique pour notre temps et avec les modifications nécessaires. Les chapitres ne tarderaient pas à reprendre une véritable importance canonique, sans la devoir à autre chose qu'à la vertu et à l'exemple du renoncement. Comme le dit excellemment M. Ozanam, saint Chrodegang faisait revivre à Metz les souvenirs du grand évêque d'Hippone. « Épris d'amour pour les grands exemples de l'antiquité chrétienne, il imitait saint

¹ S. Chrodegang., *Regul.*, cap. xxxiv et ultim.

Augustin en rassemblant ses prêtres autour de lui, sous un même toit, à une même table, sous une même règle de travail et de prière. Cette règle, portée dans toutes les villes épiscopales, y assura la réforme ecclésiastique. Ce fut un spectacle profitable que celui d'un grand peuple sacerdotal affranchi des instincts de la chair, qu'on avait crus si longtemps irrésistibles. Quand on vit ces hommes sans enfants, qui prenaient le genre humain pour famille et les nations pour leur postérité, on commença à connaître quelque chose de plus pur et de plus fort que l'autorité paternelle, une paternité des âmes, un pouvoir dégagé des liens du sang. On comprit la possibilité du dévouement pour des intérêts moins étroits que ceux de la parenté; et l'idée du bien public se fit jour ¹. » Notre époque a sans nul doute plus besoin que celle de Chrodegang de cet enseignement pratique. Tant que le clergé séculier, éparpillé, pour ainsi dire, dans un émiettement qui isole chaque membre et livre le corps entier à toutes les calomnies, ne comprendra pas la nécessité de se grouper par chapitres, par paroisses, dans la vie commune là où elle est possible, et en cas d'isolement sous une même règle partout observée, il continuera sans fruit des labeurs fort méritoires devant Dieu, mais stériles devant les hommes. La réforme de saint Chrodegang étonna les contemporains, absolument comme elle étonnerait de nos jours, s'il était donné à quelque grande âme de la ressusciter sous le souffle et avec la grâce de l'Esprit-Saint. Paul Diacre en parle comme d'une surprenante merveille. « Chrodegang, dit-il, institua la vie commune au sein de son clergé; il transforma son chapitre en un cloître, donna une règle à ses clercs, leur apprit comment il fallait servir le Seigneur dans la milice ecclésiastique, et, se dégageant des soucis temporels, vaquer uniquement aux offices divins ². » Bientôt le clergé de Metz fut cité dans tout l'Occident comme un modèle de régularité, de zèle, d'activité pieuse et d'apostolique ferveur. A la mort de Chrodegang (6 mars 766), son œuvre était fondée. Elle valut

¹ Ozanam, *Civilisation chrétienne chez les Francs*, pag. 297.

² Paul Diac., *Hist. episc. Metens.*; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 720.

aux chapitres cathédraux, durant tout le moyen âge, la salutaire influence qu'ils exercèrent sans conteste, et dont le prestige disparut dans un relâchement progressif, pour aboutir à des catastrophes demeurées jusqu'ici sans remède ¹.

23. Le bien d'ailleurs n'était pas plus facile à opérer au huitième siècle qu'il ne l'est de nos jours. A toutes les époques de l'histoire se vérifie la parole évangélique : « Quiconque veut suivre le Christ doit porter sa croix. » Le vénérable abbé de Saint-Gall, Othmar, dont le prince-moine Carloman avait à juste titre loué la vertu et admiré les saintes œuvres, mourait en 758 le 16 novembre, jour auquel l'Église célèbre sa fête, dans un cachot où l'avaient renfermé deux spoliateurs des biens ecclésiastiques, les comtes Ruadhar et Warinus. Saisi par eux, au moment où il allait se plaindre au roi Pépin de leurs exactions, il fut arraché à son abbaye et incarcéré. Comme jadis Athanase, le vénérable vieillard eut la douleur d'être traduit devant un tribunal inique. L'évêque de Constance, Sidoine,

¹ Voici l'épithaphe de saint Chrodegang, composée par l'évêque d'Orléans Théodulphe :

*Quisquis ab occasu venis hic, vel quisquis ab ortu,
Præsulis hic cineres, scito jacere pii.
Moribus ornatum, virtutum tramite rectum,
Egregium meritis hæc tenet urna virum.
Cui sancti actus, lex meditatio, dogma fidele,
Rotgangus nomen, gloria Christus erat.
Romulida de sede sibi data pallia sancta
Extulit, huncque Patrum extulit ille Pater.
Instituit sanctæ clerum hinc munia vitæ,
Ordine in Ecclesia luxque decusque fuit.
Exemplo et verbis animos ad cælica regna
Misit, et in tanta floruit arte satis.
Virtutes retinens, viliorum monstraque vitans,
Satque in eo vixit pontificalis apex.
Solator viduis fuit et tutela misellis,
Sensit et hunc sibimet orphana turba patrem.
Regibus acceptus, populo venerabilis omni,
Vita ejus cunctis norma salutis erat.
Post vitæ cursum senio veniente peractum,
Terram dat terræ, mittit ad astra animam.*

(Patr. lat., tom. LXXXIX. col. 1054.)

le même qui, simple prêtre, avait été signalé à Rome par saint Boniface comme un esprit intrigant et séditieux, convoqua un synode pour entendre la cause. Un moine apostat, Lambert, osa produire contre son abbé une accusation infâme. « Dieu qui m'entend et qui vous jugera, dit Othmar, connaît mon innocence. C'est lui qui me vengera. » Relégué dans l'île de Stein, Othmar mourut quelques mois après. Mais des miracles s'opérèrent sur sa tombe, pendant que Lambert son calomniateur et l'évêque Sidoine mouraient subitement, frappés tous deux par la vengeance divine. — Un épisode non moins tragique, et qui a laissé parmi les populations de l'est de la France d'impérissables souvenirs, avait lieu dans le diocèse de Langres. Un des leudes les plus illustres de la cour de Pépin le Bref, Gengulf (saint Gengoul), aussi brave guerrier qu'habile diplomate, avait pris part à toutes les expéditions militaires et à toutes les négociations de cette époque. Ami de Chrodegang, dont il avait partagé les fonctions comme référendaire, il en avait toutes les vertus. Laïque et marié, il donnait l'exemple d'une piété sincère et d'une charité inépuisable. La femme qu'il avait épousée était indigne de lui. Elle le fit assassiner (11 mai 760) par un clerc qui déshonorait avec elle son caractère sacerdotal. L'épouse adultère et son complice, atteints par la main vengeresse du Seigneur, expirèrent dans des souffrances horribles, et les reliques de Gengulf devinrent un centre de pèlerinage qui aujourd'hui encore n'est pas oublié ¹. — A cette même époque, le fondateur du monastère de Fulde, saint Sturm, victime des intrigues et de la jalousie de quelques moines pervers, était arraché à son abbaye et amené devant le roi Pépin le Bref, pour y répondre aux accusations portées contre lui. Il se contenta de citer ce verset du psaume : « Mon témoin et mon défenseur est le Dieu du ciel, c'est pourquoi je ne serai pas confondu. » Pépin, dont on avait trompé la religion, relégua le saint abbé à Jumièges. Mais deux ans après, mieux renseigné, le roi fit de nouveau mander Sturm au palais. Un matin, comme tout se préparait pour une grande chasse, Pépin se rendit avant l'aube

¹ Cf. Bolland., *Act S. Genyulphi*, 11 maii

à la chapelle pour y faire sa prière. Sturm, arrivé la veille au soir, y avait passé la nuit en oraison. Pourquoi vos moines vous ont-ils accusé à mon plaid ? demanda le roi. — Glorieux prince, répondit Sturm, devant Dieu je ne suis qu'un misérable pécheur. Mais quand on m'a accusé près de vous d'avoir manqué de fidélité à votre excellence, on vous a trompé. — L'eussiez-vous fait, dit Pépin, que Dieu vous fasse miséricorde. Quant à moi, je vous pardonne au besoin et vous demande pardon. Je veux qu'à l'avenir vous soyez mon ami. — En même temps, Pépin détacha de la frange de son manteau royal une tresse qu'il jeta à terre : Voilà, dit-il, le signe de notre réconciliation. — Après quoi, il fit escorter le vénérable abbé au monastère de Fulde, où son retour ramena la consolation et la joie. Les quatre cents religieux vinrent processionnellement à la rencontre de Sturm, et des larmes d'attendrissement coulèrent de tous les yeux ¹. — Un évêque d'Aquitaine, Ambrosius (saint Ambrois) de Cahors, que les hagiographes nous représentent animé du même zèle que Chrodegang pour la réforme du clergé, le soulagement des pauvres, et l'honneur de la maison de Dieu, se voyait contraint par l'invincible opposition qu'il rencontrait autour de lui d'abandonner son siège, pour achever ses jours dans la solitude et la prière ². — Un autre persécuté non moins illustre, le chorévêque Pyrmin, fondateur de l'abbaye d'Augia (Ow) dans l'île de ce nom sur le Rhin, au-dessus de Constance, plus tard surnommée *Dives Augia* (Reichenow ou Reichenau), fut chassé de son monastère par le duc des Alamanni, Théobald. La violence dont il était victime, loin d'abattre son courage, ne fit que le redoubler. Il parcourut l'Alsace et la Suisse en missionnaire, laissant partout sur son passage des monuments impérissables. Au lieu d'un seul

¹ L'Église célèbre la fête de saint Sturm à la date du 17 décembre.

² Cf. Nov. Bolland., *Act. S. Ambros. Cadurcens.*, 16 octobr. On a longtemps attribué à saint Ambrois de Cahors les traités *de Sacramentis* et *de Mysteriis* qui se trouvent imprimés à la suite des œuvres de saint Ambroise de Milan au tom. XVI de la *Patrologie latine*. Les nouveaux Bollandistes réfutent cette opinion et restituent le livre *de Mysteriis* au grand docteur saint Ambroise, sans pouvoir désigner l'auteur du traité *de Sacramentis*. (Cf. *Notit. in S. Ambros. Cadurcens.*; *Patr. lat.*, tom. LXXXI, col. 1198.)

monastère qu'on lui avait enlevé, il fonda successivement ceux de Murbach, de Schutteren, de Gegenbach, de Schwartzbach, de Maurmunster et de Neuvillers. Quand il mourut plein de jours et de saintes œuvres, le 3 novembre 758, à Hornbach dans la province actuelle de Deux-Ponts, il comptait par milliers les disciples que son apostolat avait convertis au Seigneur et rangés sous la discipline de l'ordre bénédictin ¹.

§ IV. Lettres de saint Paul I à Pépin le Bref.

24. C'est ainsi qu'au VIII^e siècle, à une époque où, relativement à la nôtre, on pourrait croire que le bien rencontrait moins d'obstacles, il fallait cependant l'acheter par des efforts sans nombre, à travers des persécutions acharnées. La situation de Paul I, souverain temporel à Rome, était elle-même hérissée de difficultés et semée d'angoisses. Le *Codex Carolinus* nous a conservé les lettres de ce pontife à Pépin le Bref. Elles sont au nombre de trente et une, et nous révèlent les faits les plus intéressants pour l'histoire. Fleury, dans un sentiment aveugle d'animosité contre les papes, s'est mépris sur la haute valeur de cette correspondance pontificale. « La plupart des lettres du pape Paul que nous avons, dit-il, sont adressées au roi Pépin pour demander secours tantôt contre les Grecs, qui d'intelligence avec les Lombards voulaient reprendre Ravenne, tantôt contre les Lombards et le roi Didier, qui chicanait toujours sur la restitution des places promises par son traité. Je n'entrerai point dans le détail de ces affaires qui ne sont que temporelles, quoique ce pape les confonde toujours avec le spirituel. Comme si

Jugement
de Fleury sur
la corres-
pondance de
Paul I avec
Pépin le Bref.

¹ Il nous reste du saint abbé et chorévêque Pyrmin, sous le titre de *Scarapsus de singulis libris canonicis* (*Patr. lat.*, tom. LXXXI, col. 1030), une sorte de règlement général à l'usage des chrétientés évangélisées par le pieux missionnaire. Le vocable de basse latinité *scarapsus* est dérivé du mot *scara*, terme militaire signifiant bataillon ou escouade, déjà rencontré par nous dans le *Liber Pontificalis*. Par extension, *scarapsus* devenait synonyme d'une collection de règles empruntées aux livres canoniques, et le mot lui-même devait plaire à l'imagination belliqueuse des hommes du VIII^e siècle que saint Pyrmin transformait en soldats de Jésus-Christ.

les Lombards chrétiens et catholiques depuis plus de cinquante ans eussent été les ennemis de la religion, plutôt que les Hérules et les Goths ariens, à qui les papes n'avaient fait nulle difficulté d'obéir. Ou comme si le roi de France n'eût pas été libre d'examiner s'il était juste en soi et utile à son état de faire la guerre aux Lombards. Ce qui est remarquable, c'est que les lettres de ce pape, aussi bien que des autres, sont datées du règne de l'empereur de Constantinople, comme étant toujours le vrai souverain de Rome : et le sénat et le peuple de Rome écrivant à Pépin ne nomment point le pape leur seigneur, mais seulement leur pasteur et leur père. » Ainsi parle Fleury dont la mauvaise humeur, dans ce passage, est encore moins remarquable que l'injustice. Il est faux que « le sénat et le peuple de Rome écrivant à Pépin n'aient point nommé le pape leur seigneur ; » il est faux que les lettres de Paul I « soient datées du règne de l'empereur de Constantinople ; » aucune d'elles ne porte cette date : enfin il est faux que le pape confonde une seule fois le spirituel et le temporel dans sa correspondance avec Pépin le Bref. Mais il paraît constant que Fleury s'est donné le tort de critiquer des lettres dont il ne connaissait que le titre. Au lieu de dédaigner comme lui « le détail des affaires » dans lesquelles il ne voulait point entrer, nous y pénétrons avec une opiniâtre persévérance, pour y trouver ce que l'histoire impartiale cherche avant tout, c'est-à-dire la vérité.

**Paul I avant
son sacre.**

25. La correspondance de saint Paul I avec Pépin le Bref commence en 757 et finit avec le règne de ce pape en 767 : elle embrasse ainsi une période de dix années, les dix premières années du pouvoir temporel de la papauté, puisqu'Étienne III n'avait pas survécu plus d'un an à la seconde expédition des Francs en Italie, expédition qui l'avait fait roi. Si réellement, par la donation de Pépin le Bref au saint-siège, les papes furent investis d'un pouvoir souverain, et non pas seulement, comme on voudrait le prétendre, d'un domaine utile, la correspondance de Paul I avec le prince carlovingien devra nous l'apprendre. A ce point de vue, on comprend tout d'abord l'intérêt exceptionnel d'une pareille étude. Mais en dehors de cette question exclusive, comment ne pas voir qu'un ensemble

de relations diplomatiques et officielles entre un pape du VIII^e siècle et le roi des Francs, constitue pour l'histoire un des plus précieux documents qu'il soit possible d'interroger ? Le dédain affecté par Fleury ne serait plus de mise de nos jours. Un historien, à quelque parti qu'il appartienne, n'obtient de crédit qu'à la condition de faire connaître les documents authentiques. C'est là un progrès véritable au bénéfice de notre époque, laquelle en compte, hélas ! si peu d'autres. — Aussitôt son éléction au souverain pontificat et avant son sacre, Paul I adressait au roi des Francs la lettre suivante : « Au seigneur et très-excellent fils Pépin, roi des Francs et patrice des Romains, le diacre Paul, au nom de Dieu élu du saint-siège apostolique. — C'est en versant des larmes et avec une immense douleur que nous notifions à votre excellence, roi puissant et victorieux, l'arrêt du ciel qui vient d'appeler de cette vie à l'éternel repos le seigneur pape Étienne mon frère de sainte mémoire. A cette mort, les pierres elles-mêmes, s'il est permis de parler ainsi, ont pleuré avec moi. Mon malheur a été suivi d'un autre ; toute la foule des Romains m'a élu pour succéder au siège apostolique. Le noble comte Imo, l'envoyé de votre excellence très-chrétienne, est arrivé sur les entrefaites. Il vous portera cette missive et vous assurera, vous après Dieu notre très-excellent défenseur, de la fidélité, de l'amour, du dévouement qu'au prix de notre sang nous ne cesserons, nous et notre peuple, *cum nostro populo*, de professer à votre égard ; sentiments que nous inculquait à tous le seigneur de très-bienheureuse mémoire, le très-saint pontife mon frère ¹. » Aucune mention de l'empereur de Constantinople dans ce billet, écrit, les larmes aux yeux, par un frère qui pleure son frère, par un pape élu qui déplore comme un nouveau malheur ajouté au premier le choix unanime fait de sa personne pour remplir le siège vacant, *mea infelicitas delecta est*. Mais l'éléction qui l'appelle au pontificat le constituera en même temps roi de Rome. Il le sait et le dit, il appelle le peuple romain son peuple,

¹ *Codex Carolin.*, XII, *Epist. Paul. ad Pippin.*; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 147-148.

cum nostro populo. Heureux le peuple dont les souverains n'acceptent qu'en pleurant la couronne, et considèrent comme une suprême infortune l'obligation de régner !

Naissance
de la prin-
cesse Gisèle.
Le pape en
est le parrain.

26. A cette lettre de l'archidiacre élu, Pépin répondit par des félicitations dont le texte ne nous a point été transmis, et qui s'adressaient à la fois au pontife et au peuple de Rome. Le *Codex Carolinus* n'a reproduit que les lettres pontificales, sans y joindre les réponses des rois francs. Celles-ci étaient conservées en minute dans les archives royales, et Charlemagne pouvait croire sans trop de présomption qu'elles y resteraient toujours. Le héros n'avait pas l'expérience des révolutions, probablement parce qu'il savait les empêcher. Son secret perdu bien avant notre âge ne s'est point retrouvé, et les archives royales du VIII^e siècle sont depuis longtemps anéanties. Au lieu donc d'être en partie double, cette précieuse correspondance n'est à jour que d'un seul côté. Mais réduite à un interlocuteur unique, elle laisse facilement deviner la contre-partie. Quelques mois après son sacre, le pontife écrivait en ces termes : « Au seigneur, notre très-excellent fils et *compater* spirituel, Pépin, roi des Francs et patrice des Romains, Paul pape. — Le très-fidèle conseiller de votre excellence, l'illustre Wulfard ¹, nous a remis en votre nom des lettres pleines de dévotion pour le prince des apôtres et d'amour pour le saint-siège. Nous avons rendu de solennelles actions de grâces au Dieu tout-puissant, qui a suscité de nos jours le plus grand des héros et des rois pour en faire le défenseur de la sainte Église. Personnellement nous avons pris une part bien vive à la joie de votre cœur paternel, lorsque votre envoyé nous a offert, comme un gage précieux de grâce céleste, la robe baptismale dont fut revêtue au sortir des fonts sacrés votre très-douce et très-aimée fille, la princesse Gisèle, dont vous voulez que nous devenions ainsi le *compater spiritualis*. En présence de tout le peuple romain, convoqué dans la basilique de Saint-Pierre pour la réception solennelle de cette pieuse offrande, nous avons célébré pontificalement la messe à l'autel de

¹ Wulfard était abbé de Saint-Martin de Tours.

sainte Pétronille érigé par votre royale magnificence, implorant la divine miséricorde pour qu'elle daigne protéger toujours votre règne et accorder à la princesse, notre fille spirituelle, les bénédictions et les grâces qui réjouiront votre cœur de père. Laissez-moi maintenant, très-bienveillant prince notre *compater* spirituel, vous recommander l'œuvre de rédemption de l'Église de Dieu. Les restitutions promises au bienheureux Pierre sont loin d'être achevées. Votre excellence nous mande qu'elle est déjà informée de ce retard, et du mauvais vouloir qu'on oppose à nos justes réclamations. C'est toujours le même système d'arrogante perfidie. Nous faisons partir pour la France le révérendissime Vulcarius évêque de Numentum, déjà connu de vous, puisqu'il accompagna à votre cour le seigneur pape Étienne mon très-saint frère. Il donnera à votre excellence de plus amples détails ¹. » En même temps que cette lettre, saint Paul I en adressait une autre à l'assemblée nationale des Francs. « Très-doux et bien-aimés fils, disait le pape, dans l'impuissance où nous sommes de récompenser dignement les services rendus par vous à la sainte Église de Dieu, nous cherchons du moins à acquitter la dette de notre reconnaissance en apprenant au monde entier à bénir le nom et la grandeur des Francs. Le Seigneur tout-puissant, juste rémunérateur et juge souverain, a vu vos œuvres et les récompensera. Votre nation s'est élevée au-dessus des autres peuples de la terre ; le royaume des Francs a atteint une splendeur sans égale. Ses princes sont devenus les libérateurs de l'Église sainte, catholique et apostolique. Nouveau Moïse, nouveau David, votre roi très-chrétien notre fils et *compater* spirituel, le très-victorieux Pépin a exalté le règne de Dieu sur la terre, et fait triompher la foi catholique des persécutions de l'hérésie. Vous-mêmes, très-chers fils, vous êtes la nation sainte, le sacerdoce royal, le peuple d'acquisition béni par le Seigneur Dieu d'Israël. Réjouissez-vous parce que votre nom est inscrit au livre de vie, et que votre récompense sera grande devant Dieu

¹ *Codex Carolin.*, XIII, *Epist. Paul. ad Pippin.*; *Patr. lat.* m. XCVIII, col. 149-151.

et les anges du ciel¹. » Le sénat et le peuple romain tenaient le même langage que le pape. Voici leur lettre collective : « Au seigneur très-excellent et couronné de Dieu, le victorieux Pépin, roi des Francs et patrice des Romains, tout le sénat et le peuple de la ville de Rome. — A la réception des lettres que nous adressait votre bonté très-chrétienne, notre joie fut presque égale à celle que nous éprouverions s'il nous était donné de vous contempler en personne. L'heureuse nouvelle de la naissance d'une princesse votre fille est une fête pour nous, puisque vous êtes vous-même la cause de notre sécurité. Nous avons lu avec des transports d'allégresse les salutaires exhortations que vous daignez nous faire parvenir, en nous exhortant à demeurer constamment fidèles au bienheureux Pierre prince des apôtres, à la sainte Église de Dieu et au très-bienheureux et vraiment angélique père notre seigneur Paul², souverain pontife et pape universel. Manifestement l'esprit de Dieu habite dans votre cœur, seigneur roi; il se révèle par vos paroles si sages et si conformes à nos propres sentiments. Nous sommes en effet et nous resterons fermement les fidèles serviteurs de la sainte Église et de l'angélique pontife Paul, notre seigneur, qui est en même temps notre père et le plus dévoué des pasteurs. Il ne cesse jour et nuit, à l'exemple du très-bienheureux seigneur le pape Étienne son frère, de lutter pour notre salut, nous gouvernant en toute sagesse, consolant par son amour les brebis spirituelles confiées à ses soins, se montrant en toutes circonstances un véritable imitateur du bienheureux Pierre par une douceur et une miséricorde inépuisables. Nous vous supplions donc à notre tour, prosternés humblement à vos pieds, comme si nous étions en votre présence, roi et seigneur très-chrétien, de continuer l'œuvre que vous avez

¹ *Codex Carolin.*, XIV, *Epist. Paul. ad Pippin.*; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 152-153.

² *Admonere præcellentia vestra studuit firmos nec ad fideles debere permanere circa... dominum nostrum Paulum summum pontificem.* On voit ce que vaut l'affirmation de Fleury : « Le sénat et le peuple de Rome écrivant à Pépin ~~us~~ nomment point le pape leur seigneur. »

commencée, en procurant toujours l'exaltation de la sainte Église et en défendant la foi orthodoxe contre les attaques de ses ennemis ¹. »

27. Le baptême de la princesse Gisèle, conféré aussitôt après la naissance de cette enfant royale, confirme indirectement ce que nous avons dit plus haut de l'improbabilité d'un délai de sept ans mis entre la naissance et le baptême de son frère Carloman ². Gisèle justifia d'ailleurs par une éminente vertu les espérances exprimées sur son berceau par le saint pontife que la piété de Pépin le Bref voulut lui donner pour parrain. Elle embrassa la vie religieuse au monastère de Chelles, fonda l'abbaye d'Ybergue en un domaine royal situé sur les confins de l'Artois et de la Flandre, et mourut saintement dans la première moitié du ix^e siècle, le 21 mai, jour auquel l'Église célèbre sa mémoire ³. La teneur des lettres précédentes laisse déjà entrevoir qu'une alliance se préparait entre le roi lombard et la cour de Byzance. Telle est la signification des instances du pape et du sénat romain, conjurant tous deux Pépin le Bref de repousser les attaques de l'hétérodoxie et de poursuivre l'œuvre de l'affranchissement du saint-siège. Didier, en effet, n'avait point tardé à reprendre la politique d'As-tolphe, mais avec une hypocrite circonspection, qui ne laissait pas encore pénétrer toute la profondeur de son dessein. Pour l'instant, il se bornait à différer la restitution de divers patrimoines de Saint-Pierre enclavés dans ses états, et à entretenir au sein de la population italienne des bruits calomnieux et de fausses alarmes. Ainsi, vers cette époque, la rumeur publique annonça que, dans une bataille contre les Germains, le roi Pépin et ses deux fils avaient trouvé la mort. Un messager de Pépin lui-même, le comte Langbard, arrivé sur les entrefaites à Rome avec des lettres pour le pontife, vint à propos démentir cette nouvelle d'autant moins fondée qu'en ce moment les Gaules étaient en pleine paix, et qu'au-

Premières
perfidies de
Didier, roi
des Lom-
bards

¹ *Codex Carol.*, xv, *Epist. senat. populique roman. ad Pippinum*; *Patr. lat.* tom. XCVIII, col. 154-156.

² Cf. pag. 266 de ce présent volume.

³ Bolland., 21 maii, *De S. Gisela seu Itisberga virgine.*

cune expédition militaire n'avait eu lieu en Germanie. « Le *vir inluster* votre fidèle envoyé, Langbard, a été reçu en triomphe, écrivait Paul I au roi des Francs. Il nous a rendu à nous-même l'allégresse et à notre peuple la sécurité, en apprenant à tous que votre excellence, de même que les princes Charles et Carloman ses fils et les nôtres, sont en santé parfaite. Avec quelle joie j'ai lu la lettre dont votre main elle-même a tracé les caractères ¹, et dont votre cœur a dicté toutes les paroles ! Le clergé de cette Église sainte, catholique, apostolique et romaine, tout l'ordre du sénat, l'assemblée entière du peuple, heureux d'apprendre votre prospérité, se réjouissent dans le Seigneur. Selon la recommandation de votre excellence en faveur du prêtre très-fidèle, votre serviteur et notre fils, Marinus, nous lui avons conféré le titre de saint Chrysogone, et nous vous en adressons le diplôme signé de notre main. Nous avons réuni également pour vous les offrir autant de livres qu'il nous a été possible d'en rencontrer ; ce sont l'Antiphonaire et le Responsal, la Dialectique d'Aristote, les œuvres de Denys l'Aréopagite ², et divers traités grecs sur la géométrie, l'orthographe

¹ On a si souvent répété en France que Pépin le Bref et Charlemagne savaient à peine signer leur nom que nous reproduisons ici le texte de la lettre pontificale : *Ipsa excellentiæ vestræ epistola charitatis calamo cernitur esse conscripta, etenim ex corde lingua texerat quæ in chartæ refundebat paginam.*

² « On voit ici poindre pour notre patrie le germe de la restauration des études, développé plus tard à un si haut degré par Charlemagne. Pépin le Bref s'adresse à Rome, le centre du mouvement littéraire de cette époque, pour en obtenir les éléments des sciences qu'il veut répandre chez les Francs. Mais à côté des livres de ce genre qu'il demande à Paul I et qu'il reçoit de ce pontife, les seuls ouvrages dont il se préoccupe, après les monuments de la liturgie et les traités classiques, sont les écrits de saint Denys l'Aréopagite. Pépin le Bref croyait donc, comme le croira plus tard Louis le Débonnaire, que le premier évêque de Paris n'était pas différent du membre de l'Aréopage, disciple de saint Paul. Il serait inexplicable sans cela que, parmi tant d'écrits des pères grecs dont Rome possédait des exemplaires, les seuls dont le pape ait fait choix fussent précisément ceux de saint Denys l'Aréopagite, dont la célébrité était relativement moindre que celle des œuvres de saint Jean Chrysostome, de saint Basile ou d'Origène, et dont le style intrinsèquement obscur devait présenter d'incroyables difficultés d'interprétation aux sujets du premier roi carolingien. Quand Pépin le Bref,

et la grammaire. Nous joignons à cet envoi une horloge de nuit, *horologium nocturnum* ¹. »

28. Les présents du pape arrivèrent en France la même année que les fameuses orgues apportées à Compiègne par les ambassadeurs de Copronyme. Les orgues eurent plus de succès que l'*horologium nocturnum* : tous nos chroniqueurs parlent des premières comme d'une merveille jusque-là inconnue dans les Gaules, pas un ne mentionne l'*horloge de nuit* envoyée de Rome, en sorte que nous n'avons aucune idée de ce que pouvait être cet instrument. L'ambassade byzantine venait à Compiègne dans l'espoir de détacher le roi des Francs de l'alliance avec le saint-siège. Didier le savait; il entretenait à la cour de Pépin le Bref un adroit émissaire, ce même prêtre romain Marinus, en faveur duquel le pape venait d'agir avec tant de bienveillance. Mais quel que fût son espoir de ce côté, le roi lombard ne négligeait aucun moyen de faire personnellement réussir ses projets. En 758, on le vit venir à Rome sous prétexte d'y accomplir un pieux pèlerinage *ad limina*, et d'y rendre ses hommages au souverain pontife. Voici en quels termes le pape, dans une lettre ostensible, s'en explique avec Pépin le Bref. « Chaque jour la miséricorde divine multiplie pour nous les fruits de bénédiction que nous devons à votre intervention en faveur de l'Église et des droits du bienheureux Pierre. Notre très-excellent fils le roi Didier est venu pacifiquement et en grande humilité au tombeau des apôtres. Nous nous sommes entretenu avec lui des intérêts de ses états et des nôtres, il nous a promis de nous restituer la ville d'Imola pourvu que, de notre côté, nous nous engageions à obtenir de votre excellence la remise des ôtages lombards, restés en votre pouvoir depuis le règne d'Astolphe. Nous vous

Alliance de
Didier avec
l'empereur
Copronyme.

en 757, demandait au souverain pontife et en recevait les ouvrages de saint Denys l'Aréopagite, il entendait donc demander et recevoir les ouvrages de l'apôtre de la France, du premier évêque de Paris. » Cf. dissertation intitulée : *Saint Denys l'Aréopagite premier évêque de Paris*, pag. 166.

¹ *Codex Carolin.*, xvi, *Epist. Paul. ad Pippin.*; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 157-159. — Ducange estime que l'*horologium nocturnum* envoyé à Pépin le Bref par Paul I devait être une sorte de clepsydre rendue lumineuse par l'adjonction d'une lampe.

envoyons donc, très-excellent fils et *compater* spirituel, le révérendissime Georges évêque d'Ostie et notre cher fils le prêtre Étienne, lesquels traiteront cette affaire avec vous et la soumettront à votre haute prudence ¹. » Cette lettre fut remise aux légats apostoliques sous les yeux mêmes de Didier, de façon à n'éveiller chez ce prince aucune défiance. Ce n'était qu'un passe-port, si l'on peut parler ainsi, un sauf-conduit, assurant le libre passage des envoyés pontificaux à travers la Lombardie. L'état réel des choses était bien différent. Dans une missive secrète, le pape révélait toute la gravité de la situation. « Pour obtenir le libre passage de nos envoyés par les frontières lombardes, disait le pape, nous avons été contraint de vous adresser une lettre ostensible, où nous réclamons de vous la remise des ôtages lombards. Si nous avions refusé de vous tenir ce langage, Didier n'eût pas laissé nos légats traverser son territoire. La vérité est, très-excellent fils et notre *compater* spirituel, que ce roi parjure s'est jeté sur les cités de la Pentapole avec son armée, promenant partout le carnage et l'incendie. Il a ravagé les duchés de Spolète et de Bénévent. Le duc de Spolète, Alboin, et tous ses satrapes, *cum satrapibus* ², lesquels reconnaissaient l'autorité du bienheureux Pierre, ont été traînés en captivité. Le duc de Bénévent a pu s'échapper et s'est réfugié à Otrante. Didier l'a remplacé par Argis, une de ses créatures. A Bénévent, le roi lombard s'est abouché avec Georges, l'ambassadeur byzantin que vous avez reçu en France. Il lui a remis pour Constantinople des lettres où il supplie l'empereur d'envoyer des troupes en Italie, jurant de l'aider de tout son pouvoir à reconquérir l'exarchat. Enfin, il est convenu de faire rencontrer sa propre armée avec les *dromons* (navires de guerre) de la flotte byzantine sous les murs d'Otrante, afin d'inaugurer l'expédition commune par le siège de cette ville et

¹ *Cod. Carol.*, xvii, col. 459-461.

² Nous prions le lecteur de joindre cette expression à une autre parfaitement semblable, que nous avons signalée dans la note 1, pag. 471 du tom. XVI de cette *Histoire*, et de les rapprocher toutes deux du terme identique de la fameuse donation de Constantin le Grand, tom. IX, pag. 170.

la prise du duc de Bénévent, auquel des deux côtés on réserve un châtement exemplaire. Ce n'est qu'après cette expédition et ces pourparlers que Didier est venu à Rome. Vainement nous l'avons adjuré, au nom de Dieu et en considération de ce qu'il doit à votre excellence, de remettre en notre pouvoir les cités d'Imola, Bologne, Osimo, Ancône, selon la promesse jurée par lui entre les mains du vénérable Fulrad votre ambassadeur. Tout ce qu'il nous a été possible d'en obtenir, c'est qu'il ne consentirait à traiter avec nous qu'après avoir recouvré les ôtages demeurés entre vos mains. Sa mauvaise foi est donc manifeste, et nous n'avons plus, très-excellent fils et *compater* spirituel, qu'à vous supplier de maintenir à l'église romaine votre invincible protection, en montrant au roi lombard que vous n'êtes ni dupe de sa fausseté ni assez faible pour la laisser impunie ¹. »

29. Dans toute cette intrigue, le prêtre romain Marinus s'était compromis au point que le pape put écrire à Pépin le Bref : « Votre très-chrétienne excellence sait maintenant à quoi s'en tenir sur le compte de ce prêtre, qui a si mal répondu à la bonté que vous aviez pour lui. S'il vous convient de le nommer à un évêché dans votre royaume, nous autoriserons notre légat Vulcarius à lui conférer l'ordination épiscopale. Mais nous préférierions une autre récompense de son forfait. Quant à nous, nous ne lui permettrons plus le séjour de Rome ². » Il faut croire que ce Marinus avait pris un grand empire sur l'esprit du roi, pour que le pape fût obligé d'user à son égard d'une pareille condescendance. Fleury, malgré sa résolution de n'entrer point « dans le détail » de la correspondance de saint Paul I, ne résiste pas ici au plaisir de violer sa promesse et de raconter l'incident en ces termes : « Le pape apprit que Marin, prêtre de l'église romaine, se trouvant en France, avait donné à Georges, ambassadeur de l'empereur Constantin, des conseils contraires aux intérêts du roi Pépin et aux siens. C'est pourquoi il pria le roi de faire ordonner évêque le prêtre Marin pour telle ville qu'il plairait au

L'incident
du prêtre
Marinus.

¹ *Codex Carolin.*, XVIII; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 162-167. — ² *Ibid.*, XIX; col. 168-169.

roi de choisir dans ses états. C'est une pénitence assez singulière : mais un évêché si éloigné paraissait un exil à un prêtre de l'église romaine. » Après cette ingénieuse réflexion, Fleury confondant outrageusement les dates, ajoute : « Aussi le roi Pépin, qui était content de Marin, pria le pape de lui donner le titre de saint Chrysogone, et le pape lui envoya les provisions, témoignant qu'il ne désirait que de satisfaire le roi ¹. » La vérité est que Marinus, pourvu du titre de saint Chrysogone par une nomination antérieure à la découverte de sa forfaiture, en était déclaré déchu par le pape, qui ne voulait plus lui permettre de rentrer dans la ville de Rome dont il venait de trahir les intérêts sacrés. De plus, ce que Fleury se garde bien de dire, Pépin le Bref édifié enfin sur les agissements du traître se garda bien de le nommer à aucun évêché dans ses états. Il l'exila, et lui interdit l'accès de la cour. Cinq ans plus tard, en 764, le prêtre coupable mais repentant eut recours à la miséricorde du pape. Celui-ci eut la charité d'intercéder en sa faveur près du roi franc. Mais le cœur d'un roi n'est pas celui d'un pontife. Pépin se plaignit amèrement d'une telle démarche, et saint Paul I lui répondit en ces termes : « Votre très-chrétienne excellence nous reproche d'avoir intercédé près d'elle, en vous priant de consentir à la réintégration du prêtre Marinus dans le titre que vous aviez autrefois sollicité pour lui. Nous prenons Dieu à témoin que nous l'avons fait uniquement pour céder aux supplications, aux instances et aux larmes de sa mère. La malheureuse est aveugle, et n'a d'autre soutien que ce fils. En vous priant de pardonner à Marinus, nous considérons que ses fautes passées n'avaient jamais atteint directement votre excellence. La trahison dont il s'est rendu coupable fut commise contre la sainte église romaine et contre nous qui en sommes le pasteur. Personnellement sa malignité et son audace ne m'ont point atteint; son repentir seul me touche. Il n'en sera d'ailleurs que ce que vous voudrez ². » On ne sait quelle fut la réponse de Pépin le Bref à

¹ Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XLIII, chap. xxxi.

² *Codex Carolin.*, xxxvii; *Epist. Paul. ad Pippin.*: *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 204.

cette noble lettre pontificale. Ce qui est certain, c'est que le prêtre Marinus, fils également indigne et de l'église apostolique sa mère spirituelle, et de la pieuse romaine qui lui avait donné le jour, ne figure dans aucun acte synodal avec le titre de saint Chrysogone qu'il avait perdu presque aussitôt que conquis. Pépin le Bref ne le renvoya point à Rome, et nous verrons bientôt l'antipape Constantin réclamer vainement son retour. Il est probable que cet intrigant de bas étage eut le sort que méritent ses pareils, et mourut obscurément dans l'indigence. Heureux si un repentir sincère lui valut devant Dieu le pardon que le pontife outragé lui accordait si généreusement.

30. L'épisode de Marinus, assez maladroitement exploité par Fleury, ne saurait détourner plus longtemps notre attention des graves intérêts qui se débattaient alors en Italie. Sous le coup d'une coalition du roi des Lombards avec l'empereur Copronyme, le pouvoir temporel du saint-siège, après deux ans seulement de durée, se trouvait remis en question comme au premier jour. Pépin le Bref agit énergiquement. Il dépêcha aussitôt à Pavie son propre frère, Remedius (saint Remy), archevêque de Rouen, et le comte Autchaire dont le nom s'est déjà rencontré sous notre plume lors des négociations avec Astolphe. Le choix de ces deux ambassadeurs était de nature à faire réfléchir le roi lombard. Leurs instructions, que nous n'avons plus, étaient vraisemblablement nettes et catégoriques. Didier avait vainement attendu les « dromons » byzantins sous les murs d'Otrante. Copronyme songeait beaucoup moins à reconquérir l'Italie qu'à profaner les saintes images. Entre un péril prochain tel que la menace d'une nouvelle expédition des Francs au delà des Alpes et l'attente d'un secours aussi douteux et aussi éloigné que celui de Constantinople, Didier n'hésita pas. Il prit enfin la résolution de s'exécuter, et commença en effet la restitution si longtemps disputée. Le pape se hâta d'en informer Pépin le Bref. « Les fidèles envoyés de votre excellence très-chrétienne, dit-il, votre révérendissime frère l'évêque Remedius et le très-glorieux duc Autchaire sont convenus avec le roi Didier que, dans le cours du

Ambassade
de saint Remy
de Rouen à
Rome.

mois d'avril de cette indiction XIII^e (759) ¹, toutes les justices (patrimoines) du bienheureux Pierre prince des apôtres, ainsi que les territoires des diverses cités appartenant à la république des Romains nous seraient intégralement remis. Le roi des Lombards nous a supplié d'en donner sur-le-champ avis à votre excellence; nous dépêchons donc près de vous notre cher fils le prêtre Étienne, afin de vous porter cette nouvelle. Nous nous sommes engagé de plus à vous informer de l'accomplissement de cette promesse, immédiatement après qu'elle aura été exécutée ². » L'anxiété du roi lombard se révèle dans l'empressement qu'il mettait à faire notifier en France sa résolution définitive d'exécuter des promesses tant de fois violées. Quelques semaines après, la restitution était commencée, et l'évêque suburbicain Georges d'Ostie partait pour la France afin d'en donner la nouvelle. Il était porteur d'une lettre pleine d'actions de grâces pour l'efficace intervention de Pépin. Elle se terminait ainsi : « Nous venons d'apprendre que la bonté de Dieu vous a donné un troisième fils et à la nation des Francs un nouveau prince, dont la naissance a comblé de joie tous nos cœurs. Nous vous demandons instamment l'honneur de le lever des fonts du saint baptême, afin qu'un double lien de compaternité spirituelle nous unisse au plus grand des rois ³. » Ce fils que la pieuse reine Berthe venait de donner à son époux eut en effet le souverain pontife pour parrain. On l'appela Pépin comme son père, mais il mourut à l'âge de trois ans.

31. Le baptême de l'enfant royal fut l'occasion d'une ambassade des abbés Droctegang de Jumièges et Wulfard de Saint-Martin de Tours, chargés de remettre au pontife la robe baptismale de son nouveau filleul, ainsi qu'il s'était pratiqué pour Gisèle. Or, l'année précédente, le pape avait envoyé au prince Charles, celui

Lettre
du pape aux
princes
Charles et
Carloman.

¹ On voit qu'aucune des dates employées par le pontife ne fait mention du règne de l'empereur de Constantinople. Fleury déclare cependant que toutes les lettres de Paul I « sont datées du règne de l'empereur comme étant toujours le vrai souverain de Rome. »

² *Codex Carolin.*, xx, *Epist. Paul. I ad Pippin.*; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 170-171. — ³ *Ibid.*, col. 173.

qui fut depuis Charlemagne, et à Carloman son frère une épée à garde d'or avec une ceinture garnie de diamants, un anneau d'or avec chaton d'hyacinthe, et un manteau de pourpre ¹. Les jeunes princes profitèrent du départ des deux abbés pour remercier le pape et s'excuser de ne pouvoir à leur tour offrir à sa sainteté des présents dignes d'elle. Paul I leur fit cette gracieuse réponse : « Les religieux abbés Droctegang et Wulfard nous ont fidèlement remis le message de votre excellence. Vous vous excusez avec un respect touchant de ne pouvoir accompagner votre lettre d'aucune offrande. Mais quels présents, très-doux et très-aimants fils, pourraient valoir à nos yeux l'assurance de votre prospérité et des progrès que vous faites dans la vertu ? C'est là notre trésor véritable, le sujet de notre allégresse, l'espoir de la sainte Église de Dieu et des fidèles orthodoxes. Le Seigneur en effet vous a élus entre tous les rois, il vous a sacrés par la main du bienheureux Pierre, afin de vous constituer les défenseurs de son Église catholique et apostolique. Fasse donc ce Dieu tout-puissant, par qui règnent les rois, que vous atteigniez l'âge parfait, et qu'un jour continuant les traditions de votre glorieux père, vous augmentiez encore l'éclat du trône des Francs ². » Droctegang et Wulfard, outre cette lettre pour les deux jeunes princes, en rapportaient deux autres adressées à Pépin le Bref, dans lesquelles le pape demandait des détails sur l'expédition d'Aquitaine contre Vaïfre. « Nous avons appris par des pèlerins venus au tombeau des apôtres, disait-il, que Dieu avait encore une fois béni vos armes et que votre excellence était rentrée saine et sauve dans ses états. Cette nouvelle nous a comblé de joie, car votre salut est celui de la sainte Église, et votre prospérité fait la nôtre ³. » Malgré ces premières assurances, d'autres rumeurs en sens contraire ne tardèrent point à circuler dans Rome. « Vos ennemis et les nôtres, dit le pape, font courir en ce moment les bruits les plus sinistres ; nous prions donc votre excellence de nous faire promptement parvenir des nouvelles pré-

¹ *Codex Carolin.*, XXI, *Epist. Paul. I ad Pippin.* ; *Patr. lat.*, tom. XCVII, col. 468. — ² *Ibid.*, XXII ; col. 174. — ³ *Ibid.*, XXIII ; col. 176.

cises, qui imposeront silence à la calomnie et confirmeront nos plus chères espérances ¹. De mon côté, je n'ai reçu aucune nouvelle des légats apostoliques envoyés par moi à Constantinople, et ne sais quel sort leur a été réservé ². » — Le *Liber Pontificalis* nous avait en effet parlé des lettres pontificales adressées à plusieurs reprises par Paul I à l'empereur Copronyme, dans le but de rappeler au farouche iconoclaste les principes orthodoxes et de faire cesser la persécution de l'Église en Orient.

Campagnes
de Pépin le
Bref en
Aquitaine.

32. Quant à l'expédition de Pépin le Bref contre le duc d'Aquitaine, elle occupa huit ou neuf campagnes consécutives. Vaïfre s'était, on se le rappelle, constitué le protecteur du jeune Grypho. Après la mort de ce prince, il avait continué à offrir un refuge à tous les mécontents; sa cour devint un centre actif d'opposition contre la dynastie carlovingienne. Secrètement allié avec les Lombards, Vaïfre profita de l'absence de Pépin, durant les deux expéditions au delà des Alpes, pour pénétrer à main armée dans la province de Septimanie soumise aux Francs et en dévaster le territoire. Les biens des églises furent confisqués, les évêques et les clercs traînés en esclavage ou jetés dans les cachots. En 760, une ambassade solennelle de Pépin le Bref vint réclamer la mise en liberté de tous les captifs, la restitution des biens ecclésiastiques, la réparation des précédents dommages et l'expulsion des réfugiés d'origine franque. Vaïfre repoussa avec hauteur le telles propositions, se croyant désormais assez fort pour lutter à armes égales contre la puissance du monarque. Il se trompait. Dans une marche rapide, Pépin, à la tête de son armée se dirigea par Troyes et Auxerre sur les rives de la Loire, entra dans la province des Bituriges et arriva sur la frontière d'Aquitaine, le fer et la flamme à la main (760). Vaïfre n'avait pas eu même le temps de réunir ses guerriers; il implora lâchement la paix, jura de donner toutes les satisfactions exigées et de les faire ratifier dans un plaid ducal par tous les leudes d'Aquitaine; enfin, il remit comme otages ses cousins-germains Altagaire et Ithier,

¹ *Codex Carolin.*, XXIV; col. 177. — ² *Ibid.*, XXIV; col. 176.

fils du duc Hatto, lesquels s'attachèrent depuis à la fortune de la maison carlovingienne. Satisfait de ces promesses, Pépin repassa la Loire et rentra dans ses états. L'année suivante 761, comptant toujours sur la parole de Vaïfre, il tint le champ de mai national à Duren, sur la Roer, et renvoya ses leudes et ses guerriers dans leurs demeures. Vaïfre n'attendait que cette imprudence. Il partit à la tête des Vascons des rives de la Garonne et de la Dordogne, traversa les provinces de Limoges et de l'Arvernie, grossissant son armée de la garnison des diverses places fortes qu'il rencontrait en chemin. Il passa l'Allier et la Loire au-dessous de leur confluent, et marcha d'un trait sur Chalon-sur-Saône, dont il brûla les faubourgs. Il revint de là sur ses pas à Autun et rentra en Aquitaine, chargé de butin, sans avoir rencontré la pique d'un soldat franc ¹. L'indignation de Pépin à cette nouvelle fut au comble. Dans une campagne d'automne, organisée à l'improviste mais énergiquement menée, il rentra en Aquitaine par le même chemin que l'année précédente. De Nevers il gagna la province des Bituriges, pénétra dans l'Arvernie, força sur la route le *castrum Borbonis* (Bourbon-l'Archambaud), celui de *Cantile* (Chantelle), et vint mettre le siège devant l'antique *Augusto-Nemetum* (Clermont), qui malgré la vigoureuse défense de Blandin, comte des Arvernes, fut emportée d'assaut. « Pépin voulait épargner la ville. Mais la fureur des soldats victorieux était telle que, malgré les ordres du roi, la cité fut livrée aux flammes ². » — « Une multitude d'hommes, dit le continuateur de Frédégaire, vieillards, femmes et enfants, périrent dans l'incendie ³. » Le comte Blandin fut pris avec la plupart des soldats vascons. Ceux-ci furent passés par les armes, le comte seul eut la vie sauve : envoyé captif en Neustrie, il ne tarda guères à s'échapper pour aller rejoindre Vaïfre son maître. Pépin revint passer l'hiver à Quierzy-sur-Oise, et dès le printemps de l'an 762

¹ Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, tom. III, pag. 258 et suiv.

² *Annal. Metens.*, ad ann. 761.

³ *Fredegar., Chronic. contin.*, IV pars; *Patr. lat.*, tom. LXXI.

franchissant de nouveau la Loire avec ses deux fils Charles et Carloman, il assiégea la ville de Bourges défendue par un comte vascon, Chunibert, brave guerrier dont la résistance ne fut ni moins héroïque ni plus heureuse que celle du comte arverne Blandin. Bourges dut ouvrir ses portes, et recevoir une garnison franque. Les soldats aquitains jurèrent fidélité à Pépin le Bref et passèrent avec leurs familles en Neustrie. La soumission du Berry s'acheva par la prise du *castrum Thoarsi* (Thouars), lequel fut complètement rasé. L'hiver qui suivit cette expédition fut employé à de nouveaux préparatifs militaires, et la campagne de 763 s'ouvrit sous les plus brillants auspices. Le champ de mai national se tint à Nevers, rendez-vous général de l'armée, qui se trouvait ainsi plus à proximité du théâtre de la guerre. Pépin s'avança ensuite dans l'intérieur de l'Aquitaine, il franchit le massif des montagnes de la Creuse et de la Vienne, et par la vallée où coule cette dernière descendit jusqu'à la cité des *Lemovices* (Limoges), laquelle fit sa soumission. L'armée poursuivant sa marche vers le midi arriva près du *castrum Isandonis* (Isandon), sur la rive droite de la Vézère. Ce lieu, qui n'est plus aujourd'hui qu'un modeste village, au sommet d'une éminence escarpée, était alors une véritable place forte. La contrée environnante, maintenant encore une des plus riantes et des plus fertiles du Limousin, passait pour le plus grand vignoble de l'Aquitaine. C'était de là, disent les chroniques, que les monastères, les leudes, les riches comme les pauvres, avaient coutume de tirer leur vin. Pépin prit la ville et la brûla, fit arracher les vignes du pays, et continua sa marche vers la Dordogne. Jusqu'alors le duc bavarois, Tassilo, avait suivi avec son armée les bannières du roi son oncle, et s'était montré fidèle au serment d'allégeance prêté quatre ans auparavant sur les tombeaux de saint Denys, de saint Germain et de saint Martin de Tours ¹. Tout à coup, simulant une maladie soudaine, il fit défection et se retira suivi de tous ses hommes d'armes. Rentré en Bavière, il se hâta d'épouser la princesse lombarde Luitberga, nièce

¹ Cf. pag. 309 de ce présent volume.

du roi Didier. Une telle alliance manifestait suffisamment la politique que le jeune duc de Bavière prétendait suivre à l'avenir. Vaïfre, qui avait secrètement ménagé et la défection et le mariage de Tassilo, n'eut qu'à s'applaudir du succès de cette intrigue. Le duc de Bavière ne dissimulait plus sa haine contre Pépin ; il « déclarait hautement, disent les chroniqueurs, qu'il ne reverrait plus la face du roi franc. » Cependant, même privé du secours des Bavarois, Pépin était toujours redoutable. Vaïfre l'apprit bientôt à ses dépens. Il risqua une bataille où ses Vascons furent taillés en pièces. Au nombre des morts se trouva le comte arverne Blandin, échappé à sa prison de Neustrie pour venir chercher la mort sur les rives de la Dordogne. Après sa défaite, le duc d'Aquitaine fit de nouvelles propositions de paix, dont Pépin le Bref remit l'examen au plaid national de l'année suivante (764). Cette assemblée ou champ de mai eut lieu à Worms, point central de la frontière d'Austrasie, d'où le roi franc pouvait mieux surveiller les démarches de son neveu révolté Tassilo. Vaïfre ne prit même pas la peine de s'y faire représenter. Ses offres de paix n'avaient été qu'un moyen de gagner du temps. Le plan concerté entre lui et Tassilo était de renouveler la vieille tactique de leurs pères Ogdilo et Hunald, c'est-à-dire d'attendre que Pépin le Bref attaquât la Bavière pour que les Aquitains se jetassent sur les provinces franques, et réciproquement. Les deux alliés n'oubliaient qu'une chose, c'est que Pépin lui-même connaissait mieux qu'eux cette stratégie, contre laquelle il avait lutté victorieusement au début de son règne. Cette fois, il la déjoua d'une façon aussi simple qu'inattendue. Il prit le parti de s'abstenir de toute attaque, mais d'attendre de pied ferme le premier des deux ennemis qui oserait le provoquer. Les deux années 764 et 765 s'écoulèrent dans cette attitude d'expectative belliqueuse. Tassilo, se sentant observé de plus près, en fut tellement effrayé qu'il eut recours, ainsi que nous le verrons bientôt, à l'intervention du pape, afin d'obtenir un accommodement avec Pépin. De son côté, Vaïfre réduisit ses exploits à quelques actes de brigandage local, presque aussitôt réprimés que commis. Il essaya un coup de main sur la ville de Mague-

lonne et fut repoussé par le gouverneur de cette contrée, un leude aussi brave que fidèle, dont le nom ne nous a pas été transmis par les chroniqueurs, mais dont la mémoire est restée en bénédiction parce qu'il fut père de saint Benoit d'Aniane. Un cousin de Vaifre, le comte Mansio, qui s'était avancé jusqu'aux portes de Narbonne dans l'espoir d'y surprendre la garnison franque, paya de la vie sa témérité. Un autre comte aquitain, Amanugues, s'était promis de saccager la ville de Tours et de piller le trésor de Saint-Martin : ses troupes furent taillées en pièces par les habitants dont l'abbé Wulfard prit le commandement en chef. Amanugues resta sur le champ de bataille. Enfin le nouveau comte des Arvernes, Chilping, eut le même sort dans une tentative pareille contre la ville de Lyon. L'inaction apparente de Pépin lui était donc aussi avantageuse que les plus brillantes campagnes. Tassilo le comprit, et malgré son serment de ne jamais revoir la face de son oncle, il signa avec lui un nouveau traité d'alliance. Sincère ou non, Pépin se contenta de cette soumission officielle, et dès le printemps de l'année 766, après l'assemblée du champ de mai tenue à Orléans, il marcha sur l'Aquitaine, s'avança jusqu'à Périgueux, soumit toute la contrée et revint par Angoulême et Limoges à Gentiliacum (Gentilly), où il passa l'hiver. Ce fut là qu'il reçut une nouvelle ambassade de Copronyme, chargée d'une part d'incriminer près du roi franc l'orthodoxie de l'église romaine, d'autre part de demander la main de la princesse Gisèle, alors âgée de dix ans, pour l'héritier impérial Léon, qui en avait lui-même dix-huit. La négociation n'aboutit point. Le roi très-chrétien refusa toute alliance avec l'empereur iconoclaste, et reprit avec plus d'ardeur que jamais son projet de conquête définitive en Aquitaine. « La campagne de 767, dit M. Fauriel, est un fait de guerre à tous égards mémorable, surtout par la nouveauté, la longueur et la hardiesse des marches. Dès le commencement de mars, Pépin le Bref partit de Troyes avec l'élite des Francs, se rendit à Lyon, descendit le long du Rhône en Provence, où il passa le fleuve, pour suivre sa marche à travers la Septimanie jusqu'à Narbonne. Là seulement commença sa campagne; il entra en Aquitaine par Carcassonne, avec le projet

de remonter de là vers la Gaule franque, attaquant ou menaçant toutes les villes qui allaient se rencontrer sur son passage et les obligeant à lui jurer fidélité. Il ne rencontra nulle part la moindre résistance. Toulouse fut la première à se soumettre ; Alby, Rodez l'imitèrent, ainsi que Velavum (Le Puy en Velai) et la cité des Mimatés (Mende), capitale du pays montagneux des Gabali (Gévaudan). Redescendant ensuite dans la vallée du Rhône, il s'arrêta à Vienne pour célébrer la Pâque avec ses guerriers, ayant ainsi fait en quelques semaines une marche de près de quatre cents lieues, et soumis à sa domination quatre ou cinq comtés, dont celui de Toulouse valait à lui seul tous les autres ¹. »

33. Cette rapide revue des campagnes du roi des Francs en Aquitaine nous fait comprendre la facilité avec laquelle Didier, qui suivait d'un œil si anxieux les diverses péripéties de la lutte, pouvait semer l'alarme et répandre à Rome les nouvelles les plus sinistres. Il comptait profiter du moindre revers subi par l'armée de Pépin le Bref pour se jeter lui-même sur Rome et sur l'exarchat. Dès lors, il importait que le pape fût exactement renseigné sur la situation du roi, et que celui-ci fût lui-même tenu au courant de l'état des choses en Italie. La correspondance entre l'un et l'autre devint donc beaucoup plus active. Le *Codex Carolinus* a conservé sept lettres de Paul I à Pépin le Bref pour la seule année 761. Dans la première, le pape annonce que les Grecs manifestent l'intention de donner suite au traité conclu par eux avec le roi lombard. « Un message nous est adressé, dit-il, par quelques fidèles d'Orient, dévoués à la sainte église romaine. Ils nous informent que les iconoclastes byzantins, farouches persécuteurs de la foi orthodoxe, ont résolu de convoquer le ban de guerre et d'effectuer une descente en Italie pour reprendre Ravenne. » Le pape conjurait le roi des Francs d'expédier sur-le-champ un ambassadeur près de Didier, afin d'obtenir de ce prince la promesse que, dans le cas d'une agression byzantine, il joindrait ses forces à

Menaces
d'une des-
cente des
Grecs en Ita-
lie.

¹ Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, tom. III, pag. 289.

celles de tous les états italiens pour la repousser¹. Comme confirmation des menaçantes nouvelles venues d'Orient, le pape transmettait quelques jours après à Pépin le Bref le texte même d'une missive adressée par Copronyme à Sergius archevêque de Ravenne. Le César byzantin prévenait Sergius de la prochaine arrivée des troupes impériales à Ravenne, et le sommait de les accueillir en sujet fidèle². L'imminence du péril et la crainte de voir le roi lombard unir ses forces à celles des Grecs suggérèrent au pape l'idée de demander à Pépin d'envoyer un de ses ambassadeurs en permanence à Rome, pour y surveiller de plus près les intrigues de Didier. « Ainsi, ajoute-t-il, vous pourrez en temps opportun déjouer les trahisons italiennes et les perfides manœuvres des iconoclastes d'Orient. C'est sur vous seul, après Dieu, que repose le salut de l'orthodoxie et du peuple chrétien. Aussi nous redoublons pour vous de prières, et nous chantons d'une voix unanime, en l'appliquant à votre excellence, ce verset du psaume : *Domine salvum fac christianissimum regem, quem oleo sancto per manus apostoli tui ungi præcepisti, et exaudi eum in die qua invocaverit te*³. » Paul I s'adressait aux deux jeunes princes Charles et Carloman, pour leur recommander les intérêts de l'Église et de la foi menacées. « Dieu vous fit une première grâce, leur disait-il, en vous donnant pour père un roi selon son cœur, nouveau David du peuple de Jésus-Christ; pour mère une reine vraiment chrétienne et pieuse. Ce Dieu tout-puissant a fait plus encore, lorsqu'il envoya son apôtre le bienheureux Pierre, en la personne de son vicaire ici-bas, et que par sa main il versa sur vos fronts l'onction royale, vous sacrant ainsi comme les défenseurs de la sainte Église et de la foi orthodoxe. C'est à ce titre, très-doux et très-chrétiens fils, que nous élevons vers vous notre voix paternelle, vous suppliant de marcher sur les traces de vos aïeux et du roi très-chrétien votre père⁴. » Les menaces des

¹ *Codex Carol.*, xxv, *Epist. Paul. I, ad Pippin.*; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 179. — ² *Ibid.*, xxvi, col. 181. — ³ *Ibid.*, xxvii, col. 184. — ⁴ *Ibid.*, xxviii, col. 185; *Ibid.*, xxx; *Ibid.*, col. 190.

Grecs parurent sans doute moins redoutables à Pépin le Bref que l'attitude équivoque du roi lombard. C'est dans ce sens qu'il dut répondre au pape, car celui-ci lui écrivait quelque temps après : « Nous avons reçu avec une immense consolation les lettres de votre excellence et l'envoyé que vous chargez de résider à Rome. Nous retrouvons, dans les conseils que vous inspire votre sagesse, le dévouement et l'affection dont vous avez donné tant de marques au bienheureux Pierre. Il est évident que le roi lombard, en semant coup sur coup les nouvelles les plus alarmantes, n'a d'autre but que de différer toujours davantage les restitutions auxquelles il s'est obligé envers l'église romaine. Dès lors, votre envoyé auquel nous adjoindrons un de nos légats va parcourir les diverses cités injustement retenues, pour y recevoir des habitants le serment de fidélité au saint-siège ¹. »

34. La tactique conseillée par Pépin vis-à-vis de l'astucieux Didier eut un plein succès. Les victoires des Francs en Aquitaine retenaient l'épée du roi lombard dans le fourreau, et le contraignaient lui-même à une soumission forcée. Le pape en informa Pépin le Bref par deux lettres datées de l'an 762. « Le roi lombard, dit-il, nous a fait demander une entrevue à Ravenne, pour y traiter des intérêts de l'Église et nous concerter sur les mesures à prendre en cas d'une invasion byzantine dont on nous menace chaque jour. Nous avons accédé à son désir, et nous ferons connaître à votre excellence très-chrétienne le résultat de cette conférence ². » L'entrevue de Ravenne eut lieu, mais les communications qui en furent la suite entre le pape et le roi des Francs furent échangées par des messagers spéciaux, dont les instructions étaient purement verbales ³. Nous ne pouvons donc savoir la nature des conventions prises entre le pontife et Didier. Tout fait présumer que celui-ci se montra fort obséquieux, et accorda même certaines concessions. En effet, dans l'intervalle Pépin s'était décidé à faire partir pour Constantinople une ambassade à laquelle

Ambassade
à Cons-
tantinople.

¹ *Codex Carolin.*, XXIX, col. 187-188. — ² *Ibid.*, XXXIII, XXXIV, col. 194-197.
— ³ *Ibid.*, XXXV, col. 198.

furent attachés deux légats apostoliques. Le motif de cette nouvelle démarche était l'arrivée à Rome par un navire africain d'une protestation du patriarche Cosme d'Alexandrie, au nom des catholiques d'Orient, contre les fureurs iconoclastes de Copronyme ¹. Sous la main des bourreaux, les fidèles versaient leur sang avec un admirable courage; mais n'était-il pas du devoir des nations catholiques d'Occident de protester? Le pape transmit au roi des Francs un exemplaire de l'adresse du patriarche d'Alexandrie, et une légation prit la route de Byzance afin d'y porter les justes réclamations du saint-siège et du roi très-chrétien. En s'associant à la démarche du pontife, Pépin méritait de plus en plus la reconnaissance de tous les catholiques de l'univers. C'est ce que Paul I lui exprime avec une nouvelle effusion de reconnaissance, dans une lettre datée des premiers jours de l'an 763. « La lutte que vous soutenez sur tous les points du monde pour le triomphe de la foi orthodoxe, lui dit-il, vous place réellement à la tête des peuples chrétiens ². » Par contre-coup, la ferme attitude prise par le roi des Francs vis-à-vis du tyran de Byzance, éloignait de plus en plus la probabilité d'une descente de la flotte grecque en Italie. Didier le comprenait parfaitement et Pépin lui-même ne l'ignorait pas. Aussi ce dernier se montrait-il impatient d'avoir des nouvelles de l'ambassade. Il en demandait au pape, qui lui répondit une première fois en ces termes : « Nous n'avons pu jusqu'à ce jour rien apprendre de ce qui concerne le voyage et l'arrivée de vos ambassadeurs et des nôtres à Constantinople. La rigueur de l'hiver est telle que nous ne recevons aucun navire ni message d'Orient ³. »

*L'archicantor
Siméon.*

35. Au milieu de ces grands conflits d'intérêt, des communications diplomatiques et des rudes soucis de la guerre, il est curieux à la fois et édifiant de voir Pépin le Grand se préoccuper de la question liturgique et des progrès du chant grégorien dans les Gaules. Voici ce que le pape lui écrivait en 763. « Nous avons reçu les lettres par lesquelles votre excellence très-chrétienne nous demande de

¹ *Codex Carol.*, xxxi, col. 191. — ² *Ibid.*, xxxv, col. 198. — ³ *Ibid.*, xxxvii, col. 204.

laisser le prêtre et *archicantor* Siméon ¹ continuer les leçons de chant grégorien qu'il professe dans l'école épiscopale de votre vénérable frère Remedius, archevêque de Rouen. Celui-ci estime que les élèves ne sont point encore suffisamment formés aux modulations de la psalmodie, et il désirerait conserver plus longtemps cet excellent maître. Vous ajoutez que la mesure dont Siméon est l'objet contriste au plus haut degré votre vénérable frère. Permettez-moi de faire juge de la question votre bienveillance royale elle-même. Nous avons laissé depuis six ans le prêtre Siméon dans les Gaules, et nous ne l'aurions pas rappelé tant qu'eût vécu le *primicerius* Georges, chargé de l'école de notre patriarcat. Mais la mort de ce primicier fait succéder de plein droit au poste vacant le prêtre Siméon, qui avait ici le titre de *secundicerius*. Tel est l'unique motif de son rappel. A Dieu ne plaise cependant que nous fassions quoi que ce soit qui puisse vous déplaire à vous-même, ou nuire à l'instruction de vos fidèles sujets. Si donc, après ce que nous venons d'exposer à votre prudence, vous désirez conserver le prêtre Siméon, nous l'autorisons bien volontiers à rester à la tête de votre école cantorale, jusqu'à ce qu'il ait formé des maîtres capables de le suppléer lui-même, et aussi longtemps qu'il paraîtra convenable à votre excellence très-chrétienne et au très-saint archevêque votre frère ². »

36. La légation envoyée à Constantinople fut accueillie avec honneur par Copronyme, qui tenait à ménager le roi des Francs. Nous ne savons pas d'autre détail sur le séjour qu'elle fit dans la capitale byzantine. Mais nous avons déjà vu que l'empereur répondit à cette démarche par l'envoi en France d'une seconde ambassade grecque, laquelle fut reçue par Pépin le Bref à Gentiliacum (Gentilly). De la part du César iconoclaste, le fait de n'accréditer ses envoyés qu'auprès du roi des Francs, sans daigner répondre aux lettres apostoliques transmises par les

Les ambassadeurs de Constantinople à Gentilly.

¹ On se rappelle que l'*archicantor* Siméon était venu dans les Gaules avec le pape Etienne III. Cf. pag. 283 de ce présent volume.

² *Codex Carolin.*, xxxvi, col. 200.

nonces pontificaux, prouve suffisamment son hostilité contre le saint-siège. Pépin le comprit à merveille, et l'attitude qu'il garda vis-à-vis des ambassadeurs grecs fut véritablement digne d'un roi très-chrétien. Voici comment le pape l'en félicitait depuis : « Nos deux envoyés le sous-diacre Jean et le défenseur régional Pamphile, de retour ici avec votre chapelain Flagitius, nous ont remis les lettres par lesquelles votre excellence nous informe de l'accueil fait par vous aux ambassadeurs grecs. Une fois de plus, nous retrouvons en vous un fils et protecteur si dévoué à la sainte Église et à l'orthodoxie, que nous sommes impuissant à vous témoigner notre reconnaissance. Que le Seigneur lui-même, qui vous a fait roi et dont vous servez si noblement la cause, vous récompense dignement en ce monde et dans l'autre. Vous nous transmettez d'abord un exemplaire des lettres que l'empereur vous adressait, et vous en signalez vous-même la perfidie. Votre conduite en toute cette affaire est tellement noble et désintéressée, que vos ennemis eux-mêmes ne pourraient en méconnaître la grandeur. Quand les Grecs ont déclaré qu'ils voulaient publiquement démontrer les erreurs dans lesquelles, d'après eux, l'église romaine serait tombée, vous avez répondu qu'il leur était loisible d'entamer cette controverse, mais à la condition que nos légats y prendraient part et qu'ils auraient toute liberté de réfuter les accusations. C'est en effet ce qui a eu lieu. La réponse adressée par vous à l'empereur n'est ni moins digne, ni moins admirable ¹. » Ainsi que l'écrit le pape, une discussion solennelle, dont malheureusement nous n'avons plus les procès-verbaux, s'était engagée à Gentilly entre les Grecs et leurs théologiens d'une part, les légats romains et quelques évêques gaulois de l'autre. Ceux-ci reprochaient aux Grecs leur fureur iconoclaste, le schisme du conciliabule quiniséxte et la scandaleuse violation du célibat ecclésiastique. Ceux-là attaquaient les latins sur la croyance à la procession du Saint-Esprit, leur reprochant d'avoir ajouté au symbole le mot *Filioque*, pour indiquer que l'Esprit-Saint procède également du Père et du Fils. Dans cette lutte contre la foi

¹ *Codex Carolin.*, xxxviii, col. 207.

catholique, les Grecs purent se convaincre que sur la terre des Gaules, au milieu de contrées qu'ils traitaient dédaigneusement de barbares, la grâce de Dieu avait fait éclore des docteurs capables de renverser toutes les arguties byzantines. Cependant la nouvelle d'une ambassade impériale reçue par Pépin le Bref réveilla les espérances et ralluma les convoitises de Didier. Il se pouvait que Pépin, séduit par les flatteries de la cour d'Orient, abandonnât l'alliance du saint-siège. Cette pensée enhardit le roi lombard : il se permit sur-le-champ contre le pape un acte de violence dont celui-ci informa Pépin en ces termes : « Nous avons déjà mandé à votre prudence très-chrétienne que le duc des Bajoarii, Tassilo, s'est à diverses reprises adressé à nous pour ménager un traité de paix entre votre excellence et lui. En dernier lieu, cédant à ses instances, nous avons chargé notre cher fils le prêtre Philippe et notre fidèle serviteur Ursus de se rendre près de vous dans ce but. Ils se mirent en route au mois de mai dernier (764). Leurs instructions se bornaient à vous communiquer la requête de Tassilo, remettant à votre prudence royale de prendre telle détermination qui vous paraîtrait convenable. Arrivés à Pavie, nos légats furent arrêtés par le roi Didier qui les empêcha de continuer leur voyage et saisit les lettres dont ils étaient porteurs ¹. »

37. Là ne devaient point se borner les entreprises de Didier. Profitant du mouvement d'opinion excité par la présence d'une ambassade grecque en France, il fit circuler dans toute l'Italie la nouvelle qu'une flotte de trois cents navires byzantins allait débarquer en Sicile, se dirigeant sur Rome d'abord, puis sur les côtes méridionales du royaume des Francs. « Que signifie cette rumeur ? écrit Paul I à Pépin le Bref. A-t-elle un fondement de vérité ; présage-t-elle de nouveaux périls ? Je ne le sais, et je vous la mande telle que nous la recevons, transmise par des serviteurs vraiment dévoués au saint-siège ². » La rumeur était fausse, comme tant d'autres sorties de la même fabrique. Peut-être Didier avait-il profité des ouvertures faites par

Violences exercées par les Lombards dans les états pontificaux.

¹ *Codex Carolin.*, xxxviii, col. 209. — ² *Ibid.*, xxxix, col. 211.

Copronyme en vue d'un futur mariage de son fils Léon avec la princesse Gisèle, pour accréditer le bruit que les patrices byzantins venaient avec une flotte si démesurément formidable chercher la royale fiancée. Ce qui est certain, c'est que, refusant toujours d'exécuter les restitutions tant de fois promises, il écrivit au pape une lettre pleine de menaces et d'injures, que celui-ci s'empressa de communiquer à Pépin le Bref¹. Le roi des Francs ne tarda guère à réprimer l'insolence du prince lombard. Didier fut sommé catégoriquement de mettre un terme à des manœuvres qui ne trompaient plus personne, de se déclarer franchement ennemi s'il l'osait, plutôt que de s'opiniâtrer dans une ligne de conduite inutilement perfide. Ainsi interpellé, il éclata en fureur et répondit qu'il défiait le pape de prouver la vérité d'une seule de ses allégations ou plaintes calomnieuses (763). Saint Paul I releva immédiatement le défi. « Le roi lombard, écrivait-il, ne saurait nier la lettre pleine d'injures et de menaces qu'il nous adressait l'an dernier, et que nous avons aussitôt transmise à votre très-chrétienne excellence. Il ne saurait nier la dévastation exercée par ses troupes dans notre ville de Sinigaglia, dont les territoires suburbains ont été livrés à l'incendie et au pillage, dont les habitants ont été égorgés. Il ne saurait nier davantage que, dans la province de Campanie, le *castrum* de Valens qui fait partie de nos états a eu le même sort. Les soldats lombards s'y sont livrés à des horreurs dont la cruauté dépasse celle des invasions barbares elles-mêmes. Les envoyés de votre excellence très-chrétienne ont officiellement constaté ces actes de brigandage, en présence des ambassadeurs lombards. Comment donc nier ce qui est de notoriété publique, ce qu'il suffit d'un coup d'œil pour vérifier² ? »

38. Cependant Didier persistait à répandre le bruit que Pépin le Bref, séduit par la perspective d'une alliance qui placerait sa fille sur le trône de Constantinople, lassé d'ailleurs des récriminations incessantes du pape, avait enfin changé de politique et résolu d'abandonner la cause du saint-siège. Pour calmer les inquiétudes

¹ *Codex Carolin.*, XXXIX, col. 212. — ² *Ibid.*, XL, col. 215.

des Romains, l'abbé de Saint-Martin de Tours fut envoyé en Italie, porteur d'un message de Pépin le Bref adressé collectivement au pape, au sénat et à la population entière. Voici comment saint Paul I rendait compte de la réception de cette ambassade, solennelle entre toutes. « A l'arrivée du vénérable abbé Wulfard et de vos autres envoyés, le collège sacerdotal, le sénat et tout le peuple en une multitude immense se réunirent. Vos lettres me furent remises et j'en donnai publiquement lecture. Arrivé au passage où vous protestez de votre inviolable attachement à la sainte Église de Dieu et à la foi orthodoxe, toutes les mains et tous les yeux s'élevèrent vers le ciel, et dans une acclamation unanime la foule rendant grâces à Dieu fit retentir l'air des paroles évangéliques : *Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis*. Aucun cri ne pouvait mieux rendre le sentiment qui débordait de toutes les âmes. Oui, très-pieux roi, il est certain, et vos œuvres le manifestent, que vous avez volontairement repoussé les propositions les plus brillantes, les promesses les plus capables de séduire l'ambition humaine, uniquement pour rester fidèle à votre conscience, à votre dévouement envers le bienheureux Pierre prince des apôtres. C'est uniquement pour cela que vous avez foulé aux pieds, comme de la boue, toutes les grandeurs, toutes les richesses qui vous étaient offertes. Et maintenant que pourrais-je ajouter, fils très-excellent et notre *compater* spirituel? ces trésors de la terre que la rouille dévore, vous les avez échangés pour ceux du ciel qui ne passent ni ne tarissent jamais. Je ne vous dirai pas qu'entre moi ou les pontifes mes successeurs, et entre vous, votre postérité et tout le royaume des Francs, il y a une immortelle alliance. Vous le savez déjà; rien ne pourra séparer ce que l'onction du chrême a uni ¹. » L'ambassade de Wulfard produisit un tel effet en Italie, que Didier lui-même vint humblement faire un nouveau pèlerinage *ad limina*. Il remit enfin au pape les patrimoines injustement détenus dans les duchés de Toscane, de Spolète et de Bénévent (766) ².

¹ *Codex Carol.*, XLI, col. 219. — ² *Ibid.*, XLI, col. 221.

ernière
tre de
ul I. Sa
mort.

39. Cette fois, les difficultés contre lesquelles saint Paul I avait eu à lutter durant tout son pontificat étaient aplanies. Copronyme ne renouvela plus ses menaces d'invasion. Didier lui-même, prudemment incliné sous la terreur des armes victorieuses de Pépin qui venait à la fois d'abattre l'orgueil de Tassilo et d'écraser Vaïfre, prit le parti d'une hypocrite soumission. Les derniers mois du règne de Paul furent donc possibles. Avant de mourir, il voulut encore bénir la France et son roi. « Que le Dieu tout-puissant, écrivait-il à Pépin, daigne jeter un regard favorable, du haut du trône de son éternelle majesté, sur vous, sur votre royaume, sur la généreuse reine, sur vos très-doux fils, les vôtres selon la chair les nôtres selon la paternité spirituelle, sur l'universalité du peuple franc. Qu'il étende sur vous tous sa droite protectrice, que du haut du ciel il décrète toujours la victoire pour vos armes, qu'il prosterne l'ennemi devant votre face, qu'il couronne votre vie présente d'une longue vieillesse et vous accorde les béatitudes de l'éternité. Que Dieu vous garde à jamais, très-excellent fils¹. » Telles furent les dernières paroles de la correspondance de Paul I avec Pépin le Bref. Le lecteur, nous l'espérons, saura quelque gré à Charlemagne de l'avoir conservée, et ne partagera pas le dédain que Fleury professait pour elle. Ce sont des archives nationales dont nous avons, en ces temps surtout, le devoir de nous montrer fiers, parce qu'elles ouvrent sous nos pas la route à suivre pour retrouver notre véritable grandeur. Saint Paul I mourut, pleuré de la chrétienté entière, le 28 juin 767.

¹ *Codex Carolin.*, XLIII, col. 228.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

L'ANTIPAPE CONSTANTIN (28 juin 767 - 29 juillet 768).

§ I. NOTICE DU LIBER PONTIFICALIS.

1. Invasion du duc de Népi et de ses frères. Ordination sacrilège du laïque Constantin l'un d'eux. — 2. Le primicier Christophe et son fils Sergius. Armée de la délivrance. — 3. Combat. Mort du duc de Népi. Incarcération de l'antipape Constantin. — 4. Le nouvel intrus Philippe. Sa déchéance. — 5. Élection canonique d'Étienne IV. — 6. Intervalle entre l'élection et le sacre. Une semaine d'émeutes à Rome.

§ II. LETTRES DE L'ANTIPAPE A PÉPIN LE BREF.

7. L'intrusion de Constantin preuve de la réalité du pouvoir souverain des papes. — 8. Première lettre de l'antipape à Pépin le Bref. — 9. Mort de Vaïfre duc d'Aquitaine. — 10. Pépin le Bref refuse de communiquer avec l'antipape. Seconde lettre. — 11. Chute de l'antipape Constantin. Meurtre du patriarche Constantin de Byzance.

PONTIFICAT D'ÉTIENNE IV (8 août 768 - 1^{er} février 772).

§ I. NOTICE DU LIBER PONTIFICALIS.

12. Gracilis duc d'Alatri et l'antipape ont les yeux crevés. — 13. Meurtre du prêtre lombard Waldipert. — 14. Sergius légat du pape dans les Gaules. — 15. Concile réuni au Latran pour juger l'antipape. — 16. Michael archevêque intrus de Ravenne. Election et sacre de l'archevêque légitime Léon. — 17. Les sept évêques cardinaux suburbicaires. — 18. Didier à Rome. Le cubiculaire Paul Afiarta. Meurtre de Christophe, incarceration de Sergius. Mort du pape.

§ II. DÉBUTS DU RÈGNE DE CHARLEMAGNE.

19. Tentatives schismatiques du roi Didier en Istrie. — 20. Mort de Pépin le Bref. — 21. Tableau du règne de Charlemagne par M. Thiers. — 22. Négociations secrètes de Didier avec la reine Berthe. — 23. Les douze évêques francs envoyés au concile de Latran. Le pseudo-Turpin. — 24. Fragment des actes du concile de Latran. Nouvelle forme d'élection pontificale. — 25. L'iconoclaste Michel Lachanodracon. — 26. Condamnation de l'hérésie iconoclaste par le concile de Latran.

§ III. LETTRES DU PAPE AUX ROIS CHARLES ET CARLOMAN.

27. Lettre apocryphe expédiée par le roi Didier sous le nom du pape. —
 28. Ambassade du comte Ithier à Rome. Lettre du pape à Charlemagne. —
 29. Expédition en Aquitaine contre le vieux duc Hunald. Rupture entre
 les deux frères Charles et Carloman. — 30. Alliance de Carloman avec
 Didier. Projet de mariage de Charlemagne avec une fille du roi lombard.
 Lettre d'Étienne IV. — 31. Excursion diplomatique de la reine Berthe.
 — 32. Fiançailles de Charlemagne avec la princesse lombarde Desiderata.
 Incident de saint Adalard. — 33. Desiderata est renvoyée à son père. —
 34. La vierge Amalberga. Mariage de Charlemagne avec sainte Hildegarde.
 — 35. Mort de Carloman. Charlemagne seul roi des Francs.

L'ANTIPAPE CONSTANTIN (767-768).

§ I. Notice du *Liber Pontificalis*.

1. « Pendant que le seigneur pape Paul, dit le *Liber Pontificalis*, succombait à une attaque de fièvre, qui le saisit dans la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs où il s'était retiré à cause des chaleurs de la saison, un abominable sacrilège était commis. Sur le seul bruit de sa maladie, avant même que le pontife eut rendu l'âme, Toto duc de Népi avec ses frères Constantin, Passivus et Pascal, réunissant de toute la Toscane une bande de soldats et de paysans, accoururent à la porte Saint-Pancrace, pénétrèrent dans la ville, et réunis dans une maison appartenant au duc, ils élurent tumultuairement leur frère Constantin, un laïque, le proclamèrent pape et l'installèrent à main armée dans le palais patriarcal de Latran. Ils pénétrèrent ensuite dans le *vice dominium*, demeure du vicaire du saint-siège, saisirent l'évêque Georges de Préneste (aujourd'hui Palestrina) et voulurent le contraindre à sacrer l'intrus. Georges refusa d'abord énergiquement; il se prosterna aux pieds de Constantin, l'adjurant au nom de tout ce que la religion a de plus sacré de renoncer à son entreprise impie. Les soldats se jetèrent alors sur l'évêque : à force de menaces ils terrifièrent tellement ce vieillard que, pour échapper à leur brutalité, il eut la faiblesse de conférer à l'intrus la cléricature. Le lendemain Georges continua son œuvre, et dans une seule ordination, au mépris de toutes les lois canoniques, Constantin fut fait succes-

Invasion
 du duc de
 Népi et de ses
 frères.

sivement sous-diacre, diacre et prêtre. Il força le peuple à lui prêter serment de fidélité ¹. Le dimanche suivant, escorté par la multitude de ses hommes d'armes, il envahit la basilique du bienheureux Pierre, et fut sacré par Georges de Préneste assisté de deux autres évêques Eustratius d'Albano et Citonatus de Porto. »

2. « L'intrusion était consommée; elle dura un an et un mois, pendant lesquels le siège apostolique fut ainsi profané. Cependant le *primicerius* et conseiller Christophe avec son fils le sacellaire Sergius, dans leur zèle pour l'Église, jurèrent de la délivrer ou de mourir. Chaque jour se passait pour eux dans les larmes et la prière. Ils annoncèrent le dessein de quitter Rome, et d'aller embrasser la vie monastique dans l'abbaye du Sauveur à Spolète. Sous ce prétexte, ils obtinrent de Constantin la permission de sortir de la ville. L'abbé lui-même fut mandé de Spolète par l'anti-pape, et chargé de les conduire au monastère. Mais arrivés à la frontière lombarde, ils trompèrent sa vigilance, se rendirent près de Theodicius duc de Spolète, lequel les fit conduire au delà du Pô près du roi Didier. Christophe et Sergius supplièrent ce prince d'intervenir pour la délivrance du siège apostolique. L'intrus, en effet, ne reculait devant aucun sacrilège. Dans une ordination qu'il eut lieu alors, il imposa les mains à huit prêtres, quatre diacres et huit évêques destinés à diverses églises. Cependant la vengeance de Dieu frappait des coups terribles. Georges de Préneste, qui avait sacré le pseudo-pontife, mourut en quelques jours d'une maladie inconnue, pendant laquelle sa main droite se contracta tellement qu'elle semblait desséchée et se refusait à tout mouvement. Didier, sans intervenir directement, comme le lui demandaient Christophe et Sergius, laissa ceux-ci libres de chercher dans ses états des auxiliaires ². Un prêtre lombard, Waldipert, se joignit à eux : en-

Le *primicerius*
Christophe
et son fils
Sergius.
Armée de la
délivrance.

¹ *Universum populum sibi sacramentum præbere fecit.* Nous avons ainsi une nouvelle preuve de la souveraineté exercée à Rome par le pape depuis la donation de Pépin le Bref. Il faut bien le dire, c'était surtout la souveraineté temporelle qui avait séduit le duc de Népi, et provoqué l'intrusion sacrilège de son frère Constantin.

² On comprend facilement que Didier n'eût aucune sympathie pour une intrusion qui plaçait tous les droits du saint-siège entre les mains du duc

semble ils parcoururent les cités de Rieti et de Forconia, rassemblèrent une petite armée, et le soir du 28 juillet 768 veille des bienheureux martyrs Abdon et Sennen, à l'heure du crépuscule, ils parurent sous les murs de Rome et occupèrent le pont Salaro. Le lendemain, passant par le pont Milvius, ils vinrent à la porte Saint-Pierre où Christophe s'arrêta, pendant que Sergius allait se poster devant celle de Saint-Pancrace. Cette dernière, gardée par des hommes de leur parti, lui fut ouverte. La petite troupe de Sergius pénétra sans coup férir dans l'enceinte, mais elle resta sur le rempart, n'osant point en descendre dans la crainte d'être enveloppée par la multitude romaine. »

Combat.
Mort du duc
de Népi.
Incarcération
de l'antipape
Constantin.

3. « Les deux frères du pape intrus, Toto et Passivus, ignorant encore ce qui s'était passé à la porte Saint-Pancrace, accoururent avec quelques soldats. Le seconcier Demetrius et le cartulaire Gratosus, qui étaient dans le complot, les suivirent à quelque distance. Un lombard nommé Ricipert, l'un des plus vaillants guerriers de la troupe de Sergius, s'élança sur le duc Toto, mais celui-ci malgré la soudaineté de l'attaque réussit à se mettre en défense, et d'un coup de sabre il tua l'agresseur. Les Lombards épouvantés prirent la fuite ; déjà ils franchissaient la porte d'enceinte, lorsque Demetrius le seconcier et le cartulaire Gratosus survinrent derrière le duc Toto et le percèrent de leurs lances. Le combat changea de face et les Lombards reprirent l'avantage. Passivus s'échappa et courut au patriarcat de Latran porter la nouvelle à son frère Constantin. Celui-ci avait alors à ses côtés l'évêque Théodore, dont il avait fait son *vice-dominus* (vidame). Tous trois songèrent immédiatement à se cacher ; ils descendirent précipitamment dans le baptistère de Saint-Venance, à la basilique du Sauveur, et y restèrent quelques minutes. Mais réfléchissant que si leur retraite était découverte ils n'auraient aucune issue pour s'échapper, ils prirent le parti de remonter dans la basilique, et se blottirent dans l'oratoire de Saint-Césaire dont ils fermèrent sur eux les portes. Quelques heures

de Népi, son vassal. D'un autre côté, le roi lombard ne voyait pas sans une secrète joie le schisme qui désolait l'église romaine. Sa conduite reflète ce double sentiment.

après, ils y furent appréhendés par la milice romaine et jetés en prison. »

4. « Le lendemain qui était un dimanche, le prêtre Waldipert, à l'insu de Sergius, réunit un certain nombre de romains dévoués à la faction lombarde, se mit à leur tête et vint au monastère de Saint-Vitus. Là, se trouvait un prêtre du nom de Philippe, appartenant au même parti. Ils l'élurent par acclamation : Vive le pape Philippe ! dirent-ils : c'est Pierre lui-même qui l'a choisi pour son vicaire. — Ils le portèrent à la façon accoutumée dans la basilique du Sauveur. Un évêque fit les prières usitées pour l'élection : le nouvel intrus bénit l'assistance et fut introduit dans le palais de Latran. Il monta sur la chaire pontificale, donna la bénédiction solennelle, puis se rendant au *triclinium* où selon l'usage un festin avait été préparé, il s'assit à table avec quelques-uns des primats de l'église et des chefs de la milice. Cependant le primicier Christophe était demeuré avec ses hommes d'armes sous les murs de la ville, à la porte vaticane. En apprenant l'élection frauduleuse de Philippe et l'intrigue lombarde dont elle était le couronnement, il entra dans une grande colère. Devant tout le peuple réuni sur les remparts, il fit serment de ne point déposer les armes tant que le prêtre Philippe n'aurait pas été chassé du palais. Le cartulaire Gratosus lui donna promptement satisfaction. Accompagné d'une petite troupe de Romains fidèles, il courut au Latran. Son arrivée mit en fuite les quelques partisans de Philippe. Ce prêtre lui-même s'estima fort heureux de pouvoir échapper par l'escalier de la salle des bains ; il regagna en grand effroi son monastère, d'où il n'aurait jamais dû sortir. »

5. « Le primicier Christophe fit alors son entrée dans la ville. Dès le lendemain, il convoqua régulièrement les trois ordres de la cité romaine : les prêtres avec les primats du clergé ; les chefs de la milice, avec toute l'armée ; les sénateurs, les citoyens honnêtes et toute la population depuis le plus petit jusqu'au plus grand. Après avoir conféré l'un avec l'autre, les trois ordres s'accordèrent dans un suffrage unanime, et élurent le très-bienheureux Étienne prêtre du titre de Sainte-Cécile. Tous allèrent le

Electio
canonique
d'Etienne IV

chercher dans cette église, et le portèrent pontificalement au palais patriarcal du Latran, au milieu des acclamations et des chants d'allégresse. Avec la grâce de Dieu, l'élection fut accomplie selon tous les rites canoniques. Étienne IV, le pape élu, était originaire de Sicile et fils d'Olivus. Il devait siéger trois ans cinq mois et vingt-huit jours. C'était un homme énergique, *vir strenuus*, profondément versé dans la science des Écritures, et dans celle du droit ecclésiastique dont il appliquait soigneusement toutes les règles. Encore adolescent, il était venu de Sicile à Rome sous le pontificat du seigneur pape Grégoire III de sainte mémoire, lequel l'admit en son monastère de Saint-Chrysogone, qu'il fondait alors. Étienne y devint clerc et prit l'habit religieux. Plus tard, le seigneur pape Zacharie le nomma cubiculaire du palais, puis l'ordonna prêtre du titre de Sainte-Cécile, tout en le maintenant dans la fonction de cubiculaire qu'Étienne remplissait avec une modestie et une charité admirables. Les très-bienheureux pontifes Étienne III et Paul I voulurent également le conserver près d'eux. Lorsque, retiré à la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, le dernier pape fut atteint de la maladie dont il mourut, Étienne ne le quitta ni jour ni nuit, et se tint au chevet du saint pontife jusqu'à ce qu'il eût rendu l'âme. »

Intervalle
entre l'élec-
tion et le
sacre. Une
semaine d'é-
meutes à
Rome.

6. « Tel était le prêtre que Dieu lui-même, par la voix du clergé et du peuple, appelait à s'asseoir sur le siège de saint Pierre. Mais dans l'intervalle qui s'écoula entre l'élection d'Étienne et le jour de son sacre¹, de nouveaux troubles éclatèrent à Rome. Une bande d'assassins soudoyés par les instigateurs de l'émeute, qui subirent depuis un châtement digne de leurs forfaits, s'emparèrent de l'évêque Théodore, celui qui avait exercé sous l'antipape Constantin l'office de *vice-dominus*, et, chose horrible à dire, lui crevèrent les yeux et lui coupèrent la langue. Passivus, frère de Constantin, eut le même sort². Leur maison fut saccagée et pillée, tous leurs serviteurs égorgés ou mis en fuite. L'évêque Théodore

¹ On sait que le sacre du pape ne pouvait avoir lieu qu'un dimanche.

² Le *Liber Pontificalis* nous laisse ignorer ce que devint Pascal troisième frère de l'antipape, et complice de son intrusion.

fut jeté tout sanglant dans un cachot du *clivus Scauri*. Torturé par la soif, le malheureux demandait à grands cris un verre d'eau ; il expira dans ce supplice. Passivus fut enfermé dans le monastère de Saint-Sylvestre. L'intrus Constantin, saisi à son tour par ces barbares, fut traîné sur la place publique, ayant aux pieds d'énormes chaînes. On le fit monter à cheval sur une selle de femme, et on le promena ainsi dans les rues de la ville jusqu'au monastère de Cella-Nova, où il fut enfermé ¹. Le samedi, veille de l'ordination du nouveau pape, le calme s'étant rétabli dans la ville, on procéda à la dégradation canonique de l'intrus. Constantin fut amené à la basilique du Sauveur, où les évêques et le clergé étaient réunis. Après la lecture des saints canons relatifs aux élections pontificales, on prononça la sentence de déposition. Le sous-diacre Maurianus, s'approchant de Constantin, lui arracha son étole, la foula aux pieds et la déchira. Le lendemain dimanche, le très-bienheureux Étienne reçut la consécration pontificale dans la basilique de Saint-Pierre. Le *scriniarius* Léonce, du haut de l'ambon, lut à haute voix un acte par lequel le peuple romain faisait amende honorable pour le passé, s'accusant d'avoir permis l'ordination de l'intrus et de n'avoir pas protégé le siège apostolique contre une invasion sacrilège. La population entière joignit sa voix à celle de Léonce, ets'associa à cette solennelle rétractation ¹. »

§ II. Lettres de l'antipape à Pépin le Bref.

7. L'ambition d'une famille ducale intronisant à main armée l'un de ses membres, un soldat, sur la chaire de saint Pierre, et forçant le peuple romain à lui prêter serment de fidélité, offre sans

L'intrusion de Constantin prouve de la réalité du pouvoir souverain des papes.

¹ Quelques historiens ont voulu rejeter sur Étienne IV l'odieuse de ces sanglantes exécutions. La notice du *Liber Pontificalis* dispense entièrement la mémoire de ce pape : *Dum vero adhuc electus existisset isdem sanctissimus vir, congregati aliquanti perversi Deum præ oculis non habentes, nec metuentes terribile futurum judicium, submissi a quibusdam pestiferis malorum auctoribus, quibus et digna factis retribuit Dominus, comprehendentes Theodorum episcopum, etc.*

² *Lib. Pontifical.*, xcvi; *Notit. Stephan. IV alias III*; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1140-1154.

doute un spectacle profondément affligeant, mais d'un autre côté elle fournit une preuve irréfragable de la réalité du pouvoir souverain dont la papauté venait d'être investie. S'il se fût agi uniquement de la mission apostolique des pontifes, ni le duc de Népi ni son frère le laïque Constantin n'eussent fait la moindre démarche pour l'usurper. La royauté du pape tentait seule leurs convoitises. Il en sera de même aux ix^e et x^e siècles, pendant lesquels nous verrons se renouveler par le même motif les mêmes usurpations et les mêmes désordres. La politique du roi lombard Didier, au milieu de ces tristes conflits, resta ce que nous l'avons vue précédemment, astucieuse et perfide. L'élévation de son vassal Constantin, quittant la hache d'armes et la cotte de mailles pour la pourpre et le bâton pastoral des vicaires de Jésus-Christ, lui créait une opposition dangereuse ; elle plaçait entre les mains du duc de Népi une puissance redoutable. Didier accueillit donc avec faveur la réaction dont Christophe et Sergius prirent l'initiative. Le comble de l'habileté fut pour lui d'éviter toute compromission directe. Mais s'il n'intervint pas ostensiblement, il se ménagea une influence occulte en adjoignant aux deux magistrats romains un personnage entièrement dévoué à la politique lombarde. Waldipert, accepta ce rôle ; il essaya d'élever le prêtre Philippe sur le siège apostolique et échoua dans cette entreprise, qu'il devait bientôt renouveler sans plus de succès.

8. Du reste, quelque fût le mauvais vouloir de Didier, la solution définitive restait placée dans une autre main que la sienne. Elle dépendait uniquement de Pépin le Bref, qui avait constitué la royauté temporelle du pape et s'en était déclaré le protecteur. L'intrus Constantin, pendant les onze mois de son usurpation, n'épargna rien pour gagner le roi des Francs à sa cause. Ses frères Toto, Passivus et Pascal gardaient étroitement les portes de Rome, ne laissant sortir aucun message suspect, aucune personne qui pût faire connaître au dehors le véritable état des choses. Les précautions que le primicier Christophe et son fils Sergius durent employer pour rompre ce cercle de fer nous attestent la rigueur du blocus. Cependant un jour ou l'autre la vérité

Première
lettre de l'an-
tipape à Pé-
pin le Bref.

aurait fini par franchir ces barrières factices ; mais l'intrus avait pris les devants. Le lendemain de son installation sacrilège, il envoya de prétendus légats dans les Gaules. Il nous reste deux lettres de lui adressées à Pépin le Bref. Les confidences hypocrites, les réticences captieuses y sont ménagées avec art, pour servir de base à une justification future, dans le cas où les événements l'eussent rendue nécessaire. Il est curieux d'entendre le loup caché sous la peau de la brebis, le mercenaire revêtu de l'habit du pasteur, contrefaire la voix auguste du vicaire de Jésus-Christ. Voici la première lettre de l'antipape. « Au seigneur très-excellent notre fils Pépin, roi des Francs et patrice des Romains, Constantin pape. — Déjà nous avons fait partir des nonces chargés d'informer votre royale et très-excellente sublimité des événements accomplis à Rome. Après que le Seigneur eut rappelé à lui le pape Paul notre prédécesseur de bienheureuse mémoire, le peuple de la ville et des cités adjacentes ¹ fit choix de mon indigne personne et m'élut pour son pasteur. Je le dis dans toute la sincérité et la stupeur de mon âme, je n'ambitionnais pas, je méritais encore moins ² la dignité du suprême apostolat, la charge pastorale. Mais puisque le Dieu tout-puissant vous a choisi et sacré par les mains du prince Pierre lui-même et de son vicaire pour exalter de nos jours la sainte Église et racheter la province romaine de l'oppression, comme jadis Moïse délivra le peuple d'Israël, c'est à vous que j'adresse mes très-humbles supplications. Agenouillé à vos pieds, *flexo poplite*, et comme si j'étais en présence de votre melliflue et royale majesté, *coram vestro mellifluro regali conspectu*, je vous conjure de reporter sur nous la charité et le dévouement que vous professiez pour nos prédécesseurs de sainte mémoire le souverain pontife

¹ *Urbis vel subjacentium ei civitatum populus*. Cette mention du peuple des « cités adjacentes » justifiait pour l'avenir l'intervention des soldats du duc de Népi, lesquels, seuls avec leur chef, avaient fait l'élection.

² *Nequaquam penitus optabam, nec mea exigebant merita*. Ce demi-aveu répondait d'avance au reproche de laïcité qu'on ne pouvait manquer plus tard de faire à l'antipape.

Étienne III et son frère Paul. Après Dieu, nous n'avons d'espérance qu'en vous et en votre bras invincible. Ce Dieu tout-puissant nous est témoin que nous ne nous séparerons jamais de votre alliance, et que nous resterons étroitement unis au royaume des Francs. Continuez donc, prince très-chrétien, grand roi couronné de Dieu, à nous servir de défenseur. Nous avons fait recueillir tous les « gestes des saints, » *gesta sanctorum*, qu'il a été possible de se procurer et nous les transmettons à votre excellence. » La lettre se terminait par des vœux et des bénédictions pour « la très-excellente dame, la reine chérie de Dieu, » et pour « les très-illustres princes Charles et Carloman ¹. »

Mort
de Vaïfre, duc
d'Aquitaine.

9. Malgré les efforts de l'intrus pour rester dans la langue officielle des papes, il détonne plus d'une fois. Ainsi les *gesta sanctorum* sont mis là pour les termes consacrés alors de *passiones*, *acta* ou *vite sanctorum*. Depuis la translation dans les Gaules d'un certain nombre de reliques extraites des catacombes, on avait le légitime désir de connaître l'histoire des martyrs à qui elles avaient appartenu. Pépin le Bref avait demandé à Paul I des exemplaires de leurs actes. L'intrus fit recueillir dans les archives romaines tout ce qu'on put trouver en ce genre; et sans se soucier d'autre chose que de la quantité il envoya pêle-mêle les *gesta sanctorum*, ainsi qu'il les désigne, et tels qu'il lui tombèrent sous la main ². Une observation analogue pourrait se faire sur le *flexo poplite*, expression complètement inusitée dans la chancellerie pontificale. Saint Grégoire le Grand et ses successeurs avaient dit plus d'une fois, dans leurs

¹ *Codex Carolin.*, XLIV, *Epist. Constantin. neophyt. papæ, ad Pippin.*; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 234-235.

² Il faut, croyons-nous, rapporter à cet incident quelques confusions qui se produisirent dans l'hagiographie des Gaules à cette époque. Ainsi le martyr romain saint Nazaire, dont nous avons raconté la translation en France par Fulrad, fut pris dès lors pour son homonyme de Milan, dont probablement les actes se trouvèrent parmi ceux que Constantin envoya au roi des Francs. Les verrières du moyen âge, les tapisseries historiées du xve siècle, celles de la cathédrale du Mans entre autres, attribuent en effet la légende de saint Nazaire de Milan au martyr du même nom transféré dans les Gaules.

lettres aux empereurs byzantins : *pedibus vestris provoluti*, ou bien, selon la formule liturgique : *genua flectentes*, jamais ils n'avaient employé le *poplite flexo* de la langue païenne. Jamais non plus ils n'avaient appelé saint Pierre d'une manière absolue le « prince Pierre » *princeps Petrus*, ainsi que le fait l'antipape, mais toujours le prince des apôtres. On conçoit que le frère du duc de Népi ait pu commettre une telle méprise ; il n'avait usurpé la chaire de saint Pierre que parce qu'elle était devenue le trône d'un principat temporel. Pépin ne daigna pas répondre à cette lettre. Il continuait alors en Aquitaine son expédition contre Vaïfre. Au mois d'août 767, il avait tenu à Bourges l'assemblée nationale des Francs, différée jusqu'à cette époque tardive par l'excursion faite au printemps de la même année en Provence et dans les cités de l'Auvergne et du Rouergue. Cette fois, il annexa définitivement la cité des Bituriges au domaine carlovingien, et donna l'ordre d'y aménager un palais pour son usage. Il reprit ensuite sa marche vers le pays des Vascons. Mais Vaïfre se dérobaît à toutes les poursuites. Après une campagne de trois mois dans la Gaule méridionale, Pépin revint passer l'hiver dans son nouveau palais de Bourges. Dès le mois de février 768, il se remit en campagne. A Angoulême Remistan, frère naturel de Vaïfre, tombait entre les mains du roi, et payait de la vie sa rébellion. Sur les frontières de la Vasconie, une nouvelle fort inattendue parvint au camp de Pépin le Bref. Vaïfre lui-même venait d'être égorgé par ses propres sujets (juillet 768), et les populations entières demandaient à passer sous la domination franque. Ce dénoûment subit mettait fin à la guerre. Pépin allait donc pouvoir s'occuper des intérêts de la papauté et du siège apostolique. Il le croyait du moins.

10. L'antipape pouvait le croire de même, et il avait plus d'une raison de le redouter. Non-seulement Pépin ne répondit pas à sa première lettre, mais il retint près de lui ses envoyés sans leur permettre de retourner à Rome. Il y a lieu de supposer que, par l'intermédiaire du roi lombard, la vérité s'était fait jour et avait pénétré à la cour des Francs. Une seconde lettre de l'antipape appuie cette

Pépin le
Bref refuse
de communi-
quer avec
l'antipape.

conjecture, tout en révélant l'inquiétude de l'usurpateur. « Je l'avoue, dit-il, une tristesse affreuse déchire secrètement mon âme. Quand je songe à mon indignité, je suis pris d'angoisses terribles; je reconnais que ni mes antécédents, ni mes vertus ne m'appelaient au gouvernement du troupeau spirituel de Jésus-Christ. Il me semble être le jouet d'un rêve, depuis que violemment emporté comme au souffle de la tempête par la multitude unanime du peuple, je fus élevé au faite du pontificat. Oh ! qu'elle est grande et formidable la responsabilité des pasteurs ! Misérable que je suis, comment pourrais-je en supporter le poids ? Mais je compte, après Dieu, sur votre royale puissance et sur le bras protecteur des Francs. Je considère l'infinie miséricorde, l'ineffable bonté du Seigneur, qui choisit autrefois Matthieu le publicain pour en faire le héraut de la parole évangélique. En me frappant la poitrine dans le gémissement de mon cœur, je me range moi-même au nombre de ces publicains miséricordieusement appelés. Déjà deux fois, par un message spécial et par nos lettres apostoliques, nous avons informé votre royale sublimité de la mort du seigneur pape Paul notre prédécesseur, et de l'élection qui m'a contraint, malgré mon indignité, d'accepter la charge de l'apostolat suprême. Nous réitérons aujourd'hui cette démarche pour vous adresser le salut d'affection et d'honneur qui vous est dû, dans l'espérance de recevoir bientôt celui de votre excellence très-chrétienne, vous suppliant, très-illustre fils et très-victorieux roi, au nom du Dieu tout-puissant juge des vivants et des morts, de reporter sur nous la bienveillance dont vous honoriez les très-bienheureux pontifes Étienne et Paul nos prédécesseurs. Quand je sollicite cette faveur pour ma personne indigne, ce n'est point en vue de mes mérites qui sont nuls, mais uniquement en considération de cette parole du Sauveur : *Qui me recipit, vos recipit ; et qui me spernit, vos spernit* ¹. De notre côté, nous-même ainsi que tout notre peuple ², nous demeurerons inviolablement fidèles à votre alliance et à celle des Francs. Je

¹ Luc., x, 16.

² *Cum omni nostro populo*. L'antipape affirmait à sa manière la réalité du pouvoir souverain usurpé par lui et il appelait les Romains « son peuple. »

vous en supplie, au nom du Dieu vivant, si quelques esprits malintentionnés cherchaient à prévenir votre excellence d'une manière défavorable, n'ajoutez aucune créance à leurs imputations, et soyez sûr que nous pourrons pleinement justifier toute notre conduite. C'est dans ce but que nous dirigeons vers vous nos très-fidèles envoyés le prêtre Christophe notre cher fils et Anastase notaire régional de notre sainte Église votre mère spirituelle. Nous prions votre excellence, au nom du respect qu'elle professe pour son protecteur le bienheureux Pierre, de les accueillir avec sa bonté accoutumée, et de leur remettre les joyeux messages qui nous assureront de votre bienveillance et de la continuation de vos prospérités. Nous portons à la connaissance de votre excellence très-chrétienne que, le 12 du mois d'août indiction v^e (767), un prêtre d'Orient, nommé Constantin, nous a apporté une lettre synodique des patriarches de Jérusalem, d'Alexandrie et d'Antioche, adressée au seigneur pape Paul notre prédécesseur, dans laquelle avec leurs suffragants ils protestent contre l'hérésie des iconoclastes. Nous en avons fait donner lecture publique du haut de l'ambon, et nous vous en adressons deux exemplaires, l'un en latin, l'autre en grec, afin que vous puissiez constater l'attachement universel des chrétiens au culte des saintes images ¹. » Après les salutations d'usage pour la reine Berthe et les deux princes Charles et Carloman, l'antipape ajoutait à sa lettre un *embolum*, c'est-à-dire ce que nous appellerions de nos jours un *post-scriptum*, dans lequel il priait Pépin de lui renvoyer Georges évêque d'Ostie et le prêtre Pierre, jadis nonces du pape Paul I dans les Gaules. Il faisait la même requête en faveur du prêtre Marinus, dont nous avons raconté plus haut les aventures fort peu édifiantes ². Cette nouvelle lettre, mieux rédigée que la première et plus conforme au style de la chancellerie apostolique, demeura également sans réponse. Les deux anciens nonces, dont se déliait vraisemblablement l'antipape, ne lui furent point renvoyés, pas plus que Marinus dont il comptait peut-être employer

¹ *Codex Carolin.*, XLV; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 236-240.

² Cf. chap. précédent, n^o 29.

à son profit les talents pour la trahison et l'intrigue. La chute du pseudo-pontife termina cette correspondance à laquelle le roi des Francs ne voulut jamais se prêter.

Meurtre
du patriarche
Constantin
de Byzance.

11. Par une mystérieuse coïncidence, pendant que l'usurpateur du siège apostolique, l'antipape Constantin, passait du Latran dans un cachot, le patriarche de Byzance son homonyme subissait le dernier supplice. On se souvient que, dans la dernière session du fameux conciliabule iconoclaste de l'an 754, Copronyme avait fort désappointé l'ambition des prélats de cour en donnant le titre de patriarche œcuménique au moine Constantin, jadis chassé du siège épiscopal de Syllé pour les désordres de ses mœurs. Un pareil choix indiquait, chez le César iconoclaste, la volonté formelle de ne trouver aucune résistance dans le misérable personnage qui lui devrait à lui seul une si haute fortune. Il est probable que le patriarche improvisé se fit le même raisonnement, et se promit de conserver les bonnes grâces du maître par une docilité à toute épreuve. Un jour cependant, Copronyme sans avoir l'air d'attacher grande importance à la question lui demanda quel mal il y aurait à ne plus donner à la sainte Vierge le titre de mère de Dieu, mais à l'appeler seulement mère du Christ. — « Dieu nous en garde ! répondit Constantin. Nous tomberions dans l'impopularité de Nestorius et nous serions anathématisés par l'Église entière. » Copronyme n'insista pas, mais la réponse lui déplut. Il se fit adresser par les prêtres et les clercs du patriarcat une dénonciation vraie ou fausse, dans laquelle Constantin était accusé d'avoir tenu des propos injurieux contre la majesté impériale. Muni de cette pièce, il fit déporter le patriarche dans l'île d'Hiéra, et donna son siège à un eunuque d'origine slave, nommé Nicétas. Celui-ci paya son tribut de reconnaissance au César en faisant jeter à la mer la châsse de sainte Euphémie, l'une des patronnes de l'empire. Constantin pouvait croire que l'exil le sauverait d'un châtement plus rigoureux ; il se trompait. Le 6 octobre 767 il fut ramené à Byzance, chargé de fers, et traîné sous le fouet des bourreaux à la basilique de Sainte-Sophie. Le nouveau patriarche Nicétas siégeait sur son

trône. Un secrétaire impérial s'approcha de Constantin, et lut publiquement une série d'accusations capitales. A chaque grief, il interrompait la lecture pour souffleter la victime. Constantin fut ensuite hissé sur l'ambon, Nicéas prononça contre lui l'anathème ; deux évêques lui arrachèrent le *pallium* et le firent sortir à reculons de la basilique. Le lendemain, on lui rasa les cheveux, la barbe et les sourcils, puis on le promena dans l'hippodrome sur un âne dont il tenait la queue entre les dents. Par un raffinement de barbarie, l'âne était conduit par un neveu de l'ex-patriarche, compris, on ne sait trop pourquoi, dans la disgrâce de son oncle. Préalablement le neveu avait eu le nez coupé. Le peuple byzantin se rassasia à loisir de cette dérisoire et sanglante exhibition. Copronyme envoya ensuite deux patrices chargés de poser à Constantin cette question : « Que pensez-vous de la doctrine iconoclaste et du septième concile œcuménique ¹ ? » Le malheureux, croyant apaiser le tyran, eut la faiblesse de répondre : « La doctrine iconoclaste est la seule foi véritable. Ce sera l'éternel honneur du VII^e concile œcuménique de l'avoir promulguée. — Nous voulions, s'écrièrent les patrices, en arracher l'aveu à tes lèvres impures. Va maintenant aux ténèbres et à l'anathème ! » C'était l'arrêt de mort. Constantin fut traîné au *cynegium*, lieu ordinaire des exécutions, et fut décapité. Sa tête demeura trois jours attachée par les oreilles à la colonne milliaire de l'Augustéon, et fut ensuite jetée avec le reste du cadavre dans la fosse des suppliciés. Heureux du moins si, au dernier moment, cette victime des cruautés impériales eut la pensée de sanctifier sa mort par le repentir des scandales et des erreurs de sa vie !

¹ On sait que ce titre fastueux avait été officiellement donné au conciliaule byzantin de l'an 754.

PONTIFICAT D'ÉTIENNE IV (3 août 768 - 1^{er} février 772).§ I. Notice du *Liber Pontificalis*.

12. La promotion d'Étienne IV sur le siège apostolique n'arrêta point immédiatement les violences populaires à Rome. L'effervescence des esprits était telle que le nouveau pape, enfermé dans le palais de Latran, non-seulement ne pouvait faire respecter son autorité, mais se vit plus d'une fois exposé lui-même à la mort. « Les milices romaines, unies à celles de Toscane et de Campanie, dit le *Liber Pontificalis*, se jetèrent en masse sur la petite ville d'Alatri, pour y assiéger le tribun Gracilis qui en était gouverneur. Gracilis avait, durant l'intrusion de l'antipape, exercé dans la contrée une tyrannie qui le rendait odieux à tous. Il fut pris de vive force, amené à Rome et emprisonné en attendant qu'on lui fit son procès. Mais avant toute procédure régulière, quelques soldats campaniens soudoyés par d'infâmes agitateurs se ruèrent sur la prison où Gracilis était enfermé, arrachèrent le captif aux mains des gardes, et sous prétexte de le conduire dans un monastère où il serait mieux surveillé, le traînèrent au Colysée¹. Là, ils lui crevèrent les yeux et lui coupèrent la langue. Plusieurs jours s'écoulèrent encore dans le désordre et l'anarchie. Les Toscans et les Campaniens restés maîtres de Rome, sous la direction de Gracianus et de quelques chefs militaires auteurs de tant de maux, foulaient aux pieds toutes les lois divines et humaines. Une escouade se

¹ La mention du Colysée, *Colosseum*, faite ici par le *Liber Pontificalis*, confirme indirectement la thèse de Marangoni, lequel estime que la dévastation du fameux amphithéâtre ne commença qu'en 1084, à l'époque où l'empereur Henri III, mortel ennemi de Grégoire VII, et Robert Guiscard, défenseur de ce grand pape, se livrèrent de sanglants combats dans l'enceinte même de Rome. Au VIII^e siècle, le Colysée était encore intact. Le vénérable Bède nous a transmis une sorte de prophétie populaire, qui associe les destinées de la ville sainte à celles du monument, arrosé par le sang de tant de martyrs : *Quandiu stabit Colyseus, stabit et Roma; quando cadet Colyseus, cadet et Roma; quando cadet Roma, cadet et mundus*. Cf. Marangoni, *Dell' anfiteatro Flavio detto il Colosseo*, in-4°, Rome, 1746, pag. 45.

Gracilis
duc d'Alatri
et l'antipape
ont les yeux
crevés.

rendit avant le jour au monastère de Cella-Nova, où l'antipape Constantin était renfermé. Ils le saisirent, l'amènèrent sur la place publique, lui arrachèrent les yeux et le laissèrent sans secours, baigné dans son sang. »

13. « Sous le coup de ces attentats et de ces horribles exécutions, l'opinion publique surexcitée accueillait toutes les rumeurs. On répandit le bruit que le prêtre lombard Waldipert avait noué un complot avec le duc Theodicius de Spolète et quelques patriciens romains, dans le but d'assassiner le pape et le primicier Christophe, pour livrer ensuite la ville au roi Didier. La multitude s'ameuta et vint en tumulte à la maison du prêtre. Averti à temps, Waldipert se réfugia dans la basilique de Sainte-Marie-*ad-Martyres* (Panthéon). Il y fut poursuivi; on l'arracha à cet asile. Le malheureux avait pris dans ses bras une statue de la mère de Dieu. On le traîna à l'horrible cachot dit *Ferrata*, où il fut enfermé. Mais la rage populaire n'était point encore satisfaite. Quelques jours après, la foule revint, arracha le captif aux mains des geôliers et le traîna jusqu'au carrefour qui mène au champ du Latran. A cet endroit, il fut jeté à terre, on lui arracha les yeux et la langue avec une barbarie sauvage. A demi-mort, il fut porté au *xenodochium* (hospice) de Valerius où il ne tarda pas à rendre l'âme. »

14. « Cependant, dès le lendemain de son sacre, le très-saint pape Étienne avait fait partir pour la France le *secundicerius* et *nomenclator* Sergius, fils du primicier Christophe, le chargeant pour le roi Pépin et ses deux fils Charles et Carloman d'une mission importante. Le trouble causé par le schisme précédent ne pouvait s'apaiser qu'à la suite d'un concile régulièrement assemblé. Étienne conjurait donc les princes francs de choisir dans leur royaume les évêques les plus versés dans la science des Écritures et dans l'étude des saints canons, pour faire partie du synode qui devait rendre la paix à la ville de Rome. Mais avant que Sergius fût parvenu dans les provinces des Francs, le très-chrétien roi Pépin émigra de ce monde (septembre 768). L'envoyé pontifical remit ses lettres aux deux princes ses fils, les rois Charles et Carloman, patrices des Romains. Il fut accueilli par eux avec les

Meurtre
du prêtre
lombard
Waldipert.

Sérgius
légal du pape
dans les
Gaules.

plus grands honneurs et obtint tout ce qu'il avait à solliciter de leur bienveillance. Douze évêques furent choisis dans le royaume, parmi ceux que leurs vertus, leur science scripturaire et canonique mettaient au premier rang. Ils se rendirent à Rome, où déjà leurs collègues de la Toscane, de la Campanie et des diverses provinces italiennes étaient réunis. »

15. « Les sessions se tinrent dans la basilique du Sauveur, au patriarcat de Latran. Le très-bienheureux pape présida en personne. Quand les évêques eurent pris place sur leurs sièges, l'intrus Constantin, privé de la vue par la scélératesse des Toscans, fut introduit au milieu de l'assemblée. On lui demanda pourquoi, simple laïque, il avait osé envahir le siège de saint Pierre et accomplir un forfait inouï qui avait désolé la sainte Église. Il répondit d'abord que la multitude lui avait fait violence, et l'avait porté en triomphe au palais, se vengeant ainsi des vexations et des mesures oppressives que le seigneur pape Paul avait fait subir au peuple romain. Mais abandonnant bientôt ce système de défense, il se prosterna les mains étendues sur le pavé du sanctuaire, confessant sa faute, s'accusant lui-même et disant que ses péchés, nombreux comme le sable des mers, formaient sur ses épaules un poids intolérable. Il demandait pardon en pleurant, et criait miséricorde. On s'empessa autour de lui, on le fit relever, et les pères touchés de ce spectacle remirent la sentence au lendemain. Dans l'intervalle, les dispositions de l'intrus avaient changé. Comme on lui lisait les canons qui défendent d'élever *per saltum* un laïque au pontificat, il répondit qu'en se prêtant à son élévation soudaine il ne croyait pas avoir mal fait. L'archevêque de Ravenne Sergius, dit-il, était laïque avant son élection; l'évêque de Naples Étienne est dans le même cas. — Il persista dans son obstination sans que rien pût l'amener à résipiscence. Les évêques indignés ordonnèrent qu'il fut éconduit. Quelques prêtres romains, en le chassant de l'église, le frappèrent de la main sur la tête nue. On prit alors connaissance des actes sacrilègement accomplis par l'usurpateur. Le procès-verbal de son installation fut jeté aux flammes et brûlé dans le *presbyterium*. Après

Concile
réuni au La-
tran pour
juger l'an-
ti-pape.

quoi, le très-saint pape Étienne se prosterna la face contre terre, ainsi que les évêques et tout le peuple. Ensemble ils s'accusèrent avec larmes d'avoir reçu la communion de l'intrus, et chantèrent le *Kyrie eleyson*. Une pénitence publique fut ordonnée pour implorer le pardon du Seigneur. On apporta ensuite la collection des lois canoniques, et après une étude approfondie, le concile statua qu'à l'avenir aucun laïque ni clerc ne pourrait être promu au souverain pontificat, s'il n'avait passé régulièrement par les divers degrés de la hiérarchie ecclésiastique pour arriver au rang d'archidiacre ou de prêtre cardinal, *diaconus aut presbyter cardinalis factus fuerit*. Divers autres points de discipline furent encore examinés et résolus. Quant aux évêques et prêtres ordonnés par Constantin durant son intrusion, il fut statué que chacun d'eux reviendrait à l'ordre dont il faisait antérieurement partie, c'est-à-dire que l'évêque descendrait au rang des prêtres, le prêtre au rang des diacres. Cependant si le clergé et le peuple de la cité pour laquelle ces évêques avaient été désignés persistaient, dans une nouvelle élection, à faire choix de leur personne, et venaient au siège apostolique pour les réclamer, ces évêques seraient réintégrés sur leur siège et recevraient la bénédiction du très-saint pape. Comme sanction générale et mesure préservatrice pour l'avenir, on décréta qu'aucun de ceux qui avaient reçu la consécration ou l'ordination des mains de l'antipape ne pourrait être promu à une dignité ecclésiastique plus éminente. On se divisa sur la question de la validité de leur ordination, mais la controverse fut terminée par le très-bienheureux pape Étienne qui s'écria : Jamais je ne consentirai à ce que leur ordination soit réitérée. — Après la promulgation de ces décrets les évêques ordonnés par l'intrus se soumirent à une réélection, et furent réintégrés par le très-bienheureux pape. Quant aux sacrements conférés par l'antipape, sauf le baptême et le saint chrême (confirmation), on convint qu'il faudrait les renouveler. — Le concile procéda ensuite à l'examen de la question du culte des images alors agitée en Orient. On réunit les divers textes des saints pères relativement aux statues, peintures et représentations de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de Notre-

Dame là sainte et glorieuse mère de Dieu Marie toujours vierge, des bienheureux apôtres et de tous les saints prophètes, martyrs et confesseurs. Après mûre délibération, il fut décrété que tous les fidèles chrétiens continueraient à vénérer les saintes images, selon l'antique tradition du siège apostolique et de tous les souverains pontifes. Une sentence d'anathème fut prononcée contre l'exécrable synode qui, naguère à Constantinople, avait proscrit les saintes images. Cette décision mit fin aux travaux du concile. Le très-saint pontife, accompagné des évêques et de tout le clergé de Rome, se rendit processionnellement, pieds nus, à la basilique du bienheureux Pierre prince des apôtres, au milieu d'une foule immense qui chantait les psaumes et les hymnes sacrés. Du haut de l'ambon, le *notarius* Léonce donna lecture des décrets promulgués. Ensuite trois évêques, Grégoire de Sylva-Candida, Eustratius d'Albano et Théodose de Tibur (Tivoli) parurent à l'ambon et prononcèrent l'anathème contre quiconque serait assez téméraire pour rejeter ou enfreindre les prescriptions du concile. »

Michael
archevêque
intrus de
Ravenne.

16. « Quelque temps après, l'archevêque de Ravenne Sergius émigra à l'autre vie. Le scriuaire (archiviste) de cette église, simple laïque, nommé Michaël, courut aussitôt à Rimini trouver le duc Maurice; ensemble ils se concertèrent avec Didier roi des Lombards; une armée fut mise à la disposition de Maurice qui ramena Michaël à Ravenne et l'installa sur le siège métropolitain de cette ville. Cependant l'archidiaque Léon, régulièrement élu dans l'intervalle, fut enlevé par une escouade de soldats lombards et traîné à Rimini, où on le jeta dans un cachot. Le duc Maurice et quelques magistrats de Ravenne s'adressèrent au très-bienheureux pape Étienne, lui faisant les promesses les plus magnifiques s'il consentait à sacrer Michaël. Le pape refusa avec indignation; il fit partir pour Ravenne des nonces porteurs de lettres apostoliques dans lesquelles il adjurait l'usurpateur de renoncer à son entreprise sacrilège. Ses avertissements ne furent point écoutés. Michaël prodigua les présents au roi Didier; il dépouilla les églises de leurs vases d'or et d'argent pour en grossir le trésor du prince. En retour, il obtint une escorte de soldats lombards qui protégèrent

son intrusion. Dix-huit mois s'écoulèrent ainsi au désespoir de habitants de Ravenne, lorsqu'enfin les envoyés du très-excellent Charles roi des Francs et patrice des Romains arrivèrent, accompagnés des nonces pontificaux. Le peuple rassuré par leur présence chassa honteusement Michaël, qui fut conduit à Rome pour y subir son jugement canonique. L'archidiaque Léon, précédemment élu, fut rappelé aux acclamations unanimes. Le clergé de Ravenne l'escorta à Rome, où il reçut la consécration archiépiscopale des mains du très-saint pape. »

17. « Zélé pour le maintien des traditions ecclésiastiques, Étienne rétablit les divers ordres du clergé romain dans les fonctions et offices attribués à chacun d'eux par les canons. Il statua que chaque dimanche l'un des sept évêques dits cardinaux hebdomadaires ¹, attachés à la basilique du Sauveur, y célébrerait pontificalement la messe à l'autel du bienheureux Pierre et qu'on chanterait à cette messe le *Gloria in excelsis*. A la basilique vaticane, à Saint-Paul-hors-les-Murs et à Saint-André il fit suspendre sur des triangles d'argent les draperies décorées de l'image des saints patrons, qui ferment l'entrée du sanctuaire ². »

Les sept évêques cardinaux suburbicaire

18. « Cependant le primicier Christophe et son fils le secondicier Sergius pressaient le roi lombard de remettre au bienheureux Pierre et à la sainte église romaine les territoires dont il s'était emparé durant les troubles ; mais ce prince au cœur endurci repoussait obstinément leur requête. Le très-bienheureux pape dut s'adresser à plusieurs reprises, et par ses nonces et par des lettres apostoliques, aux deux rois Charles et Carloman. Ces négociations portèrent au comble la fureur de Didier. Il jura la mort

Didier à Rome. Merl du pape.

¹ Suivant la remarque de Mozzoni, nous avons dans ce texte la première mention des sept évêques cardinaux qui assistaient le pape aux fonctions pontificales. Leurs sièges voisins de Rome facilitaient par leur proximité ce noble service ; c'étaient Ostie, Sainte-Rufine, Porto, Albano, Tusculum, Sabina et Preneste (Palestrina).

² *Regulares argenteos super rugas per quas ingrediuntur ad altare, ubi imagines in frontispicio constitutæ sunt.* Le mot *ruga*, employé pour *platea* dans ce passage du *Liber Pontificalis*, nous donne l'étymologie de notre mot français « rue. » Cf. Ducange, au mot *Ruga*.

de Christophe et de Sergius. Dissimulant toutefois ses homicides projets, il annonça le dessein de se rendre pacifiquement à Rome pour y faire un pèlerinage au tombeau de saint Pierre. Il espérait ainsi trouver l'occasion de s'emparer du primicier et de son fils. Un cubiculaire du Latran, Paul surnommé Afarta fut mis dans le complot. Didier lui fit tenir dans le plus grand secret des sommes considérables, et le traître se chargea de recruter des satellites qui devaient, au moment donné, agir de concert avec le roi lombard ; mais l'intrigue fut soupçonnée. Christophe et Sergius se préparèrent donc à tout événement, et appelèrent autour d'eux des défenseurs venus de la Toscane, de la Campanie et du duché de Pérouse. Les portes de la ville furent fermées, et Rome se trouva à l'abri d'un coup de main. Didier arrivé subitement à la basilique Saint-Pierre (qui était à cette époque en dehors de l'enceinte fortifiée) envoya prier le très-bienheureux pontife de venir s'aboucher avec lui. Étienne se prêta à son désir, et après une longue conférence où il pria de nouveau le roi d'exécuter enfin les restitutions si longtemps réclamées, il revint au Latran. Cependant le cubiculaire Paul et ses infâmes satellites, obéissant à un mot d'ordre du roi lombard, se portèrent avec une troupe d'émeutiers vers la demeure de Christophe et de Sergius, pour les mettre à mort. Ceux-ci avec leurs soldats se réfugièrent au Latran. Le palais patriarcal fut envahi par une foule armée qui s'y jeta pêle-mêle ; le pape occupait alors les appartements dits de Théodore. Envahi par cette multitude, il montra une fermeté et un courage héroïques. Il reprocha aux émeutiers le crime qu'ils osaient commettre en profanant la demeure du vicaire de Jésus-Christ, et leur ordonna de se retirer, ce qu'ils firent. Le cubiculaire Paul et ses complices n'en restèrent pas moins maîtres du Latran. Le lendemain, le pape dut se rendre pour une seconde conférence à la basilique Saint-Pierre, mais aussitôt qu'il y eut mis le pied le roi lombard fit fermer toutes les portes et ne laissa plus sortir ni le pontife ni aucun des Romains qui l'avaient accompagné. Au lieu d'entretenir le pape du sujet des conférences de la veille, il éclata en reproches et en menaces contre Christophe et Sergius. Ceux-ci se tenaient avec

une multitude de peuple à la porte voisine de la basilique vaticane, lorsque deux évêques, André de Préneste et Jordanis de Segni, se présentant au nom du pape, mais obéissant en réalité aux injonctions du roi lombard, vinrent parlementer du côté extérieur des murs. Ils disaient que le pontife prescrivait de déposer les armes, voulant que Christophe et Sergius se rendissent près de lui à la basilique vaticane, ou s'ils l'aimaient mieux pourvussent à leur sûreté personnelle en entrant dans un monastère. Le primicier et son fils, craignant non sans motif la fureur de Didier, répondirent que s'il leur fallait succomber, ils préféreraient mourir au milieu de leurs frères et compatriotes les Romains, sans aller au-devant du supplice que leur réservait le roi lombard. Mais cette résolution héroïque ne fut point partagée par la multitude. Les uns par suite de la terreur qu'inspirait Didier, les autres pour obéir, disaient-ils, aux ordres du pape, abandonnèrent Christophe et Sergius. Le duc Gratosus, leur parent, donna le premier l'exemple de la défection : il s'enfuit la nuit suivante par la porte de Porto (*porta Portese*) et se rendit près du pape. Christophe et Sergius se décidèrent à en faire autant. A l'heure où la cloche sonnait les matines, Sergius le premier se fit descendre par-dessus le rempart et se dirigea vers la basilique Saint-Pierre. Comme il montait les degrés, il fut arrêté par les sentinelles lombardes, qui le conduisirent à leur roi. Christophe, arrivé quelques instants après, fut traité de même. Didier présenta les deux captifs au pape. Celui-ci, pour leur sauver la vie, leur conseilla de déclarer qu'ils voulaient embrasser la vie monastique. Cédant à la nécessité, Christophe et Sergius prirent ce parti et furent immédiatement incorporés au clergé de la basilique. Leurs jours étaient donc en sûreté, mais le bienheureux pape voulait davantage. Après avoir célébré la messe en présence de Didier, il se hâta de rentrer à Rome, afin de ménager la possibilité pour Christophe et Sergius d'y revenir eux-mêmes, en faisant ouvrir durant la nuit une porte dont on était convenu à l'avance. Ces précautions furent malheureusement inutiles. Au coucher du soleil, le cubiculaire Paul avec sa bande de scélérats

sortit de Rome et s'aboucha avec le roi Didier. Puis pénétrant des vive force dans les bâtiments réservés, il s'empara de Christophe et de Sergius, les traîna jusqu'à la porte vaticane et leur fit crever les yeux. Christophe mourut trois jours après au monastère de Sainte-Agathe, où les assassins l'avaient enfermé. Sergius survécut à ce douloureux supplice. Mais il resta prisonnier au *clivus Scauri* jusqu'à ce que, huit jours avant la mort du pape, le traître Afiarta le fit étrangler dans son cachot. Toutes ces horreurs furent l'œuvre du pervers Didier roi des Lombards. Le pontife ne tarda guère à succomber au chagrin. En une ordination au mois de décembre, il avait ordonné cinq prêtres, quatre diacres et¹ évêques destinés à diverses églises. Il reçut la sépulture dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre. Après lui, le siège ne fut que huit jours vacant². »

§ II. Débuts du règne de Charlemagne.

Tentatives
schisma-
tiques du roi
Didier en
Istrie.

19. Les attentats de Didier à Rome et à Ravenne, les émeutes populaires, les massacres organisés avec autant d'astuce que de barbarie n'avaient d'autre but que d'arracher au saint-siège le pouvoir temporel garanti par l'épée victorieuse des Francs. Nous verrons la justice de Dieu frapper à son heure le roi qui osait de la sorte toucher au vicaire de Jésus-Christ. L'histoire ecclésiastique n'offre pas un seul exemple d'impunité pour les souverains qui ont outragé ou spolié les papes. Didier ne paraît pas s'en être préoccupé. Son ambition peu clairvoyante faisait bon marché de l'avenir et n'envisageait que le succès présent. Tous les moyens, d'ailleurs, lui étaient bons. Pendant qu'il organisait un schisme à Ravenne et une sédition à Rome, ses émissaires parcouraient les

¹ Il y a ici une lacune dans le texte du *Liber Pontificalis*. Le chiffre des évêques sacrés par Etienne IV manque dans tous les manuscrits. La notice qu'on vient de lire nous a appris que l'archevêque Léon de Ravenne fut du nombre des prélats qui reçurent de ce pontife la consécration épiscopale.

² *Lib. Pontifical.*, xcvi; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1154-1162.

provinces de l'Istrie pour y réveiller la vieille querelle des trois chapitres et l'ancienne rivalité de la ville d'Aquilée contre le patriarche de Grade. Ce détail jusqu'ici inconnu a été mis en lumière par Carlo Troya, dans le *Codice diplomatico Longobardo*. Le savant paléographe a retrouvé une lettre adressée par les évêques d'Istrie au pape Étienne IV pour se plaindre des sacrilèges entreprises de Didier. « Le peuple de nos provinces, disent-ils, attend sa délivrance du bienheureux Pierre et de votre prudence apostolique. C'est à vous que Dieu a remis le soin de nous défendre contre la perfidie des Lombards, qui violent toutes les règles canoniques et s'efforcent de renverser la doctrine des pères. Leur oppression devient intolérable; nos malheureuses populations gémissent sous un joug vraiment horrible ¹. » Ces plaintes énergiques s'accordent fort peu avec la tirade indignée de Fleury, qui s'écriait : « Comme si les Lombards chrétiens et catholiques depuis plus de cinquante ans, eussent été les ennemis de la religion ² ! » En dépit de ce beau mouvement oratoire, il est certain que les rois lombards ne reculèrent pas même devant le vandalisme iconoclaste pour s'emparer des domaines de l'Église. Astolphe avait jeté les hosties sacrées dans la marmite de ses soldats, il avait dispersé aux quatre vents du ciel la cendre des martyrs et dévasté les *loculi* des catacombes. A son tour, Didier se faisait schismatique à Rome et à Ravenne, hérétique en Istrie, oppresseur partout, dans l'unique but d'arracher deux provinces, l'exarchat et l'Émilie, à la paternelle domination des papes. En vérité, ces deux provinces dont chacune n'est guère plus grande qu'un département français ne valent pas la peine d'être si ardemment convoitées. Que de souverains pourtant, depuis Didier jusqu'à nos jours, se sont rués sur elles ! On dirait que le fruit

¹ *Istriæ provinciæ redemptionem et protectionem a Deo et beato Petro per vestram apostolicam dispositionem desiderant et expectant, ita ut jam amplius ab ipsis perfidis Longobardis sanctorum Patrum non prævaricetur norma, nec pauperes populi, qui magnam vim sub eorundem horribili jugo sustentant, amplius jam dilanentur eorum oppressionibus.* (Carlo Troya, *Codice diplomatico Longobardo*, tom. V, n° 945.)

² Nous avons cité le passage entier de Fleury, chapitre précédent, pag. 362.

défendu a d'autant plus d'attraits qu'en le cueillant on assaisonne la spoliation d'un sacrilège. Mais, comme aux jours de l'Éden, le fruit défendu donne la mort à qui veut y goûter. La spoliation de Didier devait bientôt entraîner la chute de ce prince. Il était loin cependant, à cette époque, d'imaginer un pareil résultat. Jamais les circonstances ne s'étaient présentées pour lui sous un jour plus favorable.

Mort de
Pépin le Bref.

20. Au moment où Étienne IV, moins pape que prisonnier dans son palais patriarcal de Latran, dépêchait immédiatement après son sacre le fidèle *nomenclator* Sergius à Pépin le Bref, afin d'en implorer le secours, le roi des Francs cessait de vivre. Avec lui disparaissait le fondateur du pouvoir temporel de la papauté, le plus noble et le plus généreux défenseur du saint-siège. « Pépin venait, dit le continuateur de Frédégaire, de recevoir à Sellus (Celles-sur-la-Loire) une brillante ambassade du prince des Sarrasins Amormuni (calife Abou Giafar Almansor), qui lui envoyait des présents somptueux. Il accueillit ces étrangers avec magnificence, leur remit pour leur maître de riches offrandes, et les fit escorter avec honneur jusqu'à Marseille où ils s'embarquèrent pour retourner en Orient ¹. » Sous ces démonstrations dont le naïf écrivain ne vit que l'éclat extérieur se cachait une négociation politique de la plus haute importance, et dont Charlemagne devait tirer bientôt un grand parti. Almansor, successeur d'Aboul-Abbas sur le trône du prophète, cherchait par tous les moyens sinon à recouvrer l'Espagne récemment enlevée à son empire, du moins à l'arracher aux califes Ommyades. La conquête de l'Aquitaine rendait Pépin maître du versant septentrional des Pyrénées : le roi carlovingien se rapprochait ainsi d'une contrée qui avait naguère versé sur la Gaule tant d'invasions formidables. Le fils de Charles Martel ne pouvait avoir oublié les dévastations des bandes d'Abdrame. Il devait donc être facile de le déterminer à une guerre contre les califes de Cordoue. Tel dut être, ainsi que l'a très-judicieusement remarqué M. Fauriel, l'objet de l'ambassade solennelle

¹ Fredegar., *Chronic. continuat.*, IV pars; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 696.

envoyée par Almanson au roi des Francs ¹. « Après le départ des Sarrasins, reprend le chroniqueur, Pépin parcourut toute l'Aquitaine dont les populations accouraient en foule pour prêter entre ses mains le serment de fidélité. Sa marche fut un perpétuel triomphe : il revint couronné de gloire à Saintes, où l'attendait la reine Berthe. Durant quelques jours, il régla les affaires concernant le salut de la patrie et la prospérité des Francs, puis la fièvre le prit. Laissant donc l'administration de la nouvelle province aux mains des comtes et des juges, il se fit transporter à Poitiers, et de là au monastère du bienheureux confesseur Martin à Tours. Il distribua de grandes aumônes aux pauvres, aux églises et abbayes, se recommandant lui-même à l'intercession du thaumaturge et le priant d'obtenir pour ses fautes passées la miséricorde du Seigneur. Puis, accompagné de la reine Berthe et des princes Charles et Carloman, il revint à Paris et se fixa au monastère du bienheureux martyr Denys. Sentant sa fin approcher, il convoqua tous les grands du royaume, ducs, comtes, évêques et prêtres. Avec leur assentiment, il fit un partage égal de ses états entre ses deux fils. Charles, l'aîné, fut déclaré roi d'Austrasie; Carloman eut pour sa part la Bourgogne, la Provence, la Gothie (Septimanie), l'Alsace (*Alesacis*) et l'Alamannie (Souabe). Alors, ajoute le chroniqueur, le grand roi Pépin, je ne puis l'écrire sans verser des larmes, fut ravi à notre amour et à la vie mortelle. Ses deux fils les rois Charles et Carloman lui donnèrent la sépulture au lieu qu'il avait désigné lui-même, dans le monastère de Saint-Denys. » (septembre 768.) « Or, le lieu choisi pour sa sépulture, nous dit Suger, fut le porche extérieur de la basilique, où les pénitents publics se tenaient prosternés. » Sur la tombe de Pépin le Bref, le plus grand des rois carlovingiens puisque son fils fut empereur, on grava plus tard cette simple inscription : « Ci gît Pépin, père de Charlemagne. »

21. « Entre le monde ancien et le monde moderne apparaît Charlemagne, dit un homme d'État qui se connaît en grands

Portrait
de Charle-
magne par
M. Thiers.

¹ Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, tom. III, pag. 328.

hommes. Certes, ajoute-t-il, qu'au sein de la civilisation, de son savoir si varié, si attrayant, si fécond, où le goût du savoir naît du savoir même, on trouve des mortels épris des lettres et des sciences, les aimant pour elles-mêmes et pour leur utilité, comprenant que c'est par elles que tout marche, le vaisseau sur les mers, le char sur les routes, que c'est par elles que la justice règne et que la force appuie la justice, que c'est par elles enfin que la société humaine est à la fois belle, attrayante, douce et sûre à habiter, c'est naturel et ce n'est pas miracle ! Quels yeux, après avoir vu la lumière, ne l'aimeraient point ? Mais qu'au sein d'une obscurité profonde, un œil qui n'a jamais connu la lumière la pressente, l'aime, la cherche, la trouve et tâche de la répandre, c'est un prodige digne de l'admiration et du respect des hommes. Ce prodige, c'est Charlemagne qui l'offrit à l'univers. Barbare né au milieu de barbares qui avaient cependant reçu par le clergé quelques parcelles de la science antique, il s'éprit avec la plus noble ardeur de ce que nous appelons la civilisation, de ce qu'il appelait d'un autre nom, mais de ce qu'il aimait autant que nous, et par les mêmes motifs. A cette époque, la civilisation c'était le christianisme. Être chrétien alors c'était être vraiment philosophe, ami du bien, de la justice, de la liberté des hommes. Par toutes ces raisons, Charlemagne devint un chrétien fervent, et voulut faire prévaloir le christianisme dans le monde barbare, livré à la force brutale et au plus grossier sensualisme. A l'intérieur de cette France inculte et sans limites définies, le Nord-est, ou Austrasie, était en lutte avec le Sud-ouest, ou Neustrie, l'un et l'autre avec le Midi ou Aquitaine. Au dehors, cette France était menacée de nouvelles invasions par les barbares du Nord appelés Saxons, par les barbares du Sud appelés Arabes, les uns et les autres païens ou à peu près. Si une main ferme ne venait opposer une digue soit au Nord, soit au Midi, l'édifice des Francs à peine commencé pouvait s'écrouler, tous les peuples pouvaient être jetés encore une fois les uns sur les autres, le torrent des invasions pouvait déborder de nouveau et emporter les semences de civilisation à peine déposées en terre. Charlemagne, dont l'aïeul et le père

avaient commencé cette œuvre de consolidation, la reprit et la termina. Grand capitaine, on ne saurait dire s'il le fut, s'il lui était possible de l'être dans ce siècle. Le capitaine de ce temps était celui qui, la hache d'armes à la main, comme Pépin, comme Charles Martel, se faisait suivre de ses gens de guerre en les conduisant plus loin que les autres à travers les rangs pressés de l'ennemi. Élevé par de tels parents, Charlemagne n'était sans doute pas moins vaillant qu'eux ; mais il fit mieux que de combattre en soldat à la tête de ses grossiers soldats, il dirigea pendant cinquante années, dans des vues fermes, sages, fortement arrêtées, leur bravoure aveugle. Il réunit sous sa main l'Austrasie, la Neustrie, l'Aquitaine, c'est-à-dire la France ; puis refoulant les Saxons au Nord, les poursuivant jusqu'à ce qu'il les eût faits chrétiens, seule manière alors de les civiliser et de désarmer leur férocité, refoulant au Sud les Sarrasins sans prétention de les soumettre, car il aurait fallu pousser jusqu'en Afrique, s'arrêtant sagement à l'Èbre, il fonda, soutint, gouverna un empire immense, sans qu'on pût l'accuser d'ambition désordonnée, car en ce temps-là il n'y avait pas de frontières ; et si cet empire trop étendu pour le génie de ses successeurs ne pouvait rester sous une seule main, il resta du moins sous les mêmes lois, sous la même civilisation, quoique sous des princes divers, et devint tout simplement l'Europe. Maintenant pendant près d'un demi-siècle ce vaste empire par la force appliquée avec une persévérance infatigable, il se consacra pendant le même temps à y faire régner l'ordre, la justice, l'humanité, comme on pouvait les entendre alors, en y employant tantôt les assemblées nationales qu'il appelait deux fois par an autour de lui, tantôt le clergé qui était son grand instrument de civilisation, et enfin ses représentants directs, ses fameux *missi dominici*, agents de son infatigable vigilance. Sachant que les bonnes lois sont nécessaires, mais que sans l'éducation les mœurs ne viennent pas appuyer les lois, il créa partout des écoles où il fit couler, non pas le savoir moderne, mais le savoir de cette époque, car de ces fontaines publiques il ne pouvait faire couler que les eaux dont il disposait. Joignant à ses laborieuses vertus quelques faiblesses qui

tenaient pour ainsi dire à l'excellence de son cœur, entouré de ses nombreux enfants, établi dans ses palais qui étaient de riches fermes, y vivant en roi doux, aimable autant que sage et profond, il fut mieux qu'un conquérant, qu'un capitaine, il fut le modèle accompli du chef d'empire, aimant les hommes, méritant d'en être aimé, constamment appliqué à leur faire du bien, et leur en ayant fait plus peut-être qu'aucun des souverains qui ont régné sur la terre. Après ces terribles figures des Alexandre, des César, qui ont bouleversé le monde beaucoup plus pour y répandre leur gloire que pour y répandre le bien, avec quel plaisir on contemple cette figure bienveillante, majestueuse et sereine, toujours appliquée ou à l'étude ou au bonheur des hommes, et où n'apparaît qu'un seul chagrin, mais à la fin de ses jours, celui d'entrevoir les redoutables esquifs des Normands, dont il prévoit les ravages sans avoir le temps de les réprimer. Tant il y a qu'aucune carrière ici-bas n'est complète, pas même la plus vaste, la plus remplie, qu'aucune vie n'est heureuse jusqu'à son déclin, celle même qui a le plus mérité de l'être ! » Tel est le jugement porté par M. Thiers sur Charlemagne. Sauf les réserves que nous aurions à faire au sujet de ce que l'illustre écrivain appelle la moderne civilisation, ce tableau est parfait. Disons seulement qu'aujourd'hui comme au VIII^e siècle la civilisation c'est le christianisme. En perdant leur caractère chrétien, les sociétés européennes si longtemps civilisées retournent manifestement à la barbarie, et la science séparée de la foi est absolument impuissante à les restaurer.

Négociations
secrètes
de Didier
avec la reine
Berthe.

22. En 768, quand le fils aîné de Pépin le Bref fut couronné roi d'Austrasie à Noyon, le même jour (9 octobre) et à la même heure où son frère Carloman recevait à Soissons l'investiture des provinces neustriennes, il était impossible au roi lombard de prévoir les glorieuses destinées qui changeraient le nom du jeune prince Charles en celui de Charlemagne et son titre de patrice des Romains en celui d'empereur d'Occident. Le grand caractère du héros n'avait point encore eu l'occasion de se manifester au monde.

¹ M. Thiers, *Hist. de l'Empire*, liv. XLIV, édit. in-4^o, tom. IV, pag. 710-711.

Le partage de la monarchie franque en deux souverainetés distinctes semblait devoir être une cause de division et d'affaiblissement. Les deux frères se maintiendraient-ils en bonne harmonie ? on pouvait en douter. L'aîné n'avait que vingt-six ans, le jeune dix-neuf à peine. L'influence de leur mère, la reine Berthe, pour qui tous deux professaient une tendresse vraiment filiale, réussirait peut-être à prévenir l'éclat d'une rupture, mais en tout cas ne pourrait guère déterminer une politique commune, ralliant comme au temps de Pépin le Bref toutes les forces de la monarchie dans un même but. L'Aquitaine, soumise quelques mois auparavant, se montrait de nouveau frémissante. En apprenant dans son abbaye de Saint-Martin de Rhé la mort de Pépin le Bref, le vieux duc Hunald jetait l'habit monastique qui couvrait ses épaules depuis vingt-quatre ans, reprenait l'épée et la couronne, rejoignait la duchesse sa femme et rentrait dans ses anciens états, jurant de les arracher à la domination carlovingienne. Au Nord, le duc de Bavière Tassilo refusait hautement de reconnaître la suzeraineté des deux jeunes rois. Un souffle de révolte traversant la Germanie allait réveiller dans l'âme des guerriers saxons le sentiment toujours vivace de l'indépendance nationale. Profitant avec habileté d'une situation dont les difficultés étaient si complexes et dont rien ne faisait prévoir la rapide et glorieuse solution, Didier se mit en rapport avec la reine Berthe. Il offrit son alliance et l'appui de la nation lombarde. Trois mariages de famille devaient cimenter cette union politique. Les deux filles de Didier Gerberga et Desiderata épouseraient, celle-ci le roi Charles d'Austrasie, celle-là le roi neustrien Carloman ; enfin la princesse franque Gisèle, alors âgée de quatorze ans, deviendrait reine des Lombards en se mariant à Adalgise, fils de Didier, déjà couronné roi et associé au trône de son père.

23. Tels étaient les projets de la reine Berthe quand l'envoyé du pape, le *nomenclator* Sergius arriva en France, où Pépin le Bref avait cessé de régner. Cette première ambassade n'avait d'autre but que de notifier l'élection du nouveau pontife, et de réclamer l'envoi à Rome d'un certain nombre d'évêques francs, pour assister au concile où devait être jugé l'antipape Constantin. Berthe et les

Les douze évêques francs envoyés au concile du Latran.

deux rois ses fils accueillirent favorablement le nonce pontifical. Douze évêques furent désignés pour se rendre au concile : Villicaire de Sens, Wulfram de Meaux, Lull de Mayence, Gavienus de Tours, Ado de Lyon, Herminard de Bourges, Daniel de Narbonne, Tilpinus de Reims, Hérulf de Langres, Hermenbert chorévêque de Salzbourg, Gislebert de Noyon et Veravulf de Bordeaux¹. On sait que leur choix fut déterminé par la vertu éminente et la réputation de science de chacun d'eux. Le disciple de Boniface, saint Lull de Mayence, était sans contredit le plus illustre de cette députation des Gaules. Villicaire de Sens nous est connu encore aujourd'hui par la translation des reliques de saint Victor, l'un des martyrs de la légion thébéenne, qu'il rapporta d'Agaune dans sa ville épiscopale. L'évêque de Langres, Hérulf, a laissé son nom au catalogue des saints². Il était fils du comte d'Elvangen de la famille ducale des Alamanni (Souabe), et avait été élevé au monastère de Saint-Gall. Pépin le Bref avait une telle vénération pour sa vertu qu'il l'appelait son « père. » Charlemagne aimait à lui confier la charge de *missus dominicus*; il admirait la sagesse et la science de cet évêque qui était à la fois théologien profond et habile jurisconsulte. Vers 774, Hérulf renonça à son siège épiscopal et alla s'enfermer au monastère d'Elvangen, fondé par lui dans sa maison paternelle. Il y mourut saintement en 780. L'archevêque de Reims, Tilpinus, nom vraisemblablement d'origine germanique, ainsi que le fait observer M. Gaston Paris³, fut lui-

¹ La liste des archevêques de Bordeaux publiée dans la *Gallia Christiana* présente une lacune de deux siècles, depuis l'an 590 jusqu'en 816. Il convient aujourd'hui d'y inscrire à la date de 769 le nom de Veravulf, tel qu'il se trouve cité dans un fragment des actes du concile de Latran découvert en 1735 par Gaetano Cenni, et commenté par Mansi dans une dissertation spéciale intitulée : *Concilium Lateranense Stephani III (alias IV) anno DCCLXIX nunc primum in lucem editum ex antiquissimo codice Veronensi ms.* Rom. 1735. Cette dissertation a été réimprimée intégralement dans le volume supplémentaire que Mansi a ajouté à l'édition des conciles de Coletti.

² Saint Hérulf ainsi que son frère et successeur le bienheureux Ariol sont honorés le 13 août.

³ *Tilpinus nomine ut videtur germanico.* (M. Gaston Paris, *De pseudo-Turpino*, pag. 2.)

même un des plus vertueux évêques de l'époque de Pépin le Bref et de Charlemagne. D'abord moine de Saint-Denys et élève du bienheureux Fulrad, il avait, à la mort de l'usurpateur Milo (753), été promu sur le siège archiépiscopal de Reims. Durant une administration exceptionnellement longue, puisqu'elle ne dura pas moins de quarante-sept ans ¹, il lui fut donné de guérir toutes les plaies, de réparer tous les désastres que l'intrusion de Milo avait accumulées au sein de cette noble église. Sauf le voyage de Rome pour le concile de 769 et ceux que les affaires de son diocèse nécessitaient à la cour, Flodoard son biographe nous le représente comme ayant observé la plus sévère résidence. Il rétablit sous la forme monastique le collège canonial de l'église Saint-Remi, il en rédigea lui-même la règle, à laquelle il voulut s'astreindre tout le premier. Le pape Étienne IV put apprécier son mérite au concile de Latran. Plus tard saint Adrien, en lui transmettant le *pallium*, exaltait en termes magnifiques sa science et sa sainteté. Tilpinus mourut à Reims vers l'an 800. Hincmar qui lui succéda en 845, après les deux évêchés intermédiaires de Wulfarius et d'Ebbo, lui fit élever un mausolée près du tombeau de saint Remi et composa une épitaphe qui rappelle ses vertus et ses œuvres apostoliques ². Ce n'est pourtant point par ces nobles et grands côtés de sa vie épiscopale que Tilpinus est resté dans toutes les mémoires. Une indigeste compilation, œuvre de trois ou quatre mains différentes, parut vers l'an 1115 sous le titre de *Historia Caroli*

¹ Flodoard., *Hist. eccles. Remens.*, lib. II, cap. XVII; *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 125.

²

*Hac requiescit humo Tilpinus præsul honoris,
Vivere cui Christus, vita et obire fait.
Hunc Remi populo martyr Dionysius almus.
Pastorem vigilem misit et esse patrem.
Quem pascens quadragenis est amplius annis,
Veste senectutis despoliatus abit.
Quartas cum nonas mensis september haberet,
Mortua quando fuit mors sibi vita manet.
Et quoniam locus atque gradus hos junxerat, Hincmar
Huic fecit tumulum, composuit titulum.*

(Flodoard, loc. cit.).

Magni et Rolandi. Les auteurs apocryphes mettent en scène le vénérable archevêque sous le nom défiguré de Turpin, et le font parler comme s'il était lui-même l'auteur de cette chronique. Au lieu de mourir dans la première année du ix^e siècle, le pseudo-Turpin aurait survécu au grand empereur, et serait allé finir ses jours à Vienne, où il charmait ses loisirs en racontant des exploits impossibles. Il avait suivi toutes les expéditions militaires, il s'était battu à grands coups d'épée comme un paladin, il parle des blessures qui le clouent sur un lit de douleur. Il promène Charlemagne dans des voyages fabuleux à Jérusalem et à Constantinople. Il décrit minutieusement la guerre d'Espagne, où le grand empereur tant de fois victorieux subit le seul échec qui ait été infligé à ses armes, le désastre de Roncevaux si célèbre par la mort de Roland. Suivant le pseudo-Turpin, cette guerre aurait été déterminée par une apparition de saint Jacques le Majeur à Charlemagne. En lui montrant au ciel la voie lactée, l'apôtre aurait dit au fils de Pépin le Bref : « Ces myriades d'étoiles représentent la multitude de soldats que tu conduiras au delà des Pyrénées, pour arracher mon tombeau à la domination des Sarrasins. » En souvenir de cette légende apocryphe mais toujours populaire, le nom de « chemin de saint Jacques » est encore usité dans quelques-unes de nos provinces pour désigner l'agglomération stellaire que l'apôtre signalait au roi des Francs. La chronique du pseudo-Turpin a été consciencieusement étudiée de nos jours par MM. Gaston Paris et Léon Gautier¹ ; il résulte de leurs savantes recherches que cette œuvre n'est, dans sa seconde partie, que la reproduction en prose latine des chansons de geste ou cycles épiques consacrés par les trouvères du moyen âge à la mémoire de Charlemagne ; que la première partie est d'un auteur espagnol préoccupé de rattacher le nom de Charlemagne à l'histoire du fameux sanctuaire de Saint-Jacques de Compostelle ; enfin, que le voyage aux lieux saints et à Byzance a très-réellement été fait par

¹ M. Léon Gautier, *Les épopées françaises, Étude sur les origines et l'histoire de la littérature nationale*, 3 vol. in-8°. — M. G. Paris, *De pseudo-Turpino et Histoire poétique de Charlemagne*, 1 vol. in-8°.

les ambassadeurs de Charlemagne, mais faussement attribué par le compilateur à ce prince lui-même. En tout cas, le pseudo-Turpin, personnage imaginaire, n'a aucun rapport avec l'archevêque de Reims Tilpinus de vénérable mémoire.

24. Nous n'avons plus dans leur intégrité les actes du concile de Latran, auquel Tilpinus et ses onze collègues de la députation franque eurent à prendre part. Labbe n'en a connu que trois courts fragments découverts en 1662 par le savant Luc Holstein, bibliothécaire du Vatican, et reproduits dans la collection de Sirmond. En 1735, Gaetano Cenni compléta cette découverte par un manuscrit de la cathédrale de Vérone contenant la moitié du procès-verbal de la première session. Le concile s'ouvrit sous la présidence du pape, le 12 avril 769. Cette date inscrite officiellement aux actes est une nouvelle preuve que Rome ne comptait plus les années par celles des empereurs byzantins, et que dès lors, ajoute M^{sr} Héfélé, elle ne reconnaissait plus la suzeraineté de Byzance. Cinquante-trois évêques, y compris les délégués du royaume franc, siégèrent avec Étienne IV. Les préséances furent réglées selon l'ordre de réception du *pallium* pour les archevêques, d'après le rang d'ancienneté épiscopale pour tous les autres. Le représentant de l'archevêque de Ravenne, comme premier métropolitain d'Occident, siégea immédiatement après le pape; ensuite Villicaire de Sens, puis Georges cardinal suburbicaire d'Ostie, et les onze autres évêques francs, auxquels sans doute on voulut par déférence laisser cette place d'honneur. Saint Lull, bien que depuis plusieurs années archevêque de Mayence et primat de Germanie, n'avait point encore reçu le *pallium*, qui ne lui fut conféré qu'en 780 par le pape Adrien I. C'est pour cela qu'il n'obtint pas un rang supérieur à celui des simples évêques. La même remarque doit s'appliquer aux autres métropolitains des Gaules, parmi lesquels Villicaire de Sens avait seul à cette époque reçu le *pallium*. En ouvrant l'assemblée, Étienne déclara qu'elle avait pour but de délibérer sur l'intrusion de Constantin et sur les peines canoniques à décerner contre l'antipape. Christophe, le primicier des notaires, c'est-à-dire le premier des sept officiers laïques de la cour ponti-

Fragments
des actes du
concile de
Latran.

ficale nommés *palatini*, comparut ensuite et raconta tous les détails de l'usurpation, tels que le *Liber Pontificalis* nous les a déjà fait connaître. Il insista sur le danger qu'il avait couru lui-même lorsque, réfugié avec ses enfants dans la basilique vaticane, les partisans de l'antipape voulaient le mettre à mort avec toute sa famille. Grâce à l'intervention d'un ami dévoué, il put s'échapper, lui et les siens, et se retirer dans un monastère. — A ce point, se termine le fragment du manuscrit de Vérone. Nous savons par le *Liber Pontificalis* que l'on introduisit alors l'antipape Constantin, dont les témoignages de repentir touchèrent si profondément l'assemblée. Mais dans la seconde session, l'intrus revint sur ses aveux précédents et montra une telle opiniâtreté qu'il fallut le chasser du concile. La troisième session fut consacrée à l'examen des mesures les plus propres à prévenir le retour de pareils scandales. Ici se placent deux des fragments découverts par Luc Holstein. « Hier fut promulguée la sentence qui condamne l'envahisseur du saint-siège, l'intrus Constantin, à la pénitence publique. Il importe maintenant de rétablir, selon l'esprit des anciennes lois, les règles à observer pour l'élection des successeurs du bienheureux Pierre. Nous déclarons que nul ne pourra être promu au souverain pontificat s'il ne fait partie du collège des prêtres ou diacres dits cardinaux. Nous interdisons sous peine d'anathème à tout laïque de prendre une part quelconque à l'élection pontificale. Désormais les évêques, prêtres et autres membres du clergé auront seuls le droit d'élire les futurs papes. Le pontife élu sera conduit au palais patriarcal de Latran où il recevra les hommages de tous les *optimates* de la milice, des sénateurs et du peuple romain, qui viendront le saluer comme le seigneur de tous, *ad salutandum eum sicut omnium dominum* ¹. Il sera donné lecture du décret d'élection, et tous devront le souscrire. Ce mode d'élection devra être observé dans toutes les autres églises, et nous le rendons obligatoire sous peine d'anathème. » Les modifications

¹ Cette expression conciliaire est une nouvelle preuve de la souveraineté réelle dont les papes étaient officiellement investis depuis la donation de Pépin le Bref.

apportées par ce décret dans la forme des élections pontificales ou épiscopales sont de la plus haute importance. Jusque-là, par une tolérance qui avait trop souvent engendré de déplorables scandales, les trois ordres du clergé, de la milice et du peuple, avaient pris part au choix du pape. Le concile rappelait avec raison le véritable esprit des lois canoniques à ce sujet. En restreignant au clergé seul le droit d'élection, il prenait la mesure la plus équitable et la plus préservatrice. L'anathème était prononcé contre quiconque oserait enfreindre cette prescription. « Si quelque évêque, prêtre, moine ou laïque, disent les pères, se fait promouvoir aux ordres sans observer les interstices canoniques, s'il ose envahir le siège apostolique et s'emparer de force du souverain pontificat, qu'il soit soumis lui et ses auteurs à l'anathème perpétuel. — Si quelqu'un se présente en armes à une élection pontificale ou épiscopale, qu'il soit anathème. — Si quelqu'un, durant la vacance du siège apostolique, introduit dans cette ville de Rome des soldats venus de quelque cité, *castrum*, ou campement que ce puisse être, qu'il soit anathème. — Si quelqu'un a l'audace de s'opposer à l'élection régulière faite par les évêques, primats de l'Église, et autres membres du clergé romain, qu'il soit anathème¹. » A l'énergie de la répression, on devine quelles étaient les violences de l'attaque et les brigues des ambitieux. La royauté attachée au pontificat suprême devenait un nouveau sujet de convoitises ardentes. Les IX^e et X^e siècles ne nous l'apprendront que trop. Mais la barrière canonique était posée; l'église romaine et la papauté se trouvaient dégagées par avance de toute complicité dans les attentats qui pourraient encore se produire. A un moment donné, la force peut prévaloir contre le droit, mais elle ne saurait l'anéantir : tôt ou tard le droit violé triomphe à son tour de la violence.

25. Le concile de 769 nous en offre encore un autre exemple. Sa session ou action IV^e fut consacrée à l'examen dogmatique de l'erreur iconoclaste. Copronyme persistait plus que jamais dans sa fureur contre les images, dans ses cruautés contre les moines,

L'iconoclaste
Michel La-
chanodracon.

¹ Labbe, *Concil.*, tom. VI, col. 1722.

En un seul jour, à Éphèse, plus de quinze cents religieux et vierges consacrées au Seigneur eurent les yeux crevés. L'exécuteur de cette boucherie, Michel Lachanodracon, gouverneur de la province d'Asie, conquiert en ce jour les bonnes grâces du tyran son maître. Il avait réuni de toute l'étendue de son gouvernement ce qu'il put découvrir de moines et de religieuses. Dans une vaste plaine tout entourée de soldats, il les fit ranger sur deux lignes : « Quittez vos robes noires, dit-il aux religieux, et épousez l'une de ces femmes qui sont devant vous. » Sur le refus de l'héroïque phalange, les soldats leur arrachèrent les yeux. Ce Lachanodracon inventait ainsi les « mariages iconoclastes, » précurseurs de ceux qu'on devait nommer plus tard les « mariages républicains. » Il pratiquait aussi sur une vaste échelle le système de spoliation ou « annexion » des biens ecclésiastiques, comme on dirait de nos jours. Les monastères furent vendus au profit du fisc, avec leurs terrains, fermes, propriétés et immeubles de tout genre; les vases sacrés furent jetés au creuset, les livres brûlés; tout ce qui se rencontra de manuscrits des saints Pères fut livré aux flammes. De temps en temps, pour égayer la monotonie du spectacle, Lachanodracon faisait verser de l'huile sur la barbe d'un moine, l'approchait du bûcher, et y mettait le feu comme à une allumette vivante. Copronyme écrivit à ce gouverneur modèle des lettres où il le félicitait vivement de sa conduite et l'encourageait à y persévérer. Il n'en fallait pas tant pour que, dans les autres provinces, chaque petit magistrat crût faire fortune en redoublant de cruautés et de sanglantes démenes.

26. Le concile de Latran répondit à cette débauche de crimes en exposant avec une majestueuse simplicité le dogme catholique touchant le culte des images. « Puisque, disent les pères, nous aspirons au bonheur d'être admis un jour dans l'assemblée des saints, il est clair que dès maintenant nous devons environner de nos hommages tout ce qui nous les rappelle, leurs reliques, les vêtements qu'ils ont portés, les basiliques élevées en leur honneur ou dédiées sous leur vocable, leurs images, la reproduction de leur portrait. Membres véritables du Christ qui est notre chef, ils ont

Condam-
nation de l'hé-
résie icono-
claste par le
concile de
Latran.

droit à être honorés comme tels. Et qui donc ne comprend que les reliques des martyrs sont véritablement les organes matériels de l'Esprit-Saint qui les vivifia ? Un païen nommé Antiochus interrogeait un jour saint Athanase : Pourquoi, lui demandait-il, fabriquez-vous des images pour les adorer ensuite ? — Non, répondit le grand docteur, nous autres chrétiens nous n'adorons point les images, comme les païens adorent leurs dieux. Mais en contemplant l'image d'un saint, nous élevons notre âme à la vénération de ses vertus, à un sentiment de filial amour pour le Dieu qui nous porte à les imiter. C'est pour cela qu'il nous arrive souvent de brûler, comme un bois vulgaire, les vieilles statues déformées par l'âge, quand elles ne conservent plus l'image du saint qu'elles représentaient. — Ainsi parlait Athanase ; sa doctrine est la nôtre. Nous n'adorons pas mais nous vénérons les images des saints. Quant à la croix, nous l'adorons et nous la couvrons de pieux baisers, parce qu'elle est à nos yeux la représentation du Christ crucifié. Si donc quelqu'un refuse de vénérer, selon la doctrine des pères, les saintes images de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la vierge Marie sa mère et de tous les saints, qu'il soit anathème ¹. » Ces fragments mutilés des actes du concile de Latran ne peuvent que nous faire regretter la perte du monument entier. La netteté de cette profession de foi, adoptée par l'église d'Occident en un concile présidé par le successeur de saint Pierre, contraste merveilleusement avec le vandalisme stupide et féroce d'un Copronyme ou d'un Lachanodracon. Bientôt d'ailleurs, elle devait triompher même en Orient d'une erreur que le servilisme dont on entourait les césars, bien plus qu'une conviction sincère, avait provisoirement fait adopter.

§ III. Lettres du pape aux rois Charles et Carloman.

27. Malgré les anathèmes solennellement prononcés en 769 contre les envahisseurs à main armée du siège apostolique et de son pouvoir temporel, dès l'année suivante, 770, le roi lombard

Lettre
apocryphe
expédiée par
le roi Didier
sous le nom
du pape.

¹ Labbe, *Concil.*, tom. VI, col. 1723.

consomma à Rome les attentats dont le *Liber Pontificalis* nous a donné le détail. C'est à cette date, en effet, que se rapportent l'hypocrite pèlerinage de Didier à Rome, son intrigue avec le cubiculaire Paul Afiarta, la trahison dont furent victimes le primicier Christophe et son fils Sergius alors revenu de sa mission dans les Gaules. La notice consacrée par le *Liber Pontificalis* à Étienne IV se clôt sur ces attentats sacrilèges. Mais d'autres monuments historiques suppléent à son silence. Quand le pape eut été renfermé par ordre du roi lombard dans la basilique vaticane, il ne put obtenir sa liberté qu'en souscrivant une lettre mensongère, dictée par Didier lui-même, et dont la suscription était ainsi conçue : « A la dame Berthe notre religieuse fille sacrée par Dieu, ainsi qu'au seigneur notre très-excellent fils Charles, roi des Francs et patrice des Romains, Étienne pape. » Didier reprenait la politique d'Astolphe et s'imaginait avancer ses affaires en arrachant par la violence au vicaire de Jésus-Christ une signature nulle de soi. Combien d'autres souverains, même de ceux que la civilisation moderne regarde comme des héros, ont eu recours aux mêmes expédients pour aboutir à la même déconvenue ! Étienne IV se plaignait de la tyrannie qu'avaient trop longtemps exercée sur lui deux serviteurs indignes, Christophe et Sergius. Il s'applaudissait d'en avoir été délivré par l'intervention spontanée du roi lombard, son allié fidèle. Le primicier et son fils avaient juré d'assassiner le pape pour s'emparer de Rome. Un envoyé de Carloman, le comte Dodo, n'avait pas rougi d'entrer dans la conjuration. Heureusement Didier avait prévenu leurs sacrilèges desseins. « Votre très-chrétienne sublimité, faisait-on dire au pape, apprendra avec joie que notre très-excellent fils Didier, ce roi béni de Dieu, nous a donné complète satisfaction pour toutes les restitutions auxquelles il était obligé vis-à-vis du bienheureux Pierre. Il les a exécutées intégralement ¹. » Ce mot de la fin révèle le but intéressé de la lettre apocryphe. Que le pape Étienne IV l'ait réellement signée, ou que, selon l'opinion du docte Cenni, elle

¹ *Codex Carolin.*, XLVI ; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 245-248.

ait été tout entière supposée par les scribes du roi lombard, il n'est guère possible de le déterminer exactement. Le *Codex Carolinus* l'a reproduite non pas toutefois à son ordre chronologique mais en appendice, comme une pièce suspecte.

28. Toujours est-il qu'aussitôt rendu à la liberté, Étienne IV se hâta de démentir la nouvelle d'une restitution quelconque faite par Didier; il priait les deux jeunes rois de n'ajouter aucune créance à ceux qui voudraient soutenir le contraire. Une ambassade franque, ayant pour chef le comte Ithier, arriva sur les entrefaites à Rome. Depuis la mort de Pépin le Bref, c'était la première manifestation solennelle de ce genre. L'effet en fut d'autant plus considérable que les Lombards répandaient partout le bruit d'un revirement complet de politique : ils annonçaient comme déjà conclue l'alliance entre leur maître et la reine Berthe, ce qui devait enlever au saint-siège l'appui de la France. Dans une lettre authentique cette fois, le pape exprime à la reine et à Charles son fils une reconnaissance qui n'est point feinte. « Au milieu des transports d'allégresse de la sainte église de Rome, votre mère spirituelle, dit-il, je sens que nulle parole ne saurait rendre les sentiments de nos cœurs pour vous, l'ardeur de nos actions de grâces pour le généreux concours dont vous nous transmettez l'assurance. Ithier, votre fidèle et religieux ambassadeur, nous est arrivé avec les comtes francs vos envoyés, et dès l'abord il s'est montré aussi dévoué aux intérêts du siège apostolique qu'il l'est à vous-même. Conformément à vos instructions, il a parcouru le duché de Bénévent afin d'y accélérer la restitution des divers patrimoines que le bienheureux apôtre Pierre, votre protecteur céleste, possède en cette province. En toute occasion, il nous a donné des preuves de l'élévation de son caractère et de son éminente perspicacité, déployant, selon vos ordres, un zèle infatigable pour la défense du siège apostolique. Sa vertu est égale à son dévouement; la science des affaires et une foi vive rehaussent l'éclat de ses éminentes qualités. Notre âme a connu la joie, dont elle était depuis longtemps désaccoutumée, en rencontrant un tel homme. Nous supplions donc votre excellence très-chrétienne de le recevoir à

Ambassade
du comte
Ithier à
Rome. Lettre
du pape à
Charlemagne

son retour avec la faveur et les récompenses dont il est digne ¹. » Cette lettre portait pour suscription : « A la reine notre religieuse fille Berthe sacrée par Dieu, et au seigneur notre fils Charles, roi des Francs et patrice des Romains, Étienne pape. » Ainsi que le fait observer Mabillon, un pareil intitulé prouve que Charlemagne non-seulement partageait alors avec sa mère l'autorité royale, mais qu'il lui laissait même la première place dans les relations diplomatiques. On peut aussi remarquer, d'après les éloges si complets que le pontife donne à l'ambassadeur franc, la sagacité du jeune prince dans le choix de ses agents. A son retour de Rome, le comte Ithier fut nommé *referendarius* ou chancelier du palais.

29. Mais ce qui frappe surtout, dans la lettre pontificale, c'est l'absence complète du nom de Carloman. Ce prince n'est en rien associé ni à l'ambassade du roi son frère, ni aux actions de grâces qu'Étienne IV prodiguait à la reine Berthe et à Charlemagne. A cette époque, une rupture complète avait éclaté entre les deux frères. Le vieux duc Hunald, nous l'avons dit, s'était lancé à l'aventure en Aquitaine, avec le projet de reconquérir ce duché, d'en chasser les officiers francs, et de venger la mort de Vaïfre. Il trouva des adhérents en grand nombre jusque dans la Provence et la Vasconie, où, dit Éginhard, les esprits s'agitaient en sa faveur. Charlemagne comprit que le moindre délai pouvait avoir les plus funestes conséquences. Il partit en toute hâte pour l'Aquitaine occidentale avec les troupes qui se trouvaient à sa portée, et manda à Carloman de venir le joindre en lui amenant le reste de l'armée. Carloman répondit à cet appel et les deux rois se trouvaient réunis à Poitiers, prêts à commencer ensemble les opérations militaires contre Hunald. Tout à coup, par un brusque revirement dont les chroniqueurs n'expliquent pas le motif, Carloman et ses troupes quittèrent le camp et revinrent dans leurs foyers. Cette défection n'arrêta pas le héros. D'une marche rapide, il traversa l'Aquitaine, s'arrêta quelques jours seulement à Angoulême pour faire reposer les troupes, et parut sur les rives de la Dordogne, où le vieil Hunald s'était retranché. Les soldats aquitains, étonnés de

Expédition
en Aquitaine
contre le
vieux duc
Hunald. Rupture
entre
Charles et
Carloman.

¹ *Codex Carolin.*, XLVII ; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 248.

cette pointe audacieuse, abandonnèrent leur duc, qui se vit contraint d'aller chercher un refuge à l'extrémité de la Vasconie, chez son neveu Lupus. Ce dernier était fils du malheureux Hatto, auquel jadis Hunald avait fait crever les yeux ¹. De tels antécédents n'étaient pas de nature à créer entre l'oncle et le neveu une alliance durable. Charlemagne fit sommer Lupus de lui livrer son hôte s'il ne voulait voir l'armée franque envahir la Novempopulanie, et Lupus s'empessa d'obéir. Hunald fut amené au vainqueur avec la duchesse sa femme, au moment où Charlemagne jetait, près du confluent de la Garonne et de la Dordogne, les fondements d'une forteresse à laquelle il donna le nom de *Franciacum*, défiguré par notre langue vulgaire sans respect pour ce noble souvenir et travesti en celui de Fronsac. Le nom de la France que Charlemagne, dès le début de son règne, gravait sur la pierre d'un château fort au centre de l'Aquitaine si longtemps révoltée, il devait l'inscrire sur les rives de l'Èbre, de la Vistule et du Tibre en le faisant partout respecter et bénir.

30. La défection inexplicquée de Carloman tenait à une intrigue lombarde. Mécontent de la part qui lui avait été faite dans l'héritage paternel, jaloux peut-être de la supériorité morale et du génie de son frère aîné, le jeune prince avait prêté l'oreille aux ouvertures intéressées de Didier. Pendant que Charlemagne conquérait l'Aquitaine, Carloman épousait Gerberga, l'une des filles du roi lombard. Le plan de Didier recevait de la sorte un commencement d'exécution. Carloman croyait par cette alliance se créer contre son frère un puissant appui. Il se trompait, mais Didier estimait à l'égal d'une victoire l'erreur de son royal gendre. Les Lombards n'avaient pas attendu l'événement pour en répandre la nouvelle dans toute l'Italie; ils disaient que Charlemagne à son tour épouserait Desiderata, et qu'Adalgise le fils de leur roi ne tarderait point à unir les intérêts de la couronne lombarde à ceux de la monarchie franque en recevant la main de Gisèle, cette fille de Pépin le Bref, naguère refusée à l'héritier

Alliance
de Carloman
avec Didier.
Projet de
mariage.
Lettre d'E-
tienne IV.

¹ Cf. pag. 225 de ce présent volume.

présomptif de l'empire d'Orient. Le pape fit partir aussitôt des légats chargés de remettre aux deux rois francs une lettre ainsi conçue : « Ce n'est pas sans une profonde douleur que nous apprenons le succès des intrigues de Didier roi des Lombards, et le projet du mariage de votre excellence avec l'une de ses filles. J'ai dit mariage, ce nom sacré ne pourrait convenir à une telle union. A Dieu ne plaise que l'illustre nation des Francs glorieuse entre toutes, que votre royale dynastie dont la splendeur et la noblesse n'ont point d'égales, s'allie jamais au peuple perfide des Langobards, race impure, où la lèpre se transmet comme un héritage ¹ ! Par la volonté et le conseil de Dieu, votre très-excellent père vous a fiancés à des jeunes filles aussi nobles que belles, ayant la même patrie que vous, appartenant par leur naissance à la très-noble nation des Francs. A elles seules vous devez réserver votre amour. Il ne vous est pas permis de les abandonner pour des étrangères. Jamais aucun de vos ancêtres, ni Charles Martel ni Pépin d'Héristal votre bisaïeul ni votre père d'illustre mémoire, n'ont pris d'épouses chez d'autres nations ou dans d'autres royaumes. Encore moins auraient-ils voulu profaner leur noble sang par une alliance avec la race repoussante et impie des Langobards. Il est notoire que vous avez consenti au choix des épouses que vous destinait votre père. Ce serait donc un sacrilège de renoncer à vos premiers engagements. Vous qui observez si fidèlement la loi de Dieu, vous qui la faites respecter par vos sujets, vous conviendrait-il de donner un pareil exemple et d'agir comme le feraient des païens ? Loin de vous, chrétiens modèles, famille sainte, sacerdoce de rois, loin de vous une telle pensée ! Rappelez-vous que vous avez reçu l'huile sainte des mains du vicaire du prince des apôtres, que vous avez été sanctifiés par ses bénédictions. N'oubliez pas, très-excellents fils, que notre prédécesseur de sainte mémoire le seigneur pape Étienne III fut assez heureux pour se faire écouter du très-excellent roi des Francs, alors que ce prince voulait répudier la

¹ *Perfida ac fœlentissima Langobardorum gente, de cujus natione et leprosoꝝ genus oriri certum est.*

reine votre illustre mère. Pépin en cette circonstance fut digne de son titre de très-chrétien, il céda aux salutaires avertissements du pontife. Vous avez juré au bienheureux Pierre, en la personne de ses vicaires ici-bas, d'être toujours les amis de nos amis, les ennemis de nos ennemis. Comment donc sans violer vos serments pourriez-vous contracter une alliance avec ces parjures Langobards toujours armés contre l'Église de Dieu, envahisseurs de notre province de Rome et nos persécuteurs acharnés? Veuillez, je vous en conjure, vous souvenir de la réponse faite par votre père de sainte mémoire, quand l'empereur d'Orient lui fit demander pour son fils la main de la très-noble princesse Gisèle, votre sœur. Pépin déclara que les rois francs ne cherchaient point d'alliances étrangères, et surtout qu'ils n'en contractaient aucune avec les ennemis du siège apostolique. Souvenez-vous encore, très-excellents fils, que votre glorieux père s'engageant en votre nom promit à Dieu et au prince des apôtres son vicaire, entre les mains du seigneur pape Étienne III notre prédécesseur, que vous garderiez inviolablement, dans le lien d'une charité pure, fidélité à la sainte Église et obéissance aux pontifes du siège apostolique. Depuis lors, vous avez vous-mêmes renouvelé le même serment au seigneur pape Paul de sainte mémoire; enfin, après la mort de votre illustre père, vous nous avez, et par vos envoyés, et par vos lettres, et en dernier lieu par l'intermédiaire de Sergius notre très-fidèle *nomenclator*, transmis à nous-même votre promesse de fidélité à la sainte Église de Dieu. Aujourd'hui donc le très-bienheureux Pierre prince des apôtres, aux mains de qui le Seigneur a confié les clefs du royaume des cieux avec puissance de lier et de délier au ciel et sur la terre, vous adjure par ma voix et par celle de tous les évêques, prêtres, clercs, abbés et religieux de notre sainte église unis aux *optimates*, juges, sénateurs et à tout notre peuple de cette province des Romains ¹, au nom du Dieu vivant et véritable, juge suprême des vivants et des morts, de ne point épouser vous-mêmes les filles de Didier roi des Langobards et de ne pas

¹ *Vel cuncto nostro Romanorum istius provincie populo.*

marier au fils de ce roi la très-noble princesse Gisèle votre sœur. Nos envoyés le prêtre Pierre et le défenseur régional Pamphile, que nous députons à votre royale excellence, vous instruiront en détail des horribles tribulations que nous avons eu à traverser. Avant de leur confier cette lettre arrosée de nos larmes, nous l'avons déposée sur la confession du prince des apôtres, où nous avons offert le saint sacrifice. Et maintenant si l'un de vous, ce qu'à Dieu ne plaise, avait la témérité de passer outre, qu'il sache qu'en vertu de l'autorité de mon maître et seigneur le bienheureux Pierre prince des apôtres il sera enveloppé du lien de l'anathème, excommunié du royaume de Dieu et relégué avec les impies voués au démon et à ses pompes exécrationnelles. Au contraire, celui qui accueillera religieusement notre exhortation et y sera docile verra son règne illuminé par les bénédictions célestes; il méritera de partager les récompenses éternelles avec les saints et les élus du Seigneur ¹. »

Excursions
diploma-
tiques de la
reine Berthe.

31. Quand ce message apostolique parvint en France, Carloman avait déjà consommé son mariage avec la princesse lombarde Gerberga. Il en eut deux fils, Siagrius et Pépin. La menace prophétique d'Étienne IV s'accomplit au pied de la lettre. Le mariage de Carloman ne porta point bonheur à ce prince. Charlemagne au contraire, en se plaçant résolument sur le terrain de l'obéissance au saint-siège, affermit sa royauté naissante et attira sur elle « ces bénédictions célestes » qui, selon le langage du pape, « devaient illuminer » le plus glorieux règne que le monde ait jamais vu. C'est donc ici le vrai point de départ de toutes les grandes choses que le nom seul de Charlemagne rappelle. La détermination qu'allait prendre le héros devait exercer sur ses destinées une in-

¹ *Codex Carol.*, L; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 255-262. Cenni nous paraît s'être trompé en rapportant la date de cette lettre à l'an 770. Nous la croyons des premiers mois de l'année 769, puisque le pape y fait allusion au retour de son « très-fidèle *nomenclator* Sergius. » Or ce légat, envoyé en France au mois de septembre 768, accomplit sa mission le plus rapidement possible. Revenu à Rome au commencement de 769, il eut les yeux crevés en 770 par e cubiculaire Paul Afarta.

fluence décisive. Il lui fallut opposer une énergique résistance à la volonté bien arrêtée de la reine Berthe. Celle-ci, en effet, ne recula devant aucune des difficultés que rencontrait la réalisation d'une alliance plus intime avec la dynastie lombarde. La rupture entre ses deux fils devait naturellement éloigner Charlemagne de l'idée d'épouser la belle-sœur de Carloman. Les menaces d'excommunication formulées par le pape venaient corroborer cette répugnance. De son côté, la princesse Gisèle déclara qu'aucune puissance humaine ne la contraindrait à épouser Adalgise; elle prononça des vœux irrévocables dans l'abbaye de Chelles, se tressant ainsi de ses propres mains une couronne plus solide que celle des Lombards. La reine mère n'en persista pas moins dans l'accomplissement de ses projets, et ce fut, dit Éginhard, « la seule fois qu'il y eut désaccord entre elle et son fils Charlemagne. » Il lui fallait d'abord réconcilier les deux rois; puis obtenir du pape main-levée des censures ecclésiastiques; enfin, contraindre Charlemagne à épouser Desiderata, la fille du roi lombard. Elle réussit à peu près pour les deux premiers points, mais elle échoua complètement au troisième. Au printemps de l'an 770, après le champ de mai tenu à Worms, la reine Berthe eut avec Carloman une conférence à Salossa (Seltz). Les bases d'une réconciliation peut-être plus apparente que sincère y furent longuement discutées, Charlemagne les accepta telles quelles et vint en personne les confirmer. Les deux frères expédièrent au pontife une ambassade commune pour l'informer de leur heureux rapprochement¹. Berthe se rendit ensuite par la Bavière en Italie, et arriva directement à Rome. Ses négociations avec le pape durent être particulièrement laborieuses. Les chroniqueurs n'en font point connaître le détail; ils nous apprennent seulement que de nombreuses restitutions, jusque-là refusées par le roi lombard, eurent lieu à cette époque. Mais une lettre d'Étienne IV adressée à Carloman nous fait supposer que le pontife finit par céder aux sollicitations de la reine. Dans cette lettre, le pape acceptant le titre de *compater* spirituel que lui avait

¹ *Codex Carolin.*, XLVIII; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 250.

offert le jeune roi consentait à être le parrain de son fils ¹. Berthe prit alors le chemin de Pavie et s'arrêta longtemps chez le roi des Lombards. A son retour, elle amena en France la princesse Desiderata, dont le mariage avec Charlemagne devait couronner cette pérégrination diplomatique.

Fiançailles
de Charle-
magne avec
la princesse
Desiderata.
Incident de
S. Adalard.

32. Desiderata n'avait point encore atteint l'âge nubile : elle ne fut pas moins présentée aux seigneurs francs comme leur future souveraine. Son apparition sous les auspices de la reine mère, en 770, et son renvoi en Italie par Charlemagne, en 771, donnèrent lieu à un incident aussi curieux au point de vue hagiographique qu'intéressant pour l'histoire intime du grand empereur. Parmi les jeunes leudes élevés à l'école palatine, compagnons d'études de Charlemagne, lequel, selon l'expression d'un hagiographe, avait été « leur collègue sous les ailes de la discipline scolaire ², » e trouvait un noble adolescent, distingué entre tous par sa naissance et sa vertu. Son père était le comte Bernard, dont nous avons déjà inscrit le nom parmi ceux des fils de Charles Martel ³, en sorte qu'Adalard, tel était le nom du jeune homme, se trouvait à la fois neveu de Pépin le Bref et cousin germain de Charlemagne. Il entra alors dans sa vingtième année. Après avoir terminé glorieusement le cours des études libérales, comme on disait à cette époque, il occupait le premier rang parmi la jeunesse du palais. Ce fut de grand cœur qu'il jura fidélité à la princesse lombarde, quand celle-ci arriva à la cour. « Mais, continue l'hagiographe, quelques mois après, le roi Charles renvoya Desiderata à son père, et sans égard pour le serment prêté par les *optimates* du royaume il prit une autre épouse. Adalard voyant dans cette conduite un véritable parjure, déclara que jamais il ne servirait la nouvelle reine. Abandonnant donc le palais des

¹ *Codex Carolin.*, XLIX; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 232.

² *Quem et collegam sub alas scholares eundem Carolum imperatorem.* Ceci est un premier démenti au préjugé vulgaire qui fait de Charlemagne un prince ignorant, sachant à peine lire, point du tout écrire, et obligé de signer ses édits avec le pommeau de son épée.

³ Cf. pag. 192 de ce présent volume.

rois, les grandeurs et les vanités du siècle, il alla se faire moine à Corbie. On vit le jeune prince, devenu un modèle d'humilité et de ferveur, accepter avec une joie indicible l'office de jardinier ¹. » Plus tard il alla se former à la perfection au Mont-Cassin, revint en France où il ne fit plus difficulté de paraître à la cour, fonda en Saxe la nouvelle Corbie et mérita avec le titre de saint le glorieux surnom de « père des moines. » Le scrupule fort respectable d'ailleurs qui déterminait la vocation religieuse d'Adalard n'était cependant, comme le font observer les Bollandistes, qu'une exagération de jeune homme. En droit canonique, le mariage non consommé était rescissible, et la lettre d'Étienne IV nous prouve que s'il fut besoin pour le dissoudre d'une sentence pontificale Charlemagne ne dut éprouver aucune difficulté à l'obtenir. En supposant donc que les cérémonies religieuses du mariage entre Charlemagne et Desiderata aient réellement eu lieu, ce qu'aucun témoignage historique ne nous apprend, tant que le mariage n'était pas consommé il pouvait être dissous par une sentence ecclésiastique. Mais il est beaucoup plus probable qu'il n'y eut aucune cérémonie religieuse de ce genre. Desiderata présentée par la reine mère comme la future épouse de Charlemagne reçut en cette qualité les hommages des leudes francs ; elle attendit ainsi l'époque nubile, et au dernier moment Charlemagne dont rien n'avait pu vaincre les répugnances renversa tout l'échafaudage politique de la reine Berthe, et renvoya la fille de Didier à son père.

33. A un autre point de vue, l'épisode d'Adalard éclaire une question historique longtemps restée obscure. La lettre du pape Étienne IV, en parlant des « épouses de race franque destinées par Pépin le Bref aux deux princes ses fils, » laissait croire que Charlemagne était déjà marié lorsque le pape lui écrivit, et lorsque la reine Berthe amena Desiderata en France. Tel était le courant général de l'opinion parmi les écrivains modernes ². On

Desiderata
est renvoyée
à son père.

¹ Bolland., *Act. S. Adalard.*, 2 januar

² M. l'abbé Rohrbacher admet sur ce point la croyance commune sans la discuter ni en examiner la valeur. Cf. *Histoire universelle de l'Église*, tom. XI, pag. 173.

sait d'ailleurs que tous répètent, au sujet des mœurs de Charlemagne, une vieille calomnie contre laquelle Bossuet avec l'autorité de son génie et de son caractère protestait en ces termes : « Les mœurs de Charlemagne furent toujours pures, quoique l'on en ait écrit dans les bas siècles. » Le mot de Bossuet est d'une rigoureuse exactitude, les faits qui passeront sous les yeux du lecteur le démontreront jusqu'à l'évidence. En ce qui concerne un prétendu mariage antérieur au séjour de Desiderata à la cour carlovingienne, les Bollandistes font très-judicieusement observer que l'attitude de saint Adalard ne permet pas d'en supposer l'existence ¹. En effet, si le noble adolescent crut devoir fuir un palais d'où la princesse lombarde, après avoir reçu le serment de fidélité des leudes francs, était ignominieusement renvoyée, combien plus vive n'eût pas été son indignation s'il avait vu antérieurement une autre reine légitime, en pleine possession du titre et des droits d'épouse, chassée du trône pour faire place à la fille du roi lombard ? Certainement donc Desiderata fut la première femme que saint Adalard vit présenter à la cour de Charlemagne en qualité de reine. Aucun doute n'est plus possible à ce sujet. Déjà l'auteur des « Annales du moyen âge » avait eu la franchise de le reconnaître ². Les expressions de la lettre d'Étienne IV dont on s'appuyait pour établir l'existence d'un mariage précédent doivent s'entendre, ainsi que nous les avons interprétées plus haut, dans le sens que Pépin le Bref avait de son vivant désigné et peut-être fiancé aux princes ses fils les jeunes et nobles franques qu'il voulait leur faire épouser plus tard. Ce sens d'ailleurs est le seul acceptable au point de vue canonique. En effet, si Carloman avait été marié à une autre femme légitime quand il eut des enfants de la princesse Gerberga, comment le pape aurait-il accepté d'être le parrain du fils de l'adultère ? Il n'y avait donc eu aucun mariage légitime contracté par les deux rois avant la mort de Pépin le Bref. Charlemagne était donc libre de tout lien antérieur, au moment où la reine Berthe le pressait si vivement d'épouser Deside-

¹ Bolland., *Act. B. Hildegardis reginæ*, 30 april. — ² Frantin, *Annales du moyen âge*, tom. VII, pag. 164.

rata. Le moine de Saint-Gall nous apprend que « les conditions réglées d'avance entre la veuve de Pépin et Didier étaient, outre une alliance offensive et défensive entre les deux nations, l'engagement pris par le roi lombard de respecter désormais les frontières des états pontificaux, *ne unquam a regno Francorum discernent, vel terminis sancti Petri aliquam irrogarent injuriam* ¹. » Tant la reine Berthe elle-même, malgré son rêve d'alliance entre les deux dynasties, comprenait le danger qu'elle faisait courir au pouvoir temporel du saint-siège, la plus grande œuvre politique du feu roi son époux ! Charlemagne ne céda point à l'entraînement maternel. Peut-être les deux expéditions d'Italie, où bien jeune encore il avait accompagné son père, laissaient-elles dans son esprit le souvenir ineffaçable de ce que pouvait contenir de trahison et de fourberie la parole ou la signature d'un roi lombard. « Donc, ajoute le moine de Saint-Gall, il réunit en conseil les évêques les plus estimés par leur savoir et leurs vertus. Desiderata d'une santé délicate et toujours malade paraissait incapable d'avoir jamais d'enfants. Unanimement il fut décidé qu'elle serait renvoyée à son père. Quant à Charlemagne, il ne songea jamais plus à elle qu'à une morte ². » Ces énergiques paroles du chroniqueur nous semblent trancher définitivement la question.

34. Nous ne mentionnerons que pour mémoire une autre calomnie dont la réputation de Charlemagne a longtemps été chargée. On lit, dans les actes de sainte Amalberga, que jeune fille mais déjà résolue à se consacrer au Seigneur elle s'était vue l'objet des poursuites d'un prince franc, nommé Charles. Le père de ce prince s'appelait Pépin, et aurait volontiers consenti au mariage. Un jour, le prince Charles trouvant Amalberga en prière dans l'oratoire du palais, la conjura de répondre à ses vœux. Sur son refus, il la saisit violemment pour l'entraîner hors du lieu saint, mais elle se cramponna à une colonne, et dans la lutte elle

Sainte
Amalberga.
Mariage de
Charlemagne
avec sainte
Hildegarde.

¹ Monach. San-Gall., *De gest. Carol. Magn.*, lib. II, cap. xxvi; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1405.

² Monach. San-Gall., *De gest. Carol. Magn.*, lib. II, cap. xxvi; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1405.

eut le bras rompu. Le fait est vrai, seulement il se rapporte à Charles Martel fils de Pépin d'Héristal, et n'a été attribué à Charlemagne que par suite d'une confusion de noms dont les Bollandistes ont fait justice ¹. En renvoyant Desiderata en Italie, le jeune roi s'affranchissait de la tutelle de la reine Berthe. Désormais le nom de celle-ci ne figure plus dans les actes publics, lesquels commencent tous par la formule chrétienne : « Charles, par la grâce de Dieu, roi des Francs. » Fidèle d'ailleurs à la volonté de Pépin le Bref, le héros voulut épouser celle que le vieux roi lui avait fiancée. C'était Hildegarde, fille d'une princesse des Alamanni (Souabe) et d'un leude franc. Elle se montra digne du rang suprême et mérita sur le trône la couronne des saints parmi lesquels l'Église a inscrit son nom (771) ².

Mort de
Carloman.
Charlemagne
seul roi
des Francs.

35. Quelques mois après, un événement imprévu venait ajouter une nouvelle douleur à celle que devait alors ressentir la reine Berthe. « Pendant que le très-doux roi Charles tenait, disent les chroniqueurs, le plaid national de ses états à Valenciennes, on apprit que son frère Carloman venait de mourir à Salmonciacus (Samoussy) ³ dans la vingt et unième année de son âge, la veille des nones de décembre (4 décembre 771). A cette nouvelle, le roi Charles se rendit à la villa de Corbonacum (Corbény) ⁴ voisine de Salmonciacus. Là, l'évêque Wulchaire de Sion, le prêtre et archichapelain Fulrad, les comtes Warinus et Adalhard avec les autres évêques, comtes, primats et leudes des états de Carloman vinrent le trouver et le couronnèrent pour leur roi. Escorté par eux, Charles se rendit à la villa d'Attigny, où il célébra la fête de Noël. Cependant la veuve de Carloman, Gerberga, avec ses deux fils et un petit nombre de seigneurs francs fidèles à sa cause, s'enfuit en Italie et courut demander asile au roi Didier son père. Charles se montra sensible à un départ qui semblait

¹ Bolland., *Act. S. Amalberg.*, 10 jul. — ² Bolland., *Act. S. Hildegard.*, 30 april.

³ Samoussy n'est plus qu'un hameau de 119 habitants, dépendant de la commune de Fissonne, arrondissement de Laon (Aisne).

⁴ A 22 kilomètres S.-E. de Laon, canton de Craonne, bourg de 1,400 habitants.

accuser de sa part quelque mauvaise intention contre ses neveux. Il répétait sans cesse que la précaution prise par Gerberga était fort inutile ¹. » Ce fut ainsi, ajoutent les Annales de Metz, que « le grand roi Charles prit heureusement en main le sceptre de la monarchie des Francs. » L'Europe avait un maître, le monde un arbitre, l'Église un défenseur, et bientôt Rome allait inscrire sur le piédestal des statues du nouveau roi ce titre immortel : *Carolus Magnus Romanæ ecclesiæ ensis clypeusque*.

¹ Eginhard., *Annal. Laureshamens. et Metens.*

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT ADRIEN I (9 février 772 - 26 décembre 795).

§ I. NOTICE DU LIBER PONTIFICALIS.

1. Élection de saint Adrien I. Ses antécédents, ses vertus. — 2. Ambassade de Didier au nouveau pape. — 3. Siège de Ravenne et invasion de l'exarchat par l'armée lombarde. — 4. Intrigues de Didier pour faire sacrer par le pape les fils de Carloman. — 5. Les crimes d'Afiarta sont découverts. Arrestation d'Afiarta. Instruction de son procès. Châtiment de ses complices. — 6. Afiarta condamné à mort et exécuté à Ravenne. — 7. Nouveaux attentats de Didier. — 8. Ambassade de saint Adrien à Charlemagne. — 9. Didier marche contre Rome. — 10. Arrivée des ambassadeurs francs en Italie. Siège de Pavie par Charlemagne. — 11. Soumission des duchés de Spolète, Riéti et Bénévent au pouvoir du pape. — 12. Arrivée subite de Charlemagne à Rome. — 13. Donation de Charlemagne au saint-siège. — 14. Retour de Charlemagne à Pavie. Prise de cette ville. Fin de la monarchie lombarde. — 15. Travaux du pape Adrien à Rome. Institutions charitables. — 16. VII^e concilè œcuménique II^e de Nicée. — 17. Inondations à Rome. Dévouement du pape. — Mort de saint Adrien I.

§ II. LE ROI CHRÉTIEN CHARLEMAGNE.

18. Premier capitulaire de Charlemagne. — 19. Portrait de Charlemagne par Éginhard et les auteurs contemporains. — 20. Charlemagne littérateur, poète et savant. — 21. Préface de l'homiliaire de Paul Diacre composée par Charlemagne. — 22. Charlemagne théologien. L'évêque d'Orléans Théodulfe. — 23. Écoles fondées par Charlemagne. — 24. Alcuin. — 25. L'académie palatine. L'étude du grec. — 26. Les poésies de Charlemagne. Ses lettres à Paul Diacre. — 27. Organisation de l'éducation publique par Charlemagne. — 28. Leidrade archevêque de Lyon. Sa lettre à Charlemagne. — 29. Statuts synodaux de Théodulfe. L'instruction dans les campagnes. — 30. Charlemagne et les élèves de l'école palatine. — 31. Office divin. Unité liturgique. — 32. L'évêque mort sans viatique. — 33. Une antienne à la chapelle du palais. — 34. Le cheval d'un évêque nommé. L'hospitalité offerte à Charlemagne par les évêques. — 35. Luxe et avarice d'un évêque. — 36. *Ordo palatii* d'après Adalard et Hincmar. — 37. Les grands officiers du palais de Charlemagne. — 38. Les assemblées nationales. — 39. Les *missi dominici*.

§ III. PREMIÈRE GUERRE D'ITALIE.

40. Les trois grandes expéditions militaires du règne de Charlemagne. — 41. Hostilités du roi lombard contre Charlemagne. — 42. Le missionnaire anglo-saxon Liafvin (saint Lébuin). Campagne de 772 contre les Saxons. — 43. Assemblée nationale à Genève. Charlemagne franchit les Alpes. — 44. Didier et Oger le Danois à la tour de Pavie. — 45. Les deux frères d'armes saint Amic et saint Amelius. — 46. Prise de Vérone. — 47. Siagrius (saint Siacre) fils de Carloman. — 48. Calomnies des historiens modernes contre Charlemagne. — 49. Le duc Autchaire (Oger le Danois) moine à Saint-Faron de Meaux. — 50. Donation de Charlemagne au saint-siège. — 51. Collection de canons offerte à Charlemagne par le pape Adrien. — 52. Lettre d'Adrien à Charlemagne. — 53. Prise de Pavie. Charlemagne roi des Lombards. — 54. Charlemagne et Paul Diacre

§ IV. L'EMPIRE D'ORIENT.

55. Ferments de révolte en Italie. Adalgise à Constantinople. — 56. Mort de l'empereur iconoclaste Constantin V Copronyme. — 57. Avènement de Léon IV le Khazar. Heureux débuts. — 58. Violences et impiété de Léon IV. Sa mort subite. — 59. L'impératrice Irène régente sous la minorité de son fils Constantin VI Porphyrogénète. — 60. Adalgise créé patrice d'Italie.

§ V. SECONDE GUERRE D'ITALIE.

61. Usurpation de l'exarchat par Léon archevêque de Ravenne. — 62. Voyage de Léon à la cour de Charlemagne. — 63. Nouvelles entreprises sacrilèges de Léon. — 64. Trahison de Réginald duc de Chiusi. — 65. Les ambassadeurs francs à Spolète et à Bénévent. — 66. Conjuraton des ducs lombards. — 67. Message de Charlemagne au pape. — 68. Foudroyante expédition de Charlemagne dans le Frioul. — 69. Le nouveau Constantin.

§ VI. GUERRE CONTRE LES SARRASINS D'ESPAGNE.

70. Ambassade de l'émir de Saragosse à Paderborn. Véritable caractère de l'expédition de Charlemagne contre les Sarrasins. — 71. Immenses préparatifs. Charlemagne et Lupus duc de Vasconie. — 72. Prise de Pampelune, Barcelone et Saragosse. — 73. Les esclaves chrétiens. Lettre du pape à Charlemagne. — 74. Interruption soudaine de l'expédition d'Espagne par une nouvelle révolte des Saxons. — 75. Le désastre de Roncevaux. — 76. La « chanson de Roland. » — 77. Supplice du traître Lupus. — 78. Nouvelles invasions des Sarrasins en France. — 79. Le duc Willelm (saint Guillaume de Gellone).

§ VII. TROISIÈME GUERRE D'ITALIE.

80. Second voyage de Charlemagne à Rome. Sacre des jeunes rois Pépin d'Italie et Louis d'Aquitaine. — 81. Alliance d'Irène et de Charlemagne. — 82. Prise de possession des rois d'Italie et d'Aquitaine. — 83. Diplomatie byzantine. Projets de restauration de la monarchie lombarde. —

84. Mort de la reine Hildegarde. — 85. Sainteté d'Hildegarde. — 86. Le palais de Ravenne et celui d'Aix-la-Chapelle. — 87. La reine Fastrade. Instructions données par Charlemagne à ses ambassadeurs près du pape. — 88. Conversion de Witikind. Soumission des Saxons. Triduum d'actions de grâces. — 89. Expédition de Charlemagne contre Arigise, duc de Bénévent.

§ VIII. VII^e CONCILE ŒCUMÉNIQUE, II^e DE NICÉE.

90. Préliminaires du VII^e concile général. — 91. Mort du patriarche Paul de Constantinople. Saint Taraise son successeur. — 92. Lettre d'Irène et de Constantin VI Porphyrogénète au pape. Envoi de légats apostoliques. — 93. Réunion du concile à Constantinople. Émeute militaire. Translation du concile à Nicée. — 94. I^{re} session. — 95. II^e session. — 96. Sessions III^e, IV^e, V^e, VI^e. — 97. VII^e session. Condamnation de l'erreur iconoclaste. Clôture du concile. — 98. Rupture de l'alliance entre Irène et Charlemagne. Hostilités. Défaite d'Adalgise et des troupes grecques en Italie. — 99. *Libri Carolini*. — 100. Mort de saint Adrien I. Son épitaphe composée par Charlemagne.

§ IX. IDÉE GÉNÉRALE DE LA TROISIÈME ÉPOQUE.

101. Le moyen-âge. — 102. Invasion des barbares. — 103. Autorité tutélaire des papes. — Influence du pontificat de saint Grégoire le Grand. — 105. Pouvoir temporel des papes. — 106. Nécessité sociale de ce pouvoir. — 107. Forme des gouvernements barbares. — 108. Féodalité. — 109. Législation. — 110. Lettres, sciences et arts. — 111. Ordres monastiques. — 112. Docteurs et écrivains ecclésiastiques. — 113. Monuments religieux de la troisième époque. — 114. Islamisme. Iconoclastes en Orient. — 115. Liturgie. — 116. *Missa catechumenorum*. — 117. *Missa fidelium*. Usage de la communion sous une seule espèce remontant aux premiers siècles de l'Eglise.

§ I. Notice du Liber Pontificalis.

1. « Adrien né à Rome dans la région *via Lata*, dit le *Liber Pontificalis*, était fils de Théodore. Il siégea vingt-trois ans, dix mois et dix-sept jours. Sa famille était l'une des plus nobles et des plus puissantes du patriciat romain¹. De sa personne, le nouveau

¹ Novaes croit que cette famille, dont le *Liber Pontificalis* ne donne pas le nom, était celle des Colonna qui prétendent faire remonter leur origine jusqu'au célèbre Marius. Il est certain que, dans l'épitaphe d'Adrien composée par Charlemagne lui-même, lequel connaissait la noblesse de son époque, nous lisons ce vers :

Nobilis ex magna genitus nam gente parentum.

Dans les circonstances critiques où la mort d'Etienne IV laissait le saint-siège, en face des sacrilèges entreprises de Didier, on comprend que le

Election de
S. Adrien I.
Ses antécédents, ses
vertus.

pape était remarquablement beau : ses qualités morales étaient plus éminentes encore. Il avait la persévérance dans les desseins, un attachement inébranlable à la foi orthodoxe, à sa patrie, au peuple Romain dont la défense lui était confiée. Armé de la force de Dieu, il sut résister héroïquement aux ennemis de la sainte Église et de la république ; il prodiguait toutes les tendresses de sa charité aux pauvres, il était le consolateur et le père de tous les indigents ; il se montrait scrupuleux observateur de la tradition ecclésiastique et des saints canons. Encore enfant à la mort de son père, il resta d'abord sous la tutelle de sa mère, mais celle-ci étant venue elle-même à mourir, il fut élevé avec un soin pieux par son oncle le duc Théodat, homme consulaire et primicier de la sainte église romaine. Dans son adolescence, n'étant encore que laïque, il donnait des marques extraordinaires de modestie, de dévotion et de charité ; on le trouvait presque toujours agenouillé dans l'église Saint-Marc, voisine de sa demeure. Il y passait des nuits entières en oraison ; sa vie intérieure était mortifiée, il portait un cilice et ajoutait à cette macération continue celle du jeûne et de l'abstinence ; mais tout ce qu'il pouvait avoir d'argent il le donnait sans mesure aux pauvres et aux malades. Cette conduite édifiait toute la ville de Rome, en sorte que la piété du jeune patricien était partout connue et honorée. Le seigneur pape Paul I de sainte mémoire, témoin de cette admirable perfection, admit le jeune homme dans les rangs de la cléricature, le nomma notaire régional et lui conféra le sous-diaconat. Étienne IV, successeur du seigneur Paul, appréciant de même sa vertu, le fit diacre. A partir de ce moment, Adrien déploya un zèle incomparable et toutes les ressources d'une sainte industrie, soit pour évangéliser le peuple dans un langage plein d'onction et d'éloquence, soit pour exercer les autres devoirs ecclésiastiques de sa charge. La grâce de l'Esprit-Saint était avec lui, et le faisait réussir dans toutes ses actions. Le peuple ro-

choix du nouveau pontife, outre les éminentes qualités de la personne, pût être secondairement déterminé par la situation puissante et l'influence de sa famille.

main avait pour lui une affection profonde. Aussi, à la mort d'Étienne IV, le très-saint et bienheureux serviteur de Dieu Adrien fut-il d'une voix unanime appelé à lui succéder. Le jour de son élection, et on peut dire à l'heure même où il fut proclamé, il donna l'ordre de rappeler d'exil tous les personnages tant du clergé que de la milice contre lesquels l'impie Afiarta et ses cruels satellites avaient prononcé des sentences de bannissement. Ceux d'entre eux qui gémissaient dans les prisons sous le poids d'une injuste captivité virent tomber leurs chaînes; leur innocence fut solennellement reconnue. Ce fut sous de tels auspices et au milieu des transports d'allégresse de tout le peuple qu'il reçut la consécration pontificale. »

2. « Didier, le roi lombard, s'empressa de lui envoyer en ambassade Theodicius duc de Spolète, Tunno duc d'*Eburà-Regia* (Ivrée), et le *vestiarius* (chambellan royal) Prandulus. Ils exposèrent à sa béatitude l'intention de leur maître de vivre avec lui dans une étroite alliance. Moi aussi je veux, répondit le très-bienheureux pontife, conserver la paix avec tous les chrétiens; je serai constamment fidèle aux traités conclus avec votre roi Didier, et ferai tout pour maintenir l'alliance entre les Romains, les Francs et les Lombards. Cependant quelle confiance puis-je avoir en sa parole, après ce que m'a dit lui-même de la mauvaise foi de votre maître mon prédécesseur de sainte mémoire le seigneur pape Étienne? Didier a outrageusement menti au bienheureux Pierre prince des apôtres, me disait-il. Après avoir juré sur l'autel de la confession de rendre à l'église romaine les possessions usurpées, il n'en a pas restitué une seule. Son parjure n'avait d'autre but que de mieux assurer la vengeance qu'il méditait contre le primicier Christophe et son fils le secondicier Sergius. Les horribles traitements infligés à ces nobles serviteurs du saint-siège, leur mort tragique, ces événements si funestes, sont l'œuvre de Didier. — Poursuivant ses confidences, mon vénérable prédécesseur disait qu'ayant plus tard envoyé le *defensor* Anastase et le sous-diacre Gemmulus près du roi Didier pour l'inviter à exécuter ses promesses, il ne put en obtenir d'autre réponse que celle-ci : Ne

suffit-il donc pas à l'apostolique Étienne de s'être vu délivrer par moi de la tyrannie de Christophe et de Sergius? Je n'ai point d'autre justice à lui rendre. Il sait bien que sans moi le roi des Francs, ami de ces deux rebelles, était prêt à venir avec son armée venger leur mort, s'emparer de Rome et de la personne même du pontife. — Avec de tels antécédents vous pouvez apprécier vous-mêmes, reprit Adrien, la bonne foi de Didier et le degré de confiance qu'inspirent ses engagements les plus sacrés. — Les ambassadeurs lombards essayèrent de justifier leur maître; ils protestèrent avec serment que les justices (*justitias*) refusées au seigneur pape Étienne seraient intégralement rendues au nouveau pontife que Dieu venait de donner à son Église. Notre roi, dirent-ils, est résolu de conserver avec votre béatitude le lien d'une indissoluble union et charité. — Le pape se laissa toucher par leurs protestations et leurs instances. Il envoya à son tour au roi Didier deux légats apostoliques, le notaire régional Étienne et le cubiculaire Paul, chargés de s'entendre sur les restitutions promises. »

3. « Les deux légats en arrivant à Pérouse reçurent avis que Didier, au mépris de tous ses serments, venait d'envahir la cité de Faenza, le duché de Ferrare et le *castrum* de Comacchio du duché de Ravenne, toutes possessions offertes et concédées au bienheureux Pierre par le prince de sainte mémoire Pépin et ses fils Charles et Carloman, rois des Francs et patrices des Romains. Deux mois ne s'étaient pas écoulés depuis l'avènement du très-saint pontife, et déjà le roi lombard avait consommé cette usurpation. Son armée resserrait alors la ville de Ravenne, tenait toute la campagne, emportait d'assaut les forteresses, pillait les villages, traînant en captivité des familles entières. Léon archevêque de Ravenne avec tous les habitants de ce pays étaient au désespoir. La famine d'un côté, le glaive de l'autre, les menaçaient. Ils firent partir pour Rome les tribuns Julien, Pierre et Vitalien, qui supplièrent avec larmes le très-saint pontife de venir à leur aide par tous les moyens en son pouvoir, l'assurant que s'il n'obtenait le désistement de Didier, tout un peuple allait périr. Le sacellaire

Siège de
Ravenne et
invasion de
l'exarchat par
l'armée lom-
barde.

Étienne et le cubiculaire Paul furent donc envoyés au roi lombard avec des lettres apostoliques où le pape le suppliait de renoncer à cette entreprise sacrilège. Il lui rappelait les promesses faites en son nom quelques jours auparavant, lui demandant pour quel motif il avait changé de conduite, et pourquoi, loin de restituer ce qu'il promettait alors, il envahissait maintenant des cités que les très-bienheureux pontifes Étienne III, Paul I et Étienne IV avaient légitimement possédées. A cette admonition solennelle, Didier répondit laconiquement qu'il ne rendrait rien avant d'avoir eu une conférence avec le pontife en personne. »

Intrigues de Didier pour faire sacrer par le pape les fils de Carloman.

4. « Le roi lombard souhaitait ardemment, à cette époque, une entrevue avec le pontife. Il venait de recevoir à sa cour la veuve et les deux fils de Carloman, escortés par le duc Autchaire et d'autres leudes neustriens. Son dessein était de contraindre le pape à conférer l'onction royale aux deux jeunes princes; Didier aurait ainsi obtenu d'un seul coup les trois résultats qu'il avait le plus à cœur, une rupture du siège apostolique avec le très-excellent Charles roi des Francs, une guerre civile dans les Gaules, et pour lui-même toute liberté de soumettre Rome et l'Italie à sa domination. Mais par la grâce de Dieu aucun de ses projets ne se réalisa. Le pontife Adrien opposa à toutes les séductions et à toutes les intrigues la résistante fermeté du diamant. Le cubiculaire Paul, c'était toujours ce même Afiarta dont les crimes n'avaient point encore été découverts ni punis, entrainé dans le complot, il assurait le roi lombard qu'il amènerait le pontife à une entrevue, dût-il l'y traîner la corde au cou. »

Les crimes d'Afiarta sont découverts.

5. « Pendant que le scélérat tenait ce langage à Pavie, on eut à Rome les premiers indices du meurtre qu'il avait commis naguère sur la personne du malheureux *nomenclator* Sergius, étranglé par ses ordres dans la prison où il l'avait jeté après lui avoir fait crever les yeux. Bientôt des révélations plus complètes apprirent le forfait dans toute son horreur, et la ville entière en fut informée. Craignant que la nouvelle ne fût transmise au cubiculaire Afiarta qui devait alors être en route pour revenir à Rome, et ne le déterminât soit à prendre la fuite, soit à retourner près du

roi lombard avec lequel on connaissait maintenant ses coupables intelligences, le pape fit partir dans le plus grand secret le tribun Julien pour Ravenne, avec ordre de mettre l'archevêque Léon dans la confiance et de tout concerter avec lui pour arrêter le cubriculaire s'il passait soit à Rimini, soit à Ravenne. La mesure eut un plein succès : le traître arriva en effet sans défiance à Rimini, où il fut appréhendé au corps et incarcéré. Adrien poursuivit alors activement l'instruction du procès relatif au meurtre de Sergius. Il interrogea lui-même tous les gardiens du Latran ; leur réponse fut celle-ci : Huit jours avant la mort du seigneur pape Étienne, un soir à la première heure de la nuit (neuf heures), le cubriculaire Calventinus se présenta à la cellule de Sergius. Il était accompagné du prêtre Tunisso et du tribun Leonatius, tous deux habitants d'Anagni, entre les mains desquels il remit le prisonnier. — Calventinus reconnut l'exactitude de cette déposition, et déclara qu'en ce qui le concernait il avait agi par les ordres formels du cubriculaire Afiarta, du *defensor* régional Grégoire, du duc Jean frère du défunt pape Étienne, et du cubriculaire Calvulus. En vertu d'ordres expédiés sur le champ à Anagni, le prêtre Tunisso et le tribun Leonatius furent saisis et amenés à Rome. Ils comparurent devant le pontife, et forcés par l'évidence des témoignages, ils finirent par confesser leur crime, disant que le cubriculaire Afiarta, le duc Jean frère du défunt pape, et les autres inculpés leur avaient donné l'ordre d'enlever Sergius et de le mettre à mort. Ils indiquèrent le lieu où le meurtre avait été commis dans le champ de Merula, près de « l'arcade peinte, » sur le chemin de la basilique de Sainte-Marie-*ad-Præseppe*. Conduits sous bonne garde à l'endroit désigné, ils montrèrent, près de « l'arcade peinte, » la place où ils avaient enfoui le cadavre. On y retrouva en effet le corps de Sergius couvert de blessures et ayant au cou la corde dont il avait dû être étranglé. Cette découverte produisit à Rome une sensation immense. Tous les primats de l'église, les juges de la milice, la population entière se rendirent au palais patriarcal de Latran, suppliant le pontife de sévir sans miséricorde contre les coupables. Un tel forfait, inouï dans notre histoire, disaient-ils, doit

être expié par un châtement exemplaire. Autrement la perversité des méchants ne connaîtrait plus de bornes et ne reculerait devant aucun attentat. — Le très-saint pape voulait lui-même que justice fût faite, il donna ordre de livrer les coupables au préfet de Rome, afin que leur procès se poursuivît publiquement dans la forme usitée contre les assassins. Tunisso, Leonatius et le cubiculaire Calvulus furent donc transférés de la prison de Latran dans la geôle publique, puis jugés en présence de tout le peuple ¹. Tunisso et Leonatius renouvelèrent leurs aveux; ils montrèrent un tel repentir qu'ils échappèrent au dernier supplice : condamnés à un exil perpétuel, ils furent déportés en Orient. Calvulus au contraire afficha une telle arrogance et un tel endurcissement, qu'il fut condamné à mort et exécuté. Après le châtement des meurtriers, le pape fit procéder à la translation solennelle des corps de Christophe et de Sergius à la basilique Saint-Pierre, où ils furent inhumés avec honneur.

6. « En même temps, le pontife adressait à l'archevêque Léon de Ravenne les actes du procès intenté à Rome, avec ordre de les lire au cubiculaire Afiarta et de recueillir ses interrogatoires. Mais au lieu de se conformer à ces instructions, Léon remit immédiatement les pièces du procès et Afiarta lui-même au tribunal du « consulaire » de Ravenne. Les procédures se firent donc publiquement, et Afiarta confessa son crime. L'archevêque Léon n'informa point le pape de ce qui se passait, et le très-bienheureux Adrien apprit par une voie indirecte le repentir d'Afiarta. Désireux de lui laisser le temps de faire pénitence, le très-miséricordieux pontife s'empessa d'expédier à Ravenne une lettre apostolique adressée aux empereurs Constantin et Léon pour les informer du crime d'Afiarta, et les prier de permettre que le coupable fût déporté en Orient ². L'archevêque de Ravenne reçut ordre de faire

¹ Les deux autres personnages compromis dans cette lugubre affaire, le *defensor* régional Grégoire et le duc Jean frère d'Étienne IV, avaient probablement pris la fuite pour se soustraire au châtement. Il ne paraît pas que Calventinus, lequel n'avait fait qu'exécuter un ordre officiel, ait été ultérieurement inquiété.

² Il est vraisemblable, malgré le silence du *Liber Pontificalis* sur ce point.

Afiarta
condamné à
mort et
exécuté
à Ravenne.

parvenir cette lettre à Constantinople et de prendre des mesures pour qu'Afiarta fût dirigé au lieu de son exil soit par la province de Venise, soit par telle autre route qui serait jugée plus convenable. Mais l'archevêque n'entra point dans ces clémentes dispositions. Il répondit au pape qu'il était impossible de faire prendre à l'exilé la route de Venise, parce que le doge (*dux*) Maurice, dont le fils était en ce moment captif du roi lombard, ne manquerait pas de garder Afiarta pour offrir l'échange à Didier et obtenir ainsi la liberté de son propre fils. Ne pouvant donc, disait Léon, exécuter les ordres du pontife, il lui retournait la lettre destinée aux empereurs de Byzance. — Sur les entrefaites, le sacellaire Grégoire se disposait à partir en ambassade à Pavie, pour réclamer de nouveau la restitution des territoires usurpés. Le très-saint pape lui prescrivit de passer par Ravenne et d'enjoindre à l'archevêque Léon de garder Afiarta jusqu'au retour du sacellaire, qui le ramènerait à Rome. Grégoire accomplit fidèlement son mandat. En présence du cartulaire Anuald, citoyen romain et légat apostolique à Ravenne, il fit connaître à l'archevêque et aux juges les instructions du souverain pontife, leur recommandant de garder avec soin le cubiculaire Afiarta pour le remettre entre ses mains, à son retour de Pavie, afin qu'il pût, selon l'ordre du pape, conduire le captif à Rome et le présenter au tribunal apostolique. Grégoire rendit l'archevêque responsable de la vie du prisonnier, et continua sa route. Mais à peine avait-il quitté Ravenne que Léon manda le consulaire¹ et lui

que la cour de Byzance ne fut point étrangère au drame dont Afiarta, de concert avec Didier, s'était fait l'agent à Rome. Ceci expliquerait les précautions prises par le pape pour dégager sa responsabilité dans le supplice, très-mérité d'ailleurs, que subit enfin le criminel. D'un autre côté, l'archevêque de Ravenne prit dans toute cette affaire une attitude d'indépendance que les événements ultérieurs accentueront encore davantage.

¹ *Accersito consulare Ravennatum civitatis*. Nous retrouvons ainsi à Ravenne la même distinction qu'on a pu observer à Rome entre les tribunaux ecclésiastiques et civils. A Rome, le chef du tribunal civil s'appelait *præfectus*, à Ravenne *consularis*, mais ces deux fonctionnaires, à Rome et à Ravenne, obéissaient dès lors soit au pape comme à leur souverain immédiat, soit à l'archevêque comme représentant du pape.

ordonna de procéder immédiatement à l'exécution d'Afiarta. Le sacellaire Grégoire, à son retour de Pavie, ne retrouva donc plus le prisonnier. Il en fit à l'archevêque de vifs reproches, et lui demanda comment il avait osé enfreindre les ordres si formels du pape. Léon comprenant qu'en effet sa conduite était coupable se détermina, quelques jours après, à faire partir pour Rome le tribun Julien, le chargeant de plaider sa cause près du pontife et d'en obtenir des lettres de pardon. Il n'avait, disait-il, cru commettre aucune faute en vengeance par la mort d'Afiarta le meurtre de tant d'innocentes victimes. Le pape se borna à lui faire cette réponse : Vous demeurez responsable dans votre conscience et devant Dieu de votre conduite. Dès qu'Afiarta manifestait un sincère repentir, il fallait songer à son âme et lui laisser le temps de faire pénitence. Telle était ma pensée en vous envoyant mon sacellaire Grégoire, chargé de ramener le prisonnier à Rome (772). »

Nouveaux
attentats de
Didier.

7. « Les réclamations du pape n'avaient eu aucun succès près du roi Didier. En un même jour, ce prince fit envahir l'exarchat tout entier, les cités et territoires de Sinigaglia, Montefeltro, Urbin, Eugubium (Gubbio), multipliant partout le carnage et l'incendie. A Blera, quand les troupes lombardes survinrent, toute la population, hommes, femmes, vieillards et enfants, était occupée aux travaux de la moisson. Les soldats de Didier massacrèrent tout, pillèrent la ville déserte, et y mirent le feu. Vainement le très-bienheureux pontife envoya messages sur messages au roi parjure, pour obtenir la cessation de ces horreurs. Les troupes devastatrices continuèrent leur marche jusque sur les frontières de la province romaine. Le pape réunit alors, sous la présidence de l'abbé du monastère de la Sainte-Mère de Dieu, situé dans la Sabine, une légation composée de vingt des plus vénérables vieillards pris dans les abbayes voisines, et tous se rendirent au camp de Didier. Ces serviteurs de Dieu, dont l'Italie entière proclamait le mérite et les vertus, se jetèrent aux pieds du roi, les arrosant de larmes. Au nom du bienheureux Pierre prince des apôtres, ils le conjurèrent de mettre fin à tant de désastres et de cesser une guerre sacrilège. Plus dur qu'un rocher, le cœur du roi demeura

inflexible, et les serviteurs de Dieu revinrent consternés. En même temps qu'eux, arrivaient à Rome deux envoyés lombards, le référendaire André et le duc Stabilis, chargés de proposer au pape une conférence personnelle avec leur maître. Si votre roi commence par donner en ma personne satisfaction au bienheureux Pierre, répondit Adrien, si vous me jurez en son nom, devant le Dieu tout-puissant qui nous voit et nous jugera un jour, que Didier est prêt à remettre entre mes mains les villes et territoires qu'il vient d'usurper, dites lui que je ne demande pas mieux d'avoir avec lui une entrevue soit à Pavie, soit à Pérouse ou même à Rome, en quelque lieu enfin qui puisse lui convenir. Qu'il commence par faire ces justes restitutions, et dans une conférence pacifique nous réglerons tout ce qui concerne les intérêts du peuple de Dieu dans nos états. S'il doute de ma parole, dites lui que je l'autorise à réoccuper toutes les provinces usurpées, dans le cas où, après qu'il me les aurait fait rendre, je ne consentirais point à m'aboucher avec lui. Mais s'il refuse de faire cette restitution et de nous rendre justice, il ne verra jamais ma face. Je vais lui envoyer de nouveaux délégués entre les mains desquels il remettra les cités et les forteresses appartenant au saint-siège, et, cette restitution accomplie, j'irai le trouver en personne au lieu qu'il me désignera. »

8. « Le très-bienheureux pape fit en effet suivre les ambassadeurs lombards d'une légation composée du religieux hegoumène Pardus, préfet du monastère de Saint-Sabas, et du premier *defensor* Anastase. Les instances, les supplications, les larmes de ces deux vénérables légats furent inutiles. Didier avait l'inflexibilité du fer, il les renvoya sans leur avoir donné une seule parole de consolation ou d'espérance. Le très-miséricordieux pontife ne se découragea cependant point encore. Il fit partir pour Pavie une nouvelle députation composée des représentants de tous les ordres du clergé et du peuple romain. Mais elle n'obtint pas un meilleur accueil. Le roi lombard, persistant dans son opiniâtreté, fit continuer les ravages et la dévastation sur tout le territoire romains. Après s'être emporté devant la députation en injures et en menaces

Ambassade
de saint
Adrien à
Charlemagn

contre le pontife, il déclara son intention de venir à la tête de ses armées faire le siège de Rome. A cette nouvelle, le très-saint pontife et son peuple invoquèrent avec larmes le secours du ciel ; on prit toutes les mesures nécessaires à la défense, les portes de la ville furent fermées et les remparts soigneusement fortifiés. Durant ces jours d'angoisses, des nonces furent dirigés par la voie de mer au très-excellent Charles, roi des Francs et patrice des Romains. Dans les lettres apostoliques que le pape lui adressait, il conjurait sa royale excellence de marcher sur les traces de son père Pépin d'illustre mémoire, en secourant les provinces de Ravenne et de Rome, et en délivrant le saint-siège de la tyrannie lombarde. »

Didier
marche con-
tre Rome.

9. « Didier, suivi d'Adalgise son fils, de la veuve de Carloman avec les deux princes ses enfants, et du duc Autchaire, se mit à la tête de son armée et marcha sur Rome, dans l'intention de forcer le pape à conférer l'onction royale aux neveux du très-chrétien roi Charlemagne. Chemin faisant, il envoya le référendaire André avec deux autres ambassadeurs prévenir le pape de sa prochaine arrivée. Le très-bienheureux Adrien renouvela aux députés lombards la réponse déjà faite une première fois, les assurant qu'il ne consentirait jamais à voir leur maître tant que celui-ci n'aurait pas rendu pleine et entière justice à l'église romaine. Didier n'en continua pas moins sa marche, et le pontife, après avoir réuni tous les guerriers de la Toscane, de la Campanie et du duché de Pérouse, leur fit jurer de défendre Rome jusqu'à la mort et de repousser héroïquement l'ennemi. Comme les deux basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul se trouvaient en dehors des remparts, le pape les fit entièrement démeubler ; tous leurs ornements, vases sacrés, richesses de tout genre, furent apportés dans l'intérieur de la ville et mis à l'abri d'un coup de main. A l'intérieur des deux églises, les portes furent munies de barres de fer et d'un système de défense tel, que pour y pénétrer Didier devrait employer la force et par conséquent encourir l'anathème canonique. Trois évêques, Eustratius d'Albano, André de Préneste, Théodose de Tibur, se rendirent au camp lombard et fulminèrent au roi une sentence apostolique portant

excommunication nominative contre lui, son fils Adalgise, la veuve et les fils de Carloman, le duc Autchaire, si les uns ou les autres sans la permission du pontife osaient franchir la frontière romaine. Contre toute espérance, quand les trois évêques eurent accompli leur mission, Didier fit volte-face et retourna avec son armée à Pavie. »

10. « Le véritable motif de cette brusque retraite cessa d'être un secret, lorsqu'on vit arriver à Rome, envoyés par le très-excellent Charles roi des Francs, le très-saint évêque Georges, le religieux abbé Wulfard conseiller royal, et Albinus (Alcuin) « les délices du monarque, » *Albinus delitiosus ipsius regis*. Ils venaient de la part de leur maître s'assurer de la vérité des allégations de Didier, lequel se vantait en France d'avoir restitué entièrement au bienheureux Pierre tous les domaines usurpés. Ils purent facilement se convaincre des mensonges hypocrites du roi lombard. A leur retour, le pontife leur adjoignit des nonces apostoliques avec une lettre où il suppliait Charlemagne d'achever enfin l'œuvre de la rédemption de l'Église, en exécutant les promesses faites par lui au bienheureux Pierre de concert avec le roi Pépin son père de sainte mémoire. Les ambassadeurs francs et les nonces prirent leur chemin par la haute Italie et s'arrêtèrent à la cour de Didier. Ils supplièrent ce prince de consentir enfin aux restitutions exigées, mais le roi lombard refusa péremptoirement, et ils continuèrent leur route pour aller transmettre sa réponse à Charlemagne. Celui-ci voulant épuiser tous les moyens de conciliation fit partir une nouvelle ambassade chargée d'offrir à Didier une somme de quatorze mille *solidi* d'or, s'il consentait à terminer pacifiquement le débat et à satisfaire le pape. L'obstination du roi lombard l'emporta sur son avarice, il repoussa la proposition et les présents qu'on lui offrait. Charlemagne convoquant alors ses guerriers franchit à leur tête le mont Cenis, et parut aux pieds des remparts artificiels, élevés dans les défilés alpestres sur la frontière lombarde. Didier en personne, avec toute son armée, se préparait à les défendre; il n'avait rien épargné pour les rendre imprenables. Le roi très-chrétien lui envoya encore, à deux reprises, des parlemen-

Arrivée
des ambassa-
deurs francs
en Italie.
Siège de Pa-
vie par Char-
lemagne.

taires chargés de renouveler les propositions précédentes. Pour éviter l'effusion du sang et les malheurs de la guerre, Charlemagne offrit de se contenter de trois otages choisis parmi les fils des nobles lombards. Didier rejeta toutes ces ouvertures. La position qu'il occupait était tellement formidable que les Francs songeaient à la retraite, lorsque, par un juste jugement de Dieu, une panique inexplicable saisit toute l'armée lombarde; chefs et soldats s'enfuirent en désordre sans que personne les poursuivit. Adalgise fut le premier à donner l'exemple, les guerriers le suivirent, abandonnant durant la nuit le camp, les tentes, toutes leurs munitions. Au matin seulement, les Francs s'aperçurent qu'ils étaient vainqueurs sans combat; ils s'élançèrent sur la trace des fuyards et en tuèrent un certain nombre. Didier avec quelques troupes fidèles se jeta dans Pavie, pendant qu'Adalgise avec le duc Autchaire, la veuve et les deux fils de Carloman, courut s'enfermer à Vérone, qui passait pour la plus forte de toutes les citadelles de Lombardie (773). »

Submission
des duchés de
Spolète, Riéti
et Bénévent
au pouvoir
du pape.

11. « Après la panique du mont Cenis, une foule de soldats quittèrent les drapeaux de Didier et revinrent dans leurs provinces. Déjà auparavant, les habitants de Spolète et de Riéti avaient fait assurer le pape de leur soumission et de leur désir de reconnaître la domination du bienheureux Pierre et de la sainte église romaine. Délivrés de la terreur que Didier leur inspirait, ils vinrent déposer leurs hommages aux pieds du pontife. Dans une cérémonie solennelle, à Saint-Pierre, tous depuis le plus petit jusqu'au plus grand prêtèrent serment de fidélité au prince des apôtres, à son vicaire le très-saint pontife Adrien et à tous ses successeurs légitimes, s'engageant pour eux-mêmes et pour les générations futures à perpétuité. L'acte de serment accompli, tous se firent couper les cheveux et la barbe à la manière des Romains. Le pape leur donna alors la faculté de se choisir entre eux un duc de leur nation, lequel devait les gouverner sous l'autorité du siège apostolique. Les suffrages se réunirent sur le très-noble Hildebrand dont le choix fut ratifié par le pontife, et qui prit dès lors le titre de duc de Spolète. Les guerriers de Fermo, Osimo, Ancône, imi-

tèrent cet exemple; ils jurèrent également fidélité au pape et à ses successeurs. »

12. « Cependant le roi très-chrétien Charlemagne avait mis le siège devant Pavie. La reine Hildegarde et ses très-nobles fils vinrent de France le rejoindre au camp. A la nouvelle qu'Adalgise s'était enfermé dans Vérone, le roi partit avec une troupe d'élite pour l'assiéger. Le prince lombard quitta précipitamment la ville; la veuve de Carloman, ses deux fils et le duc Autchaire vinrent se remettre à la discrétion du roi. Charlemagne les accueillit avec bonté, prit possession de Vérone, et retourna avec eux sous les murs de Pavie. Le siège durait depuis six mois et menaçait de se prolonger encore, parce que les Francs manquaient de machines pour battre les murailles. Or, on entra dans la semaine-sainte (774). Charlemagne résolut d'aller célébrer la fête de Pâques à Rome. Il se mit en route, accompagné d'un certain nombre d'évêques, abbés, juges (*judices*), ducs et *graphiones* (comtes). Une troupe de cavaliers l'escortait; il traversa ainsi la province de Toscane, précipitant tellement sa marche que le samedi-saint il était aux portes de la basilique vaticane. La surprise, la joie du très-bienheureux pape Adrien, à la nouvelle de la prochaine arrivée du héros franc, ne peuvent se décrire. Il envoya à sa rencontre toute l'armée romaine avec ses bannières à plus de trente milles, au lieu dit *Novæ* (Novi). A un mille de Rome, toutes les écoles dirigées par leurs maîtres, les enfants tenant à la main des palmes ou des rameaux d'olivier, et chantant des hymnes d'allégresse, abordèrent le roi et firent retentir l'air d'acclamations triomphales. Ce pieux et touchant cortège était suivi des croix processionnelles, de tout le clergé et des fidèles des diverses paroisses de Rome, ainsi qu'il se pratiquait aux réceptions officielles des patrices. A l'aspect des croix, Charlemagne descendit de cheval avec toute son escorte, et fit à pied le reste du chemin. Le pontife, entouré de son sénat sacerdotal, attendait le roi au haut du portique de Saint-Pierre. Charlemagne voulut monter à genoux les degrés de la basilique, en les baisant l'un après l'autre. Ce fut ainsi qu'il parvint près du très-bienheu-

Arrive
soudite de
Charlemagne
à Rome.

reux pape, et, se saluant, ils s'embrassèrent. Le très-chrétien roi Charles, tenant la main droite du pontife, entra dans le temple vénérable du bienheureux Pierre prince des apôtres, et cependant, le clergé, les religieux, la foule entière chantaient ces paroles prophétiques : *Benedictus qui venit in nomine Domini!* Avec leur roi les évêques, abbés, juges, ducs et comtes francs, vinrent se prosterner devant l'autel de la confession de Saint-Pierre, louant Dieu et proclamant à haute voix qu'ils devaient uniquement à l'intercession du prince des apôtres leur victoire sur les Lombards. Le très-saint pape et le très-excellent roi se jurèrent mutuellement alliance et fidélité sur le corps du prince des apôtres ; ils firent ensuite leur entrée solennelle à Rome et se rendirent à la basilique du Sauveur au Latran, où ils passèrent ensemble toute la journée du samedi-saint. Ils se séparèrent au commencement de la nuit, le pape pour présider la cérémonie solennelle du baptême usitée dans cette vigile sainte, le roi pour retourner dans les appartements de la basilique vaticane. »

Donation
de Charle-
magne au
saint-siège.

13. « Le lendemain, dimanche de Pâques, dès l'aube du jour, le très-saint pontife, accompagné des magistrats et de la milice romaine serendit près du roi, qui fut conduit processionnellement avec tous les Francs de son escorte à la basilique de Sainte-Marie-*ad-Præsepe*. Après la messe pontificale, le pape et le roi se rendirent au Latran, où ils mangèrent ensemble à la table apostolique. Le jour suivant, deuxième fête (lundi), le pape célébra pontificalement en présence du roi à la basilique de Saint-Pierre, et le surlendemain, troisième fête (mardi), à Saint-Paul-hors-les-Murs. Le mercredi, quatrième fête, le pontife, suivi des juges, du clergé et de la milice romaine, se rendit à la basilique vaticane pour y conférer avec le roi. Il l'entretint avec une paternelle affection et lui rappela la promesse de donation que jadis, à Carisiacum (Quierzy-sur-Oise), son père le roi Pépin de sainte mémoire avait signée conjointement avec lui-même le très-excellent Charles et son frère Carloman, ainsi que tous les leudes et juges francs, en faveur du bienheureux Pierre et de son vicaire de sainte mémoire Étienne III ¹, durant le

¹ Cf. pag. 273 de ce présent volume.

séjour de ce pontife en France. Cet acte énumérait les diverses cités et provinces d'Italie dont le roi Pépin faisait à perpétuité concession au siège apostolique. Charlemagne prit entre ses mains l'acte de Carisiacum, et en fit donner lecture à haute voix. Il en approuva, lui et les Francs qui l'accompagnaient, toutes et chacune des clauses. Puis, de sa libre et généreuse volonté, le roi très-chrétien fit dresser par son chapelain et notaire le religieux et prudent Etherius ¹, une nouvelle promesse de donation dans la forme de la première. Par cet acte, Charlemagne renouvelait au bienheureux Pierre et au pontife Adrien la concession des mêmes villes et territoires désignés dans le diplôme de Carisiacum, savoir la cité maritime de Luna (Lunegiano), avec l'île de Corse, les domaines de Sora, du mont Bardo, de Vercetum, de Parme, de Reggio, de Mantoue et du Monte-Silice; tout l'exarchat de Ravenne tel qu'il se composait anciennement, les provinces de Venise, l'Istrie, le duché de Spolète et celui de Bénévent. Le très-chrétien roi des Francs confirma cet acte en y apposant de sa main sa signature ², et en le faisant souscrire par tous les évêques, abbés, ducs et *graphiones* (comtes) de sa suite. La charte, signée de la sorte sur le maître-autel du bienheureux Pierre, fut ensuite déposée dans l'intérieur de la confession, sur le tombeau du prince des apôtres. Là, Charlemagne et tous les Francs s'engagèrent par serment, vis-à-vis du bienheureux Pierre et de son vicaire le pontife Adrien, à en observer toute la teneur. Une copie authentique du diplôme, également rédigée par Etherius, fut déposée par les

¹ Etherius nous paraît être le nom latinisé du chancelier ou référendaire Ithier, dont nous avons raconté l'ambassade à Rome sous le pontificat d'Étienne IV. Cf. pag. 431 de ce volume.

² *Propria sua manu ipse christianissimus Francorum rex eam corroborans.* (*Lib. Pontifical.*; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1182, lin. 27.) « C'est-à-dire, ajoute Fleury, qu'il y mit une croix ou un monogramme; car, quoique savant d'ailleurs, Charlemagne ne savait pas écrire. » C'est là une vieille calomnie, contre laquelle protestent non-seulement les ouvrages en vers et en prose composés par Charlemagne, mais ses signatures très-élégantes au bas de diplômes que nous avons encore. Si Fleury avait eu l'idée de consulter sur ce point la science paléographique de Mabillon, il se fût épargné ce malheureux commentaire.

ains du très-chrétien roi dans l'évangélaire qu'on fait baiser aux pèlerins sur la confession même, afin d'y rester à jamais comme une garantie solennelle et un monument à la gloire du grand roi et de la nation des Francs. De plus, Charlemagne en fit exécuter par le scriuaire (archiviste) de notre sainte église d'autres exemplaires qu'il emporta dans son royaume. »

Retour de Charlemagne à Pavie. Prise de cette ville. Fin de la monarchie lombarde.

14. « Le roi très-chrétien et son escorte retournèrent à Pavie, toujours assiégée par l'armée des Francs. Les assauts et les combats furent poussés de part et d'autre avec une égale ardeur. Enfin la colère de Dieu éclata sur les Lombards renfermés dans l'intérieur de la ville ; un grand nombre succombèrent soit aux fatigues, soit aux privations : la peste se déclara ensuite, menaçant de tout emporter. Pavie dut se rendre à discrétion, avec son roi Didier et tous les habitants. Charlemagne mit fin à la monarchie lombarde, dont il réunit tous les états à sa couronne. Didier, sa femme et ses enfants furent emmenés en France (774). »

Travaux du pape Adrien à Rome. Institutions charitables.

15. Après ces intéressants récits, le *Liber Pontificalis* énumère dans le plus grand détail les travaux de restauration exécutés par le pontife Adrien dans les diverses églises de Rome. Cette description n'occupe pas moins de neuf pages in-4°, que nous ne traduirons point ici. La donation de Charlemagne, comme jadis celle de Constantin le Grand, n'enrichissait le vicaire de Jésus-Christ que pour enrichir en sa personne les pauvres, et les églises qui sont les palais des pauvres. On estime à mille trois cent quatre-vingt livres pesant d'or et mille sept cent soixante-treize d'argent ¹, soit une somme qui ne représenterait guère moins en notre monnaie actuelle de quatre millions ², la valeur des métaux précieux que, d'après le *Liber Pontificalis*, Adrien consacra en nature aux vases sacrés et à l'ornementation des basiliques. Dans cette évaluation ne sont point comprises les dépenses de main d'œuvre, de constructions nouvelles, de réparations aux édifices anciens, ni la fondation d'églises comme celle de Saint-Apollinaire aujourd'hui

¹ Il s'agit ici de la livre romaine de douze onces.

² Nous prenons pour base de ce calcul le prix moyen du kilogramme d'or à 3,440, et celui d'argent à 222 francs.

possédée par le Séminaire romain, ou de restaurations de monastères comme ceux de Sainte-Barbe, de Saint-André jadis fondé par le pape Honorius, de Saint-Adrien et de Saint-Laurent depuis longtemps déserts. Chacune de ces institutions représentait un centre de charité d'où les secours se répandaient sur toutes les misères, et nourrissaient dans chaque quartier de la ville l'universalité des pauvres. « Le très-bienheureux pape, dit le *Liber Pontificalis*, par une constitution apostolique, ordonna sous peine d'anathème que tous les produits de la riche *domus-culta* de Caprée, située à quinze milles de Rome près de Vigevano, avec ses prés, bois, vignes, terres arables, fermes, moulins, fussent entièrement et à perpétuité consacrés à la subsistance de nos frères les pauvres du Christ. Le froment, l'orge, l'huile, le vin, le bois, les légumes et fruits de tout genre, en devaient être fidèlement remis pour cet usage dans les greniers et celliers de notre sainte église. Les troupeaux de porcs qui s'y nourrissaient de la glandée, les bœufs et le reste du bétail avaient la même destination. La viande fraîche servait à la consommation quotidienne des pauvres, celle de porc était salée et réservée pour les distributions d'hiver. Sa trois-fois auguste béatitude décréta que chaque jour cent de nos frères pauvres au moins, et plus s'il s'en présentait davantage, prendraient place autour des tables dressées sous le portique du grand escalier du palais patriarcal de Latran, et recevraient chacun, des mains du très-fidèle *paracellarius* (cellérier), deux livres de pain, une coupe de vin contenant deux verres, *cuppam capiensem duos calices*, une portion de viande et de légumes cuits dans d'immenses chaudières, *caldaria*, disposées à cet effet. Tout le collège sacerdotal applaudit à cette mesure du très-bienheureux pontife et jura de l'observer à perpétuité. Trois autres *domus-cultæ*, celle de Galeria à dix milles de Rome près Sainte-Rufine, celles d'Asprula et de Calvisianum, reçurent la même destination ¹. » Tous les aqueducs de la ville furent reconstruits ou réparés : celui qui fournit encore aujourd'hui aux Romains l'*acqua vergine* jeta,

¹ *Lib. Pontifical.*, tom. cit., col. 1184.

lors de son inauguration, un flot si abondant « qu'on put croire, dit le *Liber Pontificalis*, que toute la ville en serait inondée. » Le pape-roi ne perdait pas de vue les intérêts des provinces voisines, si longtemps et si cruellement dévastées par les Lombards. « Il convoqua, dit le *Liber Pontificalis*, tous les habitants de la Toscane, de la Campanie [et des frontières romaines, pour concerter avec eux le rétablissement des remparts et des édifices publics ruinés durant les guerres précédentes. Il fournit du trésor apostolique toutes les sommes dont il pouvait disposer, et fit appel pour le reste à la générosité de chaque citoyen. Lui-même donnant l'exemple restaura de ses deniers les remparts de Rome, réédifia les tours écroulées et releva toutes les ruines ¹. »

vii^e concile
œcuménique
ii^e de Nicée.

16. « Après la mort de l'empereur Copronyme (775), bientôt suivie de celle de Léon IV son fils et successeur (780), le très-bienheureux pape Adrien fit partir pour Constantinople le prêtre romain Pierre et le vénérable abbé du monastère de Saint-Sabas dit Cella-Nova, avec des lettres apostoliques adressées à Constantin VI et à sa mère l'impératrice Irène. Le pontife établissait par les témoignages de l'Écriture et par ceux de la tradition la légitimité du culte des images, tel que l'a toujours pratiqué la sainte, catholique et apostolique église de Rome. Le jeune empereur et sa mère n'hésitèrent point à embrasser la doctrine orthodoxe. Un concile œcuménique, composé de trois cent cinquante évêques, se réunit à Nicée et condamna l'erreur iconoclaste. Par une sentence solennelle, ¹ il déclara, conformément aux instructions du pape, que tous les fidèles catholiques sont tenus à vénérer les images des saints. Les actes de ce synode furent envoyés, avec une lettre impériale, au très-bienheureux pontife qui les fit immédiatement traduire du grec en latin et les déposa dans les archives du siège apostolique, comme un monument de foi orthodoxe (787). »

Inondation
à Rome. Dé-
vouement
du pape.
Mort de
S. Adrien I.

17. « La vingtième année du pontificat d'Adrien, au mois de décembre de l'indiction xv^e (792), le Tibre déborda, et une immense inondation couvrit toute la campagne romaine. La porte Flaminia,

¹ *Ibid.*, col. 1198.

renversée par les eaux furieuses, livra passage à un torrent qui s'étendit jusqu'à l'arc dit *tres Faccicelæ*, dépassant en certains endroits la hauteur des remparts. Le portique *Palatina*, au delà de la basilique de Saint-Marc, fut renversé, ainsi que le pont Antonin. Les rues étaient inondées; dans la *via Lata*, l'eau atteignit deux fois la hauteur d'un homme. Au dehors, les maisons furent emportées, toute la terre végétale disparut, les arbres séculaires étaient déracinés. Quand revint le printemps, il fut absolument impossible d'ensemencer les terres, et l'on put craindre une famine irrémédiable. Le très-bienheureux pape Adrien pourvut à tout; avec la grâce de Dieu, il conjura tous les désastres. Aussitôt que le fléau de l'inondation s'était déchaîné sur la ville de Rome, prosterné la face contre terre, il avait imploré la miséricorde du Seigneur; puis montant lui-même sur des barques réunies en grand nombre par son ordre, il parcourut les rues inondées, portant aux malheureux réfugiés dans les étages supérieurs des vivres, des vêtements, des provisions de toute sorte. Quand l'inondation eut disparu, il voulut visiter encore les quartiers qu'elle avait ravagés pour y distribuer de nouveaux secours. Enfin, il prit des mesures pour que les arrivages de blé venus de l'extérieur pussent suppléer au manque de récolte. C'est ainsi que le très-bienheureux pape se montra jusqu'à la fin le père des pauvres. Il termina sa vie mortelle au milieu de ces œuvres saintes et fut appelé à l'éternel repos. En deux ordinations au mois de mars, il avait consacré vingt prêtres, sept diacres et cent quatre-vingt-cinq évêques destinés à diverses églises. Il fut inhumé dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre, le VII des calendes de janvier de l'indiction IV^e (26 décembre 795). Tout son pontificat s'était écoulé sous le règne de Charlemagne ¹. »

§ II. Le roi chrétien Charlemagne.

18. Ces dernières paroles du *Liber Pontificalis* sont remarquables. Le pôle du monde politique était changé; l'Italie ne gravitait plus dans l'orbite de l'empire d'Orient. Déjà les notices d'Étienne IV et celles de l'antipape Constantin avaient omis la

Premier
capitulair
de Charle-
magne.

¹ *Lib. Pontifical.*; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 4163-4198.

mention accoutumée des césars de Byzance, laquelle figure pour la dernière fois à l'élection de saint Paul I et disparaît ensuite sans retour. Au moment où mourut Adrien, Charlemagne avait depuis vingt ans ajouté la couronne de Lombardie à celle de France; la papauté allait faire revivre pour lui l'empire romain d'Occident : le nom du grand roi, qui prenait solennellement en tête de ses capitulaires¹ le titre de *defensor Ecclesiarum*, devait désormais figurer

¹ Nous croyons devoir reproduire ici, d'après M. Guizot (*Histoire de la civilisation en France*, t. I, p. 130), le tableau des Capitulaires de Charlemagne :

	DATE	LIEU.	ARTICLES.	LÉGISLATION CIVILE.	LÉGISLATION RELIGIEUSE.		DATE	LIEU.	ARTICLES.	LÉGISLATION CIVILE.	LÉGISLATION RELIGIEUSE.
1	769		18	1	17			<i>Report.</i>	602*	267	265
2	779	Duren	23	15	8	31	805	Thionville . . .	25	23	2
3	788	Ratisbonne. . .	8	7	1	32	805	Thionville . . .	16	14	2
4	789	Aix-la-Chapelle.	80	19	61	33	805	Thionville . . .	1		1
5	789		16		16	34	806		20**		
6	789		23	14	9	35	806		8	7	1
7	789		34	20	14	36	806		6	6	
8	793		17	15	2	37	806		8	7	1
9	794	Francfort. . . .	54	18	36	38	806	Nimègue	19	18	1
10	797	Aix-la-Chapelle.	11	11		39	806		23		23
11	799		5		5	40	807		7	7	
12	800		70			41	808		30	28	2
13	800		5	5		42	809	Aix-la-Chapelle.	37	36	1
14	801		8	8		43	809	Aix-la-Chapelle.	16	15	1
15	801		1		1	44	810	Aix-la-Chapelle.	18	14	4
16	801		22		22	45	810		16	13	3
17	802		41	27	14	46	810		5	5	
18	802		23	18	5	47	811		12	7	5
19	803	Aix-la-Chapelle.	7		7	48	811		13		13
20	803	Aix-la-Chapelle.	1*		1	49	811		9	9	
21	803	Aix-la-Chapelle.	1		1	50	812		9	9	
22	803		11	11		51	812	Boulogne. . . .	11	11	
23	803		29	27	2	52	812		13	13	
24	803		12	12		53	813		28	9	19
25	803		22	20	2	54	813	Aix-la-Chapelle.	20	19	1
26	803		8	8		55	813	Aix-la-Chapelle.	46	46	
27	803		13	11	2	56			59	26	33
28	803	Worms.	3		3	57			14		14
29	804	Seltz.	8.		8	58			13		13
	804	Seltz.	12		12	59			13	12	1
30	805	Thionville . . .	16		16	60			9		9
		<i>A reporter.</i>	602	267	265						
								TOTAUX..	1126	621	415

* Législation domestique et rurale. C'est le capitulaire de *Villis*

** Législation politique. Partage des états.

seul dans la chronologie adoptée par la chancellerie romaine. Dès l'an 769, avant la mort de son frère Carloman, au retour de l'expédition victorieuse contre Hunald, il promulgua le premier de ses capitulaires fameux, dont le nombre devait s'élever jusqu'à soixante et embrasser toutes les questions de législation religieuse, politique, civile et militaire. On sait que le nom de capitulaires (*capitula*), commun alors à la langue de l'Église qui en a fait le dérivé « chapitres, » et à celle de l'État qui l'employait pour désigner ses règlements, édits et ordonnances, venait de la division en chapitres des diverses matières renfermées dans une loi. Voici comment s'exprimait en 769 le futur empereur : « Charles, par la grâce de Dieu, roi et recteur du royaume des Francs, défenseur dévoué de la sainte Église, soutien en tout, *adjutor in omnibus*, du siège apostolique. — A la prière de nos fidèles et surtout par le conseil des évêques et prêtres de nos états, nous défendons absolument à toutes les personnes consacrées à Dieu de porter l'armure de guerre, de suivre nos armées ou de combattre l'ennemi. Seuls les évêques, prêtres et chapelains chargés d'offrir le saint sacrifice, de porter les reliques sacrées et de confesser nos soldats, suivront les expéditions militaires. La main d'un prêtre ne doit jamais verser le sang, pas plus celui d'un païen que celui d'un chrétien. La chasse dans les forêts avec meutes, éperviers ou faucons, est également interdite à tous les serviteurs de Dieu. Le ministère ecclésiastique doit être à l'abri du soupçon ; tout prêtre étranger, qui ne serait muni d'aucune lettre de recommandation délivrée par son évêque ou par le synode de sa province, sera exclu des fonctions ecclésiastiques. Ceux qui, au mépris des canons, auraient été promus au sacerdoce après avoir été mariés deux fois, ou après avoir versé le sang soit des chrétiens soit des païens seront déposés, car ils sont pires que des séculiers. Dans chaque diocèse, l'évêque avec le concours du *graphio* (comte), défenseur né de l'Église, proscriera tous les restes de superstitions païennes. L'idolâtrie attirerait la colère de Dieu sur notre peuple et sur notre règne. Dans chaque paroisse, lors de sa visite annuelle, l'évêque s'assurera que cette prescription est fidèlement observée. Il examinera aussi

chaque année la conduite et la science de ses prêtres. Lui seul conférera les titres à charge d'âmes dans les diverses paroisses. Évêques et prêtres veilleront, dans l'étendue de leur juridiction, à prévenir ou à réprimer tous les scandales, incestes, concubinages et adultères. Ils se concerteront pour que nul malade ou pénitent ne meure sans avoir reçu l'onction de l'huile sainte, le sacrement de pénitence et le viatique. Nul ne devra manquer au *mall* ou *plaid* de la nation, lequel se tiendra deux fois chaque année au printemps et à l'automne. Les autres convocations extraordinaires qui seraient faites par le roi sont également obligatoires. Toutes les fois que le roi demandera des prières publiques soit pour lui, soit pour le royaume, nul ne devra manquer de les accomplir. Aucun juge laïque ne doit sans le consentement de l'évêque entamer de procédures contre un prêtre, diacre ou clerc; c'est à l'évêque qu'il appartient d'incarcérer et de juger les clercs délinquants. Aucun évêque ni laïque n'entreprendra sur la juridiction d'un autre évêque ni d'une autre église, ni d'un simple particulier, ni de l'État. Quiconque se rendrait coupable d'un pareil attentat sera excommunié et demeurera sous le lien de l'anathème jusqu'à ce qu'il ait fait pénitence et réparation ¹. »

19. Ce ton est réellement celui d'un maître. Quand un roi proclame de tels principes et le fait avec une telle majesté, l'ordre social ne tarde point à reparaître là où il était perdu, à se consolider là où il était encore chancelant. Le prince qui parlait ainsi offrait d'ailleurs une réunion de qualités morales et d'avantages physiques qui se rencontrent bien rarement dans un souverain. « Il était grand et robuste, dit Éginhard, sa taille était prééminente, sans rien de disgracieux cependant, parce qu'elle était proportionnée au reste du corps; il est certain qu'elle n'avait pas plus de sept fois la longueur de ses pieds ². Il avait le front vaste et ar-

Portrait
de Charle-
magne par
Éginhard et
les auteurs
contempo-
rains.

¹ Caroli Magn., *Capitular.*, ann. 769; *Patr. lat.*, tom. XCVII, col. 121-126. On ne sait au juste en quel lieu fut rédigé ce capitulaire. Mais ce dut être soit à Duren où Charlemagne célébra en 769 la fête de Noël, soit à Liège où il passa les fêtes de Pâques. (Cf. Eginhard, *Annal.*; *Patr. lat.*, tom. CIV, col. 389.)

² On sait que la mesure longtemps nationale dite « pied-de-roi » fut établie

rondi, les yeux grands et vifs, le nez un peu plus long que la moyenne, la physionomie riante et agréable ; aussi régnait-il dans toute sa personne, soit qu'il fût debout, soit qu'il fût assis, un air de grandeur et d'incomparable dignité. Dans sa vieillesse, ses cheveux blancs ajoutèrent encore un nouveau prestige à sa royale figure, mais l'embonpoint se prononça et la tête parut un peu enfoncée dans les épaules. Il était si bien proportionné que ces défauts venus avec l'âge s'apercevaient à peine. Sa démarche était ferme et tout son extérieur présentait quelque chose de mâle, sa voix était sonore mais peut-être un peu grêle pour une si haute taille. Sa santé se maintint sans altération aucune, sauf durant les quatre dernières années de sa vie (811-814), où il fut sujet à des douleurs intermittentes et à la goutte qui le fit boiter légèrement d'un pied. Il se soigna quelque peu, mais à sa guise, sans nul égard pour les prescriptions des médecins qui voulaient lui interdire les viandes rôties auxquelles il était accoutumé, et les remplacer par des viandes bouillies. L'équitation et la chasse étaient ses exercices quotidiens ; il y excellait, au milieu d'un peuple qui les pratique toutes deux en perfection. Il aimait les bains d'eaux thermales, et la natation où nul ne pouvait le surpasser. Ce goût fit la fortune d'Aix-la-Chapelle ; il y bâtit un splendide palais qu'il habita presque constamment dans les dernières années de sa vie ¹. » Le vêtement ordinaire de Charlemagne était celui des anciens francs. De ses épaules à ses pieds descendait un *pallium* qui, découpé sur les côtés, laissait à nu les jambes ornées de chaussettes de lin que retenaient des bandelettes enlacées en croix. Le manteau couvrait une tunique bordée de franges de soie, des hauts-de-chausses de lin, et une chemise de même étoffe. A la ceinture brillait un baudrier d'or ou d'argent, auquel était suspendue dans un fourreau d'or l'épée célèbre que les chansons de geste appellent « Joyeuse. » Des brodequins dorés complétaient ce costume, auquel Charle-

sur la longueur exacte du pied de Charlemagne. Ce héros semble avoir tenu ce long pied de la reine sa mère, désignée par toutes les chansons de geste sous le nom de « Berthe aux grands pieds. »

¹ Eginhard, *B. Carol. Magn. vita*, cap. XXII ; *Patr. lat.*, tom. XCVII, col. 47.

magne ajoutait pendant l'hiver un justaucorps en peau de martre ou de loutre, dépouilles ravies aux hôtes sauvages des forêts de la vieille France. C'était, quant à la forme, sinon quant à la matière, l'habit des gens du peuple ¹. « Il n'aimait pas, reprend Éginhard, les costumes des autres nations, quelque somptueux qu'ils pussent être, et ne voulut jamais en porter aucun, si ce n'est une première fois à Rome, à la demande du pape Adrien, et une seconde fois lors du couronnement impérial par Léon III, quand il se laissa revêtir de la longue tunique, de la chlamyde et de la chaussure romaine. » Simple dans sa nourriture, sobre surtout, car il avait en horreur l'ivrognerie vice national des Germains, comme la glotonnerie était le vice national des Gaulois ², il déployait cependant un cérémonial imposant dans l'ordonnance de ses repas. « Les rois le servaient à table, » dit le moine de Saint-Gall, ils versaient le vin dans sa coupe ciselée, lui présentaient la broche où fumaient le daim et le sanglier. La bénédiction était prononcée par Fulrad et plus tard par Angelramn de Metz et par Hildebold de Cologne, qui remplirent successivement la charge de chapelain du palais. Un clerc lisait soit les histoires des anciens rois, soit les ouvrages des pères ³. Entre ceux-ci, Charlemagne préférait saint Augustin et saint Jérôme, dont l'éloquence et le génie ravissaient son âme. La *Cité de Dieu* du grand évêque d'Hippone était son livre de prédilection. « Ah ! disait-il un jour, si j'avais seulement autour de moi douze clercs instruits dans toutes les sciences comme le furent Jérôme et Augustin ! » Alcuin qui entendit cette exclamation ne put se défendre de lui répondre : « Le créateur du ciel et de la terre n'a pas fait d'autres hommes semblables à ceux-là ; et vous voudriez en avoir une douzaine ⁴ ! » Les

¹ Eginhard, cap. XXIII. Cf. M. Hauréau, *Charlemagne et sa cour*, pag. 8.

² On connaît le proverbe déjà en usage au temps de Sulpice Sévère : *Edacitas in Græcis gula est, in Gallis natura* ; « La voracité est gourmandise chez les Grecs, nature chez les Gaulois. » (Sulpit. Sever., *Dialog.*, I, cap. VIII ; *Patr. lat.*, tom. XX, col. 189.)

³ Eginhard, cap. XXIV.

⁴ Monach. San-Gal., *De gest. B. Carol. Magn.*, lib. I, cap. IX ; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1376.

princes et princesses de sa famille étaient seuls, avec les évêques, admis à la table de Charlemagne. Les rois qui l'avaient servi mangeaient ensuite, servis eux-mêmes par les leudes; ceux-ci avec les comtes et les préfets des marches étaient servis ensuite par les officiers militaires et civils du palais, lesquels à leur tour prenaient place à des tables servies par la domesticité subalterne. Durant le carême où l'on ne faisait qu'un seul repas, Charlemagne avançait l'heure du sien pour ne pas prolonger outre mesure le jeûne de tous les autres. Un évêque, ignorant cet usage, parut scandalisé de voir le roi se mettre à table avant l'heure de vêpres un jour de carême, et il en fit l'observation. Charlemagne trouva l'admonition fort déplacée, mais n'en fit rien paraître; il se contenta de répondre : « Vous faites votre devoir en nous avertissant, bon et sage évêque. Je vous ordonne à vous-même de ne manger qu'après tous les officiers de ma cour. » Or, ce n'était guère avant le milieu de la nuit que se terminaient les divers repas étagés à tour de rôle, en sorte qu'après avoir fait subir à l'évêque quelques jours de cette pénitence : « Vous comprenez maintenant, lui dit-il, que ce n'est pas l'intempérance mais une prévoyance charitable qui me fait avancer en carême l'heure de mon repas ¹. » — Un autre évêque, admis à la table du héros, fut invité par lui à bénir les pains et à les distribuer suivant l'usage. L'évêque le fit, et se servit le premier. « Gardez tout, » dit sévèrement Charlemagne; et il fit apporter une autre corbeille sur laquelle le chapelain du palais prononça à l'ordinaire la formule de bénédiction ².

20. « Le roi des rois, le Dieu qui dispose et ordonne à son gré la succession des époques et des empires, dit le moine de Saint-Gall, après avoir abattu l'idole de fer de l'empire romain, se préparait à le relever en une statue d'or dans la personne de Charlemagne, roi des Francs. Il donna à ce prince une sagesse incomparable, un amour de la science qui fut la passion de toute sa vie ³. » Le vrai Charlemagne, en effet, celui de l'histoire sérieuse, ne ressemble guère au portrait de fantaisie qui nous le représente

Charlemagne
littérateur,
poète et sa-
vant.

¹ Monach. San-Gal., *De gest. B. Carol. Magn.*, lib. I, cap. XII.

² Idem, *ibid.*, lib. I, cap. XIII. — ³ Idem, *ibid.*, cap. I.

ne sachant pas écrire et incapable de signer son nom. « Il surpassa, dit Hincmar, tous les rois ses prédécesseurs dans la connaissance des saintes Écritures, dans la science des lois ecclésiastiques et civiles. Il portait sans cesse sur lui durant le jour et plaçait la nuit à son chevet des tablettes et des plumes pour noter, à mesure qu'elles se présentaient à son esprit, les pensées qu'il croyait utiles à l'Église, à la police de l'État, au gouvernement de l'empire ¹. » Éginhard confirme le fait, mais il ajoute que, non content de cette écriture cursive à son usage et au nôtre, Charlemagne aurait voulu acquérir l'art de tracer sur parchemin ces miniatures enluminées qui ornaient les beaux manuscrits à son époque, et font encore l'admiration de la nôtre. « Il s'y essayait, dit Éginhard, dans ses moments de loisir et la nuit même, mais il y réussit médiocrement parce qu'il avait commencé trop tard ². » Ce texte mal interprété nous a valu l'absurde légende d'un Charlemagne ne sachant pas signer son nom ³. Il fallait vraiment toute la ténacité du parti pris pour qu'une pareille fable trouvât tant de crédit, quand le moine Dungal et les actes de saint Adalard attestent que dans son enfance Charlemagne avait étudié les écrits de Martianus-Capella, de Cassiodore; qu'il avait suivi les cours de grammaire, de dialectique, d'astronomie, de médecine, à l'école du palais dont il était l'un des élèves les plus distingués pour les

¹ *Carolus magnus imperator qui regnum Francorum nobiliter ampliavit et per annos quadraginta sex feliciter rexit, et sapientia tam in sanctis Scripturis quam et in legibus ecclesiasticis et humanis reges Francorum præcessit, ad capitulum lecti sui tabulas cum graphio habebat et quæ sive in die sive in nocte de utilitate sanctæ Ecclesiæ, et de profectu ac soliditate regni meditabatur in eisdem tabulis adnotabat, et cum consiliariis quos secum habebat inde tractabat.* (Hincmar, *Capitul. synodal. apud Sanctam-Macram (hodie Fismes) promulgata*, titul. VIII; *Patr. lat.*, tom. CXXV, col. 1085.)

² Eginhard., *Carol. Magn. vita*, cap. xxv.

³ « Charlemagne écrivait bien ou mal, dit M. Hauréau. Ceux qui ne parcourent l'histoire que pour y rechercher des bizarreries renoncèrent avec peine, nous le savons, à l'idée qu'ils s'étaient faite de ce grand prince travaillant à rétablir les études dans toute l'étendue de son empire, devenant soit en latin, soit en grec, un des meilleurs élèves de l'école du palais, et toutefois ne sachant pas écrire. Aucun texte ne dit cela. » (*Charlemagne et sa cour*, pag. 25.

progrès et l'intelligence ; quand enfin Charlemagne lui-même, dans un de ses diplômes, s'exprimait ainsi : « Je ne puis mieux encourager la renaissance des sciences et des lettres dans mes états qu'en citant mon propre exemple, et le zèle que j'ai mis à étudier les arts libéraux ¹. » Doué d'une éloquence abondante et facile, dit Éginhard, Charles exprimait avec la plus grande clarté tout ce qu'il voulait dire. Non content de l'idiôme de ses aïeux, qu'il possédait en perfection et pour lequel il commença même une grammaire, *inchoavit et grammaticam patrii sermonis*, il parlait le latin comme sa propre langue ; quant au grec, il le comprenait très-bien mais le prononçait mal. Il fit recueillir les anciens poèmes nationaux, *barbara et antiquissima carmina*, dans lesquels étaient célébrées les grandes actions, les prodigieuses aventures des vieux héros germains. L'unique fragment du texte primitif des *Nibelungen* et de l'*Edda* que nous possédions encore provient d'une feuille détachée de la collection carlovingienne, dont l'ensemble ne nous a malheureusement point été conservé². Charlemagne étendit ses connaissances linguistiques à l'étude de l'hébreu et du syriaque ; il travailla même à la révision du texte entier de la Bible. En tête de l'exemplaire corrigé de sa main, il écrivit les quatre hexamètres suivants :

*Codicis hujus ovans volui confringere penna
Spinas, quas animo scriptor congessit inertī.
Quique legis, precibus pro me pulsare Tonantem
Digneris, valeam si ³ Christi vivere; regno ⁴.*

Nous ne citons pas ce quatrain comme un modèle de poésie ; mais il s'en est fait par milliers de plus mauvais. Ceux-ci nous plaisent sous la plume de Charlemagne, sabrant les fagots « d'épines »

¹ *Quia curæ nobis est ut nostrarum ecclesiarum ad meliora semper proficiat status, obliteratam pœne majorum nostrorum desidio satagimus officinam, et ad pernoscenda artium liberalium studia nostro etiam invitamus exemplo.*

² Ampère, *Histoire littéraire de la France avant le XII^e siècle*, tom. I, pag. 147.

³ Si pro ut.

⁴ Carol. Magn., *Carmina* ; *Patr. lat.* tom. XCVIII, col. 1353.

d'un manuscrit incorrect, de la même main qui savait prendre l'épée pour faire triompher le règne du Christ.

Préface de
l'homiliaire
de Paul
Diacre.

21. Ainsi ce roi qui, selon Fleury, ne savait pas écrire, corrigait des manuscrits la plume à la main. Voici la préface qu'il plaçait à la première page de l'homiliaire publié par Paul Winfrid, plus connu sous le nom de Paul Diacre, cet historien dont le nom s'est rencontré si souvent jusqu'ici dans notre ouvrage, le Salluste lombard, que Charlemagne fit sortir du Mont-Cassin pour fonder des écoles en France, et auquel il permit ensuite de retourner dans sa solitude. « Charles par la grâce de Dieu, roi des Francs et des Langobards, patrice des Romains, à tous les religieux lecteurs soumis à notre domination. — La clémence divine nous protège si manifestement soit dans les périls des combats, soit dans les prospérités de la paix, qu'il nous serait impossible de lui en témoigner notre reconnaissance, si le Dieu de toute miséricorde, qui connaît la faiblesse humaine, ne daignait se contenter des moindres efforts et agréer l'intention à l'égal de l'œuvre. Nous avons surtout à cœur d'assurer de plus en plus le progrès de la science ecclésiastique, de réparer sur ce point l'incurie de nos prédécesseurs, et nous ne saurions mieux prouver notre amour pour les arts libéraux qu'en donnant nous-même l'exemple et en les étudiant sans cesse. La négligence des copistes avait introduit une foule d'incorrections dans les livres de l'ancien et du nouveau Testament; nous avons, avec l'aide de Dieu, rétabli dans son intégrité, phrase par phrase, *examussim*, le texte véritable. Notre père, le roi Pépin de vénérable mémoire, a établi dans toutes les églises des Gaules le chant romain, nous nous sommes préoccupé à notre tour d'y joindre un ordre complet pour les leçons de l'office nocturne. Jusqu'ici le recueil dont on se servait fourmillait de fautes : les textes ne portaient pas de nom d'auteur, ou celui qu'ils indiquaient n'était pas le véritable. Nous ne pouvions souffrir que de nos jours la majesté des offices divins fût plus longtemps compromise par des solécismes ou des termes barbares. Nous avons donc fait rédiger le lectionnaire dans un meilleur ordre, et avec une correction irréprochable. Ce travail fut

confié par nous à la science et à l'érudition de Paul Diacre, notre familier et cher client. Il a recueilli dans les œuvres des pères catholiques, comme dans une vaste prairie, les plus belles fleurs spirituelles pour les réunir en une guirlande embaumée. Dévotement empressé à remplir le vœu de notre celsitude, il a relu les traités et les homélies des docteurs ; il a pris dans chacun les morceaux les plus achevés, et en a composé un recueil qui suit l'ordre liturgique de toute l'année, le propre du temps, les fêtes de Notre-Seigneur et celles des saints. Nous les avons lus attentivement, et après nous être assuré nous-même de leur correction, nous offrons ces deux volumes revêtus de notre approbation à toutes les églises du Christ ¹. » C'est ainsi que Charlemagne écrivait la préface de l'homiliaire de Paul Diacre, l'un des recueils les plus complets et les mieux ordonnés de ce genre. De son côté, le savant bénédictin du VIII^e siècle, en offrant cet ouvrage au grand roi, le faisait précéder de cet hommage poétique : « Puisses-tu de longues années jouir heureusement de ces présents du Christ, grand roi Charles, lumière et splendeur des Francs, prince en qui revit l'éclat de la toge, arbitre du monde, gloire de la nation des Dardanides ². »

22. Charlemagne était théologien. Ceci fera peut-être sourire les libres penseurs et les hommes d'état de nos jours, trop oublieux d'un conseil que leur donnait, au commencement de ce siècle, un personnage fameux : « Étudiez la théologie ; sans elle point de vrais diplomates, point de politiques supérieurs ³. » Charlemagne dans ses études théologiques ne cherchait pas ce côté secondaire, il

Charlemagne
théologien.
L'évêque
Théodulphe.

¹ Paul. Diac., *Prolog. in Homiliarium*; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 1160.

²

<i>Utere felix</i>	<i>Carole princeps,</i>
<i>Munere Christi</i>	<i>Atque togate</i>
<i>Pluribus annis,</i>	<i>Arbiter orbis,</i>
<i>Luxque decusqu.</i>	<i>Dardanidæque</i>
<i>Magne tuorum,</i>	<i>Gloria gentis.</i>

(*Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 1160).

Les deux derniers vers sont l'écho de la tradition antique qui faisait remonter l'origine des Francs à une colonie de Troyens échappés à la ruine d'Iliion.

³ Ce mot est du trop célèbre prince de Talleyrand.

aimait la théologie, la science de Dieu, parce qu'il aimait Dieu sincèrement et voulait établir sur la terre le règne de Dieu. Sa fidélité à suivre ce programme est tout le secret de son incomparable grandeur. Nous avons déjà parlé des *Libri Carolini*, qui furent sinon écrits tout entiers par lui, du moins composés par son ordre, collationnés avec son concours, sous sa dictée, au point qu'il voulut en être nommé l'auteur et les publia sous sa responsabilité. Ils constituent une réfutation aussi solide que complète de l'erreur iconoclaste. Mais, ce qui vaut mieux encore, le théologien couronné soumettait humblement son œuvre au jugement du saint-siège. Le pape Adrien lui répondait en ces termes : « Votre familier fidèle, le prêtre Angilbert, ministre de votre chapelle royale, cet ami de votre excellence, élevé à vos côtés dans l'école du palais et maintenant admis à tous vos conseils, a été reçu par nous avec grande joie. En l'entretenant, il nous semblait vous parler à vous-même. Il nous a remis le capitulaire sur le culte des saintes images, que vous soumettez à l'approbation du siège apostolique. Si différent de vos autres édits par son importance et son objet, ce capitulaire accuse votre travail personnel et votre profonde science du dogme catholique. Il résume en effet toute la doctrine des pères, la tradition orthodoxe et la foi immaculée de l'église romaine ¹. » En élucidant la grande controverse qui divisait alors l'Orient et l'Occident, Charlemagne se préoccupait évidemment du retour de l'église grecque à l'unité catholique. C'est dans la même pensée qu'il faisait rechercher dans les ouvrages des pères tous les textes établissant que le Saint-Esprit procède également du Père et du Fils. On sait que, dès cette époque, ce dogme était une pierre d'achoppement pour l'église grecque. Il chargea de ce travail le célèbre Théodulfe, autre bénédictin d'Italie attiré par ses bienfaits dans les Gaules, auquel il confia d'abord la direction de l'école monastique de Saint-Benoît-sur-Loire, et qu'il éleva ensuite au siège épiscopal d'Orléans. Après avoir composé son recueil avec autant d'érudi-

¹ *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 997.

tion que de rigueur théologique, Théodulfe redevenait poète pour l'adresser à Charlemagne avec ces charmants distiques : « Va, mon petit livre, vole aux pieds du grand roi Charles et dis-lui : Pieux empereur, salut. — Prosterné devant son trône, baise les pieds du héros, puis lève-toi jusqu'à la hauteur de ses genoux. S'il daigne fixer sur toi l'éclair de ses yeux, s'il te prend dans sa main clémente, et qu'il te dise : D'où viens-tu, que veux-tu, où vas-tu, qui es-tu ? — réponds humblement : Je viens, guidé par Théodulfe, de parcourir les vastes prairies de l'enseignement patristique, et j'y ai cueilli une gerbe de fleurs. Mon but est d'établir la vérité du dogme de la procession du Saint-Esprit; je puis la prouver contre tous les opposants. — Toi, si petit ! te dira-t-il. — Oui, je le puis, grand roi, diras-tu, je le puis avec l'aide de Dieu. Mes armes sont invincibles précisément parce qu'elles ne sont pas les miennes, mais celles des docteurs inspirés par l'Esprit de Dieu lui-même. Elles le seront dans votre main, roi pieux, que l'Esprit-Saint dirige pour la défense de sa cause, vous l'honneur du monde, la lumière du royaume, le tuteur de la justice, le rempart et le bouclier de la foi, le père des lettres, le restaurateur des nobles études que vous aimez et faites aimer, dont la résurrection est votre œuvre, au torrent desquelles vous buvez vous-même à pleine coupe ¹. »

23. « L'œuvre véritable de Charlemagne ne se compose pas seulement, dit M. Ampère, des livres qu'il a écrits ou ordonné d'écrire; elle se compose surtout des institutions qu'il a fondées, des écoles qu'il a ouvertes, de tout ce qu'il a fait pour la civilisation et les lumières dans un temps de barbarie et de ténèbres ². » Si Charlemagne ne fut pas, comme le croyait naïvement Duboulay, le fondateur de l'université de Paris ³, il est du moins le véritable

Ecoles
fondées par
Char-
lemagne.

¹ Théodulf., *De Spiritu Sancto, Præfat. ad Carol. Magn.*; *Patr. lat.*, tom. CV, col. 241.

² *Hist. littéraire de la France avant le XII^e siècle*, tom. III, pag. 53.

³ Duboulay, *Fondation de l'université de Paris par Charlemagne*, 1675, in-8^o. On sait que Duboulay, à l'époque de son rectorat, plaça l'Université sous le patronage de saint Charlemagne, et rendit la fête du grand empereur obligatoire pour toutes les facultés des lettres et des sciences.

initiateur des Gaules et de la Germanie dans la carrière des lettres et des sciences. Les écoles épiscopales ou monastiques de Paris, Lyon, Orléans, Saint-Denys, Metz, Aix-la-Chapelle, Cologne, Saint-Martin de Tours, Saint-Benoît-sur-Loire, Fulde, Fontenelle, Aniane, Corbie et mille autres dont les noms sous la plume pourtant si dénigrante de Launoy forment un volume entier ¹, le prouvent surabondamment. Les poètes de cette époque donnent tous à Aix-la-Chapelle le surnom de seconde Rome. « Si j'en crois votre zèle, disait Alcuin à Charlemagne, nous verrons surgir chez les Francs une autre Athènes, plus belle que la première, l'Athènes du Christ ². Votre religieuse prudence a coutume de chercher partout où elle se peut trouver la science des choses divines et humaines, afin de la déposer dans le trésor de son cœur et en tirer avec une pleine abondance des richesses toujours anciennes et toujours nouvelles ³. » Alcuin était lui-même un exemple vivant du soin que le grand roi prenait d'attirer en France les hommes illustres de toutes les nations. Un jour, dit le moine de Saint-Gall, deux étrangers, venus du pays des Scots (Irlande), débarquèrent d'un navire marchand sur le littoral des Gaules. Pendant que leurs compatriotes étalaient les diverses marchandises qu'ils avaient à vendre, les deux Scots, les mains vides, criaient à la foule : S'il en est qui veuillent acquérir la science ; qu'ils viennent à nous, et nous la leur apprendrons ! — Cette singulière réclame, faite à la porte du palais de Charlemagne, prouverait à elle seule que l'Europe entière connaissait l'amour de ce prince pour les savants. Les deux étrangers furent présentés au héros : Vous croyez donc posséder quelque sagesse et quelque instruction ? demanda-t-il. — Leur réponse fut loin d'être modeste : Nous sommes savants, dirent-ils ; nous ne voulons que des élèves bien disposés pour partager avec eux notre trésor intellectuel. — Il se trouva qu'ils disaient vrai. L'un était Clément l'Hibernien, dont M. Hauréau a récemment

¹ Launoy, *De ceterioribus scholis a Carolo Magno fundatis*.

² Alcuin., *Epist.* xcvi ; *Patr. lat.*, tom. C, col. 282.

³ Alcuin., *Epist.* clxv ; *Patr. lat.*, tom. C, col. 431.

découvert une grammaire grecque qui n'est pas sans valeur; l'autre le moine Dungal, le plus savant astronome de cette époque. Tous deux furent immédiatement attachés comme professeurs à l'école palatine. « Or, continue la chronique de Saint-Gall, le célèbre docteur anglo-saxon Alcuin, l'homme de notre temps le plus versé dans la science des Écritures, le disciple le plus éminent du vénérable Bède, ayant appris la faveur dont Charlemagne entourait les savants, quitta sa patrie et vint s'offrir au roi de France ¹. »

24. Alcuin, né dans le Northumberland en 735, l'année même où mourut le vénérable Bède, n'avait pu, comme le dit le chroniqueur, en être l'élève. Mais deux disciples de Bède, Egbert archevêque d'York, puis son frère et successeur Aelbert, furent réellement les maîtres d'Alcuin. L'école épiscopale d'York rivalisait alors avec celle de Cantorbéry. Alcuin s'y distingua, dès son plus jeune âge, par une piété vive et une ardeur incroyable pour le travail. Il avait onze ans à peine qu'on lui reprochait de préférer la lecture de Virgile à celle des psaumes. Le cours d'études suivi à York était celui que le vénérable Bède avait mis en honneur. « Notre maître le savant Aelbert, dit Alcuin dans son poème *de pontificibus Eboraci*, abreuvait à toutes les sources de la science nos esprits avides. Aux uns il enseignait les règles de la grammaire; il faisait couler pour les autres les flots de la rhétorique; il formait ceux-ci aux luttes de barreau, ceux-là aux chants des poètes aoniens. Il leur apprenait à faire résonner la flûte de Castalie, à frapper d'un pied lyrique les sommets du Parnasse. Il expliquait le mécanisme des cieux, les pénibles éclipses du soleil et de la lune, les cinq zones du pôle, les sept étoiles errantes (planètes), les lois des astres, leur lever et leur coucher, les mouvements violents de la mer, les tremblements de terre, l'histoire naturelle de l'homme, des animaux domestiques, des oiseaux et des bêtes féroces, les diverses combinaisons des nombres et leurs formes variées. Il enseignait à calculer d'une manière

Alcuin.

¹ Monach. San. Galliens., *Vit. Carol. Magn.*, lib. I, cap. II.

certaine le retour annuel de la Pâque ; mais surtout il nous découvrait les mystères des saintes Écritures, il nous faisait pénétrer dans les profondeurs de l'ancienne loi ¹. » Vers l'an 763, Aelbert fit le pèlerinage de Rome, dans le double but de satisfaire sa piété et d'augmenter par de nouveaux manuscrits les trésors de la bibliothèque d'York. Alcuin l'accompagna. Ensemble ils traversèrent l'Alsace et séjournèrent quelque temps au monastère de Murbach. Dès cette époque, Alcuin eut l'occasion de connaître Charlemagne et d'en être tellement apprécié que le grand roi l'adjoignit aux ambassadeurs qu'il faisait partir pour Rome, circonstance rappelée par le *Liber Pontificalis*, où le nom d'Albinus (Alcuin) est suivi de cette gracieuse épithète *deliciosus regis*. Cependant le jeune docteur anglo-saxon ne se fixa point encore à la cour de France, où de si brillantes destinées l'attendaient dans l'avenir. Les deux pèlerins revinrent en Angleterre, et leur situation respective changea bientôt. Aelbert fut promu sur le siège archiépiscopal d'York. Il l'occupa pendant douze ans, après lesquels il se retira dans la solitude, se choisit un coadjuteur dans la personne d'Éanbald, et remit à Alcuin la direction en chef de l'école et de la bibliothèque. C'est Alcuin lui-même qui nous apprend tous ces détails. « Aelbert, dit-il, donna à Éanbald l'administration de l'église, les biens, l'argent ; mais le trésor de ses livres qu'il aimait avant tout, il le légua à son autre fils, celui qui n'avait jamais quitté le père afin de se tenir toujours aux sources mêmes de la science. L'illustre maître les avait rassemblés des points les plus reculés de l'univers : il les avait réunis tous sous un même toit. Là, vous trouverez tous les ouvrages des anciens pères, les chefs-d'œuvre du génie romain, tout ce que la Grèce brillante a transmis au Latium, toutes les pluies divines qui apaisèrent la soif du peuple hébreu, toutes les lumières resplendissantes qui ont brillé sur le sol africain ou sous le ciel de l'Italie, Jérôme, Hilaire, Ambroise, Augustin, Athanase, Orose, Grégoire le Grand, Léon ;

¹ Alcuin., *De pontificib. eccles. Eboracensis*, v. 1433 et seq. ; *Patr. lat.*, tom. CI, col. 841. — Cf. M. Franc. Monnier, *Alcuin [et Charlemagne]*, 2^e édit., pag. 10.

la parole éclatante de Basile et de Fulgence ; Cassiodore, Jean Chrysostome ; les doctrines d'Athelm, du vénérable maître Bède, de Victorinus et de Boèce ; les anciens historiens, Pompée, Pline ; le profond Aristote et Cicéron le grand orateur ; les chants de Sedulius, Juvencus, Alcime, Clément, Prosper, Paulin, Arator, Fortunat, Lactance, Virgile, Stace, Lucain ; les maîtres de grammaire Probus, Phocas, Donat, Priscien, Servius, Euticius, Pompée, Comminien, et une infinité d'autres génies, illustres par la science, l'éloquence ou la poésie, dont je ne pourrais inscrire les noms sans allonger démesurément ce récit ¹. » Nous ne saurions trop regretter la réticence imposée à Alcuin plus encore peut-être par la difficulté de mettre en vers tout un catalogue de bibliothèque, que par la crainte de fatiguer le lecteur. Telle qu'il nous l'a transmise, cette liste incomplète nous donne une haute idée du dépôt littéraire des évêques d'York, et nous permet de conjecturer ce que dut être la bibliothèque palatine de Charlemagne, quand Alcuin vint en prendre la direction. Il est probable, en effet, que ni le grand roi ni son nouveau bibliothécaire n'eussent voulu d'une bibliothèque inférieure à celle d'une cité quelconque des îles britanniques. Parmi les élèves d'Alcuin à York, on compte Luidger qui devint plus tard l'apôtre de la Frise, Witzo surnommé Candidus, Sigulphe, Fridugise, Onias et Joseph, tous célèbres dans leur temps par des écrits exégétiques et théologiques dont quelques fragments nous sont seuls parvenus. Au milieu de ses préoccupations scolastiques et des labeurs du professorat, Alcuin visitait fréquemment son ancien maître, l'archevêque Aelbert. Un jour, leur entretien roula sur la mort. Le vénérable vieillard lui dit : « Quand j'aurai quitté cette terre d'exil et émigré vers Dieu, tu partiras pour Rome afin d'en rapporter le *pallium* à ton condisciple Éanbald ; ensuite tu visiteras la France. Tu es appelé par la Providence à y faire le plus grand bien. Jésus-Christ sera ton guide dans ce voyage, il dirigera tes pas sur la terre étrangère. Tu auras à lutter contre

¹ Alcuin, *De pontific. Eboracens.* ; *Patr. lat.*, tom. CI, col. 844.

une abominable hérésie, qui voudra prouver que l'Homme-Dieu n'est que le fils adoptif du Père; tu deviendras l'inébranlable défenseur de la Trinité sainte, et tu persévéreras sur la terre du voyage à éclairer et à convertir les âmes¹. » Quelques jours après, Aelbert mourut, chargé d'ans et de saintes œuvres. Alcuin, tout entier à sa douleur, nous en a laissé un témoignage dans ces vers : « Hélas ! faut-il donc rappeler ce funeste souvenir, ce jour qui vit couler tant de larmes, quand la cruelle mort ferma les yeux du grand pontife, notre père et notre maître ? Il nous laissa voués aux pleurs et à l'exil, il retourna dans la patrie. O père, sans toi nous allons être emportés par les flots sur l'Océan du monde, ignorant à quel port il nous sera donné de jeter l'ancre² ! » Ainsi que l'avait prédit le saint vieillard, Alcuin fut chargé d'aller à Rome solliciter le *pallium* pour le nouvel archevêque. Dans ce second voyage, il retrouva Charlemagne devenu maître de l'Italie. L'entrevue eut lieu à Parme. « Le grand roi s'éprit pour le grand professeur d'une affection telle qu'il voulait l'avoir sans cesse à ses côtés et ne pouvait se rassasier de l'entendre. Pour l'attacher à la France, il lui donna sur-le-champ l'abbaye de Ferrières et celle de Saint-Loup de Troyes. Je ne puis, sans l'autorisation de mon roi et de mon évêque, répondit Alcuin, abandonner ma patrie, quitter l'église où j'ai reçu la tonsure cléricale et la consécration des lévites. Permettez-moi donc de retourner dans mon pays. — Charlemagne, de sa voix la plus caressante, lui dit : J'ai des richesses en abondance, illustre maître, je serai heureux d'en disposer en votre faveur et de vous honorer comme un père. Il y a longtemps que nous vous désirons tous dans ce royaume; maintenant que vous y êtes venu, que nous avons eu la joie d'être illuminés par les rayons de votre piété, je vous en supplie, ne nous quittez plus. — Seigneur, reprit Alcuin, je ne veux point résister à votre volonté, mais il faut que j'y sois autorisé canoniquement. Je laisserai de grand cœur et ma patrie et l'héritage de mes aïeux,

¹ *Alcuini vita*, cap. v; *Patr. lat.*, tom. C, col. 97.

² Alcuin, *De pontific. Eborac.*, tom. cit.

si je puis vous être utile, même en restant pauvre près de vous. Il vous reste à m'obtenir de mon roi et de mon évêque ¹. » Charlemagne le laissa donc encore retourner en Angleterre, mais n'épargna rien pour hâter la conclusion définitive. Après l'accomplissement de toutes les formalités, le célèbre professeur quitta York pour venir enseigner la France entière.

25. Ce ne fut pas en effet l'école palatine seule qui profita de la présence d'Alcuin, bien qu'elle en recueillit la première les leçons. Le mouvement littéraire et la passion des études prirent un essor inouï depuis l'occupation des Gaules par les Francs. La transformation alla jusqu'à changer les noms eux-mêmes : Charlemagne s'appela David ; son fils Pépin Jules ; la princesse Gisèle Lucia ; Richtrudis (Rotrude), fille aînée du monarque, Columba ; Alcuin Flaccus ; Angilbert, gendre du roi, Homère ; Éginhard, son autre gendre, Béséléel ; saint Adalard Augustin ; Riculphe, Damœtas. Charlemagne, le David de cette royale académie, propagait partout le goût de la science. Il écrivait à saint Lull, dont il trouvait sur ce point le zèle un peu refroidi : « Vous travaillez noblement avec le secours de Dieu à la conquête des âmes, mais, ce dont je ne puis assez m'étonner, vous négligez d'apprendre les belles-lettres à vos clercs. Serait-il possible que, dans une si grande multitude soumise à vos ordres, il ne se trouvât personne qui ait quelque disposition à s'instruire ? Apprenez donc à vos fils spirituels les arts libéraux, pour contenter notre désir en un sujet qui nous touche si vivement ². » Charlemagne donnait à l'église d'Osna-brück un domaine immense, englobant toute la forêt comprise entre les localités de Farnewinckel, Rustenheim, Dershosset et Egesterfeld, uniquement pour l'entretien d'une école où le grec serait enseigné de façon qu'on pût toujours y trouver des hommes parlant parfaitement cette langue, et capables d'accompagner leur évêque dans les ambassades à Constantinople ³. Nous avons dit que

L'académie
palatine.
L'étude du
grec.

¹ B. *Alcuini vita*, loc. cit.

² Lebeuf, *Supplément à la dissertation sur l'état des sciences sous Charlemagne*, réimprimé dans la collection Leber, tom. XIV, pag. 371.

³ Carol. Magn., *Epist.* II ; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 894.

Charlemagne comprenait le grec, mais qu'il le prononçait mal. Aujourd'hui après mille ans révolus, la France du XIX^e siècle en est encore là. On peut en dire autant du latin, que nous nous sommes, par une bizarrerie inexplicable, obstinés à travestir dans une prononciation particulière qui n'a d'autre mérite que d'être la nôtre, et le rend sur nos lèvres inintelligible à tous les autres peuples. Ce travers que nous signalons à la science soi-disant progressive de notre époque, existait pour le grec au VIII^e siècle. Le professeur spécialement chargé par Charlemagne d'enseigner cette langue aux jeunes Francs, était Paul Diacre. On négociait alors le mariage de Richtrudis, fille du roi franc, avec le jeune empereur byzantin Constantin VI Porphyrogénète ; de là, l'importance que Charlemagne apportait à l'étude du grec. Mais Paul Diacre ne lui laissait guère d'illusion : « On dit, lui écrivait-il, que la princesse votre glorieuse fille va franchir les mers pour aller ceindre à Byzance une couronne, et porter la domination des Francs jusque sur les rivages de l'Asie. Mais si les clercs qui l'accompagneront ne parlent dans ces contrées d'autre grec que celui qu'ils auront appris de moi, ils courent risque de rester muets ¹. »

26. Soit vice de prononciation, soit paresse des jeunes francs, les efforts du maître restaient donc stériles. Le découragement, l'approche de la vieillesse, mais surtout l'amour profond du disciple de Benoît pour sa cellule du Mont-Cassin, le sollicitaient à reprendre le chemin de l'Italie. Il le mandait à Charlemagne, dont il reçut en réponse les strophes suivantes : « Que le Dieu qui fit rétrograder de trois heures le cadran d'Ézéchias renouvelle pour toi et quintuple le prodige. C'est ma réponse au vœu qu'en un chant digne des Piérides tu m'adresses à moi-même, en me souhaitant trois fois cinq lustres au delà des limites communes de la vie. Mais que fais-tu ? Paul, jadis vaillant soldat, toujours l'épée au poing contre nos ennemis ! Ton bras appesanti par les années a-t-il donc perdu sa vigueur ? Redresse au moins la tête, si ta main ne peut plus soulever le bouclier. Reste

¹ Lebeuf, loc. cit., pag. 364.

en prolétaire dans ta ville de Metz, puisque tu redoutes les champs de bataille où l'on cueille des lauriers. Le sang alourdi par l'âge s'est-il desséché dans tes veines au point que ton cœur ne palpite plus pour la gloire ? » Ces images de guerre appliquées aux luttes du savoir et de l'intelligence sont dignes de Charlemagne. Elles ne purent cependant déterminer Paul Diacre à prolonger son séjour à l'école de Metz. Il la quitta pour retourner au Mont-Cassin, dont la riche bibliothèque lui fournit les matériaux de son ouvrage intitulé *Historia Miscella* ou *Histoire des derniers siècles de l'empire*, continuation du livre d'Eutrope. De son palais d'Aix-la-Chapelle, le roi n'oubliait pas le docte professeur; il lui écrivait en vers toujours, mais d'un ton moins belliqueux. Voici quelques-uns de ces envois poétiques. « Le roi Charles adresse comme un pieux hommage à son frère chéri, le vieux Paul, ces modestes distiques, tracés d'une main rapide sur le parchemin. Petite lettre, va porter au loin ma parole. Traverse les cités, les montagnes, les forêts, les fleuves et les plaines, jusqu'à ce Mont-Cassin illustré par le grand pasteur des âmes, le patriarche Benoit. Sur ces sommets sacrés, cherche mon Paul; c'est là qu'il habite parmi les vénérables serviteurs de Dieu. Quand tu l'auras rencontré, dis-lui : Le roi Charles m'envoie vous saluer. Exprime-lui toute notre joie de la santé que la grâce du Christ lui conserve. Demande à ce pieux père de prier pour nous et de nous recommander aux prières de sa communauté sainte, car je sais de science certaine que Dieu les exauce toujours. Aussi je veux mander à tous les frères mon salut de perpétuelle paix. Tous donc, jeunes gens et vieillards, sachez que le roi Charles vous salue. Puisse la grâce du Christ vous régir et vous protéger à jamais². » Une autre fois Charlemagne employait exclusivement l'alexandrin et adressait à Paul Diacre les vingt-cinq hexamètres suivants : « Christ, père du monde, foyer du siècle radieux, exauce ma prière et place sur mes lèvres des paroles qui ne soient pas trop indignes des célestes

¹ Alcuin, *Carmina*; *Patr. lat.*, tom. CI, col. 1312.

² Carol. Magn., *Carmina*; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1352.

grâces que ta clémence nous accorde. Je veux adresser aux pères le salut de la dilection. Lève-toi, joyeuse muse des vers chrétiens, viens à moi, rendons ensemble des actions de grâces méritées à ces vénérables frères qui savent à la fois nous prodiguer le miel de la doctrine et réjouir nos cœurs par leurs chants. Vole aux champs de l'Ausonie, ma lettre rapide, salue en passant Pierre de Pise mon bien-aimé ¹, remercie-le des gracieux vers qu'il nous a récemment envoyés. Arrête-toi à la splendide demeure du grand pontife Adrien, prosterne-toi suppliante au tombeau de saint Pierre, et là prie pour moi et pour les miens dans le recueillement et le silence. Reprends alors ton vol à travers bois, collines et vallées, jusqu'au toit hospitalier de Benoit, le favori de Dieu. Jette-toi au cou de mon Paul; près de lui tu trouveras le repos cher aux voyageurs fatigués. Là les poissons frais, les légumes verts, le pain savoureux ne manquent jamais pour les hôtes; là règnent une pieuse paix, l'humilité, la belle harmonie des frères, et à toutes les heures de la nuit et du jour la louange, l'amour et le culte du Christ. Dis au père et à tous ses religieux : *Salvete, valete* ². »

27. Le lecteur doit commencer maintenant à croire que Charlemagne savait écrire. Non-seulement il avait à sa disposition cet art élémentaire, base de tant d'autres connaissances qu'il possédait en un degré éminent, mais il voulait que la science proprement dite fût accessible à tous ses sujets. En 787, il adressa aux évêques et abbés de son royaume une circulaire qu'on peut appeler un programme d'instruction publique. L'exemplaire qui nous en a été conservé provient de l'abbaye de Fulda. Il est conçu en ces termes : « Charles, par la grâce de Dieu, roi des Francs et des Langobards, patrice des Romains, à l'abbé Bau-

¹ Pierre de Pise, l'un des plus illustres professeurs de cette époque, avait enseigné quelque temps à l'école palatine de Pépin le Bref, quand Charlemagne y était encore élève.

² Carol. Magn., *Carmina, Patr. lat.*, tom. XCXVIII, col. 1353. Cette pièce de vers composée par Charlemagne a été, en ces dernières années, découverte et publiée par l'école des Chartes.

gulf, à toute sa congrégation et à tous nos fidèles sujets confiés à vos soins, salut au nom du Dieu tout-puissant. — Sachez votre dévotion agréable à Dieu que, de concert avec nos fidèles, nous avons jugé utile que, dans tous les évêchés et monastères des états dont le Christ nous a donné le gouvernement, on prît soin non-seulement du maintien de la vie régulière et de l'observance des lois de notre religion sainte, mais qu'on se préoccupât d'instruire dans la science des lettres et selon la capacité de chacun tous ceux à qui le Seigneur a donné la faculté naturelle d'apprendre, en sorte que si la discipline régulière apprend à bien vivre, l'instruction apprenne à bien parler, et que tous les serviteurs de Dieu qui s'appliquent à lui plaire par la sainteté se rendent capables de le servir par la science. En effet, quoiqu'il soit mieux de bien faire que de savoir, il faut savoir avant de faire. Chacun doit donc apprendre d'abord ce qu'il devra pratiquer ensuite, et l'âme progressera d'autant mieux dans le service de Dieu qu'elle aura une plus exacte connaissance de la loi. Si l'erreur, le mensonge, l'ignorance sont si pernicieux dans le commerce avec les hommes, combien plus ne le sont-ils pas dans la vie chrétienne, où les fidèles doivent être par excellence les serviteurs de la vérité? Or, dans la correspondance que nous entretenons avec les monastères où l'on prie pour nous et pour la prospérité de notre règne, nous avons eu fréquemment l'occasion de remarquer que les sentiments qu'on nous exprime sont excellents, mais les phrases incultes et le langage incorrect. Ce qu'une pieuse dévotion inspirait bien au cœur, une langue inhabile et novice ne savait pas le traduire sans faute. Nous avons dès lors commencé à craindre que, de même qu'il y avait peu d'habileté à écrire, de même l'intelligence des saintes Écritures ne fût beaucoup moindre qu'elle ne devrait être. Là en effet si une erreur de mots est dangereuse, combien plus ne le serait pas une erreur de sens? C'est pourquoi nous vous exhortons non-seulement à ne pas négliger l'étude des lettres, mais à concentrer sur elle tous vos efforts, afin que, dans l'humilité d'un cœur entièrement voué à Dieu, vous puissiez pénétrer plus facilement et plus sûrement les

mystères des Écritures divines. Dans les pages sacrées on rencontre à chaque instant des allégories, des tropes, des figures de mots ou de pensée; il n'est pas douteux que celui-là en saisira mieux le sens spirituel qui sera le plus versé dans l'étude des lettres. Qu'on fasse donc choix pour professeurs d'hommes qui joignent à une profonde science le goût et l'aptitude de l'enseignement. Dans cette œuvre, qu'on se pénètre bien de la pensée qui nous inspire nous-même. Nous voulons qu'en votre qualité de soldats de l'Église vous soyez tout ensemble dévots intérieurement et doctes extérieurement, chastes et exemplaires dans votre vie, pleins de science dans votre enseignement. Ainsi, témoin de vos vertus et de votre sainteté, le peuple ambitionnera l'honneur de vous voir; charmé de la sagesse de vos paroles, de l'édification de vos enseignements, de l'harmonie de vos chants sacrés, il retournera à sa demeure louant Dieu et rendant grâces à sa miséricorde d'avoir préparé à nos générations de tels maîtres ¹. »

Leidrade
archevêque
de Lyon.

28. Cette lettre pose nettement les bases sur lesquelles Charlemagne entendait établir son programme d'enseignement. Au rebours de nos états modernes, qui se préoccupent exclusivement de ce qu'on nomme l'instruction, le roi carlovingien s'inquiétait avant tout de l'éducation chrétienne de son peuple. « Il n'est pas plus facile de bâtir une ville en l'air, disait Platon, que de gouverner un état sans Dieu. » Charlemagne était de cet avis, et il avait raison. La foi religieuse constituait à ses yeux le fondement de toute éducation solide, la base de toute véritable science. Avec un sens pratique qu'on ne peut trop admirer, Charlemagne savait que toutes les intelligences ne sont point également aptes à recevoir l'instruction; il se borne à exiger qu'on choisisse pour une culture spéciale les natures véritablement douées. C'est en effet l'unique chose raisonnable. Les vues du grand roi trouvèrent dans le clergé un concours qui ne fit jamais défaut. Il nous reste quelques monuments du zèle et de l'activité déployés en ce sens par les évêques. Leidrade, pannonien d'origine, ancien

¹ B. Carol. Magn., *Epist.* III; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 895-896.

élève puis bibliothécaire de l'école du palais, plus tard l'un des *missi dominici* que Charlemagne aimait à employer de préférence, fut, en 798, nommé archevêque de Lyon. Cette grande église, ravagée par les Sarrasins d'Abdérame, spoliée par Charles Martel, et tout récemment en butte aux attaques des ducs d'Aquitaine, avait besoin d'une main ferme et puissante pour réparer les désastres du passé. Voici comment Leidrade rendait compte de ses efforts et de son administration. « Au très-haut empereur Charles, Leidrade, évêque de Lyon, salut. — Je supplie votre celsitude très-clémentement d'accueillir favorablement cette humble épître. Vous avez daigné jadis me choisir pour le gouvernement de l'église de Lyon, moi, le plus indigne et le moins méritant de vos serviteurs. Aujourd'hui je voudrais vous dire ce que j'y ai fait depuis mon arrivée, avec l'aide de Dieu et la vôtre. Ce récit ne m'est inspiré par aucun motif de vaine gloire ni d'ambition personnelle ; les infirmités et la vieillesse, avant-courrières de la mort, me font songer à la nécessité d'assurer pour l'avenir le sort des œuvres commencées. En prenant, suivant votre ordre, possession de cette église, je travaillai de tout mon pouvoir à former des clercs instruits, capables de remplir dignement toutes les fonctions sacrées ; maintenant, grâce à Dieu, ce résultat est à peu près obtenu. Il a plu à votre piété d'accorder sur ma demande la restitution des revenus qui appartenaient autrefois à l'église de Lyon. Il nous a été possible dès lors d'établir ici la psalmodie sacrée et toutes les cérémonies de l'office divin selon le rite pratiqué à la chapelle du palais ¹. J'ai des écoles de chant et un certain nombre de chantres déjà assez instruits pour en former d'autres. J'ai de plus des écoles de lecteurs, et des lecteurs qui non-seulement s'acquittent convenablement de leurs fonctions dans les offices publics, mais qui, par la méditation des livres saints, progressent dans l'intelligence des choses divines. Quelques-uns sont capables d'expliquer le sens spirituel

¹ *In Lugdunensi ecclesia est ordo psallendi instauratus, ut juxta vires nostras secundum ritum sacri palatii omni ex parte agi videatur quidquid ad divinum persolvendum officium ordo exposcit.* — Ce passage ne manque pas d'intérêt pour l'histoire de la liturgie lyonnaise.

des Évangiles ; la plupart sont capables d'interpréter les livres des prophètes, ceux de Salomon, les psaumes et même le livre de Job. Je me suis appliqué à multiplier les bons copistes pour la reproduction des manuscrits. Je n'ai rien négligé pour procurer partout des ornements sacerdotaux et les objets nécessaires au culte. Les églises ont été restaurées ; la cathédrale, dédiée à saint Jean-Baptiste, a été recouverte en entier et plusieurs des gros murs refaits à neuf. J'ai réparé l'église Saint-Étienne et rebâti entièrement celles de Saint-Nizier et de Sainte-Marie. Parmi les maisons appartenant à l'évêché, l'une a été entièrement reconstruite, et j'en ai fait bâtir une nouvelle, destinée à vous recevoir si jamais votre celsitude daigne visiter nos contrées. Un cloître a été construit pour les clercs qui vivent maintenant sous le même toit ¹. Diverses églises dans le diocèse ont été réparées ; l'une dédiée à sainte Eulalie, où se trouve un monastère de filles sous le vocable de saint Georges, a été recouverte en entier, une partie des murailles a été reprise par les fondements. Une autre dédiée à saint Paul a été également recouverte. J'ai réparé l'église et le couvent de Saint-Pierre, où repose le corps du saint évêque et martyr Annemond, qui en fut le fondateur. Trente-deux vierges consacrées au Seigneur y vivent actuellement sous la règle monastique. J'ai réparé aussi, en renouvelant la toiture et une partie des murailles, le monastère royal de l'île-Barbe, sur la Saône, dédié à saint André et à tous les apôtres ; quatre-vingt-dix religieux y sont maintenant établis. J'ai conféré à l'abbé le pouvoir de lier et délier, comme l'avaient eu ses prédécesseurs Ambroise, Maximin, Licinius, hommes illustres, que les évêques de Lyon, Eucher, Lupus et Genesius, avaient autrefois chargés, durant leur propre absence, du soin de parcourir les campagnes ² pour s'enquérir si la foi orthodoxe était partout maintenue avec sincérité et si le poison de l'hérésie ne se glissait point su-

¹ Le clergé canonial de Lyon était dès lors, ainsi que celui de Metz, soumis à la vie commune.

² *Cui etiam abbati tradidimus potestatem ligandi et solvendi uti habuerunt prædecessores sui, scilicet Ambrosius, Maximinus, Licinius, clarissimi viri, qui*

brepticement dans les âmes. Ces abbés avaient de plus la charge, durant la vacance du siège, de pourvoir à la direction de l'église, jusqu'à ce qu'elle fût, avec la grâce de Dieu, pourvue d'un digne pasteur. Nous les avons maintenus dans ces privilèges. Enfin, nous avons ordonné que les décrets des anciens rois fussent scrupuleusement observés, afin que, comme il a été statué par eux sur les droits d'achats et d'agrandissements des monastères, les religieux puissent posséder à jamais sans contestation tout ce qu'ils ont à présent et ce qu'avec la grâce de Dieu ils viendraient à acquérir encore ¹. »

29. Les églises et les monastères réédifiés avec tant de zèle par Leidrade étaient, ainsi que le fait observer M. Guizot ², autant de foyers d'instruction populaire. Les statuts synodaux ou *capitula*, adressés vers cette époque par Théodulfe au clergé d'Orléans, nous en fournissent la preuve. « Les prêtres qui voudront envoyer aux écoles soit leur neveu, soit tout autre enfant de leur parenté, dit Théodulfe, auront la faculté de les placer gratuitement soit à l'église Sainte-Croix ou au monastère de Saint-Aignan, soit à Saint-Benoît-sur-Loire ou à Saint-Lifard, soit enfin dans tout autre des monastères confiés à notre gouvernement. Que les prêtres tiennent des écoles dans les villes et dans les bourgs. Si quelqu'un des fidèles veut leur confier ses enfants pour leur faire étudier les lettres, qu'ils ne refusent point de les recevoir et de les instruire, mais au contraire qu'ils les élèvent en toute charité, se souvenant du mot de l'Écriture : « Les docteurs brilleront de l'éclat du firmament, et ceux qui auront enseigné aux autres la voie de la justice resplendiront comme des astres dans les profondeurs de l'éternité ³. » Les prêtres n'exigeront aucune

Statuts
synodaux de
Théodulfe.
L'instruction
dans les
campagnes.

ipsum locum rexerunt; quos Eucherius, Lupus atque Genesisius, cœterique episcopi Luadunenses, ubi ipsi deerant aut non poterant adesse, mittebant cognituros utrum catholica fides recte crederetur, ne fraus hæretica pullularet. — Nous avons ici le plus ancien témoignage relatif à l'inquisition dans les Gaules.

¹ Leidrad., *Epist.* 1; *Patr. lat.*, tom. XCIX, col. 871.

² *Hist. de la civilisation en France*, pag. 208.

³ *Dan.*, XII, 3.

rétribution pour cette œuvre éminemment désintéressée; ils ne recevront absolument rien, excepté ce que spontanément et par affection les parents voudraient leur offrir ¹. »

Charlemagne
et les élèves
de l'école pa-
latine.

30. L'école palatine d'abord, et plus tard celle de Saint-Martin de Tours dont Alcuin prit la direction, devinrent comme le type sur lequel toutes les autres furent modelées. « Durant les expéditions militaires, dit le moine de Saint-Gall, Charlemagne consentait à se séparer d'Alcuin, et l'envoyait se reposer ou plutôt continuer ses doctes leçons à l'abbaye de Saint-Martin. On y accourait de toutes parts pour les entendre, et l'impulsion donnée aux sciences et aux lettres fut telle que les Gaulois et les Francs égalaient alors les antiques Grecs et Romains. Pendant les absences d'Alcuin, l'école palatine restait confiée à l'irlandais Clément. Un jour, au retour de l'une de ses victorieuses campagnes, le roi Charles se fit présenter les élèves et examina lui-même leurs compositions et leurs vers. Or, il se trouva que les jeunes gens appartenant à des familles médiocres ou pauvres fournirent des travaux excellents; les fils des leudes avaient perdu le temps dans la paresse. Charles fit ranger à sa droite tous les bons écoliers. Mes fils, leur dit-il, je vous félicite d'avoir suivi mes ordres, vous appliquant de toutes vos forces à l'étude. Continuez de la sorte, efforcez-vous d'arriver à la perfection. Je vous donnerai un jour des évêchés et des abbayes. — Puis se tournant à gauche, et jetant sur la foule des paresseux un regard terrible : Vous autres, s'écria-t-il, vous, les délicats et les prétentieux, parce que vous avez des leudes pour pères, vous vous fiez à votre naissance et aux richesses de vos familles; vous dédaignez l'étude des lettres, vous préférez le jeu, la toilette et les plaisirs frivoles! — Élevant alors vers le ciel sa tête auguste et son bras invincible: Par le roi des cieux, ajouta-t-il, je m'inquiète fort peu de votre noblesse et de votre luxe, vains hochets que d'autres admirent! Sachez le bien, si vous ne réparez votre négligence, jamais vous n'obtiendrez la moindre faveur du roi

¹ Theodulf., *Capitul.* XIX et XX; *Patr. lat.*, tom. CV, col. 196.

Charles¹. » Cette sévère leçon était d'ailleurs appuyée par l'exemple même du roi. « Il voulut, dit Éginhard, que non-seulement ses fils, mais ses filles elles-mêmes, suivissent le cours des études libérales, et il veillait attentivement à leurs progrès. En outre, les jeunes princes, aussitôt que leur âge le permettait, étaient formés aux exercices corporels en usage chez les Francs, l'équitation, les armes, la natation, la chasse. Les princesses devaient se familiariser avec les ouvrages de leur sexe; le roi tenait à ce qu'elles fussent constamment occupées soit à filer au fuseau, soit à travailler la laine; il redoutait pour elles l'oisiveté, source de tous les désordres². » Il aimait à les voir rangées sous la garde de leur aïeule la reine Berthe, cette princesse qui avait dès lors renoncé à se mêler de politique, et que son illustre fils entoura d'honneurs et de soins jusqu'au jour où il eut le regret de la voir s'endormir doucement dans ses bras du sommeil de la mort.

31. L'école palatine était réglée comme un véritable monastère; les clercs de la chapelle y psalmodiaient l'office canonial, que Charlemagne tenait personnellement à présider. « Il établit un ordre admirable dans les cérémonies et les offices, dit le moine de Saint-Gall. Les lecteurs étaient tellement exercés que dans le chant des leçons nul n'avait besoin d'un signe quelconque, tracé avec l'ongle ou marqué à la cire, pour indiquer sur le manuscrit les lignes où il fallait commencer et finir. Tous pouvaient, même quand ils étaient choisis à l'improviste, fournir la lecture sans aucune faute. Du doigt, du bout de son bâton royal, quelquefois par l'envoi d'un cérémoniaire, Charlemagne désignait celui qui devait chanter la leçon. D'un léger son guttural, il indiquait l'instant où il voulait qu'elle finît, et tous étaient si attentifs au signal qu'il n'arriva jamais qu'on eût dépassé d'un seul mot le point marqué par le roi. Les lecteurs du palais devinrent bientôt célèbres; les clercs étrangers ne se hasardaient à assister aux offices de la chapelle royale qu'après s'être tellement exercés, qu'ils n'eussent

Office divin.
Unité lit-
gique.

¹ Monach. San-Gall., *Gest. Carol. Magn.*, lib. I, cap. II et III; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1373.

² Eginhard, *Vit. Carol. Magn.*, cap. XIX; *Patr. lat.*, tom. XCVII, col. 44.

point à compromettre leur inexpérience, si Charlemagne venait à les désigner pour quelque leçon ¹. » A l'exemple de Pépin le Bref, Charlemagne se montra zélé pour la propagation de la liturgie romaine dans ses états. Voici comment il s'exprime à ce sujet dans les livres Carolins : « Dieu nous ayant conféré le royaume d'Italie, nous avons voulu exalter la grandeur de la sainte église romaine, et obéir aux salutaires exhortations du révérendissime pape Adrien. C'est pourquoi nous avons exigé, de certaines églises qui résistaient encore, l'adoption de la psalmodie réglée par la tradition du siège apostolique, en sorte que l'unité de la foi déjà existante fût confirmée par l'unité des rites ecclésiastiques. Maintenant il en est ainsi non-seulement dans toutes les provinces des Gaules, la Germanie et l'Italie, mais jusque chez les Saxons et les autres peuples du Nord, convertis par nous, avec la grâce de Dieu, aux enseignements de la foi véritable ². » — « Afin d'employer dans l'établissement de l'unité liturgique des sources d'une pureté incontestable, dit dom Guéranger, Charlemagne demanda à saint Adrien de nouveaux exemplaires du sacramentaire grégorien, dont Pépin le Bref avait déjà reçu plusieurs copies authentiques. Le capitulaire d'Aix-la-Chapelle, en 789, prescrivait l'observation du rit romain tant pour les offices divins que pour la messe elle-même ³. Le concile de Mayence, en 813, décréta que l'on suivrait fidèlement le sacramentaire de saint Grégoire pour l'administration du baptême ⁴. Mais il était un point sur lequel le génie français résistait, malgré lui-même, aux pieuses intentions de Pépin et de Charlemagne. Ils avaient pu sans doute introduire le chant de l'église romaine en France, mais il n'était pas en leur pouvoir de le faire exécuter avec la perfection des chœurs romains, ni de le défendre dans toutes les localités contre les prétendues améliorations dont l'habileté des clercs français croirait devoir l'enrichir. Il arriva donc

¹ Monach. San-Gall., *Gest. Carol. Magn.*, cap. v; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1374

² *Libri Carolini*, lib. I, cap. vi; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1021.

³ Baluz., *Capitular. Aquisgran.*, 789, cap. xc.

⁴ Labb., tom. VII; *Concil. Mogunt.*, can. iv.

qu'en peu d'années les sources si pures des mélodies grégoriennes, contenues dans les antiphonaires envoyés par Étienne III et Paul I, s'étaient déjà corrompues. Jean Diacre, dans la vie de saint Grégoire le Grand, donne avec la franchise d'un artiste les raisons pour lesquelles le chant grégorien ne s'était pas maintenu sans altération dans nos églises. Voici ses paroles pleines de naïveté et sentant quelque peu l'invective : « Entre les diverses nations de l'Europe, les Germains et les Gaulois ont été le plus à même d'apprendre et de réapprendre les suaves modulations du chant grégorien ; mais ils n'ont pu en conserver la douceur, tant à cause de la légèreté de leur naturel qui leur a fait mêler du leur à la pureté des mélodies, qu'à cause de la barbarie qui leur est propre. Leur tempérament d'une nature *alpine*, leurs voix retentissant en éclats de tonnerre, ne peuvent reproduire exactement l'harmonie musicale ; la dureté de leur gosier buveur et farouche, au moment même où elle s'applique à rendre l'expression d'un chant mélodieux ; par ses inflexions violentes et redoublées, lance avec fracas des sons brutaux qui retentissent confusément comme les roues d'un chariot sur des pavés ; en sorte qu'au lieu de flatter l'oreille des auditeurs, elle l'agace, l'exaspère et l'étourdit ¹. » Charlemagne qui sentait profondément les beaux-arts, ne put souffrir longtemps une dissonance qui ne tendait à rien moins qu'à détruire tout le fruit des nobles efforts qu'il avait entrepris pour avancer la civilisation en France par l'harmonie des chants de l'Église, les plus moraux et les plus populaires de tous. Étant en 787 à Rome, à la fête de Pâques, il fut témoin d'une dispute entre les chantres romains et francs. Ceux-ci prétendaient que leur chant avait l'avantage, et, fiers de la protection du roi, ils critiquaient sévèrement les Romains. Ces derniers au contraire, forts de l'autorité de saint Grégoire et des traditions dont son antiphonaire n'avait cessé d'être accompagné à Rome, se riaient de l'ignorance et de la barbarie des chantres gaulois ou francs. Charlemagne voulut mettre fin à la dispute, et il dit aux siens : « Quel est le plus pur, de la

¹ Joan. Diacon., *Vit. S. Gregor. Magn.*, lib. II, cap VII.

source vive ou des ruisseaux qui en découlent? — La source, répondit-on. — Retournez donc à la source, c'est-à-dire aux mélodies de saint Grégoire, ajouta le roi; car il est manifeste que vous avez corrompu le chant ecclésiastique ¹. » Voulant remédier aussitôt à cet inconvénient, Charlemagne demanda au pape des chantres habiles qui pussent rétablir en France la ligne des saines traditions. Saint Adrien lui donna Théodore et Benoît, élevés dans l'école de chant fondée par Grégoire le Grand. Il lui offrit en outre des antiphonaires notés de sa propre main suivant la notation romaine. Il y avait donc dès lors une méthode fixe pour noter le chant ecclésiastique. De retour en France, Charlemagne plaça un de ces deux chantres à Metz, l'autre à Soissons, et donna ordre à tous les maîtres de chant des autres cités épiscopales de leur présenter à corriger leurs antiphonaires, et d'apprendre d'eux les véritables règles du chant. Ainsi furent rectifiés les antiphonaires de France, que chacun avait corrompus à sa guise, ajoutant ou retranchant sans règle et sans autorité; et tous les chantres de France apprirent la notation romaine qui depuis a été appelée « note française. » Ces détails intéressants nous ont été conservés par le moine d'Angoulême, historiographe de Charlemagne, dont le récit est confirmé par Jean Diacre dans la vie de saint Grégoire le Grand, et par Ekkehard, dans la vie du bienheureux Notker dit *Ballulus* (le Bègue) ². Ces trois auteurs ajoutent que ce fut à Metz que le chant grégorien s'éleva à un plus haut point de perfection, en sorte que l'école de cette ville l'emportait autant sur les autres écoles de France qu'elle le cédait elle-même à celles de Rome. Le moine d'Angoulême dit encore que les chantres romains apprirent aux Francs l'art de toucher l'orgue ³. » Charlemagne, profondément instruit lui-même dans le chant grégorien, nous a laissé un monument de sa science liturgique dans l'hymne *Veni creator*, dont il composa les paroles et le chant. Malgré

¹ Monach. Engolismens., *Vit. Carol. Magn.*, apud Duchesne, tom. II, pag. 75.

² Bolland., *Act. SS. April.*, die VI, pag. 582.

³ Dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, tom. I, pag. 249-253.

tous ses efforts, il ne put complètement faire disparaître les variantes mélodiques dont chaque province conservait l'habitude. Le moine de Saint-Gall, en rapportant le fait, l'attribue à une supercherie des maîtres de chant venus de Rome en France. « Le roi Charles, dit-il, ayant eu occasion de célébrer les fêtes de Noël et de l'Épiphanie à Trèves et à Metz, observa soigneusement, suivant son habitude, les mélodies qui y furent chantées. L'année suivante, il vint solenniser les mêmes fêtes à Paris ¹ et à Tours, et n'y retrouva rien des chants de Metz et de Trèves. Il s'en plaignit amèrement au pape Adrien, qui lui avait envoyé de Rome même des maîtres de chant. Le pape lui répondit : Si je vous en envoie d'autres, ils se laisseront peut-être aller au même sentiment de jalousie, et continueront de propos délibéré à donner un mauvais enseignement. Choisissez donc vous-même deux de vos clercs les plus discrets et les plus habiles, envoyez-les ici ; ils assisteront sans se faire connaître à tous les exercices de chant, et quand ils seront suffisamment formés, ils retourneront près de vous pour diriger vos écoles. — Charlemagne suivit ce conseil : deux clercs furent envoyés par lui à l'école romaine du Latran. A leur retour, l'un dirigea l'enseignement musical à l'école palatine, et l'autre à celle de Metz ². »

32. La chapelle du palais servit en effet de modèle pour la régularité et la majesté des offices liturgiques. Elle devint tout naturellement une pépinière d'évêques et d'abbés. La présentation aux évêchés ou aux abbayes appartenait dès lors au roi, et bien qu'on dût procéder ensuite à l'élection canonique, il n'arrivait jamais que les suffrages écartassent un sujet recommandé par le monarque. « Un jour, dit le moine de Saint-Gall, les envoyés d'une ville épiscopale vinrent annoncer à Charlemagne la mort de leur évêque. Combien a-t-il laissé à l'église et aux pauvres ? demanda le héros.

L'évêque
mort sans
vialique.

¹ Ce passage du moine de Saint-Gall contredit formellement la thèse de certains auteurs modernes lesquels prétendent que, durant tout son règne, Charlemagne ne mit jamais le pied à Paris.

² Monach. San-Gall., *Gest. Carol. Magn.*, lib. I, cap. II ; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1378.

— Deux livres d'argent, répondirent les envoyés. — C'est un bien mince viatique pour un si grand voyage, murmura un clerc du palais qui assistait à l'audience. — Charlemagne, entendant cette réflexion : Si je vous donnais l'évêché, dit-il, laisseriez-vous davantage ? — Le clerc tomba à genoux et s'écria : Gracieux seigneur, ceci est au pouvoir de Dieu et au vôtre. — Charlemagne sourit, congédia les députés et dit au clerc : Dissimulez-vous derrière la tenture du dais royal et prêtez l'oreille. Vous ne tarderez guère à voir combien vous avez de compétiteurs. — En effet, des leudes et de puissants personnages, au seul bruit d'une vacance de siège, accoururent pour recommander quelqu'un de leurs protégés. Charlemagne déclara que son choix était fixé ; il nomma même celui qui en était l'objet. La reine Hildegarde vint en personne parler en faveur d'un clerc attaché au service de sa maison. De grâce, disait-elle, très-doux seigneur, ne rejetez point ma requête. Celui auquel vous songez est trop jeune ; il perdrait l'évêché dont il s'agit. Le clerc que je vous recommande est votre serviteur fidèle, faites cela pour lui. — Le malheureux candidat, qui se trouvait toujours sous la courtine du dais royal, crut cette fois sa cause perdue. Il souleva un peu la tenture et dit à l'oreille du roi : Tenez ferme, seigneur ; n'abdiquez pas la puissance que vous avez reçue de Dieu. — Charlemagne l'appelant alors, lui dit devant tous les assistants : Je vous nomme à cet évêché, mais ayez soin, pour le repos de mon âme et de la vôtre, de faire pendant votre vie plus d'aumônes et de ménager à votre mort un viatique plus considérable ¹. »

33. La naïveté du récit, tel que le donne le moine de Saint-Gall, est un charme de plus dans cette histoire du passé. Vraisemblablement celui que Charlemagne désignait à l'évêché vacant se recommandait par d'autres qualités plus sérieuses qu'un esprit d'à-propos d'ailleurs assez heureux. Selon nous, le clerc de la chapelle palatine caché derrière la tenture du dais royal eut un grand tort, celui de ne pas profiter de l'occasion pour s'enfuir et laisser l'évêché aux ambitieux qui le sollicitaient ou le faisaient solliciter avec tant de chaleur. « Une autre fois, reprend le moine

¹ Monach. San-Gall., lib. I, cap. IV; *Patr. lat.*, t. XCXVIII, col. 1374.

de Saint-Gall, le jour de la vigile de saint Martin (10 novembre), la nouvelle d'une vacance de siège étant survenue à la cour, Charlemagne fit appeler un des clercs du palais aussi distingué par la noblesse de son origine que par sa science personnelle, et le nomma à l'évêché vacant. Au comble de la joie, ce clerc n'eut rien de plus pressé que d'inviter à sa table ses amis, les officiers du palais, avec les délégués de son futur diocèse. Il passa la soirée en un grand festin, et oublia l'office de la nuit qui se célébrait solennellement en cette vigile particulièrement chère à la piété nationale des Gaules. Or, le maître de chapelle, en distribuant d'avance selon l'usage les diverses parties de l'office que chaque clerc aurait à chanter, avait désigné pour celui-ci le répons de saint Martin : *Domine, si adhuc populo tuo sum necessarius*, auquel tout le chœur devait répondre : *Fiat voluntas tua*. Quand on fut arrivé à ce point de l'office des matines, après le chant de la leçon correspondante, il se fit un grand silence et tout le chœur resta muet. Le clerc qui devait entonner le répons n'était point à sa place ; tous les regards se tournaient sur sa stalle vide, et nul ne prenait la parole. Charlemagne, qui avait vu toute cette scène, dit : Que quelqu'un entonne, *cantet aliquis*. — L'embarras ne fit que redoubler, nul n'osait se produire, lorsqu'un clerc de pauvre naissance que, le roi gardait dans sa chapelle par charité, entonna non point le répons qu'il n'avait pas sous les yeux, mais l'oraison dominicale. Toutes les figures exprimèrent alors un mouvement d'hilarité que le roi réprima d'un signe. Le pauvre clerc continua donc sans interruption et s'arrêta juste après ces mots : *Adveniat regnum tuum*, auxquels tout le chœur dut répondre suivant le rite accoutumé : *Fiat voluntas tua*. Les matines achevées, Charlemagne de retour dans la salle du palais où il se réchauffait au foyer, *ad caminatam*, manda le pauvre clerc, vieux serviteur, mais chantre novice. Qui vous a chargé d'entonner le répons ? lui demanda-t-il d'un ton sévère. — Épouvanté, le clerc répondit humblement : C'est vous-même, seigneur, quand vous avez dit : *Cantet aliquis*. — C'est bien, dit le roi, mais pourquoi choisissiez-vous l'oraison dominicale ? — Gracieux roi, mon doux seigneur, répondit-il, je n'avais pas sous les yeux les

paroles du répons ; nul autour de moi ne pouvait ou ne voulait me les suggérer. Pour ne pas déplaire à votre domination souveraine, je voulais chanter puisque vous l'ordonniez, mais chanter des paroles qui pussent se rapporter à la finale du chœur : *Fiat voluntas tua*. Voilà pourquoi j'ai choisi l'oraison dominicale. — Eh bien, reprit Charlemagne en élevant la voix de manière à être entendu par tous les princes qui l'entouraient, il y a un orgueilleux que j'avais désigné pour un évêché vacant, et qui n'a su honorer ni le Dieu dont il est le ministre, ni le roi dont il est le serviteur. Il a passé cette nuit sainte à table, vous l'avez remplacé au chœur, vous serez évêque à sa place ¹. »

Le cheval
d'un évêque
nommé.
L'hospitalité
offerte à
Charlemagne
par les
évêques.

34. A une époque où l'on n'avait pas la ressource des livres imprimés, et où deux ou trois gros manuscrits devaient suffire à une nombreuse rangée de clercs pour les offices nocturnes, ces détails qui, de nos jours, ne pourraient se reproduire, ont une physionomie toute locale, mais comme trait de mœurs l'épisode ne manque pas de signification. La leçon que Charlemagne donnait au noble clerc, plus empressé à célébrer un festin de joyeux avènement qu'à chanter les louanges du Seigneur, était, il faut en convenir, fort méritée. Rien d'ailleurs, en tout ceci, qui dépasse la mesure et la convenance des anecdotes de cloître : la fierté punie, l'assiduité au chœur récompensée, et la justice distributive du roi exaltant les humbles. C'est de cette façon que le moine de Saint-Gall cite deux bénédictins, fils d'un meunier, lesquels avaient tous deux un mérite extraordinaire, et que Charlemagne ne put jamais avec toute sa puissance faire consentir à accepter l'épiscopat. L'empereur dut se borner à les mettre chacun à la tête d'une abbaye ¹. « Une autre fois, continue le chroniqueur, un clerc de la chapelle royale, désigné pour l'épiscopat, allait se rendre à son siège. Les délégués de son futur diocèse lui amenèrent à la porte du palais un cheval caparaçonné, qu'ils firent approcher des degrés du montoir. Mais l'évêque nommé avait la prétention de n'avoir pas besoin d'un pareil expédient, bon à son avis pour des infirmes. Il s'élança hardiment sans même se servir des étriers, et peu s'en

¹ Monach. San-Gall., lib. I, cap. v.

fallut que, passant par-dessus le cheval, il n'allât retomber de l'autre côté. D'une fenêtre du palais, Charlemagne avait vu cette petite scène. Il fit revenir le bouillant cavalier : Vous êtes agile, leste et adroit, lui dit-il. En ce moment où j'ai à soutenir tant de guerres, vous me suivrez utilement dans mes expéditions. Plus tard, quand vous serez moins bon cavalier, vous ferez un meilleur évêque ¹. » Les rapports de Charlemagne avec l'évêque de son temps empruntaient à l'alliance intime de l'église et de l'état un caractère de simplicité touchante et de vénération réciproque. Nous avons vu le métropolitain Leidrade préparer à Lyon une demeure uniquement destinée à recevoir le grand roi, s'il daignait un jour honorer cette ville de sa présence. On ne sait si jamais Charlemagne eut l'occasion de profiter de cet offre hospitalière. Mais il est certain que dans chaque cité il descendait de préférence chez l'évêque. L'honneur de recevoir le monarque avec les guerriers de sa suite pouvait quelquefois être onéreux. « Il se trouvait, dit le chroniqueur, une ville épiscopale dont la situation était telle que Charlemagne, en allant ou en revenant de ses expéditions militaires, devait presque inévitablement y passer. Un jour, on annonça subitement l'arrivée de l'empereur : l'évêque pris au dépourvu se hâta de faire approprier sa demeure. Comme une hirondelle, ajoute le moine de Saint-Gall, il allait de çà de là, faisant décorer la basilique, sabler les allées des jardins et des cours, balayer toute la maison. Charlemagne le surprit au milieu de ces soins pressés et lui dit : Vous êtes le meilleur des hôtes, et toujours à notre arrivée vous prenez soin de tout approprier. — L'évêque, en baisant la main victorieuse du héros, répondit avec une intention un peu malicieuse : Partout où vous passez, seigneur, chaque maison n'est-elle pas nettoyée de fond en comble? — J'entends, reprit Charlemagne, mais si je fais vider quelquefois les maisons je sais aussi les remplir. — Puis il ajouta : J'ai remarqué en arrivant tel domaine appartenant au fisc. Il me paraît à la convenance de votre évêché,

¹ Monach. San-Gall., lib. I, cap. VIII.

je vous le donne à vous et à vos successeurs pour en jouir à perpétuité ¹. » — « Une autre fois, il arriva inopinément un vendredi dans la maison d'un évêque. On n'avait pas eu le temps de se pourvoir de poisson ; l'évêque en s'excusant de son mieux fit servir du fromage, c'était tout ce qu'il pouvait offrir. Ce fromage se trouvait délicieux. Chaque année, dit le roi, vous m'enverrez trois charrettes (*tres karratas*) de pareils fromages à Aix-la-Chapelle. — Bien volontiers, très-doux seigneur, répondit l'évêque ; j'achèterai et vous enverrai cette provision chaque année, mais je ne puis répondre que tous les fromages seront aussi réussis que ceux dont vous avez daigné vous contenter. En ce cas, je vous supplie-rais de ne pas m'en vouloir. — Il y a moyen de ne pas faire d'erreur, répondit Charlemagne. Vous les couperez tous par le milieu et les goûterez. Vous m'enverrez les meilleurs, et les autres seront pour les pauvres. — Durant deux ans, l'évêque fit exactement son envoi à Aix-la-Chapelle, sans que le roi l'en fit même remercier, ce qui ne découragea nullement le bon évêque. La troisième année, Charlemagne lui envoyait un diplôme portant donation d'un riche et fertile domaine, qui pouvait fournir tout le blé et le vin nécessaires annuellement à la mense épiscopale ². »

Luxe et
avarice d'un
évêque.

33. S'il savait récompenser, Charlemagne savait punir. « Un évêque plus ami du luxe que des pauvres, continue le chroniqueur, dépensait en futilités l'argent qu'il aurait dû employer en aumônes. Charlemagne s'entendit avec le parfumeur du palais, un juif habile, qui allait chaque année en Orient chercher l'ambre et le musc pour les vendre à prix d'or aux seigneurs et aux dames de la cour. D'après les ordres du roi, le juif prit un rat de l'espèce vulgaire, le parfuma de son mieux, et vint l'offrir à l'évêque comme une civette musquée de la plus grande rareté. L'évêque en proposa trois livres d'argent. En vérité, dit le juif, j'aimerais mieux jeter à l'eau ce précieux animal, le seul de son espèce qui ait jamais été apporté vivant en Europe, que de

¹ Monach. San-Gall., *Gest. Carol. Magn.*, lib. I, cap. xv-xvi.

² *Ibid.*, cap. xvii.

le céder pour un prix si modique. — L'évêque porta son offre à dix livres. Par le Dieu d'Abraham, s'écria le juif, je ne perdrai pas ainsi mes fatigues et mes peines! — Et roulant son rat dans une étoffe de soie, il sortit en l'emportant. L'évêque, que ce manège avait complètement trompé, le rappela et lui promit un boisseau de pièces d'argent, *modium argenti*, s'il consentait à lui céder la prétendue civette musquée. Le marchand débattit encore cette offre, enfin il céda comme à regret, se fit remettre le prix et alla le porter à Charlemagne. Quelques jours après, le roi convoqua à son audience les évêques et les leudes de la province. Sur une table dressée au milieu de la salle, les pièces d'argent remises au marchand juif étaient rangées en piles. Le roi s'adressant aux évêques leur dit : Vous êtes nos pères et les distributeurs de nos aumônes. Nos trésors doivent passer par vos mains non pour satisfaire de frivoles caprices, mais pour servir le Christ dans la personne des pauvres. Maintenant donc oublierez-vous de pareils devoirs, les uns pour des goûts de luxe, les autres pour des spéculations d'avarice? — Puis il ajouta : Vous voyez ces piles d'argent; l'un de vous les a remises à un juif en échange d'un rat vulgaire, parfumé d'eaux de senteur! — Le coupable se trouvait dans l'assistance, et bien que Charlemagne ne l'eût en aucune façon désigné, il vint se jeter aux pieds du roi, demandant pour sa faute un pardon qui lui fut généreusement accordé ¹. » — « Durant une de ses campagnes victorieuses contre les Germains, continue le chroniqueur, Charlemagne avait laissé au palais, près de la très-glorieuse reine Hildegarde, un évêque qui eut un jour l'audace de demander pour une cérémonie solennelle le sceptre d'or du héros. Il voulait s'en servir en guise de bâton pastoral. Hildegarde refusa, disant qu'elle n'oserait accorder une autorisation de ce genre, mais qu'elle en référerait au roi lui-même. Charlemagne à son retour fut informé de l'ambitieuse prétention de l'évêque : J'irai au delà de ses vœux, dit-il en souriant. — Quelques jours après, dans une assemblée solennelle, du haut de son trône, Charlemagne parla

¹ Monach. San-Gall., *Gest. Carol. Magn.*, lib. I, cap. XVIII.

ainsi : Les évêques par leur vocation même ont le devoir de renoncer aux vanités de ce monde, pour nous inviter par leur exemple à élever nos cœurs vers les biens célestes. Il en est cependant que l'ambition aveugle. L'un d'eux, non content de son siège, le premier de la Germanie, n'a pas rougi, durant mon absence, de réclamer pour lui servir de bâton pastoral le sceptre d'or que j'ai coutume de porter comme emblème du pouvoir souverain. — L'ambitieux évêque se prosterna devant l'assemblée, confessa son imprudence et obtint sa grâce ¹. »

Ordo palatii
d'après Adalard et
Hincmar.

36. Ces détails que nous n'avons pas craint de reproduire dans leur intégrité, sont à nos yeux le meilleur panégyrique de Charlemagne et la peinture la plus exacte des mœurs de son siècle. Charlemagne savait être grand partout, aussi bien dans sa vie de chaque jour au palais qu'à la tête des assemblées nationales où toute l'Europe du VIII^e siècle était convoquée. « Un des contemporains et des conseillers de Charlemagne, son cousin-germain, Adalard abbé de Corbie, dit M. Guizot, avait écrit un traité intitulé *de Ordine palatii*, destiné à faire connaître l'intérieur du gouvernement de Charlemagne, et spécialement les assemblées générales. Ce traité a été perdu; mais, vers la fin du IX^e siècle, Hincmar, archevêque de Reims, l'a reproduit presque en entier dans une lettre ou instruction écrite à la demande de quelques grands du royaume qui avaient eu recours à ses conseils pour le gouvernement de Carloman, l'un des fils de Louis-le-Bègue ². Aucun document, à coup sûr, ne mérite plus de confiance ³. » — « Dans ma jeunesse, dit l'archevêque, j'ai beaucoup connu le sage Adalard, parent de Charlemagne et l'un de ses plus habiles conseillers. J'ai eu entre les mains et j'ai transcrit moi-même son livre *de Ordine palatii*, qu'il divise en deux sections, l'une relative à la discipline intérieure que le grand roi faisait observer à sa cour, l'autre au gouvernement

¹ Monach. San-Gall., *Gest. Carol. Magn.*, lib. I, cap. XVIII.

² Le document dont parle M. Guizot fait partie des opuscules d'Hincmar sous le titre : *Ad proceres regni pro institutione Carolomanni regis et de ordine palatii ex Adalardo*. (*Patr. lat.*, tom. CXXV, col. 994.)

³ M. Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, tom. II, pag. 126.

général de l'État. Après le roi, la reine, les princes et princesses leurs enfants, le premier rang au palais était dévolu à l'apocrisiaire, ou légat du siège apostolique pour les affaires de l'Église. Cet office prit naissance à l'époque de Constantin-le-Grand, quand cet empereur devenu chrétien voulut prouver son affection et sa reconnaissance pour les saints apôtres Pierre et Paul dont l'intervention l'amena à recevoir avec la grâce du Christ le sacrement de baptême, en cédant par un édit solennel la ville de Rome au pape Sylvestre, et en transférant le siège de son empire à Byzance qui prit dès lors le nom de Constantinople ¹. Cette translation du siège de l'empire obligea les pontifes romains et même les patriarches d'Orient à entretenir au palais byzantin des apocrisiaires chargés de traiter les affaires ecclésiastiques. Cette fonction était remplie tantôt par des évêques, tantôt par des diacres délégués du saint-siège. Grégoire le Grand n'était que diacre quand il fut envoyé à Constantinople en qualité d'apocrisiaire. Dans nos régions cisalpines, depuis la conversion de Clovis et le baptême conféré à ce roi et à trois mille Francs par saint Remi, la fonction d'apocrisiaire fut confiée à des évêques indigènes qui venaient pour cela de temps en temps à la cour. Depuis l'avènement de Pépin et sous le règne de Charlemagne, cet emploi fut de préférence confié à

¹ Depuis que nous avons, au tom. IX de cette *Histoire*, pag. 161-188, consacré un paragraphe spécial à l'examen de l'authenticité de la donation constantinienne, un certain nombre de lecteurs se sont scandalisés de notre crédulité grande: Ils nous appliqueraient volontiers le mot de la *Civiltà catholica*: « Un homme de bon sens n'oserait aujourd'hui reprendre en sous-œuvre la défense de la donation. » Cependant nous pouvons en conscience affirmer que ce n'est pas la crédulité, mais l'examen impartial des textes, qui dirige notre jugement. Saint Adalard, dans son livre de *Ordine palatii*, et Hincmar dans son instruction *ad Proceres*, apportent à notre thèse une confirmation inattendue. *Apocrisarii ministerium ex eo tempore sumpsit exordium quando Constantinus magnus imperator christianus effectus, propter amorem et honorem sanctorum apostolorum Petri et Pauli, quorum doctrina ac ministerio ad Christi gratiam baptismatis sacramenti pervenit, locum et sedem suam, urbem scilicet Romanam, papæ Sylvestro edicto privilegii tradidit, et sedem suam in civitate sua quæ antea Byzantium vocabatur nominis sui civitatem ampliando ædificavit.* (Hincmar., *De institution. Carolomanni*; *Patr. lat.*, tom. CXXV, col. 998.)

des prêtres ou à des diacres plutôt qu'à des évêques, parce que ceux-ci sont obligés d'après les saints canons à la résidence dans leur diocèse pour y surveiller, gouverner et conduire les peuples. L'apocrisiaire, appelé chez nous chapelain ou custode du palais, avait sous ses ordres tous les clercs de la chapelle royale. Immédiatement après venait le grand chancelier ou secrétaire du roi, sous la dépendance duquel des hommes d'une intelligence et d'une probité éprouvées, inaccessibles à toute tentation de cupidité ou d'indiscrétion vénale, transcrivaient les ordres royaux. Après eux les grands dignitaires étaient le chambellan (*camerarius*), le comte du palais, le sénéchal (*senescalcus*), le bouteillier (*buticularius*), le connétable (*comes stabuli*), le *mansionarius* maréchal-des-logis du roi, quatre grands veneurs (*venatores principales*) et un fauconnier ¹. »

Les grands
officiers
du palais
de Charle-
magne.

37. L'histoire nous a conservé le nom des divers personnages qui remplirent successivement les grandes charges du palais de Charlemagne. L'apocrisiaire ou archichapelain fut d'abord saint Fulrad, et après sa mort l'archevêque de Metz Angilramn, qui eut pour successeur l'évêque de Cologne Hildebold, célébré dans les vers de Théodulfe comme un modèle de douce affabilité, et en dernier lieu Angilbert, cet autre Homère, comme on l'appelait au sein de l'académie palatine. Angilbert après avoir épousé la princesse Berthe, fille de Charlemagne, qui lui apporta en dot le duché de Ponthieu, après s'être distingué parmi les meilleurs justiciers qui sous le titre de *missi dominici* faisaient régner l'ordre dans les provinces, se signala comme guerrier par une éclatante victoire contre les Danois qui avaient pénétré par les embouchures de la Seine et de la Somme dans tous les ports de la France maritime. Leurs innombrables barques remontaient le cours des fleuves, et les populations épouvantées à leur approche refluaient vers les villes du centre, implorant le secours des gens de guerre (791). Ce fut alors qu'à la tête d'une armée franque, Angilbert tomba sur ces pirates et en fit un effroyable

¹ Hincmar., *De institution. Carolomanni*; *Patr. lat.*, tom. CXXV, col. 999.

carnage. Le guerrier triomphant se rendit au monastère de Centulum (Saint-Riquier), pour remercier Dieu du succès de ses armes. Soit qu'avant le combat il en eût fait le vœu, soit que l'attrait d'une vocation plus sainte ait subitement touché son cœur, Angilbert prit l'habit monastique à Centulum. La princesse Berthe son épouse reçut le voile des religieuses, et tous deux renoncèrent en même temps aux honneurs du siècle pour la retraite et la mortification du cloître. Élu plus tard abbé de Centulum, Angilbert fut nommé chapelain du palais à la mort d'Hildebold. Dans cette fonction qui le ramenait à la cour, il sut conserver toute l'austérité de la vie monastique et conquérir la couronne des saints. Il mourut à Centulum en 814, l'année même où l'empereur, son beau-père et son ami, mourait au palais d'Aix-la-Chapelle.—Le grand chancelier présentait au roi toutes les requêtes, notifiait les réponses, expédiait les diplômes et les chartes. Nous connaissons déjà le nom d'Ithier, qui rédigea à la basilique vaticane la fameuse donation de Charlemagne. Le plus connu de ses successeurs fut Archambauld, que les vers de Théodulfe nous représentent « des tablettes à la main, toujours prêt à leur confier discrètement les ordres du maître ¹. » Vers l'an 800, Charlemagne avait envoyé des ambassadeurs et des présents au calife de Bagdad, Haroun al Raschid, et celui-ci, pour témoigner à l'empereur des Francs combien il était fier d'être compté parmi ses alliés, lui faisait porter d'autres présents, du baume, du nard, des épices, des drogues médicinales de toute espèce, enfin des singes et un éléphant de la plus haute taille. Mais des trois envoyés de Charlemagne, deux étaient morts dans le voyage, et les dons du calife arrivaient sous la conduite du juif Isaac, probablement le même dont le moine de Saint-Gall nous a fait connaître l'habileté. « Cependant Isaac n'ayant point de navires, allait être obligé de séjourner en Ligurie. Archambauld fut chargé de courir à sa rencontre et de lui fournir des vaisseaux propres à recevoir les merveilles de l'Orient ². L'élé-

¹ Theodulf., *Carmin.*, lib. III, cap. I; *Patr. lat.*, tom. CV, col. 320.

² Eginhard., *Annal.*, ad ann. 804.

phant débarqua vers le mois d'octobre 801 à Porto-Venere, sur la côte de Gênes, et comme il ne pouvait traverser les Alpes à cause des neiges, il fut hiverné dans la ville de Verceil. On l'appelait Aboul-Abbas. Charlemagne qui ne se lassait pas d'admirer ce noble animal voulut l'avoir toujours dans son escorte. Mais Aboul-Abbas ne s'accoutuma guère aux brouillards du Rhin, il mourut subitement à Lippenheim en 810¹. » — Le comte du palais était pour les affaires civiles ce que l'apocrisiaire ou chapelain était pour les affaires ecclésiastiques. Toutes les questions contentieuses portées au plaid royal passaient par ses mains ; il recevait les communications des préfets, et contrôlait les comptes de l'administration générale ; il entendait le premier les plaideurs de l'ordre civil, venus pour invoquer la justice du roi. Anselme tué avec Roland à Roncevaux, Worad qui périt dans une expédition malheureuse contre les Slaves en 782, et enfin Troant furent successivement chargés de ces importantes fonctions. — Le chambellan (*camerarius*) préposé sous la surveillance de la reine à l'entretien du vestiaire et du garde-meuble, était toujours choisi parmi les plus nobles guerriers. Adalgise tué avec Worad dans l'expédition contre les Slaves, et après lui Méginfrid furent chambellans du palais. — « Sur le même rang, dit M. Hauréau, étaient le sénéchal, le grand échanson (*buticularius*) et le connétable. Le sénéchal était le maître de l'hôtel du roi ; on l'appelait aussi « chef des cuisiniers, » *princeps coquorum*. Il commandait à tous les officiers de la bouche, qui sont nommés dans les titres *actores regis*. Le grand échanson surveillait les caves ; le connétable, les écuries. L'humilité des titres ne fait guère soupçonner l'importance des personnages qui se faisaient gloire de les posséder. Mais le plus recherché de tous les honneurs étant déjà d'être compté parmi les serviteurs du roi, nous voyons ces trois départements de la cuisine, de la cave et de l'écurie, brigués par les premiers d'entre les comtes, *proceres, optimates regni*. Le plus ancien des sénéchaux de Charlemagne, Eggihard, périt avec Roland à Roncevaux. Son successeur

¹ M. Hauréau, *Charlemagne et sa cour*, pag. 478.

fut Andulf, surnommé à l'académie palatine Ménalque. Théodulfe lui a consacré quelques-uns de ses vers. « Que je voie, dit-il, l'habile Ménalque descendre de son trône couvert de fruits, essuyant avec sa main la sueur qui tombe de son front, et reparaitre souvent dans la salle du festin, entouré de ses bataillons de cuisiniers, sur lesquels il exerce l'autorité synodale ¹. » Le sénéchal savait commander d'autres légions que celles de la cuisine ou de l'office. Chargé de punir les Bretons insoumis, il parcourut en vainqueur le pays des Venètes (Vannes) et des Curiosolites (Quimper), battit partout les rebelles et reçut leurs otages qu'il conduisit à Worms aux pieds du roi (786). — Un seul des grands échansons de Charlemagne a laissé un nom dans l'histoire. Il s'appelait Éberard et fut en 781 envoyé avec deux évêques italiens, Formosus et Damase, députés du pape, à la cour de Tassilo duc de Bavière pour rappeler à ce prince son serment de fidélité. Jusqu'en 774, le grand échanson Éberard eut sous ses ordres le comte Benoit-Witiza, fils du gouverneur de Maguelonne qui s'était distingué sous Pépin le Bref dans la guerre contre Vaïfre ². Witiza, aujourd'hui si connu sous le nom de saint Benoit d'Aniane, avait été condisciple de Charlemagne à l'école palatine. « Il se fit remarquer, dit l'hagiographe, par son heureux naturel, la facilité de son esprit et son aptitude à toute chose. Il servit dans les armées de Charlemagne et eut au palais le titre de *pincerna*, échanson. Puis, renonçant aux espérances de ce monde, il alla s'enfermer au monastère de Saint-Seine, embrassa la vie religieuse, fonda plus tard une abbaye dans son domaine patrimonial, près de Montpellier, sur les bords de l'Aniane ³, et devint pour les Gaules ce qu'avait été pour l'Italie le patriarche du Mont-Cassin ⁴. » — Le palais de Charlemagne était ainsi à la fois une pépinière de guerriers, de diplomates et de saints. On

¹ Theodulf., *Carmin.*, lib. III, cap. 1; *Patr. lat.*, tom. CV, col. 321.

² Cf. pag. 380 de ce présent volume.

³ Le monastère bâti par saint Benoit donna naissance à la ville actuelle d'Aniane (Hérault), 26 kilomètres N.-O. de Montpellier. Suivant les traditions locales, le père de saint Benoit, le comte de Maguelonne dont les documents écrits ne nous ont pas conservé le nom, se serait appelé Aigulfe.

⁴ Bolland., *Act. S. Benedict. Anian.*, xi februar.

y servait fidèlement le roi parce qu'avant tout on était fidèle au service de Dieu. Le serment d'allégeance que tous les dignitaires, préfets des provinces, chefs d'armée, comtes et leudes, devaient prêter au monarque de la terre était placé sous la garantie du roi du ciel. On le prononçait, la main sur l'autel, en ces termes : « Je jure fidélité au très-pieux empereur Charles, fils du roi Pépin et de la reine Berthe. Je le servirai sincèrement et sans artifice, ainsi que par droit tout féal doit faire vis-à-vis de son seigneur. Tel est mon serment que je garderai et veux garder dans toute son étendue, de ce jour à jamais. Ainsi me soient en aide le Dieu tout-puissant créateur du ciel et de la terre, et les saints patrons de ces lieux. » — Le connétable, *comes stabuli*, n'était pas seulement comme l'indiquerait son titre, l'intendant suprême des haras royaux et des écuries du palais ; il commandait dès lors les armées. Ainsi Geilon, connétable de Charlemagne, commandait avec Adalgise au combat funeste de 782 contre les Slaves où il trouva une mort glorieuse ; le comte Burchard, son successeur, chargé de la défense du littoral de la Méditerranée contre les sarrasins d'Espagne, anéantit leur flotte (807), les chassa de la Corse puis de la Sardaigne, et fit, selon l'expression d'Eginhard, « un grand massacre de ces bandits au front basané ¹. » En 811, il fut envoyé à l'autre extrémité de l'empire franc négocier la paix avec les Danois ; enfin il fut, en 814, l'un des signataires du testament de Charlemagne et eut la douleur de survivre à son maître. La monarchie carlovingienne n'était pas, comme celles de nos jours, fixée dans certaines résidences officielles. Cette sorte d'emprisonnement régulier des souverains et surtout leur séjour prolongé dans de grandes capitales entraînent promptement la chute des dynasties. Charlemagne est peut-être de tous les rois celui qui comprit le mieux ce principe politique, dont la simplicité est élémentaire en théorie, mais dont la pratique répugne tant à la mollesse des cours. Toutes les provinces de son empire ambitionnaient l'honneur de sa présence. Les distiques de Théodulfe

¹ Eginhard., *Annal.*, ad ann. 807.

lui exprimaient ce vœu populaire : « C'est toi que le peuple a soif de contempler ; clercs et fidèles brûlent du désir de voir ta face, et moi, quand pourrai-je jouir de ce bonheur ? Plaise au Seigneur de t'amener quelque jour dans nos murs, et que la cité d'Orléans puisse saluer son roi ¹ ! » Les continuels déplacements de Charlemagne donnaient une grande importance à la fonction du *mansionarius*, chargé de faire préparer les appartements du roi, de la reine, de leur famille et de la nombreuse suite. « Après le mansionnaire prenaient rang les quatre veneurs, entre lesquels se partageaient les provinces de Neustrie, d'Austrasie, de Bourgogne et d'Aquitaine. Ils devaient en tout temps fournir la provision de gibier frais dans les maisons royales. Entre les autres officiers du palais, on désigne encore le capitaine de la porte, le garde du trésor royal, le garde des armes du roi. On peut enfin admettre au nombre des palatins, puisqu'on les nommait les « fidèles du roi, » toute cette multitude de ducs, de *margravs* (gardiens des marches, marquis), de comtes, d'hommes libres, qui accompagnaient le souverain à la guerre et partageaient avec lui les loisirs de la paix ². »

38. « L'ordre le plus parfait, dit Hincmar, régnait parmi cette foule de fonctionnaires et de visiteurs qui affluaient de toutes parts. Des extrémités du royaume on voyait accourir tous les opprimés, toutes les victimes de l'injustice, de la calomnie, ou simplement les malheureux, les veuves, les orphelins, les vieillards délaissés. Leurs réclamations étaient immédiatement transmises au roi, et chacun d'eux, suivant ses besoins, sa qualité, son mérite, recevait justice ou secours avec une activité et une charité qui ne se lassèrent jamais ³. Deux plaids nationaux se tenaient chaque année pour le gouvernement général du royaume. On y soumettait à l'examen et à la délibération des grands soit du clergé, soit de l'ordre laïque, les articles ou décrets appelés *capitula*, que le roi lui-même avait rédigés selon

Les assem-
blées natio-
nales.

¹ Theodulf., *Carmin.*, lib. III, cap. VI; *Patr. lat.*, tom. CV, col. 328.

² M. Hauréau, *Charlemagne et sa cour*, pag. 191.

³ Hincmar., *De institutione Carolomann.*, cap. XXIV-XXV.

l'inspiration de Dieu, ou dont la nécessité lui avait été manifestée dans l'intervalle des réunions. Chaque délibération se prolongeait suivant l'importance de la matière, un, deux, trois jours, et plus s'il était besoin. Des messagers du palais recevaient les questions et rapportaient les réponses. Aucun étranger n'approchait du lieu de l'assemblée jusqu'à ce que le résultat des votes pût être mis sous les yeux du grand prince, qui alors, avec la sagesse dont le Seigneur l'avait doué, adoptait une résolution définitive à laquelle tous obéissaient. Les choses se passaient ainsi jusqu'à ce que la liste des capitulaires soumis à l'examen des grands fût épuisée. Pendant que l'assemblée délibérait hors de la présence du roi, le prince lui-même, au milieu de la multitude venue au plaid national, était occupé à recevoir les présents, saluant les hommes considérables, s'entretenant avec ceux qu'il voyait plus rarement, témoignant aux vieillards un intérêt affectueux, souriant aux jeunes, traitant avec la même bonté les ecclésiastiques et les séculiers. Cependant si les grands qui délibéraient dans leur assemblée en manifestaient le désir, le roi se rendait près d'eux et y restait aussi longtemps qu'ils le voulaient. Là, ils lui exprimaient avec une entière franchise leur sentiment sur toutes choses, et lui rendaient compte des discussions amicales qui s'étaient élevées entre eux. Je ne dois pas oublier de dire que, si le temps était beau, tout cela se passait en plein air; sinon, dans plusieurs bâtiments distincts, où ceux qui avaient à délibérer sur les propositions du roi étaient séparés de la multitude. Le local destiné à l'assemblée était divisé en deux parties, de telle sorte que les évêques, abbés et clercs élevés en dignité, pussent se réunir sans aucun mélange de laïques. De même, les comtes et les grands fonctionnaires de l'État se rendaient chaque matin dans la salle qui leur était attribuée. Les seigneurs laïques et ecclésiastiques avaient la faculté de siéger ensemble ou séparément, selon la nature des affaires qu'ils avaient à traiter, religieuses, séculières, ou mixtes. En dehors de ces délibérations solennelles, l'objet constant des préoccupations du roi était de se renseigner exactement sur la disposition des esprits et la situation des affaires dans chaque province. Il était expressément

recommandé aux leudes de s'enquérir, dans l'intervalle des assemblées, de ce qui se passait à l'intérieur ou à l'extérieur du royaume, interrogeant étrangers et nationaux, amis et ennemis, envoyant au besoin recueillir sur les lieux des renseignements précis. Le roi voulait savoir si, dans quelque partie fût-ce la plus reculée et la plus obscure de ses états, le peuple murmurait ou manifestait quelque velléité d'agitation, s'il était survenu quelque désordre dont il fût nécessaire d'occuper l'assemblée, enfin tous les détails qui pouvaient intéresser l'honneur et la sécurité de son gouvernement. Il s'informait avec soin des moindres symptômes de mécontentement parmi les nations récemment soumises à son empire, recueillait tous les indices de pacification qui pouvaient se produire parmi celles qui étaient en révolte, et se faisait tenir au courant de tous les projet d'attaque ou d'invasion au sein des tribus ennemies. Partout où se révélait un désordre ou un péril, il voulait savoir quels en avaient été réellement le motif ou l'occasion, afin de le conjurer ou d'y remédier efficacement ¹. »

39. Pour faire pénétrer dans tout son royaume les bienfaits d'une législation réglée sur les principes de la plus exacte justice, et pour se renseigner plus exactement lui-même sur les besoins de ses peuples, Charlemagne créa l'institution des *missi dominici*, « envoyés temporaires, chargés, dit M. Guizot, d'inspecter au nom de l'empereur l'état des provinces, autorisés à pénétrer dans l'intérieur des domaines concédés comme dans les terres libres, investis du droit de réformer certains abus, et appelés à rendre compte de tout à leur maître. Les *missi dominici* furent pour Charlemagne, du moins dans les provinces, le principal moyen d'ordre et d'administration ². » Le capitulaire qui les constitua est daté d'Aix-la-Chapelle, l'an 802 ; il s'exprime ainsi : « Le sérénissime et très-chrétien seigneur empereur Charles a choisi parmi ses *optimates* les hommes les plus prudents et les plus sages, tant archevêques qu'évêques, abbés et pieux laïques pour les en-

Les *missi dominici*.

¹ Hincmar, *De institutione Carolomann.*, cap. XXXIV-XXXVI, col. 1006-1008.

² M. Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, pag. 124.

voyer dans tout son empire, afin de faire jouir tous ses sujets du bénéfice d'une sage législation. Il leur est enjoint d'étudier et de signaler tout ce qui dans la loi se trouverait injuste et oppresseur, parce qu'avec la grâce de Dieu l'empereur tient à le réformer. Que nul n'ait l'audace, comme il est arrivé trop souvent, d'abuser par fraude et artifice du texte de la loi pour opprimer ou spolier les églises, les pauvres, les orphelins, quelque personne que ce soit. Tous nos sujets doivent vivre selon la loi du Seigneur, en toute équité et droite raison, chacun selon sa profession et son état. Nos envoyés exhorteront les chanoines à se conformer à la loi canoniale sans chercher un lucre sordide ; les religieux et religieuses à observer leurs règles ; les laïques et séculiers à se conformer aux lois, et tous à vivre dans la paix et la charité mutuelle. Les *missi* sont également chargés de recevoir les réclamations de quiconque aurait à se plaindre de violence, d'oppression ou de mauvais traitements ; de rendre aux églises, aux pauvres, aux orphelins, aux veuves, à tout le peuple, pleine et entière justice, selon la volonté de Dieu et dans le sentiment de crainte que doivent inspirer ses jugements. S'ils ne peuvent, par leur propre autorité ni par celle des comtes provinciaux, corriger les abus qu'ils verraient à découvrir, ils devront en informer sur-le-champ l'empereur, sans tenir compte d'aucune sollicitation ni offrande, sans égard pour la parenté ni pour la puissance : rien ne doit entraver le cours de la justice ¹. » Ainsi parlait, ainsi gouvernait Charlemagne ; c'est par de tels actes et par un tel langage qu'il a dépassé jusqu'ici la grandeur de tous les plus grands rois.

§ III. Première guerre d'Italie.

40. Et pourtant nous n'avons point encore parlé de ses exploits comme guerrier. De l'an 769 date son avènement au trône jusqu'en 800 époque où il ceignit la couronne impériale, on compte trente-et-une expéditions militaires entreprises par ses ordres, et

Les trois
grandes expé-
ditions mili-
taires du
règne de
Charlemagne

¹ Carol. Magn., *Capitular. Aquisgranense*, ann. 802 ; *Patr. lat.*, tom. XCVII, col. 223.

sur ce nombre il en commanda vingt et une en personne ¹. Si l'on songe que jusqu'à sa mort en 814 Charlemagne ne diminua rien de sa belliqueuse activité, et que le nombre total de ses expéditions militaires s'élève au chiffre de cinquante-trois en quarante-cinq années de règne, on pourra se faire une idée de sa prodigieuse énergie. Il faut ajouter, que partout où il commanda lui-même, il n'éprouva jamais de défaite. Ses fils, ses lieutenants, ses meilleurs généraux eurent des revers, lui aucun; d'où l'on pourrait sans témérité conclure, malgré la réserve de M. Thiers à ce sujet, que Charlemagne fut très-réellement un grand capitaine.

¹ Nous empruntons à M. Guizot (*Hist. de la civilisation en France*, tom. II, pag. 116) le tableau des expéditions de Charlemagne de 769 à 800.

	DATES	ENNEMIS.	OBSERVATIONS.
1	769	Contre les Aquitains.....	Il va jusqu'à la Dordogne
2	772	— les Saxons.....	— jusqu'au delà du Weser.
3	773	— les Lombards.....	— jusqu'à Pavie et à Vérone.
4	774	— <i>Idem</i>	Il prend Pavie et va à Rome.
5	774	— les Saxons.....	
6	775	— <i>Idem</i>	
7	776	— les Lombards.....	Il va jusqu'à Trévise.
8	776	— les Saxons.....	— jusqu'aux sources de la Lippe.
9	778	— les Arabes d'Espagne.....	— jusqu'à Saragosse.
10	778	— les Saxons.....	
11	779	— <i>Idem</i>	— jusque dans le pays d'Osnabrück.
12	780	— <i>Idem</i>	— jusqu'à l'Elbe.
13	782	— <i>Idem</i>	— au confluent du Weser et de l'Aller.
14	783	— <i>Idem</i>	— jusqu'à l'Elbe.
15	784	— <i>Idem</i>	— jusqu'à la Sale et l'Elbe.
16	785	— <i>Idem</i>	— jusqu'à l'Elbe.
17	785	— les Thuringiens.....	Il n'y va pas en personne.
18	786	— les Bretons.....	<i>Idem</i> .
19	787	— les Lombards de Bénévent.....	Il va jusqu'à Capoue.
20	787	— les Bavarols.....	— jusqu'à Augsbourg.
21	788	— les Huns ou Avars.....	— jusqu'à Ratisbonne.
22	789	— les Slaves-Wiltzes.....	— entre l'Elbe et l'Oder inférieurs.
23	791	— les Huns ou Avars.....	— au confluent du Danube et du Raab.
24	794	— les Saxons.....	
25	795	— <i>Idem</i>	
26	796	— <i>Idem</i>	
27	796	— les Huns ou Avars.....	Sous les ordres de son fils Louis roi d'Italie.
28	795	— les Saxons.....	Sous les ordres de son fils Pépin roi d'Aquitaine.
29	797	— <i>Idem</i>	Il va entre le Bas-Weser et le Bas-Elbe.
30	797	— les Arabes.....	Par son fils Louis.
31	798	— les Saxons.....	Il va au-delà de l'Elbe.

Le détail de chacune de ses guerres n'appartient pas à notre sujet. Trois expéditions seulement intéressent d'une manière spéciale l'histoire de l'Église : celle d'Italie qui mit fin à la monarchie lombarde et sanctionna la souveraineté temporelle du saint-siège, celle d'Espagne qui refoula jusqu'à l'Èbre l'invasion musulmane, de Germanie qui se termina par la conversion des Saxons au christianisme.

Hostilités
du roi lom-
bard contre
Charle-
magne.

41. Le *Liber Pontificalis* nous a déjà appris les véritables motifs qui nécessitèrent l'intervention de Charlemagne en Italie ; d'une part les nouvelles entreprises de Didier contre le pape Adrien et les provinces romaines, d'autre part l'alliance lombarde avec la veuve de Carloman dans le but de faire sacrer les enfants de ce prince et de les mettre ainsi en droit de revendiquer sur leur oncle le royaume paternel. C'est là un point de vue que nos historiens modernes ont négligé de mettre en lumière ; il importe cependant de le signaler pour la complète intelligence des événements politiques du VIII^e siècle. Le sacre fut substitué sous la dynastie carlovingienne à l'élection usitée chez les Mérovingiens. Charles et Carloman, sacrés du vivant de Pépin le Bref, héritèrent seuls du pouvoir royal. Carloman mort à la fleur de l'âge laissait deux fils qui, n'ayant point été sacrés, n'avaient dès lors aucun droit à la couronne. Charlemagne n'était donc point sorti de la légalité, comme on lui en a fait trop souvent le reproche, quand il réunit à son sceptre les états son frère. La rétroversion était au contraire tellement légale que l'immense majorité des leudes et des grands seigneurs neustriens vinrent spontanément, à la mort de leur prince, se ranger sous les drapeaux de Charlemagne. Gerberga faisait une démarche fort superflue en se réfugiant avec ses deux jeunes fils près du roi lombard. Mais Didier en habile politique profita de l'occasion ; il fit tous ses efforts pour que le pape consentît à sacrer les deux orphelins, ce qui, dans la législation de l'époque, leur eût donné un droit de revendication sur les états de leur père. Parmi les rares tenants de Gerberga et de ses deux fils, le *Liber Pontificalis* nomme le duc Autchaire. C'est le même que les épopées carlovingiennes célèbrent sous le nom d'Oger-le-Danois, et dont nous

raconterons plus loin la véritable histoire. Le vieux duc Hunald, après ses vains efforts pour reconquérir l'Aquitaine, vint aussi mettre au service de Didier et de Gerberga son expérience militaire, ses ruses diplomatiques et sa haine invétérée contre la nouvelle dynastie (772). Didier put donc se croire en mesure de venger l'affront fait à son orgueil paternel par la répudiation de Desiderata ; il espérait susciter au jeune roi franc des embarras sérieux, tout en se ménageant à lui-même une complète liberté d'action pour reprendre au saint-siège les provinces concédées par Pépin le Bref.

42. Pendant que cette intrigue se nouait en Italie, Charlemagne terminait sa première campagne contre les Saxons. Elle avait été entreprise dans les circonstances suivantes. Un missionnaire anglo-saxon, Liafvin (saint Lebuin), disciple de saint Boniface et placé par lui comme aux avant-postes chrétiens, à Deventer, sur les frontières de la Saxe, avait noué des relations avec un chef de ce pays, nommé Folcbert. Il pénétra un jour jusqu'à l'assemblée générale des Saxons, à Marklo sur le Weser, quoique Folcbert l'eût averti qu'il s'exposait à y perdre la vie. L'intrépide apôtre ne se laissa point arrêter par une telle considération. Au moment où tout était prêt pour un grand sacrifice, il éleva la voix et dit : « Saxons, les idoles que vous croyez des dieux ne vivent ni ne sentent, car elles sont l'œuvre des hommes. Impuissantes à se défendre elles-mêmes, elles ne sauraient vous être d'aucun secours ; c'est en vain que vous immolez à leurs pieds des victimes. Le Dieu seul bon, seul juste, seul créateur du monde, a pris en pitié vos erreurs ; il m'envoie près de vous. Si vous refusez d'écouter sa voix, si vous persistez dans vos iniquités, la main de ce grand Dieu s'étendra pour vous punir. Lui, le roi du ciel et des siècles, il a décrété qu'un prince aussi sage que vaillant allait sortir d'une terre voisine, se précipiter comme un torrent à la tête de ses armées pour dompter la férocité de vos cœurs et abattre l'orgueil de vos esprits indociles. D'un bond il envahira votre contrée, y promènera le fer et le feu, dispersera en esclavage vos enfants et vos femmes. » A ces mots, des cris de fureur s'élevèrent de tous les rangs de l'assemblée. « Périssent l'ennemi de nos sacrifices et de

Le missionnaire Liafvin. Campagne contre les Saxons.

notre patrie ! » dirent les Saxons. Le missionnaire fut saisi et traîné au pied de l'autel pour y être égorgé, lorsqu'un vieillard, moins exalté que les autres, demanda la parole. « Souvent il nous est venu, dit-il, de la part des rois normands ou slaves, des ambassadeurs que nous avons reçus pacifiquement. En voici un qui se présente comme l'ambassadeur d'un Dieu, et nous le mettrions à mort ! » Cette sage réflexion fit épargner Liafvin, qui put se retirer sain et sauf; mais son église de Deventer, attaquée immédiatement par les barbares, fut livrée aux flammes ¹. Le ban de guerre était donc proclamé entre l'idolâtrie saxonne et le christianisme des Francs. « Déjà en 770, dit le biographe de saint Sturm, Charlemagne avait longuement conféré avec l'évêque de Fulda pour aviser aux moyens de faire pénétrer la foi du Christ parmi la nation saxonne, la plus cruelle de toutes les races germaniques, la plus attachée aux rites païens ². » Après l'incendie de Deventer et de son église, le roi franc convoqua tous ses fidèles en champ de mai. « Il prit conseil des serviteurs de Dieu, continue l'hagiographe, rassembla une grande armée, et, le nom du Christ invoqué, il partit pour la Saxe accompagné de tous les prêtres, abbés, docteurs et ministres de la foi, les plus capables de faire accepter par ce peuple le joug suave et léger du Christ ³. » — « Ainsi, dit M. Mignet, l'entreprise de Charlemagne fut à la fois militaire et ecclésiastique : elle eut le double but de vaincre et de civiliser ⁴. » La victoire ne se fit pas attendre, mais la civilisation de la Germanie devait demander bien d'autres efforts : la conversion définitive de la Saxe ne fut obtenue qu'après trente-trois années de luttes héroïques. Dans cette première expédition, Charlemagne s'avança jusqu'à Ehresbourg, aujourd'hui Statdberg, non loin de Paderborn, prin-

¹ Notre idiome national, sans pitié pour les noms les plus illustres a transformé celui de Liafvin, le Lebwinus des actes, en Lifouin. C'est sous ce vocable défiguré que le courageux missionnaire anglo-saxon est honoré le 12 novembre. — Cf. Hucbald, *Vita S. Lebwinii*; *Patr. lat.* tom. CXXXII, col. 890.

² S. Eigel. abbat. Fuldens., *Vita S. Sturmii*; *Patr. lat.*, tom. CV, col. 441.

³ *Ibid.* — ⁴ M. Mignet, *Introduction de l'ancienne Germanie dans la société civilisée*, pag. 112.

cipal sanctuaire des Saxons. Là, dans un temple fameux, on adorait l'idole d'Irmensul érigée par les antiques Germains en l'honneur de Teutatès. Armé de pied en cap, le dieu tenait de la main gauche une balance, de la droite un étendard dont les plis flottants portaient en broderie une rose symbolique. Son bouclier était décoré de l'image d'un lion ; à ses pieds semblaient naître des fleurs sans nombre. C'était l'allégorie païenne de la Saxe aux campagnes fertiles, aux prairies émaillées de fleurs, patrie d'un peuple belliqueux comme le lion, dont l'épée était la seule règle, la seule justice, la seule loi ¹. La statue d'Irmensul tomba sous la hache des Francs victorieux, le temple fut démoli. Témoins de cette profanation qu'ils regardaient comme un horrible sacrilège, les Saxons s'attendaient à voir la foudre du ciel frapper les étrangers impies. Il n'en fut rien, l'armée de Charlemagne, au contraire, reçut sous leurs yeux un bienfait inattendu de la Providence. Comme on était à la saison des plus fortes chaleurs, l'eau manquait dans le camp ; soudain un torrent jusque-là desséché se gonfla et vint apporter aux Francs le tribut de ses ondes. Les Saxons se soumièrent, ils jurèrent de laisser au vénérable Sturm abbé de Fulda, ainsi qu'à ses religieux, le libre accès dans leur pays et la faculté d'y prêcher la foi chrétienne. Avec les tributs accoutumés, ils offrirent au vainqueur douze otages choisis parmi les plus nobles familles de la Saxe. Charlemagne revint triomphant célébrer la fête de Noël au château d'Héristal, et passa l'hiver suivant à la villa de Theodo (Thionville).

43. Ce fut là que les nonces du pape Adrien, envoyés de Rome par mer et débarqués à Marseille, vinrent trouver le jeune roi. Le chef de la légation apostolique, dont le *Liber Pontificalis* n'a pas inscrit le nom ², était le *defensor* Pierre. Ce détail a été recueilli par les chroniques d'Éginbard et de Lorsch, dont voici les paroles : « Le pape Adrien, ne pouvant plus supporter l'inso-

Assemblée
nationale à
Genève.
Charlemagne
tranchit les
Alpes.

¹ Cf. Eloi Johanneau, *Description de l'idole des anciens Saxons, appelée Irmensul, extraite et traduite du latin d'Henri Meibomius*, au tom. III des *Scriptores rerum Germanicarum*.

² Cf. n° 8 de ce présent chapitre.

lence de Didier et l'oppression des Lombards, s'adressa au roi des Francs pour en implorer le secours. Dans l'impossibilité où il se trouvait de faire passer ses ambassadeurs par l'Italie, le pontife fit embarquer son légat, le *defensor* Pierre, et celui-ci arriva heureusement à Marseille. Traversant ensuite toute la France, et arrivé à Thionville où le roi Charles passait l'hiver, il s'acquitta de sa mission, rappela les promesses faites jadis par Pépin de secourir le saint-siège et de forcer avec l'aide de Dieu les Lombards à restituer le patrimoine et les justices du bienheureux Pierre; puis il retourna à Rome. Le roi Charles examina mûrement la situation et prit conseil de l'assemblée nationale des Francs, laquelle se tint cette année à Jenua (Genève). A l'unanimité, il fut reconnu que l'envoyé du seigneur apostolique Adrien avait appuyé sa requête de raisons péremptoires et que la guerre contre Didier était juste et légitime. Le glorieux roi Charles, divisant alors ses troupes en deux corps, prit lui-même le commandement du premier et franchit les Alpes par le Mont-Cenis, pendant que son oncle le comte Bernard ¹, avec le second corps d'armée, traversait le Mont-Joux (*Mons Jovis*) ² sur l'autre versant des Alpes. Didier avec ses troupes occupait les défilés. Le roi Charles vint camper en vue des Lombards, et cependant il envoyait une division (*mittens scaram*) à travers les gorges de la montagne pour prendre l'ennemi à revers. Didier devina le piège et quitta brusquement sa position, en sorte que, par l'aide du Seigneur et l'intercession du bienheureux apôtre Pierre, sans combat ni effusion de sang, le roi Charles traversa les défilés et entra en Italie avec ses fidèles ³. »

44. En comparant ce récit avec celui du *Liber Pontificalis*⁴, le lecteur pourra se convaincre de la parfaite exactitude du document romain. Dans ce duel entre Didier et Charlemagne il n'était plus question, comme entre Pépin le Bref et Astolphe, d'un simple

¹ Le comte Bernard, fils naturel de Charles Martel et frère de Pépin le Bref, était père de saint Adalard. (Cf. pag. 192 de ce présent volume.)

² Aujourd'hui le Grand Saint-Bernard.

³ Eginhard. et Laurissens., *Annal.*, ad ann. 773; *Patr. lat.*, tom. CIV, col. 594-596.

⁴ Cf. n° 10 de ce présent chapitre.

règlement de comptes, ni d'une restitution à faire entre les mains du souverain pontife toujours incliné à la miséricorde et disposé à se contenter de promesses perpétuellement violées. La répudiation de Desiderata, l'alliance du roi lombard avec le duc d'Aquitaine Hunald, ses efforts pour faire sacrer les fils de Carloman et susciter en eux des compétiteurs au trône des Francs, tout cet ensemble d'hostilités éclatantes et implacables ne pouvait plus se dénouer par un compromis. Il fallait que l'un des deux adversaires succombât, que le roi Charles vînt expirer sous les murs de Pavie, et jamais plus il n'eût été question de Charlemagne; ou que Didier enfermé dans sa capitale, résistant jusqu'à son dernier homme et à son dernier morceau de pain, s'ensevelît sous les ruines de la monarchie lombarde. Pour en venir à ce moment fatal où tout accommodement était impossible, il avait fallu la longue série de trames hypocrites, de perfidies, de mensonges, de manœuvres déloyales, dont Astolphe avant Didier, Ratchis avant Astolphe, et Hildebrand avant Ratchis, dans un intervalle de plus d'un demi-siècle, n'avaient cessé d'envelopper leur politique toujours hostile au saint-siège. L'heure du dénouement et des expiations allait sonner. C'était l'heure de la justice de Dieu, lente parce que les siècles sont à ses ordres, mais inéluctable parce que les royaumes de la terre ne sont pas éternels, patiente parce qu'elle ménage le libre arbitre du criminel, mais rigoureuse parce qu'elle doit atteindre dès ce monde le crime social. Il semble que Didier ait eu une vision de ce genre, du haut des remparts de Pavie, où sa destinée et celle de la monarchie lombarde allaient se jouer au hasard d'une dernière bataille. « Didier s'était enfermé dans les murs de Ticinum, dit le moine de Saint-Gall, et à cette nouvelle l'invincible Charles se précipita sur la cité comme sur une proie qui ne pouvait échapper à sa vengeance. Or, dans les années précédentes, un des comtes francs, Oger (c'est le même que le duc Autchaire ou Oger le Danois) avait gravement offensé le terrible empereur ¹, et s'était réfugié près du roi lombard.

¹ Le titre d'empereur donné ici à Charlemagne, n'était point celui qu'il portait sous les murs de Pavie, où il n'était encore que roi des Francs. Cette

Quand on annonça l'arrivée du redoutable conquérant, Didier et le comte montèrent au haut d'une tour, d'où la vue s'étendait au loin sur la campagne. A l'horizon parurent d'abord les engins de guerre en nombre tel que Darius ou César n'en eurent jamais autant à leur disposition. Didier s'écria : Voilà sans doute le roi Charles au milieu de ces mouvantes forteresses ? — Non, pas encore, répondit Oger. — Une multitude innombrable de guerriers suivait, réunie des points les plus extrêmes de l'empire franc. Cette fois, dit le roi lombard, voilà Charles avec son armée. — Non, non, répondit Oger, pas encore. — A ces mots, Didier manifesta son impatience et son découragement. Que pourrons-nous faire, s'écria-t-il, si ce n'est là que son avant-garde ! — Quand Charles paraîtra, reprit Oger, je n'aurai pas besoin de vous l'indiquer, sa présence se révélera d'elle-même. Quant à nous, notre sort est aux mains de Dieu. — En ce moment, on aperçut les jeunes cavaliers de l'école palatine qui enveloppèrent d'un cercle immense toute la plaine. Didier suivit avec stupéfaction ce mouvement stratégique : Enfin, dit-il, voilà bien Charles déployant avec orgueil sa cavalerie. — Non, reprit Oger, pas encore. — Vint ensuite le cortège des évêques, abbés, clercs et chapelains, formant avec les comtes qui les entouraient une masse compacte. A leur aspect, Didier frémit comme sous un présage de mort : Descendons, dit-il en sanglotant, courons nous cacher dans les entrailles de la terre et nous dérober à la vue de ce roi farouche. — Ce n'est point encore lui, répondit Oger qui avait en d'autres temps fait partie de l'escorte de Charles et dès lors en connaissait bien la composition. Puis il ajouta : Quand toute la plaine ne formera qu'une moisson de lances, quand le Tessin et le Pô disparaîtront sous les barques chargées de soldats, quand enfin une inondation de fer enveloppera les murs de la cité, alors seulement Charles paraîtra. — Comme il parlait ainsi, les mon-

inexactitude sous la plume du moine de Saint-Gall, écrivant quelques années après la mort du héros, s'explique d'elle-même et il suffit de la signaler au lecteur.

tagnes au nord et à l'occident parurent se couvrir d'une sombre nuée qui se développait en cercle, obscurcissant la lumière du jour. De ce flot de poussière noire, soulevée comme par un ouragan, se dégagèrent bientôt l'éclat des armes étincelantes au soleil. Alors parut le roi de fer, le roi Charles ; son casque était de fer ; les brassards, les gantelets, la cuirasse protégeant ses larges épaules et couvrant sa robuste poitrine étaient de fer ; de la main gauche il tenait une lance de fer, de la droite son invincible épée, épée de fer. Les autres cavaliers ont coutume d'attacher leurs jambières avec des courroies de cuir, afin de pouvoir plus facilement monter à cheval ; celles de Charles étaient articulées en une seule pièce de fer ; ses hottines, comme celles de toute l'armée, entièrement en fer. Son bouclier, sans aucun insigne, était tout de fer. Son cheval lui-même, par la couleur et la résistance, semblait de fer. Toute l'escorte, en avant, à ses côtés, en arrière, présentait la même armure de fer. Le fer couvrait les collines et les plaines, les rayons du soleil se réfractaient partout sur le fer. A cet aspect le peuple de Pavie, groupé sur les remparts, poussa des cris confus de terreur : Que de fer, hélas ! toujours du fer ! — En ce moment Oger dit au roi : Le voilà ce Charles que vous attendez depuis si longtemps ! — et il tomba évanoui. Or, ce même jour, Charles trouvant toutes les portes de la ville soigneusement fermées : Montrons, dit-il, au peuple italien ce que nous savons faire. On nous refuse l'entrée des villes et des églises, construisons ici un oratoire où nous pourrions invoquer le secours du Dieu des armées. — Il avait à peine donné cet ordre que de toutes parts la pierre, la chaux, le bois arrivaient aux architectes dont il se faisait suivre dans toutes ses campagnes. De main en main, les soldats passaient les matériaux aux travailleurs. Avant la fin du jour, une basilique avec ses murs, ses toits, ses lambris sculptés et décorés de peinture, était achevée : quiconque n'aurait pas été témoin de cette construction improvisée eût juré qu'un pareil travail avait exigé une année entière ¹. »

¹ Monach. San.-Gall., *Gest. Carol. Magn.*, lib. II, cap. XXV ; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1045.

Les deux
frères d'ar-
mes S. Amic
et S. Amelius.

45. Ainsi le premier acte de Charlemagne, sur cette terre d'Italie qu'il venait conquérir, était un acte de foi nationale. Parmi les guerriers qui le suivaient, la fidélité au service de Dieu marchait de pair avec le dévouement au drapeau. Deux jeunes adolescents de noble race, Amicus et Amelius (saint Amic et saint Amel), se faisaient remarquer entre tous par leur piété vive et l'ardeur de leur courage. Nés le même jour de familles différentes et sans aucune relation de parenté, ils furent baptisés à la même heure ; ils avaient même visage, même taille, même démarche, au point qu'on ne pouvait les distinguer l'un de l'autre. Toujours ensemble à l'armée, à l'église, ils pratiquaient les mêmes œuvres de charité chrétienne, secourant les pauvres et les prisonniers, passant les nuits en prière, observant les mêmes jeûnes, mortifiant leur corps par le cilice, élevant leur âme par l'oraison faite en commun. Ils s'étaient distingués dans la campagne contre les Saxons, et avaient alors été présentés pour la première fois à Charlemagne : « Braves jeunes gens, leur dit-il, vous n'aurez plus d'autre maître que moi. — Grand roi, répondirent les deux frères d'armes, notre seule ambition serait d'être comptés, ne fût-ce qu'au dernier rang, dans le nombre de vos serviteurs. — Vous servirez désormais, reprit Charlemagne, à la *camera* royale, sous les ordres du chambellan ¹. » Une telle faveur, brigüée par tant d'autres, n'était pourtant pas celle que les deux amis eussent préférée. Ils recherchaient par-dessus tout la gloire du soldat chrétien ; ils voulaient mourir en combattant les ennemis de Dieu et de l'Église, les Saxons païens ou les Lombards oppresseurs du saint-siège. Tel était l'héroïque martyr auquel ils se préparaient, et qu'ils rencontrèrent dans les plaines de Novare en une bataille contre les troupes de Didier. Ils tombèrent tous deux au premier rang après des prodiges de valeur. Charlemagne voulut que la même tombe réunît dans la mort ces deux frères d'armes si unis durant leur vie. L'église de Novare reçut ce précieux dépôt ; les nombreux miracles opérés depuis par

¹ Monach. San.-Gall., *Gest. Carol. Magn.*, lib. II, cap. v ; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1393.

l'intercession des deux soldats du Christ ont fait inscrire leur nom au catalogue des saints ¹.

46. Le *Liber Pontificalis* nous a déjà appris d'une façon sommaire que les deux points principaux de la résistance lombarde furent Pavie, où Didier en personne soutint un siège de six mois, et Vérone, où son fils Adalgise comptait trouver un asile inexpugnable. Après la scène dramatique racontée par le moine de Saint-Gall, quand Didier du haut de la tour de Pavie eut vu les masses sombres des guerriers francs envahir la plaine, il se hâta de faire partir pour Vérone la veuve et les fils de Carloman, sous l'escorte de ce même comte Autchaire (Oger) son interlocuteur. Située sur l'Adige, Vérone offrait par ce fleuve une communication facile avec l'Adriatique et Constantinople ; cette ressource suprême permettait à Gerberga et à ses deux fils, en cas de danger pressant, d'échapper à la poursuite de Charlemagne. Tels étaient du moins les calculs et les espérances du roi lombard ; mais son redoutable adversaire n'omit rien pour les déjouer. Laisant la direction du siège de Pavie à son oncle le comte Bernard, Charlemagne parcourut en vainqueur le bassin septentrional du Pô, s'empara des villes de Milan, Brescia, Mantoue, et ne parut sous les murs de Vérone qu'après s'être assuré du cours de l'Adige en aval de la cité, interceptant ainsi toute communication avec l'Adriatique. Adalgise fut réduit à gagner par terre les côtes de la Ligurie. Après mille dangers, il parvint à Pise d'où il s'embarqua pour Constantinople. Gerberga et ses deux jeunes fils ne pouvaient risquer les hasards d'un voyage aussi difficile que périlleux ; il leur fallut donc rester à Vérone sous la protection de leur fidèle Oger. Mais les habitants que la présence d'Adalgise ne stimulait plus ne voulurent pas affronter les désastres d'un siège. Ils apportèrent à Charlemagne les clefs de leur ville et lui livrèrent en même temps sa belle-sœur et ses deux neveux, avec le comte Autchaire ².

¹ Bollandist., *De SS. Amico et Amelio*, 12 octobr.

² Une médaille frappée en souvenir de la réduction de Vérone représente une femme agenouillée qui remet à Charlemagne les clefs de la ville. L'inscription est ainsi conçue : *Verona dedita et Langobardis in fidem receptis*, avec cet exergue : *Clementia principis*.

Siagrius
fils de Car-
loman.

47. « Les historiens, dit M. Frantin, ne parlent plus de la veuve ni des fils de Carloman, et leur silence paraît peu favorable au roi des Francs ¹. » M. le comte de Ségur avait déjà reproduit la même insinuation : « Le doute qui reste relativement au sort des fils de Carloman, dit-il, est un nuage qui ternit la gloire de Charlemagne ². » Cette note calomnieuse, répétée par la plupart des auteurs modernes, ne tend à rien moins qu'à faire de Charlemagne le bourreau de ses neveux. Il convient d'opposer enfin la vérité à un pareil système de dénigrement. Voici l'histoire authentique d'un des fils de Carloman, le bienheureux Siagrius (saint Siacre), premier évêque de Nice. Nous traduisons intégralement ses actes, publiés dès l'an 1685 par les Bollandistes au tome V du mois de mai, dans leur grande collection des *Acta sanctorum*. « Le bienheureux Siagrius, premier évêque de Nice, dit l'hagiographe, était neveu de l'empereur Charlemagne. Durant une excursion faite en Provence dans le but de repousser les infidèles Sarrasins, Charles vint au territoire de Cimelia et avec l'aide de Dieu chassa le chef musulman qui l'occupait. Charles était accompagné dans cette expédition de son neveu Siagrius, comte de Brie, jeune prince qu'il aimait de préférence et qui méritait cette affection par les plus belles qualités ³. En priant sur le tombeau de saint Pons dans l'église de Cimelia (Cimié), le jeune prince se sentit inspiré d'un ardent désir d'embrasser la vie monastique. Il conjura son oncle de lui faire élever en ce lieu une abbaye, et, après des prières très-instantes, il obtint enfin cette faveur ⁴. Le monastère fut élevé et Siagrius y brilla comme un modèle de toutes les vertus. L'empereur lui fit don du comté de Cimelia avec toutes ses dépendances, pour être possédé à perpétuité par lui et les abbés

¹ Frantin, *Annales du moyen âge*, tom. VII, pag. 200.

² M. de Ségur, *Histoire des Carlovingiens*, pag. 75.

³ Voici le texte des actes : *Duxerat autem Carolus secum dilectum honestumque juvenem beatum Siagrium, nepotem suum, comitem Briensem.* (Bolland., *Act. S. Siagr.*, 23 maii.)

⁴ *A patruo Carolo Magno ut inibi sibi monasterium edificaretur instantissimis precibus obtinuit.* (Bolland., *Act. S. Siagr.*, 23 maii.)

ses successeurs ¹. Or, l'an 777, v^e du pontificat d'Adrien I pape du siège apostolique, le bienheureux Siagrius fut tiré de son monastère et ordonné évêque de Nice, titre substitué pour la première fois à celui de Cimelia. Il exerça dix ans le ministère épiscopal et s'illustra par des vertus et des miracles sans nombre. Il mourut en l'année de l'incarnation du Seigneur 797 le x des calendes de juin (23 mai), et fut enseveli dans la basilique du monastère de Saint-Pons, dont il avait été le premier abbé. Dès son adolescence et durant toute sa vie, le bienheureux Siagrius eut le don des miracles : il guérissait les infirmes, chassait les démons et joignait à cette puissance prodigieuse une telle grâce de conversion, qu'il ramenait à Dieu les cœurs les plus rebelles. Son humilité était si profonde que, malgré les merveilles qu'au vu de tout le peuple le Seigneur opérait par ses mains, on ne remarqua jamais en lui un mouvement de vaine gloire. Un jour, sur la place publique, un jeune homme fut renversé de cheval et se brisa la tête en tombant. Aux cris poussés par la foule, le bienheureux évêque accourut, il fit le signe de la croix sur le cadavre, et le jeune homme ressuscité fut remis dans les bras de son père. Dans un transport d'enthousiasme, le peuple entoura le thaumaturge en chantant la parole évangélique : *Benedictus qui venit in nomine Domini*. Mais l'humble évêque imposa silence à la foule, et se déroba à cette ovation improvisée ². »

48. Tels sont les actes de saint Siagrius, actes écrits par un témoin oculaire, actes dont l'authenticité est admise sans conteste

Calomnies
contre Char-
lemagne.

¹ *Imperator sibi et monachis presentibus et futuris in perpetuum in præfato cænobio Deo militantibus, ad quotidiana onera supportanda, benigne concessit ac largitus est.* (Bolland., *Act. S. Siagr.*, 23 maii.)

² *Act. S. Siagr.*, loc. citat. — Nous ne savons si, en présence des actes authentiques de saint Siagrius, la calomnie séculaire dont la mémoire de Charlemagne était gratuitement flétrie cessera enfin. Déjà Bossuet avait inutilement essayé de réagir contre elle, et M. de Châteaubriand l'atteste en ces termes : « Un manuscrit de l'abbaye de Saint-Pons de Nice, envoyé à l'évêque de Meaux, a fait retrouver Siagrius dans un moine de cette abbaye. Siagrius, devenu évêque de Nice, a été mis au rang des saints ; et il était réservé à Bossuet de laver d'un crime la mémoire de Charlemagne. » (Châteaubriand, *Analyse raisonnée de l'histoire de France*, pag. 24.)

par la science des Bollandistes. Désormais donc le « nuage » qui, suivant M. le comte de Ségur, « ternit la gloire de Charlemagne » est complètement dissipé ; le prétendu « silence des historiens sur le sort des fils de Carloman, » silence que M. Frantin trouvait si « peu favorable au roi des Francs, » ne saurait plus être invoqué par aucun écrivain de bonne foi. Il ne reste pas même aux calomniateurs de Charlemagne la ressource de dire ironiquement avec M. Henri Martin : « L'histoire ne nous apprend pas ce que devinrent les fils de Karloman ¹ ; ces deux enfants renvoyés en France, durent s'éteindre obscurément dans le cloître ². » L'obscurité du cloître, invoquée ici moins par ignorance que par un calcul perfide, autoriserait à de trop justes représailles contre l'auteur moderne. Quoi ! pourrait-on lui dire, vous venez au XIX^e siècle sous prétexte de donner à vos lecteurs le dernier mot des découvertes historiques, offrir au monde une « Histoire de France » qui doit faire oublier toutes les autres. Sur votre chemin vous rencontrez une calomnie surannée à l'adresse de Charlemagne, et vous ne prenez pas la peine d'en lire la réfutation publiée dès l'an 1685, et connue depuis lors de tous les savants de l'Europe ! — Par de tels procédés, la science française perdrait vite le droit d'être prise au sérieux. D'ordinaire pour être dans le vrai il faut prendre exacte-

¹ On remarquera l'affectation de M. H.³ Martin à dire toujours Karl pour Charles, Karloman pour Carloman, etc. Le parti pris de germaniser tous les noms de notre histoire est aussi injustifiable au point de vue de la reproduction exacte des monuments, qu'il est antipatriotique au point de vue national. Voici les paroles d'un savant belge à ce sujet : « Que dirait-on en Allemagne si un allemand écrivait dans un livre sérieux, dans un traité historique, *Cologne* pour *Cæln*, *église* pour *kirche*, *France* pour *Frankreich*, *Louis* pour *Ludwig*, *Charles* pour *Karl* ? En dépit de la raison et de la vérité, nous avons ce travers depuis une vingtaine d'années ; et c'est à qui germanisera les noms des localités et des personnages des neuf premiers siècles de l'histoire de France et de Belgique. Pour l'amour de Dieu, que l'on soit donc gaulois dans la Gaule, comme on est allemand au delà du Rhin ! Le nom de Charles est wallon, c'est-à-dire gaulois. Il n'y a rien de moins allemand que les noms des enfants de Charlemagne. Éginhard a bien soin de faire remarquer que Fastrade, la deuxième femme du grand empereur, était allemande : *De orientaliū Francorum, Germanorum videlicet gente erat.* » Hénaux, *Sur la naissance de Charlemagne à Liège*, in-8°, 1848, Liège, Oudart. }

² H. Martin, *Hist. de France*, tom. II, pag. 258.

ment le contre-pied des appréciations de nos modernes historiens. Ainsi, loin d'égorger ses neveux après la capitulation de Vérone, loin de les forcer à entrer dans un cloître pour s'y « éteindre obscurément, » Charlemagne avait fait Siagrius, l'un d'eux, comte de Brie, *comitem Briensem*; il l'aimait d'une tendre affection, il s'en faisait accompagner dans ses expéditions; il résistait opiniâtrément au désir témoigné par le jeune prince de renoncer au monde; il ne céda qu'à ses plus instantes prières, *instantissimis precibus*, et quand enfin Siagrius pieusement obstiné triomphait des résistances paternelles de son oncle, Charlemagne lui donna le comté de Cimelia avec toutes ses dépendances, et quelques années après le contraignait à sortir du cloître pour devenir évêque. Voilà comment Charlemagne n'a ni tué ses neveux, ni forcé leur vocation pour les enfermer dans un cloître. Il est vrai que Siagrius eut un frère, nommé Pépin, dont nous ne retrouvons plus la trace dans l'histoire. Mais l'oncle qui avait fait Siagrius comte de Brie, qui l'aimait comme un fils, qui s'opposa si longtemps à sa vocation religieuse, n'était pas homme à faire égorger le frère de Siagrius ni à le faire moine de force. Vraisemblablement Pépin mourut en bas âge; en tout cas, l'amour que Charlemagne portait à Siagrius est un sûr garant de la tendresse qu'il dut avoir pour le jeune Pépin son frère.

49. Nous en avons une preuve indirecte, il est vrai, mais péremptoire dans le traitement fait par le héros au duc Oger ou Autchaire, après la capitulation de Vérone. Certes, s'il y avait une personnalité qui fût réellement compromise, c'était celle-là. Comblé de faveurs par Pépin le Bref qui lui avait plusieurs fois, nous l'avons vu, confié d'importantes missions près des souverains pontifes, et l'avait accrédité près des rois du Nord et des princes de Danemarck, d'où le surnom de Danois qui est resté traditionnellement attaché à sa mémoire, Oger, à la mort de Carloman, avait donné l'exemple d'une rébellion ouverte. Sans tenir compte ni du sacre qui investissait Charlemagne des états de son frère, ni de l'élection unanime s'ajoutant au sacre et le confirmant, le duc trahit son légitime souverain, se fit le champion de Gerberga et de ses deux fils, les escorta à Pavie

Le duc
Autchaire
moine à St-
Faron
de Meau

et offrit au roi lombard une épée qui jusque-là s'était illustrée contre les ennemis de la France. En de telles conditions, Oger, tombant à Vérone entre les mains victorieuses du monarque qu'il avait trahi, pouvait s'attendre à un châtement terrible. Il fut au contraire accueilli avec une grâce et une douceur incomparables. Réintégré à son rang parmi les leudes, il retrouva, comme s'il n'eût jamais mérité de les perdre, toutes les faveurs du maître. Sa sœur Auda fut mariée au fameux Roland, neveu de Charlemagne. Sans doute le plus beau rôle était celui du héros qui savait ainsi pardonner, mais le duc Autchaire réussit à s'élever par un sentiment plus noble encore au niveau des bienfaits de son roi. Après l'expédition d'Italie, il revint en France. « Alors, dit le bénédictin Duplessis, frappé plus qu'il ne l'avait jamais été de l'instabilité de la fortune et de la vicissitude des événements humains, il forma la résolution de sacrifier toute la gloire dont il était couvert à l'obscurité du cloître, et de réparer toutes les fautes de sa vie passée par une humble et austère pénitence. Après avoir balancé quelque temps sur le choix du monastère où il se renfermerait, il prit la résolution d'en parcourir plusieurs en habit inconnu, afin de s'assurer par lui-même de celui où la règle serait le plus en vigueur, résolu de préférer celui-là à tous les autres. Étant venu à Meaux, il entra déguisé en pèlerin dans le chœur de Saint-Faron, pendant que les religieux récitaient l'office divin. Il tenait à la main un bâton où il avait attaché des grelots, et par une supercherie qui pourrait paraître un jeu d'enfant, mais dont on trouve dans ces siècles plus d'un exemple, il jeta ce bâton au milieu du chœur sans que pas un des religieux osât détourner la vue. Un seul novice, ou l'un des enfants que l'on élevait dans le monastère, leva les yeux, mais il en fut puni sur-le-champ par le père abbé. Cet exemple de modestie et de recueillement général charma Oger; il demanda à Charlemagne de se faire moine dans cette abbaye et l'obtint enfin, quoiqu'avec bien de la peine. Cependant il se rapprochait de laisser dans le siècle un ami intime nommé Bénédict (Benoît) avec qui il avait partagé dans les combats la gloire dont il s'était couronné lui-même. Il appréhenda pour le salut de cet

ami et voulut encore partager avec lui le bonheur dont il se promettait de jouir au fond de la solitude. Dieu exauça ses désirs et attendrit le cœur de Bénédicte, qui vint se renfermer dans le même monastère. Charlemagne touché d'une conversion si éclatante unit, à la prière d'Oger, deux autres abbayes à celle de Saint-Faron; la première appelée Réz au diocèse même de Meaux; la seconde aux faubourgs de Verceil en Lombardie, qui depuis plusieurs siècles, ajoute dom Duplessis, n'est plus sous sa dépendance, mais qui lui a été soumise tant que nos rois ont été maîtres de l'Italie ¹. »

¹ D. Toussaint Du Plessis, *Hist. de l'Eglise de Meaux*, liv. I, chap. LXXXVIII, LXXXIX, tom. I, pag. 74-75. — « Oger et Benoit, continue l'historiographe, furent ensevelis dans le même tombeau. Ce mausolée subsiste encore aujourd'hui dans presque tout son entier. Il est adossé contre la muraille du chœur, faisant face à la croisée septentrionale de l'église, et quoiqu'il ait été assez maltraité par les calvinistes du XVI^e siècle, il passe encore pour un des plus beaux ouvrages d'antiquité qui nous soient restés de ces temps-là. On y voit sur un tombeau de pierre de la hauteur de trois pieds moins deux pouces, mais élevé seulement d'un pied huit pouces de rez-de-chaussée, les deux figures longues de sept pieds, d'Oger et de Benoit, vêtus de l'habit monastique, et le visage tourné vers l'Orient. Aux deux extrémités du tombeau s'élèvent douze colonnes corinthiennes sur leurs piédestaux, six vers la tête et autant du côté des pieds. Six figures de pierre sont appuyées debout contre six de ces colonnes d'espace en espace, trois d'un côté et trois de l'autre. La première du côté de la tête et la plus voisine du tombeau, paraît représenter Oger lui-même, mais dans ses habits séculiers : il tient en sa main gauche un rouleau sur lequel étaient écrits ces deux vers latins qui ne sont presque plus lisibles :

*Audæ conjugium tibi do, Rolande, sororis,
Perpetuumque mei socialis fœdus amoris;*

C'est-à-dire : « Roland, je vous donne en mariage ma sœur Auda, comme un gage éternel de l'amitié qui nous unit. » Auda suit immédiatement la figure d'Oger, et Roland, le héros de Roncevaux, est auprès d'Auda, à sa gauche. De l'autre côté, la première et la seconde figures paraissent être celles de Charlemagne lui-même et de sa femme Hildegarde. Charlemagne tient à sa main gauche un sceptre orné de fleurs depuis le haut jusqu'en bas, apparemment pour désigner les noces d'Auda et de Roland. La dernière figure est un évêque en habits pontificaux, qui semble donner la bénédiction nuptiale. Le devant du tombeau est accompagné de neuf autres figures qui ont toutes rapport à la profession monastique d'Oger. La première est celle d'Oger lui-même; il tient à sa main droite le bâton armé de grelots

Donation
de Charle-
magne au
saint-siège.

50. Charlemagne ne souilla donc point sa gloire par des cruautés ou des violences oppressives. Il ne fut victorieux à Vérone que pour se montrer clément. De retour à Pavie, dont le siège se prolongea encore plusieurs mois, il fit à Rome cette excursion dont le *Liber Pontificalis* nous a raconté tous les détails. Charlemagne descendant de cheval à la vue des croix processionnelles, continuant à pied la route jusqu'à Saint-Pierre, montant à genoux tous les degrés de la basilique vaticane et les baisant l'un après l'autre,

dont il se servit pour éprouver le recueillement des religieux de Saint-Faron. La seconde est celle de son ami Benoit. La troisième représente le novice châtié par le père abbé, pour avoir levé les yeux au cœur. La quatrième est un religieux qui porte des plumes et de l'encre pour écrire l'acte de profession. La cinquième est un autre religieux qui apporte les habits monastiques. La sixième est un autre religieux qui tient des ciseaux pour la tonsure. La septième est l'abbé du monastère, tenant en main la crosse, prêt à recevoir la profession des deux postulants. Enfin les deux dernières représentent encore Oger et Benoit en posture de suppliants, qui demandent d'être admis parmi les moines. Tout cet ouvrage est surmonté d'une arcade en plein cintre, où l'on voit Jésus-Christ qui préside au dernier jugement, divers groupes d'anges dont les uns portent la couronne d'épines, les clous, la lance et les autres instruments de la Passion, et dont les autres enlèvent au ciel les âmes d'Oger et de Benoit; et enfin des morts qui sortent de leurs tombeaux. A droite et à gauche, dans le vide que le cintre laisse en dehors, on a peint sur le mur l'épée et l'espadaon d'Oger. Ce sont deux pièces que l'on conserve encore dans le trésor de l'abbaye. L'espadaon est de fer, aussi bien que l'épée, et singulier dans sa structure : il n'a que deux pieds et sept pouces de long; sa largeur en haut est de cinq pouces, et en bas de deux pouces et demi : il pèse trois livres et un quart, sans compter la poignée. On y voit en plus de cent endroits la marque des coups dont il a été presque haché sur les bords. Sur la lame de l'épée, longue de quatre pieds, y compris la poignée, et qui porte trois pouces dans sa plus grande largeur, on voit d'un côté la figure d'un lion, et de l'autre celle d'un aigle, toutes deux en or avec une inscription à demi effacée que personne n'a pu encore déchiffrer. Les ossements d'Oger et de Benoit sont conservés dans le trésor de Saint-Faron : il fallait que ce fussent des géants; un des os de la cuisse, qui est dans son entier, a un pied et demi de long, et le crâne quatre lignes d'épaisseur. » La révolution de 1793 a détruit ce précieux monument de l'époque carlovingienne. L'inscription en distiques léonins se terminait ainsi :

*Fortes athletæ, per sæcula cuncta valete,
Par crucis est species, par erit et requies.
O quam par pulchrum, par vivere, parque sepulchrum!
Par fuit et tumulus, par erit et titulus.*

nous paraît d'autant plus grand qu'il ajoute à l'éclat de sa majesté humaine le sentiment profond de reconnaissance et d'amour pour la majesté divine. Depuis cet acte de royale humilité, la statue équestre de Charlemagne garde avec celle de Constantin le Grand l'entrée de l'auguste basilique. Sur la confession du prince des apôtres, Charlemagne signa de nouveau l'acte de donation qui constitue la royauté temporelle de saint Pierre et de ses successeurs. Il en déposa un exemplaire dans le livre des Évangiles que tous les pèlerins venaient baiser en ce lieu vénérable, afin de laisser au monde et à la postérité la plus reculée le témoignage de la puissance et de la foi nationale des Francs. Ce sont là de grandes choses. Bossuet les exprime noblement en ces termes : « Dieu qui voulait que son Église, la mère commune de tous les royaumes, dans la suite ne fût dépendante d'aucun royaume dans le temporel, et que le siège où les fidèles doivent garder l'unité à la fin fût mis au-dessus des partialités que les divers intérêts et les jalousies d'état pourraient causer, jeta les fondements de ce grand dessein par Pépin et Charlemagne. C'est par une heureuse suite de leur libéralité que l'Église, indépendante dans son chef de toutes les puissances temporelles, se voit en état d'exercer plus librement, pour le bien commun et sous la commune protection des rois chrétiens, cette puissance céleste de régir les âmes, et que, tenant en main la balance droite au milieu de tant d'empires souvent ennemis, elle entretient l'unité dans tout le corps, tantôt par d'inflexibles décrets et tantôt par de sages tempéraments ¹. » — « Nous savons, dit ailleurs Bossuet, que les biens, les droits, les souverainetés dévolus au pontife romain, soit par la concession des princes, soit par une possession légitime, sont possédés à un titre aussi parfaitement légal qu'il puisse en exister parmi les hommes. Nous savons même que toutes ces possessions, comme étant dédiées à Dieu, doivent être considérées comme sacrées et que l'on ne peut sans commettre un sacrilège les envahir, les usurper ni les séculariser ². » La légitimité des droits temporels du saint-

¹ Bossuet, *Sermon sur l'unité de l'Église*.

² Id, *Defens. declar. cleri gallican.*

siège, leur caractère sacré, l'importance de leur conservation pour l'indépendance de l'apostolat suprême et pour la liberté de l'Église n'avaient point échappé au génie de Napoléon I. Voici ses paroles : « L'institution qui maintient l'unité de foi, c'est-à-dire le pape gardien de l'unité catholique, est une institution admirable. On reproche à ce chef d'être un souverain étranger. Ce chef est étranger en effet, et il faut en remercier le ciel. Quoi ! dans le même pays se figure-t-on une autorité pareille, à côté du gouvernement de l'État ? Réunie au gouvernement, cette autorité deviendrait le despotisme des sultans ; séparée, hostile peut-être, elle produirait une rivalité affreuse, intolérable. Le pape est hors de Paris, et cela est bien. Il n'est ni à Madrid ni à Vienne, et c'est pourquoi nous supportons son autorité spirituelle. A Vienne, à Madrid, on est fondé à en dire autant. Croit-on que s'il était à Paris, les Viennois, les Espagnols consentiraient à recevoir ses décisions ? On est donc heureux qu'il réside hors de chez soi, et qu'en résidant hors de chez soi il ne réside pas chez des rivaux, qu'il habite dans cette vieille Rome, loin de la main des empereurs d'Allemagne, loin de celle des rois de France ou des rois d'Espagne, tenant la balance entre les souverains catholiques, penchant toujours un peu vers le plus fort, et se relevant bientôt si le plus fort devient oppresseur. Ce sont les siècles qui ont fait cela, et ils l'ont bien fait. Pour le gouvernement des âmes, c'est la meilleure, la plus bienfaisante institution qu'on puisse imaginer ¹. » Ainsi parlait de l'œuvre de Charlemagne celui qui s'appela lui-même le Charlemagne du XIX^e siècle : il devait malheureusement donner plus tard un solennel démenti à ses propres paroles en spoliant les états de l'Église et en détrônant le pape.

Collection
de canons
offerte à
Charlemagne
par le pape
Adrien.

51. Le voyage de Charlemagne à Rome en 774 et la donation faite au saint-siège marquent le point de départ de toutes les grandeurs et de toutes les prospérités de son règne. L'alliance entre l'Église catholique et le royaume des Francs devait régénérer l'Europe occidentale ². Charlemagne tenait à faire triompher le prin-

¹ M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, tom. III, pag. 217-220.

² Une médaille fut frappée à l'occasion de l'entrevue du pape Adrien et de

cipe chrétien, moins encore par la force matérielle que par l'éducation publique, par les mœurs et les lois. C'est dans ce but qu'il demanda au pape Adrien un exemplaire des canons de l'Église romaine selon l'édition de Denys le Petit. Il voulait prendre ce texte pour base de toutes ses réformes législatives. Nous avons encore cette collection, telle qu'Adrien l'offrit au héros. Elle se divise en deux parties, la première renfermant les canons des conciles, la seconde les décrétales des papes jusqu'à saint Grégoire le Grand. En tête du recueil, le pape écrivit de sa main une dédicace en vers acrostiches, dont les premières lettres forment l'inscription suivante : *Domino excellentissimo filio Carolo Magno regi Adrianus papa.* « D'un père illustre est né, dit le pontife, un fils qui surpasse la gloire paternelle. Le roi défenseur de l'Église, le roi à qui le Christ et les clefs du bienheureux Pierre ouvrent les portes de la victoire a paru de nos jours ; il soumettra à son empire toutes les races encore barbares. Servir Dieu, faire régner sa loi, garder intègre la foi catholique, protéger la sainteté et la justice, telle est la ferme volonté du roi Charles toujours victorieux. Le siège apostolique l'a vu dans sa splendeur ; le héros y venait puiser au fleuve de la doctrine et de la vérité. Il a pris les armes pour écraser l'orgueil des nations ennemies ; il a rendu à l'Église sa mère ses anciens patrimoines usurpés ; il y a joint de grandes cités, des provinces entières, de nombreux châteaux-forts. Avec quels transports d'allégresse le vit-on, après une course rapide, aborder au tombeau des apôtres ! On admirait sa taille élevée, la noblesse de ses traits, la majesté de sa personne, sa puissante main tenant le sceptre de tant de royaumes ; et tout le peuple chantait des hymnes de triomphe. Lui pourtant, humble parmi cette ovation, il suppliait le pontife d'intercéder auprès de Dieu pour obtenir le pardon des fautes de sa jeunesse ; il répondait aux acclamations populaires en jurant de protéger toujours l'Église romaine, de garantir contre toute attaque les pa-

Charlemagne. Elle représente le pape et le roi tenant chacun d'une main le livre des évangiles posé sur un autel avec cette inscription : *Tecum sicut cum Petro, tecum sicut cum Gallia.* L'exergue porte ces mots : *Sacrum Fœdus.*

trimoines du bienheureux Pierre son patron céleste, enfin il déposait sur l'autel de la confession l'acte de sa donation et de son serment. Le pontife du Christ, le pape Adrien, lui a prédit la victoire. Par l'intercession des apôtres Pierre et Paul, la droite de Dieu bénira vos armes; vous entrez triomphant dans les murs de Pavie, vous courbez sous votre joug la tête superbe de Didier; vous mettez fin à la domination des Lombards dont le royaume deviendra le vôtre. Alors vous accomplirez les promesses faites au prince des apôtres : la victoire de la veille se continuera dans les triomphes du lendemain; vous régnerez avec gloire, votre nom sera béni dans tous les siècles, et votre royaume prospérera tant qu'il restera fidèle à la loi divine et aux enseignements de la sainte Église ¹. »

Lettre
d'Adrien
à Charle-
magne.

52. Ces paroles prophétiques du pape Adrien I ne manquent pas d'analogie avec celles que saint Remi faisait entendre à Clovis dans la nuit de Noël où fut baptisé le premier des rois très-chrétiens ². L'une et l'autre prédiction s'est réalisée jusqu'à ce jour : les prospérités ou les malheurs de la France ont suivi parallèlement sa fidélité à la loi divine ou son éloignement du culte de Dieu et de la vraie foi. Dans une lettre que le pape écrivait quelques jours après à Charlemagne, et que le héros reçut sous les murs de Pavie, on retrouve les mêmes préoccupations et les mêmes avertissements. « Ayez confiance, très-chrétien et grand roi, bon et très-excellent fils, croyez fermement à ma parole : tant que vous resterez fidèle à vos promesses envers le prince des apôtres, tant que vous travaillerez dans ce but, le Dieu tout-puissant vous sera en aide et couronnera vos efforts par d'éclatantes victoires. Il nous est témoin, ce grand Dieu, que depuis le jour où vous êtes sorti de Rome, à tous les instants, à chaque heure, tous nos prêtres, tous les moines, tous les religieux et servantes du Seigneur dans tous les monastères, et enfin le peuple fidèle de chaque titre paroissial et de chaque diaconie, ne cessent d'invoquer pour vous le secours

¹ Adriani, *Epistol. metric. ad Carol. reg.*; *Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 1242.

² Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 35.

divin et de chanter le *Kyrie eleison*. Humblement prosternés, tous ensemble nous supplions le très-miséricordieux Sauveur de vous accorder la rémission de vos fautes, la joie du triomphe et les victoires qui mettront à vos pieds toutes les nations barbares. Gausfred (Geoffroy) votre envoyé nous a appris qu'il avait été arrêté en chemin par le duc Allo, gouverneur de Lucques, et n'avait qu'à grand'peine échappé à la mort. Nous profitons de cette circonstance pour vous engager à renvoyer à leurs églises les évêques de Lucques et de Pise, lesquels se trouvent dans votre camp. Il importe en effet, très-excellent fils, que les pasteurs des diocèses résident au milieu du troupeau spirituel confié à leurs soins. C'est là une obligation de conscience, non moins qu'une condition absolue de tranquillité et d'ordre dans les provinces ¹. »

53. Le détail relatif aux deux évêques de Lucques et de Pise ne manque pas d'un certain intérêt. Il prouve d'une part que dans son expédition en Italie, résolu de mettre fin à la monarchie lombarde pour ceindre lui-même la fameuse couronne de fer d'Agilulf et de Luitprand, Charlemagne recherchait la sympathie des évêques italiens et les retenait sous ses tentes dans les plaines de Pavie, comme il attirait à sa cour ceux de la Germanie et des Gaules. Mais d'autre part l'avertissement du pape est une protestation contre l'abus si déplorable de la non-résidence des évêques. On sait quels accents de douleur cet abus arracha plus tard aux pères du concile de Trente. La réclamation du pape Adrien à ce sujet méritait donc d'être signalée. Il faut en dire autant des prières publiques qui se faisaient jour et nuit dans les églises et monastères de Rome pour le succès des armes de la France. Les hommes d'état ont trop oublié de nos jours la puissance du *Kyrie eleison*, et l'on sait que cet oubli n'a point porté bonheur à notre patrie. Au VIII^e siècle comme au nôtre, la victoire était entre les mains de Dieu. Les armées où l'on prie sont les seules dont les succès soient durables. Celles de Charlemagne commençaient par élever une église au milieu du camp ; puis elles

Prise de
Pavie. Char-
lemagne roi
des Lom-
bards.

¹ *Codex Carolin.*, LI ; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 280.

s'élançaient au combat, renversaient les bataillons ennemis, forçaient les portes et les remparts des villes assiégées. Pavie nous en offre un illustre exemple. La résistance de Didier et celle du vieux duc d'Aquitaine, Hunald, son allié, fut véritablement héroïque. L'un et l'autre déployèrent tout ce que le courage humain peut offrir de ressources et imaginer d'industries. Tous deux furent obligés de céder sous la main de Charlemagne. Les habitants exaspérés par les privations d'un siège dont on ne voyait jamais la fin, se ruèrent à coups de pierre sur le duc Hunald et traînèrent son cadavre par les rues. Didier fut alors contraint de capituler. Il se rendit à discrétion avec la reine Ansa et l'une de ses filles. L'armée victorieuse entra dans Pavie au mois de juin 774. Charlemagne fut solennellement proclamé roi des Lombards et reçut la couronne de fer des mains de l'archevêque de Milan à Modoitia (Monza). L'événement qui mit fin à la monarchie lombarde, après une durée de deux cent six ans, fut gravé sur une médaille qui subsiste encore. Didier et sa femme la reine Ansa déposent le sceptre et la couronne aux pieds du trône de Charlemagne. L'inscription laconique mais significative porte ces mots : *Devicto Desiderio et Papia recepta*. Pour tout exergue la date de ce fait mémorable : DCCLXXIV. Le roi Didier, la reine Ansa et leur fille dont les annalistes ne donnent pas le nom, peut être cette Desiderata pour qui l'ambition paternelle avait rêvé le trône des Francs, furent miséricordieusement traités par le vainqueur. Didier confié d'abord à l'évêque de Liège, Agelfrid, qui lui donna une royale hospitalité, témoigna plus tard le désir d'embrasser la vie monastique à Corbie. Ses dernières années s'écoulèrent dans les exercices de la plus austère pénitence. Il voulait expier ainsi les entraînements de sa jeunesse et les sacrilèges attentats commis contre le saint-siège. La reine Ansa et sa fille consacrèrent également le reste de leur vie au service du Seigneur.

54. Pendant que les citoyens de Pavie et les délégués des provinces italiennes jusque-là soumises aux Lombards se pressaient aux portes du palais et venaient à la salle du trône prêter serment de fidélité entre les mains de Charlemagne, on amena un person-

nage important qui refusait de fléchir le genou comme les autres, et de s'incliner devant la fortune du nouveau maître. C'était un diacre d'Aquilée, Paul, fils de Warnefrid, le chancelier du roi vaincu, l'historien officiel des Lombards. Quand les soldats francs l'eurent traîné aux pieds de Charlemagne, il regarda ce monarque terrible dont il devait être bientôt le commensal et l'ami. Avec une noble fierté, il lui dit : « Ma conscience ne dépend pas des événements ; Didier est toujours mon maître et je dois lui rester fidèle. » A ces mots, les leudes s'écrièrent qu'il fallait couper les deux poings et la langue à l'audacieux rebelle. « Non, dit Charlemagne, si nous coupons la main de Warnefrid, quelle autre trouverions-nous pour écrire notre histoire ? » Le diacre fut mis en liberté et comblé de témoignages d'estime. Cette première entrevue décida de son sort. La gloire et la clémence de Charlemagne l'attiraient, mais une révolution si soudaine avait trop bouleversé son âme pour qu'il prît sur-le-champ un parti jusque-là opposé à toutes ses sympathies. Il alla demander à la solitude du Mont-Cassin l'apaisement et le repos après un tel orage. Ce fut là que les instances et les bienfaits de Charlemagne vinrent de nouveau le solliciter. Il répondit à cette ouverture par une touchante élogie : « Grand roi, disait-il, écoutez favorablement la parole de votre serviteur, et pardonnez-lui les larmes qu'il ne craint pas de verser devant vous. Je suis malheureux autant qu'homme puisse l'être en ce monde ; la douleur est mon pain de chaque jour. Parmi les captifs que vous avez emmenés d'Italie, j'ai un frère qui traîne sa nudité et son indigence sur la terre des Gaules. Sa femme restée à Pavie implore la charité de ceux qu'elle soulageait jadis, pour en obtenir sa triste nourriture et celle de quatre pauvres enfants. J'ai une sœur qui dès ses premières années se consacra au service de Jésus-Christ ; aujourd'hui sans asile, dénuée de tout, elle a tant pleuré que ses yeux sont presque éteints. Nul secours ; noblesse, fortune, tout a sombré ; il ne nous reste plus que la dure indigence. Hélas ! pécheurs que nous sommes, nous méritons pis encore, je l'avoue, mais, puissant roi, ayez pitié de nous et mettez fin à nos maux.

Rendez un captif à sa patrie, aux champs de ses aïeux ; rendez à toute une famille le bonheur évanoui, et nos cœurs reconnaissants imploreront pour vous la bénédiction du Christ, seul rémunérateur assez puissant pour payer vos bienfaits¹. » Le prisonnier de guerre fut mis en liberté, la famille du chancelier lombard retrouva sa fortune ; Paul Diacre vint ensuite apporter à l'école palatine une gloire presque aussi brillante que celle d'Alcuin.

§ IV. L'empire d'Orient.

Ferments
de révolte en
Italie. Adal-
gise à Cons-
tantinople.

55. Rappelé sur les bords du Rhin par une révolte des Saxons, Charlemagne eut à peine le temps d'organiser le nouveau royaume d'Italie. La chute de la monarchie lombarde, la confirmation des droits temporels du saint-siège, créaient une situation politique nouvelle, qui devait susciter de nombreuses oppositions de la part des intérêts mis en cause, et trouver autant d'obstacles qu'elle renversait de positions acquises. La correspondance de saint Adrien I avec Charlemagne nous initiera à tout le mouvement réactionnaire qui se produisit alors en Italie, menaçant à la fois le pape comme souverain temporel, et le roi des Francs comme usurpateur du droit séculaire des Lombards. Ici encore nous retrouvons la protestation de Fleury ; cet historien ne consent jamais à initier son lecteur à la diplomatie pontificale du VIII^e siècle. « Les affaires temporelles des églises, même celles de l'église romaine, dit-il, ne sont pas la matière de l'histoire ecclésiastique ; c'est pourquoi je n'entrerai pas dans ces sortes de détails². » Nous ne partageons nullement le scrupule de Fleury ; on a déjà vu que sous ce prétexte se dissimulait la volonté constante de supprimer une foule de textes gênants. Ce qui faisait taire Fleury est pour nous une raison de parler. D'ailleurs tous les documents authentiques, de quelque nature qu'ils soient, doivent être analysés par l'écrivain qui a conscience de sa dignité personnelle. A quoi servirait de répéter après tous les

¹ Paul. Diacon., *Carmen* VIII ; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 4599.

² Fleury, *Hist. ecclés.*, livr. XLIV, chap. XVII, tom. IX, pag. 439.

compilateurs officiels que Charlemagne conquît la Lombardie à trente-deux ans, soumit à trente-quatre la moitié de l'Espagne, à quarante toute la Germanie jusqu'aux bouches de la Vistule, si on laissait croire que ces prodigieux accroissements de puissance ne coûtèrent chacun qu'une seule journée de bataille, comme si un seul coup d'épée avait pu suffire pour abattre toutes les résistances ? Écrire l'histoire de cette sorte, c'est tromper le lecteur et amoindrir de parti pris le rôle de Charlemagne. Il faut plus de génie pour organiser une province que pour la conquérir, plus d'efforts pour faire accepter le gouvernement d'un vainqueur que pour gagner une bataille. Telle était précisément la situation de Charlemagne en Italie. Obligé de disparaître le lendemain de sa victoire pour aller à l'autre extrémité de l'Europe étouffer dans la Saxe une rébellion sans cesse renaissante, le héros dut se contenter du serment de foi et hommage prêté par les ducs lombards, non pas qu'il se fit illusion sur leur sincérité, mais il se réservait de la mettre à l'épreuve afin de pouvoir un jour récompenser ou punir chacun selon ses œuvres. La réaction contre lui ne manquait ni de consistance, ni de ressources, ni d'alliés. Le duc de Bénévent, Arigise, gendre de Didier, donna l'exemple de l'insurrection ; il prit le titre de prince, se déclara indépendant, data ses édits « du palais sacré des Lombards, » et nous bientôt avec Hildebrand duc de Spolète, Rotgaud de Frioul, Réginald de Chiusi, une alliance offensive et défensive. Léon archevêque de Ravenne, séduit par des motifs d'ambition personnelle et de honteuse convoitise, entra dans le complot. On lui persuada de retenir les provinces de l'exarchat sous son propre gouvernement, sans permettre au pape de les occuper. Tout en jouissant dès lors d'un pouvoir souverain, l'archevêque s'assurerait ainsi pour l'avenir la protection et les faveurs de la cour de Byzance. On ne cessait pas, en effet, d'espérer que bientôt les flottes impériales débarqueraient en Italie, chasseraient les usurpateurs francs et rétabliraient la monarchie lombarde. Le fugitif de Vérone, Adalgise, entretenait cette illusion par ses lettres et par ses affidés. De sa personne, il s'était dirigé sur Constantinople pour implorer le secours de

Mort de
l'empereur
iconoclaste
Constantin
Copronyme.

Copronyme, et revenir lui-même à la tête d'une armée libératrice.

56. Mais quand il arriva à Byzance, après dix mois d'un voyage fort accidenté Copronyme avait cessé de régner et de vivre. Le farouche iconoclaste qui avait versé à grands flots le sang des martyrs et persécuté pendant plus d'un demi-siècle les fidèles de Jésus-Christ eut une mort épouvantable. Vaincus en 772 par le musulman Banacas, lieutenant du calife Almansor, ses généraux avaient été forcés d'abandonner les plus riches provinces de l'empire à la dévastation des Sarrasins. En 774, Copronyme essaya de relever la gloire des armes romaines et marcha en personne contre les Bulgares. Une flotte de deux mille voiles sortit de la Corne d'Or; mais en arrivant à Varna, l'empereur frappé d'une panique soudaine, ou peut-être, comme le dit Théophane, déjà souffrant d'une honteuse maladie qui lui paralysait les membres, se hâta de conclure la paix aux plus humiliantes conditions. De retour à Byzance, il voulut dans l'appareil d'un faux triomphe donner le change à l'opinion publique, et ne réussit qu'à mieux accentuer son échec. Sous le coup des sarcasmes et des plaisanteries dont l'écho arrivait de toutes parts à ses oreilles, il concerta pour le printemps de l'année 775 une nouvelle expédition contre les Bulgares. Douze mille cavaliers furent réembarqués à destination de Varna. Copronyme qui ne voulait pas confier sa précieuse vie au hasard d'une tempête résolut de longer les côtes avec l'armée de terre. La précaution était bonne, car à la hauteur de Mésembrie, un ouragan furieux détruisit presque entièrement la flotte. Mais la justice de Dieu qui s'appesantissait sur le persécuteur de l'Église n'avait besoin pour l'atteindre ni d'une tempête ni des flots soulevés du Pont-Euxin. Dès la seconde journée de marche, à quinze milles de Constantinople, Copronyme vit ses jambes se couvrir d'ulcères gangréneux; la violence du mal était telle que les chairs promptement décomposées tombaient en putréfaction. « Les médecins épouvantés d'un mal dont la nature échappait à leur science, dit Théophane, l'attribuaient à un feu intérieur et inconnu. Des soldats se relayèrent pour transporter l'empereur sur un brancard jusqu'à Arcadiopolis. On espérait de

cette dernière ville pouvoir le ramener par mer à Sélimbrie; il fut en effet déposé sur un navire qui mit aussitôt à la voile. C'était le 14 septembre indiction XIV^e (775). Mais en vue du *castrum* de Strongyle, le malheureux moribond, poussant des cris désespérés, se tordit dans une crise affreuse. — Je brûle tout vif, répétait-il; un feu inextinguible me dévore. C'est Marie la mère de Dieu qui me punit. Oui, elle est vraiment la mère de Dieu! Je veux qu'on l'honore sous ce titre ¹. — Il fit alors chanter par les matelots des cantiques en l'honneur de la sainte Vierge; les chants commencèrent, mais aussitôt Copronyme expira. Ainsi mourut le prince blasphémateur et iconoclaste². » Il était âgé de cinquante-six ans et en avait régné trente-quatre. « L'histoire d'accord avec la justice et la vérité, dit M. le comte de Ségur, placera Constantin V Copronyme, au nombre des Caligula, des Néron et des autres monstres dont les vices ont déshonoré le sceptre ³. » Ce jugement émané d'un écrivain non suspect répond à tous les essais de glorification posthume, tentés par l'esprit de parti en faveur d'un tyran qui joignit à tous ses crimes celui de persécuter l'Église. « La même année et le même mois que l'empereur d'Orient, dit Théophane, le calife Abou-Giafar-Almansor mourut à Bagdad, et la Providence de Dieu permit que le genre humain fût délivré à la fois de ces deux fléaux ⁴. » Les cruautés d'Almansor épouvantèrent en effet l'Orient, et passèrent pour inouïes dans une contrée où il semblait impossible de rien inventer en ce genre. Il faisait avec un fer rouge percer les mains de quiconque refusait d'embrasser le mahométisme. Il vint passer trois mois à Jérusalem pour présider à cette féroce exécution. Les habitants de la Palestine et de la Syrie émigrèrent en masse, cherchant un refuge en Asie-Mineure et dans les îles de l'Archipel. Une colonie vint s'établir en

¹ Ζῶν ἔτι πυρὶ ἀσθέστω παρεδόθην διὰ τὴν Θεοτόκον Μαρίαν • ἀλλ' ἀπὸ τοῦ νῦν τιμάσθω καὶ ὑμνεῖσθω ὡς Θεοτόκος ἀληθῆς οὐσα. (Theophan., *Chronograph.*; *Patr. græc.*, tom. CVIII, col. 906. — Cedren., *Historiar. compend.*; *Patr. græc.*, tom. CXXI, col. 901).

² Theophan., loc. cit.,

³ M. de Ségur, *Hist. du Bas-Empire*, tom. II, pag. 37.

⁴ Theophan., loc. cit.

Chypre, dont les cités et le territoire avaient été presque complètement dépeuplés par les invasions précédentes. Mohammed-al-Mahdi, fils et successeur d'Almansor, se montra non moins barbare, et poursuivit avec la même énergie la lutte des califes contre l'empire de Byzance.

A vènement
de Léon IV le
Khazar.
Heureux dé-
but.

57. Copronyme avait été marié trois fois. De sa première femme nommée Irène il eut, outre une fille consacrée depuis au Seigneur et honorée dans l'Église sous le nom de sainte Anthusa ¹, un fils Léon IV dit le Khazar ², associé dès sa naissance au trône paternel et proposé vainement pour époux à la princesse Gisèle sœur de Charlemagne. A la mort d'Irène, une seconde épouse, nommée Marie, ne fit que passer sur le trône sans laisser d'enfants. Eudocia, troisième femme de Copronyme, lui donna successivement cinq fils, Christophe, Nicéphore, Nicétas, Anthime et Eudoxe, tous décorés du titre de césars sans toutefois être admis à partager la couronne ³. Dès l'an 769, aussitôt après la notification du refus officiel de Pépin le Bref qui n'avait pas voulu de Léon IV pour gendre, Copronyme manda à Constantinople une jeune athénienne dont la naissance paraît avoir été assez obscure, mais d'une grâce et d'un charme extraordinaires. On l'appelait Irène, nom qu'elle devait rendre à jamais célèbre par son génie et sa vertu; elle devint l'épouse de Léon IV et fut couronnée avec lui à Sainte-Sophie par le patriarche Nicétas, cet eunuque slave qui avait recueilli le sanglant héritage de Constantin ⁴. La mort de Nicétas arrivée quelque temps après permit d'apprécier les tendances du nouvel empereur. On le vit avec une joie extrême se préoccuper de choisir pour le siège patriarcal un homme ca-

¹ Bolland., *S. Anthusa*, 27 jul.

² L'impératrice Irène était, nous l'avons vu, fille du khan des Khazars; de là le surnom donné à son fils Léon IV.

³ « Le troisième mariage de Copronyme, dit l'historien Lebeau, déplut aux Grecs, qui encore aujourd'hui tolèrent les secondes noces, voient de mauvais œil les troisièmes, ne les permettant qu'en imposant une pénitence, et défendent les quatrièmes. » (*Hist. du Bas-Empire*, livr. LXIV, tom. XIII, pag. 478.)

⁴ Cf. pag. 404 de ce présent volume.

pable d'en relever l'éclat et d'en exercer consciencieusement les fonctions. C'était Paul le Lecteur, originaire de Salamine, non moins recommandable par la science et le talent que par la piété et la modestie. Il fallut le porter de vive force à l'autel pour lui imposer les mains. Rompant avec les traditions farouches du règne de Copronyme, Léon IV témoignait en toute occasion son estime et son respect pour les religieux naguère tant persécutés ; il affectait de choisir dans leurs rangs les évêques et les métropolitains. Sans rapporter les décrets antérieurs contre le culte des images, il les laissa tomber en désuétude et fit cesser les poursuites à ce sujet. Cette modération et cette sagesse, dans un prince de vingt-cinq ans, ne pouvaient manquer d'être applaudies. L'Église respirait enfin ; l'ère des persécutions semblait close. Tout entier à la joie du présent, le peuple byzantin n'avait aucune inquiétude pour l'avenir. Le dimanche des Rameaux, 7 avril 776, une foule enthousiaste se porta au palais, suppliant l'empereur d'associer au trône et de faire couronner son fils Constantin VI Porphyrogénète, alors âgé de six ans. Léon, conseillé sans doute par Irène, fit encore preuve d'habileté. Il refusa en disant : « Je n'ai que ce fils ; je souhaite qu'il règne après moi, mais je désire encore plus qu'il soit heureux. Mes jours sont entre les mains de Dieu ; si je venais à mourir prématurément, quel serait le sort d'un enfant en bas âge, exposé à toutes les intrigues, à toutes les compétitions de pouvoir ? Victime peut-être d'une révolution, il se verrait arracher non plus seulement la couronne mais la vie. » Comme il arrive toujours en pareil cas, le refus de l'empereur ne fit que redoubler l'ardeur populaire. « Si nous avons le malheur de vous perdre, répondirent toutes les voix, nous ne voudrions jamais d'autre empereur que votre fils ! » Les instances se renouvelèrent ainsi jusqu'au jeudi-saint. Léon cédant enfin à des vœux si persévérants et si unanimes convoqua pour le lendemain tout le peuple dans le cirque. Là, présentant son fils à la multitude : « Frères, dit-il, je n'ai pu résister aux témoignages de votre amour. Voilà mon fils : n'oubliez jamais que c'est l'Église, que c'est Jésus-Christ lui-même, crucifié pour nous en ce jour solennel, qui le remettent entre vos mains. »

Le serment de fidélité à l'enfant impérial fut prêté au milieu des acclamations de joie par tous les princes, par le sénat, les patriciens, l'armée, la population entière. La cérémonie du couronnement solennel eut lieu le dimanche de Pâques à Sainte-Sophie.

Violences
et impiété de
Léon IV.
Sa mort su-
bite.

58. Un mois ne s'était pas encore écoulé, et déjà les principaux officiers de la maison impériale entraient dans une vaste conspiration ayant pour but de détrôner Léon IV et son fils pour donner la couronne au prince Nicéphore. Le complot fut découvert, Léon se montra d'une clémence peu commune; il fit grâce à Nicéphore son frère, dont les complices eux-mêmes eurent la vie sauve, s'estimant fort heureux d'en être quittes pour la flagellation et l'exil. En dépit de ces heureux débuts, Léon IV n'était nullement ce que le pouvait croire la naïve bonne foi de ses sujets. Aussi iconoclaste et non moins cruel que son père, s'il consentit quelques mois à masquer sa véritable physionomie, il ne tarda guère à se révéler tel qu'il était. Un jour, il apprit que sa femme l'impératrice Irène conservait dans son appartement, cousues et cachées au chevet de son lit, une petite image de Notre-Seigneur et une autre de la sainte Vierge. Transporté de fureur à cette nouvelle, il déclara qu'il répudiait à jamais une épouse idolâtre. Tous les officiers du palais furent soumis à une enquête rigoureuse, afin d'apprendre par quelle voie les deux images avaient pu être introduites au palais. On découvrit que le chambellan Théophane, le maître des offices Papias et cinq autres des serviteurs d'Irène professaient le culte des images. Ils eurent la barbe, les sourcils, les cheveux arrachés; on les étendit sur le chevalet où ils subirent le supplice de la flagellation; puis, traînés à travers les rues de la ville comme d'infâmes criminels, ils furent jetés en prison. Théophane expira en mettant le pied sur le seuil du cachot. Ces premières violences éclatèrent à Constantinople comme un coup de foudre. Le nouveau patriarche, Paul le Lecteur, reçut ordre de prononcer solennellement l'anathème contre le culte des saintes images; il fut assez lâche pour y consentir, souillant ainsi l'éclat d'une vie jusqu'alors irréprochable. Les autres évêques durent faire de même. Cependant le nouveau calife

Mohammed-al-Mahdi faisait ravager les provinces de l'empire par ses deux fils Haroun-al-Raschid et Othman. La terreur au dedans, le péril au dehors, partout le meurtre et le carnage, telles étaient donc les sinistres perspectives qui s'offraient aux Byzantins, lorsque Léon IV mourut subitement à la fleur de l'âge. Il n'avait que trente ans. Cette catastrophe eut tous les caractères d'un châtement divin. Le 8 septembre 780, Léon IV assistait à la messe pontificale dans la basilique de Sainte-Sophie. Il remarqua au-dessus de l'autel une couronne d'or, constellée de diamants et de saphirs. C'était un don fait autrefois par l'empereur Maurice (582-602). Soit cupidité sacrilège, soit fantaisie d'artiste, car certains historiens disent qu'il avait le goût des pierres fines et se piquait d'y être connaisseur, Léon fit détacher cette couronne, la mit sur sa tête et rentra avec elle au palais. A l'instant, son front se couvrit de boutons pestilentiels, offrant tous les symptômes des ulcères gangréneux de son père Copronyme. La même fièvre, ardente comme une flamme, le saisit et avant la fin du jour il était mort.

59. Disgraciée la veille, Irène se trouva régente le lendemain. Elle prit les rênes de l'empire durant la minorité de son fils Constantin VI Porphyrogénète, ainsi surnommé parce qu'il était né dans la pourpre, c'est-à-dire d'un père déjà régnant, puisque Léon IV avait été du vivant de Copronyme associé au trône. Constantin VI n'avait que dix ans, mais il pouvait déjà se souvenir du serment prêté dans ses jeunes mains par les princes ses oncles et tout le peuple de Byzance au jour du vendredi-saint de 776. Le serment déjà violé par Nicéphore le fut une seconde fois. Une nouvelle conspiration fut organisée dans le mois qui suivit la mort de Léon IV, mais les conjurés furent arrêtés à temps. La flagellation et l'exil furent infligés aux subalternes : quant aux oncles du jeune empereur, les césars Christophe, Nicéphore, Nicétas, Anthime et Eudoxe, ils furent tous engagés dans la cléricature, les plus âgés comme prêtres, les autres comme lecteurs, acolythes ou diacres. Le jour de Noël de l'an 780, à l'office solennel célébré par le patriarche, on les vit remplir chacun la fonction de son ordre, distribuer la communion au peuple, lire les leçons de

L'impératrice Irène régente sous la minorité de son fi'

l'évangile ou des pères; après quoi, ils furent enfermés dans le monastère de Saint-Mamas, aux portes de Constantinople. De nos jours on les eût exécutés peut-être ou du moins condamnés à une prison perpétuelle. La vie du monastère valait mieux que celle d'un cachot et surtout que la mort; mais l'ordination imposée par force, outre qu'elle constituait un sacrilège, était nulle de soi. Nicéphore devenu prêtre malgré lui protesta contre la violence; son appel fut entendu. Une légion romaine, cantonnée à Syracuse, leva l'étendard de la révolte. « Des hommes de cœur ne sauraient obéir à une femme! » dirent les soldats; et le César Nicéphore, malgré son caractère sacerdotal, fut proclamé empereur. Si le soulèvement avait éclaté à Constantinople, il est probable qu'au lieu de rester à l'état de sédition militaire, il eût pris rang parmi les révolutions triomphantes. Mais à une telle distance de la capitale, si loin surtout du César qu'ils proclamaient, les révoltés ne firent que compromettre ce dernier et raffermir l'autorité de la régente. Une armée fidèle eut bientôt raison de la garnison sicilienne: quant à Nicéphore, l'impératrice lui fit crever les yeux; en même temps ses quatre frères eurent la langue arrachée. On les transféra de Constantinople à Athènes, où tous les cinq ne tardèrent pas à succomber, les uns disent aux suites de leur supplice, les autres au poignard d'assassins payés par Irène (792).

60. Ces vicissitudes de l'empire d'Orient dont nous avons voulu présenter un tableau suivi, nous ont quelque peu éloigné d'Adalgise, ce prétendant lombard, venu en 775 à Constantinople pour y recruter une flotte et des soldats contre Charlemagne et contre le pape Adrien. Il avait trouvé près de Léon IV un bienveillant accueil. La politique byzantine, malgré les luttes plus pressantes qu'elle avait à soutenir au midi contre les Sarrasins et au nord contre les Bulgares, ne s'était jamais désintéressée des affaires d'Italie. L'espoir de recouvrer un jour ce joyau de l'empire d'Occident, échappé à l'incapacité des successeurs du grand Constantin, survivait à tous les désastres. Adalgise fut créé patrice; comme son nom lombard blessait la délicatesse des

Adalgise
créé patrice
d'Italie.

oreilles byzantines fort sensibles à l'euphonie, on le changea pour celui de Théodote, qui avait l'avantage d'être à la fois de bon augure et de formation irréprochablement grecque. Léon IV lui jura de le rétablir sur le trône de Didier. En attendant qu'il pût lui fournir une flotte et des armées, il mit à sa disposition les trésors et ce qui valait davantage le crédit de l'empire. Avec de l'argent, le jeune prince pouvait stimuler le zèle de ses partisans en Lombardie : avec la promesse d'un prochain secours et l'appui de la politique impériale, il pouvait entretenir l'agitation dans les provinces italiennes et faire échec à la puissance du roi des Francs. Pendant que Charlemagne, roi des Lombards par droit de conquête, et patrice des Romains par la nomination des papes, exerçait réellement cette double autorité, la cour de Byzance reconnaissait Théodote-Adalgise pour le seul roi légitime de Lombardie, le seul véritable patrice de Rome.

§ V. Seconde guerre d'Italie.

61. L'agitation produite en Italie par cette intrigue se révèle dans la correspondance du pape Adrien IV avec Charlemagne. Dès la fin de l'année 774, le pontife écrivait au roi des Francs : « J'apprends que l'archevêque de Ravenne, Léon, a poussé l'audace jusqu'à députer près de votre très-bienveillante excellence quelques citoyens de cette ville, chargés de me calomnier près de vous. Depuis votre départ de Pavie, Léon affiche ouvertement sa révolte contre le bienheureux Pierre et contre le saint-siège. Il prétend s'attribuer un droit souverain sur la province de Ravenne et celle de l'Émilie, et de fait il retient en son pouvoir les cités de Faenza, Forlimpopoli, Forli, Césène, Bobbio, Comias, tout le duché de Ferrare, Imola et Bologne, sous prétexte qu'il en a reçu l'investiture de votre excellence et que vous lui avez concédé le gouvernement de toute la Pentapole. Mais les peuples de ces contrées refusent de subir son joug ; ils protestent de leur inviolable attachement au service du bienheureux Pierre et au nôtre ; ils continuent à ne reconnaître que les mandements du

Usurpation
de l'archevêque
par Léon
archevêque
de Ravenne.

siège apostolique, *firmi in nostris apostolicis mandatis*, comme ils le faisaient sous notre prédécesseur le seigneur pape Étienne, à qui votre père de sainte mémoire, de concert avec votre excellence, a donné l'exarchat tout entier pour être soumis à perpétuité à la juridiction du bienheureux Pierre. Le sacrilège archevêque n'en persiste pas moins dans sa rébellion ; il a installé de vive force ses mandataires dans toutes les cités, après en avoir chassé les nôtres ; enfin il prétend établir à Ravenne le siège d'un gouvernement dont il serait seul le maître¹. De tous les points de l'Italie, les ennemis du siège apostolique nous insultent en disant : « Qu'avez-vous gagné à la destruction des Lombards et à l'établissement de la monarchie franque ? Rien de ce qui avait été promis au saint-siège n'a été tenu. L'ancien apanage donné par Pépin le Bref aux pontifes de Rome leur est enlevé, et voilà que l'exarchat de Ravenne passe aux mains de l'archevêque de cette ville ! » On se souvient en effet, très-excellent fils, que notre prédécesseur le pape Étienne avait organisé l'administration de l'exarchat, qu'il en avait nommé lui-même les fonctionnaires, tous choisis dans cette ville de Rome. Le duc Eustathius et le prêtre Philippe reçurent de lui la mission de le représenter à Ravenne, et ils ont exercé leur charge. Votre excellence peut interroger à ce sujet le prêtre Philippe aujourd'hui élevé à la dignité épiscopale, et se convaincre de l'exactitude du fait. Telle est donc la vérité, bon et très-excellent fils. La sainte église romaine, votre mère spirituelle, chef et centre de toutes les églises de Dieu, en est réduite à ce degré d'abaissement et d'humiliation qu'il nous faut vous supplier de lui faire justice contre un archevêque indigne. Au nom du Dieu tout-puissant, remettez ce rebelle entre nos mains, rendez au siège apostolique

¹ Comment accorder ces paroles d'Adrien I avec le système des historiens qui n'admettent dans la donation de Pépin et de Charlemagne au saint-siège qu'une concession faite à titre de « domaine utile ? » Fleury avait bien raison de ne pas reproduire la correspondance des papes avec Pépin le Bref et Charlemagne. Ce qu'on s'explique moins, c'est que son silence ait été jusqu'à ce jour scrupuleusement imité par tous les historiens ecclésiastiques français, même par ceux qui se donnent le plus ostensiblement la mission de combattre la thèse gallicane.

le gouvernement de l'exarchat tel que l'a possédé le très-bienheureux pape Étienne, du vivant de votre père de sainte mémoire le seigneur roi Pépin. Ainsi sous votre règne l'Église de Dieu sera exaltée, et l'intercession des bienheureux apôtres Pierre et Paul assurera à votre excellence la victoire dans ce monde et la béatitude éternelle dans le royaume des cieux ¹. »

62. Cette lettre apostolique où le pape réclamait si énergiquement son droit de souveraineté sur la Pentapole, l'exarchat de Ravenne, la province d'Émilie et le duché de Ferrare, fut remise à Charlemagne par l'évêque André et le cubiculaire Anastase. Le texte de la réponse du roi franc ne nous est point parvenu. Nous avons déjà eu l'occasion d'en faire la remarque, le *Codex Carolinus* ne renferme que les lettres pontificales, sans jamais insérer une seule pièce de la chancellerie carlovingienne. Mais voici ce qu'au retour de ses légats, vers les premiers mois de l'an 775, Adrien écrivait de nouveau à Charlemagne: « Nos envoyés le révérendissime évêque André et le cubiculaire Anastase nous ont apporté les lettres de votre très-chrétienne bienveillance, *benignissimæ vestræ christianitatis*; ils nous ont de vive voix transmis l'assurance de votre dévouement magnanime au bienheureux Pierre prince des apôtres et à notre personne, quelque indigne et médiocre qu'elle puisse être. Transporté de joie, les bras étendus vers le ciel, nous avons rendu grâces au Seigneur notre Dieu, et imploré sa clémence pour la continuation de vos succès. Puisse ce Dieu tout-puissant vous confirmer dans les généreux desseins que votre grand cœur a formés pour l'exaltation de votre mère spirituelle, cette sainte église de Rome, maîtresse de toutes les autres! Soyez fermement convaincu, très-doux et très-excellent fils, grand roi vraiment institué de Dieu, que le bienheureux Pierre assurera la stabilité de votre règne. Déjà par son intercession le Seigneur vous a donné la couronne des Lombards, il prosternera de même les nations barbares au pied de votre trône royal. Vous nous mandez que l'archevêque Léon s'est rendu en personne près de vous.

Voyage
de Léon à la
cour de
Charlemagne

¹ *Codex Carolin.*, LII; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 283-285.

Nous l'accueillerons avec joie à son retour, comme tous ceux qui ont eu l'honneur de vous approcher. S'il nous eût prévenu de son voyage, nous nous serions empressé de le faire accompagner par un de nos légats¹. »

Nous: Des
autres: ses
sacrifices
de Léon.

63. L'allusion au voyage de l'archevêque de Ravenne, parti sans en donner avis à Rome pour conférer directement avec Charlemagne, est un véritable chef-d'œuvre d'habileté diplomatique. On lit pour ainsi dire entre les lignes. On comprend que l'archevêque rebelle dut faire au héros des protestations mensongères et qu'il l'avait supplié d'intercéder près du pape en sa faveur. Adrien répond que « tous ceux qui ont eu l'honneur d'approcher du roi, » *qui ad vestra regalia accelerant vestigia*, sont à leur retour parfaitement reçus à Rome. On ne saurait mieux se tirer d'un pas difficile. Mais il est évident que le pontife n'avait qu'une médiocre confiance en la sincérité de l'archevêque de Ravenne, et la lettre suivante nous en fournit la preuve. « Nous croyons devoir porter à la connaissance de votre très-chrétienne excellence, dit Adrien, que depuis son retour Léon affiche un orgueil sans bornes, une tyrannie plus insolente que jamais. Non-seulement il n'obéit point à nos mandements apostoliques, mais il a défendu sous les peines les plus sévères à tous les habitants de Ravenne et de l'Émilie de les recevoir, ou de recourir pour les actions judiciaires à notre tribunal. Les citoyens de la Pentapole, aussi attachés au gouvernement du saint-siège qu'ils l'étaient du vivant du seigneur pape notre prédécesseur Étienne, ont bravé tous les périls et continuent jusqu'ici à nous rester fidèles. Mais dans les cités de l'Émilie, Léon a violemment chassé nos fonctionnaires; il retient en prison ceux dont il a pu se saisir. Quant aux villes d'Imola et de Bologne, il répète à tout propos que votre excellence ne les a nullement comprises dans la donation faite au bienheureux Pierre et à nous, mais que vous les avez spécialement réservées à sa juridiction archiépiscopale. Aussi ne permet-il à aucun de leurs habitants de venir à Rome; il y a nommé des gouverneurs à son choix et y

¹ *Codex Carolin.*, LIII; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 286-287.

maintient son autorité usurpée ¹. » Ces plaintes amères du pontife forment l'objet d'un *embolum* ajouté au corps de la lettre, et peut-être réservé à Charlemagne seul, sans que les légats eux-mêmes en eussent connaissance. La lettre elle-même articule des faits non moins graves. « C'est dans un sentiment d'affection vraiment paternelle, dit Adrien, que nous voulons d'abord adresser dans le Seigneur à votre excellence bénie de Dieu nos plus tendres baisers, *plurimum osculantes*, vous suppliant de nous donner bientôt d'heureuses nouvelles de votre royale personne, de l'illustre et grande reine notre très-douce fille, et des princes vos très-excellents fils. Vos envoyés, que nous attendons de jour en jour, ne sont point encore arrivés. Nous ne voulons pas différer davantage à vous donner communication d'un fait qui nous a profondément affligé. Le 27 octobre dernier (775), on nous a remis tout ouverte une lettre à nous adressée par le patriarche Jean de Grade. Le sceau apposé sur cette missive a été, nous a dit le porteur, brisé par l'archevêque de Ravenne, lequel a eu l'audace de commettre ce sacrilège et de prendre connaissance d'un rescrit adressé au siège apostolique. Ses relations avec le duc de Bénévent, Arigise, et avec tous les autres ennemis de votre excellence sont de notoriété publique. En violant le secret de nos correspondances, il cherche des nouvelles pour les transmettre à ses complices. »

64. Nous voyons poindre ici les premiers indices de la conjuration formée entre le duc de Bénévent, gendre de Didier, et l'archevêque de Ravenne, pour seconder les projets dont Adalgise poursuivait la réalisation à Constantinople. L'intrigue se nouait donc ; elle trouvait en Italie deux centres considérables. La situation prenait chaque jour plus de gravité. Mais les communications entre Rome et les provinces saxonnnes, où se trouvait alors Charlemagne, n'étaient ni faciles ni promptes. Le mois de novembre 775 s'écoula donc en entier, sans qu'Adrien vît paraître les envoyés du roi des Francs. Il fit partir pour Pavie des légats chargés de l'informer du véritable état de choses, et leur remit un *uplicata*

Trahison
de Réginald
duc de
Chiusi.

¹ *Codex Carolin.*, LIV, *Embolum de Leonearchiep.* ; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 290-291.

de sa missive précédente pour la transmettre à Charlemagne. Sur les entrefaites, le bruit de la mort soudaine de Copronyme se répandit en Italie. Dès les premiers jours de février de l'an 776, Adrien en informait Charlemagne en ces termes : « Une nouvelle fort inopinée nous fut, il y a quelques semaines, apportée par divers messages. On disait que Dieu venait d'appeler à son tribunal l'empereur Constantin. Avant de mander cette nouvelle à votre excellence bénie de Dieu, nous avons attendu qu'elle fût confirmée d'une manière authentique. Aujourd'hui nous en recevons l'assurance par notre révérendissime frère Étienne, évêque de Naples, dans une lettre datée du 7 février, que nous nous empressons de vous expédier ¹. » La mort de Copronyme était en effet, un événement de premier ordre, et devait exercer une influence considérable sur la situation de l'Italie. Toutefois elle ne suffit point à dissiper la ligue lombarde. Les conjurés avaient l'espoir que le nouvel empereur Léon IV ne serait pas moins disposé que son père à reconquérir l'exarchat. Peut-être même un prince jeune et entreprenant voudrait-il signaler le début de son règne par une expédition qui lui promettait quelque gloire. Tel était sans doute le nouveau calcul des partisans d'Adalgise, car ils ne dissimulaient plus leurs prétentions et affichaient une hostilité ouverte contre la domination franque. « Je dois informer votre précellence, très-doux et très-aimant fils, continue Adrien, de la trahison et de la perfidie de Réginald, naguère simple *gastald* (gouverneur) du *Castellum-Felicitatis* (Tifernas), qui se proclame aujourd'hui duc de Clusium (Chiusi). Il a chassé de ces deux villes qui nous appartiennent tous les agents du saint-siège, et se crée une sorte de royauté indépendante, au mépris de votre autorité et des droits sacrés du bienheureux Pierre prince des apôtres ². »

Les ambassadeurs francs à Spolète et à Bénévent.

65. Placé entre la révolte de l'archevêque de Ravenne, la trahison de Réginald et les intrigues d'Arigise de Bénévent, Adrien attendait avec impatience l'arrivée des ambassadeurs

¹ *Codex Carolin.*, LVI; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 296. — ² *Ibid.*

de Charlemagne. On peut remarquer ici que le pape ne songe pas une seule fois à revendiquer à main armée ses droits méconnus. En donnant au saint-siège un pouvoir temporel, Charlemagne s'était chargé d'en faire exécuter la remise et d'en garantir la tranquille propriété. Son titre de « patrice des Romains » n'était pas un vain mot : le pape n'avait d'autre épée que celle de Charlemagne. On annonça enfin l'approche des envoyés du grand roi, mais ils ne se pressèrent pas de se rendre à Rome. Adrien éprouva tout ensemble une joie et une déception dont il rend compte en ces termes : « Nous ne doutons pas un instant, très-glorieux fils, de votre inviolable fidélité à des promesses sacrées, ni de la persévérance de votre dévouement au saint-siège. L'affection que nous vous portons nous-même nous garantit la vôtre. Cependant nous ne pouvons vous dissimuler, très-excellent fils et le meilleur des rois, la tristesse qui nous accable en ce moment. En apprenant l'arrivée en Italie de vos très-fidèles envoyés notre très-saint frère l'évêque Possessor et le religieux abbé Rabigaudus, notre cœur s'était ouvert à la joie. Nous fîmes tout préparer pour une réception aussi solennelle qu'il convient de la faire aux représentants de votre royale sublimité, et nous envoyâmes au-devant d'eux jusqu'à Pérouse nos légats avec une escorte d'honneur et des chevaux pour vos représentants. Mais au lieu de se rendre immédiatement près de nous, comme vous leur en aviez donné l'ordre dans les lettres mêmes que j'ai sous les yeux, les ambassadeurs se sont détournés de leur route pour aller conférer avec Hildebrand duc de Spolète. Là, je leur adressai un message, où je disais : Au nom du Dieu tout-puissant et dans l'intérêt de notre très-excellent fils le seigneur roi Charlemagne, hâtez-vous d'exécuter la mission dont vous êtes chargés près de nous, afin de traiter ensemble les intérêts de l'église romaine et ceux du roi votre maître. — Sans tenir compte de cette invitation, les ambassadeurs en quittant Spolète se rendirent chez le duc de Bénévent, où ils sont encore. Cette conduite effraie ici tous les amis du saint-siège, elle me place moi-même dans une situation fort équivoque. J'aime cependant à me rappeler, très-doux fils, les assurances que vous me don-

niez avec tant d'énergie lors de votre pèlerinage *ad limina*. « Ce n'est, disiez-vous, ni par un motif d'ambition, ni par un sentiment quelconque d'amour-propre ou de cupidité, que j'ai traversé les Alpes avec l'armée des Francs, mais uniquement pour venger les droits du bienheureux apôtre Pierre et travailler à l'exaltation de la sainte Église. » Tel fut votre langage, et joignant les actes aux paroles, vous fîtes alors pour le remède de votre âme, *pro animæ vestræ mercede*, donation du duché de Spolète au prince des apôtres, votre protecteur céleste, représenté par mon humble personne ¹. »

Conjuration
des ducs
lombards.

66. Si le pape avait raison de compter sur le dévouement de Charlemagne, il ne se trompait pas non plus en soupçonnant dans la conduite des ambassadeurs un piège que ceux-ci mêmes n'avaient point aperçu. Les deux envoyés s'étaient laissés séduire par les protestations hypocrites des ducs de Spolète et de Bénévent, ainsi qu'il résulte d'une nouvelle lettre du pape, écrite quelques semaines seulement après la précédente. « Votre excellence bénie de Dieu, dit Adrien au roi des Francs, n'a pas oublié les fréquents avis que nous lui avons fait parvenir au sujet de la conspiration tramée contre votre puissance et la nôtre par Hildebrand duc de Spolète, de concert avec Arigise de Bénévent et Rodgaud de Frioul. Cependant vos ambassadeurs, notre très-saint frère l'évêque Possessor et le religieux abbé Rabigaudus, sont enfin arrivés à Rome et nous ont apporté, de la part d'Hildebrand, les plus humbles excuses, nous priant de pardonner à son repentir et de lui envoyer un sauf-conduit et des otages, afin qu'il puisse venir en personne faire sa soumission au siège apostolique. En conséquence, nous avons immédiatement fait partir pour Spolète notre très-fidèle sacellaire Étienne avec les otages et un sauf-conduit. Mais Hildebrand avait indignement trompé vos ambassadeurs. Étienne le trouva en conférence avec les émissaires d'Arigise de Bénévent, de Rotgaud de Frioul, de Réginald de Chiusi. Notre sacellaire n'en eut d'autre réponse que celle-ci : Au mois de mars prochain,

¹ *Codex Carolin.*, LVII; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 298.

nos armées se joindront à celle que la flotte grecque doit nous amener sous les ordres d'Adalgise, fils de Didier, et l'on se battra sur terre et sur mer. Rome tombera sous nos coups et nous abandonnerons ses trésors au pillage de nos soldats. Le fameux *ciborium* de Saint-Pierre ne protégera plus les Francs; le pape sera notre prisonnier et nous rétablirons la monarchie lombarde. — Et maintenant, très-excellent roi et très-doux fils, je vous en conjure au nom du Dieu vivant et véritable, au nom du bienheureux Pierre prince des apôtres, hâtez-vous de nous secourir. Sans vous nous périssons; le salut de Rome et de tout notre peuple est entre vos mains ¹. »

67. Avec cette lettre pontificale les ambassadeurs précipitèrent leur retour en France. A Rome cependant la terreur était au comble; le bruit d'une prochaine descente de la flotte grecque s'accréditait chaque jour davantage. Les conjurés, en démasquant eux-mêmes leur plan de conduite, s'étaient enlevé la possibilité de reculer. Que les navires byzantins parussent ou non à l'époque fixée, les troupes unies de Frioul, de Spolète et de Bénévent étaient plus que suffisantes, en l'absence de Charlemagne, pour saccager Rome, emprisonner le pape, proclamer la déchéance de la monarchie française en Italie et le rétablissement de celle de Didier. Charlemagne ne pouvait différer plus longtemps; il importait de calmer les inquiétudes des Romains et de prendre contre l'insurrection des mesures énergiques. Les deux ambassadeurs le rejoignirent en Westphalie. Le héros leur remit des lettres rassurantes pour le pape et leur fit reprendre aussitôt le chemin de Rome. Voici en quels termes Adrien rendait compte de leur arrivée. « Vos très-fidèles envoyés, le très-saint évêque Possessor et le religieux abbé Rabigaudus, sont revenus porteurs des lettres si longtemps désirées de votre royale sublimité. Avec quelle joie nous avons reçu ce message, avec quels transports d'allégresse nous l'avons lu et relu, rendant grâces au Dieu tout-puissant dont la droite protège en vous le roi vraiment très-chré-

Message
de Charle-
magne
au pape.

¹ *Codex Carolin*, LVIII; tom. cit., col. 301.

tien, constitué pour être le défenseur de son Église! Vous annoncez l'intention, à votre retour de Saxe, de venir en Italie et peut-être de faire un nouveau pèlerinage au tombeau de votre protecteur, le bienheureux Pierre prince des apôtres. A cette nouvelle, tout notre peuple s'est livré à la joie la plus vive : l'espérance de contempler bientôt votre noble visage transporte tous les cœurs. Personnellement, très-doux fils et glorieux roi, depuis le jour où nous nous sommes embrassés à l'autel de la confession, mon âme est restée unie indissolublement à la vôtre. L'affection que j'ai pour vous me porte à désirer sans cesse de vos nouvelles et à saisir toutes les occasions pour vous entretenir. S'il arrivait donc que, dans le cours du voyage projeté par vous, il fût impossible à votre excellence de venir jusqu'à Rome, j'ai l'intention d'aller en personne vous trouver là où vous le jugerez convenable ¹ » (776).

Foudroyante
expédition
de Charle-
magne dans
le Frioul.

68. Au moment où le pape écrivait ces lignes, Charlemagne avait déjà franchi les Alpes non point pour un pèlerinage *ad limina*, comme il l'avait très-habilement laissé croire, mais à la tête d'une armée formidable qui déboucha en Italie au mois de janvier 777. La stupeur des ducs rebelles ne saurait se décrire. La puissante cité de Trévis, la clef du Frioul, fut investie par les guerriers francs. Le beau-père de Rotgaud, le duc Stabilis, s'y était jeté à la hâte avec quelques troupes. Il comptait sur la forte situation de la place pour y retenir quelques mois l'armée de Charlemagne et donner à son gendre ainsi qu'aux autres chefs lombards le temps d'organiser la résistance. Mais deux jours après l'investissement, un clerc de Trévis, nommé Pierre, fit parvenir à Charlemagne une note précise qui désignait au roi le point le plus faible des remparts. Sur cette indication, l'assaut fut donné le lendemain et Trévis emportée de vive force. Plus tard, le clerc italien reçut comme récompense l'évêché de Verdun, où il ne trouva ni n'apporta le bonheur. Poursuivant sa course victorieuse, Charlemagne tailla en pièces la petite armée de Rotgaud. Ce duc, fait prisonnier dans le combat, eut la tête tranchée.

¹ *Codex Carolin.*, LIX; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 303.

Les autres conjurés s'empressèrent de faire leur soumission ; ils vinrent en tremblant renouveler entre les mains du héros leur serment de fidélité, sauf à le trahir une seconde fois comme ils l'avaient fait une première. Quelques modernes historiens, épris d'un violent amour pour tous les rebelles et d'une haine non moins ardente contre tous les princes qui n'ont pas eu à leurs yeux le mérite de persécuter l'Église, s'attendrissent sur le sort de l'infortuné duc de Frioul. « De quel droit eut-il la tête tranchée ? demandent-ils. Il nous est impossible d'en reconnaître d'autre ici que la force ¹. » Malheureusement pour ce système de philanthropie sentimentale, on reconnaît encore, même de nos jours, que le crime de haute trahison encourt de plein droit la peine capitale. Or, le duc de Frioul avait juré foi et hommage entre les mains de Charlemagne ; à ce prix, il avait été maintenu dans son gouvernement. Ce n'est donc point ici la sévérité du héros qui pourrait nous surprendre, mais sa clémence. Le roi des Francs se contenta de punir un coupable sur cinq ; il feignit d'ignorer qu'Arigise de Bénévent, Hildebrand de Spolète, Réginald de Chiusi, Léon de Ravenne eussent mérité le même sort. Ce qu'il advint de cette généreuse magnanimité, nous le verrons bientôt. D'ordinaire les actes les plus solennels de clémence ne font que d'illustres ingrats. L'archevêque Léon de Ravenne n'eut pas le temps d'en fournir la preuve. Il mourut dans le cours de l'année 777, et son successeur Gratosus ne songea plus à disputer au pape la souveraineté de l'exarchat.

69. Au printemps suivant, Charlemagne, de retour dans ses états, célébrait la fête de Pâques à Nimègue, tenait un plaid national à Paderborn, et recevait la soumission des diverses tribus saxonnes. Vainement Adrien avait espéré la visite du roi des Francs à Rome, ou du moins une entrevue sur un point quelconque du territoire italien. Charlemagne avait mis à cette expédition improvisée la rapidité de la foudre. Du reste, le saint-siège vit sur-le-champ tomber toutes les résistances contre lesquelles il luttait depuis cinq

Le nouveau
Constantin.

¹ Gaillard, *Hist. de Charlemagne*, tom. I, chap. III, pag. 235.

ans. Voici en quels termes le pape exprimait sa reconnaissance à Charlemagne : « Aux jours du bienheureux pontife Sylvestre, le très-pieux empereur Constantin le Grand de sainte mémoire exalta en puissance et en honneur l'église sainte, catholique et apostolique de Rome. Il daigna lui conférer la suprême magistrature sur les contrées de l'Occident ¹. Ce spectacle se renouvelle par vous, très-excellent fils, en sorte que nous n'avons rien à envier aux temps les plus prospères de l'histoire. La sainte Église de Dieu, l'Église du bienheureux Pierre reflurit et tressaille d'allégresse, elle se couronne de gloire ; et toutes les nations chrétiennes chantent au Seigneur : *Domine, salvum fac regem, et exaudi nos in die qua invocaverimus te* ². Un second empereur très-chrétien, un Constantin nouveau s'est levé dans notre siècle, et par sa main Dieu a restitué à la sainte église du bienheureux apôtre Pierre sa splendeur antique. Il lui rend tout ce que les divers empereurs, les patrices, les fidèles, pour le remède de leur âme et le pardon de leurs péchés, avaient concédé à la sainte église romaine en Toscane, à Spolète, à Bénévent, en Corse ou dans la Sabine, tous ces patrimoines usurpés et si longtemps détenus par la nation impie des Lombards. Selon votre ordre, très-chrétien roi et pieux fils, nous vous adressons les textes de ces diverses donations, tels qu'ils existent dans nos archives du Latran. Ainsi votre royale excellence aura sous les yeux les titres de propriété qui établissent le droit légitime de notre église, et le bienheureux Pierre rétabli par vous dans ses droits terrestres sera votre intercesseur au tribunal de Dieu ³. »

¹ Nous croyons devoir citer le texte de ce nouveau témoignage en faveur de l'authenticité de la donation constantiniennne : *Sicut temporibus beati Sylvestri, Romani pontificis a sanctæ recordationis piissimo Constantino Magno imperatore, per ejus largitatem sancta Dei catholica et apostolica Romana ecclesia elevata atque exaltata est, et potestatem in his Hespericæ partibus largiri dignatus est, ita et in vestris felicissimis temporibus atque nostris, sancta Dei ecclesia, id est beati Petri apostoli germinet atque exsultet.*

² *Psalm.*, XIX, 10.

³ *Codex Carolin.*, LX; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 306.

⁴ *Chronic. Moiss.*, ad ann. 793.

§ VI. Guerre contre les Sarrasins d'Espagne.

70. Pendant que l'armée des Francs, entourant le trône de Charlemagne à Paderborn, voyait s'agenouiller devant le fier monarque tous les peuples saxons et les entendait « jurer de demeurer fermes dans la foi chrétienne et dans l'obéissance au roi, consentant à perdre leurs terres et la liberté s'ils violaient leur serment, » l'émir de Saragosse, Soliman-Ibn-el-Arabi, avec une brillante escorte de chefs maures vint implorer le secours du héros contre le calife de Cordoue Abdel-Rahman-Ben-Mousaya. « Ce dernier, s'il faut en croire la chronique de Moissac ¹, était le plus cruel de tous les chefs musulmans qui eussent jusque-là gouverné l'Espagne, dont il avait fait un séjour de désolation et d'horreur. Non content d'avoir immolé ses adversaires, sa férocité sévit même sur les membres de sa propre famille ; un de ses frères fut brûlé vif par son ordre, après avoir eu les pieds et les mains coupés. A force d'exactions et d'impôts, il réduisit les juifs et les chrétiens d'Espagne à un tel état d'exaspération et de détresse que la plupart d'entre eux quittaient le pays, après avoir précipité dans les flammes leurs propres enfants et leurs esclaves. » M. Fauriel, qui cite ce passage, trouve le récit du chroniqueur exagéré, absurde même. Il estime que d'autres considérations et des motifs purement politiques ignorés de nos annalistes durent seuls déterminer la résolution prise par Charlemagne d'intervenir au delà des Pyrénées. Selon lui, il convient de rattacher l'ambassade de Soliman-Ibn-el-Arabi aux mêmes causes qui avaient amené en France sous Pépin le Bref les envoyés d'Almansor. La rivalité entre les califes Abbassides de Bagdad et les califes Ommyades de Cordoue suffirait à tout expliquer ². Nous n'admettons pas l'exclusivisme de cette opinion. Sans méconnaître l'influence que dut exercer ici la rivalité entre les deux califats ennemis, nous croyons que si elle eût été seule en cause Charlemagne, loin de prendre une part active à la lutte, se fût borné à laisser les deux partis se dévorer entre eux. Au contraire, nous

Ambassade
de l'émir
de Saragosse
à Paderborn

¹ *Chronic. Moiss.*, ad ann. 793. — ² Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, tom. III, pag. 334.

prenons très au sérieux les griefs dont parle la chronique de Moissac, d'autant qu'ils sont reproduits par un auteur contemporain, l'astronome de Limoges, lequel n'hésite point à donner le caractère d'une véritable croisade à l'expédition. « Charlemagne, dit-il, résolut d'affronter les périls d'une telle guerre pour secourir, au nom du Christ, l'église d'Espagne opprimée sous le joug intolérable des Sarrasins ¹. » Enfin, un document d'une authenticité incontestable, bien qu'aucun historien moderne ne l'ait encore signalé, nous apprend que, de la part de certaines tribus arabes des frontières pyrénéennes, il y avait eu tentative d'invasion sur le territoire de la France. Voici en effet ce qu'au mois de mai 777 le pape Adrien écrivait à Charlemagne : « Nous venons de recevoir de votre royale sublimité le message par lequel vous nous informez que la race impie des Agaréniens (Sarrasins) s'apprête à entrer en armes sur vos frontières. Cette nouvelle nous a profondément affligé. Plaise au Seigneur tout-puissant et à son apôtre Pierre de détourner de la France un tel fléau ! Nous ne cessons avec nos prêtres, nos religieux, tous les clercs et l'universalité de notre peuple, d'adresser pour vous nos prières à la clémence divine afin qu'il vous soit donné de vaincre cette infâme race des Agaréniens. Ayez confiance et courage, très-doux et très-aimant fils ; jour et nuit nous prions pour le succès de vos armes. Vos ambassadeurs nous sont arrivés vers les premiers jours de mai, et nous faisons immédiatement partir les très-saints évêques André et Philippe avec l'éminentissime Théodore notre neveu, pour vous porter nos encouragements, nos vœux et nos espérances de victoire ². » D'après la teneur et la date de cette lettre pontificale, il n'est pas douteux qu'antérieurement à l'arrivée de Soliman-Ibn-el-Arabi à Paderborn il y avait eu un mouvement hostile des Sarrasins sur le versant français des Pyrénées. En effet, le plaid national qui se tint à Paderborn n'ouvrit qu'après les fêtes de Pâques célébrées par

¹ Astronom. Lemovicens., *Vita Illudowici* ; Pertz, *Scriptor. German.*, tom. II, pag. 608.

² *Codex Carolin.*, LXI ; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 308.

Charlemagne à Nimègue. Or, en 777, Pâques tombait le 31 mars. Pour que les envoyés francs pussent arriver vers les premiers jours de mai à Rome, il ne paraîtra pas exagéré de supposer un mois de voyage. Les lettres par lesquelles Charlemagne informait le pape d'une invasion de Sarrasins sur les frontières méridionales durent donc être expédiées de Nimègue avant le plaid national de Paderborn, lequel s'ouvrit précisément au mois de mai, à la date où Adrien écrivait sa réponse au roi des Francs.

71. Quelle que fut pour Charlemagne la nécessité de frapper un coup rapide sans laisser à ses nouveaux ennemis le temps de se mettre en défense, il ne pouvait cependant pas recommencer contre les sarrasins d'Espagne la tactique qui venait de lui réussir dans le Frioul contre les ducs lombards. Bien que, depuis Abdérame, l'élan guerrier du mahométisme se fût singulièrement affaibli, il était encore formidable : la cavalerie musulmane était après celle des Francs la première du monde. D'ailleurs, il importait de pacifier entièrement la Saxe et de ne point laisser les frontières du Rhin en proie aux barbares du Nord, pendant qu'on irait refouler au delà des Pyrénées les barbares du Sud. Les préparatifs furent immenses ; ils absorbèrent les six derniers mois de l'an 777. Toutes les milices de la Bourgogne, d'Austrasie, de Bavière, de Germanie, de Provence, de Septimanie et du nouveau royaume lombard, furent convoquées pour le printemps de l'année 778. « Jamais roi franc n'avait encore, disent les annales de Metz, commandé une pareille armée. L'Espagne entière trembla à l'approche de ces innombrables légions ¹. » Les escadrons venus d'Italie, successivement grossis en chemin par ceux de la Provence et de la Septimanie, devaient pénétrer en Espagne par les défilés orientaux des Pyrénées. A la tête des austrasiens et de toutes les milices du Nord Charlemagne passa la Loire, traversa l'Aquitaine et se rendit à Casseneuil, résidence et forteresse royale, située à l'angle formé par le confluent du Lot et de la Garonne : il y célébra la fête de Pâques (19 avril). La reine Hildegarde, qui l'avait

Immenses préparatifs. Charlemagne et Lupus duc de Vasconie.

¹ *Annal. Metens.*, ann. 778.

accompagné jusque-là, donna le jour à deux fils jumeaux dont l'un devait être Louis le Débonnaire ; l'autre, nommé Lothaire, mourut en bas âge. Charlemagne continua sa route vers les Pyrénées à travers la Vasconie, duché féodal appartenant à Lupus neveu du vieil Hunald. La gloire et la puissance du fils de Pépin le Bref n'étaient pas de nature à réjouir le cœur du descendant des rois mérovingiens. « Mais Lupus dissimula ses noirs ressentiments, dit la charte d'Alaon. Il multiplia les serments de fidélité au grand roi Charles, montrant en cette circonstance une hypocrisie digne du sang de Vaïfre qui coulait dans ses veines. » Les perfides démonstrations de Lupus se perdirent dans l'ouragan de fer qui envahit un instant la Vasconie pour couvrir bientôt toutes les crêtes des Pyrénées.

72. Une trahison se préparait donc dans l'ombre ; les poètes épiques qui ont depuis illustré par de véritables Iliades cet épisode de notre histoire ne sont pas sortis de l'exactitude réelle, mais seulement de l'individualité vraie, en personnifiant le traître dans le Ganelon de leurs chants. Les Pyrénées furent franchies simultanément sur deux points, la Navarre par Charlemagne en personne qui fondit sur Pampelune comme sur une proie, la Catalogne par les détachements lombards et septimaniens qui entrèrent vainqueurs à Girona et à Barcelone. L'émir d'Huesca, l'un des ambassadeurs de Paderborn, accourut avec les principaux chefs de sa province et prêta serment de fidélité au roi des Francs. Soliman-Ibn-el-Arabi, l'ex-gouverneur de Saragosse, ne put offrir que sa bonne volonté. Dans l'intervalle, il avait été destitué de ses fonctions par le calife de Cordoue et remplacé par Abdel-Melic-ben-Omar, le roi Marsile des chansons de geste. Celui-ci affichait la résolution de résister à outrance, et s'il ne pouvait triompher de vendre du moins chèrement sa vie. Les deux armées franques se réunirent comme dans un immense confluent autour des remparts de Saragosse, dont le siège commença. La défense d'Abdel-Melic fut longue et énergique, mais enfin les habitants le forcèrent à capituler. Soliman-Ibn-el-Arabi, réintégré dans sa charge, reconnut la suzeraineté du vainqueur. Une nouvelle province qui prit le

Prise de
Pampelune,
Barcelone et
Saragosse.

nom de Marche d'Espagne (*marca Hispanica*) se trouva ainsi annexée à la couronne des Francs. Des évêques furent rétablis dans toutes les anciennes cités épiscopales, car depuis l'invasion mahométane les chrétiens de la Catalogne avaient été placés sous la juridiction de l'archevêque de Narbonne, et ceux de l'Aragon sous la dépendance spirituelle des métropolitains d'Auch ¹.

73. La victoire de Charlemagne brisa les fers d'une multitude innombrable de captifs. Parmi eux se trouvèrent des Italiens, des Romains même. « Vous nous mandez, écrivait le pape Adrien à Charlemagne, qu'au nombre des esclaves délivrés par votre royale puissance du joug des infâmes Sarrasins, vous avez rencontré des Italiens et des Romains, et vous vous étonnez avec raison de la possibilité d'un pareil trafic. Il n'est le fait ni des habitants de l'Italie ni de ceux de Rome, à Dieu ne plaise ! Jamais pareil crime ne s'est commis sous notre gouvernement. Mais du temps des Lombards, les navires grecs qui abordaient sans cesse sur nos côtes faisaient avec eux et par eux le commerce des esclaves. Ils leur achetaient non-seulement des captifs isolés mais des familles entières. Depuis deux ans nous nous sommes adressé au duc Allo, le priant d'équiper des vaisseaux qui pussent donner la chasse aux corsaires grecs et les brûler sans merci. Ce duc a constamment refusé de nous obéir. Or, je n'ai, moi, ni flotte ni matelots à mettre en mer. Le Seigneur m'est témoin que je n'ai rien négligé pour prévenir de pareils désastres. Ainsi, dans le port de Centumcellæ (Civita-Vecchia), j'ai fait saisir des vaisseaux grecs employés à cet infâme trafic et [retenir en prison les hommes de leur équipage. Durant la dernière famine qui a sévi dans nos contrées, les Lombards profitèrent de la détresse générale et de la misère publique pour renouveler sur une plus vaste échelle leur commerce d'esclaves : ils en ont vendu par milliers aux Sarrasins ². » Cette lettre du pape Adrien nous semble répondre merveilleusement aux éloges posthumes dont Fleury comblait la

Les esclaves
chrétiens.
Lettre du
pape à Char-
lemagne.

¹ M. Reinaud, *Invasions des Sarrasins en France*, pag. 93.

² *Codex Carolin.*, LXIV; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 318.

race inoffensive des Lombards. Elle nous explique en même temps l'horreur que toute la France du moyen âge professa pour ce peuple d'ignobles trafiquants, dont le nom était devenu synonyme de corsaire.

74. Des rives de l'Ebre où Charlemagne se trouvait alors, rien ne pouvait s'opposer à ce qu'il pénétrât jusqu'au Guadalquivir, refoulant par delà le détroit de Gibraltar l'invasion musulmane qui s'était un siècle auparavant abattue sur l'Espagne. S'il en eût été ainsi, l'histoire de l'Europe ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui la face du monde eût été changée. Dieu ne le permit point; et il faut bien ici reconnaître son intervention. Dans l'ordre des phénomènes physiques, le grain de sable du rivage suffit à arrêter les fureurs de l'Océan : dans la sphère des événements laissés à la libre disposition de l'homme, il suffit d'un incident secondaire pour déconcerter les plus vastes projets, les plans conçus par les plus grands génies. Un courrier expédié des bords du Rhin apporta à Charlemagne la nouvelle d'une insurrection générale des Saxons : l'expédition d'Espagne prit fin immédiatement. La barbarie du Sud était sauvée par les barbares du Nord; les adorateurs de Teutatès venaient au secours des fidèles de Mahomet. Le duc de Vasconie, Lupus, fut-il étranger à ce soulèvement qui éclatait d'une manière si opportune pour les ennemis de la chrétienté et de la France? Pas plus qu'il ne l'avait été aux intrigues de Didier; pas plus qu'il ne l'était encore à celles d'Adalgise. Le neveu d'Hunald et le duc Tassilo de Bavière continuaient entre eux l'alliance de leurs pères Hunald et Ogðilo; ils nourrissaient la même haine contre la dynastie carlovingienne : tant les ressentiments politiques sont vivaces, tant leurs racines s'étendent au loin dans les champs de l'histoire! M. Fauriel croit pouvoir affirmer que Lupus, dans le guet-apens qu'il méditait contre Charlemagne, non-seulement fit intervenir le soulèvement de la Saxe, mais qu'il entraîna même les rois chrétiens des Asturies, Fruela et Garsias ¹, dont les armes se seraient sacrilégement unies avec celles des Vascons et des Musulmans contre le plus grand des

¹ Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, tom. III, pag. 342.

héros chrétiens. A la distance dix fois séculaire où nous sommes de l'événement, il est fort difficile d'en démêler tous les détails. Une seule chose est certaine, c'est qu'à la nouvelle de l'insurrection saxonne Charlemagne quitta Saragosse, revint sur ses pas, détruisit chemin faisant les fortifications de Pampelune, et reprit la même route qu'il avait suivie pour pénétrer en Espagne.

75. « Il entra dans les gorges des Pyrénées, dit M. Fauriel, et franchit les vallées d'Engui et d'Erro pour descendre dans les gorges de Roncevaux. L'armée marchait partagée en deux grandes divisions dont l'une formait l'avant-garde, à un intervalle assez considérable de la seconde qui la suivait lentement, et sans beaucoup d'ordre, encombrée de bagages et de tout le butin rapporté de l'expédition. La première, après avoir gravi le port (passage) d'Ibayetta, un des points de la crête centrale des Pyrénées, descendit dans la vallée de la Nive sans avoir rencontré d'obstacle. Cependant les Vascons de Lupus et leurs alliés étaient embusqués parmi les rochers et dans les forêts qui dominent le fond septentrional de la vallée de Roncevaux. Mais ils ne se démasquèrent point encore. Ils attendirent l'arrière-garde, plus facile à exterminer, embarrassée et en désarroi comme elle l'était dans sa marche. Ce fut moins un combat qu'un carnage. De cette nombreuse troupe franque, pas un seul homme n'échappa; les Vascons n'eurent guère d'autre fatigue que celle de lancer sur elle les rochers sous lesquels ils l'écrasèrent. Éginhard est le seul des écrivains du temps qui raconte avec un certain détail ce mémorable incident de la vie de Charlemagne. Le revers lui semblait trop grand pour être passé sous silence ou pour être décrit tout entier; aussi en parle-t-il avec un certain mélange de véracité et de réserve, de candeur et d'embarras, à travers lesquels on devine assez bien la gravité du désastre ¹. » — « Charles, dit-il, ramena ses troupes saines et sauvées. A son retour cependant et dans les Pyrénées mêmes, il eut à souffrir quelque peu, *parumper*, de la perfidie des Vascons. L'armée défilait sur une ligne étroite et longue, comme l'y obligeait la conformation du terrain très-resserré.

Le désastre
de Ronce-
vaux.

¹ Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, tom. III, pag. 346.

Les Vascons se mirent en embuscade sur la crête de la montagne, qui, par l'étendue et l'épaisseur de ses bois, favorisait leur stratagème. De là, se précipitant sur la file des bagages et sur l'arrière-garde destinée à les protéger, ils la culbutèrent au fond de la vallée, tuèrent après un combat opiniâtre tous les hommes jusqu'au dernier, pillèrent les bagages, et protégés par les ombres de la nuit, s'éparpillèrent dans toutes les directions avec une extrême célérité. Ils avaient pour eux, dans cet engagement, la légèreté de leurs armes et l'avantage de la position. Les Francs, au contraire, eurent à subir l'inconvénient de leur lourde armure et de la difficulté du terrain. Eginhard maître d'hôtel du roi, Anselme comte du palais, Roland préfet des marches de Bretagne et un grand nombre d'autres, périrent dans cette occasion. La douleur de Charles fut d'autant plus grande qu'il n'y avait pas moyen de poursuivre un ennemi devenu tout à coup invisible. sans qu'on pût savoir où le retrouver ¹. »

La chanson
de Roland. »

76. Le biographe ici est resté fort au-dessous, même comme vérité historique, de notre grande épopée nationale. Roland, dont Éginhard se borne à inscrire le nom en troisième ligne, était le propre neveu de Charlemagne, et petit-fils de Pépin le Bref par sa mère Berthe mariée à Milo comte d'Angers. Nous avons vu que le comte Autchaire (Oger le Danois) lui avait donné en mariage Auda sa sœur. Le premier poète qui ait célébré la gloire, la bravoure et la mort héroïque de Roland, fut Charlemagne lui-même, en trois distiques qui méritent d'être cités. Voici ce *carmen Caroli regis de Rolando suo extincto* : « Tu retournes dans la patrie et nous laisses sur cette triste terre ; à toi les splendeurs de la radieuse éternité, à nous les jours pleins de larmes ! Huit années s'ajoutèrent aux six lustres de ta vie mortelle, et te voilà ravi à ce monde qui admirait ta vaillance et ta bonté. Tu vas t'asseoir en paradis au banquet des élus, la terre te pleure et le ciel te prodigue ses couronnes ². » La science officielle a trop longtemps

¹ Eginhard, *Vit. Carol. Magn.*, cap. IX ; *Patr. lat.*, tom. XCVII, col. 34.

² *Tu patriam repetis, tristi nos orbe relinquis,
Te tenet aula nitens, nos lacrymosa dies.*

oublie les vers de Charlemagne; elle a trop dédaigné les souvenirs de Roland et l'héroïsme de ces paladins, *palatini*, qui ont transfiguré en un nom de gloire leur titre d'officiers du palais. Mais le peuple chrétien de France ne s'est jamais fait complice d'une pareille ingratitude. Il a conservé pieusement la mémoire de cette grande époque. La « chanson de Roland » est toujours le poème épique populaire par excellence. Qui n'a senti toute son âme palpiter et bondir d'enthousiasme à ce récit de notre Homère national, Homère anonyme, mais aussi grand que l'autre? Avant d'expirer Roland veut briser son épée pour ne point laisser à l'ennemi un trophée pareil. Il s'adresse à cette arme bénie dont la garde, véritable reliquaire, renferme « une frange du manteau de la Vierge » et des cheveux de « monseigneur saint Denis, » patron de la France. — « O ma Durandal, comme tu es claire et blanche! comme tu reluis au soleil, comme tu es belle et sainte! Avec toi je conquis Normandie et Bretagne, je conquis Provence et Aquitaine, Anjou et Allemagne, et les plaines de l'Italie que possède aujourd'hui Charles le grand roi! » Trois fois Roland frappa de cette vaillante épée les rochers pyrénéens, mais l'acier résista: ce furent les rochers qui s'ouvrirent sous son irrésistible choc en trois entailles profondes. Renonçant à la briser, il la mit sous sa tête, et s'étendit pour mourir en soldat et en chrétien. « Sire Dieu, dit-il, je vous confesse ma coulpe et tous les péchés grands et menus que j'ai commis depuis ma naissance jusqu'à cette heure, qui est celle de ma mort. » Puis il tendit vers le ciel le gant de sa main droite, comme un gage de repentir offert à Dieu. Les anges descendirent et reçurent le gage. Roland étendu sous le feuillage vert d'un arbre avait le visage tourné vers l'Espagne, pour voir encore une fois le pays de sa dernière conquête. Il se prit à penser de douce France, de la patrie, et ne put s'empêcher de pleurer. Puis s'adres-

Sex qui lustra gerens, octo bonus insuper annos,

Ereptus terræ justus ad astra redis.

Ad paradisiacas epulas te cive reducto,

Unde gemit mundus, gaudet honore polus.

(Carol. Magn., *Carm.* IX; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1354.)

sant encore à Dieu, il lui demanda merci. « Père saint et véritable, dit-il, vous avez délivré Daniel de la fosse aux lions, vous avez ressuscité Lazare, prenez-moi en miséricorde et recevez mon âme dans votre saint paradis. » La tête de Roland s'inclina sur le heaume qui lui couvrait la poitrine, il joignit les mains et la mort le prit. Et Dieu envoya ses anges, Gabriel reçut son âme pour l'emporter en paradis. Quand Charlemagne rentra dans sa ville d'Aix-la-Chapelle, comme il montait les degrés du palais, Auda, la femme de Roland, vint à lui : « Où est Roland, Roland le capitaine, qui m'a engagé sa foi ? » Et Charles versant de grosses larmes : « Chère âme, dit-il, tu demandes nouvelles d'un homme mort. Mais au lieu de Roland, je te donnerai pour époux mon fils Louis, mon héritier. — Ce discours m'est étrange, répondit Auda. Ne plaise à Dieu, ni à ses saints ni à ses anges, qu'après Roland je vive encore ! — Et elle tomba morte aux pieds du roi ¹. »

Supplice
du traître
Lupus.

77. On nous pardonnera cette excursion dans le champ de nos poésies nationales, trop peu connues et si dignes de l'être. Nous rentrons maintenant sur le terrain de l'histoire. Malgré sa profonde douleur, Charlemagne ne put s'arrêter pour venger le désastre de Roncevaux. Il dut se contenter d'en faire subir le châtement au traître Lupus. Ce duc de Vasconie fut pendu, à la vue de toute l'armée; sévère mais juste application de la pénalité ignominieuse réservée par le code féodal au crime de forfaiture. Telle fut la fin de ce Lupus, « loup de nom et d'actes, dit la charte d'Alaon, le plus pervers des scélérats, le plus perfide de tous les mortels, un brigand plutôt qu'un duc ². » La tribu des rhéteurs philanthropes s'est encore ici attendrie sur le sort de Lupus, elle reproduit pour ce type achevé du traître les élégiaques condoléances déjà employées à l'occasion de Rotgaud, duc de Frioul ³. Ce qui étonne l'historien, ce n'est pas la juste rigueur de Charle-

¹ M. Léon Gautier, *La chanson de Roland et Les épopées Françaises*, tom. II, pag. 447-450.

² *Omniibus reprobis pessimus, ac perfidissimus supra omnes mortales, operibus et nomine Lupus, latro potius quam dux dicendus.*

³ Cf. Gaillard, *Hist. de Charlemagne*, livr. I, chap. IV, tom. I, pag. 321.

magne en cette circonstance, car Lupus n'avait que trop mérité le supplice. Mais par une générosité dont on trouverait peu d'exemples, Charlemagne voulut laisser aux jeunes princes Adalric et Sanche, fils de Lupus, le duché paternel, comme pour enlever aux libérateurs modernes le droit de revendiquer à leur bénéfice l'invention d'un principe qu'ils proclament toujours, sauf à ne l'appliquer que le moins possible, le principe de la responsabilité individuelle et de la non-reversibilité des crimes d'un père sur des fils innocents. Nous avons vu que ce principe remonte à la loi mosaïque.

78. La trahison de Lupus ne se borna point, comme résultat définitif, à la perte d'une armée franque. Bien qu'on estime à vingt-cinq mille, et c'est le chiffre le plus restreint, le nombre des guerriers écrasés dans les gorges de Roncevaux, la félonie du duc des Vascons entraîna des calamités près desquelles ce désastre lui-même n'est rien encore. Vingt-huit ans d'une guerre implacable où le sang chrétien coula à grands flots sous le cimeterre des Sarrasins, où les plus riches cités de la Septimanie furent livrées au pillage et à l'incendie, telles furent les conséquences de la trahison de Lupus. Le nouveau calife de Cordoue, Hescham, fils et successeur d'Abd-el-Rhaman, aussi cruel que son père mais plus habile guerrier, fit publier dans toute l'Espagne musulmane l'*al-gihad*, c'est-à-dire le ban d'extermination de tous les chrétiens. « Louanges à Dieu qui va relever la gloire de l'islamisme par l'épée des champions de la foi ! disait Hescham. Croyants de Mahomet, combattez les races infidèles qui vous entourent, soyez sans pitié pour l'ennemi. Volez à la guerre sainte et vengez la cause d'Allah ¹. » Les cendres de Roland, déposées dans la chapelle bâtie par Charlemagne au lieu même où mourut le héros, durent tressaillir sous les échos de ce farouche cri de guerre. Cent mille Sarrasins conduits par les généraux Abdel-Walid-ben-Mongeith et Abdallah-ben-Abdel-Melik refoulèrent les garnisons franques restées au delà des Pyrénées, reprirent Saragosse, Pampelune, Girona,

NOUVELLES
INVASIONS DES
SARRASINS EN
FRANCE.

¹ M. Reinaud, *Invasions des Sarrasins en France*, pag. 101.

Huesca, Barcelone, toutes les conquêtes de Charlemagne, et infligèrent au roi des Asturies, don Bermude I, une sanglante défaite (791). Franchissant alors les défilés de Roncevaux, ils pénétrèrent au pays des Vascons et dans la Septimanie, promenant partout le fer et la flamme. « Les peuples saisis d'épouvante, disent les chroniqueurs, fuyaient les villes et les campagnes pour aller disputer aux bêtes fauves l'abri de leurs cavernes. » Narbonne envahie fut livrée comme une proie aux farouches Arabes. « Les dépouilles en or, argent, étoffes précieuses, furent en telle abondance que le cinquième, qui revenait au calife Heschem pour sa part royale, fut de quarante-cinq mille *mitcals* d'or. Quand ces richesses arrivèrent à Cordoue avec la nouvelle de tant de victoires, il en fut par toute la ville mené grandes réjouissances. Heschem abandonna sa part de butin pour la construction de la grande mosquée et du pont de Cordoue ¹. »

Le dnc
Willelm.

79. Un vengeur allait sortir des ossements héroïques de Roland. « Au temps du roi Pépin de glorieuse et éternelle mémoire, dit un

¹ *Chronique arabe* citée par M. Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, tom. III, pag. 377. D'après le calcul de M. Reinaud, les quarante-cinq mille *mitcals* d'or attribués au calife Heschem pour le cinquième du butin fait en Septimanie représenteraient en monnaie actuelle l'énorme somme de six millions cinq cent mille francs. « Voulant sanctifier les fruits de cette expédition, ajoute M. Reinaud, Heschem les employa à terminer la grande mosquée de Cordoue, commencée par son père, et qui sert aujourd'hui de cathédrale. Ce qui avait surtout attiré à la partie de la mosquée bâtie par Abd-el-Rahman le respect des Musulmans, c'est qu'elle avait été entièrement construite du produit du butin fait sur les chrétiens. Un auteur arabe raconte que, lorsque les nouvelles constructions d'Heschem furent achevées, les musulmans refusèrent d'y prendre place pour offrir leurs vœux au Seigneur, et comme le calife étonné demanda le motif de ce refus, on lui dit que c'était parce que l'autre partie de l'édifice provenait de l'argent pris sur les chrétiens et qu'on était bien plus sûr d'y voir ses prières exaucées. Là-dessus, le prince déclara qu'il en était de même de la partie de la mosquée qui était son ouvrage, et il fit venir le cadî et d'autres personnes graves pour attester la vérité de ce qu'il disait. Quelques auteurs ajoutent que les fondations de cette partie de la mosquée furent assises sur une terre provenant des dernières conquêtes, et que cette terre fut apportée de la Galice et du Languedoc, c'est-à-dire d'une distance de près de deux cents lieues, soit sur des chars, soit sur le dos des malheureux captifs chrétiens. » (M. Reinaud, *Invasions des Sarrasins en France*, pag. 105.)

hagiographe, naquit le bienheureux Willelm, fils du très-noble comte Théodoric et de sa généreuse épouse Aldana, tous deux issus de race illustre, bénis de Dieu et chéris des hommes à cause de leurs vertus. Willelm fut élevé dans les disciplines libérales, instruit des lettres divines et de la science des philosophes, en même temps qu'il était formé aux rudes exercices de l'art militaire ainsi qu'il convient aux enfants des princes. Quand Pépin eut émigré de cette vie, son fils Charles surnommé le Grand monta sur le trône. Le jeune Willelm lui fut offert pour vivre au palais et y commencer le métier des armes. Sa bravoure, sa taille extraordinaire, son dévouement au roi, sa fidélité à Dieu, le firent remarquer entre tous. Charles voulut l'avoir sans cesse à ses côtés; il lui donna le titre de comte, le commandement de la première cohorte, et le fit siéger au conseil. L'unique préoccupation de Charlemagne était d'établir sur la terre le règne du Christ et de faire triompher le nom chrétien chez toutes les nations; Willelm et les autres ducs le secondaient de tout leur pouvoir. Appuyé sur eux, le grand roi pouvait être comparé à un trône d'or soutenu par des colonnes d'argent. En ces jours, les Sarrasins assemblés de tous les points de l'Espagne en une armée formidable traversèrent les montagnes des Pyrénées, inondant l'Aquitaine, la Provence et la Septimanie. Ils firent des chrétiens un immense massacre, pillant les villes et les campagnes, traînant en captivité les malheureux habitants la corde au cou, s'établissant au loin et au large sur toutes ces contrées qu'ils semblaient occuper pour toujours. A cette nouvelle, le roi très-chrétien éprouva une vive douleur. Il s'agenouilla pour implorer le secours du Seigneur; puis il assembla, selon la coutume, ses princes et ses conseillers afin de concerter avec eux les mesures à prendre. Tous unanimement s'accordèrent à désigner le comte Willelm comme celui qu'il fallait charger de la guerre contre les barbares Sarrasins. Willelm, dirent-ils, est le plus habile capitaine, le plus vaillant dans la mêlée, le plus savant dans la tactique militaire, le plus heureux dans toutes les expéditions. — Il fut donc nommé par acclamation duc d'Aquitaine, le premier de cette province après

le roi, et chargé de repousser l'invasion ennemie ¹. » A la tête de ses légions, Willelm se porta en Septimanie et rencontra les Sarrasins au moment où ils se dirigeaient sur Carcassonne. La bataille s'engagea au confluent de la rivière d'Orbieux et de l'Aude, à quatre lieues de Narbonne, près d'un hameau nommé aujourd'hui Villedaigne. « L'armée arabe, dit M. Fauriel, était composée d'hommes dont la bravoure naturelle, exaltée par l'enthousiasme religieux, avait quelque chose d'irrésistible. Ils combattirent comme devaient combattre leurs ancêtres aux jours de Tarik et de Mousa. Les milices chrétiennes ne tinrent pas contre eux. Willelm seul, à la tête d'une poignée de braves, s'obstina à rester sur le champ de bataille; il se signala par des actes de bravoure dont les chansons de geste ont immortalisé le souvenir. Elles parlent d'une foule de mécréants et d'un roi maure tués de sa main dans cette grande mêlée ². » Cependant les Sarrasins furent vainqueurs à Orbieux, mais la victoire leur coûta cher. N'osant pas poursuivre leur marche, ils laissèrent Willelm se retirer à Carcassonne avec les débris de son armée (793). La lutte entre les fils de l'Islam et le duc d'Aquitaine se poursuivit sans interruption jusqu'en 804. Elle redoubla d'intensité sous le règne du calife Hakem, qui succéda en 796 à son père Hescham. La victoire revint sous les drapeaux du duc Willelm, qui refoula les envahisseurs par delà les Pyrénées, poussa ses conquêtes jusqu'à l'Èbre, et vint après mille combats mettre le siège devant Barcelone. Ravitaillée par la mer, défendue par une flotte et une garnison nombreuse, couverte par des murailles d'une hauteur inaccessible, commandée par Zaïdoun le plus intrépide des chefs sarrasins, la ville paraissait imprenable. Du haut des remparts, un guerrier maure criait aux Francs : « Quelle folie est la vôtre ! Pourquoi vous fatiguer à battre des rochers ? Il n'y a point de stratagème pour prendre cette ville. Nous avons des vivres en abondance, de la viande, du miel ; et vous, la famine habite sous vos tentes ! » Le duc Willelm lui

¹ Bolland., *Act. S. Willelm.*, 28 maii.

² M. Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, tom. III, pag. 379.

répondit : « Écoute, Maure superbe, écoute de dures paroles qui ne te plairont pas mais qui sont vraies. Vois-tu ce cheval tigré sur lequel j'observe de loin vos remparts ? Eh bien , ce cheval sera déchiré, broyé sous mes dents, avant que notre armée quitte vos murailles. Ce qui a été commencé s'achèvera ¹. » Il tint parole. Les mois s'écoulèrent, le blocus se resserra autour des assiégés, le miel et la viande leur manquèrent, mais ils se flattaient qu'à l'approche de l'hiver l'armée d'Aquitaine retournerait dans ses foyers. Leur désespoir fut grand lorsque de leurs créneaux ils virent les soldats francs, la scie et la hache à la main, occupés à se construire contre la pluie, la neige et les vents, des baraquements solides. Zaïdoun prit la résolution de sortir en personne, dans l'espoir de traverser le camp des chrétiens pour aller à Cordoue solliciter du calife un secours depuis si longtemps attendu. Une nuit, monté sur le plus rapide de ses chevaux arabes dont il avait enveloppé les sabots et les fers pour en assourdir le pas, Zaïdoun se fit ouvrir une des portes de la ville, s'avança lentement à travers la partie la moins fréquentée du camp. Il passa sans accident ; déjà il atteignait la plaine libre , lorsque son cheval se mit à hennir. Les sentinelles accoururent au bruit et l'enveloppèrent. Conduit au duc Willelm, il se fit reconnaître , offrant de payer sa rançon en déterminant les siens à capituler. Le lendemain Willelm le conduisit au pied des remparts ; Zaïdoun , s'adressant aux assiégés, leur dit : « Amis, ouvrez vos portes, rendez-vous. Il n'y a plus d'espoir de salut pour Barcelone. » Mais tout en parlant ainsi, il élevait son poing fermé, signe muet qui démentait son langage. Le duc Willelm s'en aperçut. Posant sa rude main sur l'épaule du captif : « Crois-moi, Zaïdoun, lui dit-il, si je n'étais retenu par la crainte de mon Dieu, cette heure serait la dernière de tes heures ². » Les assiégeants avaient compris le geste de leur chef captif ; ils prolongèrent quelques jours encore la résistance. Mais enfin une brèche fut pratiquée aux remparts, et il fallut capituler. La garnison

¹ Astronom. Lemovicens., *Vita Ludovic. pii*, cap. XIII.

² Ermoldus Nigellus, *Carmen de rebus gestis Ludovici pii*, lib. I, v. 515 ; *Patr. lat.*, tom. CV, col. 584.

obtint de se retirer libre. Barcelone ouvrit ses portes après sept mois de siège, et Zaïdoun fut envoyé à Charlemagne comme le plus beau trophée de victoire (803). Le chef arabe eut la vie sauve, seulement il n'obtint jamais la permission de retourner dans les plaines de l'Andalousie, et mourut ignoré dans quelque villa d'Austrasie. Son vainqueur, le duc Willelm, sollicita vers cette époque la faveur de renoncer à la gloire du monde pour embrasser la pauvreté du Christ au sein d'un cloître. Sa carrière de soldat était remplie. L'empire franc possédait sous le nom de *marca Hispanica* toutes les provinces septentrionales de la Péninsule jusqu'à l'Èbre. Les luttes contre les Sarrasins n'étaient pas finies sans doute; mais Willelm avait assez glorieusement acheté le noble repos auquel il aspirait. Nous le retrouverons aussi héroïque sous la robe de bure dans son monastère de Gellone, que sur le champ de bataille d'Orbieux ou sous les remparts de Barcelone.

§ VII. Troisième guerre d'Italie.

Second
voyage de
Charlemagne
à Rome.
Sacré des
jeunes rois
Pépin d'Italie
et Louis
d'Aquitaine.

80. Le récit des exploits de Willelm contre les Sarrasins nous a fait quelque peu anticiper sur l'ordre chronologique des événements. La brusque apparition de Charlemagne aux bords du Rhin, après la retraite de Roncevaux (777), avait suffi pour refouler les Saxons dans le fond de leurs forêts. Mais le héros n'en comprit que mieux l'impossibilité où il se trouvait personnellement de faire face partout à la fois, sur les points extrêmes d'un empire qui s'étendait de la Vistule jusqu'à l'Èbre, des rives du Danube jusqu'à celles du Tibre. Il résolut donc de créer deux royaumes vassaux, l'un en Lombardie comprenant toute l'ancienne monarchie de Didier, l'autre en Aquitaine renfermant toute la Gaule méridionale. Discutée et approuvée dans les assemblées nationales de l'an 779, cette double mesure ne tarda point à se réaliser. Charles partit pour Pavie, vers l'automne de 780, afin d'y jeter les bases de la nouvelle organisation qu'il méditait. Ses deux fils aînés, Pépin et Charles, restèrent à Worms. Le roi emmenait avec lui ses autres enfants, Carloman, Louis, Rotrude et Gisèle, avec leur mère Hilde-

garde. Après avoir séjourné tout l'hiver à Pavie, Charlemagne et sa famille se rendirent à Rome pour y célébrer la fête de Pâques (15 avril 781). Le pape Adrien conféra l'onction royale aux deux jeunes princes Carloman, âgé de cinq ans, et Louis qui n'en avait que trois. Carloman devait régner sur l'Italie. A la requête du pontife, on changea son nom en celui de Pépin, illustré par un aïeul dont la mémoire était si chère à l'Église et au saint-siège. Le royaume d'Aquitaine était destiné à Louis.

81. Au milieu des fêtes de ce double couronnement, on vit arriver à Rome en ambassade solennelle deux officiers de la cour de Byzance, le sacellaire Constantin et le primicier Mamalus, chargés par l'impératrice Irène de négocier le mariage de son fils Constantin VI Porphyrogénète, âgé de dix ans, avec la princesse Richtrudis (Rotrude) qui n'en avait elle-même que huit. Le contrat fut arrêté, et les promesses échangées avec serment de part et d'autre. L'une des conditions du traité concernait la fin du schisme iconoclaste. Les ambassadeurs promirent, au nom de leur souveraine, qu'un concile se réunirait à Constantinople pour rétablir la communion entre les deux églises grecque et latine, et proclamer en Orient la foi catholique. L'eunuque et notaire byzantin Élisée demeura dès lors attaché au service de Rotrude, pour enseigner à la future impératrice la langue qu'elle devrait un jour parler à ses sujets. Pendant qu'Adrien et Charlemagne jetaient ainsi les bases de la pacification religieuse du monde, ils concertaient ensemble une démarche qui devait assurer quelques années de paix à la Germanie. Dans chacune des révoltes périodiques de la Saxe, le duc de Bavière Tassilo avait toujours eu la main. Il s'agissait de lui faire comprendre qu'une si opiniâtre hostilité finirait par lui devenir funeste. Les Saxons commençaient à se fatiguer d'une lutte toujours inutile contre la puissance de Charlemagne : le temps venait où, libre de tourner toutes ses forces contre un vassal rebelle, le roi des Francs écraserait le duc de Bavière. Telles furent les considérations que le pape Adrien fit soumettre à Tassilo par les deux évêques Formosus et Damase, auxquels Charlemagne adjoignit de sa part le diacre Riculf et le grand échanson

Alliance
d'Irène et de
Charle-
magne.

Eberhard. Cette légation obtint un entier succès: Tassilo consentit à se rendre à Worms, pour renouveler entre les mains de Charlemagne un serment de fidélité qu'il avait déjà violé tant de fois.

82. Sacré des mains du pape, le nouveau roi d'Italie, Pépin, après avoir été installé en grande pompe à Pavie s'était rendu à Modoïtia (Monza), où l'archevêque de Milan lui mit sur la tête la couronne de fer d'Agilulf. Tous les ducs et fonctionnaires lombards vinrent s'agenouiller aux pieds de cet enfant de cinq ans, pour lui jurer foi et hommage. La même cérémonie se renouvela en Aquitaine, avec un détail plus curieux. Le petit roi Louis fut amené dans son berceau jusqu'aux frontières de ses nouveaux états. Là, on le revêtit d'armes proportionnées à sa taille et à son âge, on le tint sur un cheval de guerre, et ce fut ainsi qu'il fit son entrée solennelle à Bordeaux. Il fallait tout le prestige de Charlemagne pour que des peuples aussi rebelles que les Lombards, les Aquitains et les Vascons, prissent au sérieux la royauté de deux enfants. Il est juste d'ajouter que la minorité de ces enfants royaux était confiée à tout ce que la France comptait alors de grands capitaines, d'habiles diplomates et de sages conseillers. En Aquitaine, le duc Willelm tenait l'épée du jeune roi Louis. En Lombardie, le duc Arnold et plus tard le sage Bérenger gouvernèrent sous le jeune roi Pépin; mais au-dessus d'eux tous régnait le génie de Charlemagne.

83. L'alliance du grand roi avec l'impératrice Irène déconcertait les plans d'Adalgise, ce prétendant lombard, décoré à Constantinople du vain titre de patrice des Romains. Depuis sept ans, il attendait des flottes imaginaires, des armées qui ne se réunissaient point. Le couronnement du jeune Pépin à Rome, son installation à Pavie, les fiançailles de la princesse Richtrudis avec Léon IV, cette série d'événements paraissait anéantir pour jamais toute espérance d'une restauration lombarde. Cependant la diplomatie byzantine, fidèle à ses habitudes de duplicité hypocrite et de calculs perfides, tout en négociant avec Charlemagne continuait à encourager Adalgise. On préparait à Constantinople l'ouverture d'un concile destiné à rétablir l'Orient dans la

Prise de possession des rois d'Italie et d'Aquitaine.

Diplomatie byzantine. Projets de restauration de la monarchie lombarde.

communion du pape, et l'on faisait en Italie persécuter les catholiques et outrager le pape. La correspondance d'Adrien avec Charlemagne nous initie à tout ce manège de la perfidie grecque. Dans la province d'Istrie, l'évêque Maurice, fidèle aux devoirs de sa charge pastorale et donnant l'exemple de la soumission au saint-siège, fut assailli par les Grecs qui lui crevèrent les yeux ¹. Aux portes de Rome la cité de Terracine était envahie par Arigise, duc de Bénévent, de connivence avec Pierre, gouverneur impérial de Naples². A Ravenne deux émissaires grecs, Eleuthère et Grégoire, organisaient une émeute, tuaient un diacre dans la chaire de la basilique, et parcouraient les campagnes avec une bande de scélérats ³. Les Grecs poursuivaient sur toutes les côtes de la Péninsule le trafic des esclaves. Ils s'associaient pour cet infâme commerce aux marchands de Venise, et il fallait que le pape prît les mesures les plus énergiques afin de protéger la liberté de ses sujets⁴.

84. Contre tant de difficultés et d'insidieuses attaques, le pontife n'avait d'autre appui que l'épée du patrice des Romains, l'épée de Charlemagne. Entre le grand roi et le pape Adrien il se forma non pas seulement une alliance telle qu'elle résulte d'une communauté de vues ou d'intérêts politiques, mais une véritable intimité personnelle, des relations qui affectaient d'un côté la tendresse d'un père, de l'autre les égards et la confiance d'un fils. En 783, le 30 mai, la reine Hildegarde mourut à Thionville, dans l'éclat de la jeunesse et d'une sainteté que tout son siècle a célébrée. « Ses contemporains, disent les actes, ne l'appelaient jamais que la très-bienheureuse reine. Tout ce que le monde peut offrir de puissance et d'honneurs, argent, or, pierreries, luxe d'ameublements, recherches de toilette, Hildegarde l'eut à sa disposition, car son domaine particulier comprenait des possessions égales à de véritables royaumes. Mais parmi ce luxe extérieur, la conversation de la pieuse reine était au ciel. Dédaignant les trésors de la terre, son cœur soupirait pour les richesses que l'œil de l'homme n'a point vues ni

Mort de la
reine
Hildegarde.

¹ *Codex Carolin.*, LXV; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 320. — ² *Ibid.*, LXVI; col. 322. — ³ *Ibid.*, LXXVII; col. 357. — ⁴ *Ibid.*, LXXXIV; col. 386.

l'oreille entendues, et que toutes les facultés de l'âme ne suffisent point à embrasser. Saintement prodigue, sa main répandait dans le sein des pauvres des largesses royales dont elle était avare pour elle-même. Sa prudence égalait sa charité; on admirait la sagesse de sa conduite, la force et la persévérance de ses nobles desseins, la modestie souveraine qui présidait à toute sa vie. Afin de perpétuer ses aumônes, elle institua en grand nombre des monastères nouveaux et dota largement les anciens, voulant que jusqu'à la fin des siècles les pauvres de Jésus-Christ pussent y trouver leur subsistance. Parmi tant d'établissements religieux et charitables, elle fonda l'abbaye de Campidona (Kempten en Bavière), qui devint l'objet de sa prédilection. Elle conduisit elle-même à Rome, en 781, le vénérable Andegarius élu pour premier abbé, et le présenta au pape Adrien qui lui conféra en personne la bénédiction abbatiale, le jour de Pâques, dans la basilique vaticane, en présence de Charlemagne et de tous les princes francs. Elle obtint du pontife les corps des saints martyrs Gordien et Epimaque¹, qu'elle transféra en grande pompe dans le nouveau monastère. L'église, véritable basilique, en fut dédiée sous l'invocation de la bienheureuse vierge Marié et des deux saints martyrs. Par son testament Hildegarde demanda à être un jour inhumée en ce lieu qu'elle avait tant aimé². » Le vœu de la pieuse reine ne put s'accomplir immédiatement après sa mort. Elle fut déposée près du corps de deux de ses filles, Adélaïde et Hildegarde, mortes quelques jours avant leur mère, dans l'église Saint-Arnoul de Metz. Charlemagne lui fit élever un magnifique tombeau, pour lequel Paul Diacre composa l'inscription suivante : « L'éclat de cette statue aux rayons d'or n'est qu'un pâle reflet des grandeurs ensevelies dans la tombe. Ici repose la reine Hildegarde, digne

¹ Gordianus ou Gordien, ancien vice-préfet de Rome, fut martyrisé en 362 sous Julien l'Apostat. (Cf. tom. X de cette *Histoire*, pag. 149.) Saint Épinaque avait été martyrisé à Alexandrie sous la persécution de Dèce (12 décembre 250.) Ses reliques furent transférées au IV^e siècle moitié à Rome, moitié à Constantinople.

² Bolland., *Act. S. Hildegard.*, 30 avril.

épouse du plus grand des rois. Sa grâce et sa beauté, telles que l'Occident n'en vit jamais de comparables, furent pourtant dépassées par le charme de ses vertus, la simplicité de son âme, la sainteté de son cœur. Pieuse reine, pour dire ton nom il faudrait nommer toutes les vertus, douceur, sagesse, vigilance, sérénité d'âme et de visage, charité sans bornes. Pour te louer dignement un seul mot suffit : Épouse d'un héros, tu fus digne de lui. Pendant qu'il soumettait l'univers à ses lois depuis les rives de la Vistule jusqu'à celles du Tibre, ta main savait l'aider à porter le sceptre de tant de royaumes. Douze années s'écoulèrent dans cette union aujourd'hui brisée. Mère des rois, naguère l'orgueil du trône, objet maintenant de tant de douleurs, le Franc te pleure, le Suève, le Germain, le Breton, l'Ibérien et la dure race des Goths te pleurent. Sur les rives de la Loire, dans les plaines de l'Italie, dans la cité de Rome, un cri de deuil a retenti. Le cœur robuste des guerriers s'est déchiré sous leur armure, les larmes roulent sur leurs boucliers : ils pleurent ta mort, mêlant leurs regrets à ceux du héros qui t'avait tant aimée. A tous une seule consolation reste, la certitude que tu règnes toujours sur nous du haut du ciel ¹. »

*Aurea quæ fulvis rutilant elementa figuris,
 Quam clara extiterint membra sepulta docent.
 Hic regina jacet, regi præcelsa potenti
 Hildegard Carolo quæ bene nupta fuit.
 Quæ tantum claræ transcendit stirpis alumnos,
 Quantum quo genita est, indica gemma solum.
 Huic tam clara fuit florentis gratia formæ,
 Qua non Occiduo pulchrior ulla foret :
 Cujus non tenerum possunt æquare decorem,
 Sardonyx Pario, lilia mixta rosis.
 Attamen hanc speciem superabant lumina cordis,
 Simplicitasque animæ, interiorque decor.
 Tu mitis, sapiens, solers, jucunda fuisti,
 Dapsilis, et cunctis condecorata bonis.
 Sed quid plura feram, cum non sit grandior ulla
 Laus tibi, quam tanto complacuisse viro ?
 Cumque vir omnipotens sceptris junxisset avitis
 Liniferumque Padum, Romuleumque Tibrim,
 Tu sola inventa es, fueris que digna tenere
 Multiplicis regni aurea sceptrâ manu.*

Sainteté
d'Hildegarde

85. Sainte Hildegarde mourut à vingt-neuf ans. Elle en avait à peine dix-sept lorsque Charlemagne, renvoyant Desiderata au roi lombard son père, la prit pour épouse. La bénédiction de la fécondité fut accordée à cette union, et comme autrefois sous la tente les patriarches, plusieurs jumeaux vinrent réjouir par leur naissance le cœur des royaux époux. Des huit enfants d'Hildegarde trois moururent au berceau : une fille qui porta le même nom que sa mère et peut-être lui coûta la vie ; une autre nommée Adélaïde, née durant le siège de Pavie¹, et un fils appelé Lothaire, né à Casseneuil, frère jumeau de Louis d'abord roi d'Aquitaine et en dernier lieu seul héritier de l'empire paternel. Le souvenir d'Hildegarde ne s'effaça jamais du cœur de Charlemagne. Les religieux de Saint-Arnoul de Metz reçurent l'ordre de prier chaque jour à perpétuité sur la tombe de cette reine bien-aimée, et de même qu'Hildegarde vivante avait reçu de la libéralité de son époux des domaines privés équivalant à de vrais royaumes, elle en eut un après sa mort. L'immense villa de Cheminon fut donnée au monastère de Saint-Arnoul, à condition que le service quotidien et perpétuel institué en mémoire d'Hildegarde ne s'interrompît jamais. Adrien s'associait lui-même au culte pieux.

*Alter ab undecimo rursum te sustulit annus,
Heu, genitrix regum! heu decus atque dolor!
Te Francus, Suevus, Germanus et ipse Britannus,
Cumque Getis duris plangit Ibera cohors.
Accola te Ligeris, te deflet et Itala tellus,
Ipsaque morte tua anxia Roma gemit.
Movisti ad fletus et fortia corda virorum;
En lacrymæ clypeos inter et arma cadunt.
Heu! quantis sapiens et firmum robore semper
Ussisti flammis pectus herile viri.
Solatur cunctos spes hæc, sed certa, dolentes
Pro dignis factis quod sacra regna tenes.*

(Paul. Diac., *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 707.)

¹ Dans l'épithaphe composée pour cette enfant royale par Paul Diaere, on lit ces vers :

*Sumpserat hæc ortum prope mænia celsa Papiæ,
Cum caperet genitor Itala regna potens.*

(Paul. Diac., *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 768.)

dont la reine devint l'objet. « Dieu m'est témoin, écrivait-il à Charlemagne, que sans intermission, jour et nuit, je me souviens dans mes prières de votre épouse chérie, la dame et reine Hildegarde de sainte mémoire, notre fille et *commater* spirituelle dont le souvenir durera éternellement ¹. » Cette canonisation anticipée dont le pontife semblait prendre l'initiative fut confirmée par les miracles opérés au tombeau de la pieuse reine. Vers la fin du IX^e siècle, les religieux de Campidona obtinrent que ses précieuses reliques, avec le corps de Louis le Débonnaire son fils, fussent transférées dans leur monastère.

86. L'histoire retrouve dans la correspondance d'Adrien avec Charlemagne d'autres preuves de leur cordiale intimité. Le pape s'intéressait au palais et à la basilique d'Aix-la-Chapelle, que faisait alors construire le grand roi. « Je vous offre de grand cœur, lui dit-il, les mosaïques, statues et colonnes de marbre du palais de Ravenne pour décorer les édifices que vous élevez en ce moment. Le duc Arvinus est chargé de vous les faire parvenir. Et que pourrions-nous jamais dans notre indigence vous présenter qui fût digne de votre royale munificence, des largesses que vous prodiguez au bienheureux Pierre votre protecteur céleste? » De son côté Charlemagne, du fond de la Germanie, s'était préoccupé de choisir pour Adrien une monture inoffensive. A cette époque et jusqu'aux dernières années du XVII^e siècle, les papes ne sortaient qu'à cheval. Encore aujourd'hui le *possesso*, c'est-à-dire la prise de possession officielle des souverains pontifes à Saint-Jean de Latran, se fait à cheval. « Le duc Arvinus nous a offert de votre part, continue Adrien, un magnifique cheval aussi doux d'allure que superbe de formes. L'autre que vous nous destiniez est mort en route. Pour l'un et pour l'autre, recevez toutes nos actions de grâces. L'affection que nous vous portons et celle que votre royale excellence professe pour nous-même sont exactement symbolisées par cet envoi. C'est par vous en effet, que siège dans la majesté du règne le successeur indigne du bienheureux Pierre ². »

Le palais
de Ravenne
et celui
d'Aix-la-
Chapelle.

¹ *Codex Carolin.*, LXXXIX; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 397. — ² *Ibid.*, LXXXII; col. 372.

La reine
Fastrade.
Instructions
données par
Charlemagne
à ses am-
bassadeurs
près du pape.

87. En 784, après une expédition victorieuse contre les Saxons, Charlemagne revenait à Worms, quand on lui présenta la fille du comte germain Rudolphe, dont l'alliance au point de vue politique devait être un gage de pacification et d'apaisement. Elle se nommait Fastrade et avait quelque beauté, mais « son caractère, dit Éginhard, ressemblait à son nom (*Fastrath*, altièrè). Elle ne fit que trop regretter la douce et sainte Hildegarde ¹. » M. Champollion-Figeac découvrit en 1836, sur un parchemin servant de garde à l'un des manuscrits de la bibliothèque Richelieu, un fragment des instructions données par Charlemagne aux ambassadeurs chargés de notifier son nouveau mariage au pape. L'écriture de ce précieux document est du VIII^e siècle, en sorte qu'elle a dû être tracée sinon par Charlemagne lui-même, du moins sous sa dictée par un secrétaire du palais. L'absence dans le *Codex Carolinus* de toutes les lettres émanées de la chancellerie royale donne un prix inestimable à cette feuille, détachée d'une correspondance dont il ne nous restait plus un seul spécimen. Le fragment se divise en capitules, selon la méthode adoptée pour toutes les instructions de Charlemagne. Chaque capitule forme un alinéa, dont le chiffre ressort à la marge et indique chaque parole que devront prononcer les ambassadeurs lorsqu'ils seront admis à l'audience du pontife. Voici ce texte. « I^{er} capitule. Notre maître, votre fils le roi Charles vous salue, ainsi que votre fille notre dame et reine Fastrade, les fils et les filles du roi notre seigneur, et toute la cour. — II. Tous les évêques, prêtres et abbés, avec les congrégations de fidèles réunis sous leurs ordres pour le service de Dieu, vous adressent leurs salutations ainsi que l'universalité du peuple des Francs. — III. Notre maître votre fils vous rend grâces de ce que vous avez daigné, par vos honorables envoyés et par votre lettre douce comme le miel, lui transmettre des nouvelles de votre personne bénie de Dieu. Votre prospérité et celle de votre peuple ² font à lui-même sa joie, sa prospérité et son bonheur. — IV. Notre

¹ Eginhard., *Vit. Carol. Magn.*, cap. xx et *Annales*, ad ann. 792.

² *Populi vestri salute*. Cette parole sous la plume de Charlemagne est une reconnaissance explicite de la souveraineté temporelle du pape Adrien I.

maître votre fils vous rend de vives actions de grâces pour les prières saintes et sacrées que vous adressez constamment au Seigneur pour lui et les fidèles de la sainte Église, pour le succès de ses armes qui sont les vôtres, pour les vivants et aussi pour les morts de sa famille. Avec la grâce de Dieu, notre maître votre fils s'efforcera de vous témoigner en tout sa reconnaissance. — V. Votre fils, notre maître, nous charge de vous informer que, grâce à Dieu et à vos saintes prières, la prospérité continue pour lui, pour votre fille son épouse et les enfants que Dieu a donnés à notre maître, pour toute sa maison et tous ses fidèles. — VI. Ensuite on présentera la lettre du roi, en disant : Cette lettre est celle que votre fils, notre maître, envoie à votre sainteté. Il prie votre béatitûde paternelle de la recevoir par amour pour lui. — VII. On ajoutera alors : Notre maître votre fils vous adresse aussi quelques présents, tels qu'il a pu se les procurer dans les provinces saxonnes. Quand il plaira à votre sainteté, nous les produirons devant elle. — VIII. Puis on dira : Notre maître votre fils, en destinant ces modestes offrandes à votre paternité, lui demande trêve jusqu'à ce qu'il puisse s'en procurer de plus dignes d'elle. — IX. Ensuite... ¹. » Le fragment s'arrête là : le reste a été emporté par la déchirure du parchemin. « Voilà comment, dit M. Artaud de Montor, Charlemagne traitait avec le pape dans ces temps appelés vulgairement barbares. Comme ce barbare est gracieux, poli, élégant même ! comme ce barbare est de bon goût ! Quel paternel concours il invoque pour saluer sa sainteté ! Il passe le premier, il est le monarque : mais il se fait suivre de son épouse, de ses fils, de ses filles ; après la famille royale interviennent les évêques, le clergé, l'universalité du peuple des Francs. Ce dénombrement a une attitude gigantesque et sublime. Dans ces temps-là, nous étions tous frères par nos croyances ². »

¹ Champollion-Figeac, *Fragment inédit de la fin du VIII^e siècle relatif à l'histoire de Charlemagne, publié avec un fac-simile*, Paris, Didot, 1836.

² A. de Montor, *Hist. du pape Pie VII*, tom. II, pag. 261, 2^e édit. Le texte atin du fragment découvert par M. Champollion-Figeac y est intégralement reproduit.

Conversion
de Witikind.
Soumission
des Saxons.
Triduum
d'actions de
grâces.

88. Si la nouvelle reine Fastrade n'apporta point la sérénité et la joie à la cour de Charlemagne, du moins son alliance produisit le résultat politique qu'on s'en était promis. Huit expéditions victorieuses contre les Saxons et contre l'indomptable Witikind leur chef n'avaient pu abattre le courage de ce peuple terrible et fier. En dernier lieu, quatre mille captifs cernés sur le champ de bataille avaient été passés au fil de l'épée, mais Witikind, le nouvel Arminius des Germains, « cette torche qui alluma tant de guerres, » selon le mot des chroniqueurs, échappa au massacre. Charlemagne crut n'avoir rien fait encore tant que cet ennemi serait debout. Or, le jour de Pâques de l'an 785, on amena au roi un mendiant étranger, qui venait de se présenter à la porte du palais d'Attigay où se trouvait la cour. Un leude en lui donnant l'aumône reconnut à sa main droite un doigt recourbé qu'il avait eu l'occasion de remarquer dans les combats. Le faux mendiant était Witikind. — « Quel motif a pu vous faire travestir ainsi ? lui demanda Charlemagne. — Je voulais examiner de près les cérémonies de votre Église, répondit le saxon, et j'ai pensé que sous ce déguisement il me serait plus facile de tout voir. — Eh bien, qu'avez-vous remarqué ? — Avant-hier, prince, dans ce jour que vous appelez le vendredi saint, la tristesse était peinte sur votre visage. Aujourd'hui fête de Pâques, je vous ai vu au commencement des cérémonies pensif et recueilli. Mais quand vous avez approché, avec les grands de votre cour, de la table qui est au milieu du temple, j'ai vu éclater sur tous les visages des marques d'une joie si intime, que je ne sus à quoi attribuer ce changement subit. Une émotion surnaturelle toucha mon cœur. Il me semblait que le prêtre plaçait sur vos lèvres comme un enfant environné de gloire. Je me prosternai en larmes, adorant sans le connaître votre Dieu qui sera désormais mon Dieu. — Heureux êtes-vous, s'écria Charlemagne, d'avoir joui d'une faveur que le ciel n'a accordée ni à moi ni à mes prêtres ! » Ensuite, ayant fait donner à Witikind des vêtements convenables à son rang, il lui expliqua ce que la foi nous apprend de l'auguste mystère de nos autels. Witikind converti reçut le baptême.

Charlemagne voulut le lever lui-même, comme on disait alors, des fonts baptismaux. L'ancien chef des Saxons en devint l'apôtre. Il obtint du roi franc des évêques pour instruire sa nation. La ville de Minden fut érigée en siège épiscopal, et saint Hérembert en devint le premier titulaire. Charlemagne se hâta d'informer le pape de ces heureux événements. Il lui demandait d'ordonner dans toute l'Église des prières publiques d'actions de grâces. « Ce n'est plus seulement, répondit Adrien¹, pour vos victoires sur les champs de bataille qu'il nous faut rendre grâces à Jésus-Christ rédempteur du monde. Aux triomphes qui conviennent à un conquérant, vous joignez ceux d'un apôtre de Jésus-Christ. Vous venez de soumettre au culte de Dieu, à l'obédience de la sainte, catholique et apostolique Église, à la rectitude de la foi, les Saxons si longtemps opiniâtres dans leur barbare férocité; vous avez courbé leur tête indomptable sous le joug de votre puissance; vous avez amené aux fontaines du baptême les chefs de ce peuple désormais incliné sous votre sceptre royal. Pour rendre au Seigneur de solennelles actions de grâces, nous avons, par un décret apostolique, ordonné à tous les fidèles d'Occident, fils de la sainte église romaine votre mère spirituelle, trois litanies (processions) publiques qui auront lieu les 23, 26 et 28 du mois de juin (786), savoir la veille de saint Jean-Baptiste, le jour de la fête des saints Jean et Paul, et la veille de la fête de saint Pierre. Nous prions votre royale sublimité de faire parvenir notre décret à toutes les nations chrétiennes qui lui sont soumises. Le délai d'un an que nous avons fixé permettra à l'univers entier d'être prévenu à temps. Quant à nous, ce n'est point une ou deux litanies qui suffiraient à l'ardeur de notre reconnaissance, ni à l'expression des vœux que nous adressons pour vous au Seigneur. Nous ne cessons chaque jour de prier le Sauveur du monde afin qu'il daigne confirmer dans la foi et dans votre obéissance les nations conquises par votre bras invincible, qu'il éloigne de vos frontières et des nôtres les fléaux dévastateurs, la guerre, la famine,

¹ *Codex Carolin.*, LXXXV; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 389.

la peste, et qu'en nos jours le peuple confié à nos soins vive dans la paix, l'abondance et la justice. » Un fragment d'un antique rituel ou *ordo romanus*, provenant du Mont-Cassin et reproduit par Mabillon, nous donne une idée exacte de la manière dont on célébrait alors un *triduum* tel que le prescrivait ici le souverain pontife. Voici ce document : « En la fête de l'Assomption de sainte Marie, après les vêpres de la vigile, on dispose dans la chapelle Saint-Laurent, à la basilique de Latran, un *portatorium* (brancard) sur lequel est déposée la vénérable image du Christ dite *ἄχειροποίητα*. Au milieu de la nuit, tout le peuple rangé en procession pour la litanie escorte la vénérable image à la basilique de Sainte-Marie-Majeure. Sur le parcours, les rues sont garnies de fleurs et les maisons illuminées. L'image est déposée sur un autel élevé sous le péristyle de la basilique; la multitude s'agenouille sur les degrés et se frappant la poitrine chante cent fois *Kyrie eleyson*, cent fois *Christe eleyson*, et cent fois *Kyrie eleyson*. Le pape Adrien, qui le premier ordonna cette forme de litanie, la présidait d'ordinaire en personne, mêlant ses larmes et ses prières à celles du peuple. On célèbre ensuite la messe dans la basilique, puis la procession revient au palais de Latran ¹. »

Expédition
de Charle-
magne contre
Arigise.

89. Le siècle où l'on priait ainsi ne fut déshérité d'aucun genre de gloire. Charlemagne dont le génie n'a pas encore été dépassé reconnaissait volontiers que la bravoure et l'épée d'un héros ne peuvent rien sans la bénédiction de Dieu. Dans un de ses capitulaires il s'exprime de la sorte : « Avec l'aide du Seigneur, nous avons fait un *triduum* de litanies, les lundi, mardi et mercredi qui suivirent les nones de septembre, afin d'implorer la miséricorde divine pour qu'elle daigne assurer à nos peuples la sécurité, et à nos armées la victoire. Les prêtres avaient prescrit l'abstinence de viande et de vin à tous ceux qui n'en étaient point empêchés par l'âge ou la maladie. Et tous, nu-pieds, nous avons suivi humblement la litanie ². » Dans ces paroles du grand roi se trouve le secret de ses étonnantes victoires. A l'automne de l'année

¹ *Codex Carolin.*, LXXV; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 389, not. a. — ² *Ibid.*

786, libre enfin de cette terrible guerre contre la Saxe qui durait depuis près d'un siècle, il traversa de nouveau les Alpes et vint célébrer la fête de Noël à Florence. Jusqu'alors Arigise, le duc ou plutôt, comme il s'intitulait lui-même, le prince lombard de Bénévent, avait pu tout à la fois se soustraire à la suzeraineté de Charlemagne et attaquer impunément les états de l'Église. Le sort du duc de Frioul ne l'avait que médiocrement touché. Il se disait que le duché de Bénévent était trop loin de la France pour que même l'épée de Charlemagne pût jamais l'atteindre. Des ambassadeurs grecs étaient venus de Constantinople lui couper avec des ciseaux d'or une mèche de cheveux, en signe d'adoption et d'alliance. Adalgise lui annonçait régulièrement par tous les navires sa prochaine descente en Italie avec une flotte byzantine. Telles étaient les illusions du prince de Bénévent lorsqu'il apprit, vers les premiers mois de l'an 787, l'arrivée de Charlemagne à Rome, son alliance plus étroite que jamais avec le souverain pontife, sa ferme résolution d'exiger par les armes la soumission du duché de Bénévent au royaume d'Italie. Il y avait dans le sang lombard une telle habitude d'hypocrisie et de trahison, qu'on aurait pu la prendre pour une seconde nature. Arigise députa à Charlemagne son fils aîné, Romuald, avec de magnifiques présents et les protestations d'une soumission absolue. Le héros exigea, au lieu de paroles et d'offrandes insignifiantes, des gages réels, des otages, et la remise immédiate au saint-siège des territoires usurpés. Les pouvoirs de Romuald ne s'étendaient pas si loin; son ambassade n'était qu'un leurre destiné à gagner du temps. Charlemagne retint le jeune prince en son pouvoir et partit immédiatement avec ses troupes pour se mettre en possession de la province de Bénévent. Il arriva sans coup férir à Capoue, et rencontra bientôt les détachements qu'Arigise envoyait dans les campagnes voisines pour s'opposer à la marche des Francs. Mais cette tentative de résistance échoua contre la masse énorme de troupes que le grand roi avait réunies pour cette expédition. Les fuyards éperdus vinrent annoncer à Bénévent que l'armée de Charlemagne allait paraître sous les murs de la ville. Arigise abandonna lâche-

ment sa capitale pour se réfugier à Salerne, ville maritime dont le port lui offrait à tout événement un moyen de salut. Il lui restait un second fils, Grimoald, qui l'avait accompagné dans sa fuite précipitée. Joignant à ce jeune prince les évêques de Salerne et de Bénévent, il les envoya tous trois se jeter aux genoux de Charlemagne pour implorer sa miséricorde, ratifiant d'avance toutes les conditions qu'il plairait au vainqueur de lui imposer. Dans nos guerres modernes où le sentiment chrétien n'existe malheureusement plus, un vaincu tel que l'était Arigise ne trouverait aucune commisération chez son vainqueur. Mais Charlemagne était profondément chrétien; il était le type le plus accompli du héros chrétien; comme tel il avait horreur du sang inutilement versé, des guerres à outrance, des combats inutiles, des égorgements sans merci. Il accueillit donc les suppliants et reçut leurs propositions de paix. Arigise se reconnut vassal du jeune Pépin roi d'Italie, il s'engagea à payer outre les frais de la guerre un tribut annuel de sept mille *solidi* d'or; il remit au pape les cités de Capoue, Sora, Arpinum, Aquin, Teano; enfin il livra aux mains de Charlemagne son fils Grimoald et douze otages choisis parmi les plus nobles familles de Bénévent. Ainsi se termina presque sans effusion de sang la troisième expédition de Charlemagne en Italie. Au retour, le grand roi voulut visiter le tombeau du patriarche des moines d'Occident. On montre encore aujourd'hui dans le chœur de l'église du Mont-Cassin une plaque de bronze scellée au lieu même où s'agenouilla le héros. « Il accorda à tous les religieux le titre de chapelain du palais et à l'abbé celui d'archichancelier, avec le droit de faire porter devant lui la bannière royale des Francs ¹. » Charlemagne revint à Rome pour y célébrer la fête de Pâques (8 avril 787).

§ VIII. VII^e Concile général, II^e de Nicée.

Préliminaires
du VII^e
concile gé-
néral.

90. Cependant à Constantinople l'impératrice Irène poursuivait la réalisation des promesses dont le projet d'alliance entre

¹ M. Dantier, *Les monastères bénédictins d'Italie*, tom. I, pag. 223. Le texte du *diplôme de Charlemagne* se trouve aux pièces justificatives, pag. 493.

son fils Constantin VI Porphyrogénète et la princesse Rotrude, fille de Charlemagne, avait été l'occasion. Il s'agissait de rompre avec trente années de persécution iconoclaste, de ramener l'Orient au culte des images, de rétablir enfin la communion avec Rome. Personnellement l'impératrice était attachée à l'orthodoxie; elle en avait donné la preuve lorsque, du vivant de Léon IV son époux, elle avait noblement affronté le péril d'une répudiation légale pour rester fidèle à la foi catholique. Ses premiers actes comme régente, quand il n'était encore nullement question d'une alliance de famille entre la dynastie carlovingienne et l'empire, avaient eu la même signification. Elle rendit à la basilique de Sainte-Sophie le riche diadème enlevé par son époux; elle fit solennellement rapporter, de l'île de Lemnos où les flots l'avaient jetée, la châsse de sainte Euphémie et la ramena en grande pompe dans l'église qui lui était dédiée à Chalcédoine. « Dès lors, dit Théophane, les pieux fidèles eurent toute liberté de vénérer les reliques et les images des saints. Les monastères se rouvrirent: celui de Studium aux portes de Constantinople, sous la direction de saint Plato et de saint Théodore Studite, devint le centre de la réaction catholique. Les circonstances extérieures se présentaient sous un jour favorable. Irène venait d'acheter la paix avec le calife Mohammed-al-Mahdi, au prix d'un tribut annuel de soixante-dix mille *nummi* d'or. Cette condition était léonine, mais la présence en vue du Bosphore d'Haroun-al-Raschid, fils du calife, à la tête d'une armée victorieuse, ne laissait pas d'autre alternative (782). Une expédition contre les Slaves (Esclavons) qui avaient envahi tout le territoire de l'ancienne Grèce, eut un dénouement plus glorieux. Les barbares furent refoulés au delà des frontières de l'empire. Irène voulut en personne visiter l'Hellade jadis si florissante, alors si désolée. Elle essaya d'y relever quelques ruines, celles de Bérée entre autres; l'antique cité fut rebâtie et prit le nom d'Irénopolis (784). La défaite des Slaves contint l'élan des Bulgares, ce peuple toujours en armes, qui était pour l'empire byzantin ce que les Saxons étaient pour le royaume de Charlemagne. La Providence ménageait ainsi une paix inespérée, afin que l'Orient tant de fois rebelle à l'Eglise pût avec calme

réfléchir sur le passé et rentrer dans une meilleure voie. Ces éclaircies providentielles se rencontrent toutes les fois que l'Église a besoin de se rassembler, sous la direction de l'Esprit-Saint, dans les grandes assises de ses conciles généraux. Parfois le calme ne dure que juste le temps de proclamer la vérité, de définir le dogme et de trancher les controverses. Il en devait être ainsi pour le VII^e concile œcuménique. L'erreur iconoclaste s'était surtout propagée dans la classe militaire, parmi les soldats qui avaient fait toutes les guerres précédentes sous Copronyme et Léon l'Isaurien. Vraisemblablement le pillage des statues, des vases d'or et d'argent, que les césars briseurs d'images abandonnaient à la cupidité de la soldatesque, comptait pour beaucoup dans les sympathies doctrinales de l'armée. Irène eut donc sérieusement à se préoccuper de la disposition des troupes : à ce point de vue encore la paix lui offrit des facilités inattendues.

Mort du
patriarche
Paul de Cons-
tantinople.
S. Taraise
son succes-
seur.

91. Mais l'incident qui entraîna l'opinion byzantine dans le sens du retour à l'orthodoxie fut d'une autre nature. On se rappelle que le patriarche Paul, ce vieillard d'ailleurs si vénérable, avait eu la faiblesse de jurer entre les mains de Léon IV une profession de foi iconoclaste. Cet acte pesait sur sa conscience de tout le poids d'un sacrilège. « Le 31 août 784, sans avoir mis personne dans sa confiance, dit Théophane, le patriarche quitta son palais, se rendit au monastère de Florus, y prit l'habit religieux, déclarant qu'il renonçait à toutes les dignités de ce monde. L'impératrice et son fils le jeune Constantin Porphyrogénète accoururent. Quel motif a pu vous faire prendre une telle résolution ? demanda Irène. — Plût à Dieu, répondit le patriarche, que jamais je n'eusse siégé sur le trône épiscopal de Constantinople ! Notre malheureuse église a subi une effroyable tyrannie, et maintenant elle est excommuniée dans toutes les autres chrétientés de l'univers. — Les patrices et les sénateurs mandés par Irène vinrent en foule conjurer le patriarche de revenir sur sa décision. Le vieillard, loin de se laisser fléchir, leur parlait de la nécessité pour eux-mêmes de pourvoir à leur salut et de faire cesser le schisme. Si vous ne réunissez bientôt un concile universel qui condamnera l'erreur, disait-il, la

main de Dieu s'appesantira sur vous et sur l'empire. — Pourquoi donc, lui objectaient-ils, avez-vous, le jour de votre intronisation, souscrit vous-même le décret d'anathème porté contre le culte des images? — Hélas! s'écriait Paul, c'est précisément cet acte d'apostasie qui fait aujourd'hui couler mes larmes. Voilà pour quoi je viens faire pénitence dans ce monastère, et prier Dieu de me pardonner d'avoir été, comme parle l'Écriture, semblable au chien muet qui ne défend pas le troupeau, ou plutôt de m'être laissé intimider par le troupeau lui-même au point de n'oser plus élever la voix pour faire entendre la vérité. — Il persista dans ces sentiments le peu de jours qu'il vécut encore, et s'endormit en paix dans le Seigneur, pleuré de l'impératrice et de tous les grands personnages de l'empire. A partir de ce moment, la question du culte des images préoccupa tous les esprits. Irène convoqua le sénat et le peuple au palais de Magnaura. « Frères, dit-elle, vous savez ce qu'a fait avant de mourir le vénérable patriarche Paul. Bien qu'il eût revêtu l'habit monastique, jamais si le Seigneur nous l'eût conservé je n'aurais accepté sa démission. Maintenant que Dieu l'a rappelé à lui, il nous faut lui choisir un successeur qui prenne la charge pastorale et dirige cette église dans la vérité et la saine doctrine. — D'une voix unanime les assistants désignèrent un secrétaire impérial nommé Taraise, lequel n'était encore que simple laïque. Nous n'en connaissons pas de plus digne, s'écria la foule. — C'est aussi ma pensée, reprit l'impératrice. Voici Taraise, mais il refuse le fardeau du patriarcat; priez-le de vous donner ses raisons et de vous dire pourquoi il veut se dérober à une élection qui réunit les suffrages de l'empereur et les vôtres. — Taraise prit alors la parole : Je ne puis, dit-il, que reproduire publiquement ici les observations que j'ai déjà soumises à l'impératrice et à l'empereur. Ma conscience ne me permet pas, à moi laïque, d'accepter l'élection dont je suis l'indigne objet; si j'avais la témérité de le faire, je craindrais d'exposer à la fois votre salut et le mien. Nourri dans le monde, ayant vécu jusqu'ici soit dans les charges militaires, soit dans les fonctions de la chancellerie impériale,

comment pourrais-je sans examen, sans études préalables, me laisser élever au pontificat ? et cela dans un temps où la sainte Église de Dieu, cette Église fondée sur la pierre immuable qui est le Christ, est misérablement déchirée par le schisme ! Les querelles religieuses nous divisent ici même ; nos frères dans le reste de l'Orient sont également divisés sur la question de foi : les uns ont adopté le système qui a triomphé à Constantinople, les autres restent fidèles à la communion des occidentaux ; mais en définitive nous restons séparés du reste de la catholicité, et chaque jour qui s'écoule aggrave sur nous l'anathème. La loi de l'Église, sa divine constitution, ne souffrent point de schismes ni de divisions doctrinales. Comme il n'y a qu'une foi et qu'un baptême, il doit y avoir unité dans la discipline ecclésiastique. Voilà pourquoi j'ai supplié les très-pieux empereurs de convoquer un concile général qui rétablira l'unité rompue. Joignez vos prières aux miennes. Si cette grâce nous est accordée, je consentirai, malgré mon insuffisance et ma faiblesse, à subir le fardeau dont vous voulez charger mes épaules, sinon jamais je ne m'exposerai à la damnation qui m'attendrait au jour du jugement solennel de Jésus-Christ, parce que ni empereur, ni pontifes, ni princes, ni peuple, ne sauraient me soustraire à la terrible sentence. — A ces mots, tous s'écrièrent qu'il fallait convoquer un concile œcuménique. L'impératrice sanctionna ce vœu et jura d'y donner satisfaction. Taraise reprenant alors la parole : Je veux, dit-il, préciser nettement la question que le concile devra résoudre. L'empereur Léon l'Isaurien a renversé les images, puis il a réuni un synode qui a sanctionné le fait accompli. Mais la volonté de l'empereur ne pouvait à elle seule renverser l'antique tradition de l'Église ; les évêques eux-mêmes, ceux qui ont osé s'associer à cette œuvre, n'en avaient pas le droit, et pour me servir de la parole de l'apôtre : « On ne saurait enchaîner la vérité qui est de Dieu. » — Cette énergique protestation fut accueillie par des transports d'enthousiasme, et le 25 décembre, jour de Noël 784, Taraise prit solennellement possession du trône patriarcal ¹. »

¹ Theophan., *Chronograph.*; *Patr. græc.*, tom. CVIII, col. 922-927.

92. Dans l'intervalle qui s'écoula entre l'élection et le sacre du nouveau patriarche, des négociations s'établirent entre l'impératrice Irène et le pape. Nous n'avons plus qu'une seule des lettres impériales écrites en cette circonstance. Elle s'exprime en ces termes : « Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre vrai Dieu, a voulu qu'une parfaite harmonie régnât entre l'empire et le sacerdoce pour le salut du peuple chrétien. C'est donc notre devoir, chef très-saint de l'église catholique, de recourir à vous, de même que vous avez l'obligation de nous venir en aide, afin d'effacer toute trace de discorde entre le principat sacerdotal et la dignité de l'empire. Votre béatitudo paternelle n'ignore pas ce qui s'est passé à Constantinople relativement aux saintes images : les princes nos prédécesseurs les ont détruites et profanées. Plaise à Dieu de ne pas leur imputer ce péché ! car ils auraient dû ne jamais porter leur main contre l'Église. Tout le peuple de cette capitale s'est laissé entraîner à leur exemple ; une grande partie des provinces orientales ont suivi le torrent ; telle était la situation lorsqu'enfin Dieu nous a appelés au trône. Nous ne cherchons que sa gloire, nous voulons maintenir dans leur intégrité la tradition apostolique ; l'enseignement des pères et des docteurs. Nous supplions donc votre paternelle béatitudo, ou plutôt par notre voix le Seigneur lui-même, ce Dieu qui « veut sauver tous les hommes et les amener à la connaissance de la vérité ¹, » vous demande à vous qui êtes le chef véritable du sacerdoce, *verus primus sacerdos*, le successeur au rang et au siège du bienheureux Pierre, *is qui in loco et sede sancti et superlaudabilis apostoli Petri præsidet*, de venir présider le concile de tous les évêques d'Orient. Votre sainte et paternelle béatitudo sera accueillie par nous avec tout honneur et gloire, et après la décision solennelle sera de même reconduite à Rome. S'il vous était impossible de faire en personne ce voyage, daignez choisir des hommes sages et savants auxquels vous confierez vos instructions et qui seront vos représentants au concile ². » — Une autre missive impériale suivit de près celle.

Lettre
d'Irène et de
Constantin VI
au pape

¹ 1 *Timoth.*, II, 4. — ² Labbe, *Concil.*, tom. VII, col. 32.

ci; elle informait le pape que Taraise venait d'être élu « patriarche universel de Constantinople. » Enfin Taraise lui-même adressait au souverain pontife une lettre synodique où il protestait de son orthodoxie et de sa vénération pour les saintes images. Nous n'avons plus ces deux documents, mais nous possédons la réponse que fit saint Adrien à l'un et à l'autre. Elle se trouve reproduite dans les actes de la session II^e du concile œcuménique de Nicée où nous la retrouverons. Le souverain pontife ne jugeait point à propos de se rendre en personne à Byzance, mais il annonçait le choix des légats qui devaient l'y représenter, savoir Pierre archiprêtre de la basilique vaticane, et l'abbé du monastère romain de Saint-Sabas également nommé Pierre. Le pape priait l'impératrice Irène et son fils de les accueillir avec les égards dûs aux légats du siège apostolique; il faisait les vœux les plus ardents pour le succès de leur mission, mais il protestait contre le titre de « patriarche universel » donné à Taraise dans les lettres impériales; il stipulait des réserves canoniques au sujet de l'élection d'un laïque à l'épiscopat; il rappelait la loi des interstices et la nécessité d'une dispense régulière accordée par le saint-siège ¹.

93. Les deux légats arrivèrent à Constantinople au printemps de l'an 786. « Déjà, disent les actes, les patriarches d'Orient soit en personne, soit par leurs syncelles munis de pleins pouvoirs, et un grand nombre de métropolitains et d'évêques étaient réunis dans la capitale. L'impératrice Irène et son fils Constantin VI Porphyrogénète étaient alors en Thrace, et leur absence se prolongea quelques mois. Ce délai fut mis à profit par la faction iconoclaste: elle redoubla de violences, accusant les catholiques d'idolâtrie, déclarant qu'on ne pouvait sans apostasie laisser se réunir le concile, à moins que ce ne fût pour renouveler les anathèmes précédemment portés contre les images. Mille calomnies se répandaient dans le public contre le patriarche Taraise; des évêques circonvenus par les iconoclastes ou partageant de bonne foi leurs erreurs

Concile
à Constanti-
nople. Emeute
militaire.
Concile à
Nicée.

¹ Labbe, *Concil.*, tom. VII, col. 99-119, 122-127. La *Patrologie latine*, tom. XCVI, col. 1213-1234, cite un fragment considérable de la lettre de saint Adrien à l'impératrice Irène, mais ne donne pas ce document en entier.

prireut l'initiative et tinrent des conventicules ouvertement schismatiques. Taraise leur envoya dire : Je suis évêque de Constantinople ; il ne vous est point permis de vous réunir sans ma permission : en le faisant vous tombez sous l'anathème canonique. — Cette communication effraya les rebelles, qui se dispersèrent prudemment. Cependant l'impératrice et son fils revinrent de Thrace escortés par tous les ordres de l'état, les scholaires, les excubiteurs et toute la milice. Un décret impérial fixa l'ouverture du concile au 17 août 786, dans la basilique des Saints-Apôtres. Mais la veille de ce jour, vers midi, les soldats furieux envahirent le *baptisterium* de l'église, vociférant et blasphémant contre les images et contre les idolâtres qui voulaient en rétablir le culte. Au milieu des clameurs qui se croisaient en tout sens, dominait celle-ci : Point de concile ! Un concile serait un sacrilège ! — Malgré cette démonstration séditieuse, l'impératrice ordonna au patriarche de procéder le lendemain à l'ouverture de l'assemblée. Les évêques se réunirent donc et prirent séance dans la basilique. Une allocution fut faite par le vénérable Taraise ; quelques pères prirent ensuite la parole ; on donna lecture des diverses lettres synodiques émanées des patriarches d'Orient, contenant leur adhésion à la tenue du concile général. En ce moment des soldats payés, comme on le sut plus tard, par certains évêques de la faction iconoclaste pénétrèrent dans la basilique, hurlant des cris de mort, menaçant d'égorger le patriarche, les évêques et les prêtres catholiques. Irène et son fils assistaient à la séance. Par leur ordre, un cubiculaire dit aux évêques : Sortez tous, afin que nous puissions réprimer l'émeute. — Les évêques iconoclastes ne purent dissimuler leur joie : Le ciel nous donne la victoire ! s'écrièrent-ils en chœur, et le concile fut dissous. Cependant les soldats ne voulaient point évacuer la basilique tant que l'empereur ne jurerait pas de rester fidèle à la doctrine iconoclaste. Cette émeute militaire fut longue et opiniâtre. Enfin Irène fit répandre le bruit que les Agaréniens (Sarrasins) venaient d'envahir l'Asie-Mineure. Les légions rebelles durent quitter Constantinople pour aller à leur rencontre. On les promena longtemps de ville en ville, et quand

on crut le moment opportun, un décret impérial les remerciait de leur zèle et licenciait chaque soldat en lui permettant de retourner dans ses foyers ¹. » Cet expédient réussit à merveille. Cependant les évêques étaient retournés dans leurs églises; les légats apostoliques eux-mêmes s'étaient embarqués pour l'Italie, et avaient déjà abordé les côtes de Sicile. Tout était donc à recommencer. De nouvelles lettres de convocation furent adressées par la chancellerie impériale, mais cette fois au lieu de se réunir à Constantinople où le parti iconoclaste était encore si puissant, l'assemblée devait se tenir à Nicée, déjà célèbre par la tenue du premier concile œcuménique. Dans cette ville paisible et calme, la sécurité des pères et la tranquillité nécessaire à leurs délibérations ne devaient point être troublées.

1^{re} session.

94. « Le VIII des calendes d'octobre indiction XI^e (24 septembre 787), disent les actes, sous l'empire des très-pieux et amis du Christ nos augustes souverains Constantin VI Porphyrogénète et Irène sa mère, la VIII^e année de leur consulat, le saint et œcuménique synode convoqué par la grâce de Dieu et la pieuse sanction des empereurs s'ouvrit à Nicée, métropole de la province de Bithynie, sous la présidence du révérendissime Pierre, archiprêtre de la très-sainte église vaticane de Rome, et du révérendissime Pierre, prêtre, moine et abbé du monastère romain de Saint-Sabas, tous deux légats du siège apostolique et représentants du très-saint Adrien archevêque (ἀρχιεπισκόπου) de l'ancienne Rome. Venait ensuite le très-saint et très-vénérable Taraise, archevêque de Constantinople, la Rome nouvelle, et les révérendissimes prêtres et abbés Jean et Thomas, vicaires et représentants des sièges apostoliques d'Orient envahis par les Sarrasins². » Après ces illustres personnages, on comptait trois cent cinquante évêques ou délégués épiscopaux appartenant à toutes les provinces de l'empire, et parmi eux les titulaires ou représentants de Reggio, Catane, Taormina, Messine, Palerme, Crotone, Lilybée, Syracuse. » Tous ses pères prirent place autour de l'ambon dans la basilique de

¹ Labbe, *Concil.*, tom. VII, col. 38-40. — ² *Ibid.*, col. 40-42.

Sainte-Sophie, en présence des très-glorieux et magnifiques princes l'ex-consul, patrice et comte des offices impériaux, Petrona, avec le comte Jean, *ostiarus* et logothète de l'empire, chargés par les augustes de remplir la fonction d'auditeurs près du concile ¹. » Ce titre d'auditeurs était parfaitement canonique ; il prévenait l'ingérence des fonctionnaires laïques dont on avait eu si fort à se plaindre au VI^e concile général. « Le livre des saints Évangiles fut placé sur un trône au milieu de l'assemblée, continuent les actes, et les évêques siciliens prenant les premiers la parole dirent : Nous croyons opportun, avant de procéder à l'examen des questions qui seront soumises au saint et œcuménique concile, de prier l'illustre pasteur et pontife de Constantinople de vouloir bien nous donner d'abord un court exposé de la situation, et proposer les mesures qu'il jugera convenables. — Le saint synode répondit : Qu'il soit fait selon la requête des très-saints évêques de Sicile. — Taraise se levant alors prit la parole : Nous pouvons aujourd'hui, dit-il, répéter le mot d'Isaïe et de l'Évangile : *Erunt prava in directa, et aspera in vias planas* ². Quand Dieu prépare une œuvre, il en fait disparaître tous les obstacles, il en facilite lui-même l'exécution parce que rien ne peut résister à sa volonté. L'année dernière, au commencement du mois d'août, nous étions réunis à Constantinople dans la basilique des Apôtres, lorsqu'une multitude furieuse se précipita pour nous massacrer. Elle était apostée par quelques évêques en petit nombre, que je ne nommerai point car ils ne sont que trop connus, et ainsi la parole de vérité fut arrêtée sur nos lèvres. Cependant la main du Seigneur nous protégea contre ces violences, et les très-doux empereurs comme jadis le roi-prophète « ne voulurent accorder ni sommeil à leurs yeux ni repos à leurs paupières, » tant que le tabernacle de Dieu, c'est-à-dire l'Église, n'aurait pas retrouvé son unité divine. Leur zèle sera récompensé par Jésus-Christ, notre empereur à tous, et le rémunérateur suprême. C'est maintenant à nous, vénérables frères; collègue sacré de l'épiscopat, ministres et coopérateurs de

¹ Labbe, *Concil.*, tom. VII, col. 46. — ² Luc., III, 5 ; Is., XL, 3.

Jésus-Christ, d'armer nos cœurs de force, de ceindre les reins de notre conscience pour le combat de la vérité, de nous tenir vigilants et fermes, rejetant toutes les nouveautés de paroles, écartant le vain bruit de l'ambition ou des passions humaines, ivraie mêlée par la main de l'ennemi au pur froment semé par la main du père de famille. Tout d'abord il semble convenable de soumettre à un interrogatoire les évêques qui ont pris une part active à l'émeute séditeuse dont l'assemblée fut victime à Constantinople. — L'évêque de Chypre, le très-vénérable Constantin, appuya la motion. S'il plaît au saint et œcuménique synode, dit-il, on introduira les évêques auxquels le très-saint et bienheureux patriarche Taraise vient de faire allusion, et il sera procédé à leur interrogatoire. — Qu'ils soient introduits, répondirent les pères, — et il fut fait ainsi ¹. Cependant les très-glorieux patrices, délégués des augustes césars, prirent la parole et dirent : Nos très-bien-aimés maîtres et empereurs nous ont donné ordre de présenter à votre sainte assemblée une *sacra* (lettre) dont voici l'original. Veuillez en écouter la lecture. — Le saint synode répondit : C'est l'ordre de Dieu lui-même qui nous prescrit la fidélité et l'obéissance aux magnanimes empereurs. » — Le secrétaire Leontius reçut la missive impériale des mains des deux patrices et en donna lecture. La suscription en était ainsi conçue : « Constantin et Irène, fidèles empereurs des Romains, aux très-saints évêques réunis par la grâce et la volonté de Dieu ainsi que par l'ordre de notre piété impériale en un synode œcuménique à Nicée. » Ce message, prolix comme tous les documents émanés de la chancellerie byzantine, après avoir rappelé tous les détails de la mort du patriarche Paul et de l'élection de son successeur Taraise, les persévérants efforts déjà tentés pour rendre la paix à l'Église, insistait sur la nécessité pour chacun des pères de concourir énergiquement à la définition de la foi orthodoxe. « Comme autrefois Pierre tranchait de son épée l'oreille du judaïsme réprouvé, disait le document impérial, ainsi armez-vous du glaive de l'esprit pour abattre l'erreur et les nouveautés impies. Le très-saint pape de l'ancienne Rome, le pontife

¹ Labbe. *Concil.* tom. VII, col. 47.

Adrien, nous a adressé ses lettres par l'intermédiaire des légats choisis pour le représenter au concile. Selon le droit canonique qu'il nous a rappelé lui-même, nous ordonnons que tous ceux qui voudront prendre la parole soient entendus pacifiquement, et qu'ensuite en toute liberté la décision soit rendue et la vérité promulguée ¹. » — Cette lecture fut suivie d'une acclamation unanime : « Que Dieu conserve les empereurs ! qu'il leur accorde de longues années, que leur règne ici-bas soit prospère ! » — On procéda ensuite à l'interrogatoire des évêques accusés d'avoir tenu l'année précédente des conciliabules schismatiques à Constantinople, et soudoyé l'émeute militaire dont la basilique de Sainte-Sophie avait été le théâtre. Chacun d'eux comparut successivement, avoua sa faute et sollicita l'indulgence des pères. C'étaient Basile d'Ancyre, Théodose d'Amorium, Théodore de Myre, Hypatius de Nicée, Léon de Rhodes, Grégoire de Pessinunte, Léon d'Iconium, Georges de Pisidie, Nicolas d'Hiérapolis et Léon de Carpathie, en tout dix inculpés. Leurs aveux furent spontanés et leurs paroles indiquaient un repentir sincère. Il n'y eut qu'une voix pour proclamer qu'on leur pardonnait le passé, mais on hésita longtemps sur la question de savoir si on les maintiendrait sur leurs sièges. On produisit pour et contre les décisions des précédents conciles, les textes des saints pères et des lois canoniques. Taraise conclut, de l'examen des textes, à une complète indulgence. En ce moment, de tous les points de l'assemblée, un même cri se fit entendre : « Tous nous sommes coupables, tous nous avons favorisé l'erreur iconoclaste, nous demandons qu'on pardonne à tous ! » Sous le coup de l'émotion générale, on convint de remettre la décision à l'une des sessions suivantes, quand le calme serait rétabli dans les esprits.

95. Deux jours après, le 26 septembre, eut lieu la seconde session, qui offrit au début un incident non moins dramatique. Parmi les évêques incriminés dans les intrigues iconoclastes, le plus compromis était Grégoire de Néocésarée, lequel avait été jusque-là retenu en prison par ordre de l'empereur. « Quand les pères furent en

11^e session.

¹ Labbe, *Concil.*, tom. VII. col. 54.

séance, disent les actes, le diacre Nicéphore, archiviste du vénérable patriarcat, monta à l'ambon et dit : Un officier impérial se tient à la porte de la basilique, et demande à être introduit. Il amène l'évêque de Néocésarée. — Qu'on les fasse entrer, dit Taraise. — Le clarissime délégué fut donc introduit, et s'adressant aux pères il dit : Nos augustes maîtres m'ont donné ordre de déférer le révérendissime évêque de Néocésarée au jugement du saint et œcuménique concile : je remplis ma mission en vous le présentant. — Que Dieu conserve nos pieux empereurs ! dirent les pères. — Taraise s'adressant alors à l'évêque de Néocésarée : Avez-vous jusqu'ici vécu dans l'ignorance de la vérité, ou bien ne rougissez-vous pas d'outrager la vérité connue ? Si vous avez péché par ignorance, n'hésitez point à embrasser aujourd'hui la vraie doctrine, vous qui n'avez pas craint de propager et de soutenir l'erreur. — Seigneur, répondit Grégoire, j'ignorais la vérité, je demande à l'apprendre selon votre désir et celui du saint synode. — Que souhaitez-vous apprendre ? demanda Taraise. — En effet, dit Grégoire, l'unanimité de cette œcuménique assemblée suffit à me donner une certitude absolue. Je sais maintenant de quel côté se trouve la vérité catholique. Je demande seulement pardon pour mes fautes passées ; elles sont immenses : je me sou mets à votre jugement et à celui du saint concile. — Est-ce encore là un des subterfuges qui vous sont familiers ? dit Taraise ; prétendez-vous dissimuler sous des paroles de soumission de nouveaux projets de révolte ? — A Dieu ne plaise ! s'écria l'évêque. Je confesse purement et simplement la vérité, je ne mens point, et ne trahirai pas la parole que j'engage solennellement aujourd'hui devant vous. — Vous auriez dû, reprit Taraise, en agir ainsi toujours. Dès vos plus jeunes années n'avez-vous pas, ainsi que nous, entendu lire et commenter les textes de l'apôtre saint Paul : « Gardez fidèlement les traditions que vous avez reçues soit de vive voix, soit par nos épîtres ¹ ; » et encore : « Évitez les profanes nouveautés de paroles ² ? » N'é-

¹ *Tenete traditiones quas accepistis sive per sermonem, sive per epistolam nostram.* (1 Thess., II, 14.)

² *Profanus vocum novitates devitans,* (1 Tim., VI, 20.)

tait-ce pas de toutes les nouveautés la plus profane que celle d'appeler les chrétiens des idolâtres? — C'était un crime, dit Grégoire, je le confesse; mais il a été commis, ou plutôt j'ai eu le malheur de le commettre; voilà pourquoi j'implore pour moi et mes complices votre miséricorde. Oui, seigneur patriarche, je le confesse devant vous, en présence de tous mes frères, dans cette vénérable assemblée: nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, nous avons fait le mal, et maintenant nous demandons humblement pardon.» — Sur cet aveu réitéré, le concile prit la résolution suivante: «L'évêque de Néocésarée comparaitra de nouveau à la prochaine session avec une profession de foi écrite, et il sera ultérieurement statué sur son sort¹.» — Leontius, l'un des secrétaires impériaux, fit alors une motion d'ordre ainsi conçue. «Le très-saint concile se rappelle que, dans leur message lu à la dernière séance, les augustes empereurs se référaient à la lettre synodique qu'ils ont reçue du très-saint et très-bienheureux pape de l'antique Rome. Ce document est contenu en deux *quaternions* de parchemin. Nous demandons qu'il en soit fait lecture. — Qu'on lise la lettre du très-saint et très-bienheureux pape Adrien, dirent les pères. — Le diacre Nicéphore montant à l'ambon donna lecture de la lettre pontificale².» — La suscription était ainsi conçue: «Aux empereurs sérénissimes, très-pieux, victorieux et triomphateurs, nos fils bien-aimés en Notre-Seigneur Jésus-Christ Constantin et Irène augustes, Adrien serviteur des serviteurs de Dieu.» Au nom de l'église catholique, le pape félicitait les empereurs de leur zèle pour l'extinction du schisme et le rétablissement des saintes images. Nouveau Constantin, nouvelle Hélène, ils laisseraient une mémoire immortelle. Reprenant ensuite la tradition apostolique, Adrien montrait que le culte des saintes images avait toujours été autorisé et pratiqué par l'Église. Il citait les textes de l'ancien Testament relatifs aux chérubins de l'arche, au serpent d'airain dans le désert; puis entrant dans l'histoire évangélique, il rappelait les images traditionnelles de Jésus-Christ, de Marie, des apôtres et des saints, toujours honorées au sein du catholicisme.

¹ Labbe, *Concil.*, tom. VII, col. 98. — ² *Ibid.*, col. 99.

Il expliquait la différence essentielle entre le culte de latrerie, c'est-à-dire l'adoration réservée à Dieu seul, et celui d'honneur et de vénération rendu aux saints et à leurs images. Les textes des principaux docteurs et pères de l'église grecque et latine étaient reproduits à l'appui de cette doctrine. Enfin le pape annonçait l'envoi des légats apostoliques chargés de le représenter au concile. — Après la lettre d'Adrien aux empereurs, on lut celle qu'il avait adressée directement au patriarche Taraise. Le pape y témoignait son étonnement qu'on eût élevé un laïque à l'épiscopat, mais il ajoutait que Taraise se montrait digne de la mesure exceptionnelle dont il avait été l'objet par l'orthodoxie de sa profession de foi, par le zèle qu'il témoignait pour le rétablissement des saintes images. En conséquence il le recevait à la communion du siège apostolique et l'exhortait à seconder le désir des empereurs pour la réunion d'un concile qui rétablirait l'unité au sein de l'Église. — Cette lecture achevée, tout les pères dirent unanimement : « La foi d'Adrien, son jugement, sa doctrine, sont la foi, le jugement, la doctrine du saint et œcuménique concile. » Après cette acclamation, les légats apostoliques demandèrent qu'on interrogeât nominativement chacun des pères, pour savoir s'il admettait la doctrine contenue dans les lettres du pape. On recueillit donc les votes : ils furent tous affirmatifs et s'élevèrent au chiffre de deux cent soixante-trois ¹.

Sessions 11^e,
17^e, 18^e, 19^e.

96. L'unanimité des sentiments dans le retour à la foi orthodoxe avait disposé les esprits à l'indulgence. Aussi dans la troisième session, tenue le 28 septembre, Grégoire de Néocésarée et les dix autres évêques inculpés furent admis au pardon qu'ils sollicitaient et réintégrés sur leurs sièges. On donna ensuite lecture des lettres synodiques adressées par les patriarches et métropolitains des provinces occupées par les musulmans. Elles étaient conformes à la doctrine apostolique, telle que le pape Adrien l'avait formulée. L'évêque de Chypre, Constantin, dont les paroles furent sanctionnées par tout le concile, y donna son adhésion en ces termes : « Je professe

¹ Labbe, *Concil.*, tom. VII, col. 127-154.

la même croyance; j'honore et baise respectueusement les saintes et vénérables images. Quant à l'adoration de latrie, je la réserve exclusivement pour la Trinité supersubstantielle et vivifiante ¹. » Rien de plus complètement orthodoxe que ces paroles, mais une infidélité dans la traduction latine des actes en transforma le sens de façon à faire dire à l'évêque de Chypre précisément le contraire, savoir qu'il rendait aux saints et à leurs images la même adoration de latrie qu'à la Trinité elle-même. Nous verrons bientôt les controverses auxquelles donna lieu dans les Gaules ce malentendu. Les sessions quatrième et cinquième, tenues le 1^{er} et le 4 octobre, furent exclusivement occupées par la lecture de tous les textes des livres saints, de la tradition ecclésiastique et des pères confirmant le culte des saintes images. Taraise en avait fait soigneusement préparer la collection ². Il importait en effet de réhabiliter dans l'esprit des évêques d'Orient une tradition que la plupart d'entre eux avaient oubliée. La facilité avec laquelle ils s'étaient faits iconoclastes sous Léon l'Isaurien et Copronyme, l'empressement avec lequel ils se déclaraient orthodoxes et professaient le culte des saintes images sous Irène et Constantin VI, donnent, il faut en convenir, une triste idée de leur caractère. Taraise avait grandement raison de se précautionner contre un tel servilisme et une telle versatilité. L'absence de tout principe théologique dans l'erreur iconoclaste, son absurdité notoire, ne prêtaient à aucune controverse dogmatique tant soit peu sérieuse. Aussi n'y en eut-il pas au sein du concile. Mais il restait un monument d'hérésie et de schisme, dressé par le conciliabule de 754 dont Copronyme avait prétendu faire le concile universel du vandalisme iconoclaste. Ce document, sous le titre d'ἄρος (décret de foi), avait été revêtu alors des signatures de tout l'épiscopat d'Orient. Taraise en composa une réfutation complète, paragraphe par paragraphe, on pourrait dire ligne par ligne. Cette réfutation, qui n'occupe pas moins de cent cinquante pages in-folio de la col-

¹ Τούτοις συντίθημι, καὶ ὁμόφωρον γίνομαι, δεχόμενος καὶ ἀσπαζόμενος τιμητικῶς τὰς ἁγίας καὶ σεπτὰς εἰκόνας· καὶ τὴν κατὰ λατρείαν προσοκνησίην μόνῃ τῇ ὑπερουσίῳ καὶ ζωαρχικῇ Τριάδι ἀναπέμπω. (Labbe, col. 188.)

² Labbe, *Concil.*, tom. VII, col. 195-390.

lection de Labbe, fut lue intégralement le 6 octobre dans la sixième session, et la remplit tout entière ¹.

VII^e session.
Clôture
du concile.

97. Enfin, le 13 octobre, eut lieu la septième session, la dernière de celles qui se tinrent à Nicée. Théodore évêque de Taurianum, aujourd'hui Seminara en Calabre, lut la définition de foi dont le texte avait encore été rédigé par le patriarche Taraise. Elle commence par une parole de Jérémie qui trouvait là une application frappante : « Les pasteurs ont dévasté ma vigne, ils ont souillé mon héritage ². » « Aujourd'hui dans la métropole de Nicée, si glorieuse d'avoir vu dans ses murs le premier des conciles œcuméniques, ajoutait Taraise, la vérité orthodoxe dans un VII^e concile général va resplendir à tous les regards. » Suit alors l'antique symbole de Nicée avec cette particularité que la tradition latine des actes porte l'adjonction *Filioque*, tandis que ce mot est omis ou plus vraisemblablement supprimé dans le texte grec tel qu'il nous est parvenu. Vient ensuite l'énumération des six précédents conciles œcuméniques et la reproduction des anathèmes prononcés successivement par eux contre les divers hérétiques jusqu'à Sergius, Cyrus, Pyrrhus, Macaire d'Antioche et Honorius inclusivement. Le lecteur se rappelle qu'en effet Honorius avait été condamné dans les sessions acéphales du VI^e concile général³. Enfin, la définition de foi relative au culte des images était conçue en ces termes : « Les croix, les images saintes, peintes, sculptées ou ciselées, doivent être exposées à la vénération des chrétiens. Par images saintes nous entendons celles de Jésus-Christ, de la sainte Vierge sa mère immaculée, des anges, des apôtres et de tous les saints. Leur vue rappelle à qui les contemple le souvenir de celui qu'elles représentent; on doit leur rendre un hommage de respect et de vénération (*ἀποκρυμὸν καὶ τιμητικὴν προσκύνησιν*), mais non le culte de latrie proprement dit (*οὐ μὲν τὴν ἀληθινὴν λατρείαν*), lequel n'appartient qu'à Dieu seul. Il est permis en signe de vénération de brûler de l'encens ou d'entretenir des lampes allumées devant elles, comme on le fait pour le

Labbe, *Concl.*, tom. VII, col. 390-542.

Pastores multi corruperunt vineam meam, contaminaverunt portionem meam. *crem.*, XII, 10.) — ³ Cf. tom. XVI de cette *Histoire*, pag. 344-392.

livre des évangiles. Telle fut de temps immémorial la coutume sainte et vénérable de nos pères dans la foi. Les honneurs ainsi rendus s'adressent à celui que l'image représente, et quiconque la vénère (προσκυβεῖ) vénère le saint ou la sainte qui y est figuré. Si quelqu'un croit ou enseigne le contraire, qu'il soit anathème ³. » Ce décret fut signé par trois-cent-huit évêques, puis dans une longue série d'acclamations le concile s'écria : « Telle est la foi des apôtres, la foi de nos pères, la foi des orthodoxes ! Anathème à quiconque accuse la sainte Église catholique d'idolâtrie. Longues années à l'empereur auguste et à l'impératrice sa mère ! Gloire éternelle au nouveau Constantin et à la nouvelle Irène ! Anathème aux patriarches iconoclastes Anastase, Constantin, Nicéas ! Gloire, honneur, louanges immortelles à Germain de Constantinople et à Jean Damascène ¹. » A la nouvelle de cette heureuse conclusion, l'impératrice Irène fit inviter les pères à se rendre à Constantinople pour y promulguer la sentence dogmatique. Le 23 octobre 787, au palais de Magnaura, cette imposante assemblée se réunit donc une dernière fois. Le patriarche Taraise, dans un discours que les larmes interrompirent plus d'une fois, rendit compte des travaux du concile. La définition de foi fut de nouveau promulguée. L'impératrice et son jeune fils Constantin Porphyrogénète y apposèrent leur signature, et la communion fut rétablie entre l'église grecque et latine ².

98. Les germes de dissentiment un instant étouffés ne devaient cependant point tardé à renaître. On se rappelle que la première idée de convoquer un concile œcuménique, dans le but de mettre fin au schisme iconoclaste, s'était fait jour à Rome durant les négociations entamées entre l'impératrice Irène et Charlemagne pour le futur mariage de la princesse Rotrude avec Constantin Porphyrogénète. Or, en 788, un an après le concile de Nicée, par un brusque revirement dont les historiens ne nous font pas connaître le motif, Irène rompit le projet d'alliance, au grand regret

Rupture
de l'alliance
entre Irène
et Charle-
magne.
Hostilité

¹ Labbe, *Concil.*, tom. VII, col. 559. — ² *Ibid.*, col. 576. — ³ *Ibid.*, col. 590-594.

de Porphyrogénète, qui dut se marier avec une jeune arménienne de naissance obscure, mais d'une rare beauté, nommée Marie. Il est assez vraisemblable qu'une intrigue lombarde, soigneusement dissimulée et discrètement conduite, intervint dans ce changement de politique. On serait en droit de le soupçonner par la suite des événements. Le duc de Bénévent, Arigise, après sa défaite par Charlemagne, avait député à Byzance des émissaires chargés de faire reprendre et de pousser plus activement que jamais le dessein si longtemps stérile d'une restauration de la monarchie lombarde en faveur du prétendant Adalgise, fils de Didier. L'empire avait un bénéfice incontestable dans cette expédition, qui devait faire rentrer sous son pouvoir l'exarchat de Ravenne. Arigise sollicitait pour lui-même le titre de patrice de Naples, offrant de reconnaître la suzeraineté d'Irène, et d'aider puissamment la flotte grecque chargée de rétablir Adalgise à Pavie et un exarque impérial à Ravenne. Ses offres furent agréées. Deux chambellans impériaux furent expédiés à Constantinople porteurs d'un diplôme de patrice à l'adresse du duc, d'une robe de pourpre insigne de sa nouvelle dignité. Ils devaient annoncer en outre la prochaine descente en Italie d'une flotte considérable sous les ordres d'Adalgise. Mais à leur arrivée le duc de Bénévent était mort. Ce prince venait de perdre subitement, le 21 juillet 789, son fils aîné Romuald : il ne put survivre à cette douleur et mourut lui-même le 16 août suivant. Son second fils Grimoald était alors à Aix-la-Chapelle, retenu en ôtage par Charlemagne. « Vous n'avez plus de père en ce monde, lui dit le roi quand il eut appris l'événement. — Grand prince, répondit Grimoald, j'ai reçu il y a peu de jours d'excellentes nouvelles de mon père. Sa santé ne fut jamais meilleure, ni sa gloire plus éclatante. Puissent-elles l'une et l'autre durer longtemps ! Vous me pardonnerez cette expression d'amour filial. — Charlemagne d'un ton attendri dit au jeune homme : Il n'est que trop vrai, votre père est mort. — A ces mots, Grimoald resta un instant comme absorbé, puis il s'écria, les yeux baignés de larmes : Depuis le jour où je

me suis vu en votre puissance, je n'ai eu qu'une pensée, c'est que vous me tiendriez lieu de père, de mère, de famille, de tout ce que j'aime en ce monde. » Charlemagne l'embrassa, le nomma sur l'heure duc de Bénévent, et le fit partir pour prendre possession de l'héritage paternel. Il n'eut point d'abord à s'en repentir. Grimoald, en effet, aussitôt son arrivée en Italie, ayant appris que la flotte grecque commandée par Adalgise venait de débarquer en Sicile, joignit ses troupes à celles d'Hildebrand duc de Spolète et de Vinigise gouverneur de Pavie : ensemble ils marchèrent à la rencontre du prétendant. L'action s'engagea près de Capoue, en un lieu dont les chroniqueurs n'ont point enregistré le nom. Les grecs furent taillés en pièces. Quelques auteurs disent qu'Adalgise fut du nombre des morts, d'autres assurent qu'il put s'échapper et retourner à Constantinople où il aurait terminé obscurément ses aventures et sa vie. Après un tel éclat, Charlemagne ne ménagea plus les byzantins ; il leur enleva le reste de leurs possessions sur les côtes de l'Istrie et de la Liburnie, et fit établir sur tout le littoral une croisière rigoureuse pour donner la chasse à leurs navires.

99. En de telles circonstances, on ne devait pas être dans les Gaules très-favorablement disposé à recevoir les décrets du nouveau concile grec tenu à Nicée. Aussitôt que les actes de cette assemblée parvinrent à Rome, le pape Adrien en fit faire une traduction latine dont il adressa un exemplaire à Charlemagne. « Malheureusement, dit Anastase le Bibliothécaire, le traducteur avait méconnu aussi bien le génie de la langue grecque que celui de la langue latine, au point que presque nulle part, *aut vix aut nunquam*, on ne sait ce qu'il veut dire. » Ce fut sur cette traduction défectueuse que Charlemagne et les évêques francs durent se faire une idée du VII^e concile œcuménique. Ils y trouvaient à chaque page l'affirmation que les évêques orientaux étaient passés tout à coup du vandalisme iconoclaste le plus brutal à l'adoration latreutique des images. Nous avons cité plus haut un des textes grecs mal interprétés qui les confirmèrent dans cette pensée. L'histoire d'ailleurs n'a qu'à se féliciter de ce malentendu, puisqu'il nous a valu le monu-

*Libri
Carolini.*

ment de science théologique connu sous le nom de *Livres Carolins*¹. Charlemagne travailla à leur rédaction et s'il ne les composa point en entier, du moins il en écrivit quelques parties. La doctrine qu'il cherchait à y établir était orthodoxe, mais sa conclusion n'en était pas moins fautive, puisqu'elle tendait à rejeter comme hérétique le concile de Nicée. Lorsqu'en 794 l'archichapelain Angilbert offrit les *Libri Carolini* au pape saint Adrien I de la part de leur auguste auteur, l'embarras du pontife ne fut pas médiocre. Il lui fallait tout à la fois reconnaître le zèle de Charlemagne et cependant le tirer de son erreur. Adrien ne recula point devant cette tâche. Dans une lettre presque aussi longue que le traité impérial, il redressa les erreurs de traduction, rétablit le sens véritable des expressions grecques, reprit même plusieurs exagérations dans lesquelles l'auteur des *Libri Carolini* s'était laissé entraîner. Ainsi Charlemagne prétendait qu'il était insensé d'offrir de l'encens ou de faire brûler des lampes devant les saintes images. Selon lui, c'était là un culte latreutique. D'un autre côté, par un sentiment de vénération pour les images, il ne voulait point qu'on les exposât dans les rues, à l'intempérie des saisons, à la poussière des chemins. Adrien redressait les inexactitudes et répondait aux scrupules du roi très-chrétien ; il terminait son exposition doctrinale par ces paroles, les dernières qu'il ait adressées à Charlemagne : « Votre excellence bénie de Dieu restera ferme dans la foi orthodoxe, dans la tradition de la sainte Église catholique et romaine dont vous êtes l'illustre défenseur. Jusqu'à la fin des âges on redira votre amour et votre dévouement pour le bienheureux Pierre prince des apôtres, de même que par son intercession votre puissance royale ne trouvera sur son chemin que des victoires. Que le bras tout-puissant du Seigneur vous protège contre tous les ennemis, qu'il prolonge votre règne et votre vie en ce monde, qu'il vous conserve vous et la reine notre fille spirituelle, qu'il maintienne d'âge en âge le sceptre royal à votre noble postérité, et que tous après le règne de la terre vous puissiez régner sans fin dans les cieux². »

¹ *Libri Carolini*; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 999-1247.

² *Adrian., Epist. ad Carol. Magn.*; *Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1232.

100. Quelques semaines après, Adrien I mourut le 25 décembre 795. Cette nouvelle arriva presque en même temps que sa lettre à Francfort où se trouvait Charlemagne. Son pontificat de vingt-trois ans fut l'un des plus glorieux et des plus prospères. Le grand roi consacra à sa mémoire une épitaphe où se révèle la tendre affection qui unissait les deux âmes du monarque et du pontife. Les vers de Charlemagne envoyés à Rome furent gravés sur la tombe d'Adrien; en voici la traduction : « Ici repose le père de l'Église, la gloire de Rome, le grand docteur, le bienheureux Adrien. Pasteur apostolique, cœur voué au bien, Dieu lui-même était sa vie, la piété sa loi, sa gloire le Christ. Issu d'une longue suite de nobles aïeux, l'éclat de ses vertus dépassa celui de sa naissance. Zélé pour la gloire de Dieu, il élevait partout des temples, mais s'il enrichissait les églises matérielles, il ornait par sa doctrine les temples vivants de l'Esprit-Saint, il ouvrait à tous la route du ciel. Prodiges envers les pauvres, plein de charité et de miséricorde, il passait les nuits à prier pour le peuple et les jours à l'instruire. Rome, ville sainte, tête du monde, orgueil de l'univers, c'est lui qui a redressé tes superbes murailles. O mort, toi que le Christ a vaincue par sa mort, tu n'as pu atteindre ce pontife, tu n'as fait que lui ouvrir la porte d'une meilleure vie ! C'est ainsi qu'en pleurant ce tendre père, moi Charles, j'essaie de tromper ma douleur. O père, mon doux amour, je te pleure. Souviens-toi de ton fils, ma pensée ne se sépare plus de toi. Règne maintenant avec le Christ dans les royaumes bienheureux du ciel. De quel amour ne t'aimaient pas, toi le meilleur des pontifes, ton clergé et ton peuple ! Je veux joindre sur ta tombe nos deux noms Adrien et Charles, toi le père, moi le roi. Qui que tu sois qui lis ces vers, qu'un sentiment pieux s'échappe de ton cœur, prie Dieu de faire miséricorde au pontife et au roi, et que le fils aille retrouver son père ¹. » Sainte et noble amitié qui fondait ensemble le cœur d'un grand pape et celui d'un grand roi, pour le bonheur du monde et la gloire de leur siècle ! Le nom de saint Adrien I, le

Mort de
S. Adrien I.
Son épitaphe
composée
par Char-
lemagne.

¹ Carol. Magn., *Carm.* II, tom. cit., col. 1350.

quatre-vingt-dix-huitième de la liste pontificale, ferme la troisième époque de l'histoire de l'Église.

§ IX. Idée générale de la troisième époque.

Le moyen-
âge.

101. La période historique connue sous le nom de Moyen-Age commence avec la troisième époque de l'Histoire ecclésiastique. Le moyen-âge embrasse tout le temps écoulé depuis l'établissement des barbares dans les provinces de l'empire romain d'Occident au v^e siècle, jusqu'à la renaissance des lettres au xv^e, ce qui lui donne une durée d'environ dix siècles (476-1494). La face du monde était changée. Les scènes de l'histoire se développent sur un théâtre nouveau, où l'action du christianisme prend une forme spéciale. C'est l'Europe occidentale, non plus cette Europe ancienne depuis si longtemps connue, mais une Europe qui semble naître, qu'habitent des races étrangères, élevant sur les débris de la domination romaine un ordre social nouveau, et, quoique conquérantes et victorieuses, soumettant leur esprit et leur cœur à l'Église et à la religion des peuples vaincus. Dans ces contrées et dans ces temps où, selon la belle expression de Herder, « la barque de l'Église portait le sort du monde, » celle-ci nous apparaît sous un aspect inconnu jusqu'alors, avec une influence qu'elle n'avait pu encore exercer. Forte des lumières et de la civilisation romaine qu'elle s'était appropriées, forte de sa mission divine, puissante par l'unité de sa solide hiérarchie, l'Église devint à cette époque la tutrice des nouvelles races européennes ; à ce titre, elle pénétra immédiatement dans toutes les relations publiques et privées, étendit sa juridiction même sur les affaires purement civiles, et dans son chef parvenu à l'apogée de sa puissance, elle se posa comme arbitre et juge entre les princes, les sujets, les peuples et les états.

Invasion
des barbares.

102. Chacune des races barbares qui viennent tour à tour poser le pied sur le sol romain amène à l'Église une moisson nouvelle. Ce ne sont pas les missionnaires qui vont chercher sur des rives lointaines des nations à convertir, mais les nations elles-mêmes qui viennent au-devant des missionnaires. « En ces jours, la maison du Seigneur parut comme une montagne dominant tous les som-

mets ; et les peuples affluaient autour d'elle¹. » Les Hérules ne font que passer en Italie (476-493) ; l'empire des Visigoths leur succède (493-553) ; les Lombards (568-774) recueillent leur héritage. C'est un fait bien remarquable que l'impuissance de chacun de ces peuples à fixer d'une manière stable son trône à Rome. Un bras divin semblait les repousser à Milan, à Pavie, à Ravenne, comme pour laisser la place à un autre empire providentiellement préparé. Tantôt païennes, tantôt ariennes, quelquefois catholiques, mais toujours barbares, ces races diverses, par leur contact avec le centre de la religion, avec les chefs de l'Église, adoucissaient peu à peu leurs mœurs, effaçaient leur rudesse originelle, préparant la fusion des vainqueurs et des vaincus d'où est sortie enfin notre société moderne. Les populations italiennes livrées sans défense aux incursions des hordes conquérantes, trahies par ceux qui auraient dû les protéger, oubliées par les empereurs de Constantinople qui prétendaient encore s'appeler empereurs romains, désolées pendant deux cents ans par les Huns, les Goths, les Hérules, les Lombards, tournèrent d'un commun accord leurs vœux et leurs espérances vers l'autorité tutélaire des papes, leur rempart, leur unique asile. Au milieu de ces calamités épouvantables, impossibles à décrire, les pontifes romains étaient devenus le refuge unique de tous les malheureux.

103. Cette attitude de la papauté lui donna dans le monde une importance nouvelle, et prépara l'événement culminant de la troisième époque, la constitution d'une souveraineté temporelle en faveur du saint-siège. C'est peut-être le seul exemple d'un empire créé sans le secours des armes, conservé sans violences, acquis sans l'apparence d'une usurpation. La reconnaissance publique déféra aux souverains pontifes leur couronne. Le grand pape saint Léon, par le seul ascendant de sa vertu, avait sauvé deux fois Rome et les Romains des fureurs d'Attila et de Genséric. Pendant vingt-sept années, saint Grégoire préserva la cité sainte du glaive des Lombards. Ces conquérants farouches sentirent la rage et la

Autorité
tutélaire des
papes.

¹ « *Et erit in novissimis diebus præparatus mons domus Domini in vertice montium, et fluent ad eum omnes gentes.* » (Isai., II, 2.)

menace expirer sur leurs lèvres ; les flots de leur orgueil vinrent se briser aux pieds du pape désarmé, comme devant l'apparition même de l'ange du Seigneur. Et ce n'était pas seulement dans les crises désespérées qu'on avait recours aux papes : en toutes choses, de tous côtés, on s'adressait à eux. Les affaires importantes leur étaient portées, rien de grand ne se faisait sans eux. Le pape Agapit, au VI^e siècle, traita pour les peuples d'Italie de la paix entre Théodat roi des Goths et l'empereur Justinien. Athalaric et Théodat ayant fait aux Romains des donations importantes, ce fut le pape Vigilius qui, dans son voyage à Constantinople, obtint de Justinien une constitution impériale dont l'objet principal était de confirmer ces donations. Vers le même temps, Cassiodore, sénateur romain, préfet du prétoire, écrivait à Jean II : « C'est vous qui êtes le gardien et le chef du peuple chrétien ; sous le nom de Père vous dirigez tout ; la sécurité publique dépend de votre puissance et de votre renommée. Nous n'avons qu'une faible part de sollicitude et d'autorité dans le gouvernement de l'État, c'est vous qui l'avez tout entière. Sans doute vous êtes le pasteur spirituel du troupeau ; mais vous ne pouvez négliger ses intérêts temporels : il est d'un père véritable de prendre soin à la fois, pour ses enfants, et des choses de la terre et des choses du ciel. » Ce langage tenu par un préfet du prétoire, c'est-à-dire par un des premiers officiers de l'ordre civil, étonnerait peut-être si l'on ne savait que l'Italie en détresse était complètement abandonnée soit par l'impuissance soit par l'incurie des empereurs. Les populations mouraient de faim et de misère ; les villes étaient démantelées, incendiées, les campagnes ruinées ; les habitants violemment dispersés erraient çà et là, à la merci des barbares. Dans une situation si déplorable, l'unique ressource de l'Italie était l'autorité du saint-siège et la charité des papes. Leur protection était nécessaire non-seulement aux pauvres peuples, mais aux exarques eux-mêmes qui, de Ravenne, bon gré mal gré, étaient obligés de l'implorer sans cesse, tantôt pour subvenir aux frais de l'administration dans les provinces, tantôt pour apaiser les populations irritées, tantôt pour négocier avec les Lombards. En un mot, les papes étaient devenus, par la seule force des

choses, par le besoin impérieux qu'on avait de leur autorité, le centre de tout le gouvernement et de toutes les affaires publiques en Italie. C'était comme une souveraineté involontaire, mais nécessaire et réelle.

104. Saint Grégoire le Grand fut la personnification la plus élevée, le type le plus noble et le plus touchant de cette souveraineté providentielle à qui la charité tenait lieu de sceptre, et dont la force des choses, le malheur des temps, la reconnaissance publique, investirent en quelque sorte malgré eux les pontifes romains. On voit habituellement ce saint pape remplir les fonctions d'un seigneur temporel et presque d'un souverain pour le gouvernement et la protection de l'Italie ; il administre les provinces, pourvoit à la défense des villes, nomme des gouverneurs et enjoint au peuple de leur obéir comme à lui-même. « Nous avons ordonné à Leontius de se charger du soin du gouvernement de votre ville, écrit-il aux citoyens de Népi. Nous voulons que sa vigilance s'étende sur toutes choses, qu'il décide et règle lui-même tout ce qu'il jugera convenable à votre bien et à la chose publique : quiconque résisterait à ses ordres, résisterait par là même à notre autorité. » Il envoie des officiers militaires pour commander la garnison des places menacées par les ennemis de l'empire. On le voit même, dans plusieurs de ses lettres, exciter la vigilance et le zèle des évêques pour la défense des villes, pour la garde des murailles, pour l'approvisionnement des places fortes. Il donne des ordres aux chefs d'armée, il traite en personne de la paix avec les Lombards, il facilite le succès des négociations tantôt par ses largesses, tantôt par ses instances réitérées près des exarques, des empereurs, des Lombards eux-mêmes. En un mot, son autorité également respectée des princes et des peuples, des Romains et des Barbares, a tous les caractères d'une royauté, moins le titre de roi. Grégoire était tellement contraint par les besoins et les malheurs des peuples, par la charité qui pressait son cœur, de s'occuper des affaires publiques, qu'il disait lui-même que sa vie était partagée entre l'office de pasteur et celui de prince temporel. Il écrivait à Constantine, épouse de l'empereur Maurice : « Depuis vingt-sept ans il nous

Influence
du pontificat
de S. Grégoire
le Grand.

faut subsister parmi les glaives des Lombards. Afin de rendre possible une telle vie, je ne puis vous dire quelles sommes il faut que l'église romaine leur paie journellement. Pour vous le faire entendre en peu de mots, je vous dirai seulement que, comme l'empereur a soin de placer dans la province de Ravenne, auprès de sa principale armée d'Italie, un trésorier chargé de subvenir aux besoins journaliers des troupes, de même je suis à Rome le trésorier de l'empereur, pour subvenir aux besoins de cette ville sans cesse attaquée par les Lombards. » Les successeurs de saint Grégoire le Grand héritèrent tout à la fois de son pouvoir et de sa charité. Grégoire II écrivait à l'empereur Léon : « L'Occident entier a les yeux tournés vers notre humilité. Il nous regarde comme l'arbitre et le modérateur de la paix et de la tranquillité publique. »

Pouvoir
temporel des
papes.

105. On peut dans ces faits étudier la génération du pouvoir temporel de la papauté. Depuis Grégoire II, il y eut une véritable souveraineté, provisoire, si l'on veut, mais réelle. Elle existait de fait sans blesser aucun droit; elle tenait son investiture du temps, de l'usage public et de la gratitude des peuples; nul ne la contestait, l'Orient lui rendait d'involontaires mais éclatants hommages. Rome et l'Italie n'attendaient plus que l'heure de la Providence, l'heure où cette grande institution solennellement confirmée et proclamée devait entrer dans le droit public des nations, et prendre parmi les nouvelles monarchies de l'Occident ce rang d'honneur et de prééminence qui, sans porter ombrage aux autres souverainetés, répond suffisamment aux desseins de Dieu sur l'Église. « Dans la chute de l'empire, dit Bossuet, lorsque les Césars suffisaient à peine à défendre l'Orient où ils s'étaient renfermés, Rome abandonnée près de deux cents ans à la fureur des Lombards, et contrainte d'implorer la protection des Français, fut obligée de s'éloigner des empereurs. On pâtit longtemps avant d'en venir à cette extrémité, et on n'y vint que quand la capitale de l'empire fut regardée par ses empereurs comme un pays exposé en proie et laissé à l'abandon. » La France fut substituée à l'empire de Constantinople dans la protection du saint-siège. Elle mit son épée au service de la papauté,

elle en assura l'indépendance, et voulut établir d'une manière définitive la royauté temporelle des vicaires de Jésus-Christ. Nous avons raconté en détail ces événements si glorieux pour notre patrie. Au nom de Pépin le Bref, Fulrad, abbé de Saint-Denis, prit possession des villes et territoires cédés ou restitués par les Lombards à l'église romaine. Il en reçut les clefs et vint ensuite les déposer religieusement sur le tombeau de saint Pierre, avec l'acte de cession et d'abandon que le roi des Lombards en faisait lui-même pour toujours au saint-siège. Ces villes étaient au nombre de vingt-deux ; elles formaient la plus grande partie de l'exarchat de Ravenne. La plupart étaient situées le long des côtes de la mer Adriatique, sur un espace d'environ quarante lieues. Charlemagne d'immortelle mémoire continua et acheva magnifiquement l'œuvre commencée par son père. Non content de confirmer la donation précédente, il se rendit à Rome et fit dresser par Ithier, son référendaire, l'acte d'une donation beaucoup plus ample comprenant tout le duché de Spolète. Cet acte, signé par la main victorieuse qui venait de mettre fin à la monarchie des Lombards, fut déposé sur l'autel de saint Pierre. Charlemagne avec tous les chefs des Francs jura de conserver au saint-siège les états qui lui étaient ainsi restitués. A peine investie officiellement de ce pouvoir, la papauté faisait acte vraiment souverain en reconstituant l'empire d'Occident au profit de son illustre bienfaiteur. Elle remettait l'épée des césars aux mains d'un prince franc, défenseur de saint Pierre. La reconnaissance des peuples consacrait ce témoignage de reconnaissance, et la postérité s'associait à l'allégresse contemporaine pour bénir les deux noms de Léon III et de Charlemagne.

106. Il ne fallait rien moins que l'autorité nouvelle donnée à l'Église dans la personne des papes, pour lutter avec avantage contre le débordement barbare et les funestes conséquences qu'il eut sur la société. Entièrement étrangers aux sciences et aux lettres, aux arts et à la civilisation, les envahisseurs ne connaissaient d'autre passe-temps que la chasse et la guerre, d'autre loi que la violence, d'autre gloire que celle des conquêtes. Bien loin de sentir les inconvénients et le désordre de cet état sauvage, ils

Nécessité
sociale du
pouvoir tem-
porel des
papes.

avaient un profond mépris pour un genre de vie plus policé. La religion chrétienne qu'ils finirent par embrasser tous successivement adoucit, il est vrai, leur férocité; mais ce résultat de la conversion sociale fut lent et insensible. La plupart d'entre eux conservèrent longtemps leurs anciennes mœurs, la fougue et la violence de leur tempérament, le goût passionné pour la chasse et la guerre, une aversion instinctive pour toute culture intellectuelle, enfin un esprit d'insubordination et d'indépendance qui semblait être le trait le plus ineffaçable de leur caractère. On comprend quels obstacles l'Église eut à vaincre pour agir sur ces peuples sauvages. Avant d'en faire des chrétiens, il fallait en faire des hommes. Tout était anarchie dans l'état politique et social créé par l'invasion barbare. Gouvernement, législation, littérature, sciences et arts, tout s'était abîmé dans un cataclysme effroyable. L'Église entreprit de tout reconstituer; et ce fut son travail incessant durant toute la période du moyen âge. Nous allons parler succinctement de chacun de ces points en particulier.

Forme des
gouverne-
ments bar-
bares.

107. Dans la plupart des monarchies établies en Europe sur les débris de l'empire romain, on retrouve un principe d'éligibilité, en ce sens que le souverain pouvait être indifféremment choisi par l'assemblée nationale entre tous les princes de la famille régnante. La couronne n'était donc à proprement parler ni purement élective ni purement héréditaire, mais héréditaire et élective tout ensemble : héréditaire puisque le souverain devait être choisi parmi les princes de la famille régnante; élective puisque le choix de la nation pouvait tomber indifféremment sur chacun des princes du sang royal. Tous les enfants du roi défunt avaient un droit égal à succéder au trône. Quelquefois ils partageaient entre eux les états paternels comme une succession particulière, avec l'agrément exprès ou tacite des seigneurs. Mais ce droit était toujours subordonné à l'approbation de ces derniers : ils pouvaient s'opposer au partage du royaume et choisir le nouveau roi parmi tous les parents du défunt, à l'exclusion même de ses enfants. La naissance donnait bien à ceux-ci une espérance et pour ainsi dire un commencement de droit, mais non un droit complet et incontestable. On pouvait

les regarder comme successeurs naturels et probables du roi défunt, mais non comme successeurs nécessaires, puisqu'ils pouvaient être exclus par les seigneurs auxquels appartenait l'élection. Tel était l'ordre de la succession au trône dans la monarchie des Visigoths en Espagne, dans celle des Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne, dans celle des Mérovingiens. Telle était surtout la nature du nouvel empire d'Occident, où cette forme de gouvernement s'est conservée beaucoup plus longtemps que dans les autres états de l'Europe. Le grand fait historique de l'avènement de Pépin le Bref, la décision du pape Zacharie si vivement attaquée par les écrivains hostiles au pouvoir des souverains pontifes, reposaient sur ce principe de droit public universellement reconnu alors, c'est-à-dire le mélange de l'élection et de l'hérédité dans l'avènement des races royales¹. On comprend facilement combien l'élément électif, introduit dans les successions monarchiques, dut contribuer à accroître l'influence du clergé sur les affaires de ce temps. Les évêques et les abbés des principaux monastères, en dehors du caractère religieux qui les investissait de la vénération publique, représentaient la partie la plus intelligente de la société. Leur avis était toujours prédominant dans les assemblées générales où se discutaient les grands intérêts de la nation. Le premier devoir, la condition principale imposée aux souverains élus, était de respecter eux-mêmes et de faire respecter aux autres les lois de la religion et de l'Église. « Le roi (*rex*), disait un capitulaire, est ainsi nommé pour exprimer la rectitude de conduite qui doit le distinguer; s'il se conduit avec piété, justice et bonté, c'est avec raison qu'il porte le nom de roi; s'il manque de ces

¹ D'habiles critiques ont pensé que Pépin était du sang royal des Mérovingiens. Ils établissaient ainsi la filiation des princes français depuis Mérovée jusqu'à Pépin et Hugues Capet : Sigebert, roi des Ripuaires, frère de Childéric I^{er}; Clodéric, tué par Clovis; Mundéric, roi en Auvergne; Bodégésile, roi en Austrasie; saint Arnoul; Anségise, maire du palais de Sigebert; Pépin d'Héristal; ce dernier eut deux fils, Charles Martel tige des Carolingiens, et Childébrand tige des Capétiens. Dans cette hypothèse, et d'après la constitution alors en vigueur, l'avènement de Pépin le Bref aurait été doublement légitime.

qualités, ce n'est plus un roi mais un tyran. Le principal devoir du roi est de gouverner et de conduire équitablement le peuple de Dieu, en s'appliquant à le maintenir dans la concorde et la paix. Il doit avant tout être le défenseur des églises et des serviteurs de Dieu, des veuves, des orphelins, des pauvres et de tous les indigents. » L'Église rendait aux races royales les services qu'elle en recevait. Sous son influence, l'hérédité prit peu à peu les formes régulières qu'elle a conservées jusqu'à nos jours. Il ne fut pas rare, durant la période du moyen âge, de voir les souverains pontifes adopter les orphelins royaux et protéger leurs droits contre les tentatives usurpatrices.

Féodalité.

108. Les races barbares après la conquête prirent possession du sol de l'Europe. Les vaincus furent attachés à la glèbe en qualité de serfs (*servi, servati*). On leur avait laissé la vie, mais on confisquait leur liberté. Les vainqueurs gardèrent pour eux la profession des armes; ils avaient droit de vie et de mort sur les serfs. Leur autorité complètement indépendante dans leurs terres ne relevait que du roi dont ils étaient les vassaux. Ils prêtaient entre ses mains le serment de fidélité, lui fournissaient des hommes d'armes dans les expéditions militaires, car les armées régulières et permanentes n'existaient point encore. Pour chaque guerre on convoquait le ban et l'arrière-ban de la nation, et le seigneur, rendant à son suzerain la redevance militaire qui lui était due, venait avec ses vassaux grossir les troupes royales. Tel était le système de la féodalité. Les églises et les abbayes, pourvues de grands biens par la libéralité des rois et des seigneurs, se virent obligées elles-mêmes au service militaire en raison des domaines qu'elles possédaient à titre de fiefs. Ce fut trop souvent l'occasion de graves abus. Les évêques oublièrent leur rôle pacifique de ministres de Jésus-Christ pour se mettre à la tête de leurs hommes d'armes, et combattre parmi leurs guerriers. Mais la discipline un instant oubliée reprit bientôt sa vigueur sous l'influence des conciles: il ne resta plus de cette organisation que le côté bienfaisant et protecteur. Les évêques se trouvèrent naturellement placés entre les seigneurs et leurs vassaux comme les représentants de

la miséricorde. Ils intervenaient pour effacer ce que le servage avait parfois de rude et d'inhumain, dans un siècle où les mœurs étaient encore barbares. Ils donnaient les premiers l'exemple d'une autorité douce et tutélaire; de là ce proverbe populaire : « Il fait bon vivre sous la crosse ¹. » Leur rang de seigneurs temporels donnait aux évêques le droit et le devoir d'assister aux délibérations des assemblées nationales ou diètes convoquées annuellement. Leur présence s'y traduisait toujours par des règlements utiles aux peuples; elle donnait à ces réunions l'aspect de conciles mixtes, s'occupant des intérêts communs de l'Église et de l'État.

109. La législation dut nécessairement subir des modifications profondes à la suite du nouvel état de choses amené en Occident par les invasions successives. Nous pouvons, par l'examen des lois franques, nous faire une idée des diverses législations barbares. La plus grande partie de la loi salique concernait les dommages faits soit aux personnes, soit aux propriétés. C'est qu'en effet, à une époque de bouleversements continuels, ces sortes de délits durent être les plus fréquents. Toutes les offenses étaient compensées par des amendes pécuniaires, proportionnées à la nature de l'offense, au rang et à la condition de l'offensé. La peine capitale était réservée au prince; c'était lui qui décidait du genre de supplice. Nous avons vu Clovis user de ce pouvoir dans l'incident du vase de Soissons. D'après les principes alors en vigueur, Clovis était parfaitement dans son droit. — La législation des barbares avait une

Législation.

¹ Les écrivains du XVIII^e siècle ont popularisé les calomnies les plus absurdes contre la féodalité. L'histoire ne peut se faire l'écho d'accusations passionnées. La féodalité était un système politique, une forme régulière de gouvernement. Comme toutes les constitutions, elle avait du bon et du mauvais. Nous n'avons pas encore, après tant d'essais, réussi à en inventer une parfaite. C'est là ce qu'il ne faut point oublier. La féodalité semble être le gouvernement qui convient le mieux à l'enfance et à la jeunesse des peuples. La Russie vit encore sous ses lois, et nul ne songe à s'en plaindre. La France l'a conservée longtemps, et son histoire ne manque ni d'éclat ni de grandeur. Ce système avait ses abus. Quel est celui qui n'en a pas? Les peuples comme les individus ont les défauts de leur âge. En grandissant ils en changent, mais ne s'en dépouillent jamais entièrement.

foule de singularités qui sembleraient aujourd'hui fort insolites. On ne mettait point un homme en prison pour dettes. La punition était la confiscation des biens et la ruine entière du coupable; il était défendu de lui donner asile; on le réduisait ainsi à se soumettre ou à s'expatrier. Tout maître était responsable des vols faits par ses esclaves, des dégâts causés par ses bestiaux. La justice était rendue d'une façon à peu près uniforme. On ne connaissait point ce qu'on a depuis appelé la magistrature. Chaque classe, chaque profession, avait son tribunal, ses lois, ses usages. Le peuple était jugé par des centeniers dans les villages, par des comtes dans les villes, par des ducs dans les métropoles des provinces. Les hommes de guerre avaient pour juges un tribunal de guerriers, et les clercs un tribunal ecclésiastique institué par l'évêque : c'est ce qu'on appelait être jugé par ses pairs. Les veuves et les orphelins étaient placés sous la protection spéciale de l'évêque; aucune sentence juridique ne pouvait être prononcée contre eux en matière civile sans que l'évêque en eût consacré la justice par son assentiment. La faiblesse était ainsi remise au patronage de l'Église, la seule autorité qui présentât des garanties d'impartialité au milieu des révolutions sociales de cette époque. Dans les procès compliqués où le juge ne trouverait pas de raisons suffisamment probantes pour éclairer sa religion, on déférait le serment aux parties. L'accusé n'était reçu à se purger par serment qu'en faisant jurer avec lui des témoins dont le nombre variait selon l'importance du sujet, selon le mérite ou la qualité des personnes. Le serment se prêtait dans l'église, sur la croix, l'évangile, le tombeau des saints ou sur les châsses contenant des reliques. — Il n'y avait là, on le voit, que les germes d'une véritable législation. La jurisprudence romaine, imprégnée de la morale évangélique par les travaux de Justinien, était à la fois et plus complète et plus en harmonie avec les besoins des peuples. L'humanité sous ce rapport avait rétrogradé. L'Église introduisit peu à peu dans les lois des idées, des principes, plus sages et plus sûrs. Les conciles furent les vraies assemblées législatives du moyen âge : et nous aurons souvent l'occasion de remarquer leur utile et salutaire influence.

110. Le v^e siècle fut pour les lettres une époque fatale. A l'approche des barbares du Nord, la littérature disparut, les monuments furent détruits ou mutilés. La lumière intellectuelle s'éteignit au milieu des sociétés, et ne trouva de refuge que dans les cloîtres. D'épaisses ténèbres allaient envelopper pour longtemps l'Europe occidentale. Rome, la patrie des arts, prise et saccagée quatre fois par les Goths, les Vandales, les Lombards et les soldats de Bélisaire, vit abattre sous la main des sauvages enfants du Nord les chefs-d'œuvre dont son enceinte était peuplée. Alors furent enfouis tant de trésors que les modernes se sont efforcés d'arracher au sol romain. Dieu permettait sans doute que la Rome antique s'abîmât ainsi avec ses souvenirs idolâtriques et païens, pour que la Rome nouvelle et chrétienne élevât ses glorieux monuments sur les ruines du polythéisme. Tandis que Rome et les beaux-arts succombaient sous de cruels désastres, les lettres éprouvaient ailleurs des malheurs aussi décisifs ; un incendie à Constantinople consumait au v^e siècle cent vingt mille volumes, parmi lesquels se trouvaient, dit-on, les œuvres complètes d'Homère en lettres d'or. Au vii^e siècle, le calife Omar faisait mettre le feu à la bibliothèque d'Alexandrie, cette création du génie civilisateur des Ptolémées, dont la perte irréparable a privé le monde des plus précieux monuments de l'intelligence humaine, L'Orient avait ainsi dans l'invasion mahométane le pendant de l'invasion barbare en Occident. Toutefois l'empire de Constantinople était resté debout ; il aurait pu servir d'asile aux sciences et aux lettres exilées de l'Europe occidentale. Mais les Grecs avilis, lâches et corrompus, perdaient le temps à de stériles discussions. Les hérésies et les nouveautés passionnaient l'imagination de ce peuple léger. Les débris de civilisation conservés dans la capitale de l'Orient sont bien plutôt un monument qui atteste la décadence qu'un germe de régénération sociale. Pressés de tous côtés par les Sarrasins, les Ruriskchs et les Bulgares, les empereurs byzantins ne pouvaient garder aucune espérance de voir s'améliorer l'avenir.

111. Pour réparer tant de ruines, l'Église enfanta alors ces gé-

Lettres,
sciences et
arts.

Œuvres
monastiques.

néraisons religieuses qui se donnèrent la mission de conserver le feu sacré de la littérature, des sciences et des arts, afin de les transmettre à des âges meilleurs. La règle des moines égyptiens fut apportée en Provence, au commencement du v^e siècle, par saint Honorat et saint Cassien qui fondèrent l'un à Lérins, l'autre à Marseille, deux monastères d'où sortirent de savants apôtres de la foi chrétienne et de la vie cénobitique, entre autres saint Patrick, premier fondateur des colonies monastiques de l'Irlande. Les associations religieuses suivirent en Occident des règles différentes jusqu'au moment où l'ordre bénédictin soumit tous les monastères latins à sa discipline. La règle donnée par saint Benoît à ses moines prescrivait le travail des mains et l'étude ; elle les soumettait aux trois vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance. Approuvée par saint Grégoire le Grand en 595, elle se répandit rapidement dans toutes les provinces de l'église latine. Les importants services rendus par les bénédictins à la religion, à l'humanité et aux lettres, recommandèrent ces religieux à la vénération des fidèles. Leurs abbayes devinrent des séminaires de prédicateurs qui allaient porter la foi aux barbares, reculant avec elle et par elle les limites de la civilisation. Les forêts et les landes les plus stériles, défrichées par les moines, se changèrent en riches campagnes. Enfin, c'est par leurs soins que furent transcrits et conservés les chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et latine. Tant de bienfaits durent exciter parmi les contemporains une reconnaissance qui se manifesta par d'abondantes libéralités. La dotation des monastères surpassa bientôt le patrimoine des églises. Ces biens devaient produire des effets salutaires. Lorsque plus tard les ordres religieux s'emparèrent de l'enseignement public, leurs richesses contribuèrent à attirer les hommes de génie dans leur sein : les communications fréquentes entre les divers monastères donnèrent une impulsion vigoureuse au monde intellectuel, en même temps qu'elles maintinrent l'unité de sa direction.

Docteurs
et écrivains
ecclésiastiques.

112. La sève féconde qui avait produit les merveilles de doctrine et d'éloquence du iv^e siècle, pour s'être affaibli dans le cours de la troisième époque, ne fut pas complètement

éteinte. Saint Jean Damascène en Orient se montra le digne successeur des Athanase et des Chrysostome. En Occident, saint Fulgence, saint Césaire d'Arles, saint Grégoire le Grand continuèrent la chaîne des docteurs de l'Église. La poésie, plus étroitement liée au polythéisme que tous les autres genres de littérature, changea de nature et d'objet après Claudien. Elle se fit chrétienne et fut représentée par saint Sidoine Apollinaire, saint Fortunat et Boèce. La corruption du goût fut moins sensible dans la poésie que dans la prose : la sublimité des inspirations chrétiennes trouva des interprètes dignes d'elle. L'histoire civile avait eu dans Ammien Marcellin, au iv^e siècle, son dernier représentant païen. Le caractère des historiens de la troisième époque est exclusivement chrétien. Ce sont des chroniqueurs religieux. Nous avons parlé en leur temps de saint Grégoire de Tours, de saint Isidore de Séville, du vénérable Bède. Le goth Jornandès, évêque de Ravenne (552) dans ses livres : *De Gothorum origine et rebus gestis* ; *De origine mundi* ; et le burgonde Frédégaire (650) dans sa chronique, suivirent les traces du savant évêque de Tours. Les plus précieux et les plus authentiques monuments de l'histoire des v^e et vi^e siècles sont les lettres des personnages qui jouèrent un rôle important dans l'État ou dans l'Église. Les recueils épistolaires de saint Sidoine Apollinaire, de Cassiodore, de saint Grégoire le Grand, sont du plus haut intérêt. La philosophie chrétienne eut son représentant illustre dans la personne de Boèce qui fonda l'alliance de la théologie et de la méthode aristotélicienne, trait de génie auquel l'Église devra plus tard tous les avantages de la scolastique

113. Les arts architectoniques étaient déjà en pleine décadence lorsque l'invasion des races du Nord vint achever leur anéantissement. Cette époque vit tomber plus de temples païens qu'elle ne fonda d'églises. Mais aussi, pendant que le marteau des barbares livrait à la destruction les chefs-d'œuvre de l'architecture classique ¹, la

Monument religieux de la troisième époque.

¹ On donne ce nom à l'architecture grecque, dont les procédés et les principes avaient été adoptés pour les monuments de Rome par opposition à l'architecture dite gothique, à laquelle l'art chrétien doit tant de chefs-d'œuvre et dont nous aurons à signaler l'apparition au xiii^e siècle.

religion chrétienne se parait des magnificences du culte aboli et conservait ainsi les plus beaux restes de l'antiquité. Elle avait déjà élevé sous Constantin un grand nombre de basiliques; il s'en construisit d'autres sous les empereurs théodosiens. Parmi les monuments sacrés de cette époque on cite pour leur hardiesse ou leurs dimensions colossales la *Rotunda* de Ravenne et Sainte-Sophie de Constantinople. Un roi barbare et un empereur, Théodoric et Justinien, attachèrent leur nom à ces derniers ouvrages de l'art. Après eux, le bouleversement de l'Occident et l'instabilité du pouvoir impérial en Orient ne permirent plus aux princes d'entreprendre de grandes constructions. Les invasions du mahométisme et les fureurs iconoclastes portèrent une atteinte irréparable aux beaux-arts, particulièrement à la peinture et à la sculpture, dont la décadence avait précédé depuis longtemps celle de la science architectonique. En luttant avec énergie contre la fureur des princes iconoclastes, la papauté rendait un service signalé aux arts. On ne l'a point assez remarqué. Elle prenait sous sa tutelle ces nobles enfants du génie dont elle a toujours dirigé et soutenu les inspirations avec une sollicitude maternelle, et, par cette noble protection, elle consacrait en quelque sorte l'autorité temporelle dont la reconnaissance de l'Occident venait de l'investir.

114. Pendant que la puissance pontificale s'élevait ainsi, soutenue par l'amour et la vénération des peuples, l'absence d'une autorité stable et vigoureuse se faisait sentir en Orient. L'inertie des empereurs grecs laissait s'étendre l'invasion musulmane qu'on aurait pu étouffer à sa naissance. La pensée en vint trop tard aux héritiers dégénérés de Constantin, lorsque le croissant de Mahomet flottait déjà aux portes de Byzance et que tout l'Orient s'était incliné devant lui. C'en était fait. Le système religieux et politique sous lequel languit encore de nos jours l'Orient était désormais une puissance. Cette tache permanente se fixait sur la civilisation. Les plus belles contrées du monde restèrent vouées à une mortelle stérilité. Le vent du désert n'éteint pas mieux toute trace de végétation, que l'islamisme n'éteuffe tout germe de prospérité,

Islamisme.
Iconoclastes
en Orient.

de grandeur et de vie. Que sont devenues les riches et fécondes cités de l'Asie-Mineure, de la Syrie, de la Palestine et de l'Égypte, sous un gouvernement qui tue en germe les populations par le principe de la polygamie, qui détruit le sanctuaire de la famille par les voluptés du sérail, qui avilit la femme, dégrade la conscience par le fatalisme, entrave toute énergie, érige la paresse à la hauteur d'un dogme, abandonne l'agriculture et l'industrie comme un travail d'esclaves, arrête le commerce par le mépris officiel de tout ce qui n'est pas enfant du prophète ¹ ? L'islamisme semble destiné à endormir l'Orient du sommeil de la mort, comme un marbre posé sur un tombeau. Religion de la matière et des sens, il tombera de lui-même en poussière au premier choc donné par une main puissante. Le fanatisme qui le soutient encore n'est que la réaction passagère d'une race avilie ; elle combat pour ses voluptés, elle s'arme pour conserver le droit de mourir de lassitude et d'épuisement dans un harem. Du reste, l'empire de Constantinople devait expier par sa ruine la honte et le crime de n'avoir pas délivré l'humanité de ce joug infâme. A ce point de vue, les croisades dont on a tant calomnié le principe furent les entreprises les plus hautement politiques et dont les résultats eussent été le plus utiles au monde, si Dieu avait permis qu'elles fussent couronnées de succès. Au lieu de tourner leurs efforts et leurs armes contre les mahométans, ennemis de toute civilisation, les empereurs grecs ne songeaient qu'à fomenter des querelles religieuses. Les grandes hérésies de la troisième époque prirent toutes naissance en Orient. L'esprit d'innovation et d'erreur se perpétuait dans l'église de Constantinople, livrée, loin de l'autorité tutélaire de Rome, aux ambitieuses prétentions de ses patriarches. Aux discussions des trois chapitres succédèrent l'obstination hérétique des eutychéens et la fureur des iconoclastes. Trois conciles œcuméniques anathématisèrent successivement l'erreur sans réussir à en éteindre le germe. Le schisme de Photius ne

¹ On sait que les chrétiens n'ont d'autre nom en Orient que celui de *giaours* (chiens).

devait pas tarder à réunir tous ces éléments épars de division et de ruine, préludant ainsi à la scission définitive de l'église grecque.

Liturgie.

115. Dès que le christianisme fut sorti vainqueur des catacombes, le culte déploya ses splendeurs avec magnificence. La pompe extérieure des cérémonies sacrées ne contribuait pas peu à frapper l'imagination des peuples barbares et à les attirer à la foi. Clovis ébloui de l'aspect brillant de l'église de Reims, en cette nuit de Noël qui enfanta la nation des Francs à l'évangile, demandait à saint Remi : « Mon père, est-ce là le royaume céleste dont vous m'avez parlé ? » Le clergé eut dès lors des ornements particuliers, qu'il portait aux jours solennels et dans les diverses fonctions du ministère. Les vêtements qui distinguèrent l'évêque étaient : 1° chez les Grecs l'étole (*ὠράριον*), *orarium*, la *stola* des Latins; 2° un ornement de laine blanche porté sur les épaules (*ὠμοφόριον*, *pallium*), comme symbole de l'agneau perdu que le bon Pasteur retrouve et rapporte au bercail. Le *pallium* également en usage en Occident fut, à dater du vi^e siècle, envoyé par les papes aux métropolitains en signe de communion et de dépendance; 3° la tiare ou mitre d'étoffe précieuse, ornée souvent d'or et de pierreries, était en Orient et en Occident le symbole de l'autorité épiscopale; 4° en Occident, l'anneau et la crosse s'y ajoutaient encore. Le clergé par humilité, et à l'exemple des moines et des esclaves, se coupait les cheveux ou portait sur le sommet de la tête une tonsure (*tonsura Petri signum passionis*), qui plus tard fut imposée à tout le clergé. Vers la fin du vi^e siècle, il était devenu nécessaire de compléter et d'améliorer l'œuvre liturgique des âges précédents. La liturgie, comme le symbole de l'Église, comme le recueil de sa discipline, doit s'enrichir par le cours des siècles bien qu'elle ne puisse changer d'une manière fondamentale. Saint Grégoire le Grand entreprit cette réforme. Nous avons parlé de ses travaux en ce genre. Le chant ecclésiastique si grave et si solennel qui porte son nom fut enseigné dans une école spéciale fondée par ce grand pape : de là il se répandit peu à peu dans toute l'Église. Avec le temps, il prit un caractère plus artistique, et enfin les sons

majestueux de l'orgue, échos des voix du ciel, vinrent compléter par leur suavité incomparable les mélodies grégoriennes.

116. Au commencement du iv^e siècle, un coup de marteau frappé sur une plaque de métal, puis à dater du vii^e siècle le son des cloches, appelait les chrétiens à l'église pour les prières quotidiennes du matin et du soir et pour la célébration des saints mystères. Cette célébration consistait en deux parties principales. A la première (*missa catechumenorum*), assistaient les catéchumènes et même les païens. Les fidèles baptisés devaient seuls rester à la seconde. La messe des catéchumènes commençait, selon les diverses liturgies, soit par le chant des psaumes soit par la lecture d'un passage des Livres saints. Tous les assistants chantaient les psaumes à l'unisson, ou bien, surtout depuis le v^e siècle en Orient et depuis saint Ambroise en Occident, les fidèles séparés en deux chœurs chantaient les psaumes alternativement. Le premier psaume se chantait comme l'introït de la messe actuelle (*introitus*); puis, d'après les plus anciennes liturgies, venaient comme aujourd'hui une invocation à la miséricorde divine (Κύριε, ἐλεῆσον) et la doxologie plus ou moins développée du *Gloria Patri*. L'évêque saluait le peuple (*pax vobis*), il faisait une prière au nom de toute l'assemblée (*collecta, quia fidelium vota ab eo quasi colligebantur*). Alors il prenait place sur son trône; le lecteur montait à l'ambon et lisait en langue vulgaire un passage des épîtres des apôtres ou de l'ancien Testament, le plus souvent dans un livre où ces leçons étaient disposées suivant le propre du temps. A cette lecture succédait le chant d'un psaume (*gradualis*)¹; et alors, une seconde fois, le lecteur, et, à dater du vi^e siècle, le diacre seul lisait l'évangile, que, de son trône ou du haut de l'autel, l'évêque expliquait en l'accompagnant de réflexions pratiques et familières (*διδασκαλία, tractatus familiaris*); ou bien il faisait un discours sur un sujet choisi à volonté (*sermo*). L'homélie terminée, le diacre éloignait les infidèles, les catéchumènes, les pénitents; il fermait les portes et invitait les

Missa catechumenorum.

¹ Ainsi appelé parce qu'on choisissait ordinairement pour ce passage de l'office un des quinze psaumes dits « des degrés » (*graduales*).

fidèles demeurés seuls à prier pour les affligés, les voyageurs, les malades, les agonisants, pour le clergé, l'Église, toutes les classes du peuple, amis et ennemis. Cette prière répond à celle que nous avons conservée sous le nom de *prône*, *πρόνος*.

117. La seconde partie du saint sacrifice (*missa fidelium*) commençait alors. Ses cérémonies sont entièrement correspondantes à celles de la messe actuelle. Le diacre et le sous-diacre prenaient dans le pain et le vin offerts par les fidèles ce qui était nécessaire pour la communion. Cette offrande est désignée dans l'offertoire (*offertorium*) comme un sacrifice de propitiation pour nos péchés, en union avec la victime sans tache enfantée par la vierge Marie. Dès le v^e siècle on parle de l'usage de l'encens dans le sacrifice eucharistique. Après l'offertoire, le diacre présentait à l'évêque de l'eau pour laver ses mains. Ensuite on exhortait le peuple aux pensées et aux sentiments du ciel (*præfatio*, *πρόλογος*). « Élevons nos regards vers le Seigneur avec crainte et tremblement; élevons nos cœurs, *sursum corda*. — Nous les élevons vers le Seigneur, » répondait le peuple. « Rendons grâces au Seigneur notre Dieu, » disait encore l'évêque, et le peuple répondait : « Cela est juste et digne. » La préface se terminait par l'hymne des anges : « Saint, saint, saint est le Seigneur Dieu des armées. » Ici commençait la partie principale de la messe (*ἀναφορά*, *actio*, *secretum*), appelée canon depuis saint Grégoire le Grand. Toutes les paroles en étaient dès lors soigneusement réglées. L'addition d'une seule ligne au canon de la messe était un événement qui intéressait toute l'Église, et que les siècles à venir ne pouvaient plus ignorer¹. On y faisait mémoire de tous les fidèles, de l'évêque

¹ Voici les paroles de Jean Diacre : « Le pape Grégoire ajouta au canon de la messe les paroles : *Diesque nostros in tua pace disponas, atque ab æterna damnatione nos eripi, et in electorum tuorum jubeas grege numerari*. « Cette addition qui exprime une demande de paix paraît se rapporter à l'année 594, durant laquelle Agilulf, roi des Lombards, vint mettre le siège devant Rome; ce qui plongea dans la plus vive terreur cette ville, qui se trouvait en ce moment privée de garnison. Saint Grégoire le Grand suspendit les travaux qu'il faisait alors sur le prophète Ezéchiel : ses instantes prières, jointes à sa vigilance et au courage des Romains, procurèrent la délivrance de la ville après un an de siège.

Missa fidelium.
Usage de la communion sous une seule espèce.

ou du patriarche, de l'empereur ou du roi, des bienfaiteurs de l'Église, et nommément, en Orient comme en Occident, du pape, dont on inscrivait à cet effet le nom dans les diptyques de l'Église. Au moment où l'évêque allait consacrer, on enlevait, suivant la liturgie orientale, le rideau qui couvrait le sanctuaire, et l'évêque élevait le pain consacré, changé, en vertu des paroles de l'institution divine, au corps de Jésus-Christ. A cette vue, les fidèles se prosternaient et adoraient. L'usage de l'élévation ne passa en Occident que plus tard; mais, d'après le témoignage de saint Ambroise et de saint Augustin, on y adorait l'eucharistie avant la communion. Venaient ensuite les prières du *Pater* et de l'*Agnus Dei*, le baiser de paix donné par l'évêque et se communiquant hiérarchiquement, de degré en degré, jusqu'aux simples fidèles. La même hiérarchie s'observait pour la communion : l'évêque, les prêtres, le clergé inférieur, les ascètes, les moines, les religieuses, les laïques, recevaient successivement les saintes espèces du pain et du vin, avec ces paroles : « Que le corps ou que le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde votre âme pour la vie éternelle ! » On faisait une dernière prière et l'on renvoyait l'assemblée (*Missa Demissio*). — La communion publique se donnait ordinairement sous les deux espèces, comme nous venons de le dire, quoique évidemment on crût toujours que la substance du sacrement est tout entière dans l'une comme dans l'autre espèce, dans le pain comme dans le vin, ainsi que le font entendre clairement les paroles de l'apôtre : « Quiconque mange ou boit indignement. » En outre, dès la période apostolique, quand les chrétiens étaient persécutés, quand ils allaient entreprendre un long voyage, particulièrement sur mer, on leur accordait de conserver à leur disposition la sainte eucharistie; les moines surtout jouissaient de ce privilège, quand ils n'avaient point de prêtre dans leur solitude. Or, dans ce cas, comme aussi dans la communion des malades, l'eucharistie n'était jamais administrée que sous une seule espèce, celle du pain, et cette communion était considérée comme aussi sainte, aussi entière, que celle des deux espèces. Il est de même certain que c'était seulement sous l'espèce du vin qu'on donnait la

communion aux petits enfants, comme ce fut d'abord l'usage. Quant à la nature du pain employé pour la consécration eucharistique, on se servait généralement, en Orient comme en Occident, de pain levé. Ce ne fut que vers le temps de Photius que l'usage du pain azyme prévalut. Dans les deux églises, on fut toujours d'accord pour mêler un peu d'eau au vin, ainsi qu'on l'avait pratiqué dans les premiers temps. Telle était la situation intérieure et extérieure de l'Église quand le rétablissement de l'empire d'Occident, en la personne de Charlemagne, vint donner au monde une impulsion nouvelle et constituer dans une puissante unité l'Europe tout entière.

FIN DU DIX-SEPTIÈME VOLUME.

TABLE

ET

SOMMAIRES DU DIX-SEPTIÈME VOLUME

TROISIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT (476) JUSQU'À CHARLEMAGNE (800)

CHAPITRE PREMIER.

PONTIFICAT DE SAINT GRÉGOIRE III (18 mars 731 - 28 novembre 741).

§ I. Notice du *Liber Pontificalis*..... 3

1. Élection de saint Grégoire III par voie d'acclamation. — 2. Antécédents du nouveau pontife. Première lettre à l'empereur. — 3. Concile de Rome. Seconde lettre à l'empereur. — 4. Travaux du pape aux diverses églises de Rome. — 5. Derniers actes de Grégoire III.

§ II. Les Sarrasins et Charles Martel..... 40

6. Alliance de Munuz avec Eudes d'Aquitaine. — 7. Défaite de Munuz par Abdérame et du duc Eudes par Charles Martel. — 8. L'invasion d'Abdérâme. — 9. Les Sarrasins et les Bretons de Saint-Æmilianus à Autun. — 10. Saint-Michel-*in-periculo-maris*. — 11. Les Sarrasins et saint Ebbo évêque de Sens. — 12. Défaite d'Eudes d'Aquitaine par Abdérame. Les Sarrasins à Tours. — 13. Les documents authentiques sur la lutte de Charles Martel contre les Sarrasins. — 14. Les chroniques arabes. — 15. Véritable date de la défaite d'Abdérâme par Charles Martel. — 16. Problème historique. — 17. Solution. Première bataille livrée près de Tours. Huit jours de combats préliminaires. — 18. Récit de la bataille de Poitiers d'après les textes authentiques. — 19. Conséquences de la bataille de Poitiers. — 20 Charles Martel en Bourgogne puis chez les Frisons. Victoire

d'Eudes d'Aquitaine sur le nouvel émir Abdel-Malek. Mort du duc Eudes. — 21. Eudes et les reliques de sainte Madeleine en Provence. — 22. Spoliation des fils du duc Eudes par Charles Martel. L'émir Oeba. Nouvelle invasion des Sarrasins en Provence. — 23. Alliance de Charles Martel avec Luitprand. Défaite des Sarrasins en Provence. — 24. Destruction des forteresses de Provence par Charles Martel. Spoliation des biens ecclésiastiques. Saint Villicaire métropolitain de Vienne. — 25. Retour des Sarrasins en Provence sous la conduite du traître Maurontius. Derniers exploits de Charles Martel.

§ III. Hagiographie des Gaules..... 54

26. La personnalité de Charles Martel éclairée par ses rapports avec les saints de son temps. — 27. Plectrude épouse légitime de Pépin d'Héristal. — 28. La concubine Alpaïde, mère de Charles Martel. — 29. Martyre de saint Théodard évêque de *Trajectum-ad-Mosam* (Maëstricht). — 30. Saint Lambert évêque de Trajectum. Son exil à Stavelo. — 31. Retour de saint Lambert à Trajectum. Son apostolat. — 32. Lambert reproche à Pépin d'Héristal son union scandaleuse. Tentative d'assassinat contre le saint évêque. — 33. Un grand festin à la villa de Jopilium. Lambert refuse de communiquer avec Alpaïde. Martyre de saint Lambert. — 34. Popularité du culte de saint Lambert. Châtiment providentiel. Expulsion d'Alpaïde. Mort de Pépin d'Héristal. — 35. Saint Hubert évêque de Trajectum. Lacunisme des précédents historiens sur saint Hubert. — 36. Véritable généalogie de saint Hubert d'après la charte d'Alaon. — 37. Hubert fils de Bertrand duc d'Aquitaine. Son enfance, sa jeunesse, son mariage et sa conversion. — 38. Hubert sous la direction de saint Lambert. Pèlerinage à Rome d'après les *Gesta Huberti*. — 39. Rapports de saint Hubert avec le pape Sergius I. Saint Hubert promu au siège de Trajectum. — 40. Antagonisme de la famille des Pépins contre la dynastie mérovingienne dont saint Hubert était issu. — 41. Translation du siège de Trajectum à Leodia. Fondation de la ville de Liège par saint Hubert. — 42. Apostolat de saint Hubert. Ses prédications. — 43. Saint Hubert thaumaturge. — 44. Mort de saint Hubert. — 45. Saint Florebert, fils de saint Hubert et son successeur à Liège. Première translation des reliques de saint Hubert. — 46. Seconde translation des reliques de saint Hubert au monastère d'Andaïn. — 47. Sainte Oda, veuve de Boggis duc d'Aquitaine, tante de saint Hubert. — 48. Les fondations pieuses de Charles Martel. — 49. Saint Leufroy. — 50. Guérison miraculeuse de Grypho fils de Charles Martel par saint Leufroy. — 51. Guérison miraculeuse de Charles Martel à Trèves. — 52. Saint Hugues de Rouen neveu de Charles Martel.

§ IV. Le pape et Léon l'Isaurien..... 410

53. La flotte iconoclaste à Ravenne. Complet anéantissement. — 54. Vengeance de Léon l'Isaurien. Mariage de Constantin Copronyme et d'Irène. — 55. Le pseudo-Tibère. Victoires des Sarrasins en Orient. — 56. Tremblement de terre. Mort de Léon l'Isaurien.

§ V. Le pape et Luitprand..... 114

57. Révolte de Trasimond duc de Spolète et de Romuald de Bénévent contre le roi des Lombards. — 58. Le duc de Rome, Étienne, allié de Trasimond. Dangers courus par le saint-siège. — 59. Première lettre de saint Grégoire III à Charles Martel. — 60. Seconde lettre pontificale au duc d'Austrasie. — 61. Mort du pape et de Charles Martel.

§ VI. Le vénérable Bède..... 121

62. Saint Grégoire III et saint Boniface apôtre des Germains. — 63. Eloge du vénérable Bède par saint Boniface. — 64. Naissance de Bède. Ses premières années au monastère de Yarrow. — 65. Études de Bède. Son ordination. 66. Enseignement du vénérable Bède. Son cours d'instruction pédagogique. — 67. Travaux d'exégèse et d'hagiographie. — 68. L'histoire ecclésiastique des Angles par le vénérable Bède. — 69. Calomnies contre le saint docteur. Lettre à Egbert archevêque d'York. — 70. Mort du vénérable Bède.

CHAPITRE II.

PONTIFICAT DE SAINT ZACHARIE (3 décembre 741 - 15 mars 752).

§ I. Notice du Liber Pontificalis..... 139

1. Élection de Zacharie. Dangers courus par le saint-siège. — 2. Voyage du pape à Terni. Entrevue avec Luitprand. Traité de paix. — 3. Guerre de Luitprand contre l'exarque. Intervention du pape. Son voyage à Ravenne. — 4. Paix définitive. Mort de Luitprand. — 5. Travaux de Zacharie dans les basiliques de Rome. Le *triclinium* géographique du Latran. — 6. Lettres de Zacharie à Constantin Copronyme. L'usurpateur Artabaze. — 7. Un fils de Charles Martel au Mont-Cassin. La traite des esclaves par les Vénitiens. — 8. Abdication de Ratchis et sa retraite au Mont-Cassin. — 9. Derniers travaux et mort du pape Zacharie. — 10. Premières monnaies pontificales.

§ II. Constantin V Copronyme... 152

11. Éducation de Copronyme. Débauches précoces, théurgie. Révolte d'Artabaze. — 12. Ambassade des deux empereurs rivaux au calife Hescham. — 13. Victoire de Copronyme. Ses vengeances. Le patriarche Anastase à l'hippodrome. — 14. Révolutions dans l'empire musulman. Chute des Ommyades. Avènement des Abbassides. — 15. Recrudescence de la persécution iconoclaste. — 16. Ténèbres à Constantinople. Tremblement de terre. Croix miraculeuses. La peste.

§ III. Le pape et l'Italie..... 165

17. Dernières lois promulguées par Luitprand. — 18. Caractère du nouveau roi lombard Ratchis. — 19. Première lettre de saint Boniface au pape

Zacharie. — 20. Réponse de saint Zacharie à Boniface. — 21. Premier concile de Rome sous le pape Zacharie. — 22. Deuxième concile de Rome sous Zacharie. Condamnation des hérétiques Aldebert et Clément. — 23. Dédicace de la nouvelle église du Mont-Cassin par le pape Zacharie. — 24. Encyclique aux évêques des Gaules pour réclamer le corps de saint Benoît. Solution définitive de la difficulté. — 25. Saint Anselme duc de Frioul. Fondation des monastères de Fagnano et de Nonantola. — 26. Sturm, disciple de saint Boniface, dans la forêt de Bochnia. — 27. Fondation du monastère bénédictin de Fulde.

§ IV. Carloman et Pépin le Bref..... 191

28. Nombreux enfants de Charles Martel. Discordes domestiques. Révolte générale. — 29. Caractère et première éducation de Carloman et de Pépin. — 30. Childéric III dernier roi mérovingien. Entrevue de Carloman et de saint Boniface. — 31. Capitulaire de Carloman au concile germanique. — 32. Expédition de Carloman et de Pépin en Aquitaine. Naissance de Charlemagne. La reine Berthe. — 33. Concile et capitulaire de Leptines. — 34. Formule en langue teutonique de l'abjuration précédant le baptême. — 35. *Indiculus superstitionum et paganiarum*. — 36. Expédition de Carloman et de Pépin contre Odilo duc de Bavière. Le légat du saint-siège Sergius. — 37. Le prêtre Virgilius, missionnaire chez les Bajoarii. — 38. Capitulaire de Pépin le Bref au concile de Soissons. — 39. Saint Abel, métropolitain de Reims. Ardobert de Sens. Grimo de Rouen. Gratuité de la délivrance du *pallium*. — 40. Campagne contre les Saxons. L'évêque de Mayence Gewilieb. — 41. Déposition de Gewilieb au synode de 745. Saint Boniface archevêque de Mayence. — 42. Lettres de saint Boniface au roi anglo-saxon Ethelbald. Concile de Cloveshoé (Clif). — 43. Abdication du duc d'Aquitaine Hunald. Sa retraite au monastère de l'île de Rhé. — 44. Vaifre et les martyrs Bertarius et Atalenus. — 45. Dernière expédition de Carloman en Germanie. Projets d'abdication. — 46. Retraite de Carloman au Mont-Soracte puis au Mont-Cassin. — 47. Élection de Pépin le Bref au trône des Francs. Députation adressée au saint-siège. Réponse du pape Zacharie. — 48. Sacre de Pépin le Bref par saint Boniface archevêque de Mayence. — 49. Résistances impuissantes. Le comte Wulfoald fondateur de Saint-Mihiel. Mort du pape Zacharie.

CHAPITRE III.

ÉLECTION ET MORT D'ÉTIENNE II (18-20 mars 752). 237

1. Étienne II, pape élu, mort avant son sacre.

PONTIFICAT D'ÉTIENNE III (27 mars 752 - 26 avril 757).

§ I. Notice du *Liber Pontificalis*..... 238

2. Antécédents du nouveau pape. Les *xenodochia* d'Étienne III. — 3. Attitude menaçante d'Astolphe, roi des Lombards, contre Rome et le saint-

siège. Pourparlers. — 4. Le silencieux Jean, ambassadeur de Constantin Copronyme à Rome et à Ravenne. — 5. Menaces d'Astolphe. Prières publiques à Rome. — 6. Appel au roi des Francs. Missive impériale. Pépin invite le pape à se rendre en France. — 7. Départ d'Étienne III. Son passage à Pavie. Conférences avec Astolphe. — 8. Arrivée du pape en France. Entrevue d'Étienne III et de Pépin le Bref à Ponthion. — 9. Séjour d'Étienne III à Saint-Denys. Sacre de Pépin et de ses deux fils Charles et Carloman. — 10. Arrivée en France du prince-moine Carloman, chargé par Astolphe d'une mission près du roi des Francs. — 11. Première expédition de Pépin le Bref en Italie. Soumission d'Astolphe. Retour du pape à Rome. — 12. Astolphe viole ses serments et assiège la ville de Rome. Seconde expédition de Pépin en Italie. Soumission définitive d'Astolphe. — 13. Les clefs des vingt-deux villes de l'exarchat et de la Pentapole, déposées par Fulrad sur l'autel de la confession de Saint-Pierre. Mort d'Astolphe. — 14. Élection de Didier, nouveau roi des Lombards. — 15. Mort d'Étienne III. — 16. Importance exceptionnelle de la notice du *Liber Pontificalis*.

§ II. Première donation de Pépin le Bref au saint-siège... 256

17. Fin de l'exarchat de Ravenne. Fidélité persévérante des papes à l'empire. — 18. Récriminations des écrivains modernes contre Étienne III. — 19. Concile de Duren. Victoire de Pépin contre les Saxons. Mort de Grypho. — 20. Pépin le Bref agenouillé devant le pape, le pape agenouillé devant Pépin. — 21. Promesses faites au pape à Ponthion par le roi des Francs. — 22. Réconciliation de Pépin le Bref avec la reine Berthe. La *clausule* du moine de Saint-Denys. — 23. Étienne III devenu le *compater* spirituel de Pépin le Bref. — 24. Guérison miraculeuse d'Étienne III dans l'église de Saint-Denys. — 25. Privilèges accordés par Étienne III à l'abbé et au monastère de Saint-Denys. — 26. Séjour du moine Carloman, frère de Pépin le Bref, en France. — 27. Champ de mars de l'an 754 à Braine. — 28. Champ de mai à Quierzy-sur-Oise. — 29. Découverte du texte de la convention de Quierzy-sur-Oise. — 30. Questions disciplinaires résolues par le pape. — 31. Adoption de la liturgie romaine par les églises des Gaules. — 32. Translation des reliques de saint Germain de Paris. — 33. Réponse insultante d'Astolphe aux ambassadeurs francs. — 34. Mort du vénérable moine Carloman. — 35. Passage des Alpes par l'armée des Francs. Victoire du val de Suze. Donation solennelle par Pépin le Bref de l'exarchat et de la Pentapole au saint-siège.

§ III. Seconde donation de Pépin le Bref au saint-siège... 297

36. Retour triomphal du pape à Rome. Perfidie d'Astolphe. Lettre d'Étienne III à Pépin le Bref. — 37. Le *Codex Carolinus*. — 38. Pillage et dévastations des Lombards dans la province romaine. Nouvelles plaintes du pape au roi des Francs. — 39. Siège de Rome par Astolphe. Troisième lettre du pape à Pépin le Bref. — 40. Lettre solennelle adressée au nom de saint Pierre à toute la nation des Francs. — 41. Seconde campagne des Francs

en Italie. Seconde donation de Pépin le Bref au saint-siège. — 42. Investiture réelle et souveraineté temporelle des papes. — 43. Mort d'Astolphe. Didier roi des Lombards. Dernière lettre d'Étienne III à Pépin le Bref.

§ IV. Martyre de saint Boniface..... 312

44. Correspondance de Boniface avec le pape Étienne III. — 45. Projet d'une mission dans la Frise. Lettre de Boniface à l'archichapelain Fulrad. Lettre de Pépin le Bref à saint Boniface. — 46. Promotion de saint Luu! au siège de Mayence. Départ de Boniface pour sa dernière mission. — 47. Martyre de saint Boniface.

§ V. Martyrs en Orient..... 318

48. Stratégie iconoclaste de Constantin Copronyme. — 49. Conciliabule de trois cent trente-huit évêques iconoclastes à Constantinople. Canons et anathématismes. — 50. Apostasie populaire à l'Augustéon. — 51. Nombreux martyrs. — 52. Courageuse polémique de saint Jean Damascène.

CHAPITRE IV.

PONTIFICAT DE SAINT PAUL I (28 mai 757 - 28 juin 767).

§ I. Notice du Liber Pontificalis..... 326

1. L'antipape Théophylacte. Election de Paul I. — 2. Charité du nouveau pape. — 3. Lettres de Paul I aux empereurs byzantins. — 4. Extraction des reliques des catacombes. Découverte du corps de sainte Pétronille. — 5. Fondations pieuses de Paul I. — 6. Mort du pape à la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs. — 7. Caractères de la nouvelle royauté des papes. — 8. Constitution de Paul I en faveur du monastère de Saint-Sylvestre

§ II. Translation de reliques dans les Gaules... 334

9. Les corps des saints Nazaire, Nabor et Gorgonius donnés à Chrodegang évêque de Metz. — 10. Les corps des saints Vitus, Alexandre et Hippolyte donnés à Fulrad abbé de Saint-Denys. Translation du corps de saint Koufah (Cucufat).

§ III. Règle de saint Chrodegang..... 340

11. Saint Fulrad et saint Chrodegang. *Decretulum* de Chrodegang. — 12. La vie commune des clercs. — 13. L'humilité, fondement de la règle de saint Chrodegang. Prescriptions générales. — 14. Le chapitre quotidien. — 15. Confession obligatoire à l'évêque deux fois par an. — 16. Pénalités. — 17. Abstinance et jeûnes. — 18. Le réfectoire. — 19. Archidiacre, primicier, cellérier, portier. — 20. Costume canonial. Fêtes de règle. — 21. Dispositions relatives aux biens des chanoines. Aumônes. Les *matricularii*. — 22. Appréciation de la règle de saint Chrodegang. Son avenir. — 23. Hagiographie des Gaules.

§ IV. Lettres de saint Paul I à Pépin le Bref..... 361

24. Jugement de Fleury sur la correspondance de Paul I avec Pépin le Bref. — 25. Lettre de Paul I avant son sacre. — 26. Naissance de la princesse Gisèle. Le pape en est le parrain. — 27. Premières perfidies de Didier roi des Lombards. — 28. Alliance de Didier avec l'empereur Copronyme. — 29. L'incident du prêtre Marinus. — 30. Ambassade de saint Remy de Rouen à Rome. — 31. Lettre du pape aux princes Charles et Carloman. — 32. Campagnes de Pépin le Bref en Aquitaine. — 33. Menaces d'une descente des Grecs en Italie. — 34. Ambassade à Constantinople. — 35. *L'archicantor* Siméon. — 36. Les ambassadeurs de Constantinople à Gentilly. Nouvelles intrigues de Didier. — 37. Violences exercées par les Lombards dans les états pontificaux. — 38. Ambassade extraordinaire de Wulfard, abbé de Saint-Martin de Tours, à Rome. — 39. Dernière lettre de Paul I. Sa mort.

CHAPITRE V.

L'ANTIPAPE CONSTANTIN (28 juin 767-29 juillet 768).

§ I. Notice du Liber Pontificalis..... 392

1. Invasion du duc de Népi et de ses frères. Ordination sacrilège du laïque Constantin l'un d'eux. — 2. Le primicier Christophe et son fils Sergius. Armée de la délivrance. — 3. Combat. Mort du duc de Népi. Incarcération de l'antipape Constantin. — 4. Le nouvel intrus Philippe. Sa déchéance. — 5. Élection canonique d'Étienne IV. — 6. Intervalle entre l'élection et le sacre. Une semaine d'émeutes à Rome.

§ II. Lettres de l'antipape à Pépin le Bref..... 397

7. L'intrusion de Constantin preuve de la réalité du pouvoir souverain des papes. — 8. Première lettre de l'antipape à Pépin le Bref. — 9. Mort de Vaïfre duc d'Aquitaine. — 10. Pépin le Bref refuse de communiquer avec l'antipape. Seconde lettre. — 11. Chute de l'antipape Constantin. Meurtre du patriarche Constantin de Byzance.

PONTIFICAT D'ÉTIENNE IV (8 août 768-1^{er} février 772).

§ I. Notice du Liber Pontificalis..... 406

12. Gracilis duc d'Alatri et l'antipape ont les yeux crevés. — 13. Meurtre du prêtre lombard Waldipert. — 14. Sergius légat du pape dans les Gaules. — 15. Concile réuni au Latran pour juger l'antipape. — 16. Michael archevêque intrus de Ravenne. Election et sacre de l'archevêque légitime Léon. — 17. Les sept évêques cardinaux suburbicaires. — 18. Didier à Rome. Le cubiculaire Paul Afiarta. Meurtre de Christophe, incarcération de Sergius. Mort du pape.

§ II. Débuts du règne de Charlemagne..... 414

19. Tentatives schismatiques du roi Didier en Istrie. — 20. Mort de Pépin le Bref. — 21. Tableau du règne de Charlemagne par M. Thiers. — 22. Négociations secrètes de Didier avec la reine Berthe. — 23. Les douze évêques francs envoyés au concile de Latran. Le pseudo-Turpin. — 24. Fragment des actes du concile de Latran. Nouvelle forme d'élection pontificale. — 25. L'iconoclaste Michel Lachanodracon. — 26. Condamnation de l'hérésie iconoclaste par le concile de Latran.

§ III. Lettres du pape aux rois Charles et Carloman.... 429

27. Lettre apocryphe expédiée par le roi Didier sous le nom du pape. — 28. Ambassade du comte Itier à Rome. Lettre du pape à Charlemagne. — 29. Expédition en Aquitaine contre le vieux duc Hunald. Rupture entre les deux frères Charles et Carloman. — 30. Alliance de Carloman avec Didier. Projet de mariage de Charlemagne avec une fille du roi lombard. Lettre d'Étienne IV. — 31. Excursion diplomatique de la reine Berthe. — 32. Fiançailles de Charlemagne avec la princesse lombarde Desiderata. Incident de saint Adalard. — 33. Desiderata est renvoyée à son père. — 34. La vierge Amalberga. Mariage de Charlemagne avec sainte Hildegarde. — 35. Mort de Carloman. Charlemagne seul roi des Francs.

CHAPITRE VI.

PONTIFICAT DE SAINT ADRIEN I (9 février 772-26 décembre 795)

I. Notice du Liber Pontificalis..... 446

1. Election de saint Adrien I. Ses antécédents, ses vertus. — 2. Ambassade de Didier au nouveau pape. — 3. Siège de Ravenne et invasion de l'exarchat par l'armée lombarde. — 4. Intrigues de Didier pour faire sacrer par le pape les fils de Carloman. — 5. Les crimes d'Afarta sont découverts. Arrestation d'Afarta. Instruction de son procès. Châtiment de ses complices. — 6. Afarta condamné à mort et exécuté à Ravenne. — 7. Nouveaux attentats de Didier. — 8. Ambassade de saint Adrien à Charlemagne. — 9. Didier marche contre Rome. — 10. Arrivée des ambassadeurs francs en Italie. Siège de Pavie par Charlemagne. — 11. Soumission des duchés de Spolète, Riéti et Bénévent au pouvoir du pape. — 12. Arrivée subite de Charlemagne à Rome. — 13. Donation de Charlemagne au saint-siège. — 14. Retour de Charlemagne à Pavie. Prise de cette ville. Fin de la monarchie lombarde. — 15. Travaux du pape Adrien à Rome. Institutions charitables. — 16. VII^e concile œcuménique II^e de Nicée. — 17. Inondations à Rome. Dévouement du pape. — Mort de saint Adrien I.

§ II. Le roi chrétien Charlemagne..... 465

18. Premier capitulaire de Charlemagne. — 19. Portrait de Charlemagne par Éginhard et les auteurs contemporains. — 20. Charlemagne littérateur,

poète et savant. — 21. Préface de l'homiliaire de Paul Diacre composée par Charlemagne. — 22. Charlemagne théologien. L'évêque d'Orléans Théodulfe. — 23. Écoles fondées par Charlemagne. — 24. Alcuin. — 25. L'académie palatine. L'étude du grec. — 26. Les poésies de Charlemagne. Ses lettres à Paul Diacre. — 27. Organisation de l'éducation publique par Charlemagne. — 28. Leidrade archevêque de Lyon. Sa lettre à Charlemagne. — 29. Statuts synodaux de Théodulfe. L'instruction dans les campagnes. — 30. Charlemagne et les élèves de l'école palatine. — 31. Office divin. Unité liturgique. — 32. L'évêque mort sans viatique. — 33. Une antienne à la chapelle du palais. — 34. Le cheval d'un évêque nommé. L'hospitalité offerte à Charlemagne par les évêques. — 35. Luxe et avarice d'un évêque. — 36. *Ordo palatii* d'après Adalard et Hincmar. — 37. Les grands officiers du palais de Charlemagne. — 38. Les assemblées nationales. — 39. Les *missi dominici*.

§ III. Première guerre d'Italie..... 514

40. Les trois grandes expéditions militaires du règne de Charlemagne. — 41. Hostilités du roi lombard contre Charlemagne. — 42. Le missionnaire anglo-saxon Liavvin (saint Lébuin). Campagne de 772 contre les Saxons. — 43. Assemblée nationale à Genève. Charlemagne franchit les Alpes. — 44. Didier et Oger le Danois à la tour de Pavie. — 45. Les deux frères d'armes saint Amic et saint Amélius. — 46. Prise de Vérone. — 47. Siagrius (saint Siacre) fils de Carloman. — 48. Calomnies des historiens modernes contre Charlemagne. — 49. Le duc Autchaire (Oger le Danois) moine à Saint-Faron de Meaux. — 50. Donation de Charlemagne au saint-siège. — 51. Collection de canons offerte à Charlemagne par le pape Adrien. — 52. Lettre d'Adrien à Charlemagne. — 53. Prise de Pavie. Charlemagne roi des Lombards. — 54. Charlemagne et Paul Diacre.

§ IV. L'empire d'Orient..... 540

55. Ferments de révolte en Italie. Adalgise à Constantinople. — 56. Mort de l'empereur iconoclaste Constantin V Copronyme. — 57. Avènement de Léon IV le Khazar. Heureux débuts. — 58. Violences et impiété de Léon IV. Sa mort subite. — 59. L'impératrice Irène régente sous la minorité de son fils Constantin VI Porphyrogénète. — 60. Adalgise créé patrice d'Italie.

§ V. Seconde guerre d'Italie..... 549

61. Usurpation de l'exarchat par Léon archevêque de Ravenne. — 62. Voyage de Léon à la cour de Charlemagne. — 63. Nouvelles entreprises sacrilèges de Léon. — 64. Trahison de Réginald duc de Chiusi. — 65. Les ambassadeurs francs à Spolète et à Bénévent. — 66. Conjuration des ducs lombards. — 67. Message de Charlemagne au pape. — 68. Foudroyante expédition de Charlemagne dans le Frioul. — 69. Le nouveau Constantin.

§ VI. Guerre contre les Sarrasins d'Espagne..... 561

70. Ambassade de l'émir de Saragosse à Paderborn. Véritable caractère de l'expédition de Charlemagne contre les Sarrasins. — 71. Immenses prépa-

ratifs. Charlemagne et Lupus duc de Vasconie. — 72. Prise de Pampelune, Barcelone et Saragosse. — 73. Les esclaves chrétiens. Lettre du pape à Charlemagne. — 74. Interruption soudaine de l'expédition d'Espagne par une nouvelle révolte des Saxons. — 75. Le désastre de Roncevaux. — 76. La « chanson de Roland. » — 77. Supplice du traître Lupus. — 78. Nouvelles invasions des Sarrasins en France. — 79. Le duc Willelm (saint Guillaume de Gellone).

§ VII. Troisième guerre d'Italie..... 576

80. Second voyage de Charlemagne à Rome. Sacre des jeunes rois Pépin d'Italie et Louis d'Aquitaine. — 81. Alliance d'Irène et de Charlemagne. — 82. Prise de possession des rois d'Italie et d'Aquitaine. — 83. Diplomatie byzantine. Projets de restauration de la monarchie lombarde. — 84. Mort de la reine Hildegarde. — 85. Sainteté d'Hildegarde. — 86. Le palais de Ravenne et celui d'Aix-la-Chapelle. — 87. La reine Fastrade. Instructions données par Charlemagne à ses ambassadeurs près du pape. — 88. Conversion de Witikind. Soumission des Saxons. Triduum d'actions de grâces. — 89. Expédition de Charlemagne contre Arigise, duc de Bénévent.

§ VIII. VII^e concile général, II^e de Nicée..... 590

90. Préliminaires du VII^e concile général. — 91. Mort du patriarche Paul de Constantinople. Saint Taraise son successeur. — 92. Lettre d'Irène et de Constantin VI Porphyrogénète au pape. Envoi de légats apostoliques. — 93. Réunion du concile à Constantinople. Émeute militaire. Translation du concile à Nicée. — 94. I^{re} session. — 95. II^e session. — 96. Sessions III^e, IV^e, V^e, VI^e. — 97. VII^e session. Condamnation de l'erreur iconoclaste. Clôture du concile. — 98. Rupture de l'alliance entre Irène et Charlemagne. Hostilités. Défaite d'Adalgise et des troupes grecques en Italie. — 99. *Libri Carolini*. — 100. Mort de saint Adrien I. Son épitaphe composée par Charlemagne.

§ IX. Idée générale de la troisième époque..... 614

101. Le moyen-âge. — 102. Invasion des barbares. — 103. Autorité tutélaire des papes. — 104. Influence du pontificat de saint Grégoire le Grand. — 105. Pouvoir temporel des papes. — 106. Nécessité sociale de ce pouvoir. — 107. Forme des gouvernements barbares. — 108. Féodalité. — 109. Législation. — 110. Lettres, sciences et arts. — 111. Ordres monastiques. — 112. Docteurs et écrivains ecclésiastiques. — 113. Monuments religieux de la troisième époque. — 114. Islamisme. Iconoclastes en Orient. — 115. Liturgie. — 116. *Missa catechumenorum*. — 117. *Missa fidelium*. Usage de la communion sous une seule espèce remontant aux premiers siècles de l'Église.

FIN DE LA TABLE DU DIX-SEPTIÈME VOLUME.



La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

--	--	--



B X 9 4 5 . D 2 6 1 8 8 1 V 1 7
D A R R A S , J O S E P H E P I P H A N
H I S T O I R E G E N E R A L E D E L

CE BX 0945
.D26 1881 V017
C00 DARRAS, JOSE HISTOIRE G
ACC# 1350677

U D' / OF OTTAWA



COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 05 02 12 13 01 6